

# L'HOMME CRIMINEL

CRIMINEL-NÉ — FOU MORAL — ÉPILEPTIQUE

ÉTUDE ANTHROPOLOGIQUE ET MÉDICO-LÉGALE

PAR

**CÉSAR LOMBROSO**

TRADUIT SUR LA IV<sup>e</sup> ÉDITION ITALIENNE

par MM. RÉGNIER ET BOURNET

ET PRÉCÉDÉ D'UNE PRÉFACE DU D<sup>r</sup> CH. LÉTOURNEAU

---

**PARIS**

ANCIENNE LIBRAIRIE GERMER BAILLIÈRE

**FÉLIX ALCAN, ÉDITEUR**

108, BOULEVARD ST-GERMAIN, 108

---

**1887**

Un document produit en version numérique par Mme Marcelle Bergeron,  
bénévole,  
Professeure à la retraite de l'École Dominique-Racine de Chicoutimi, Québec,  
courriel : <mailto:mabergeron@videotron.ca>

À partir de :

César Lombroso (1887), traduit sur la 4<sup>e</sup> édition italienne par MM. Régner et Bournet.

Une édition électronique réalisée du livre de M. César Lombroso, Félix Alcan,  
Éditeur, Paris, 1887, 682 pages.

Polices de caractères utilisés :

Pour le texte : Times, 12 points.

Pour les citations : Times 10 points.

Pour les notes de bas de page : Times, 10 points.

Édition électronique réalisée avec le traitement de textes Microsoft  
Word 2001 pour Macintosh.

Mise en page sur papier format  
LETTRE (US letter), 8.5'' x 11''

Édition complétée le 7 octobre, 2005 à Chicoutimi, Québec.



# TABLE DES MATIÈRES

PRÉFACE de M<sup>r</sup> Letourneau.

PRÉFACE de l'Auteur.

Errata

PREMIÈRE PARTIE. — *Embryologie du crime.*

CHAP. Premier. — *Le crime et les organismes inférieurs.*

I. Les équivalents du crime dans les plantes et les animaux.

1. Histoire et bibliographie. Plantes carnivores.
2. à 8. Meurtres dans les animaux inspirés par la faim, par l'ambition du commandement.
  - Meurtres dans les animaux ayant pour but la possession des femelles.
  - Meurtres dans les animaux ayant pour but la défense personnelle.
  - Meurtres dans les animaux par cupidité
  - Meurtres id. inspirés par l'esprit guerrier.
  - Cannibalisme simple inspiré par l'esprit guerrier.
  - Cannibal. compliqué d'infanticide ou de parricide

II. Le véritable équivalent du crime et de la peine chez les animaux.

1. Critique des faits exposés — Lois mosaïques.
2. Criminels-nés affectés d'anomalies crâniennes chez les animaux.
3. Meurtres des animaux par antipathie.
4. Vieillesse comme cause de meurtre.
5. Accès de rage. id.
6. Méchanceté pure. id.
7. Délits par passion.
8. Douleurs physiques, cause de crimes.
9. Meurtres par amour, par luxure.
10. Agglomérations.
11. Associations de malfaiteurs chez les animaux.

12. [Escroquerie id.](#)
13. [Vol chez les animaux.](#)
14. [Alcoolisme id.](#)
15. [Aliments id.](#)
16. [Éducation id.](#)
17. [Analogie avec les crimes des hommes.](#)
18. [Causes météoriques.](#)
19. [Répugnance pour toute chose nouvelle. Physionomie spéciale.](#)
20. [Critique et conclusion de ces recherches.](#)
21. [Quoiqu'on s'efforce d'établir des distinctions...](#)

III. [Équivalent de la peine chez les animaux.](#)

1. [Le châtiment chez les animaux.](#)
2. [Le châtiment chez les animaux domestiques. — Succédanés pénaux.](#)

**CHAP. II. — Le crime chez les sauvages.**

I. [Étymologies.](#)

II. [Homicide.](#)

1. [Avortement.](#)
2. [Infanticide.](#)
3. [Meurtre des vieillards, des femmes et des malades.](#)
4. [Autres causes d'homicide.](#)
5. [Cannibalisme ayant pour cause la faim, un rite religieux, un préjugé, la piété filiale, la guerre, la gloutonnerie, la vanité.](#)
6. [Conclusion.](#)

III. [Vols et autres crimes.](#)

1. [Vols.](#)
2. [Autres crimes.](#)

IV. [Les véritables crimes chez les sauvages. — Contre l'usage. — Religion.](#)

V. [Principes de la peine.](#)

1. [Origine criminelle de la peine.](#)
2. [Vengeance privée.](#)
3. [Vengeance religieuse et juridique.](#)
4. [Puissance supérieure des chefs. — Crimes contre la propriété.](#)
5. [Transformation de la peine. — Le duel.](#)
6. [Amende. — Restitution.](#)
7. [Autres causes de la compensation.](#)
8. [La richesse.](#)
9. [Les chefs.](#)

10. [La religion.](#)
11. [Les sectes.](#)
12. [Anthropophagie juridique.](#)
13. [Conclusion.](#)
14. [Vestiges des anciennes tendances criminelles.](#)
15. [Vestiges des châtiments.](#)
16. [Applications aux injustices humaines.](#)

### CHAP. III.

#### I. [La folie morale et le crime chez les enfants.](#)

1. [Colère.](#)
2. [Vengeance.](#)
3. [Jalousie.](#)
4. [Mensonge.](#)
5. [Sens moral.](#)
6. [Affection.](#)
7. [Cruauté.](#)
8. [Paresse, oisiveté.](#)
9. [Argot.](#)
10. [Vanité.](#)
11. [L'alcoolisme et le jeu.](#)
12. [Prédisposition à l'obscénité.](#)
13. [Imitation.](#)
14. [Développement de la folie morale.](#)

#### II. [Casuistique.](#)

- 1 à 15. [Observations de MM. Moreau et Vimont.](#)
- 16 à 17. [Obscénité chez les enfants.](#)
18. [Amours précoces.](#)  
[Cas de Zambaco.](#)  
[Cas d'Esquirol.](#)

#### III. [Statistique anthropométrique.](#)

1. [Id. des jeunes criminels.](#)
2. [Id. des jeunes gens non incriminés.](#)
3. [Id. de leurs ascendants.](#)
4. [Étude sur 29 sujets dont l'enfance est connue.](#)

#### IV. [Châtiment. — Moyens préventifs du crime chez les enfants.](#)

SECONDE PARTIE. — *Anatomie pathologique et anthropométrie du crime.*

### CHAP. Premier.

I. Examen de 350 crânes de criminels.

1. Capacité crânienne (Tab. graph.)
2. Id. \_\_\_\_\_ selon les crimes.
3. Circonférence.
4. Semi-circonférence crânienne, etc.
5. Projections antérieures du crâne.
6. Arcs et courbes.
7. Indice céphalique.
8. Diamètre et indice vertical.
9. Indice frontal.
10. Indice crânio-mandibulaire.
11. Face. — Diamètre du front.
12. Hauteur du visage.
13. Indice nasal.
14. Mâchoire inférieure.
15. Indice facial.
16. Arée, trou occipital, capacité orbitale et indice céphalo-spinal.
17. Angle facial.

II. Anomalies du crâne.

1. Proportions des anomalies sur 343 crânes (Voir Atlas Planch. XXIV et XXV)
2. Anomalies des criminels mâles et femelles comparés avec les normaux.
3. Normaux.
4. Anomalies crâniennes suivant le sexe.
5. Id. \_\_\_\_\_ le crime.
6. Comparaison crânienne avec les fous.
7. Analogie crânienne entre le sauvage et l'homme criminel.
8. Détails.
9. Fossette occipitale.
10. La plagiocéphalie.

CHAP. II.

I. Anomalies du cerveau et des viscères chez les criminels.

1. Cerveau — Poids (Fig. 1).
2. Circonvolutions.
3. Cervelet.
4. Atypie cérébrale.
5. Vaisseaux cérébraux.

II. Histologie et anatomie pathologique.

1. Histologie pathologique du cerveau.
2. Ostéome. — Comparaison avec les fous.
3. Méningite. \_\_\_\_\_ Id.

4. Altérations du cerveau. id.III. Anatomie pathologique du cœur, des vaisseaux, du foie, etc.

1. Fréquence des altérations cardiaques Comparaison avec les gens honnêtes, les fous et les criminels.
2. Le foie.
3. Les parties génitales.
4. L'estomac.

CHAP. III.I. Anthropométrie et physionomie de 3 839 criminels.

1. Collaborateurs.
2. Mineurs. — Taille. — Poids.
3. Adultes. — Taille et poids (V. Atlas Pl. I etc.)
4. Grande envergure (V. Atlas Pl. II).
5. Gracilité.
6. Amplitude thoracique.
7. Capacité crânienne.
8. Front.
9. Circonférence crânienne.
10. Semi-circonférence antérieure.
11. Diamètre mandibulaire.
12. Zigomes.
13. Face.
14. Indice céphalique.  
Anomalies crâniennes.  
Angle facial.
15. Exceptions.

II. Physionomie des criminels (V. Atlas Pl. XI, VII, V, XXXI.)

1. Physionomie normale des mêmes individus.  
Physionomie des débauchés, des voleurs, meurtriers (Pl VIII et IX.).  
Archéologie (Néron, Pl. XIII.)
2. Proportions des anomalies. — Les cheveux.  
Iris.  
Nez.  
Dents.

III. Photographies et types de criminels.

1. Objections.
2. Photographies de 219 criminels mâles (Planches VIII, IX, X, XII, XXXI de l'Atlas.

Tableau comparatif des normaux et des criminels (Pl. XXXI).  
Type du criminel-né.

IV. Sur les femmes criminelles. — Collaborateurs.

1. Taille et poids  
Capacité et circonférence du crâne.
2. Indice.
3. Anomalies du crâne. — Cheveux. — Iris.
4. Eurignatisme. — Physionomie mongole. — Anomalie des oreilles. — Pélurie. — Lèvre supérieure aminci. — Physionomie virile. Anomalie. Photographies (flanches XIII et XIV de l'Atlas).

V. Objections.

1. Physionom. de 818 sujets mâles vivant en liberté.
2. Proverbes sur les physionomies criminelles.
3. Les anciens            Id.
4. Connaissance instinctive de la physionomie du criminel.
5. Son œil.
6. Sa genèse.
7. Résumé sur la physionomie criminelle.

TROISIÈME PARTIE — *Biologie et psychologie du criminel-né.*

CHAP. I. — *Du tatouage chez les criminels.*

1. Tableau synoptique de ces observations.
2. Criminels.
3. Obscénité (V. Atlas Pl. XVI, XXXII.)
4. Multiplicité.
5. Précocité.
6. Association. — Identité.
7. Causes. — Atavisme.
8. Le tatouage chez les fous (De Paoli).
9. Blessures.

CHAP. II. — *Sensibilité générale, physique, spécifique — Dynamométrie —  
 Activité réflexe — Réaction vasculaire — rougeur — Longévité — Chez  
 les criminels.*

1. Analgésie.
2. Sensibilité générale.
3. Algométrie.
4. Sensibilité tactile.
5. Vision.
6. Acuité acoustique. (Bono).



7. [Acuité du sens musculaire.](#)
8. [Sensibilité magnétique.](#)
9. [Id. météorique.](#)
10. [Id. olfactive.](#)
11. [Dynamométrie.](#)
12. [Mancinisme.](#)
13. [Anomalies motrices.](#)
14. [Activité réflexe.](#)
15. [Vaso-moteurs, rougeur.](#)
16. [Réaction au nitrite d'amyle.](#)
17. [Sphygmographie des crimin. \(Atl. >Pl. XVII et XVIII\).](#)
18. [Plétismographe.](#)
19. [Réaction.](#)
20. [Résumé. — Applications.](#)
21. [Longévitité.](#)
22. [Pitié.](#)
23. [Disvulnérabilité \(Bénédict\).](#)
24. [Poids et taille.](#)
25. [Mancinisme.](#)

#### CHAP. III — **Sensibilité affective.**

1. [Son absence \(Lacenaire et Martinati\).](#)
2. [Troppmann \(Pl. XIX\) : son autographe.](#)  
[Indifférence à leur propre mort \(Pl. XX\).](#)
3. [Crimes commis immédiatement avant leur suppl.](#)  
[Applications qui expliquent le courage des crimin.](#)  
[Applications qui expliquent la disproportion entre le crime et son mobile.](#)
4. [Conclusion.](#)

#### CHAP. IV. — **Suicides chez les criminels.**

1. [Fréquence — Température.](#)
2. [Les prisons — Laps de temps qui s'écoule entre l'incarcération et le suicide.](#)
3. [Imprévoyance et impatience.](#)
4. [Rapports avec la tendance au crime \(Plan. XX\).](#)
5. [Antagonisme.](#)
- 6 et 7. [Suicide indirect, mélange de superstition.](#)
8. [Suicide simulé.](#)
9. [Suicide double.](#)
10. [Le suicide chez les fous criminels.](#)

#### CHAP. V. — **Sentiments et passions des criminels.**

1. [Sentiments.](#)

2. [Instabilité.](#)
3. [Vanité \(Plan XX\).](#)
4. [Vanité du crime. — Pauvreté, malpropreté.](#)
5. [Vengeance.](#)
6. [Cruauté.](#)
7. [Le vin et le jeu.](#)
8. [Autres tendances. — La table, l'amour, la danse, l'orgie. — Légèreté.](#)
9. [Comparaison avec les fous.](#)
10. [Id. avec les sauvages.](#)

#### CHAP. VI — **Récidive directe et indirecte — Morale des criminels.**

1. [Statistique des récidives en Italie, en Russie, en France.](#)
2. [La récidive et les systèmes pénitentiaires.](#)
3. [La récidive et l'instruction.](#)
4. [Récidive indirecte.](#)  
[Récidive selon la nature du crime.](#)  
[Jeunes récidivistes.](#)  
[Proverbes populaires.](#)
5. [Sens moral.](#)
6. [Idée de justice.](#)  
[Ils ne sentent pas le mal, alors même qu'ils le comprennent.](#)  
[Idée souvent exacte qu'ils se font de la justice.](#)
7. [Injustices réciproques.](#)
8. [Comparaison avec les fous.](#)
9. [Id. avec les sauvages.](#)
10. [Origine probable de la justice.](#)

#### CHAP. VII — **La religion des criminels.**

#### CHAP. VIII — **Intelligence et instruction des criminels.**

1. [Psychométrie.](#)
2. [Paresse.](#)
3. [Légèreté d'esprit.](#)
4. [Raillerie.](#)
5. [Imprévoyance.](#)
6. [Spécialistes du crime.](#)
7. [Empoisonneurs.](#)
8. [Pédérastes.](#)
9. [Violateurs.](#)
10. [Voleurs.](#)
11. [Escrocs.](#)
12. [Assassins.](#)
13. [Paresseux et vagabonds.](#)

14. [Criminels de génie.](#)
15. [Criminalité des savants.](#)
16. [Intelligence chez les fous.](#)

[CHAP. IX.](#) — [De l'argot.](#)

1. [Le nom de l'objet remplacé par celui de ses attributs.](#)
2. [Histoire.](#)
3. [Détournements.](#)
4. [Mots étrangers.](#)
5. [Archaïsmes.](#)
6. [Nature et caractère de l'argot.](#)
7. [Diffusion.](#)
8. [Genèse de l'argot.](#)
9. [L'argot dans les corporations.](#)
10. [Ses caractères. — Bizarrie.](#)
11. [Ses causes — Contact.](#)
12. [Tradition.](#)
13. [Atavisme.](#)
14. [L'argot et la prostitution.](#)
15. [L'argot et la folie.](#)

[CHAP. X.](#) — [Hiéroglyphes et écriture des criminels.](#)

1. [Hiéroglyphes \(Fig. 1, 2, 3, 4, 5, 6, 7, 8\).](#)
2. [Écriture \(Planche XXII, XXIII, et Pl. XXX\).](#)
3. [Comparaison avec les fous.](#)

[CHAP. XI.](#) — [Littérature des criminels.](#)

1. [Bibliographie.](#)
2. [Chants composés par des prisonniers.](#)
3. [Chants des Parias.](#)
4. [Id. des Sardes et des Corses.](#)
5. [Id. des Piémontais, des Lombards, des Siciliens.](#)
6. [Lebiez, Ruschovich, Fallaci, Mottino.](#)
7. [Artistes et savants criminels.](#)
8. [Critique.](#)
9. [Comparaison avec les fous.](#)

[CHAP. XII.](#) — [Associations de malfaiteurs.](#)

1. [Brigandage, Mafia et Camorra.](#)
2. [Sexe. — Âge. — Profession etc.](#)

3. [Organisation.](#)
4. [Camorra.](#)
5. [Mafia.](#)
6. [Code des criminels.](#)

[CHAP. XIII.](#) — [Le fou moral et le criminel-né.](#)

1. [Justes hésitations.](#)
2. [Statistique.](#)
3. [Poids.](#)
4. [Crâne.](#)
5. [Physionomie.](#)
6. [Analgésie.](#)
7. [Tact.](#)
8. [Tatouage.](#)
9. [Réaction vasculaire.](#)
10. [Agilité.](#)
11. [Sexualité.](#)
12. [Sens moral.](#)
13. [Affectivité.](#)
14. [Altruisme.](#)
15. [Vanité excessive.](#)
16. [Intelligence.](#)
17. [Astuce.](#)
18. [Paresse.](#)
19. [Activité morbide.](#)
20. [Prétendues différences.](#)
21. [Préméditation.](#)
22. [Esprit d'association.](#)
23. [Vanité dans le crime. — Autobiographie.](#)
24. [Feintes.](#)
25. [Symptomatique de la folie.](#)
26. [Histologie pathologique de la folie morale.](#)
27. [Étiologie.](#)

[CHAP. XIV](#) — [Épileptoïdes \(Planche III et XV\).](#)

1. [Épilepsie.](#)
2. [Hauteur et poids des épileptiques.](#)
3. [Crâne, cerveau des épileptiques.](#)
4. [Physionomie](#) Id. (Atlas Planche XV).
5. [Anomalies dégénératives des épileptiques.](#)
6. [Sensibilité](#) Id.
7. [Latéralité et mancinisme](#) Id.

8. [Motilité, réflexes, pupille.](#) Id.
9. [Psychologie](#) Id.  
[Criminalité dans les prisons.](#)
10. [Religiosité](#) Id.
11. [Amour pour les bêtes.](#)
12. [Destruction](#) Id.
13. [Cannibalisme](#) Id.
14. [Vanité.](#)
15. [Suicide](#)
16. [Tatouage.](#)
17. [Association.](#)
18. [Simulation.](#)
19. [Intermittences. — Amnésies.](#)
20. [Cas cliniques, — fous moraux, — épileptiques.](#)
21. [Statistique criminelle.](#)
22. [Épilepsie larvée sans amnésie \(Pl. VII\).](#)
23. [Épilepsie larvée reconnue très tard.](#)
24. [Causes de cette ignorance.](#)
25. [Obscénités et cruautés épileptiques.](#)
26. [Vertiges.](#)
27. [Physiologie de l'épilepsie.](#)
28. [Étiologie. — Géographie de l'épilepsie \(Pl. VII\). —](#)  
[Âge des parents ; âge des épileptiques. — Cause.](#)
29. [Opinions des auteurs](#)
30. [Atavisme.](#)
31. [Différences.](#)

#### CHAP. XV. — **Force irrésistible.**

1. [Force irrésistible chez le fou moral.](#)
2. Id. [chez le criminel. — Confessions.](#)
3. [Autres exemples fournis par les criminels.](#)
4. [Libre arbitre.](#)

#### CHAP. XVI. — **Résumé de la Troisième Partie et du Volume.**

1. [Résumé.](#)
2. [Folie morale.](#)
3. [Influence de l'épilepsie.](#)
4. [Arrêt de développement.](#)
5. [Atavisme.](#)
6. [Applications.](#)
7. [Diffusion du criminel-né.](#)

## PRÉFACE

[Retour à la table des matières](#)

Les éditeurs de cet ouvrage ont bien voulu me charger de le présenter au public français, mais c'était prendre un soin presque inutile. *L'Uomo delinquente* a eu trois éditions en Italie et il est connu en Europe de tous ceux qu'intéresse la philosophie du droit pénal. Néanmoins j'essayerai de reconnaître l'honneur qui m'a été fait, en résumant l'idée générale du livre de M. Lombroso.

Mais, pour bien comprendre cette idée, il est nécessaire de connaître l'origine et l'évolution du sentiment de justice, inné aujourd'hui chez la plupart des civilisés. Comme toutes les origines, celle-ci est fort simple ; le premier mobile, qui a suscité, dans la conscience de nos sauvages ancêtres, un vague sentiment de justice, a été simplement la nécessité de se défendre, la détente réflexe, qui, chez l'homme et l'animal, fait instinctivement rendre coup pour coup. Chez l'animal, il en résulte des actes machinalement exécutés et ne laissant dans la conscience que des traces fugitives. Chez l'homme, si grossier qu'il soit, mais vivant en société, la répétition des agressions et des résistances finit par donner l'idée de contrebalancer plus ou moins exactement les torts subis et les vengeances assouvies.

Alors se formula la grande loi de la justice primitive, la loi du talion, si bien résumée dans l'adage sémitique : œil pour œil, dent pour dent. Cette loi du talion, nous la retrouvons dans le temps et dans l'espace, chez toutes les races peu développées. En Australie, on rachète un crime, un tort plutôt en permettant à la personne offensée ou à ses ayants-droit de donner à l'offenseur des coups de lance dans telle ou telle partie du corps, suivant la nature et l'importance du dommage causé. Avec plus ou moins de simplicité cette forme primitive de la justice existe dans toutes les sociétés sauvages ou barbares. Le talion n'est pas seulement un droit, il est un devoir. Honte et déshonneur à qui ne tire pas vengeance des torts, dommages ou offenses infligées à lui ou aux siens. Quand la communauté ou plutôt les chefs, qui la représentent revendiquent ou s'arrogent le droit de punir et surtout de recevoir les compensations considérées comme les équivalents des délits et des crimes, la conscience publique proteste longtemps et les mœurs font échec à la justice légale. Le droit de vengeance personnelle a du reste laissé des traces dans la plupart des codes écrits. L'article 324 du Code Napoléon déclare, encore, que le

plaignant peut attaquer et tuer, sans autres formes de procès, l'homme qui se tient enfermé chez lui avec la femme, la fille ou la sœur du dit plaignant.

Mais, même alors que le droit de vengeance est ôté aux particuliers, le pouvoir légal qui se substitue à leurs revendications se comporte, à peu près, comme le feraient les plaignants eux-mêmes ; la Loi n'est guère alors que l'expression de la vindicte sociale ; ce qui importe, c'est de châtier le délinquant, de le faire souffrir. Les peines légales commencent par être atroces ; la mort est prodiguée ; mais la mort ne suffit pas ; il faut que l'homme réputé coupable souffre. Dans notre moyen-âge européen, on a prodigué sans mesure les mutilations et les tortures : l'amputation du nez, des oreilles, des lèvres, de la langue, la roue, le bûcher, l'écartèlement. Les faux-monnayeurs étaient bouillis dans l'huile ; aux coupables de haute-trahison on ouvrait le ventre et on en arrachait les entrailles pour les brûler. Les prisons étaient horribles. Les détenus, parfois enfermés dans des cages de fer à dessein trop petites, étaient chargés de chaînes d'un poids énorme, de colliers de fer, etc. ; on ne leur devait et on ne leur donnait que du pain et de l'eau. Enfin on se faisait un jeu de la question, de la torture, appliquée souvent sur de simples indices. On châtiait pour châtier. Mais tout cet affreux passé est d'hier et l'esprit en est encore vivant dans nos codes modernes et dans la conscience des juges qui les appliquent.

Ce sont des doctrines métaphysiques, virtuellement ruinées par les progrès de la science, qui mettent à l'aise la conscience des juges et des législateurs. En dépit des faits, qui protestent avec éclat, on enseigne et l'on affirme que l'homme est libre, toujours libre, d'accomplir ou non tel ou tel acte. Commet-il des actes réputés immoraux ou illégaux, c'est méchanceté pure, et la transgression commise exige une punition, une vengeance plutôt. Cette vengeance est-elle utile, inutile ou même nuisible au corps social ; ce sont là des questions dont on n'a guère souci, surtout dont jusqu'ici on ne s'est guère préoccupé. Sans doute la pénalité est devenue moins sauvage, grâce au général adoucissement des mœurs, mais elle n'en est pas plus clairvoyante ; toujours elle s'inspire d'un vague sentiment de justice, d'une colère légale, écho affaibli l'antique talion des ancêtres.

J'entends parler, bien entendu, de la justice officielle, car la grande évolution intellectuelle, qui rapidement nous entraîne, s'est fait sentir dans ce domaine ; comme dans tous les autres. L'investigation scientifique a scruté et mis à nu les origines de nos idées, de nos sentiments de justice et des lois répressives, qui en sont résultées. L'antique philosophie du droit pénal nous fait aujourd'hui pitié. Le libre arbitre et la vengeance ; cela constitue une base bien fragile et un but bien misérable. Nous savons que, quoiqu'il arrive et quel qu'il soit, l'homme obéit toujours et fatalement au mobile le plus fort ; nous pensons, d'autre part : que, si la société a incontestablement le droit de se défendre, il est dans tous les cas indigne d'elle de se venger : que la répression pénale ne peut et ne doit être dictée que par des raisons d'utilité sociale scientifiquement démontrée.

L'antique science juridique se bornait à compulser et à commenter les textes. Une nouvelle école est née, l'école anthropologique, qui, laissant de côté les codes et les formules, s'est mise à étudier l'homme au point de vue de la criminalité. C'est l'école d'anthropologie juridique ou criminelle ; elle a de distingués représentants dans tous les pays d'Europe ; elle en a surtout en Italie où MM. Lombroso, Garofalo, Ferri, etc., ont créé toute une littérature spéciale et a jamais ruiné les théories vénérables et vermoulues de l'ancienne criminalité.

Cette enquête scientifique, minutieusement faite et longtemps continuée a mis en lumière un fait de la plus haute importance : l'existence d'un type humain voué au crime par son organisation même, d'un criminel-né, formant les gros bataillons de ce que l'on a métaphoriquement appelé « l'armée du crime ». C'est à la description, à l'étude de ce criminel-né, au triple point de vue physique, moral et intellectuel, qu'est consacré le présent ouvrage.

Le criminel complet, réunissant la plupart des caractères de son type, a généralement une faible capacité crânienne, une mandibule pesante et développée, une grande capacité orbitaire et un indice orbitaire analogue à celui des crétins, des arcades sourcilières saillantes. Son crâne est souvent anormal, asymétrique. La barbe est rare ou absente, mais la chevelure est abondante. L'insertion des oreilles est communément en anse. Assez souvent le nez est tordu ou camus. La physionomie est d'ordinaire féminine chez l'homme, virile chez la femme. La saillie mongoloïde des arcades zygomatiques n'est pas rare.

Les criminels sont sujets au daltonisme ; la proportion des gauchers est, chez eux, triple. Leur force musculaire est faible, à la main et à la traction, mais ils sont fréquemment d'une extraordinaire agilité.

Les dégénérescences alcooliques ou épileptiques les frappent dans une large proportion.

Les éléments histologiques de leurs centres nerveux sont dans une grande mesure atteints de pigmentation, de dégénération calcaire, de sclérose, etc.

Ils rougissent difficilement et toutes les variétés de la sensibilité sont, chez eux, plus obtuses.

Leur déchéance morale correspond à leur déchéance organique : ce sont des fous moraux.

Leurs tendances criminelles se manifestent dès l'enfance par l'onanisme, la cruauté, le penchant au vol, une excessive vanité, la ruse, le mensonge, leur aversion pour les habitudes de famille, leur rétivité à l'éducation, leur caractère impulsif. Ces traits moraux persistent et donnent au criminel adulte une physionomie mentale toute particulière. Le criminel-né est envieux, vindicatif ; il



hait pour haïr ; il est indifférent aux punitions et sujet à des explosions de fureur sans cause, qui parfois sont périodiques.

Le criminel-né est paresseux, débauché, imprévoyant, mobile et poltron, joueur.

Il n'est pas susceptible de remords et souvent s'abandonne avec joie à ses instincts coupables.

Les criminels ont un vif et précoce amour pour le tatouage, qui est souvent cynique et pratiqué même sur les organes sexuels.

Leur écriture, quand ils savent écrire, est souvent toute particulière ; leur signature compliquée, ornée d'arabesques.

Les argots des criminels, très-répandus et très-analogues dans les divers pays, ont pour principaux caractères les abréviations et la tendance à désigner les objets par un de leurs attributs ; malgré leur apparente mobilité, ces argots sont pleins d'archaïsmes.

Dans leurs associations, les criminels reviennent aux formes sociales primitives, à la dictature et à des codes draconiens.

J'ai résumé, aussi brièvement que possible, les grands résultats des belles études contenues dans le livre de M<sup>r</sup> C. Lombroso. Que, par bien des traits, le portrait du criminel-né rappelle celui des races inférieures, on ne le saurait nier. À quelles causes générales faut-il attribuer la persistance, au sein des sociétés dites civilisées, de ce type inférieur, criminel ? À l'atavisme ? Sûrement. Il n'est plus douteux que nous descendions d'ancêtres aussi grossiers, aussi sauvages que les plus arriérées des races contemporaines ; et nous savons que, dans les sociétés primitives, la plupart des actes, aujourd'hui réputés criminels, sont parfaitement licites et même parfois admirés. En Sanscrit, nous dit Pictet, il existe une centaine de racines rien que pour exprimer l'idée de tuer et de voler. Mais l'atavisme n'explique pas tout. Beaucoup de traits caractéristiques du criminel-né sont pathologiques. Ce sont des arrêts de développement ou des dégénérescences.

Contre les retours ataviques nous sommes désarmés, mais en est-il de même contre la dégénération alcoolique ou épileptique ? Nullement. Ici les facteurs nuisibles sont d'ordre social et par conséquent nous avons prise sur eux.

Mais voyons d'abord quelles conséquences pratiques M. Lombroso et son école tirent de leurs intéressantes enquêtes.

Tout d'abord ils constatent l'impuissance des mesures répressives et du régime pénitencier en vigueur dans la plupart des états civilisés. Rien, en effet, ne

proclame plus haut cette impuissance que le chiffre des récidives, toujours croissant à mesure qu'on est plus habile et plus soigneux à les enregistrer et qui atteint 40°% en France (1877-78) et 70 % en Belgique.

Considérant le criminel-né, comme absolument incorrigible, la nouvelle école d'anthropologie juridique réclame hardiment pour lui la détention perpétuelle, et en même temps l'abolition des mises en liberté provisoire et du droit de grâce. L'on me semble aller ici un peu loin. Il importe, je crois, de ne pas remplacer la sauvage et inintelligente cruauté des vieux codes par une sorte de dureté impitoyable, décrétée au nom de la science. L'incurabilité d'un bon nombre de criminels n'est pas encore suffisamment démontrée et elle ne le sera pas avant que, suivant le vœu très-sensé de M. Lombroso, on n'ait soigné et traité les criminels-nés dans des asiles spéciaux, analogues à nos asiles d'aliénés.

Actuellement, dit M. Lombroso, l'instruction donnée dans nos établissements pénitentiaires n'a d'autre effet que de mieux armer le criminel et d'augmenter le nombre des récidives, car c'est une instruction purement alphabétique et tout-à-fait insuffisante. Sur ce point M. Lombroso me semble avoir entièrement raison et sa critique porte plus loin que les écoles pénitentiaires. La proportion plus grande des délits frauduleux, des empoisonnements, etc., au sein des classes dites éclairées prouve assez que l'alphabet ne fait pas de miracles et que l'éducation intellectuelle a besoin d'être doublée par l'éducation morale.

La nouvelle école propose, encore, et ici on ne saurait que l'approuver, de corriger l'insuffisance des mesures répressives actuelles par ce que M. Ferri appelle les *sostitutivi penali*, savoir : par de bonnes lois sur la production et le débit de l'alcool, sur le divorce, par la diffusion des écoles laïques avec maîtres mariés ; par des récompenses accordées aux actions vertueuses, des taxes mises sur les comptes-rendus des procès criminels ; par l'établissement d'asiles pour l'enfance, etc., etc.

À coup sûr tout cela est aussi louable que désirable, mais il y faut joindre une réforme profonde et intelligente du régime pénitentiaire et des réformes sociales non moins radicales, si l'on veut combattre le mal à la fois dans ses effets et dans ses causes.

La nouvelle école me semble trop portée à considérer le récidivisme, comme une incurable plaie. Pourtant M. Lombroso constate lui-même, mais sans s'y arrêter, que le système de la pénalité graduée et individualisante (Zwickau-Irlande) réduit la proportion des récidives à 10 % et même moins, à 2,68 %. Mais ramener la proportion des récidives à 2,68, cela équivaut presque à les faire disparaître ; cela démontre en outre que les criminels-nés, absolument incorrigibles, sont en assez petit nombre.

À ce sujet, je ne puis que reproduire quelques réflexions, qui me furent inspirées jadis par une visite au pénitencier de Neuchâtel (Suisse) : « Nos criminalistes enragés, nos législateurs inexpérimentés, pour qui la punition du criminel est une représaille, une vengeance sociale, tous ces esprits légers ou étroits, à qui il ne faut pas se lasser de répéter que, suivant l'expression de Quételet, c'est la société qui prépare les crimes ; tous ces aveugles pilotes des états modernes, pour qui l'homme n'est ni modifiable, ni éduicable, qui mettent partout la sentimentalité et la routine à la place de l'utilité sociale, pourraient voir, tout près de nous, au pénitencier de Neuchâtel, ce que l'on peut obtenir avec le système si humain et si scientifique de W. Crofton. Là, bien loin de considérer le condamné comme un réprouvé, on s'applique à éveiller dans son cœur l'espérance, à lui montrer que l'on ne ressent contre lui ni haine, ni colère, à lui bien persuader qu'il est, dans une large mesure, l'arbitre de son sort. On le traite, non pas comme un monstre qui doit souffrir et expier, mais comme un malade, comme un ami égaré, que l'on veut remettre dans le bon chemin. On l'instruit ; on l'élève moralement ; on lui donne une profession ; on le fait passer graduellement de la prison cellulaire à la libération conditionnelle avec surveillance bienveillante. En un mot, on en fait un homme. Seulement à cette besogne, il faut des philanthropes éclairés ; il est plus commode de n'avoir que des geôliers ».

Cela, c'est le régime curatif. Le vrai régime préventif ne saurait consister que dans de profondes réformes sociales. Le criminel-né serait sûrement très-rare, s'il n'était créé par la société elle-même. Ses grands facteurs sont la misère et l'alcoolisme. Or, ces deux fléaux sont en corrélation étroite avec l'inégale répartition des richesses, considérablement aggravée par le triomphe et l'extension de la grande industrie.

Dans un rapport quasi-officiel, MM. Cardani et Massara nous ont appris que le paysan lombard, le *famiglio*, n'a qu'un salaire journalier de fr. 0,80, avec lequel il lui faut vivre, lui et sa famille. Nous savons, d'autre part, qu'il y a, en Lombardie, des centaines de milliers de femmes, filant huit heures par jour et gagnant 1 franc par semaine. M. Romuzzi, de Milan, affirme que, dans la province de Côme, 1 900 enfants au-dessous de neuf ans travaillent jusqu'à quinze heures par jour, moyennant un salaire de 10 à 15 centimes.

Ces faits ne sont pas spéciaux à l'Italie. Rien ne serait plus facile que d'en trouver d'équivalents et en plus grand nombre dans les autres pays civilisés où le régime industriel triomphe plus cruellement encore.

La statistique nous apprend que des millions de prolétaires européens ne consomment pas, chaque année, 25 kilogr. de viande par personne, que le nombre des indigents va croissant toujours et en même temps le chiffre de la consommation alcoolique.

En résumé, nous savons tous que notre salarié moderne est souvent plus abandonné, plus misérable, plus sacrifié que l'esclave antique. À défaut de sentiments humanitaires, le propriétaire de ce dernier lui portait au moins le genre d'intérêt que l'on a pour un animal domestique, représentant une certaine valeur.

Je m'arrête, n'ayant point ici à insister sur ces graves questions.

Que le nombre des criminels-nés puisse être plus ou moins diminué par des mesures préventives ou curatives, ce type n'en existe pas moins et tout le monde en sera convaincu, après avoir lu les belles, minutieuses, ingénieuses et consciencieuses études de M. Lombroso.

J'ai cru devoir indiquer, en passant, quelques-unes des réflexions, qui ne peuvent manquer de susciter cette intéressante lecture, mais elle en peut susciter bien d'autres. L'espace me manque pour m'y arrêter. Elles naîtront, d'ailleurs, spontanément dans l'esprit des lecteurs de ce livre.

CH. LÉTOURNEAU

## PRÉFACE DE L'AUTEUR

À la quatrième édition

[Retour à la table des matières](#)

Ce livre, pareil à l'humble insecte qui transporte, à son insu, le pollen fécondant, a vivifié un germe qui n'aurait, peut-être, porté ses fruits qu'après de longues années. Il a donné naissance à une nouvelle école qui, grâce aux travaux de MM. Liszt, Kraepelin, Biliakow, Troiski, Körnfeld, Knecht, Holtzendorf, Sommer, Kirchenheim, Mendel Pulido, Echeverria, Zanches, Drill, Kowalewski, Likaceff, Minzloff, Kolokoloff, Espinas, Letourneau, Tonnini, Reinach, Soury, Corre, Motet, Orchanski, Manouvrier, Fioretti, Le Bon, Bordier, Bonnet, Roussel, Ribot, Heger, Albrecht, Warnott, Lenhossek, Tamburini, Frigerio, Laschi, Mayor, Majno, Benelli, Fulci, Pavia, Aguglia, Sergi, Tanzi, Campili, Barzilai, Pugliese, Morello, Lessona C., Cosenza, Lestingi, Colucci, Turati, Marro, Venezian, et surtout grâce à MM. Lacassagne, Flesch, Benedikt, Beltrani-Scalia, Virgilio Morselli, Garofalo, Puglia et Ferri, a comblé les trop nombreuses lacunes des premières éditions de ce livre, en même temps qu'elle en déterminait les applications pratiques au point de vue juridique.

Je ne saurais trop reconnaître ce que je dois à ces illustres savants.

Grâce à eux, pour la première fois, j'ai pu distinguer avec exactitude le criminel-né, non seulement du criminel d'occasion, mais encore du fou et de l'alcoolique, à qui je consacrerai des monographies spéciales. Grâce à eux, encore, j'ai pu étendre mes recherches sur les formes primordiales du crime, dans le sauvage, l'enfant et l'animal, en compléter l'étude anatomique, en commencer l'étude physiologique, surtout pour ce qui touche aux anomalies de la sensibilité, de la réaction vasculaire et réflexe, phénomènes qui nous expliquent cette surabondance paradoxale de santé, que nous rencontrons, aussi souvent, chez des individus pourtant infirmes dès leur naissance, comme le sont les criminels.

C'est ainsi que j'ai pu démontrer comment la maladie se compliquait en eux de l'atavisme ; et que j'ai pu opérer la fusion entre les deux concepts du criminel-né et du fou moral, fusion déjà entrevue et affirmée par MM. Mendel, Bonvecchiato, Sergi, Virgilio, mais que l'on ne pouvait admettre avec certitude, aussi longtemps que les contours en restaient mal précisés ; et manquaient d'une vraie description scientifique.

Si je n'ai eu qu'à, me louer de mes critiques et de mes collaborateurs, je n'ai pas été moins heureux avec mes adversaires, parmi lesquels il me suffira de nommer MM. Tarde, Baer, Messedaglia, Cettingen, Brusa, Ungern-Sternberg. Il est beau d'être combattu, et même d'être vaincu par de tels hommes ; aussi je croirais manquer à toutes les convenances si je n'essayais de leur répondre :

« Vous abusez trop, dans vos déductions, des faits isolés », m'objectent ces savants éminents ; « si vous rencontrez, p. ex., un crâne asymétrique, des oreilles écartées, etc., chez un sujet, vous vous hâtez d'en conclure à la folie ou au crime ; or, ceux-ci n'ont aucun rapport direct ni certain avec pareilles anomalies ». — Je ne répondrai pas, qu'on ne rencontre jamais dans le cristal humain une formation anormale, qui n'ait sa raison d'être, surtout dans l'arrêt de développement ; je ne dirai pas, non plus, qu'il existe une école de savants aliénistes, qui ne craint pas de se fonder, bien des fois, sur une seule de ces anomalies, pour diagnostiquer les folies dégénératives ; je me contenterai de rappeler que je ne fais pas de telles déductions *a priori*, mais après les avoir vues en proportion plus grande chez les criminels que chez les gens honnêtes ; je dirai que, pour moi, les anomalies isolées ne sont qu'un indice, une note musicale, dont je ne prétends, dont je ne puis tirer un accord qu'après l'avoir trouvée jointe à d'autres notes physiques ou morales. Et n'est-ce rien, à leur avis, que d'avoir commis un crime ou d'en être soupçonné ?

Il est vrai qu'on m'objectera : « Comment pouvez-vous parler d'un type chez les criminels, quand, de vos propres travaux, il résulte que 60 % en manquent complètement ? ». — Mais, outre que le chiffre de 40 % n'est pas à dédaigner, le passage insensible d'un caractère à un autre se manifeste dans tous les êtres organiques ; il se manifeste même d'une espèce à l'autre ; à plus forte raison en est-il ainsi dans le champ anthropologique, où la variabilité individuelle, croissant en raison directe du perfectionnement et de la civilisation, semble effacer le type complet. Il est difficile, par exemple, sur 100 italiens, d'en trouver 5 qui présentent le type de la race ; les autres n'en ont que des fractions, qui se manifestent seulement quand on les compare à des étrangers ; et, pourtant, il n'y a personne qui songe à nier le type italien.

À mon avis on doit accueillir le *type* avec la même réserve qu'on met à apprécier les *moyennes* dans la statistique. Quand on dit que la vie moyenne est de 32 ans, et que le mois le plus fatal est celui de décembre, personne n'entend par là que tous les hommes doivent mourir à 32 ans et au mois de décembre.

Loin de porter atteinte à l'application pratique de nos conclusions, cette façon restreinte d'envisager le type lui est favorable ; en effet, la détention perpétuelle, la peine capitale, qui sont les derniers mots de nos recherches, seraient impraticables à l'égard d'un grand nombre d'hommes, mais on peut les appliquer fort bien à un nombre restreint. Et, à propos de quelques-uns, on pourra, sans avoir l'air de soutenir un paradoxe, conseiller de regarder comme un indice de criminalité la présence de ce type chez des individus suspects.

Autre accusation grave qu'on nous impute à propos de ce type, c'est que nous le déduisons de l'examen de quelques milliers de criminels, tandis que les malfaiteurs existent par millions, et qu'une loi ne peut être considérée comme bien fondée si elle ne s'appuie pas sur les grands nombres (CETTINGEN).

Il ne sera pas inutile de rappeler, ici, une loi biologique, qui doit précisément, selon M. Ferri, se combiner avec celle des grands nombres : « En général, les données biologiques de haute importance sont celles qui éprouvent les variations les moins considérables. Un exemple fera mieux comprendre notre pensée : tandis que la longueur des bras peut varier, d'homme à homme, de plusieurs centimètres, la largeur du front ne peut varier que de quelques millimètres. D'où il résulte avec évidence que, dans les questions d'anthropologie, la nécessité de gros chiffres est en raison directe de la variabilité des caractères étudiés, et, par conséquent, en raison inverse de leur importance biologique » (*nuovi orizzonti*, 1883).

Les gros chiffres sont utiles quand on s'occupe des phénomènes que chacun peut enregistrer. Mais quand il s'agit de connaître non pas le sexe, ni l'âge, ni la profession, mais le caractère psychique ou la conformation crânienne d'un groupe de criminels, il est impossible de jouer avec des chiffres élevés.

Dans ces questions délicates qui exigent une culture spéciale les grands nombres recueillis par la statistique officielle, œuvre, pour la plupart du temps, d'employés ignorants, ont bien moins de valeur que les observations clairsemées, à la vérité, mais dues à des hommes compétents. Ici la sûreté des recherches vaut bien mieux que leur quantité.

Voyez ce qui a lieu, par exemple, pour un fait cependant bien simple à relever : la récidive. Si l'on s'en tient à une statistique de plus de 80 000 condamnés, dressée par l'homme le plus compétent d'Italie en ce genre, M. Beltrani-Scalia, elle se limiterait à 18<sup>o</sup>/<sub>10</sub> dans les bagnes, à 27 % dans les prisons, chiffres prodigieusement inférieurs à ceux que fournissent la France (42 %) et la Hollande (80 %). Ce n'est pas tout : la récidive, toujours d'après ce tableau, semblerait perdre du terrain dans les parties de l'Italie où se commettent le plus de crimes ; tandis que l'on trouverait dans l'ancien royaume Lombardo-Vénitien la proportion de 59 à 51 %, on s'arrêterait dans le Sud à 10, à 14 %. Heureusement que des cas peu nombreux, il est vrai, mais absolument sûrs, en faisant connaître à fond le malfaiteur, en éclairant d'un grand jour les associations criminelles, ont permis de corriger, ici, comme Cettingen l'a déjà fait en Russie, l'erreur que l'on commettrait en se basant uniquement sur les *grands nombres*<sup>1</sup>.

« Vous niez, m'objecte M. Tarde, qu'il y ait la moindre analogie entre le criminel-né et l'aliéné ; et puis vous finissez par confondre le premier avec le fou moral. Mais, ainsi, vous perdez de vue l'atavisme, qui n'a rien à faire avec la

---

<sup>1</sup> GAROFALO, *Archivio di psichiatria e scienze penali*, VII, 4, 1886.

maladie »<sup>1</sup>. — Il n'y a pas là de contradiction. Le fou moral n'a rien de commun avec l'aliéné ; il n'est pas un malade, il est un *crétin du sens moral*. Du reste, dans cette édition, j'ai démontré qu'outre les caractères vraiment atavistiques, il y en avait d'acquis, et (le tout-à-fait pathologiques : l'asymétrie faciale, par exemple, qui n'existe pas chez le sauvage, le strabisme, l'inégalité des oreilles, la dyschromatopsie, la parésie unilatérale, les impulsions irrésistibles, le besoin de faire le mal pour lui-même, etc., et cette gaité sinistre qui se fait remarquer dans leur argot, et qui, alternant avec une certaine religiosité, se trouve si souvent chez les épileptiques. Ajoutez-y les méningites, les ramollissements du cerveau, qui ne proviennent certainement, pas de l'atavisme. Et je suis venu de là à renouer le fou moral et le criminel-né dans la branche des épileptoïdes.

Certes, une théorie qui s'arrêterait à l'atavisme pour expliquer l'origine du criminel serait bien plus séduisante ; mais que de fois le vrai est moins beau que « le faux !

À l'objection, très-juste, de M. Tarde, que les sauvages ne sont pas toujours bruns, ni d'une taille élevée, et que la fossette occipitale moyenne peut se rencontrer chez des peuples peu portés au crime, comme les Arabes, et faire défaut chez d'autres plus barbares, j'ai déjà répondu en citant cette loi, que les anthropologues devraient mieux observer :

À savoir : que les anomalies atavistiques ne se rencontrent pas toutes avec la même abondance dans les races les plus sauvages ; mais que, plus fréquentes néanmoins chez elles que chez les peuples plus civilisés, elles varient dans la proportion, et sans que l'absence de l'une ou de l'autre puisse être regardée comme une marque d'une plus grande infériorité dans la race. Ainsi, deux anomalies atavistiques, celle de l'os de l'Inca et de la fossette occipitale, se rencontrent ensemble chez des races à demi civilisées, comme la race américaine, et sont rares chez les nègres, pourtant plus barbares (ANUTCHINE, *Bull. soc.*, Moscou, 1881).

Du reste, sans répéter que la maladie bien souvent obscurcit toute trace d'atavisme, il faut se souvenir que, quand on veut retrouver les lois de l'atavisme dans les phénomènes humains, même là où elles sont le mieux établies, dans l'embryologie, par exemple, on risque souvent de s'égarer. Il en est comme de certains contours figurés des nuages qui disparaissent quand on les regarde de trop près ; ou comme de ces tableaux modernes, que j'appellerai Hollandais au rebours : vus de près, ils vous ont l'air de croûtes surchargées de couleurs : à distance, ils présentent d'admirables portraits. Dans les deux cas, toutefois, la ligne existe ; seulement, pour la saisir, il faut reculer le point de vue. En voulez-vous la preuve ? Adoptez cette opinion, et vous verrez aussitôt s'ouvrir devant vous mille voies nouvelles qui, s'éclairant l'une l'autre, éclaireront, en même temps, le sujet, tandis que le contraire devrait se produire si tout cela n'était qu'illusion pure.

---

<sup>1</sup> TARDE, dans son beau livre : *Criminalité comparée*, 1886. Alcan, éd.



Je répondrai, maintenant, à une autre accusation que je me permets, avec M. Turati (*Archivio*, III), de trouver bien singulière : « Cette école, disent quelques adversaires, a été fondée par des hommes étrangers à la science du droit, par de véritables intrus ». — Mais ces contradicteurs, qui reprochent à des médecins-légistes d'avoir appliqué de la médecine légale, à des anthropologues d'avoir appliqué l'anthropologie aux questions sociales ou juridiques, oublient que de même les chimistes font de l'industrie, les mécaniciens de l'hydraulique et de la technologie : ils oublient que pour la première fois Buckle et Taine ont fait de l'histoire sérieuse quand ils ont fondu avec la chronologie historique l'économie politique, l'ethnologie comparée, et la psychologie ; ils oublient, enfin, que la physiologie moderne n'est pas autre chose qu'une série d'applications de l'optique, de l'hydraulique, etc. Mais, voyez la bizarrerie ! Pendant que ces mêmes critiques protestent contre toute tentative faite pour supprimer le danger de légiférer sans avoir étudié l'homme et sans le connaître, et cela uniquement par horreur d'une alliance étrangère, on voit la plupart d'entre eux subir, rechercher même, non pas seulement l'alliance, mais la dictature d'une science étrangère au droit, et peut-être à toutes les sciences : je veux parler de la métaphysique. Et ils ont eu le courage d'établir sur elle, même dans ses hypothèses les plus combattues, dans celle du libre arbitre, par exemple, les lois dont dépend la sécurité sociale !

Ici, je me vois arrêté par d'autres juristes, qui me reprochent de réduire le droit criminel à un chapitre de psychiatrie, et de bouleverser en entier la pénalité, le régime des prisons ! Cela n'est vrai qu'en partie. Pour les criminels d'occasion, je me renferme, tout à fait, dans la sphère des lois communes, et me contente de demander qu'on étende, davantage, les méthodes préventives. Quant aux criminels-nés et aux fous criminels, les changements proposés par moi ne feraient qu'ajouter à la sécurité sociale, puisque je demande pour eux une détention perpétuelle, c'est-à-dire la prison à vie, moins le nom.

La nouveauté de nos conclusions les plus combattues est-elle donc si grande ? Pas du tout. Et vous trouverez des conclusions analogues dans l'antiquité, chez Homère quand il fait le portrait de Thersite, chez Salomon quand il proclame (*Eccles.*, XIII 31) que le cœur change les traits, du méchant. Aristote et Avicenne, G. B. Porta et Polémon, ont décrit la physionomie de l'homme criminel ; les deux derniers sont même allés plus loin que nous. Citerai-je encore les proverbes qui, nous le verrons plus loin, aboutissent à des conclusions bien plus radicales que les miennes, et nous viennent évidemment des anciens ?

Il y a bien des siècles déjà que le peuple a signalé l'incorrigibilité des coupables, surtout des voleurs, et l'inutilité des prisons <sup>1</sup>.

Celles de nos théories qui paraissent les plus hardies ont même été mises en pratique dans des temps qui sont bien loin de nous : MM. Valesio et Loyseau citent

---

<sup>1</sup> V. *Archivio di psichiatria, ecc.*, III p. 451.

un édit du moyen-âge prescrivant, *dans le cas où deux individus seraient soupçonnés, d'appliquer la torture au plus laid des deux*. — La Bible distingue déjà le criminel-né et ordonne de le mettre à mort dès sa jeunesse. — Solon a trouvé dans le *Dictérion* un préventif social contre le viol et la pédérastie.

Je suis, dit-on, un révolutionnaire. Cela ne m'importe guère ; car, à cette accusation, j'en puis opposer une autre également portée contre moi, celle d'avoir, dans mes conclusions dernières (nécessité du crime, théorie de la défense sociale), ressuscité une théorie démodée, ou qui, du moins, n'est plus en vogue auprès de ceux que j'appellerais volontiers les petits-maîtres de la science, qui d'ordinaire attendent, pour se faire une opinion scientifique, la dernière mode de la Sorbonne ou de la foire de Leipzig. Cette accusation, d'ailleurs, tombe à faux, car des savants illustres — Breton, Ortolan, Tarde, Ribot, Despine en France, — Holtzendorf, Grollmann, Hoffmann, Hommel, Ruf, Fuerbach en Allemagne, — Wilson, Thompson, Bentham, Hobbes en Angleterre, — Ellero, Poletti, Serafini en Italie, — soutiennent, tous, avec des armes nouvelles, l'antique tradition, due à l'initiative vigoureuse de Beccaria, de Carmignani et de Romagnosi.

Mais, admettons que cette accusation soit fondée ; serait-ce un motif pour rejeter une vérité ? Le vrai n'a-t-il pas pour principal caractère de subsister éternellement ? de reparaître plus fort et plus vivace justement alors qu'on le croit étouffé sous les oripeaux de la mode, et sous les obstacles accumulés par les rhéteurs ou par les stériles efforts de quelques grands esprits fourvoyés ? Est-ce que la théorie du mouvement moléculaire, de l'éternité de la matière, n'est pas encore aujourd'hui fraîche et vivante, bien qu'elle remonte au temps de Pythagore ?

Ces objections, pourtant, sont sérieuses ; elles ont pour auteurs des savants respectables ; mais il en est une autre, lancée par des hommes bien inférieurs en savoir et en bonne foi, et qui, pour être anonyme, vague, impalpable et peu digne de réponse, n'en est pas, cependant, la moins dangereuse : c'est celle que j'appellerai l'objection de la légende.

La légende veut : que ces travaux tendent à détruire le code pénal, à laisser toute liberté aux brigands, à saper la liberté humaine.

Ne voit-on pas, cependant, que si nous diminuons la responsabilité de l'individu, nous y substituons celle de la société, qui est bien plus exigeante et plus sévère ? Que, si nous réduisons la responsabilité d'un groupe de criminels, loin de prétendre adoucir leur condition, nous réclamons pour eux une détention perpétuelle ? Cette détention perpétuelle, la société moderne la repousse, pour rendre hommage à des principes théoriques ; mais ce n'est point sans s'exposer à de grands périls. Et d'ailleurs, ne la voit-on pas adopter, avec infiniment plus d'incertitude, d'irrégularité et d'injustice, une demi-continuité de la peine, sous forme de colonie pénale, de surveillance, de résidence forcée, etc., mesures

incomplètes, d'une efficacité douteuse, mais au moyen desquelles elle se flatte d'obtenir la sécurité que les lois ne peuvent lui fournir ?

Les nouvelles mesures pénales que nous proposons excluent la note infamante, j'en conviens ; mais celle-ci, nos juristes même ne la croient plus nécessaire ; ils la considèrent comme une transformation atavistique, un reste de l'antique vengeance, qui va disparaissant tous les jours. — Et qui donc oserait repousser de tels avantages dans l'unique but de justifier un sentiment si odieux ? Qui ne voit que notre temps a pour évangile la maxime de M<sup>me</sup> de Staël : *Tout connaître est tout pardonner !*

Reste l'argument tiré de l'exemple. Mais l'exemple subsisterait, puisque la détention perpétuelle signifie quelque chose de bien pénible ; d'ailleurs, l'exemple n'est plus le but principal que poursuit le législateur, tout le monde en convient.

On craint de porter atteinte à la morale, en réduisant, d'un côté, l'estime, de l'autre le mépris qui s'attacheraient à des actes soustraits au libre arbitre. Mauvaise raison ! D'abord, il paraît peu sérieux d'établir un frein de cette importance sur un fait controversé ; ensuite, nul ne songe à entamer le monde du sentiment, et le voudrait-on, on n'y réussirait pas.

Le *critérium* du mérite ne changera point, lorsque la plupart des vertus et des vices seront reconnus pour des effets d'un changement moléculaire. Refuse-t-on d'admirer la beauté, quoiqu'on voie en elle un phénomène tout-à-fait matériel et indépendant de la volonté humaine ? Le diamant n'a aucun mérite à briller plus que le charbon ; quelle femme, toutefois, jetterait ses diamants, sous prétexte qu'ils ne sont, au fond, que du charbon ?

Prenez tous les anthropologues-criminalistes ; aucun d'eux ne voudrait serrer la main d'un scélérat ; aucun ne mettrait, sur le même pied, le crétin et l'homme de génie, bien qu'il sache que la stupidité de l'un et l'intelligence de l'autre ne sont qu'un résultat de l'organisme. Au revoir, donc, le peuple, qui ne comprend rien à ces idées.

Nous couronnerons de fleurs les tombes des grands hommes, et nous jetterons au vent les cendres des malfaiteurs.

Prétendre qu'on ruine la liberté humaine, en niant certains principes de morale, c'est renouveler l'exemple de ceux qui reprochaient à Galilée et à Copernik de troubler et de détruire le système solaire, quand ils enseignaient que la terre tourne et que le soleil reste immobile. Le système solaire dure toujours ; il en sera de même du monde moral, quel que soit le critérium employé pour l'examiner. Les doctrines restent dans les livres, les faits poursuivent leur cours. La chose n'est, hélas : que trop prouvée.

J'ajouterai même que le mépris ne s'attache pas toujours au crime, ni à la peine. On méprise la femme adultère ; on admire, presque, l'homme qui se trouve dans le même cas. Les escroqueries des banquiers puissants s'appellent de beaux coups. Les crimes et délits politiques ne méritent aucun mépris, et pourtant ils sont visés par le code pénal ; et la peine qui les frappe est justifiée par la nécessité de la défense sociale <sup>1</sup>.

D'un autre côté, le mépris peut bien contribuer à détourner du crime un homme non encore corrompu, mais les criminels-nés, les criminels d'habitude, n'y attachent aucune importance ; ils se sentent plutôt excités par la rumeur, même d'opposition, qui se fait autour d'eux.

Il est, d'ailleurs, bien vrai que, si l'on admet l'identité du fou moral et du criminel-né, si l'on reconnaît l'existence des demi-fous, des gens possédés de folies systématisées (V. vol. II), l'avocat habile, plaidant devant un juge qui fait du libre arbitre le fondement de la pénalité, pourra paralyser l'œuvre de la justice, en montrant un malade là où d'autres voyaient un coupable.

Mais quoi ? Devrons-nous falsifier, rejeter le vrai, par ce que la loi, au lieu de l'admettre, se sera engagée dans une fausse voie, par ce qu'elle aura étudié le crime sans étudier le coupable ? N'est-il pas plus juste, dans cette alternative, de modifier les lois conformément aux faits, que de falsifier les faits pour les accommoder aux lois, et cela dans l'unique but de ne pas troubler la tranquillité sereine de quelques hommes, à qui il déplaît d'accorder leur attention à ce nouvel élément dont s'est enrichi le champ de nos études ?

On patienterait encore, si les mesures prises en dehors de nos conclusions et en opposition avec elles, aboutissaient du moins à la sécurité sociale, but suprême de tout législateur. Mais qui ne sait que les pénalistes les plus honnêtes et les plus intelligents, dans la pratique conviennent que l'œuvre de la justice est en quelque sorte un travail de Sisyphe, une immense fatigue qui n'aboutit à aucun résultat, que les moyens suggérés par les écoles les plus modernes, la liberté provisoire, le jury, la libération conditionnelle, au lieu de diminuer le crime, l'augmentent bien des fois, ou, tout au moins, se bornent à le transformer ?

Que penser, également, de ces autres mesures que l'on donne pour le dernier mot de la science, et qui sont au contraire la plus claire démonstration du manque absolu de sens pratique ? Je veux parler, ici, de l'adoucissement des peines appliquées aux récidivistes <sup>2</sup>, de l'impunité acquise aux simples tentatives délictueuses, de l'extension du jury aux affaires correctionnelles.

<sup>1</sup> Lombroso e LASSHI, *Del delitto politico*. Fratelli Bocca, 1887.

<sup>2</sup> Lucchini et Buccellati.

En peut-on dire autant des conclusions pratiques soutenues par notre école ? Dira-t-on qu'elle ne conjure en rien le péril, qu'elle est absurde, quand elle propose de créer des asiles criminels, des prisons pour les êtres incorrigibles, de remplacer la première condamnation à la prison par une amende ou un châtement corporel ? Traitera-t-on de même ses projets de loi sur le divorce, sur le travail des enfants, sur l'abus de l'alcool, qui ont pour but de prévenir le viol, l'adultère et le meurtre ? Dira-t-on que nous avons tort de demander que le coupable soit astreint à réparer le dommage causé, en raison de sa force et de sa richesse ?

Eh ! nierez-vous, aussi, que, dans les procès de pédérastie, d'empoisonnement, de meurtre, où les preuves font souvent défaut, l'introduction du *critérium* anthropologique puisse être d'une utilité bien plus grande qu'un simple trait anatomique, ou qu'une de ces réactions chimiques dont chaque année voit la chute et la résurrection ?

Qui peut nier, par exemple, que, dans certains cas, le tatouage, par l'obscénité des dessins, par la partie du corps où il a été pratiqué, révèle le crime de pédérastie bien mieux que toutes les lésions anatomiques, comme nous le démontrera ici Lacassagne.

Même dans les questions de droit pur, ces études trouvent une large application. Ainsi, la théorie qui substitue le droit de la défense sociale à la doctrine religieuse du péché, qui remplace le libre arbitre par la crainte des dangers que peut faire courir le coupable, fournit une base solide à la philosophie pénale qui jusque-là oscillait, sans cesse, d'un côté à l'autre, sans produire aucun résultat. Prenez, une bonne fois, pour critérium, la crainte du coupable, pour indices, les caractères physiques et moraux du criminel-né, et vous aurez la solution du problème relatif à la tentative, aux faits d'inertie coupable suivie de mort, qu'il faut punir quand il s'agit d'un de ces êtres misérables (GAROFALO, *Criminologia*, 1885).

Vous apprendrez, aussi, par ce moyen, que les facteurs du crime varient selon les climats, la nature des châtements doit subir une variation analogue, faute de quoi, la loi, placée en contradiction avec l'opinion publique, restera lettre morte. Et c'est bien de là que résultent ces acquittements qui, au fond, constituent un nouveau code régional en opposition avec le code écrit ; c'est bien là une démonstration pratique, malheureusement trop répétée et fort dangereuse, de l'influence du climat sur la morale. De là vient que les jurés des régions méridionales regardent certains groupes de crimes avec un œil bien différent de ceux du Nord. « Dans la province d'Aoste, écrivait Morano, le jury fait plus de cas de la vie que de la bourse ; dans la vallée de Mazzara, il est plus indulgent pour les attentats à main armée ; de là vient que les jurés prononcent les *verdicts* les plus divers dans les deux régions ».

On pourrait en dire autant du viol, de la camorra et de la mafia, qui sont, jugés avec beaucoup plus d'indulgence au Sud que dans le Nord d'Italie.

En voilà assez pour répondre à ceux de mes adversaires qui, sans nier le résultat de mes recherches, prétendent qu'elles ne peuvent être appliquées ni aux sciences juridiques, ni aux sciences sociales.

Quant à ceux qui nous accusent, tout doucement, de rechercher par cette nouveauté, les applaudissements populaires, ils feignent d'ignorer que les foules, qu'elles viennent des académies ou des places publiques, ont été et restent toujours les ennemies les plus acharnées de toute nouveauté, et que le progrès ne s'effectue guère qu'aux dépens de son auteur ; ils feignent d'ignorer que nous avons été signalés aux ressentiments des réactionnaires, aux moqueries faciles de petits maîtres aux yeux desquels une chose nouvelle n'est bonne que si, toute superficielle, comme la mode, elle n'exige ni fatigue, ni travail sérieux.

Il est, encore, plus étonnant de voir de tels adversaires se donner pour défenseurs de la liberté, sous prétexte qu'ils soutiennent le libre arbitre. Je n'ai qu'un mot à leur répondre : Qu'ils jettent les yeux autour d'eux, et qu'ils nient ensuite que la théorie du libre arbitre ne soit la doctrine préférée des ennemis de la libre pensée, et de toute église orthodoxe ! Oh ! qu'ils nient, s'ils le peuvent, que leurs disciples se trouvent moins souvent parmi les victimes que parmi les complices du despotisme !

Mais, quelque peine que je me sois donnée, je ne puis me flatter d'avoir atteint, même de loin, la solution idéale du problème. Plus j'avance dans la voie que je me suis tracée, plus je ressemble à l'homme qui, debout sur un sommet, voit l'horizon s'élargir devant lui, mais s'effacer, en même temps, les contours de la plaine.

Ainsi, entre le criminel de génie et la foule des malfaiteurs, il y a un intervalle qu'il serait bien difficile de combler. La même distance sépare le monde des escrocs de celui des assassins.

En outre, étranger à la science du droit, je ne puis me flatter d'avoir entrevu toutes les applications que l'on peut faire de mes recherches ; et je n'ignore pas que la pratique seule consacre les théories.

Mais ces lacunes sont amplement comblées par un certain nombre de revues : les *Archives d'anthropologie criminelle*, de Lacassagne ; la *Zeitsch. f. gesammte Strafsrecht*, de Liszt ; la *Rivista sperimentale di freniatria*, de Reggio ; la *Rivista di filosofia scientifica*, de Morselli ; l'*Archivio di psichiatria, scienze penali e antropologia criminale*, de Turin ; les *Archives psychiatriques et loyales*, de Kowalewski ; le *Messenger de psychiatrie*, de Mierzejewski ; le *Bulletin de la Société d'anthropologie*, de Bruxelles ; la *Revue philosophique*, de Paris ; la *Revue*

*scientifique*, de Richet. Toutes ces publications signalent au public les découvertes faites au jour le jour par ces hommes de talent qui ont bien voulu me venir en aide.

Pour compléter et consolider encore l'édifice, j'ai à ma disposition une bibliothèque entière : la *Criminologia*, de Garofalo ; l'*Omicidio*, de Ferri, et ses *Nuovi orizzonti di diritto pénale* ; l'étude anthropologique et juridique, *Sull' aborto ed infanticidio*, de Balestrini ; l'étude de Marro, *Sur les caractères des criminels* ; *Le tatouage*, de Lacassagne ; la *Criminalité comparée* de Tarde ; les *Maladies de la volonté*, de Ribot ; les *Sociétés animales*, d'Espinasson ; les travaux anatomiques de Flesch, de Benedikt, de Sommer et de Knecht ; les ouvrages puissantes de Drill et de Roussel sur les jeunes criminels, de Guyau, de Fouillée, de Letourneau sur la morale, etc.

La compagnie de tous ces savants me soutient et m'assure plus que les fatigues que m'a coûtées mon œuvre.

Peut-être ne restera-t-il, bientôt, de celle-ci pierre sur pierre : mais l'idée qui lui a donné naissance, transmise de main en main et réconfortée par ces penseurs vigoureux,

.....*Cursores, qui vitæ lampada tradunt,*

(LUCRÈCE)

cette idée ne périra point.

*Turin, 10 novembre 1886.*

C. LOMBROSO.

# PREMIÈRE PARTIE

---

## EMBRYOLOGIE DU CRIME

---

### Chapitre premier

---

#### Le crime et les organismes inférieurs.

---

#### I

#### Les équivalents du crime dans les plantes et chez les animaux.

[Retour à la table des matières](#)

1. — Après qu'Espinas, Letourneau et Vignoli eurent appliqué l'étude de la zoologie aux sciences sociologiques, Cognetti de Martiis et Rabbeno à l'économie politique et Houzeau à la psychologie, il était naturel que la nouvelle école pénale, qui suit avec tant d'intérêt les études modernes sur l'évolution, cherchât à son tour de les appliquer à l'anthropologie criminelle et tâchât même d'en faire le premier fondement de cette science. En effet, mon premier essai à cet égard a été suivi



immédiatement d'un autre de Lacassagne et d'une étude de Ferri qu'on pourrait presque dire complète <sup>1</sup>.

De prime abord la tâche semble très-facile : on dirait même, si l'on se borne à jeter un coup d'œil superficiel sur ces phénomènes, en se laissant guider par les critères humains les plus communs, que les actes selon nous les plus iniques sont les plus naturels du monde, tant ils sont répandus chez les espèces animales et même dans les plantes, de sorte que nous pouvons bien dire avec Renan que « la nature nous offre l'exemple de la plus implacable insensibilité et de la plus grande immoralité ».

Qui ne connaît les belles observations de Darwin <sup>2</sup>, Drude, Kohn, Rees et Will sur les plantes insectivores ?

Toutes ces plantes commettent de véritables meurtres sur les insectes. Quand p. ex. un insecte, si petit qu'il soit, ne pesât-il qu'un 124 millième de grain, se pose sur le disque d'une feuille de *Rosolis* ou *Drosera* (et il paraît que cela n'arrive pas toujours par pur hasard, mais qu'il y est attiré par l'odeur, que sécrète la feuille), il est presque immédiatement englué dans une sécrétion visqueuse et comprimé par les tentacules nombreux, environ 192 par feuille, qui se replient sur lui en 10 secondes et atteignent en une heure et demie le centre de la feuille, qui ne lâche point prise avant que la victime soit morte et en partie digérée, à la faveur d'un acide, et d'un ferment très analogue à notre pepsine, sécrétés en grande quantité par les glandes et agissant sur les tentacules voisins par un mouvement semblable, selon Darwin, au mouvement réflexe des animaux.

Quand l'insecte s'arrête sur un côté du disque, les tentacules se courbent vers le point d'excitation, de quelque côté qu'il se trouve ; l'impulsion motrice, partant d'une ou de plusieurs glandes, traverse le disque, se propage jusqu'à la base des tentacules voisins, agit à son tour sur le point d'excitation, augmente la sécrétion des glandes et la rend acide, et celles-ci à leur tour agissent sur le protoplasma.

Dans la *Dionea muscipula* les contractions des soies meurtrières ne sont provoquées ni par l'air ni par les liquides, mais seulement par les corps solides

---

<sup>1</sup> LOMBROSO, *Archivio di psichiatria*, Torino, 1881, vol. II fasc. 4. *Il delitto negli animali*. — RODET, *Notions élémentaires de vétérinaire militaire*, Paris, 1847. — Houzeau, *Études sur les facultés mentales des animaux comparées à celles de l'homme*, Mons, 1872, II vol. — ESPINAS, *Des sociétés animales*, étude de psychologie comparée, Paris, 1878, deuxième édition. — LACASSAGNE. *De la criminalité chez les animaux*, dans la *Revue scientifique*, 14 janvier 1882. — ID. Lyon. 1882, p. 32. — ROMANES, *Animal intelligence*, London, 1882. — FERRI, *Dell'omicidio*, 1884. — VIGNOLI, *Della legge fondamentale dell'intelligenza nel regno animale*, 1878, Milano.

<sup>2</sup> DARWIN, *Insectivorous plants*, 1880. — D. O. DRUDE, *Die insectenfressenden Pflanzen* dans le *Handbuch der Botanik*, publié par le professeur Schenk, Breslau, 1881. — F. COHN, *Beiträge zur Biologie der Pflanzen*, Bd. II, Heft 1. — REES und WILL, *Botanische Zeitung*, 1875.

azotés et humides. En outre les soies entrecroisées laissent échapper les menus insectes qui ne sauraient servir à la nutrition de la plante.

Le *Genlisea ornata* saisit les insectes tout comme font les pêcheurs, lorsqu'ils prennent au piège les anguilles.

L'*Utricularia neglecta* attire les insectes par des appendices quadrifides ; en jouant avec elles, l'insecte s'engage dans une valve élastique qui se ferme derrière lui, et l'emprisonne dans un utricule où il meurt.

Je cite, en détail, ces faits, où je crois entrevoir la première ébauche du crime ; car si l'on ne connaissait pas leur dépendance absolue des conditions histologiques, on pourrait soupçonner ici la préméditation, le guet-apens, le meurtre par cupidité, et même jusqu'à un certain point cette liberté dans le choix (refus des insectes trop petits et des matières non azotées) dont plusieurs théoriciens du droit se sont avisés, bien à tort, de faire la base de la responsabilité.

[Retour à la table des matières](#)

2. — L'analogie ressort avec bien plus d'évidence quand on passe au monde animal. Rien que pour le meurtre chez les animaux Ferri (l. c.) a pu distinguer jusqu'à espèces, dont plusieurs analogues aux espèces visées dans nos codes.

Ainsi le meurtre pour se procurer des aliments ; ainsi encore les mauvais traitements et le meurtre pour avoir le commandement de la tribu, faits qui correspondraient à nos délits par ambition etc. et qui s'observent chez les chevaux, les taureaux, les cerfs. — Dès qu'un nouveau singe entre dans les cages des jardins zoologiques, les compagnons examinent ses muscles et ses dents, afin de voir s'il faut le respecter, ou bien si l'on peut le maltraiter impunément. — Un exemple de meurtre par avidité nous est offert par les fourmis qui élèvent et font paître des aphides pour en sucer la sécrétion sucrée et qui même quelquefois préfèrent se procurer ces troupeaux par la rapine en massacrant leurs propriétaires, comme Forel l'a vu chez la *formica exsecta*. Nous trouvons aussi des exemples de cannibalisme simple. En dépit du proverbe qui prétend le contraire, les loups se mangent entre eux. Les souris champêtres, dès qu'elles tombent dans la trappe, se dévorent l'une l'autre. Les rats en font autant et aussi les *dytiscus* et les *gyrinus*. La voracité et le cannibalisme des brochets sont bien connus. Deux grillons mis dans une cage se dévorent souvent entre eux. Il y a quelques années, au jardin zoologique de Londres, deux serpents boas vivaient dans la même cage ; un jour le gardien eut à peine le temps de sauver le plus petit, déjà à demi avalé par son compagnon. Les marsouins et les lapins se dévorent entre eux, même quand on leur donne une nourriture abondante (Lacassagne).

Il y a quelques mois, au laboratoire du professeur Bizzozero un chien, abondamment nourri, déchirait et dévorait son compagnon.

Le *Chaetocompa processionca* et le *Thyatira* vivent en commun ; mais les individus plus forts dévorent les plus faibles et ceux qui sont engourdis par une alimentation surabondante ; il en est de même des mantidies, des scorpionides, des fourmis à miel du Mexique. Les fourmis, tandis qu'elles ont soin des cadavres de leurs amies mortes en combattant, déchirent, ceux de leurs ennemies et en sucent le sang. Une marmotte du jardin zoologique de Vienne, en ayant trouvé une autre dans sa tanière la tua et la dévora. Les loirs se dévorent l'un l'autre dès qu'ils ont faim.

Enfin nous rencontrons chez les animaux le cannibalisme avec infanticide et parricide. Les rêveries sur la voix innée du sang, sur l'amour maternel et filial, sont démenties chez les animaux, ainsi que l'observent Houzeau et Ferri (1. c.), par la simple observation des faits.

La femelle du crocodile mange quelquefois ses petits qui ne savent pas encore nager. Mais il faut noter que chez beaucoup d'animaux, comme chez quelques peuples barbares, une mauvaise conformation du corps provoque la honte et le mépris. J'ai vu une poule dont plusieurs poussins étaient nés chétifs et estropiés abandonner un jour son nid avec les poussins plus robustes, sans se préoccuper des pauvres petits qui restaient.

Comme certains oiseaux brisent leurs œufs et détruisent leurs nids quand ils s'aperçoivent qu'on y a touché, de même il y a des rongeurs, la femelle du rat p. ex., qui dévorent leurs petits quand leur nid a été dérangé.

Parmi les singes, les femelles des *Ouistitis* mangent quelquefois la tête à un de leurs petits ; elles écrasent aussi leurs petits contre un arbre quand elles sont lassées de les porter.

Parmi les chats, les lièvres, les lapins, il en est qui mangent leurs petits. Même chez la femelle du chien, dont l'instinct semble pourtant plus accessible aux affections domestiques, on observe quelquefois le cannibalisme infanticide. — Le cannibalisme et le parricide se rencontrent chez les renards « dont les jeunes s'entremangent souvent et quelquefois même dévorent leur mère »

## II

### **Le véritable équivalent du crime Et de la peine chez les animaux.**

[Retour à la table des matières](#)

1. — Cependant si nous présentions comme de véritables crimes ces meurtres commis par des animaux, de même que le vol habile et par association chez les singes, le vol domestique chez le chat, chez la pie, l'enlèvement de mineurs chez les fourmis rouges, la substitution du petit chez le coucou qui dépose son œuf dans le nid du moineau, et, pour mieux tromper celui-ci, enlève quelques-uns des œufs qui s'y trouvaient ; cela ne semblerait guère sérieux ; car on conçoit aisément que ces actions, qui nous paraissent des méfaits, sont au contraire les résultats nécessaires de l'hérédité, de la structure organique, ou sont imposés par la concurrence vitale (meurtre des bourdons), par le choix sexuel, par la nécessité sociale d'empêcher les discordes (meurtre des chefs) et par le besoin d'aliment chez les animaux très voraces, tels que les loups, les souris, ou bien par les guerres qui en dérivent et forcent les animaux à se conduire comme nous le faisons nous-mêmes alors que nous combattons des ennemis — ou quand nous nous permettons de manger les poules et les bœufs sans craindre le moins du monde d'être pour cela incriminés. Même quand ces actes tendent à la destruction de l'espèce, on doit les considérer comme entrant dans les habitudes de celle-ci, tant ils sont commis sur une vaste échelle. Cependant ils servent à nous démontrer la vanité de l'idée absolue de justice et nous aident à comprendre pourquoi les tendances criminelles renaissent si obstinément au milieu même des peuples les plus civilisés, malgré les obstacles toujours croissants qui leur sont opposés, et pourquoi elles renaissent sous des formes qui rappellent les plus farouches parmi les espèces animales. Ils nous expliquent, aussi, pourquoi dans l'antiquité on condamnait selon toutes les formes juridiques les animaux nuisibles ou profanateurs des choses sacrées pour l'homme <sup>1</sup>.

---

<sup>1</sup> La loi mosaïque (EXODE, XXI) condamnait à la lapidation le bœuf qui avait causé la mort d'un homme ; et si le fait se répétait, le propriétaire lui-même était lapidé. Au moyen-âge on condamnait les animaux homicides ou nuisibles à l'agriculture (LACASSAGNE, 1. c.). Toutefois sous François I<sup>er</sup> on leur donnait un avocat. En 1356 à Falaise une truie qui avait dévoré un enfant fut condamnée à mourir de la main du bourreau. L'évêque d'Autun excommunia des rats qui avaient rongé des objets sacrés. Benoist Saint-Prix enregistre 80 condamnations de ce genre qui avaient frappé toutes sortes d'animaux, depuis l'âne jusqu'à la cigale. La municipalité de Turin achetait du Saint-Siège (par l'intermédiaire de l'ambassadeur)

Pour se rapprocher un peu plus du criminel humain, envisagé sous un point de vue qui n'est plus celui de nos bons ancêtres du moyen-âge, il faut considérer surtout les animaux domestiques et ceux des animaux sauvages qui vivent en groupes, formant (comme dit Espinas) ces sociétés animales, qui offrent les premiers éléments des sociétés humaines et en présentent aussi toutes les monstruosité.

L'éducation imposée par nous et transformée par l'hérédité en instinct, les besoins et les rapports de la vie en commun, tout cela a engendré des habitudes spéciales auxquelles les individus ne manquent que dans des circonstances exceptionnelles, tout comme il arrive de nos criminels.

[Retour à la table des matières](#)

2. — *Criminels nés avec des anomalies du crâne.* — Une tendance criminelle très remarquable, due sans doute à des altérations congénitales du cerveau, se rencontre chez les espèces domestiques les plus dociles. Ainsi, parmi les chevaux de troupe, on en trouve quelques-uns, rebelles à la discipline, qui font le contraire de ce qu'on leur commande, et conservent un souvenir très vif des mauvais traitements, n'oubliant pas, des mois entiers, ceux qui les ont frappés. Ils ont beaucoup d'intelligence, mais ils en abusent pour soustraire à leurs compagnons leur portion. — Quelques-uns (voir RODET : *Notions élémentaire de vétérinaire*), sont traîtres et ne laissent échapper aucune occasion de faire du mal à l'homme ou à leurs compagnons, sans la moindre provocation ; et néanmoins ils se tiennent à merveille dans les rangs.

Contrairement à ce qui arrive pour l'homme, il n'y a eu jamais le moindre doute parmi les vétérinaires que ces mauvais instincts ne fussent déterminés par une organisation vicieuse du cerveau ; on reconnaît même ces chevaux à la forme du crâne, au front étroit et fuyant comme chez le lièvre, particularité qui leur a valu le nom de *chevaux à nez busqué*. Et l'on est tellement convaincu de la transmission héréditaire de ces mauvais instincts, que les arabes en tiennent note à part et n'admettent pas dans leurs harás les descendants des chevaux qui en sont affectés (Cornevin).

On observe semblable chose chez les éléphants. Celui qui par bizarrerie s'éloigne de son troupeau, celui qui est échappé à l'esclavage, est obligé de mener une vie solitaire. Il peut paître près du troupeau, visiter les mêmes lieux, boire à la

---

une malédiction contre les chenilles ; et l'évêque, en grande pompe et assisté du maire et des assesseurs, la lançait du haut d'une estrade élevée sur la place du château. Les procès de ce genre étaient aussi fréquents. À Verceil il y eut un long débat sur la question de savoir, si certaines chenilles devaient être jugées par le tribunal civil ou par les tribunaux ecclésiastiques, parce qu'elles avaient endommagé les vignes de la paroisse. Voir LESSONA, *I nemici del vino*, Loescher édit., 1380, Turin).

même source, il peut suivre les autres ; mais il doit toujours se tenir à une certaine distance et il n'est jamais vraiment admis dans la famille. S'il s'avise d'y pénétrer, les coups pleuvent sur lui de toute part ; même la femelle, qui est d'un naturel plus doux, le frappe de sa trompe. Les indiens appellent ces éléphants *Gundah*, ou, s'ils sont méchants, *Rogues*. On les craint généralement. Tandis que le troupeau suit tranquillement et en silence son chemin, évite l'homme et ne l'attaque que dans le cas de nécessité extrême, tandis qu'il respecte même la propriété, les *Rogues* ne connaissent pas ces égards. Leur vie solitaire, contre nature, les aigrit et les rend furieux. On organise contre eux dans les Indes des chasses spéciales, et personne n'en a pitié. (LACASSAGNE, l. c.).

[Retour à la table des matières](#)

3. — *Meurtres par antipathie*. — Quelque difficile qu'il soit d'isoler les différents motifs psychologiques qui poussent au crime — car le crime est rarement provoqué par une seule passion distincte — il faut reconnaître toutefois que, même chez les animaux, l'antipathie entre les espèces différentes ou entre les individus de la même espèce conduit souvent à la violence et quelquefois au meurtre.

Il y a des femelles qui ont une aversion invincible pour les individus de leur espèce et de leur sexe. Cela s'observe, par exemple, chez les singes anthropomorphes et surtout chez les Orangs-outans, dont les femelles traitent leurs semblables avec une animosité instinctive, les battent et arrivent même jusqu'à les tuer. (HOUZEAU, 2)

Jack, le bon et pacifique guépard de Brehm, devint furieux par pure antipathie, quand on le mit à côté d'un léopard, et l'on dut les séparer pour qu'ils ne se tuassent pas l'un l'autre (II, 141). Parmi les Paradoxures quelques-uns vivent en paix avec leurs semblables, tandis que d'autres se battent entre eux jusqu'à la mort.

Dans ses voyages en Perse, Lessona fut averti un jour de ne pas s'approcher avec son cheval de celui de son compagnon, parce qu'ils étaient ennemis. Il voulut s'en convaincre ; et en effet son cheval, qui était pacifique avec tous les autres, devint furieux, dès qu'il se trouva à côté de son adversaire, et chercha à le frapper.

4 — *Vieillesse*. — On sait que chez les hommes la vieillesse détermine l'égoïsme et la dureté du cœur. Les animaux aussi, avec l'âge, deviennent ombrageux, hargneux, etc. ; pour cela même ils sont souvent chassés par leurs compagnons, et alors, dans l'isolement, ils deviennent de plus en plus méchants. Cela s'observe, selon Brehm, chez les bouquetins, les chèvres sauvages et les éléphants. Ces derniers deviennent alors très dangereux, car, dominés par une espèce de frénésie, ils sont portés à poursuivre l'homme ou les animaux pour les massacrer. (PIERQUIN II ; FERRI p. 41).

Une chatte d'Angora avait toujours été tendre envers ses petits ; en vieillissant elle devint laide et fut négligée et maltraitée par les domestiques ; son caractère s'en aigrit, elle refusa le lait à ses petits et en dévora un.

[Retour à la table des matières](#)

5. — *Accès de rage.* — Le 4 août 1833, un dimanche, vers 2 heures de l'après-midi, une femme conduisait une vache dans la rue Montmartre. Tout-à-coup la vache est prise d'une fureur épouvantable et se rue contre tout ce qu'elle rencontre. Elle blesse et tue un grand nombre de personnes, renversant à droite et à gauche tous les obstacles, jusqu'à ce qu'un coup de fusil vienne l'étendre roide morte. (PIERQUIN II, 505).

6. — Il faut peut-être reporter à ces mêmes catégories les cas assez fréquents, où les animaux, tout comme les hommes, tuent leurs semblables sans aucun motif, dérogeant aux habitudes de la plupart d'entre eux et nuisant aux intérêts de l'espèce.

Cela ressemble absolument à ce que les anciens, juristes nommaient *méchanceté brutale (nequitas efferata)* ; car à cet égard Zaretti a tort d'affirmer que « les animaux de la même espèce ne se battent entre eux que pour des causes instantanées comme pour se disputer la nourriture ou la possession des femelles, et jamais par haine implacable et innée ».

Très-souvent les animaux sont pris d'une fureur belliqueuse que rien ne justifie, n'explique ni ne modère, et cela sans aucun motif extérieur, sans la moindre provocation. Nos animaux domestiques, surtout le chien, en offrent des exemples fréquents. Gall raconte qu'un barbet, très-aimé de son maître qui le nourrissait abondamment, cherchait partout, dans les rues, l'occasion de se battre. Tous les jours il rentrait avec de nouvelles blessures. On essaya de l'enfermer pendant des semaines entières : à peine remis en liberté, il se jetait sur le premier chien qu'il rencontrait, et luttait jusqu'à ce qu'il l'eût vaincu ou qu'il fût, mis lui-même hors de combat.

Les hamsters se mordent et se tuent entre eux par pure méchanceté. Chez les cerfs, on voit des mâles qui maltraitent les femelles sans aucun motif. (FERRI 1. c.).

7. — *Délits par passion.* — Dans d'autres cas la tendance au crime est déterminée, comme chez l'homme, d'une manière irrésistible, par les passions surexcitées, surtout par l'amour, la cupidité et la haine. Les dromadaires, dit Rousse, qui pourtant sont si patients, finissent, quand on les agace, par devenir furieux et foulent aux pieds celui qui leur a fait du mal ; mais dès qu'ils croient

avoir assouvi leur vengeance, ils redeviennent paisibles. Aussi les Arabes ont-ils l'habitude en pareil cas d'ôter leurs habits et de les jeter à l'animal pour qu'il reverse là-dessus sa fureur, après quoi il reprend tranquillement son travail. (BUCHNER, c. III).

Ainsi les fourmis ne dévorent pas leurs aphidés, même quand elles manquent d'autre aliment. Mais Leuret raconte le cas d'une fourmi qui, impatientée par la résistance d'une de ses aphidés, la tua et la dévora.

Le délit par emportement furieux est très-fréquent chez les fourmis amazones de l'espèce *Formica rufibarbis* : Il arrive souvent après le combat que les guerrières soient prises d'une véritable fureur qui les pousse à mordre aveuglement tout ce qu'elles trouvent autour d'elles, les larves, les compagnes et jusqu'aux esclaves qui cherchent à les calmer en les saisissant par les pattes et en les tenant immobiles jusqu'à ce que leur fureur ne soit passée. (FOREL, *Les Fourmis*, 1874). Dans la saison très-chaude les esclaves noir-cendrées (*Formica fusca*) des fourmis amazones, lasses d'être poussées par leurs maîtresses qui leur demandaient continuellement à manger, les prenaient par une jambe et cherchaient à les tirer hors du nid, les mordaient même quelquefois, mais souvent les maîtresses irritées saisissaient les rebelles par la tête qu'elles serraient toujours plus fort entre leurs mandibules jusqu'à les tuer. (Idem). Voilà un léger délit pour les fourmis, comme l'aurait jadis été pour une matrone romaine le meurtre d'une esclave ; toutefois cet acte portait préjudice à l'espèce même, en la privant d'une assistance puissante ; et en étant aussi contraire à leurs habitudes, il devrait constituer un crime dans la jurisprudence des fourmis.

Tout le monde sait que l'éléphant proportionne sa vengeance à l'injure ; qu'il inonde, souille de boue ou foule aux pieds celui dont il a à se plaindre, selon la gravité de l'offense. Récemment un éléphant tua d'un coup de sa trompe le cornac qui lui avait donné du tabac. — Un ours que j'avais légèrement frappé sur une patte cherchait à me saisir et n'y réussissant pas mordait sa patte et la grille de la cage où il était renfermé.

Un chien, obligé à partager sa pitance avec un porc, le prit en aversion, brisa sa chaîne, se jeta sur lui et lui déchira le ventre.

On observe aussi des meurtres causés uniquement par la peur. — Brehm raconte qu'au Prater de Vienne, parmi un grand nombre de cerf il y en avait un, très-appriivoisé, qui se promenait au milieu de la foule en quête de friandises et de caresses. Un jour il s'engagea avec ses bois dans une chaise et s'effraya tellement qu'il se mit à fuir en blessant et tuant plusieurs de ses compagnons.



[Retour à la table des matières](#)

8 — *Douleurs physiques.* — Une autre cause fréquente résulte des douleurs physiques. Il suffit pour s'en convaincre d'assister au spectacle donné en public avec le microscope géant. Les aselles, les cyclopes, les daphnies, auparavant si pacifiques, deviennent féroces, à mesure que le milieu s'échauffe, et se mordent les unes les autres.

9. — *Meurtres par amour.* — Mais peut-être chez les animaux, comme chez les hommes, les crimes par passion les plus fréquents sont ceux qui ont pour cause l'amour. Ainsi l'éléphant, si prudent d'ordinaire, entre en fureur à la moindre excitation, quand il est en rut. — Chez les gallinacés polygames le besoin de la reproduction supprime tous les autres besoins et émousse les sens ; ils semblent sourds et aveugles ; ils attaquent l'homme. (BREHM, 329). Le serin mâle des canaries détruit souvent en pareil cas son propre nid, et disperse les œufs (HOUZEAU II 394) ; il tue la femelle, et pour le dompter il faut lui en donner deux. — Le coq cédron, quand il est amoureux, devient furieux et se jette même sur l'homme. (BREHM, 320).

Cornevin raconte qu'une jument, docile d'ordinaire, devenait intraitable pendant le rut et manqua une fois de lui casser un bras.

Une chatte d'Angora, excessivement féconde et atteinte de nymphomanie, aimait avec frénésie ses petits, comme la plupart des animaux domestiques ; mais toutes les fois qu'elle était grosse, elle les prenait en aversion, les battait et les mordait quand ils folâtraient autour d'elle.

Burdach et Marc comparent la fréquence des infanticides sans motif chez les accouchées aux tendances homicides qu'on observe chez les vaches et les juments nymphomanes, non seulement à l'époque du rut, mais aussi longtemps après.

Au jardin zoologique de Hambourg un kangouroo tua sa femelle et son petit dans un accès de fureur érotique. — Le chameau en rut devient très-méchant et mord tout le monde, même les femelles. — Dans quelques espèces d'araignées la femelle qui est plus grosse tend des pièges au mâle et le tue après l'accouplement.

Huzard fils fait mention d'une jument dont la fureur utérine ne se manifestait que de temps en temps avec de longues trêves. Très-docile dans les intervalles des accès, elle devenait intraitable pendant l'éréthisme qui durait souvent un jour ou deux, quelquefois même trois

Rice a vu un troupeau de buffles qui après avoir flairé le sang d'un tigre blessé en suivirent avec fureur les traces, parcoururent et dévastèrent la forêt, fouillèrent la terre, et enfin, arrivés au dernier paroxysme de la fureur engagèrent entre eux le combat, malgré les efforts de leur gardien. (BREHM, II 55).

On observe aussi chez les animaux, des adultères, quelquefois suivis, comme chez les hommes, du meurtre de l'époux.

Charles Vogt raconte que depuis quelques années un couple de cigognes faisait leur nid dans un village près de Salette. Un jour on nota que quand le mâle était à la chasse, un autre, plus jeune, venait, courtiser la femelle. D'abord il fut repoussé, puis toléré, puis accueilli ; et à la fin les deux adultères volèrent un matin sur la prairie où le mari chassait aux grenouilles, et le tuèrent à coups de bec. (FIGUIER, *Les oiseaux*, 1877).

Même la colombe, l'innocente colombe, est quelquefois adultère et envieuse et méchante envers ses compagnes devant lesquelles elle cache sous ses ailes l'aliment dont elle n'a pas besoin. — Quand on enlève à un mâle sa colombe, il vole aux colombiers voisins et force les femelles des autres à le suivre.

[Retour à la table des matières](#)

10. — Agglomérations. — Ici je noterai une autre analogie avec les causes des crimes chez les hommes : ce sont les grandes agglomérations.

L'instinct amoureux non satisfait, comme cela arrive dans les écuries, dans les étables, dans les sociétés d'hyménoptères, chez les gallinacés domestiques, pousse ces animaux aux plaisirs contre nature.

Un crime comparable, pour les conditions organiques, au viol sur des mineurs, ou mieux encore à la blessure grave suivie de mort, a été observé par Huber chez les fourmis mâles. Quand elles manquent de femelles, elles violent les ouvrières qui, ayant des organes sexuels atrophiés, en souffrent gravement et en meurent. (HUBER, *Sur les abeilles*, t. II p. 443). — Un exemple plus frappant encore a été observé par Houzeau : un coq viola un jeune poulet mâle qui en resta souffrant pendant plusieurs jours (II, 291).

Lessona a vu en Égypte, dans les clos où l'on renfermait pendant la nuit plusieurs ânes ensemble, ces animaux commettre des actes sodomiques, quand les femelles leur manquaient.

Au musée de Turin on conserve encore deux mélolontes mâles accouplés et momifiés (CAMERANO).

Les vaches *taureliennes* sont ainsi nommées parce qu'elles remplacent le taureau auprès de leurs compagnes. Dans les grands poulaillers, où les mâles sont peu nombreux, la poule se comporte souvent comme un coq : de même, on observe des actes semblables entre les mâles dans les grands haras où les juments font défaut (SCARCEY).

Un délit, analogue à la bestialité chez l'homme, est l'accouplement du cygne avec l'oie, de l'élan ou du bison avec la vache, accouplement qui donne des produits stériles et qui constitue des actes nuisibles aux deux espèces. (HOUZEAU, II, 295). Houzeau a vu des chiens s'accoupler avec des louves et même un chien épris d'une tigresse. Aux environs de Turin on voit souvent des crapauds répandre leur sperme sur les œufs des grenouilles qui habitent les mêmes marécages. (LESSONA).

Ainsi Espinas (*Sociétés animales*, p. 380), parle de mules qui, pour obéir à un instinct morbide de maternité, savent par des artifices soustraire des poulains à leurs mères, se font suivre d'eux ; et, ne pouvant les nourrir, les laissent mourir de faim, en commettant, ainsi, un rapt de mineurs suivi d'infanticide.

Les perroquets, bien que frugivores d'ordinaire, se jettent quelquefois sur leurs compagnons et leur vident le cerveau avec le bec. (Brehm, II, 42).

Brehm (IV, p. 694), raconte que les cigognes massacrent souvent les petits de leurs compagnes sous leurs yeux, de même qu'elles tuent les membres de la tribu qui au moment de l'émigration se refusent à les suivre ou sont incapables de partir. Il ajoute que si, parmi ces oiseaux, il en est qui tolèrent le voisinage de leurs semblables, et s'y complaisent même, il y en a d'autres qui ne veulent les voir pas même de loin.

[Retour à la table des matières](#)

11. — *Association de malfaiteurs parmi les animaux.* — Les castors sont ordinairement doux et sociables. Toutefois Figuié raconte que trois castors s'étaient établis ensemble dans un endroit convenable au bord d'un fleuve et y avaient bâti leur édifice, tandis qu'un quatrième vivait solitaire. Ils allèrent un jour le trouver et en eurent un accueil hospitalier. Mais quand le solitaire vint leur rendre la visite, ils le tuèrent.

On lit dans Gioia qu'un petit chien, maltraité par un dogue, amoncela pendant plusieurs jours de suite des os dans la cave de la maison, après quoi il invita au banquet quantité de chiens du voisinage ; quand ils furent bien repus, il les excita à le venger de son ennemi et atteignit son but (GIOIA).

On voit, ici, que chez les animaux domestiques et chez ceux qui vivent en troupes se dessinent déjà les germes de l'association de malfaiteurs, phénomène qu'on croirait essentiellement propre à l'espèce humaine ; et ces germes sont évidemment déterminés par les grandes agglomérations<sup>s</sup>. En voici d'autres preuves :

L'amiral Sullivan racontait à Darwin, qu'il avait transporté un jeune étalon anglais et huit juments dans les îles Falkland, où se trouvaient déjà deux étalons sauvages, chacun auprès d'un petit troupeau de juments. Ces deux étalons, qui ne

se rencontraient jamais sans se quereller, cherchèrent d'abord à combattre, chacun en particulier, le cheval anglais et à chasser ses juments. N'y ayant pas réussi, ils s'associèrent ensemble et vainquirent l'intrus.

Un fait semblable a été observé au parc de Chillingham ; plusieurs bœufs sauvages s'y disputaient la suprématie ; un jour on vit deux des plus jeunes bœufs attaquer de commun accord le vieux chef, le renverser et le laisser roide sur le terrain, si bien que les gardiens le croyaient mortellement blessé. Mais quelques jours après l'un des deux jeunes bœufs s'approcha seul du bois où était tombé le vaincu ; et voilà que celui-ci, qui avait *couvé* sa vengeance, sort du bois et tue en peu de temps son jeune adversaire.

[Retour à la table des matières](#)

12. — *Escroquerie*. — De même que l'association de malfaiteurs, l'escroquerie ne se manifeste qu'au milieu des grandes agglomérations d'animaux domestiques, et seulement parmi les plus intelligents, tels que les chevaux de troupe, les singes et les chiens apprivoisés.

Nous ne pouvons oublier, dit Lacassagne, qu'il y a des cas authentiques de simulation et de tromperie, à laquelle certains animaux recourent pour éviter une fatigue ou pour se procurer un avantage.

Ainsi, dit-on, il n'est pas rare de rencontrer dans les écuries militaires des chevaux qui feignent de boiter <sup>1</sup> pour ne pas aller à l'exercice. (LACASSAGNE).

La Coste raconte qu'un chien, pour détourner ses compagnons d'une certaine place au coin du feu, où il aimait à se coucher, allait faire un vacarme effroyable dans la cour, et tandis qu'ils accouraient en masse, reprenait tranquillement sa place favorite.

Un chimpanzé malade avait été nourri avec des gâteaux ; quand il fut rétabli, il faisait souvent semblant de tousser pour se procurer ces friandises. (LOMBROSO, *Uomo bianco*, Padova, 1871).

On lit dans la *Revue scientifique*, 1884, l'histoire d'un chien qui avait été habitué à aller s'acheter chaque jour lui-même un gâteau en déposant un sou à la boutique. Mais un jour, au lieu de monnaie, il laissa un bouton métallique, et sans attendre qu'on lui donnât le gâteau, il le saisit lui-même et s'enfuit. Le lendemain son maître voulut bien lui donner le bouton pour monnaie, mais il le refusa.

---

<sup>1</sup> Ce même fait m'a été attesté par M. le capitaine Aglieri, vétérinaire militaire, et par M. Arachequesne capitaine de cavalerie. Cependant MM. les professeurs Lessona et Lombardini, auxquels j'ai communiqué les épreuves de ce chapitre, doutent fort de l'exactitude du fait.

[Retour à la table des matières](#)

13. — *Vol.* — Le Cercopithecus monas est un véritable filou. Tout en recevant vos caresses, il glisse ses mains dans vos poches, vous vole et cache les objets volés dans les draps, dans les couvertures (BREHM).

Un gros chien à Rennes <sup>1</sup> était soupçonné de voler et de manger des moutons ; mais son maître le niait, parce qu'il ne l'avait jamais trouvé sans muselière. Une fois il le surveilla attentivement et vit qu'au tomber de la nuit il détachait de lui-même sa muselière et après avoir dévoré sa proie, se lavait le museau dans l'eau, se remettait la muselière et retournait vite au chenil. (ROUSSE, 1. c.).

Ce serait bien là un exemple de vol avec préméditation et en opposition avec les résultats désormais héréditaires obtenus par l'éducation chez ces espèces domestiques.

Un fait semblable s'observe chez l'abeille, le plus laborieux des animaux : quelques tribus s'adonnent peu à peu au vol et deviennent souvent de véritables criminels d'habitude.

Buchner dans sa *Vie psychique des bêtes* parle des abeilles voleuses qui, pour s'épargner la peine, attaquent en masse les ruches bien fournies, font violence aux sentinelles et aux habitants, pillent les ruches et en enlèvent les provisions. Après avoir répété ces entreprises, quelquefois sans succès, elles prennent goût au pillage et à la violence, dont elles font, comme dans les pays où règne le brigandage, une véritable propagande ; elles recrutent des compagnes toujours plus nombreuses, et finissent par constituer de véritables colonies d'abeilles-brigandes. Il y a aussi des individus isolés qui vivent de rapine et cherchent à s'introduire inaperçus dans les ruches étrangères ; leur allure timide prouve qu'ils sont forcés de se cacher et qu'ils ont conscience de leur méfait.

On a vu les babouins s'associer par centaines pour mieux piller les vergers d'accès difficile : le plus âgé et le plus rusé, après avoir étudié le terrain, s'avance le premier et laisse une sentinelle au point le plus menacé ; puis ils se disposent en chaîne et se transmettent l'un à l'autre la proie que le dernier de la chaîne dépose dans une cachette commune ; quand la sentinelle aperçoit quelque danger, elle donne le signal, la chaîne se rompt, tous les babouins fuient, portant chacun un fruit dans la bouche, en main et sous les bras. Si le danger augmente, ils jettent d'abord le fruit qu'ils portent sous le bras, puis celui qu'ils ont dans la main et en dernier lieu celui qu'ils tiennent dans la bouche (FRANKLIN).

---

<sup>1</sup> Ce fait aussi est jugé peu vraisemblable par Albrecht, Lessona, Lombardini, et j'en laisse toute la responsabilité à M. Rousse, en observant toutefois que le fait peut vraiment s'être produit par une de ces conditions individuelles fort rares (génie), qui se rencontrent chez les animaux domestiques comme chez l'homme.

Mais il faut remarquer, à ce propos, qu'on n'observe pas chez les animaux la différence trouvée par Spencer (*Revue philosophique*, 1881) pour le penchant au crime dans les sociétés primitives, qui y sont plus enclines si elles sont guerrières et moins si elles sont industrielles. Souvent, en effet, on rencontre un instinct criminel très-prononcé chez la fourmi, chez l'abeille et chez l'éléphant, qui pourtant représentent dans le monde zoologique de véritables sociétés industrielles.

[Retour à la table des matières](#)

14. — *Boissons alcooliques, etc.* — Une autre cause de crime, commune aux hommes et aux animaux, est, l'usage des boissons alcooliques et d'autres substances qui irritent les cellules nerveuses. Les animaux intelligents montrent plus de penchant que les autres à ce vice et en deviennent, comme les hommes, plus portés aux actes criminels. Ainsi nous avons parlé des abeilles voleuses par penchant naturel.

Or, Buchner dit qu'on peut produire artificiellement de ces abeilles voleuses à l'aide d'un aliment consistant en un mélange de miel et d'eau de vie. Comme l'homme, les abeilles prennent bientôt goût à cette boisson qui exerce sur elles la même influence pernicieuse : elles deviennent irritables, ivrognes, et cessent de travailler. La faim se fait-elle sentir ? elles tombent, comme l'homme, d'un vice dans un autre et se livrent sans scrupule au pillage et au vol.

Les fourmis narcotisées par le chloroforme ont tout le corps paralysé, sauf la tête avec laquelle elles mordent tout ce qui vient à leur portée. (FOREL, *Les fourmis*).

Les pasteurs d'Abyssinie avaient observé que les chèvres mangeaient la fève parfumée d'un arbre de leurs montagnes ; après en avoir goûté elles devenaient plus vives, plus animées : elles folâtraient dans les rochers, se poursuivaient l'une l'autre et se livraient quelquefois à des luttes acharnées. L'homme goûta de ce fruit et trouva le café. (HOUZEAU, II).

On sait que dans la secte des Assassins d'Orient la fureur homicide était excitée par un mélange de graines de chanvre et d'opium. Awsiter eut l'occasion d'observer ce même phénomène dans les vaches. (PIERQUIN).

Magnan a vu les chiens les plus dociles devenir méchants après un usage continu de boissons alcooliques. Moi-même j'ai observé un fait semblable chez des coqs empoisonnés avec du maïs gâté, tandis qu'auparavant, étant nourris avec du maïs bien conservé, ils étaient très-pacifiques.

[Retour à la table des matières](#)

15. — *Aliments.* — Une autre cause commune du penchant au crime chez l'homme et chez les bêtes est l'usage de la viande. Non seulement les carnivores sont les plus féroces de tous les animaux, mais encore les animaux d'un naturel doux, tels que le chien, l'éléphant, deviennent indomptables et cruels lorsqu'ils sont nourris de substances animales.

Les éléphants dits *mustof*, employés dans les Indes orientales comme bourreaux, sont exprès nourris de chair (JACOLLIOT, I, p. 225).

À Alfort des chiens et des chevaux soumis à un pareil régime, devinrent féroces.

16. — *Éducation.* — Comme chez l'homme, une éducation spéciale, un dressage, peut développer des instincts criminels chez des animaux qui n'en ont pas naturellement. L'homme a souvent dressé les animaux au meurtre : les Indiens l'éléphant, les Hottentots le bœuf. Borecillo, le chien des Français à Saint-Domingue, qui dévorait les Indiens et recevait la paie de trois soldats, est devenu célèbre. Dans ces cas cependant le crime serait plutôt de l'homme dressé que de l'animal dressé par lui (LACASSAGNE, l. c.).

17. — Cette série d'actes a évidemment beaucoup plus d'affinité avec ceux que l'homme civilisé appelle des crimes ; elle s'en rapproche par ce phénomène, que je pourrais appeler de l'individualité, en opposition ouverte avec les habitudes plus générales, innées et acquises, que l'on trouve dans la même espèce ; elle s'en rapproche encore par le fait que ces actes nuisent à l'espèce ou à l'individu même, comme les vengeances violentes des fourmis contre leurs compagnes ou contre les aphidés, le meurtre de la femelle ou des petits, la sodomie.

Quand on réfléchit (comme dit très-justement M. Ferri ) que sur cent chiens, chevaux ou éléphants, ce ne sont pas tous ces animaux, mais seulement un ou deux, qui se montrent méchants, querelleurs, indomptables ; que sur cent chats il y en a bien peu qui négligent ou tuent leurs petits et on ne peut nier que cette perversité ne soit due à une tendance toute personnelle et inconnue aux autres individus de la même espèce auxquels, grâce à leur tempérament individuel, le meurtre de leurs semblables répugne tout autant qu'il plaît aux premiers.

Il y a aussi un rapprochement, à faire quant à la forme du crime, comme par exemple dans la préméditation avec guet-apens (chiens voleurs et singes) et dans la tendance au vol des abeilles qui, une fois acquise, se perpétue ensuite et s'étend avec l'impunité, prenant le caractère du crime habituel et présentant à la fois la première ébauche du brigandage ; par contre il y a encore un rapprochement dans l'instantanéité d'autres actes, déterminés par des causes violentes, instantanéité qui

est propre aux délits produits par la passion, par le point d'honneur, par l'antipathie, etc.

Mais l'analogie la plus frappante est celle des causes qui vues à grands traits paraissent les mêmes chez la bête et chez l'homme : elles sont la vengeance ou l'amour, l'agglomération, l'usage d'aliments spéciaux, de la viande, de l'alcool, ou encore l'hérédité.

Ce qui paraît ensuite de la plus haute importance, ce sont les cas où le crime et la folie, tout comme nous allons voir chez l'homme, se confondent d'une manière inextricable. Tel est le cas où l'on voit les tendances criminelles naître soit inopinément après les couches, dans la vieillesse, soit dès la naissance, grâce à l'hérédité et surtout par suite d'une conformation vicieuse du crime qui est précisément la cause la plus fréquente du penchant inné au crime (microcéphalie frontale des chevaux), en donnant lieu, chez les bêtes aussi, à une perversité sans motif extérieur et en contraste complet avec le caractère des autres individus de leur espèce.

[Retour à la table des matières](#)

18. — *Météores*. — Peut-être une étude plus longue et dirigée par une main plus habile permettra-t-elle de découvrir d'autres analogies ; comme par exemple l'influence des conditions atmosphériques, qui est si grande chez les hommes. Du reste quelques observateurs ont déjà signalé le fait que les animaux de la même espèce ou d'espèces voisines sont plus féroces dans la zone torride que dans les régions moins chaudes de l'Amérique (ROUSSE 1. c.) et que les lions de l'Atlas sont beaucoup moins redoutables que ceux du désert. On sait aussi que dans la saison la plus chaude, surtout à l'approche d'un orage, les bœufs sont quelquefois pris d'un véritable accès de fureur, durant lequel ils s'élancent contre les personnes et contre les arbres, jusqu'à ce que l'orage éclate et qu'une pluie torrentielle vienne les calmer.

19. — *Misonéisme*. — *L'horreur de la nouveauté*. — Peut-être, comme nous le verrons chez les peuples barbares, une autre cause de délit est-elle fournie aux animaux intelligents par l'antipathie qu'ils témoignent pour toute nouveauté qui les surprend et les effraie et que probablement ils considèrent comme une offense personnelle, peut-être même comme un attentat. Bret Harte a souvent observé chez les chiens un véritable fanatisme conservateur : ils aboyaient et s'acharnaient contre les chemins de fer, le gaz, la musique, quand ils les rencontraient pour la première fois. Certains chevaux, habitués à être montés par des officiers en uniforme, se cabrent et jettent à terre leur cavalier s'il n'a pas au moins une casquette militaire. Un singe couvert d'un habit de femme, une poule blanche vernie de vert furent repoussés rudement par leurs compagnons qui auparavant leur témoignaient de l'amitié. (*Revue Scientifique*, 1884).



[Retour à la table des matières](#)

20. — Nous avons vu des analogies fort curieuses dans la conformation du crâne. Il se peut bien qu'une étude exacte des individus nous révèle une différence dans la physionomie ; et ici je rappellerai que les espèces les plus féroces ont souvent une physionomie spéciale qui présente en germe quelque analogie avec celle des criminels : ainsi l'œil injecté de sang du tigre, de l'hyène, est vraiment propre aux assassins. « Les oiseaux de proie, dit Brehm (N. 5), ont le bec court, recourbé, la mâchoire supérieure souvent munie d'une dent pointue à laquelle correspond dans la mâchoire inférieure une entailure ; *l'orbite grande* (comme chez les criminels), et *injectée de sang* ». Chez les insectes, auxquels manque la physionomie par suite de l'immobilité de la face, la force des mandibules désigne les espèces qui vivent de proie, et nous verrons que c'est là un caractère des criminels.

21. — Quoiqu'on s'efforce d'établir des distinctions, il faut bien l'avouer : il y a une continuité, un passage insensible de plusieurs de ces actes que nous appelons criminels à ceux qui ne constitueraient un crime que pour l'homme. Ainsi les vols des singes, les vengeances des chiens, les meurtres des fourmis peuvent, jusqu'à un certain point, rentrer dans la catégorie du meurtre accompli sur un champ de bataille, de celui qui a pour but la conquête des aliments, ou qui résulte de la lutte pour l'existence — tout comme le meurtre par cupidité, qui, par conséquent, doit être amené à la première catégorie. Bien des meurtres avec cannibalisme, bien des parricides et des infanticides qui s'observent par exemple chez quelques espèces de *Chaetocompa*, chez les ours, les loups, sont déterminés, comme dans nos disettes, par la concurrence vitale ; car la fécondité excessive finit par être nuisible à la prospérité de l'espèce. Dans ces cas la destruction des individus sert à maintenir l'espèce. Il en est de même dans les cas où sont sacrifiés les nouveaux-nés maladifs qui offrent peu de chances de vitalité, comme chez les poules. La fréquence même de ces actes chez quelques espèces prouverait qu'ils ne sont pas toujours anormaux. Cette férocité même, non provoquée, qui reproduit chez les animaux domestiques le type de la *méchanceté brutale des criminels* peut s'expliquer très-bien par la reproduction des tendances ataviques (comme chez le chien qui se rattache au loup), par un effet des conditions organiques du cerveau, comme cela se trouve évidemment dans les chevaux à *nez busqué*. — Et alors quelle différence peut-il y avoir entre ces actes et les meurtres que les Rossolis et les Dionées commettent à cause de leur structure organique ?

Comment ne pas conclure que, dès sa première manifestation, le crime est lié aux conditions de l'organisme, qu'il en est l'effet direct ?

### III

## Équivalent de la peine chez les animaux et chez l'homme

[Retour à la table des matières](#)

1. — *La peine*. — Il y aurait encore une différence bien marquée dans les deux séries, s'il était vrai, comme plusieurs juristes, par exemple, notre Ferri, semblent disposés à l'admettre, que certains animaux témoignent une sorte de repentir des fautes commises. Il est positif que les abeilles voleuses hésitent avant et après leurs exploits, comme si elles craignaient une punition.

M. Harachequesne me racontait qu'un singe qui lui appartenait, laissé seul au logis, avait fait de grands dégâts dans la maison : lorsque ses maîtres rentrèrent, il se cacha si bien qu'on eut toutes les peines du monde à le retrouver : après avoir été grondé et châtié il resta huit jours sans vouloir prendre de nourriture.

Brehm nous décrit la scène charmante d'un singe qui commettait un vol dans sa chambre, tandis qu'il feignait de dormir : l'animal regardait avec hésitation autour de lui : et s'arrêtait toutes les fois que son maître faisait quelque mouvement et semblait sur le point de s'éveiller.

Chaillu possédait un chimpanzé qui pour lui voler des bananes s'approchait de son lit, épiait ses mouvements pour s'assurer s'il était bien endormi ; Chaillu venait-il à s'éveiller ? le singe s'enfuyait en jetant le fruit volé ; mais, s'il en avait le temps, il remettait le fruit à sa place et venait faire mille caresses à son maître pour lui donner le change.

À mon avis, tous ces actes ne sont dus qu'à la peur du châtement qui suit ordinairement la faute, — juste comme cela s'observe chez les voleurs habituels.

Ici on pourra m'objecter que les animaux infligent eux-mêmes de véritables punitions à leurs petits et à leurs sujets.

Quand les singes sont réunis en troupe, écrit Brehm, une lutte s'engage entre eux pour le commandement ; le plus robuste l'emporte ; et si l'un d'eux refuse ensuite d'obéir, on le met de force à la raison ; coups de poing et coups de dent pleuvent sur lui. Entreprennent-ils en cachette une expédition ? ajoute l'auteur ; si

quelque petit crie et fait du tapage, les vieux, pour le punir, le frappent et le soufflettent.

Toutefois, ici encore, il me semble qu'il s'agit tout simplement d'un mouvement d'impatience des parents ou des chefs, qui se voient mal compris et désobéis de leurs petits ou de leurs inférieurs. C'est ce qui nous arrive plus souvent que nous ne croyons, lorsque, à l'égard de nos enfants, nous nous donnons l'air de venger un droit, tandis qu'au fond nous sommes bien loin d'obéir à un principe d'éducation ou à un sentiment de justice, mais ne cherchons le plus souvent qu'un prétexte pour justifier nos emportements.

Je suis encore moins disposé à admettre l'existence de peines dictées et infligées par les animaux réunis en société, peines analogues à celles inscrites dans nos codes ou plutôt à celles des tribus sauvages qui prodiguent la mort pour la moindre faute.

Neander raconte que dans la bourgade de Tangen en Bavière plusieurs cigognes vivaient en bon accord entre elles. Un jour cependant une femelle se laissa séduire par un jeune mâle, en l'absence de son époux. Celui-ci, revenu à l'improviste se voyant trahi, l'aurait fait comparaître devant un tribunal composé de toutes les cigognes de l'endroit, qui étaient justement réunies pour leur voyage automnal, et qui firent justice en déchirant la coupable (FIGUIER, 1. c.).

Dans l'Écosse septentrionale et dans les îles de Feroë, on voit souvent des troupes de corneilles mettre à mort quelques-unes de leurs compagnes coupables (ID.).

Linnée raconte qu'une hirondelle, étant retournée à son nid, le trouva occupé par un moineau. Tous ses efforts pour l'en déloger restèrent infructueux. Elle eut, alors, recours à ses compagnes qui arrivèrent portant dans leur bec du mortier et murèrent l'intrus dans le nid usurpé.

Les cynocéphales sont des voleurs accomplis. Quand ils mettent au pillage une plantation, ils placent une sentinelle qui, à l'approche de l'homme, pousse le cri d'alarme ; cette sentinelle est toujours très-vigilante, car elle sait que ses compagnons lui infligeraient la peine de mort, si elle manquait à son devoir.

Les habitants de Smyrne, qui savent jusqu'à quel point les cigognes mâles poussent le sentiment de l'amour conjugal, s'amuse à mettre dans les nids de ces oiseaux des œufs de poule. À la vue de ce produit insolite, le mâle entre en fureur et livre son épouse aux autres cigognes qui accourent et la déchirent (FIGUIER, 1. c.).

Évidemment c'est de notre part une interprétation toute gratuite, que de vouloir reconnaître dans les autres animaux la même horreur de l'adultère et les mêmes

rites et coutumes judiciaires qui existent parmi les hommes, surtout parmi les hommes civilisés ; car chez les animaux l'adultère pourra tout au plus provoquer un acte de colère de la part de l'époux outragé (et nous verrons combien cela est déjà rare chez l'homme sauvage qui pendant longtemps ne le considéra point comme un délit) ; mais la tribu restera certainement impassible, n'y voyant, après tout, aucun de ses intérêts lésé. Et si chez les cynocéphales la tribu entière condamne à mort une sentinelle négligente, il me semble qu'ici encore il ne s'agit que d'un mouvement de vengeance provenant du coup manqué, du danger qu'on a couru. Mais cela ne prouve en rien la conscience d'un droit, ni la délibération d'une peine, pas plus qu'on ne saurait reconnaître ce caractère dans les homicides commis par les brigands sur leurs compagnons pour des causes semblables, ou dans les entraînements de la fureur populaire qui n'ont, certes, rien à démêler avec le sentiment du droit.

Supposant que ces faits soient vrais, je n'y verrais qu'un nouvel exemple de ces associations de malfaiteurs parmi les animaux dont on a donné plus haut des preuves nombreuses, associations qui, dans ces circonstances, se transforment de fait, sinon d'après les intentions des individus, en actions juridiques.

En d'autres termes, si dans les faits exposés plus haut, nous apercevons l'embryon du crime, ici nous entrevoyons celui de la peine, bornée encore à la phase de la vengeance et précisément de la vengeance par association, comme chez les peuples barbares qui nous ont transmis le jury, mais sans arriver jamais à la phase de l'indemnité qui est une création de sauvages un peu plus avancés dans la civilisation (v. le chap. II).

[Retour à la table des matières](#)

2. — *La peine chez les animaux domestiques ; les succédanés pénaux.* — Il est certains qu'à l'aide des châtiments nous réussissons à modifier dans certains animaux quelques-unes de leurs habitudes ; non toutes cependant, ni chez tous les sujets. Nous cherchons à développer chez eux une certaine moralité qui consiste à nous procurer le plus grand profit avec le moindre dommage ; et nous atteignons ce but tantôt par des moyens cruels, tantôt par la ruse.

Allen raconte que dans les Indes les singes lui dérobaient continuellement son sucre. Ne pouvant à cause des préjugés du pays, les punir avec sévérité, il imagina de prendre quelques-uns de leurs petits, les saupoudra de sucre mêlé d'émétique, puis les rendit à la liberté. Les parents, que ce rapt avait fort affligés, furent transportés de joie à leur retour et se mirent à les lécher. Ils le faisaient d'autant plus volontiers, qu'ils y trouvaient le goût du sucre. Mais bientôt ils furent pris de crampes et de vomissements, et dès lors ils ne retournèrent plus chez celui qu'ils regardaient comme un traître (BREHM, I, 100). Ce qui rend ces animaux si audacieux et si voleurs dans les Indes, c'est justement la superstition des indigènes qui les considèrent comme des êtres sacrés et se gardent bien de les punir. —

M. Ferri raconte qu'un jeune homme, pour déshabituer son chien de se tenir continuellement à ses pieds durant ses repas, recourut au stratagème suivant : toutes les fois qu'on mettait la table, il fermait les portes de la salle à manger, et, montrant au chien la nappe blanche, le frappait à tour de bras. À partir de ce moment, le chien se sauvait aussitôt qu'il apercevait de loin la nappe. (L. FERRI, *La teorica dell'imputabilità e la negazione del libero arbitrio*. Bologna, 1881).

Mais il y a des animaux, dit Brehm, chez lesquels ni les menaces, ni les peines les plus cruelles, ne réussissent à extirper certains instincts, devenus organiques par suite d'une longue hérédité.

Ainsi tout le monde sait que les chats malgré une longue domesticité et des punitions réitérés, ne perdent jamais l'habitude du vol. — Parmi les singes, les babouins se laissent dresser avec les menaces et le fouet ; sur les cynocéphales, au contraire, les tentatives de dressage n'aboutissent presque à rien (BREHM, I, 120, 109 ; FERRI, l. c.).

Pour ce qui concerne l'efficacité des peines, l'observation exacte a démontré que chez les animaux susceptibles de domesticité on obtient souvent bien plus avec un bon traitement ou des mesures indirectes qui flattent leur vanité ou leur gourmandise, qu'avec les tortures, souvent d'autant moins efficaces qu'elles sont plus cruelles.

Un muletier me racontait qu'au Mont Cenis les mulets et les ânes chargés se refusent à marcher sur une route qu'ils ne connaissent pas ; s'ils sont habitués à prendre leur repas dans un endroit déterminé, il est absolument impossible de le leur faire dépasser à jeûne. On a beau les fouetter, ils se cabrent et n'avancent pas, quand même il ne s'agirait que de parcourir l'espace de quelques mètres. Or, en pareil cas, me disait le muletier, on réussit beaucoup mieux en leur donnant tout de suite à manger qu'en les fouettant. Quand il s'agit d'une route nouvelle qu'ils refusent de suivre, le mieux est, pour vaincre leur obstination, de leur faire d'abord parcourir cette route sans fardeau en leur donnant à manger à l'arrivée ; cela fait, ils reprennent la marche avec la charge, sans opposer la moindre résistance.

Il y a bien des années que Lessona (*Sulla conformazione esterna del cavallo*, 1839) faisait cette observation : « Quand un cheval commet accidentellement une faute, il ne faut pas l'en punir, à moins que cette faute ne lui devienne habituelle ; car la peur des punitions trop fréquentes l'y fait retomber encore plus souvent.

» En général, si l'on attend jusqu'à l'âge du développement complet, si l'on a recours avec discernement aux punitions légères, mais surtout si l'on traite l'animal avec douceur, on obtient bien plus que par les mauvais traitements, dont le résultat le plus clair est de rendre l'animal vindicatif ».

Même avec les chevaux les plus méchants, dit Rodet (l. c.) la douceur fait plus que la sévérité : celle-ci réussira peut-être à modifier les individus faibles ; mais les plus vigoureux résisteront à tous les efforts.

Tout cela confirme déjà pour le monde animal ce que nous allons voir chez l'homme, le peu d'utilité des peines et la possibilité d'obtenir des résultats meilleurs par des moyens moins brutaux — par les succédanés de la peine dont nous parlerons dans la dernière partie de cet ouvrage.

## Chapitre II

---

### Le crime et la prostitution chez les sauvages. <sup>1</sup>

---

#### I

#### Étymologies.

[Retour à la table des matières](#)

Quand on veut étudier le crime chez les sauvages et chez nos premiers ancêtres, on rencontre la même difficulté qui se présente dans l'étude des animaux. Comme chez ces derniers, le crime chez les sauvages n'est plus une exception,

---

<sup>1</sup> POTT, *Aetimologische Forschungen*, 1867. — BÖTTLINK Und ROTH, *Sanscrit-Wörterbuch*. — PICTET, *Origines indo-européennes*, vol. II, p. 490. — PEYRON, *Lexicon linguæ copticæ*. — GESENIUS, *Lexicon linguæ hebraicæ*. — VANICEK, *Aetimologischen Wörterbuch*, 1874. — TSCHUDI, *Ueber die Kueka-Sprache*, 1862. — FERRI, *Omicidio*, 1883. — MARZOLO, *Monumenti storici rivelati coll'analisi delle parole*, 1857. — LOMBROSO, *L'uomo bianco e l'uomo di colore*, Padova, 1870. — JOLY, *L'homme avant les métaux*, 1882. — RADQUET, *Les derniers sauvages*, 1881. — HOVELAGUE, *Les débris de l'humanité* Paris, 1881. — D'AZARA, *Viaggi nell'America*, 1835. — DUFOUR, *histoire de la prostitution*, 1836. — BAR, *deutsches Strafrecht*, Berlin, 1882. — LETOURNEAU, *Science et matérialisme*, Paris, 1879. — ID., *La Sociologie d'après l'Ethnographie*, Paris, 1880. — LUBBOCK, *I tempi preistorici e l'origine Dell'incivilimento*, Torino, 1875. — DARWIN, *L'origine de l'homme*, — LEBON, *L'homme et les Sociétés*, 2 vol., Paris, 1881. — DE NADAILLAC, *Les premiers hommes et les temps préhistoriques*, Paris, 1881. — HOUZEAU, 1. C., vol. II. — Maury, *La terre et l'homme*, Paris, 1877, 4<sup>e</sup> édition. — HARTMANN, *Les peuples de l'Afrique* Paris, 1880. — DE QUATREFAGES, *L'espèce humaine*, Paris, 1879. — ID., *Histoire des Tasmaniens*, Journal des savants, 1878. — *Dictionnaire des sciences anthropologiques*, Paris, 1881, 1882. — SPENCER, *Principes de sociologie*, Paris, 1878. — TAYLOR, *La civilisation primitive*, Paris, 1876-78, 2 volumes. — C. VOGT, *Anthropophagie et sacrifices humains*, Bologne, 1873. (*Extrait des comptes-rendus du Congrès international d'Anthropologie et d'Archéologie préhistoriques*). — N. MARSELLI, *Origini Dell'umanità*, Torino, 1879. — DUMAS, *Les chevaux du Sahara*, 1853. — SHORTT, *Transaction of the Ethnological Society*, VII. — DAVY, *Ceylan*. — EARLE, *Résidence in New Zealand*. — NOVARA-REISE, *Wien*, 1857-58. — LOISELEUR, *Les crimes et les peines*, 1883.

mais la règle presque générale. Aussi n'y est-il considéré par personne comme un crime et se confond-il dans ses origines avec les actions les moins criminelles.

Cela se voit déjà dans les langues.

Suivant Pictet le mot *crimen* (crime) dériverait du mot sanscrit *karman* qui équivaut à action — *kri*, faire. (Vanicek n'admet pas cette étymologie et fait dériver *crimen* de *kru*, entendre ; *croemen*, *accusatio*). Dans tous les cas il y a le mot *apaz* qui veut dire en sanscrit *péché* et qui semble correspondre à *apax*, œuvre, *opus* — (et le mot latin *facinus* vient de *facere*) — *culpa* dériverait, selon Pictet et Pott, de *kalp*, *klrp*, en sanscrit *faire*, *exécuter*.

Il n'y a donc pas dans l'origine une différence bien nette entre l'action et le crime.

Selon Pictet « il y a dans le sanscrit une centaine de racines qui expriment l'idée de *tuer*, de *blessar* (quelques-unes sont arrivées jusqu'à nous, comme par exemple *mar*, *mori*, *nac*, *han*), sans compter les dérivations secondaires. C'est là, dit-il, un phénomène difficile à expliquer ». — « Pour nous, nous le trouvons au contraire très-naturel, considérant qu'il en est de même des argots. Les synonymes abondent pour les actes qui se répètent le plus souvent.

Toutes les langues s'accordent à nous présenter la rapine et le meurtre coutume la source première de la propriété. — En latin *prædium* dérive de *prædari*.

En sanscrit *ksi* exprime l'idée d'anéantir, de finir, de tuer, de dévaster, de posséder. — *Ska-Ski*, *ksi*, signifient habiter, rendre habitable, et *ska*, offenser, anéantir ; *ski*, voler. (VANICEK, II ; BÖTTLINGK).

*Amahi* (copte) a le sens d'arracher, chasser, posséder; *moon* (copte) celui de pêcher, chasser au rivage, prendre par force, demeurer.

*Jarass* en hébreu veut dire prit, expulsa, posséda ; — *Bazan* et *akas* arracha, pillà, posséda. — En péruvien (TSCHUDI, 1. c.) *coran* signifie chassa, guerroya, posséda, etc. — En tahitien *tao*, lance et propriété ; *champi*, héros et voleur.

Le mot sanscrit *gur*, vaincre et manger — deux actes communément associés dans les coutumes des tribus nègres — rappelle le *pau* tahitien, qui veut dire être vaincu, être mangé, et fait entrevoir quel but moral avaient les batailles. De même le mot sanscrit *ga-vishta*, guerre et recherche de vaches, démontre le but des entreprises guerrières de l'époque.

Le *fur* latin, voleur (qui selon Vanicek dérive de *bahr*, porter), comme le *ganav* hébreu, comme le *sten* sanscrit, correspond à mettre de côté, cacher, couvrir (*gonav*). De même (...) en grec veut dire cacher et voler et dériverait à son tour de



*harp-hlap* qui signifie en sanscrit cacher et voler. (VNICEK, *op. cit.*). Et le (...) grec, (d'où vient le mot pirate) veut dire risquer.

En allemand *stehlen*, voler, a le sens étymologique de cacher ; le *sbiäla* suédois, qui s'employait autrefois pour rendre l'idée de cacher, a acquis, aujourd'hui, la signification de voler. En latin *latro* (— onis) vient de *lattes*, être caché ; cela se rapporte du reste à l'habitude qu'ont les voleurs de se cacher pour tendre des pièges, des guets-apens.

Même la mythologie, cette science préhistorique, nous fait assister au triomphe du crime dans le ciel.

Dans les îles Fidji il y a le dieu des adultères (Tumanbanga) et celui des assassins (Ravuvavu). La déesse (Laverna) était la déesse des voleurs (chez les romains). — Les Péruviens avaient la déesse des parricides, des infanticides. On adorait en Grèce et à Rome la Vénus *divaricatrix*, la *Péribasia* ou *cullatrix*, la *Callipyge*, la *Lubrica*, à laquelle on offrait des phallus d'or, et la *Castina*, la Vénus des sodomites.

## II

### Homicide <sup>1</sup>.

[Retour à la table des matières](#)

1. — *Avortement.* — L'accroissement excessif de la population, comparativement aux moyens naturels de subsistance, est, dans la vie sauvage, un péril continu. Cela nous explique la plupart des homicides qui, chez les peuples primitifs, non seulement se commettent avec impunité, mais encore sont ordonnés souvent par la morale et la religion, et fournissent un titre de gloire.

L'avortement prémédité, inconnu aux animaux, est très-commun chez les sauvages ; il faut arriver jusqu'au Zend-Avesta, pour trouver les premières prohibitions à cet égard.

Chez les Tasmaniens, les femmes ne consentent à devenir mères qu'après plusieurs années de mariage ; pour conserver leur fraîcheur, elles tentent ou provoquent l'avortement en se frappant à coups redoublés sur le ventre. Il en est de même dans la Nouvelle-Calédonie.

L'avortement est fort usité en Amérique, à la Baie d'Hudson et dans le bassin de l'Orénoque. À la Plata, les Payaguas font avorter leurs femmes dès qu'elles ont eu leur deuxième enfant ; ainsi font encore les Mbayas, leurs voisins. Chez les Papous, les femmes meurent jeunes, par suite de l'usage général de se faire avorter après le premier ou le deuxième enfant.

Mais c'est surtout dans les îles, où l'on rencontre moins de ressources, que l'homicide et l'avortement sont permis. À Formose, où pourtant la barbarie est moindre, l'avortement est commandé par l'utilité et la morale publiques : les femmes n'y peuvent être mères avant d'avoir atteint l'âge de trente-six ans ; on place à côté d'elles des prêtresses chargées de faire avorter toutes celles qui deviennent enceintes avant cette époque.

---

<sup>1</sup> V. FERRI, (*Sull'Omicidio*), et LETOURNEAU, (*Sociologie*, p. 145, 132, sq. — PLOSS, (*Das Weib*), t, 1884).

[Retour à la table des matières](#)

2. — *Infanticide*. — La même cause rend, chez les sauvages, l'infanticide fréquent. On sacrifie ceux qui viennent après le premier-né, ou le second, et, de préférence, les filles. (LETOURNEAU, p. 134.) Il en est ainsi dans l'Australie et la Mélanésie.

Dans l'Inde, de Ceylan à l'Himalaya, l'infanticide est consacré par la religion ; et cela, non seulement chez les aborigènes, qui sont les plus barbares, mais encore dans la classe noble, chez les Radjpoutas. Ceux-ci se croiraient déshonorés, s'ils gardaient à la maison une fille non mariée. Les insulaires de Tikopia tuent de préférence les enfants mâles : de là leur polygamie.

Au Japon et en Chine, comme le racontait jadis Marco Polo, l'infanticide était, et est encore, une façon violente d'appliquer les doctrines de Malthus. — Il en est de même chez les habitants des îles Sandwich, chez les Boschsmanns, les Hottentots, les Fidjiens, les Indiens de l'Amérique du Nord.

À Tahiti, s'il faut en croire les missionnaires, les parents avaient toute liberté de tuer jusqu'aux deux tiers de leur progéniture. — Dans beaucoup de tribus du Paraguay, les femmes n'élevaient chacune qu'un fils, et il leur arrivait maintes fois de rester sans enfants.

Quelques tribus de l'Afrique méridionale usent assez souvent de leurs enfants comme d'un appât pour prendre les lions ; dans certaines régions de l'Australie, on les tue, et leur graisse est employée pour les hameçons.

Les mères Guaranies, raconte d'Azzara tuent souvent quelques-unes de leurs filles pour donner plus de prix aux survivantes. (*Voyages en Amérique*, 1835).

La mort de la mère est encore une autre cause d'infanticide, car l'usage veut alors que les enfants soient enterrés avec elle, chez beaucoup de sauvages, par exemple chez les Tasmaniens, les Peaux-Rouges, les Esquimaux. La religion leur enseigne que la mère, du fond du *Khillo*, séjour des morts, appelle son fils ; et, d'ailleurs, ils ne croient pas qu'il leur soit possible d'élever le petit orphelin.

Il y a encore d'autres causes : les préjugés par exemple, l'aversion pour les jumeaux. On se dit que l'homme ne peut avoir à la fois qu'un fils, et l'on regarde la naissance de deux jumeaux comme une preuve de l'infidélité de la femme. Ainsi pensent les Tasmaniens, les Moxos, les indigènes du Pérou, les Peaux-Rouges. Les Ibos, dans l'Afrique orientale, exposent les jumeaux aux bêtes, et chassent la mère de la société. Chez les Hindous, la femme restée longtemps stérile sacrifie son premier-né à la déesse Dourga. À Madagascar, on laisse mourir de faim, ou manger aux bêtes, les enfants nés un jour néfaste.

C'est, quelquefois, la nécessité qui pousse à l'infanticide. Stanley a raconté qu'en Afrique, chez les Bari, souvent décimés par la famine, les femmes, désespérant d'élever leurs enfants, les précipitent dans les cours d'eau.

Enfin chez les anciens Mexicains, la société des *Ixquimani*, et, à Tahiti, celle des *Arreoi*, composée de la fleur de la population, avaient rangé parmi leurs préceptes l'infanticide ; la femme qui avait élevé un enfant en était expulsée, avec la flétrissure de « porteuse d'enfants ».

Les mères Assiniennes avant neuf enfants vivants sont obligées de tuer le dixième. On explique cela par l'impossibilité qu'il y aurait à les nourrir tous (l. c.).

[Retour à la table des matières](#)

3. — *Meurtre des vieillards, des femmes et des malades.* — L'abandon et le meurtre des individus incapables de travailler, que nous voyons aussi chez les animaux, résultèrent d'abord d'un excès de population. Ils se sont ensuite conservés par transmission héréditaire, comme un devoir pour les fils ou les amis lors même qu'il n'en était plus besoin.

Fitzrov dit des Tahitiens qu'ils ne se faisaient nul scrupule de mettre à mort ceux des leurs qui étaient vieux ou malades, sans excepter même les auteurs de leurs jours. Cette coutume règne dans toute la Mélanésie. Dans la Polynésie, on les chasse de la maison ; quelquefois même on les enterre vivants, comme en Nouvelle Calédonie. Là, néanmoins, on les laisse plutôt courir à l'abandon. Ainsi font encore les Cafres Matcapi, les Hottentots, et les Américains de la baie de Hudson à la Terre de Feu.

À la Nouvelle Calédonie, les victimes trouvent la chose naturelle et demandent elles-mêmes la mort ; elles marchent délibérément vers la fosse où l'on doit les jeter après les avoir frappées d'une massue à la tête. Aux îles Fidji, cet usage était encore plus répandu : la religion enseignait que l'on entrait dans la vie future au même état où l'on était en quittant la terre. Le missionnaire Hunts, invité par un jeune homme aux funérailles de sa mère, se rendit à l'invitation : à l'apparition du cortège funèbre, il fut surpris de ne point voir le cadavre. Comme il en demandait la raison, le jeune homme lui montra sa mère qui marchait dans les rangs, aussi gaie que les autres. « C'est par amour pour elle que je fais cela, ajouta-t-il ; ce » même amour nous pousse à l'enterrer au plus tôt ; c'est pour nous un devoir » sacré. Elle est notre mère, nous sommes ses enfants ; il faut donc que nous lui » procurions la mort. Le capitaine Wilkes, entré dans une ville qui comptait plusieurs centaines d'habitants, n'y vit pas un homme au dessus de quarante années ; il demanda où étaient les vieillards ; il lui fut répondu qu'on les avait tués et mis en terre. Cette coutume se rencontre également chez les Esquimaux, les Koriaks, et les peuplades du Kamtschatka.

Au reste, l'usage de tuer les vieillards et les malades n'est pas exclusif aux sauvages ; il fut également pratiqué en Europe, avant que les idées de morale et de droit eussent atteint le degré d'évolution des derniers siècles. Ainsi Hérodote raconte que les Massagètes tuaient leurs vieillards. Elien le dit des Hyperboréens ; Platon, d'une peuplade de la Sardaigne ; Strabon, des habitants de l'antique Bactriane, qui dressaient des chiens à dévorer les vieillards et les infirmes ; Suétone parle des Romains qui exposaient leurs esclaves malades dans une île du Tibre ; les Spartiates exposaient leurs enfants difformes ; une antique tradition Scandinave parle de guerriers malades qui se précipitaient du haut de l'*Alternis-stapi*, ou rocher de la famille ; en Suède, on a conservé jusqu'en 1600 de grandes massues, dites *Alla-Klubbor* (massues de famille), avec lesquelles les vieillards et les malades incurables étaient jadis tués solennellement par leurs parents eux-mêmes. (LETOURNEAU, 143).

[Retour à la table des matières](#)

4. — *Autres causes d'homicide.* — Outre le meurtre des plus faibles, le monde sauvage nous offre le spectacle de meurtres continuels d'hommes forts et adultes, soit commandés par la religion, soit inspirés par ces instincts féroces que nul frein ne retient dans l'homme sauvage.

a) *Homicide par colère.* — Dans le Métambo, les querelles conjugales finissent par le meurtre de la femme. Le mari, après l'avoir tuée, mange son cœur accommodé avec une fricassée de chèvre. (LEIVINGSTONE, 1. c.).

Les sauvages Peaux-Rouges passent de leur impassibilité habituelle à des accès terribles de fureur sanguinaire, pendant la chasse aux bisons. Des les Criks, on observe la facilité du suicide et même de l'homicide pour la moindre contrariété. (PÉREZ, *Psychol. de l'enfant.* 1882).

b) *Homicide par caprice.* — Speke entendit un jour un roi du Kouareg ordonner à son page de tuer un de ses courtisans, dans le seul but d'éprouver la qualité d'un fusil qu'on lui avait donné.

Il ne se passait point de jour qu'il ne vît traîner au supplice quelqu'une de ses femmes, quelquefois trois, quatre, et toujours pour des causes ridicules, pour lui avoir, par exemple, présenté une fleur.

c) *Homicide à propos de funérailles.* — Quand un grand malheur les frappe, les sauvages ne manquent pas d'y voir un indice de la colère divine. Par suite, ils s'efforcent de l'apaiser, d'abord en s'infligeant à eux-mêmes des souffrances et des privations, puis en tourmentant d'autres personnes qui ont quelque rapport avec la victime de la disgrâce. Ainsi chez les Achantis, en Afrique, à la mort du roi, les fils, les frères et les neveux du défunt, en proie à une folie simulée, se précipitent

hors du palais royal, et déchargent au hasard leurs fusils sur tous ceux qu'ils rencontrent. (FERRI, 1. c.).

Mais c'est particulièrement dans les rites funéraires que l'homicide devient une pratique commune aux races les plus diverses ; on sacrifie les femmes, les parents les plus proches, les esclaves du défunt. Bahodu, roi du Dahomey, fit égorger, lors des funérailles et, plus tard, longtemps après la mort de son père Gezo, un nombre considérable de victimes humaines. Selon Fyun, une immense foule, derrière laquelle marchaient les légions guerrières du despote, suivit le cortège d'Unmanda, mère de Chaka, roi des Zoulous, qu'une dysenterie avait emportée. On vit égorger à ces funérailles de nombreuses victimes ; on y vit des soldats, dans leur exaltation, se mutiler eux-mêmes ; et cela ne cessa que lorsque 7000 corps eurent jonché le sol. Le cadavre de la vieille reine fut ensuite placé dans une fosse ouverte, où dix des plus belles filles furent ensevelies vivantes avec elle. Tous ceux qui n'avaient pas assisté à ces funérailles furent poursuivis et mis à mort ; on traita de même tous les enfants nés pendant la première année du deuil, et la plupart des auteurs de leurs jours. Peu s'en fallut que le féroce despote ne sacrifiât à sa mère le peuple tout entier. (HARTMANN, p. 159).

À la Nouvelle-Zélande, la femme qui refuse de survivre à son mari est l'objet d'une grande admiration. Dans quelques tribus, elle est forcée de se donner la mort ; on l'étrangle sur la tombe du défunt, ainsi que quelques esclaves.

En Amérique, les Natchez qui habitent les bords du Mississipi, étaient jadis gouvernés par un grand chef, frère du soleil. Ses femmes, ses esclaves, devaient être immolés sur sa tombe. Au Pérou, à la mort d'un Inca, on tuait ses serviteurs, ses concubines, ses favorites ; le nombre des victimes s'élevait par fois à mille.

Les Mongols ensevelissent leurs rois et leurs principaux chefs dans une vaste nécropole souterraine, et ne ménagent ni l'argent, ni les hommes. Autour du cadavre principal ils disposent, dans l'attitude méditative des adorateurs de Boudha, des enfants empoisonnés pour la circonstance, et qui tiennent, l'un l'éventail, l'autre la pipe, etc., du mort.

Il est, je crois, inutile, après cela, de rappeler le meurtre des veuves, en usage dans l'Inde.

d) *Homicides ayant pour cause des sacrifices religieux.* — Les homicides de ce genre se rencontrent chez presque tous les peuples barbares. À Tahiti, Bougainville a vu sacrifier à la Lune des victimes humaines. Cook a assisté à un sacrifice au cours duquel le prêtre offrit au chef de la tribu l'œil gauche de la victime ; mais le cannibalisme étant tombé en désuétude, cette offrande fut repoussée, et présentée aux dieux avec le reste du corps.

Dans le Yarriba (bassin du Niger), le prêtre du Fétiche déclare, quelquefois, que son Dieu réclame une victime humaine.

Les plus affreuses boucheries ont lieu, de nos jours encore, dans l'Afrique centrale. « Les sacrifices humains du Dahomey et du Vieux-Calabar sont célèbres par le grand nombre des victimes immolées. Ce sont en réalité des fêtes commémoratives en l'honneur des morts. Comme, d'après leurs croyances, les mânes des aïeux boivent le sang répandu, ils leur en offrent le plus possible, et le nombre des malheureux sacrifiés à un roi rappelle celui des soldats sacrifiés à l'étiquette européenne dans une bataille où le monarque commande en personne.

Les tribus Indiennes Natchez du Mississipi et celles de la plaine de Bogota, sacrifiaient à leurs dieux des victimes humaines. — Au Mexique toutes les fêtes religieuses exigeaient des sacrifices semblables : des milliers de victimes étaient déchirées avec les couteaux sacrés ou jetées dans les flammes. Les moines franciscains qui, après la conquête, s'établirent dans la Nouvelle Espagne, portent à 2 500 le nombre des personnes immolées chaque année. Un Inca tombait-il malade ? Il offrait à la divinité un de ses fils et la pria de l'accepter à sa place.

Les Gonds, dans l'Inde, offraient périodiquement des victimes humaines à Béra, déesse de la Terre : ils lui sacrifiaient des individus enlevés aux autres tribus, mais, au besoin, ils ne reculaient pas devant le sacrifice de leurs propres enfants. Il y avait précisément une caste, celle des Pauvas, uniquement adonnée au rapt des hommes et des enfants pour fournir une proie à la déesse.

Quand les Européens arrivèrent aux îles de la Société (Polynésie), ils y trouvèrent l'usage d'apaiser les dieux par des victimes humaines depuis longtemps établi. Et cet usage s'est perpétué longtemps encore chez des peuples qui avaient atteint un haut degré de civilisation.

Les Grecs anciens calmaient les vents en leur offrant des enfants. Hérodote raconte que Ménélas s'était attiré la colère des Égyptiens pour avoir sacrifié deux enfants sur leur territoire : il avait espéré, par ce moyen, faire tourner le vent contraire. Plutarque dit de Thémistocle, qu'il fit tuer plusieurs prisonniers pour se rendre les dieux favorables, avant de se mettre en campagne contre les Perses. L'histoire ancienne de Sparte enregistre quelques sacrifices humains. Les Romains agissaient de même : Tite Live raconte que, sous le consulat de Paul-Émile et de Téntins Varron, deux Gaulois et deux Grecs furent enterrés vivants dans une citerne creusée à cet effet. Plutarque rapporte un fait un peu plus ancien. Auguste et Héliogabale immolèrent des victimes humaines, le premier aux mines de César, l'autre à une divinité syrienne qu'il avait introduite à Rome.

La Bible parle de sacrifices humains chez les Hébreux ; ainsi ceux d'Isaac, de la fille de Jephthé, etc.

Les Carthaginois sacrifiaient à Kronos (Moloch) les enfants les plus nobles et les plus beaux de la contrée ; mais, plus tard, ils les remplacèrent par des enfants achetés et nourris dans ce but. Mis en déroute par Agathocles, ils crurent que la divinité était irritée, et, pour l'apaiser, immolèrent 200 enfants pris parmi les plus nobles. Ainsi faisaient les Phéniciens, les Égyptiens, les Crétois, les Cypriotes, les Rhodiens et les Perses.

L'usage de la circoncision, chez les Hébreux, montre combien les sacrifices humains étaient fréquents. Cette cérémonie est en effet, comme l'a démontré Spencer, un reste de ces sacrifices, réduits à leur plus simple expression. (*Revue Philos.*, 1878).

Ainsi, parmi les peuples de l'Europe septentrionale, les Massagètes, les Scythes, les Gètes, les Sarmates, les Scandinaves, croyaient ne pouvoir obtenir ni prospérités, ni faveurs, s'ils ne sacrifiaient des hommes à Odin ou à Thor. L'île de Rugen, dans la Baltique, et spécialement Upsal, étaient célèbres par des sacrifices de ce genre ; de même l'Irlande et la Zélande. Les Gaulois et les Germains ne commençaient aucune entreprise avant d'avoir offert à leurs dieux des victimes humaines. La forêt Hercynie et celle des Ardennes avaient gardé un renom terrible des sacrifices.

e) *Homicides commis par brutalité ou des motifs futiles.* — Tandis que ces homicides « sans motif apparent, » comme dit Romagnosi, sont, chez les peuples civilisés, l'effet de conditions anormales qui affectent quelques individus, ils sont très-fréquents chez les sauvages, parce que l'humanité primitive tient fort peu compte de la vie humaine, surtout dans les rapports entre chefs et sujets, entre croyants et prêtres.

Les Australiens ne font pas plus cas de la vie d'un homme que de celle d'un crapaud. On peut en dire autant de la Mélanésie entière, comme nous le verrons en traitant du cannibalisme. À Fidji, on a vu un homme dévorer sa femme après l'avoir fait cuire sur un brasier qu'il lui avait ordonné d'allumer. Il commit cette atrocité uniquement pour se distinguer, pour acquérir de la notoriété. Dans ce pays, tuer un homme est un acte qui ne tire pas à conséquence et qui, au contraire, donne du relief au meurtrier. Aussi les indigènes ont-ils soin d'être toujours armés.

Au dire d'un ancien voyageur, Niccolò Conti, qui écrivait en 1430, l'homicide, pour un Malais, était une simple plaisanterie. « Quand l'un d'entre eux faisait l'acquisition d'un sabre, il l'éprouvait volontiers en le plongeant dans la poitrine du premier venu. » L'opinion publique n'y trouvait pas à redire ; on louait même la légèreté de main du meurtrier, si le coup était porté avec art.

Les Achantis ne se contentent pas même de tuer, ils veulent faire souffrir la victime avant de lui ôter la vie. Dans l'Afrique centrale, comme en Mélanésie, la femme est tuée par son mari pour le motif le plus frivole.



Le fameux monarque Mtesa fait périr chaque jour des odalisques de son harem ; il suffit pour cela qu'elles aient cessé de lui plaire. (STANLEY, *Le Continent Noir*, 1879).

Cameron, parlant du chef de tribu Kassango, dit qu'il fut surpris de « voir, parmi ceux qui l'entouraient, un si grand nombre de gens mutilés, et, plus encore, d'apprendre que beaucoup de ces mutilations avaient été faites par simple caprice du maître, ou pour donner une preuve de son pouvoir ». Parlant d'un autre chef, il dit : « Faire couper des nez, des lèvres, des oreilles, ne suffisait pas à ce misérable : il avait voulu étendre ses vivisections à une femme qui était sur le point d'accoucher ; il lui avait fait ouvrir le ventre pour satisfaire une curiosité monstrueuse ».

f) *Homicides causés par un désir de gloire.* — Pour le sauvage, un étranger est presque toujours un ennemi ; le tuer n'est pas un délit, mais souvent même un titre de gloire.

Williams, qui a étudié les îles Fidji, dit « qu'être un assassin célèbre est la chose la plus ambitionnée d'un Fidjien », si bien que, dans ces tribus, les actes qualifiés par nous de crimes ont été en quelque sorte divinisés. « Aux îles Fidji, les noms des dieux font connaître leur caractère. Ainsi, Tumanbanga est le dieu de l'adultère, Ndauthina celui qui enlève les belles, Kumbunaranua celui qui se plaît aux querelles, Mbatimona le mangeur de cervelles, Ravuravu l'assassin, Mainatavasara celui qui fait un massacre, etc. ». À Bornéo, parmi les jeunes gens, nul ne trouve à se marier s'il n'a tué au moins un homme.

La conscience, dit Burton, n'existe pas dans l'Afrique orientale ; le remords n'est que le regret de n'avoir pu commettre un crime. Le vol rend un homme honorable ; l'homicide, surtout, s'il se présente accompagné de circonstances atroces, fait de lui un héros.

M. Galbraith, qui passa plusieurs années chez les Sioux, comme agent du Gouvernement des États-Unis, les dépeint de la sorte : « Ils sont bigots, barbares, et, en somme, très-superstitieux. Le vol, l'incendie, le rapt, l'assassinat, sont considérés par eux comme des moyens de se signaler ; ils disent à leurs propres fils, au sortir de la première enfance, que l'assassinat veut être regardé comme la plus grande de toutes les vertus. Dans les danses, dans les banquets, les guerriers chantent leurs assassinats, qu'ils regardent comme des prouesses ; la plus grande, je dirai même, la seule ambition d'un jeune homme courageux, est de pouvoir porter « la plume » qui est la décoration accordée à qui a tué ou aidé à tuer une créature humaine, serait-ce une femme ou un enfant ; et, quand il est arrivé à posséder sa première « plume, » il désire ardemment en augmenter le nombre ; si bien que le courage d'un indien se mesure au nombre des plumes dont il orne son front ».

On observe précisément la même chose chez les Manyema, où les homicides sont fort nombreux. Beaucoup tuent seulement pour pouvoir se vêtir de la peau du chat musqué, et se coiffer avec une plume de perroquet, (LIVINGSTONE, *de Zanzibar à Titombu*). Là, sur les places publiques, dit-il, j'ai vu souvent quelqu'un jeter à terre une plume de perroquet ; qui veut s'en parer doit tuer un homme, le premier qu'il rencontre ». (ID).

g) *Homicide inspiré par la vengeance*. — L'opinion publique de la tribu impose le devoir de répandre du sang pour se venger. On applaudit à l'homme qui, ayant perdu un membre de sa famille, poursuit sans relâche celui qu'on accuse d'en être le meurtrier.

Si, par exemple, un indigène a été offensé par un blanc, il lui suffira de se venger sur un homme de même couleur, fût-ce sur le premier venu. Pour l'Australien, il n'y a pas de mort naturelle ; toute mort résulte de quelque maléfice et veut être vengée ; de là, pour lui, une série sans fin de devoirs sanguinaires, fortement gravés dans son cœur.

À Tahiti, le meurtrier était assailli par les amis du défunt. Était-il vaincu ? Sa maison, ses meubles, ses terres devenaient la propriété de ceux qui l'avaient attaqué, et réciproquement. De nos jours encore, à Noukahiva, le sang se payait par le sang.

[Retour à la table des matières](#)

5. — *Cannibalisme*. — Né du besoin de se nourrir, surtout dans les îles, consacré ensuite par la religion, excité par la fureur des armes et rendu héréditaire par une odieuse glotonnerie, le cannibalisme est, de toute façon, le dernier degré de la férocité humaine. Il accompagne souvent l'homicide, en prend les divers aspects plus ou moins rebutants, et supprime en ce point toute différence essentielle entre l'homme et la bête. (FERRI).

On a contesté, — M. de Mortillet, par exemple, tout récemment encore, — que le cannibalisme ait jamais été pratiqué dans l'Europe préhistorique. Mais la grande majorité de ceux qui s'appliquent à la paléontologie, de Spring à Capellini et à M. de Nadaillac, en ont donné des preuves irrécusables.

On trouve en abondance chez les races supérieures, la mongole et la blanche, des traditions concernant cette affreuse coutume. Dans la Bible, on rencontre quelques allusions à l'anthropophagie, (DEUTÉRONOME, c. VIII, v. 53 ; JÉRÉMIE, c. XIX, v. 9) ; on en rencontre également dans l'Odyssée (c. IX, v. 287-298, c. v, v. 116-124). Hérodote attribue cette coutume à quelques tribus voisines des Scythes, les Androphages et les Issedons (1. IV, c. XVIII, XXXVI, etc.) ; Aristote, à plusieurs peuplades des bords de la Mer Noire (POLIT., 1. VIII, c. III, trad. Churot, Paris, 1824, t. II, 515) ; Diodore de Sicile, aux Salates (1. v, c.

XXXII). On lit dans Strabon : « Les Irlandais, plus sauvages que les Bretons, sont anthropophages ; à la mort de leurs parents, ils se font gloire de les manger ». (GEOGR., 1. IV). Bodin dit la même chose des Thraces. (*De republ.* 1. I, c. V).

Ces coutumes exécrables ont disparu devant la civilisation ; mais on les voit reparaître de loin en loin, dans les situations extrêmes, par exemple dans les sièges, dans les famines, dans les naufrages ; quelquefois même sans que l'aiguillon de la faim se fasse sentir, sous le coup d'une grande passion.

Le lendemain de la mort du maréchal d'Ancre, son cadavre fut déterré et mis en pièces. Un des exécuteurs posthumes se léchait les doigts ensanglantés ; un autre lui arracha le cœur, le fit griller, et le mangea sur la place publique. Dans l'Italie méridionale, quand sévissait le brigandage, on vit des scènes de véritable cannibalisme : les cadavres des carabiniers étaient coupés à morceaux, leur chair vendue et dévorée.

Ce n'est plus maintenant que chez les sauvages, que nous pouvons étudier dans son évolution naturelle cette horrible forme de l'homicide.

a) *Cannibalisme par nécessité.* — C'est la forme la plus commune : on la trouve surtout dans les pays où les animaux qui servent à la consommation sont, ou du moins, étaient, en fort petite quantité. Pressés par la faim, les habitants de l'Australie tuent les femmes pour en faire lent Nourriture. Ils vont jusqu'à déterrer les cadavres.

Quand ces derniers font défaut, ils tuent une femme, une petite fille, un enfant. À Tahiti, une époque de disette était appelée « la saison de manger les hommes ».

Les Cafres, en Afrique, ne touchent à la chair humaine qu'en temps de famine ; mais, alors, ils en reprennent l'habitude. La même observation peut s'appliquer aux Fueggiens. Les Esquimaux, eux aussi, ne deviennent anthropophages que poussés par la nécessité ; celle de leurs tribus qui a le plus à souffrir de la faim en attaque une autre, déchire les cadavres et en mange la chair, sans se donner la peine de la faire cuire ou même de la réchauffer.

b) *Cannibalisme par religion.* — Vraiment, on ne pourrait pas dire qu'il soit provoqué toujours directement par la religion : il arrive bien plus souvent que la religion consacre les passions invétérées chez les peuples qui s'y livrent. Les Gonds ont de riches moissons, et pourtant, en l'honneur de leur déesse Bera, ils mangent des centaines d'hommes, et leurs villages, toujours en guerre, s'accordent seulement pour trouver de nouvelles victimes.

« Aux îles Fidji, un festin anthropophagique marquait chaque solennité, comme, par exemple, l'inauguration d'un temple ». À la Nouvelle-Zélande, la religion a sanctifié le cannibalisme. (LETOURNEAU, 192, 193). Un chef est-il tué

dans un combat ? le droit des gens exige qu'on remette sur le champ la femme du mort au parti vainqueur ; car elle aussi doit être tuée. Puis les cadavres sont rôtis et mangés avec recueillement dans une cérémonie religieuse. Les *ariki*, ou prêtres, donnent l'exemple, en goûtant avec solennité un petit morceau des victimes. (LETOURNEAU, 192, 193). À Tahiti, l'anthropophagie a maintenant disparu ; mais Cook assista jadis à un sacrifice humain et vit le prêtre offrir au chef de la tribu l'œil gauche de la victime ; c'était la part réservée au roi. En veut-on une demi-preuve ? Le véritable nom de la reine Pomaré « Aimata » signifie *manger l'œil*.

C'est au Mexique surtout que le cannibalisme religieux, les sacrifices humains, ont atteint le plus haut degré de cruauté. « Là, on étendait la victime sur la pierre du sacrifice ; le Grand-Prêtre (Papa Topitzine), qui prenait pour la fête le nom même de son Dieu, ouvrait rapidement la poitrine du malheureux à l'aide d'une pierre tranchante, en arrachait le cœur et l'offrait généralement au Soleil, plus rarement à la Lune. Seuls, les plus âgés d'entre les prêtres avaient droit de manger ce morceau. Le cadavre était ensuite précipité au bas des degrés, où la foule, en prières, attendait pour le dévorer. S'il arrivait que la victime appartint à des particuliers, ils l'emportaient chez eux pour un repas de famille.

Chez le Gonds du centre de l'Inde, et cela, jusqu'à des temps rapprochés, on avait conservé l'habitude de conduire la victime, après des cérémonies nombreuses, dans un bois sacré ; on lui rompait les os des bras et des jambes pour prévenir toute résistance, et on lui administrait, pour l'engourdir, de l'opium et du stramonium. Ensuite le *jani*, ou prêtre, la frappait avec sa propre hache. Aussitôt après, la foule s'élançait : tous voulaient s'emparer d'un lambeau de chair ; en un clin d'œil, les os étaient mis à nu et abandonnés sur le sol. (LUBBOCK, 637).

c) *Cannibalisme par préjugé*. — Une autre cause d'anthropophagie, se liait aux croyances religieuses ; c'était le préjugé selon lequel on croyait s'assimiler le courage d'un ennemi en mangeant son cœur, sa perspicacité en mangeant son œil, sa virilité en mangeant ses parties génitales et prévenir sa vengeance en dévorant son corps tout entier. Voilà pourquoi le plus grand malheur, pour un habitant de la Nouvelle-Zélande est d'être mangé par un autre ; car, de cette façon, son corps et son âme sont à jamais détruits. Par contre qui mange son ennemi n'a plus rien à craindre de lui dans la vie éternelle.

Chez quelques peuplades australiennes, le cannibalisme n'est en usage que pour certaines cérémonies magiques. Aux îles Sandwich, quand un bon prince mourait de mort naturelle, on rangeait son corps pour le mettre à l'abri de toute profanation : cela s'appelait « manger le chef par amour ». MAURY, 761).

d) *Cannibalisme par piété filiale*. — Ce sentiment de piété filiale, que nous avons signalé dans le meurtre des vieillards, est encore une cause de cannibalisme ; on croit ainsi rendre meilleure leur condition dans la vie future.

Les Batta de Sumatra sont assurément moins sauvage que bien d'autres peuples. Eh bien ! celui d'entre eux qui, devenu vieux, se trouve las de vivre, prie ses enfants de le manger, et ceux-ci se gardent bien de lui désobéir. Au jour fixé pour la cérémonie, le vieillard s'établit sur un arbre, ses parents et ses amis l'entourent, frappant en cadence le tronc de l'arbre et chantant un hymne funèbre dont le sens est celui-ci : *Voici la saison venue, le fruit est mûr, il doit tomber*. Puis le vieillard descend, ses proches parents le tuent et mangent pieusement ses restes. Et c'est là un devoir de piété filiale) ! ! (LETOURNEAU, 199).

D'ailleurs, s'il faut en croire Hérodote (*Hist.* IV, 26) dans l'Europe orientale, la pitié poussait les Massagètes à tuer leurs vieux parents. Ils en mangeaient ensuite la chair dans un grand banquet, après l'avoir mêlée à des pièces de bétail. Ils épargnaient ainsi aux auteurs de leurs jours la honte d'être dévorés par les vers. Ainsi faisaient encore les Issedons ; toutefois, ils ne devançaient pas l'heure marquée par la mort. Strabon raconte aussi que les Derbis de l'Asie septentrionale égorgeaient les vieillards qui avaient dépassé l'âge de 70 ans, et que les plus proches parents se partageaient le cadavre.

e) *Cannibalisme dans la guerre*. — La férocité primitive, le cas à peu près nul que l'on faisait de la vie humaine, la fréquence des guerres, devaient certainement pousser l'homme sauvage à ce genre d'anthropophagie, qui est, à coup sûr, le plus commun, après celui qui se lie au sentiment religieux. Il y a même des peuples qui font la guerre dans le seul but de manger les vaincus : mais, en ce cas, le mobile psychologique est moins la fureur guerrière que la glotonnerie.

Laplace, à la Nouvelle-Zélande, put voir le retour triomphal d'une flottille de pirogues. Les vainqueurs portaient les cadavres des vaincus, ou plutôt une partie de ces cadavres, car ils en avaient mangé quelques-uns le long de la route ; ce qui restait suffit pour un grand banquet nocturne. Ces mêmes Néo-Zélandais coupaient par quartiers, sur le champ de bataille, leur ennemi vaincu et couvert de blessures ; ils n'avaient, pas même, la patience d'attendre qu'il fût mort.

La coutume de manger à la guerre ses ennemis était répandue dans toute l'Amérique, du Nord au Sud. Le père Brébœuf a vu les Hurons manger un de ses néophytes ; et Charlevoix raconte que vingt-deux Hurons furent mangés en sa présence par les Iroquois. Au Sud, les Guaranis en général, les Tapuyas, les Tupinamba, les Aymari, dévoraient les vaincus. Les Caraïbes mangeaient sur le champ de bataille leurs ennemis morts, et gardaient leurs prisonniers pour s'en repaître chez eux ; le cœur était la portion réservée au plus vaillant. Au Brésil, Chévet a entendu un chef se vanter d'avoir dévoré, pour sa part, cinq mille prisonniers. Il s'en glorifiait : « J'en ai tant mangé, disait-il, j'ai tué tant de leurs femmes et de leurs enfants, que je puis, grâce à mes exploits, me vanter d'être le plus grand *morbicka* qui ait jamais paru chez nous ».

L'exécution des prisonniers de guerre, chez les Indiens de l'Amérique du Nord, offre un spectacle affreux. Liée à un poteau, la victime est soumise aux tourments les plus atroces : on lui arrache les ongles, les dents, jusqu'à des lambeaux de chair. Les bourreaux se partagent quelquefois cette chair rôtie sur l'homme vivant encore, et la dévorent par morceaux, se barbouillant le visage avec le sang de la victime pour se donner un air plus terrible... Après de longs tourments, le chef donne enfin le coup de grâce, et la tragédie se termine par un odieux banquet. (HOUZEAU, 1. c. II, 14).

Un ancien voyageur Hindou raconte qu'en Asie les peuples du Boutan mangeaient jadis le foie des ennemis qu'ils avaient tués, après l'avoir couvert de beurre et de sucre. (LETOURNEAU, 202).

f) *Cannibalisme par glotonnerie.* — Le cannibalisme est si invétéré chez les Fidjiens, qu'ils « ne peuvent faire un plus grand éloge d'un hachis qu'en disant de lui : il est tendre comme un homme mort ». Telle est en outre la délicatesse de leur palais, qu'ils dédaignent la chair des blancs, préfèrent la chair de la femme à celle de l'homme, et considèrent l'avant-bras et la cuisse comme les morceaux les plus délicats. Dans les festins royaux, on sert toujours un plat de chair humaine. Les corps des ennemis tombés sur le champ de bataille sont toujours mangés ; mais le nombre en est insuffisant, et l'on engraisse des esclaves pour les vendre au marché. Alors on les rôtit vivants pour les manger de suite ; en d'autres cas, on conserve leurs corps jusqu'à un état assez avancé de décomposition.

Parmi les naturels de la Nouvelle-Calédonie, le désir de manger de la chair humaine était une des causes les plus fréquentes de guerre entre les diverses tribus. En ce pays la chair humaine fournissait un régal ; on la mangeait par friandise. On voyait parfois des chefs se faire servir en famille un de leurs sujets, et non seulement l'opinion publique n'était pas sévère pour ces banquets princiers, mais encore elle les tenait en grande estime. Après une rencontre heureuse, les chefs Néo-Calédoniens, qui s'étaient fait, dans la sauvagerie humaine, la part du lion, avaient hâte d'expédier des morceaux aux amis douteux pour s'assurer de leur alliance.

Tous les cannibales s'accordent à dire que la chair humaine possède un goût exquis. « Dites toujours, répondait un chef Batta à un missionnaire qui lui adressait des reproches à ce sujet, dites toujours que c'est infâme ; mais ne dites pas que ce n'est pas bon ». (VOGT, 13). Certaines tribus Cafres, que le besoin avait rendues anthropophages, conservèrent dans la suite cette habitude par glotonnerie ; Gardiner l'a constaté chez les Zoulous. Il y a peu d'années que les Cafres Basoutos se nourrissaient exclusivement de chair humaine, au sein d'une contrée fertile et giboyeuse. « Un désastre les avait d'abord contraints de recourir à cette extrémité ; puis, à la longue, ils en gardèrent l'habitude, et en 1868, ils ne s'en étaient pas encore corrigés. Dans l'Afrique équatoriale, les Pan pratiquent paisiblement le

cannibalisme ; c'est même une branche de leur commerce ; ils ne veulent pas manger les morts de leur tribu et les échangent contre ceux des tribus voisines.

En Amérique, les Moxos et autres tribus de Guaranis étaient cannibales ; ils avaient coutume d'engraisser leurs prisonniers et de les traiter avec le plus grand soin avant de les manger. Les Mexicains, relativement civilisés, avaient des cages spéciales où ils engraisaient leurs prisonniers avant de les immoler pour leur table.

Aux îles Marquises, on préfère les femmes aux enfants ; elles ont, paraît-il, plus de saveur. Bien plus, on dédaigne celles du littoral, auxquelles on trouve un goût de poisson pourri. Les Européens paraissent aussi trop salés. Les prêtres d'ailleurs ont droit aux morceaux les plus succulents, à la partie de derrière. (RADIGUET).

g) *Vanité*. — À toutes ces causes vient s'ajouter la vanité, l'idée d'augmenter sa propre supériorité en s'assimilant les vertus de l'ennemi, en jouissant d'un privilège réservé en certains pays aux hommes seuls, en d'autres aux nobles ou aux chefs, comme récompense de leurs exploits, ou pour célébrer des victoires, comme au Mexique.

h) *Lutte pour l'existence*. — En certains pays, chez les Fueggiens par exemple, la lutte pour la vie a contribué à développer le cannibalisme. Elle diminuait le nombre des concurrents, fournissait à ceux qui survivaient une nourriture plus réconfortante, plus convenable à des guerriers que le régime végétal. Ainsi, cette abominable coutume avait son antidote dans son extension même, puisqu'elle décimait la population. Peut-on en douter, si l'on pense à ce chef qui avait mangé, pour sa part, 5 000 individus ?

g) *Cannibalisme judiciaire*. — Letourneau emploie cette expression pour désigner le cannibalisme appliqué au châtement des malfaiteurs. Nous pouvons aussi l'appliquer au cannibalisme inspiré par la vengeance, qui, nous le savons, est le germe du châtement lui-même.

À l'époque où Cook visita l'archipel de Tahiti, le cannibalisme n'y régnait déjà plus ; il n'en restait quelques traces que dans les cérémonies religieuses. Toutefois, de temps en temps, et uniquement par esprit de vengeance, on faisait rôtir et l'on mangeait encore une partie de l'ennemi vaincu. On peut dire cependant qu'en général la morale publique condamnait l'anthropophagie.

Chez quelques Indiens de l'Amérique du Nord, le cannibalisme se présente comme une suite naturelle de la vengeance exercée sur un ennemi. Aujourd'hui encore, pour les naturels de la Guyane, l'anthropophagie n'est pas autre chose qu'un acte de vengeance.

À l'île Bow, on mange les assassins ; c'est le seul point de la Polynésie où vous puissiez constater ce genre de cannibalisme. Selon Bourgarel, la vindicte publique, à la Nouvelle-Calédonie, l'applique aux condamnés à mort. Marco Polo raconte qu'il en était de même chez les Tartares.

[Retour à la table des matières](#)

6. — Telles sont donc les conditions psychologiques et juridiques de l'état sauvage ; on voit qu'elles sont en tous points contraires à celles qui distinguent les peuples civilisés. Or rien, dans la nature, n'étant immobile, nous pouvons discerner dans ces conditions mêmes où elle place le sauvage, un double progrès d'évolution ; d'une part, il arrive par degrés à une férocité moins grande ; de l'autre, il sent se développer en lui les germes des sentiments moraux et des institutions juridiques. C'est cc qu'on remarque ensuite dans l'évolution historique de l'homicide. (FERRI).

En fait, pendant que cette classification des diverses formes de l'homicide, pour faire mieux ressortir le contraste entre l'homme primitif et l'homme civilisé, les a présentées dans une progression croissante de férocité, leur évolution naturelle, au contraire, se termine par une diminution continuelle et de plus en plus rare des formes les plus odieuses. Le meurtre inspiré par le désir de la renommée ou par une méchanceté brutale, le cannibalisme guerrier et celui qu'inspire la seule gloutonnerie, deviennent tous les jours moins fréquents ; on voit persister, au contraire, l'homicide et le cannibalisme inspirés par la religion ; c'est d'abord le corps entier, puis une partie seulement de la victime, que l'on mange ; l'homme est ensuite remplacé par des animaux, et enfin par des figures symboliques (voyez, chez les Mexicains, l'image du dieu Quetzalcóatl, pétrie de farine et de sang ; chez les Chinois, les figures de papier brûlées dans les cérémonies ; chez les Romains, des statuettes analogues nommées *oscilla*). L'hostie des catholiques est la manifestation dernière et inconsciente de ce symbolisme, comme le remarquent fort justement Waitz et Wogt. (FERRI).

Ce n'est pas tout : l'homicide et le cannibalisme inspirés par la vengeance revêtent, même aux époques primitives, une apparence morale et juridique qui en fait véritablement l'embryon du droit social de répression, et le remplace quand celui-ci n'est pas encore organisé.



### III

#### Vols et autres délits.

[Retour à la table des matières](#)

1. — Les tribus sauvages, les peuples primitifs, ne possédant vraiment rien en propre, n'ont pas l'idée de la propriété, et encore moins celle du vol qui, exercé sur les étrangers, procure du profit à leurs propres membres.

En Égypte, la profession de voleur était reconnue par l'État. Celui qui voulait l'exercer inscrivait son nom sur une tablette qu'on exposait en public ; il portait ensuite dans un endroit désigné tous les objets qu'il avait dérobés, pour que leurs propriétaires pussent les recouvrer en payant une certaine redevance<sup>1</sup>. Les Germains voulaient que leur jeunesse, pour ne pas languir dans l'oisiveté, s'exerçât à voler chez les peuples voisins de leurs frontières<sup>2</sup>. Thucydide atteste que les Grecs et tous les peuples barbares des îles et du littoral, s'adonnaient à la piraterie, et que loin d'en rougir, ils s'en faisaient gloire. À Sparte, le vol était permis ; si le voleur surpris en flagrant délit recevait une correction, ce n'était point pour le vol, mais pour la maladresse.

Même chez les peuples à demi-civilisés, la propriété privée fut longue à s'établir ; au Pérou, au Mexique, avant les Aztèques, on vit se maintenir longtemps les *casas grandes*, huttes immenses sous lesquelles vivaient ensemble des familles nombreuses.

Aux îles Pelew, les habitants ne possèdent en propre que leur maison et leur pirogue ; tout le reste appartient au roi.

En Chine, il y a de cela 2205 ans, tout était en commun ; les chefs faisaient la répartition des terres selon l'âge de leurs sujets. Il en fut de même à Sparte jusqu'à la guerre du Péloponnèse.

D'après Cook, le mot *demi rasé*, signifiant voleur, s'introduisit dans une île de l'Océanie, après qu'il se fut avisé, pour châtier un indigène coupable de vol, de lui

<sup>1</sup> A. GELL. 1. XI, c 18 : — *Ægyptiis omnia furta licita et impunita.*

<sup>2</sup> CÆSAR *Bell. Gall.*, 1. VI, c. 21 : *Latrocinia nullam habent infamiam, quæ extra fines cujusque civitatis fiunt, atque ex juventutis exercendæ ac desidiæ minuendæ causa fieri præedicant.*

raser la moitié de la tête. Cela prouve sans aucun doute que, jusque-là, ils n'avaient pas la moindre notion du délit.

Dans l'Afrique orientale (écrit Burton, p. 176) les voleurs jouissent de l'estime générale.

Dites à un Makolo, écrivait Livingstone : Pourquoi voles-tu du bétail ? Il éclate de rire et répond : Je ne fais que *le détourner*.

Abn Rongatura (Australie) avait été surpris à voler, et un voyageur lui demandait s'il ne craignait pas d'être puni par les dieux ; « Oh! non, dit-il ; quand les dieux étaient sur la terre, ils faisaient de même, et les pères aiment à être imités par leurs enfants ». (NOVARA REISE, *Anthropol. Theile*, p. 39, 1865).

Sur la Casamance, en Afrique, tout auprès des Bagnous, peuple sauvage, mais pacifique et probe, adonné à la culture du riz, sont établis les Balantis, qui vivent de chasse et de rapine ; ils tuent les voleurs qu'ils rencontrent dans leurs villages, mais cela ne les empêche pas de voler leurs voisins, (*Revue d'anthropol.*, 1874). Chez eux, les voleurs habiles sont fort estimés ; on les paie pour qu'ils enseignent leur art aux enfants, et même on les prend pour chefs dans les expéditions.

Les Beni-Hassan, du Maroc, ont avec eux beaucoup d'analogie. Le vol est leur occupation principale ; ils sont disciplinés, ils ont des chefs que le Gouvernement reconnaît et dont il se sert quelquefois pour ravoire les objets volés. Ils se divisent en voleurs de blé et voleurs de chevaux ; ils opèrent dans les villages et sur les routes. Montés sur des chevaux rapides, ces bandits sont presque impossibles à atteindre. Ils emploient la ruse ; s'introduisent nus, enduits de graisse, dans les cabanes, se dissimulent sous des branches d'arbres pour ne pas effrayer les chevaux. Ils s'adonnent au brigandage dès leur huitième année. (DE AMICIS, *Marocco*, p. 205).

Chez les Arabes Bédouins, il y a des tribus honnêtes et laborieuses, mais il y en a aussi beaucoup vivant aux dépens des autres, connues pour leur amour des aventures, leur courage imprévoyant, leur besoin de changement continu, leur manque absolu d'occupation, enfin leur tendance au vol.

L'Arabe pillard croit que Dieu l'assiste dans ses entreprises. (Gén. DAMAS). Là, non seulement il est permis, mais il est glorieux de voler un ennemi. Avant de s'engager dans une de ces expéditions, ils distribuent des aumônes aux pauvres, et font à Sadi-Abdallah, un de leurs saints, cette promesse : Si nous retournons sains et saufs, tu auras ta part.

Dans la tribu des Zacka-Khail, peuple de l'Inde, le vol est une profession. Quand un enfant mâle vient au monde, son père le consacre en le faisant passer par

une brèche pratiquée dans le mur de sa maison et en répétant par trois fois : Sois un voleur.

À Noukahiva, le vol prouvait l'habileté, consacrait le mérite.

Les Guaranis sont aussi tous des voleurs. Il est vrai qu'ils n'emploient jamais la violence ; mais ils se font gloire d'enlever avec dextérité des objets de peu de valeur ; dans leur langue, cela s'appelle *cueillir* ou *prendre*. (D'AZARA, *Voy. Am. Mer.*, 1835).

Plus tard, avant l'apparition de la propriété individuelle, mais quand la propriété collective existait déjà, quand la tribu posséda, par exemple, des territoires de chasse, ou que son chef les posséda pour elle, on regarda comme coupable celui qui dérobaient les biens de la tribu ; mais il resta encore permis, honorable même, de voler les étrangers. Ainsi, chaque tribu, dans la Tasmanie, dans la Colombie, avait son territoire de chasse : tout étranger qui s'y aventurait était mis à mort.

Les Gaulois n'étaient pas taxés d'infamie pour un vol commis hors de leur cité (*De bello Gallico*, XI). Nous en avons dit autant des Germains, p. 7.4.

Les Esquimaux sont honnêtes dans leurs transactions réciproques ; jamais avec les étrangers. (PARRY, 3<sup>e</sup> *Voy.*).

#### [Retour à la table des matières](#)

2. — *Autres crimes*. — En dehors du vol, bien peu de nos crimes étaient réputés tels par ces législateurs barbares.

Plus tard, quand la propriété se développa et que la tribu reçut une meilleure organisation, surtout sous le despotisme des rois ou des prêtres, la catégorie des crimes s'étendit, outre le vol, au rapt, à l'adultère, et par-dessus tout aux injures proférées contre les chefs, les dieux, ou la tribu elle-même. En Germanie, les seuls crimes punis par l'État étaient la trahison et la désertion, que l'on punissait par la corde, et la sodomie, dont les coupables étaient étouffés dans la boue. (BAR, 1. c.).

Le Justinien des Incas, Pachacutec, avait porté des lois contre la bestialité, l'homicide, le parricide, la trahison envers l'État, l'adultère, le rapt et le viol, surtout s'il s'agissait des vierges sacrées, la séduction, l'inceste, le vol, la sodomie, la corruption des juges. Presque tous ces crimes étaient punis de mort. Mais le pire de tous était l'adultère avec une femme des Incas. Pour celui-là, le châtiment était terrible : on ne se contentait pas de frapper les deux coupables, on faisait mourir avec eux leurs enfants, leurs esclaves, leurs parents, tous les habitants de la ville où ils demeuraient ; la ville elle-même était détruite et ensevelie sous un amas de rochers. (GARCILASSO, *Hist. des Incas*, I, 346).

Chez les Battas, l'anthropophagie judiciaire est réglée par un véritable code : sont condamnés à être mangés les adultères, les voleurs de nuit, les prisonniers de guerre importants, ceux qui prennent femme dans leur tribu, ceux qui attaquent en trahison, soit les personnes, soit les demeures.

Aux îles Fidji, les actes jugés dignes d'être punis sont en fort petit nombre. Ce sont : le vol, l'adultère, le rapt, la sorcellerie, l'incendie, l'outrage à une personne de marque. Tout cela revient à dire : offense au maître, attentat à la propriété. On sait en effet que chez tous les sauvages, quelle que soit leur race, l'adultère et le rapt sont punis comme des attentats à la propriété du mari sur sa femme. (LETOURNEAU).

Les Aztèques mettent aussi, au rang des crimes *l'ivrognerie* et les efforts tentés pour corrompre les juges ; les Assiniens, la sorcellerie et l'empoisonnement.

Chez les Juifs, les principaux crimes étaient le faux témoignage, l'inceste, la sodomie, les blessures, mais, par-dessus tout, l'idolâtrie, qui était à leurs yeux le plus grand de tous. « Les cités où règne l'idolâtrie sont anathèmes ; leurs habitants sont passés au fil de l'épée en l'honneur du vrai Dieu. On ne peut même, sans se rendre coupable, prononcer le nom du Très-Haut ».

## IV

### **Les véritables crimes chez les sauvages contre l'usage.**

[Retour à la table des matières](#)

Ici se révèle le véritable caractère de la criminalité chez les sauvages. Pour eux, alors même qu'ils jouissent déjà d'une bonne organisation, les vrais crimes se réduisent à un très-petit nombre, et même ils ne sont distingués que fort tard et d'une façon irrégulière. Souvent ce que nous regardons comme un crime ne l'est point à leurs yeux ; d'autres faits qui leur paraissent très-graves sont loin de nous sembler tels. Je veux parler des manquements à l'usage établi, ou des fautes religieuses, toutes choses qui, étant donnée la tendance générale des religions à perpétuer les usages, quels qu'ils soient, et à les rendre sacrés, finissent par être inséparables.

Ainsi, en Australie, les vieillards seuls et les chefs ont le droit de goûter à la chair de l'Emou. S'il arrive qu'un jeune homme honnête, cédant à la tentation, tue et mange un de ces animaux, il est pris de remords, tombe dans une profonde mélancolie, et demande lui-même à être puni. (STUART, *Hist. Universelle des voy.*, 43)

Il en arrive, autant, à l'Hindou qui boit certaines bières destinées au seul Brahmane, au Juif qui mange du porc, à la Chinoise qui se prostitue volontiers, mais ne peut laisser voir son pied sans se couvrir de honte.

Cette même morale, qui règle la distribution de l'Emou, règle aussi la vengeance, mais de la façon la plus aveugle. Ainsi, qu'un naturel soit offensé par un blanc, il se vengera, non sur celui dont il aura à se plaindre, mais sur tous les blancs qu'il rencontrera.

Ainsi encore, en Australie, il n'est pas de mort qui ne soit causée par un maléfice, et qui, par conséquent, ne réclame une vengeance.

Un Australien, raconte Sander, (LETOURNEAU, 1. c.), perdit sa femme à la suite d'une maladie et déclara qu'il devait tuer une femme d'une autre tribu. On le menaça de la prison ; dès lors il resta silencieux, en proie au remords, poursuivi par l'idée qu'il manquait à son devoir ; il finit par disparaître et, quelques jours

après, rentra satisfait : il s'était acquitté de ce qu'il appelait une obligation sacrée. On voit, ajoute ici Letourneau en guise de commentaire, que certaines associations d'idées se sont lentement gravées dans nos centres nerveux et doivent fatalement se faire jour à un moment donné.

Mieux que cela, ajouterai-je à mon tour. Il en est ainsi parce que, si l'homme accueille avec un vif plaisir une innovation de peu d'importance, il ressent du dégoût et de l'effroi, quand il se trouve en présence d'innovations trop radicales. Il entre, pour beaucoup, dans ces sentiments, je crois, la douleur que fait naître en lui la nécessité d'imposer à son cerveau des évolutions plus rapides et auxquelles il n'est point accoutumé ; car le commun des hommes, tout comme les animaux, se plaît à l'inertie, à la répétition des mouvements déjà exécutés, qu'ils soient propres à l'individu ou qu'ils proviennent de l'atavisme. C'est ainsi que nous avons vu les animaux domestiques protester et réagir contre toute nouveauté considérable, contre le gaz, par exemple, ou la vapeur (p. v. s. 24). De même l'enfant, qui certainement aime fort à jouer, s'irrite et éprouve de véritables accès de fureur quand on le change d'appartement (j'en ai fait moi-même l'observation sur deux enfants de mes amis) ; de même encore il a peur de tout meuble nouveau, et veut revoir toujours la même image, entendre raconter la même histoire dans les mêmes termes.

Ne voit-on pas la femme, esclave de la mode, se montrer partout l'adversaire la plus tenace de toute innovation sociale, religieuse ou politique ?

Ne sait-on pas encore que le vulgaire tourne en ridicule ou regarde avec frayeur toute proposition tendant à changer les vieilles coutumes, quelque condamnables, quelque absurdes qu'elles soient ?

Des peuples actifs et fort cultivés, comme les Juifs, se montrent à cet égard intraitables ; ils regardent comme un criminel, comme un ennemi de la morale, quiconque, parmi eux, se soustrait à la circoncision, ce rite de cannibales ! — Bien plus, les hommes doctes, les académiciens, donnent trop souvent des marques de ce travers, en protégeant ceux qui trouvent de petites vérités sans importance, et en poursuivant à outrance toute découverte radicale. — Et tous vous disent : « Ainsi faisaient nos pères ». C'est là, paraît-il, le meilleur de tous les arguments, puisqu'en effet il répond à une tendance innée de notre organisme.

Voilà pourquoi j'ai pu démontrer ailleurs<sup>1</sup> que l'homme, naturellement, éternellement, conservateur, n'aurait jamais progressé sans la coïncidence des circonstances extraordinaires qui l'ont forcé à surmonter la douleur de l'innovation pour apaiser d'autres plus grandes douleurs ; et sans l'aide d'hommes extraordinaires, tels que les fous de génie et les demi-fous (mattoidi). Ceux-ci doués d'une organisation anormale, ayant un *altruisme* exagéré et une activité

---

<sup>1</sup> *Genio e Follia* 4<sup>e</sup> édit.

cérébrale bien supérieure à celle de leurs contemporains, préviennent les évènements, et, sans se soucier d'eux-mêmes, entraînent aux innovations, le peuple qui trop souvent se venge d'eux en les tuant ; ces hommes, ressemblent à ces insectes qui volent d'une fleur à l'autre et transportent un pollen auquel il aurait fallu bien du temps et bien d'orages pour devenir fécond.

Les peuples sauvages ou primitifs, en qui l'esprit est moins actif que dans les races civilisées, poussent au plus haut degré la réaction contre toute nouveauté, jusqu'à en faire regarder les auteurs comme criminels de la pire espèce.

La Bible, en plusieurs endroits, et le code si ancien de Manou (l. I, art. 108, 9) ont admirablement rendu cette idée.

« La coutume antique est la principale loi qu'approuve la tradition révélée ; en conséquence, quiconque désire le bien de son âme doit toujours se conformer à la coutume antique.

» C'est pour cela que les Muni, sachant que la loi s'appuie sur les coutumes antiques, ont fondé là-dessus tout leur système d'austérités ».

Comme la religion était officiellement la conservatrice par excellence des usages, et comme elle tint d'abord pour une offense à la morale et une insulte à Dieu toute infraction à l'usage, il arriva peu à peu que les gardiens de la religion, prêtres, mages, médecins, sorciers, etc., avant même d'être devenus chefs de la tribu, ou du pays, ou de la nation, furent considérés comme des personnages sacrés ; ils jouirent d'une impunité presque absolue ; toute offense à leur égard passa pour le plus grand des crimes, et l'on regarda comme crime toute transgression aux lois qu'eux-mêmes avaient introduites, quelle qu'en fût l'absurdité.

Nous avons vu que, d'après le code de Manou, le Brahmine commet une faute très-légère en donnant la mort à un Çoudra ; tuer un Brahmine est au contraire le plus affreux des crimes. On lit encore dans ce code (chap. IX, 3171) : « Que le roi fasse verser de l'huile bouillante dans la bouche et les oreilles de l'impudent qui osera détourner les Brahmines de leur devoir. Que le roi se garde bien de tuer un Brahmine, quand même celui-ci aurait commis tous les crimes possibles ; qu'il le chasse du royaume, mais qu'il le laisse emporter ses richesses et ne lui fasse aucun mal ».

« Un Brahmine connaissant tout le Righ-véda ne serait pas souillé, eût-il massacré tous les habitants des trois mondes, eût-il partagé le repas de l'homme le plus vil ».

Le Moyen-Âge disait : *Unde laici decollantur, inde clerici degradentur.* — *Unde laici detruncantur, ibi clerici ab officio degradentur.* (PERTZ, leg. II, 30. — BAR, *Deutsche Strafrecht*, 1, 1882).

Dans les théocraties étrusque, druidique, indienne, égyptienne et juive, toute offense à « la divinité était un crime, et l'action du prêtre se substituait à celle du citoyen et de l'État.

L'ambition et l'avidité des despotes, les intrigues des prêtres, jointes à la crainte aveugle de la populace et à l'habitude de regarder comme un crime tout changement apporté aux coutumes des ancêtres, se sont donné la main pour forger les lois les plus étranges. Par exemple, en Océanie, c'est un crime, *tabou*, que de toucher le corps du chef ; c'est un crime pour la femme, que de porter la main sur la tête ou les instruments de son mari, ou d'un homme, quel qu'il soit, ou même d'entrer dans une pirogue. Puis, le *tabou* s'est développé ; on ne peut, sous peine de mort, porter un voile blanc, parler mal des prêtres, changer son nom pour celui d'un animal, sortir de sa hutte, après la mort du chef, avant que l'on ait sacrifié une victime humaine, manger d'un porc à poil blanc et roux. (RADIGUET, p. 555).

La loi saxonne punit de mort quiconque brûle un cadavre au lieu de l'enterrer. (DU BOYS, 1. c.).

Dans le code de Manou, au milieu des prescriptions les plus justes, on en voit d'incompréhensibles pour qui ignore où peut mener la folie religieuse.

L'homme qui disperse un amas de terre, qui coupe un brin d'herbe avec les ongles, ou qui rogne ses ongles, est perdu, tout comme le calomniateur et l'homme impur (liv. V).

La Bible prononce la peine de mort contre celui qui travaille le jour du sabbat (EXODE, 31), qui tue un animal consacré, qui mange le sang ou la graisse des animaux (LÉVITIQUE, ch. VII, 24 à 28). La même peine est infligée à l'inceste, à l'homicide, au faux prophète, à celui qui approche de sa femme à l'époque de la menstruation, (LÉVIT., XVIII, 19), ou qui mange du pain levé pendant la fête de la Pâque ! !

D'après deux papyrus contenant des prescriptions judiciaires, on voit qu'en Égypte, tuer un animal sacré, profaner une tombe, étaient des fautes graves assimilées à l'homicide.

En Chine, en 1840 un batelier s'était avisé d'adapter à sa barque une ancre à l'européenne ; le Gouvernement fit détruire la barque et infliger à l'homme un châtement.



## V

**Principes de la peine <sup>1</sup>**

[Retour à la table des matières](#)

1. — D'après tout ce qui précède, on peut déjà entrevoir quelle a été l'origine des peines : elles résultent de l'abus même du mal, et aussi des crimes nouveaux qui peu à peu se sont manifestés.

Comme, dans les premiers temps, on n'avait aucune idée du crime, on ne songeait nullement à une sanction pénale. La vengeance n'était pas seulement permise ; on la considérait comme un devoir.

2. — *Vengeance privée.* — Les Arabes Bédouins ne souffrent pas que l'homicide soit puni par le souverain : ils veulent lui faire eux-mêmes la guerre, à lui, à sa famille ; ils veulent frapper qui il leur plaira, et même le chef de la famille, fût-il de tous points innocent. — Les Abyssins, de nos jours encore, abandonnent le meurtrier au plus proche parent de la victime, afin qu'il puisse le punir à son gré. — Chez les Kourdes, si personne ne se plaint d'un meurtre, le crime reste ordinairement impuni : ce sont les voisins qui doivent en demander et en obtenir réparation ; mais il est plus honorable de se venger soi-même que d'avoir recours aux tribunaux. (LETOURNEAU).

---

<sup>1</sup> All. DU BOYS, *Histoire du droit criminel des peuples anciens*, Paris, 1845. — ID., *Hist. du droit crim. des peuples modernes*, t. I, Paris, 1854 : — J. J. THONISSEN, *Études sur l'organisation judiciaire, le droit pénal et la procédure criminelle de l'Égypte ancien*, Bruxelles, 1868. — ID., *Études sur l'histoire du droit criminel des peuples anciens, Inde Brahmanique, Égypte, Judée*, 2 vol., Bruxelles, 1869. — J. TISSOT, *Le droit pénal*, II édit., t. I, ch. XXVII, Paris, 1880. — LOISELEUR, *Les crimes et les peines*, 1843. — FR. V. HOLTZENDORFF, *Handbuch des Deutsch. Strafrechtes*, B. I, § 9 e seg., Berlin, 1871. — P. DEL GIUDICE, *La vendetta nel diritto longobardo*, nell'Archivio storico lombardo, 1875, p. 217. — A. PRETILE, *Storia del diritto italiano*, vol. V, Padova, 1877. — A. ANDREOZZI, *Le leggi penali degli antichi Cinesi*, Firenze, 1878. — FULCI, *Sull'evoluzione del diritto penale*, 1883. — PUGLIA, *Sull'evoluzione del diritto penale*, MESSINA, 1882. — FERRI, *Sull'Omicidin*, Bologna, in corso di stampa. — WIARDA, *Geschichte und Ausleg. der Salische Gesetze*, 1801. — BAR, *Deutsch. Strafrecht*, 1882. ZASTROW, *Zur Strafrecht Stell. der Sclaven*, 1878. — WAITZ, *Deutsch. Verfassungsgeschichte*, 1880.

Chez les Kourankos, l'homicide est puni de mort ; mais le condamné peut toujours se racheter en indemnisant les parents et les amis du mort ; l'affaire est regardée comme toute privée, et personne ne songe à l'intérêt social. Cette conception si rudimentaire de la justice existe un peu partout dans l'Afrique centrale. Il n'y a pas crime, mais seulement dommage causé au chef ou à un particulier.

Les Australiens sentent très-fortement la passion de la vengeance ; ils la satisfont indifféremment sur le premier venu de la tribu à laquelle appartient l'offenseur. Si, par exemple, un indigène a reçu une injure d'un blanc, il lui suffit de se venger sur un blanc, quel qu'il soit. Nous avons déjà vu plus haut comment pour eux toute mort résulte d'un maléfice et doit être vengée ; de là, une série non interrompue de devoirs sanguinaires, qui sont fortement sentis.

Chacun réagissait par lui-même et appliquait une sanction pénale ; plus tard seulement, il s'entendit pour cela avec sa tribu. La vengeance à laquelle aboutissait cette réaction devenait un devoir religieux et civique.

[Retour à la table des matières](#)

3. — *Vengeance religieuse et juridique.* — La vengeance était la passion des dieux du Walhalla, du dieu des Juifs, et des héros de l'Edda ; Gudruna, qui, pour venger ses frères tués par Attila, égorgeait le fils de celui-ci et lui en servait le cœur, était considérée comme un modèle de vertu. La Bible (*Nombres*, 6) reconnaît aux particuliers le droit, et même le devoir, de venger le sang, c'est-à-dire même le meurtre résultant du hasard seul ou de l'imprudence.

Les anciennes lois germaniques ne posaient aucune limite à la vengeance : « Qu'il tombe maudit et sans vengeance, et que nulle punition ne soit encourue, soit qu'on le blesse, soit qu'on le tue ». *Faidam portet*. Que la guerre lui soit déclarée. (WILDA, *Strafrecht*, p. 157).

Dans le code bavarois, la vengeance occupe une place officielle : *secundum leges vindictæ fur comprehensus judici tradatur* (s'il n'est pas surpris en flagrant délit).

En dehors des offenses au roi ou à l'État, les Germains des premiers temps ne croyaient pas que la paix publique fût violée par les autres méfaits ; c'était, pensaient-ils, affaire entre particuliers. L'État ne se défendait qu'en ce qui concernait les crimes politiques ou militaires, tels que la trahison, la lâcheté. (BAR, I c.).

Chez les sauvages, comme chez les animaux, la peine a d'abord le caractère de la vengeance, et ressemble à une espèce de crime. Quand il s'agit de poursuivre des individus plus forts et plus puissants, on est poussé à s'associer pour exercer des

représailles. Or, s'il arrive que ces associations triomphent, le crime devient à son tour un instrument mis au service de la morale.

Mais cette vengeance, tout d'abord, n'était pas la justice ; elle était une réaction qui variait selon la gravité de l'offense, et, chose pire, selon la susceptibilité de la victime et de ses amis. Aussi, aboutissait-elle presque toujours à la mort ou à la peine du talion, œil pour œil, dent pour dent (DEUTÉR., 19) ; on coupait les doigts aux coupe-bourses (MANOU).

On peut voir, encore aujourd'hui, nos enfants incapables de se contenir, tant qu'ils ne se sont pas vengés des coups qu'ils ont reçus et qu'ils n'ont point frappé leur adversaire à l'endroit précis où ils ont été frappés eux-mêmes.

[Retour à la table des matières](#)

4. — *Puissance supérieure des chefs. — Crimes contre la propriété.* — Comme la vie humaine a peu de valeur chez les peuples, primitifs, le meurtre ne provoquait que peu ou point de ressentiment ; il ne devenait un crime grave que s'il était commis sur un chef ou sur un prêtre, représentant de Dieu sur la terre, ou si le coupable était étranger à la tribu. À l'inverse, il était regardé toujours comme de peu d'importance s'il avait pour auteur un chef ou un prêtre.

En Afrique, chez les Ashantis, tuer un esclave est un acte tout à fait indifférent ; mais le meurtre d'un grand personnage est puni de mort. On permet toutefois au coupable de se tuer lui-même. En revanche, quoiqu'il ait fait, le fils du roi n'est jamais frappé de la peine capitale<sup>1</sup>. Nous avons fait la même remarque à propos de l'adultère.

Aux îles Fidji, la pénalité juridique résulte de la hiérarchie qui règle la société ; et la gravité d'un crime varie selon la position sociale du coupable, comme dans nos lois du Moyen-Âge. Un vol commis par un homme du peuple est chose bien plus grave qu'un meurtre commis par un chef.

Les Bambaras punissaient de mort le voleur, l'adultère et l'assassin ; mais cette peine n'était appliquée ni au fils du roi, ni aux ouvriers qui travaillaient le fer.

Dès que, par l'accroissement du despotisme et par la force des armes, dans les invasions, les chefs se furent rendus propriétaires à la place de la tribu, le vol commis à leur préjudice fut, pour la première fois, considéré comme un crime ; ensuite, comme c'étaient eux qui dictaient et appliquaient les lois, il devint le plus grand des crimes, comme d'ailleurs l'adultère quand il souillait leur maison. —

---

<sup>1</sup> Il en est de même encore aujourd'hui dans les vieux États monarchiques. *La vita io ve l'affito*, (BELLI).

Puis, de ce premier cas tout personnel, on passa à l'application des mesures coercitives en faveur de la pluralité.

Qu'en résulta-t-il ? C'est que le vol fut toujours regardé comme plus criminel que l'assassinat, qui ne lésait ni la propriété, ni les intérêts des chefs. Il y a même des races, dit très-bien M. Terri, les Dayacki, par exemple, chez qui l'homicide est encore en honneur, et qui réprouvent le vol et le mensonge. — Le code de Manou, en même temps qu'il définit le meurtre un délit *secondaire*, analogue au délit que l'on commettrait en abîmant une plante, ordonne de couper en morceaux, avec un rasoir, l'orfèvre qui aura trompé son client. — Les Douze Tables condamnaient à la potence quiconque, pendant la nuit, coupait les blés d'autrui ; elles condamnaient les incendiaires au supplice du feu. Il était permis de couper en morceaux le corps d'un débiteur ; le père avait le droit de tuer son fils ; on pouvait, pour 300 as, se faire absoudre d'avoir rompu les os à un homme libre, et pour 150, d'avoir infligé le même traitement à un esclave.

Dans la Polynésie s'était établie une morale grossière. Le vol et l'adultère y étaient tenus pour les plus grands des crimes, et souvent punis de mort. À la Nouvelle-Zélande, le voleur était décapité et sa tête suspendue à une croix. Enfin, comme les chefs centralisaient la justice, ils ne l'exerçaient que pour punir les méfaits dont eux-mêmes avaient à souffrir.

En Afrique, chez les Cafres, le vol est assez régulièrement frappé d'une amende, souvent même puni de mort. L'adultère est poursuivi de la même façon, mais seulement à titre de vol. En retour, la vie humaine reste presque sans protection. « Un mari peut tuer sa femme pour les motifs les plus futiles ». (LETOURNEAU).

Enfin en Asie, chez les Mongols, au Thibet, en Birmanie, le vol est considéré comme un méfait bien plus grave que l'homicide <sup>1</sup>.

Chez les Germains, le vol, quand on l'annonçait d'avance par des cris ou à son de trompe, n'était pas considéré comme un délit. — Cela prouve bien qu'on était fort éloigné de l'idée pure de la justice à venger ; une autre preuve encore est tirée de l'inégalité du traitement subi par les coupables selon leur rang dans la société.

#### [Retour à la table des matières](#)

5. — *Transformation de la peine. — Le duel.* — Au début, la vengeance et la peine se confondaient ; elles revenaient à tuer ou à faire une blessure suffisante pour donner à la victime ou à ses amis une compensation du dommage subi ou de la douleur éprouvée. Mais cette peine s'appliquait au hasard, comme il est naturel,

<sup>1</sup> LETOURNEAU, *Sociologie*, 433, 436, 438, 450, 452, 465, 466, 471, 478. — TYLOR, *Revue scientifique*, 1874, p. 1204. — FERRI, *Omicidio*, 1. c.

ou plutôt selon la passion ou les instincts de chacun. Le public ne pouvait qu'y perdre beaucoup.

Comme, selon toute probabilité, les réactions toujours plus violentes qui se succédaient auraient fini par faire disparaître la tribu, celle-ci, afin de pouvoir se maintenir dans son organisation, voulut à ces réactions, à ces vengeances, imposer une règle, je dirai même, un rituel, qui se rapprochait fort de la coutume première, mais qui présentait déjà un adoucissement, une limitation juridique. C'est ainsi que nous voyons à Tahiti le meurtrier attaqué par les amis du défunt ; il se défend armé seulement d'un bouclier ; s'il est vaincu, son bien devient leur propriété, et réciproquement. Il y a là évidemment une reproduction en grand de la vengeance personnelle.

Chez les Germains, comme chez les Australiens, on devait tuer son adversaire, mais loyalement ; et selon la loi Ripuaires, il fallait ensuite veillerons cadavre, ou du moins se tenir en mesure d'indiquer aux parents l'endroit où il gisait.

Les châtiments, dans leur ensemble, prennent l'aspect des rixes ou mieux des duels, ou encore des batailles qui, dans ces contrées, ressemblent fort à des duels. Ainsi, la tribu qui veut en attaquer une autre, la prévient tout d'abord et lui fournit les armes nécessaires ; à un signal donné, chaque parti lance des traits ; puis, après un nombre de morts déterminé, on se donne la main et tout finit par un bal. (TYLOR, 108). Ou bien encore les deux armées se placent en face l'une de l'autre, les combattants sortent des lignes, par groupes, et se lancent le javelot. On ne frappe jamais plus d'un coup, on vise toujours à la tête, et il est défendu de parer.

Les premières formes d'un châtiment, réglé par la loi, furent certainement, des duels, ou des combats livrés par plusieurs hommes à l'individu présumé coupable, comme nous l'avons observé chez les animaux. Ce furent en somme, des rixes qui, plus tard, la justice réglementa <sup>1</sup>.

6. — *Amende, restitution.* — Les esprits s'adoucissant de plus en plus, la vie humaine, et, en même temps, la propriété acquérant plus de prix, on en vint à chercher la compensation, non plus dans les blessures, mais dans la valeur ou dans la restitution, que la tribu dut garantir.

La compensation fut soumise aux mêmes règles que la vengeance ; elle variait de même suivant la position sociale de l'offenseur et de l'offensé.

Chez les Assiniens et les Achantis, le voleur était frappé d'une amende ; s'il ne la payait pas, ses parents ou son village répondaient pour lui. Et même, au Thibet, les parents du voleur subissaient leur part du châtiment, ou plutôt de l'amende.

---

<sup>1</sup> Ici je rappelle que VANICEK, 1. c. fait venir *bellon* de *duellom*.

Les Achantis émasculent celui qui vole le roi et flétrit ses esclaves ; celui qui viole ses femmes ou qui porte une fausse accusation est condamné à mort.

Quand l'homme ne possédait en propre que son corps, la compensation, pour tout délit, était la mort ou une blessure reçue en duel ; mais quand la propriété s'étendit, comme, dans le délit, on considérait par-dessus tout le dommage causé, on trouva dans les objets de prix une compensation plus fructueuse. C'est ainsi que de nos jours encore, nous l'avons vu, les Afghans donnent 12 femmes pour racheter un homicide, 6 pour la mutilation d'une main, d'une oreille ou du nez, 3 pour une dent. (ELPHINSTONE, Tableau du royaume de Caboul, I, 156).

La loi des Douze Tables admettait déjà la composition en argent.

*Si membrum rupet, nisi cum eo pacit, talio esto.*

Chez les Germains, l'offense privée, le meurtre, n'étaient pas justiciables du pouvoir public ; l'État n'intervenait que si les parents du mort renonçaient au droit de vengeance privée et se contentaient d'une composition en argent : c'était le *wehrgeld*, ou rachat de la vengeance. Plus tard, au *wergeld* s'ajouta l'amende proprement dite, *fredum*.

Selon Sumner Maine (*Droit ancien*, ch. I), combattu aujourd'hui par Pantaleoni (*Rassegna nazionale*, mai 1882, le (en grec dans le texte) des rois homériques, qui signifie commandement, sentence, inspiration divine, a aussi le sens de tribut. (*Iliade*, X, 756). Ce mot est le pluriel de Thémis, la déesse Thémis, qui a dû bien naturellement dans la suite se montrer vénale, si telle a été son origine. — Pour moi, je trouve l'explication de ce sens contradictoire et qui présente un si frappant contraste, dans la nature des peines alors en usage ; car presque toutes elles se réduisent à une compensation.

Dans *Iliade*, ne voyons-nous pas Achille égorger douze Troyens ? C'est une (en grec) pour le meurtre de Patrocle. Mais on reçoit, dit Ajax, la compensation pour le meurtre d'un frère ou d'un fils. — Le meurtrier, après l'avoir pavée, retourne parmi les siens, et celui qui l'a reçue renonce à toute idée de vengeance. (HOMÈRE, *Iliade*, X, 682). La (en grec) ou la *peine*, dérive de *Kæna*, de *Ki*, vérifier, compter, frapper d'une amende. (VANICEK, 1 c., 152).

De ces amendes vint, également en Allemand, l'homophonie des deux termes, *skel*, tuer, et *skal* être débiteur (GRIMM, *Gesch. der Deuts. Sprach.*, 1840), — et de *mordrum*, homicide et droit qui se paie au juge, droit de confiscation (BOYS) ; — la langue russe a un vieux mot, *vina*, qui signifie peine et dette, preuve que la peine était presque toujours une espèce de payement.

À cela contribua certainement un intérêt bien entendu et la nécessité. Les peuples commerçants, qui voulaient avoir des relations avec les autres, renoncèrent

à les piller pour éviter l'interruption des échanges, et devinrent, ensuite, honnêtes par habitude.

Il y eut encore une autre influence : quelques races, comme chez nous, certains enfants, se sont fait remarquer par des (mœurs douces, qui les ont poussées à abandonner les habitudes guerrières. On s'explique ainsi que les Todos, les Santales, les Aino soient doux, scrupuleux, et rendent une somme supérieure à celle qui leur a été confiée ; on comprend comment il se fait qu'à une faible distance des Balantis rapaces vivent les Bagnous, ces pacifiques cultivateurs de riz.

Il y a là une influence de race. Il y a aussi, des influences tout à fait individuelles.

Chez les Hottentots et les Cafres, on voit par exemple, des individus plus sauvages que les autres, incapables de tout travail, vivant des fatigues d'autrui, menant une existence vagabonde ; ils sont appelés par les Cafres Fingas, et Sonquas par les hottentots. (MAYHEW, l. c.).

[Retour à la table des matières](#)

7. — *Autres causes de la compensation.* — La transformation de la vengeance en compensation fut encore facilitée par l'exagération même de la vengeance, qui naturellement était toujours disproportionnée à la cause et devait par là même être une source de haines et d'agitations continuelles.

Ainsi, la loi Mosaique permettait de venger par la mort un homicide par imprudence (DEUTÉRONOME, § 19), mais elle avait la précaution de désigner trois cités où les malheureux pourraient se réfugier. En outre, dans le livre des Nombres, XXXIV, il est fait mention d'une espèce d'arbitre populaire — *qu'alors l'assemblée soit juge* — qui devait être un des germes du jury.

Les Fueros Juzco d'Espagne n'admettaient pas le *talion* pour les blessures faites à la tête, parce que la réparation aurait été supérieure à l'offense. (DU BOYS, l. c.) On ne l'accordait pas non plus, s'il ne s'agissait de venger un très-proche parent.

8. — Mais ce changement résulta surtout de l'accroissement des richesses, de la possession d'une propriété, grâce à laquelle il était possible de réparer le dommage dans une proportion plus équitable. Et cette institution, à son tour, augmenta le pouvoir des chefs qui avaient pour mission de la déterminer et de l'infliger.

Une fois que se fut introduit l'usage de la composition pour la vengeance, pour l'homicide, on vit naturellement se produire l'intervention d'une tierce personne, celle de l'autorité, qui en devait fixer le chiffre ; le même système fut étendu à tous

les autres crimes ou délits qui étaient toujours ramenés à la conception d'un dommage éprouvé par le roi.

[Retour à la table des matières](#)

9. — *Les chefs.* — Ajoutez que les chefs et les prêtres s'appliquèrent de leur mieux à maintenir les peines, quand celles-ci se furent transformées en compensations ; car ils y trouvaient de grands avantages.

À Uganda (v. Speke) un homme était condamné à mort pour s'être assis devant le roi en laissant voir un pouce de sa jambe nue, pour n'avoir pas noué son vêtement d'écorce, pour n'avoir pas salué avec la précision voulue par l'étiquette, pour avoir touché, même par hasard, le trône ou le vêtement du roi. Il paraît certain que la plupart de ces crimes ont été inventés par ces rois, comme ils le furent plus tard par les Césars de Rome, pour des raisons financières. Speke en donne la preuve : « Un officier, dit-il, qui se présente à la Cour dans une tenue négligée, encourt la peine de mort ; toutefois, cette peine est remplacée par une amende en gros bétail, en chèvres, en poulets et en fils de laiton.

Dans le même voyage, Speke vit un de ces curieux échanges entre la peine de mort et la compensation. — Un courrier de M'tesa s'était, contre tout droit, couvert les épaules d'une peau de tigre, insigne de la Famille Royale. « Si je le dénonce, dit un chef à Speke, il ne perdra pas moins que la tête ». Et le coupable fut enchanté de payer cent génisses !

10. — *Religion.* — Comme la religion sait toujours perpétuer à son profit les coutumes, c'est elle qui d'abord répandit la compensation, dans les pays où l'élément théocratique l'emporta sur l'élément guerrier, c'est elle qui l'a perpétuée jusqu'à nos jours.

Voilà pourquoi, après les chefs, on ne trouva pas d'hommes mieux disposés à réprimer les crimes (en donnant, bien entendu, la préférence à ces actes que la superstition faisait considérer comme des crimes et qui ne seraient pas même pour nous des contraventions) que les Prêtres, Koen, Toa, Tabib, Nigrata, etc., réunissaient presque toujours les professions de médecins et de devins, et, seuls ou s'appuyant sur les chefs, prenaient prétexte non seulement de tout délit ou de toute faute, mais encore de tout désastre, de toute mort, de toute saison de l'année, pour montrer qu'il y avait quelque faute à racheter, quelque victime à choisir. En poursuivant les criminels, vrais ou supposés, ils augmentaient leur autorité propre, mais souvent, pourtant, au milieu des nombreuses injustices qu'ils commettaient, ils parvenaient à frapper un vrai coupable.

L'influence théocratique nous explique pourquoi dans la Bible, on trouve les mots *péché* et *faute*, *Hatà* et *nuavon*, synonymes parfaits du *sacrifice offert pour*



*racheter le péché ou la faute.* On peut faire la même observation dans l'Inde : le mot sanscrit *klevesa* signifie péché et sacrifice ; médailles philologiques, d'après lesquelles on voit bien que l'idée du crime vint à l'homme après seulement qu'il eût subi une peine pour ce crime même. C'est ce qui arrive au criminel-né, comme nous le verrons plus loin.

Cette influence théocratique a également produit, au Moyen-Âge, ces fameux *jugements de Dieu*, que nous voyons si uniformément adoptés par tous les peuples primitifs. (Voir l'épreuve du *panda*, de la *tanghinia*, du Calabar dans l'Afrique, de l'eau, du feu dans l'Inde, chez les Calmuques). — Quand des témoins véridiques faisaient défaut, pouvait-il ne point sembler juste à ces populations, qui confondaient la religion avec la justice, les juges avec les prêtres, de s'en rapporter à leur Dieu, le chef des chefs, de qui dépend le destin des humains ?

Naturellement, l'intervention des prêtres n'était jamais gratuite. « Quiconque, lisons-nous dans le Lévitique, ch. V, aura été témoin d'un péché ou aura touché à la souillure d'un homme, doit, pour racheter sa faute, offrir au Seigneur une brebis ou une chèvre, ou tout au moins deux tourterelles, ou deux pigeons, l'un pour le sacrifice, l'autre pour l'holocauste. Qu'il les porte au prêtre, qui offrira d'abord l'animal destiné à racheter la faute en lui tordant le cou, etc. Si, le coupable n'a pas à sa disposition deux tourterelles, qu'il porte la dixième partie d'un épha de fine farine. Celui qui aura retenu des choses consacrées au Seigneur devra d'abord les restituer, puis présenter pour le sacrifice un bélier sans tache, et en sus un cinquième de la valeur de l'objet. De même, si quelqu'un manque à la parole donnée, s'il garde un dépôt confié, s'il se rend coupable d'un faux serment, etc. ».

En somme, tout cela, pour un examinateur attentif, n'est que simonie ; et fourberie de la part des prêtres et des chefs, qui veulent ainsi s'enrichir ou étendre leur pouvoir. Néanmoins, c'est grâce à ces moyens et à d'autres du même genre, que la vraie morale a pénétré dans les sociétés humaines, qui auraient peut-être été rebutées par une vertu trop sévère et trop absolue.

C'est ainsi que nous avons vu un peu plus haut à quel absurde abus de pouvoir avait conduit la pratique du *tabou* ; et pourtant ce fut à elle, selon Radiguet, que l'on dut de ne pas mourir de faim ; car elle défendait de tuer les animaux utiles et de détruire les plantes, quand celles-ci menaçaient de disparaître. Elle empêcha, ainsi le dépeuplement des côtes poissonneuses ; interdit le mariage entre parents trop proches, fit respecter la propriété et la conserva. Elle multiplia les rapports sociaux en défendant, par exemple, comme chez nous dans le moyen-âge de nuire à un ennemi que l'on aurait convié à une fête.

Selon Du Boys, ce fut aussi le *tabou* qui mit le premier frein au vol, passion commune à tous les peuples de l'Océanie.

Selon Du Boys encore (l. c.), l'homicide commença à devenir moins fréquent, chez les Germains, grâce au culte de la déesse Freya. Durant les fêtes (Freda) célébrées en l'honneur de cette divinité, il y avait des trêves entre les ennemis ; ces trêves protégeaient même les faibles (femmes, enfants, etc.) contre les puissants. Dans ces intervalles de paix, s'établirent des foires et des marchés provisoires, qui devinrent définitifs à mesure que la sécurité fut plus grande, et donnèrent naissance à des cités comme celles de la Ligue Hanséatique, où s'est perpétué l'esprit commercial. C'est ainsi que la religion, se mêlant aux intérêts matériels, contribua à diminuer les crimes et à introduire une législation pénale. Quiconque, en effet, rompait la *Freda*, était puni de mort.

La religion, en somme, en s'appuyant tout d'abord sur l'intérêt, même peu avouable, d'un petit nombre de gens habiles, puis sur celui des masses, qui, par ricochet, en retiraient un avantage sérieux, établit, en même temps que des superstitions nombreuses, l'idée morale de la faute ; elle introduisit et répandit des *peines* qui d'abord peut-être tournaient à l'avantage unique des législateurs, mais ne tardèrent pas à profiter aussi à l'humanité toute entière. En effet celle-ci, sans autre frein que la force des muscles, n'aurait jamais pu se donner une véritable organisation.

[Retour à la table des matières](#)

11. — *Sectes*. — Cette transformation et cette introduction du châtement ont aussi une autre origine. Elles ont quelquefois été produites par certaines associations secrètes, d'apparence souvent religieuse, que l'on voit pulluler chez les races les plus barbares, comme dans les pays civilisés qu'opprime la tyrannie. Ce sont, presque toujours, les faibles qui, pressés par le besoin de réagir contre les forts et les puissants, commettent des délits qui, dans le fond, ne sont pas autre chose qu'une application grossière de la peine ; c'est un instrument fort impur, il est vrai, mais pourtant efficace de la morale, et qui, pour cette raison même, finit souvent par triompher.

Telle fut à l'origine *la camorra*. Telles sont en Afrique les Sindungi, sociétés secrètes qui se proposent de forcer les débiteurs à payer leurs dettes. Au Sénégal, les associations des Mumbo Djembo contre les adultères, se sont formées de la même manière. (HARTMANN, *Les peuples de l'Afrique*, p. 219). C'est encore ainsi que chez les Duni on voyait des sociétés qui favorisaient l'avortement et l'infanticide. (ID.).

Mais, de quelque façon que ce soit, celles mêmes de ces associations qui ont pour but la morale sont, au fond, dans l'action criminelle ; leurs membres, par exemple, n'hésitent pas à mettre à mort quiconque vient les troubler dans leurs réunions. (HARTMANN, 219).

[Retour à la table des matières](#)

12. — Plus brutal, assurément, mais également injuste et criminel, fut cet autre moyen de répression que Letourneau désigne sous le nom d'anthropophagie juridique. Nous avons vu les voleurs de nuit, les adultères, etc. chez les Battas, condamnés à être mangés par le peuple ; le mari avait droit au meilleur morceau. (LETOURNEAU).

À l'île Bow on mangeait les assassins. C'est le seul point de la Polynésie où l'on ait constaté le cannibalisme juridique, qui, au dire de Bourgarel, s'appliquait également dans la Nouvelle-Calédonie aux condamnés à mort, et que Marco Polo nous montre aussi en usage chez les Tartares.

Qui peut savoir combien de sentences de ce genre ont été conseillées par la gourmandise, par la saveur d'une grillade de chair humaine ? Et dire que cette pratique odieuse et criminelle, qui s'est maintenue même après un commencement de civilisation, a pu contribuer à faire disparaître les crimes !

Qui sait combien de jugements iniques a fait prononcer à des hommes passionnés la coutume de l'antique Latium concernant l'adultère sot mise au *coitum* de toute la communauté ?

13. — *Conclusion.* — Rappelons-nous, avant tout, que la passion qui contribua le plus à la répression du crime fut celle de la vengeance : que la promiscuité de l'amour disparut grâce à l'inceste introduit par le désir de contracter des alliances nobles, grâce à la polyandrie et à la polygamie, qui résultèrent de la rareté ou de l'abondance des femmes, et plus encore de la prédilection du chef de la tribu, ou d'un homme puissant, pour une favorite ; et plus tard grâce au rapt ou à la puissance supérieure d'un chef, si bien qu'il y avait crime à toucher sa femme, tandis qu'on pouvait avoir commerce avec celles des autres sans être coupable (v. s.). Songeons que le vol commença à être puni quand s'ouvrit l'ère des conquêtes, quand les chefs plus puissants ont voulu conserver ce qu'ils avaient pris et refusé de le partager avec leurs compagnons plus faibles, en sorte que la répression du vol, comme celle de l'adultère, se borna longtemps aux propriétés des chefs. Après tout cela nous sommes bien en droit de conclure, sans blasphémer, que la moralité et la punition du crime sont nées, en grande partie, du crime, qu'elles étaient, même, un crime.

[Retour à la table des matières](#)

14. — *Vestiges des anciennes tendances criminelles.* — Il y a chez nous des muscles rudimentaires qui attestent leur préexistence, sur une plus grande échelle, dans les organismes inférieurs ou dans l'embryon ; ainsi certaines habitudes, maintenues pour la plupart par la religion, cette conservatrice obstinée des coutumes les plus anciennes, rappellent l'existence d'usages plus barbares et en

font revivre les divers degrés jusqu'à l'époque contemporaine, alors même qu'elles ont perdu leur marque originelle.

C'est ainsi qu'un reste du cannibalisme et de l'infanticide consacrés par la religion s'est conservé dans la circoncision, le rite le plus révérend des Juifs ; c'est ainsi encore que le dialecte vénitien emploie le mot *orecchiotto* pour signifier une portion, et l'italien dit *coppa* pour une tasse qui dérive de *kopf* en allemand tête. On peut faire la même remarque à propos de l'hostie des chrétiens.

La prostitution, qui précéda les unions légitimes, et surtout la prostitution sacrée, se trouve à des époques plus récentes, dans les fêtes des Dionysiaques, des Lupercales, dans les termes hébraïques *kadessà*, *sainte et prostituée*, *Kadessud*, *maison de tolérance et sacristie*, et dans nombre de sectes qui ont confondu la religion avec la prostitution et même avec les pratiques sodomitiques. Voir les Adamites, les Kainites, les Nicolaites, etc.

Le rapt, ou mieux le viol, antérieur au mariage, ont laissé leur trace dans le rite nuptial de presque tous les peuples, et jusque dans celui de l'ancienne Rome, qui, on le sait, marque le début de son histoire par un de ces enlèvements (v. s.).

En voyant l'homicide et le vol si répandus dans les sociétés primitives, on comprend qu'en des temps moins cruels ces crimes aient dû souvent être comptés pour de véritables facteurs historiques.

Au temps de Machiavel, et plus encore pendant le Moyen-Âge, le meurtre politique était une arme pour les diplomates ; aussi voyons-nous des historiens réhabiliter les Borgia et les Ezzelin.

15. — *Vestiges des châtiments*. — On peut faire les mêmes considérations touchant les idées primitives de justice et la procédure pénale en usage chez les sauvages.

Le duel, qui fut un premier pas vers le châtiment, la vengeance légale et la guerre, a persisté jusqu'à nos jours, bien que réduit à des formes moins sanguinaires et bien qu'il ne soit souvent qu'une convention ridicule. Il est probable que sa persistance chez les peuples les plus civilisés est due, non pas seulement à ce qu'il fournit une issue plus noble et plus tempérée aux passions surexcitées, mais encore à un reste d'atavisme qui remonte aux temps les plus reculés. N'est-ce pas ce même atavisme qui a tant de fois justifié à nos yeux les guerres entreprises contre des peuples faibles ? Or, ces guerres ne sont à tout prendre que des meurtres, accomplis légalement sur une grande échelle.

L'instinct de la vengeance, qui présida à une si grande part des délits et des peines, est encore aujourd'hui très-vivace au sein des classes inférieures. Ce n'est

pas seulement au fond du cœur qu'il serpente involontairement ; il apparaît, comme un *lapsus lingue*, dans les discours des hommes chargés de rendre la justice. Aujourd'hui encore, comme chez les sauvages, celui qui s'attaque à un chef provoque une réaction bien plus grande, est frappé d'une peine bien plus forte, que s'il avait pris à partie un homme du commun. Ajoutons que les condamnations sont toujours d'autant plus rigoureuses, que la date de la faute est plus rapprochée.

L'amende sacrée, qui servait jadis à racheter les crimes, est restée en vigueur dans le monde pendant bien des siècles, et l'abus que l'on en faisait fut une des principales causes de la réforme de Luther. Il n'y a pas bien longtemps encore que toutes les fautes étaient publiquement taxées ; on avait dressé pour cela un tarif<sup>1</sup> qui, ne différait en rien, au point de vue moral, du tarif en usage chez le peuple le plus sauvage.

Telle était cette bulle de composition ou *componenda*, dont j'ai publié le texte dans mon *Incremento al delitto*, et qui fut en pleine vigueur en Sicile, jusqu'à l'année 1860 ; il fallut les décrets de Crispi et de Taiani pour la faire tomber<sup>2</sup>.

Un reste de cette justice primitive que le peuple exerçait dans un moment de fureur, et que nous avons reconnue chez les animaux, se retrouve dans le jury. Aujourd'hui encore, surtout dans les pays chauds, le même jury qui frappe un voleur acquittera un homicide. Cela ne rappelle-t-il pas les premiers crépuscules de la justice ?

Cette forme criminelle de la justice s'est reproduite à la lettre, en Amérique, avec la loi de Lynch qu'un publiciste définit : une explosion de la colère populaire, affectant une forme de justice, et s'appliquant d'une manière fort différente aux blancs et aux gens de couleur. — Bien souvent elle a pour cause, comme le cannibalisme guerrier, une satisfaction barbare, un plaisir cruel de voir une exécution et d'y mettre la main.

Je dirai plus : cette complaisance que l'on trouve dans le public même pour la condamnation d'un aliéné coupable d'un acte de sauvagerie etc., est un reste de l'antique sentiment de vengeance, qui, à son tour, nous le verrons plus loin, est la source de la plupart des crimes, car il persiste, en proportion bien plus grande, dans le criminel-né.

L'opposition acharnée que rencontre la nouvelle école anthropologico-criminelle qui, regardant les coupables comme des malades, veut, pour cela même, leur appliquer la détention perpétuelle, provient, sans nul doute, de ce sentiment qui se cache et couve, pour ainsi dire, en chacun de nous, même dans ceux qui s'en

<sup>1</sup> *Les taxes de la S. Pénitencerie Apostolique*, traduction nouvelle en regard du texte latin, par D. St. André, etc., sur l'édition approuvée par les supérieurs et munie d'un privilège pour trois ans, faite à Paris en 1550, chez Toussaint Denis. — Paris, G. Fischbacher éditeur, 1870.

<sup>2</sup> *V. Incremento del delitto in Italia*, II ediz., p. 145-149.

défendent avec le plus d'énergie. On ne trouve pas que la détention simple soit une satisfaction convenable ; on veut la *compensation* féroce de voir souffrir à son tour celui qui a fait souffrir ; on veut le talion, mais seulement par pudeur, on en change le nom et l'apparence.

[Retour à la table des matières](#)

16. — Nous avons établi qu'à un moment donné le crime était universellement répandu, qu'il se prit ensuite insensiblement à disparaître, grâce à des crimes nouveaux, mais en laissant les traces de son origine jusqu'à notre époque et surtout dans la peine. Cela, mieux encore que l'étude des crimes chez les animaux, peut nous faire douter de la prétendue *justice éternelle* des métaphysiciens — et nous faire comprendre que si le crime n'a cessé de se produire même dans les races les plus cultivées, la vraie cause en réside dans l'atavisme.

Pour finir, je dirai que l'origine impure de la justice peut nous servir à expliquer l'inégalité avec laquelle elle est distribuée de peuple à peuple, et chose pire, de classe à classe. On le sait, pendant qu'au parquet et dans la chaire on déclame sur la justice éternelle, égale pour tous, le pauvre n'obtient réellement justice, on peut le dire, que par exception et comme par charité ; le riche, au contraire, dispose de moyens nombreux pour y échapper ou du moins pour obtenir un châtiment plus doux. — Souvenez-vous que la justice fut souvent une émanation du caprice d'un despote, ou d'un prêtre, ou de la fureur populaire ; et vous comprendrez comment il se fait que les peuples ne soient pas encore délivrés du *droit de grâce*, droit absurde, mais qui résulte de l'atavisme ; vous comprendrez qu'ils soient encore soumis au jury, cette institution si contraire au but poursuivi, si incertaine, si facile à corrompre, mais dont l'origine est la même que celle du droit de grâce.

## Chapitre III

---

### I

#### La folie morale et le crime chez les enfants.

[Retour à la table des matières](#)

Il est un fait qui a peut-être échappé à bon nombre d'observateurs, précisément par sa simplicité et son universalité, et que Moreau, Perez et Bain ont à peine aujourd'hui dégagé clairement ; c'est que les germes de la folie morale et du crime se rencontrent, non par exception, mais d'une façon normale, dans les premières années de l'homme, comme dans l'embryon se rencontrent constamment certaines formes qui dans un adulte sont des monstruosité ; si bien que l'enfant représenterait un homme privé du sens moral, — ce que les aliénistes appellent un fou moral, et nous un criminel-né. En voici des preuves convaincantes.

1. — *Colère*. — Perez<sup>1</sup> a démontré la fréquence et la précocité de la colère chez les enfants. « Dans les deux premiers mois, il manifeste par les mouvements de ses sourcils et de ses mains une véritable colère quand on veut le laver, ou lui enlever un objet. À un an, sa colère va jusqu'à battre les personnes, à briser les plats, à les lancer contre ceux qui lui déplaisent. Il est en cela semblable aux sauvages, aux Dacotah, qui entrent en fureur quand ils tuent les Bisons, aux Fidjiens, qui, dans leurs émotions, se montrent très-irritables, mais sans beaucoup de suite ». (PÉREZ).

L'enfant s'emporte quand il éprouve une douleur, quand il ressent le besoin de dormir ou de se mouvoir, quand il ne peut se faire comprendre, quand on interrompt ses habitudes ou qu'on veut l'empêcher de se plaindre, d'exhaler sa mauvaise humeur ; quand, enfin, on l'oblige à fêter un étranger, ou qu'on le fait

---

<sup>1</sup> *Psychologie de l'enfant* II édit., Paris 1882.

punir par les domestiques, ou qu'il voit deux camarades aux prises et veut s'interposer. Mais, le plus souvent, la cause de sa colère est absurde ; car deux sentiments, comme le remarque justement Pérez, dominant en lui : l'obstination et l'impulsivité ; ceux qui ont soin de lui, qui le lavent, l'habillent, le déshabillent ou le mettent au lit, s'en aperçoivent fort bien. Sa colère prend alors l'expression aigüe du caprice, de la jalousie, de la vengeance ; elle nuit à son développement, surtout quand il a une prédisposition aux maladies convulsives, et elle atteint, en ce cas, des proportions épouvantables.

Certains enfants, dit Moreau (*De l'homicide chez les enfants*, 1882), ne peuvent attendre, un moment, ce qu'ils ont demandé sans entrer dans une colère extraordinaire. Pérez a connu un enfant de huit ans, d'une grande intelligence, qui, à la moindre observation de ses parents ou même des étrangers, éprouvait une violente colère, se faisait une arme de ce qui lui tombait sous la main, et, quand il se sentait impuissant, brisait tous les objets qu'il pouvait saisir.

Une petite fille, en qui on remarquait le même caractère, devint bonne, tout à coup, à l'âge de deux ans. (PÉREZ, 1. c.).

Et Pérez ajoute : « J'en ai vu une de onze mois devenir furieuse, parce qu'elle ne pouvait arriver à prendre le nez de son grand-père ; une autre, âgée de deux ans, eut un accès semblable pour avoir vu aux mains d'un enfant une poupée qui ressemblait à la sienne ; elle s'efforçait de le mordre ; elle en fit une maladie de trois jours ».

« Une autre, de deux ans, avait de tels accès de rage quand on la couchait, que les voisins devaient venir pour la calmer ».

« Un garçon de quinze mois mordait sa mère quand elle le lavait. Un autre, de trois ans, renvoyé de la salle à manger, se couchait en travers de la porte et poussait des cris de fureur ».

La colère est donc un sentiment inné chez l'homme : on doit diriger ce sentiment, mais on ne peut espérer le faire disparaître.

#### [Retour à la table des matières](#)

2. — *Vengeance*. — Ces faits nous montrent déjà combien est fréquent et précoce le sentiment de la vengeance dans les enfants. Il n'est pas rare de voir un enfant de sept à huit mois égratigner sa nourrice quand elle essaie de lui retirer le sein, et lui rendre les coups qu'elle lui a donnés. J'ai connu un petit garçon légèrement hydrocéphale, d'un développement tardif et d'une intelligence obtuse, qui s'irritait de la moindre admonition, de la correction la plus légère : il n'avait que sept ans. S'il pouvait frapper l'auteur de son chagrin, il se calmait aussitôt ; mais dans le cas contraire, il continuait de crier, de se mordre les mains. Souvent il



réagissait plusieurs heures après qu'on l'avait irrité, et toujours il visait à l'endroit de l'adversaire où on l'avait frappé lui-même.

Sa violence était sans bornes, quand il pensait avoir été injustement puni ou qu'il se croyait victime d'une haine supposée. Il n'était moins sensible à la raillerie. — À dix ans, il devint meilleur.

Un autre enfant qui, à quatre ans, était d'une méchanceté extrême et battait sa mère en pleine rue, devint docile et bon quand il atteignit sa onzième année.

[Retour à la table des matières](#)

3. — *Jalousie*. — Elle est commune à tous les animaux, et se fait voir dans les hommes même les plus calmes : tantôt elle éclate comme un incendie, tantôt elle couve sous les cendres ; elle peut être excitée par l'amour, mais elle l'est surtout par l'instinct de possession, elle est violente chez les enfants. Pérez en a vu un qui était jaloux, non seulement de tous ceux qui approchaient sa nourrice, mais encore de son biberon. — On voit bien des fois les enfants briser un objet plutôt que de le céder à leurs camarades.

Fénelon a dit (*Éducation des filles*, ch. V) : « La jalousie est plus violente dans les enfants qu'on ne saurait se l'imaginer ; on en voit quelquefois qui dépérissent d'une langueur secrète, parce que d'autres sont plus aimés et plus caressés qu'eux ».

Tiedemann avait un fils âgé de vingt-deux mois ; il remarqua que cet enfant voulait être flatté quand on flattait sa sœur, et qu'il la battait si elle ne lui cédait sur le champ ce qu'on lui donnait.

Un enfant de trois ans parlait avec un grand plaisir de la sœur qu'il allait avoir. Quand elle fut née et qu'il la vit caresser, il demanda tout-à-coup « si elle ne mourrait pas bientôt ».

J'ai vu ce sentiment de jalousie développé chez une petite fille, dès les premiers jours qui suivirent sa naissance : elle refusait de téter quand elle voyait à l'autre sein sa sœur jumelle, et il fallut les séparer. À quatre ans, elle cessait de manger si, par la fenêtre, elle voyait dans la rue un enfant vêtu comme elle. De quatorze à quinze ans, à la suite d'une grave maladie, elle parut s'adoucir ; plus tard néanmoins, à 25 ans, elle était moins bonne qu'hypocrite. Elle était d'ailleurs hydrocéphale et atteinte d'une hypéresthésie hystérique : c'était la fille d'un fou moral.

Valbust (MOREAU, p. 57) raconte qu'un enfant de six ans, jaloux de son petit frère, présentait souvent un couteau à ses parents pour qu'ils *voulussent bien le lui tuer*.

[Retour à la table des matières](#)

4. — *Mensonge*. — Montaigne a dit que le mensonge et l'obstination croissent chez les enfants en même temps que leur corps.

Tous les enfants, écrit Bourdin, sont menteurs, mais plus que tous, les enfants trouvés, qui mentent par jeu.

Pérez en donnait pour cause première la facilité avec laquelle nous trompons les enfants, dès les premiers mois, pour les tranquilliser, les laver.

Les enfants mentent pour obtenir ce qu'on leur a refusé d'abord : souvent pour éviter un reproche, pour ne point paraître le mériter ; ainsi un enfant appelait *vilaine* sa mère qui le lavait. « Qui veux-tu insulter ? lui demanda-t-elle. — « Je l'ai dit à l'eau, » répondit-il en se reprenant. — D'autres fois, ils mentent pour obtenir une friandise, qu'ils prétendent n'avoir pas mangée, ou sous l'impression d'une forte douleur, après une chute, ou pour se montrer forts, ou parce qu'ils voudraient se tromper eux-mêmes sur l'humilité de leur situation, ou par jalousie (c'est ainsi qu'une fillette, voyant que sa mère caressait son petit frère, imagina de dire qu'il avait frappé le perroquet, pour lui attirer des reproches) ou par poltronnerie ; par exemple : quand ils feignent d'être malades pour ne pas se rendre à un endroit désigné. Je me rappelle avoir moi-même, sous un prétexte semblable, esquivé une ennuyeuse leçon d'arithmétique ; j'avais alors cinq ou six ans ; je trompai tout le monde, jusqu'aux médecins.

Après avoir atteint l'âge de trois, quatre ans, ils mentent par crainte d'être punis, et sont favorisés en cela par notre manière de les interroger et par l'attitude que nous prenons pour les faire répondre.

Souvent même ils mentent par jeu ou par vanité.

« *Fallebam*, dit St. Augustin en parlant de lui-même, *innumerabilibus mendaciis pedagogos amore ludendi etc.* ». On en voit qui, pour satisfaire leur vanité, s'attribuent des récompenses imaginaires ; une petite fille se passait la fantaisie de se raconter à elle-même des fables où elle devenait reine ; cette pensée l'absorbait tout le reste du jour.

Une des raisons qui les portent si fréquemment à mentir, est leur impulsivité, leur sentiment moins complet, moins profond de la vérité ; par suite, il leur en coûte moins qu'à d'autres de dissimuler, d'altérer la vérité pour le motif le plus léger, comme font les sauvages et les malfaiteurs.

Aussi les voyons-nous mettre en œuvre un art de dissimulation dont souvent nous ne croirions pas capables même des hommes faits.

J'ai connu une fillette qui, à quatre ans, déroba du sucre avec une telle habileté, qu'il était impossible de la surprendre ; elle mettait ensuite le vol sur le compte de la servante.

Un pas de plus et nous en voyons une autre qui, pour faire du bruit autour d'elle, feignait d'avoir émis un os par le vagin, et trompait plusieurs années de suite les médecins les plus habiles. Une autre de cinq ou six ans, entendit un jour sa mère adoptive lire dans un journal le compte-rendu d'un procès scandaleux ; peu de jours après, elle prétendit avoir été victime d'obscénités de la part de son père et de son oncle ; une action très-grave s'engageait déjà, quand un examen attentif démontra que tout cela était une fable inventée par elle, et que le vrai, l'unique motif qui l'avait poussée, était le désir de faire parler d'elle dans les journaux <sup>1</sup>. (BOURDIN, 1. c.).

Bourdin, qui a traité aussi de la fréquence du mensonge chez les enfants (*Les enfants menteurs*, Paris, 1883) nous raconte le fait suivant : Dans un collège, un petit garçon imagina, pour se faire renvoyer, de dire qu'il avait un pois dans l'oreille ; il criait si fort, que plusieurs personnes en furent convaincues. — Un autre, dans le même but, simula une chorée très-violente.

Deux enfants de cinq ou six ans, à table, avaient convenu de cacher à leur mère un léger méfait commis par l'un d'eux (il s'agissait d'un peu de vin répandu sur la nappe), à condition que l'autre ne prétendrait pas l'empêcher d'aller au théâtre, plaisir qu'on avait promis d'abord à lui seul.

Une petite fille de trois ans, à qui sa mère avait défendu de demander à manger, pria une dame de satisfaire sa gourmandise. « Je ne dirai pas à ma mère que j'ai accepté, » ajoutait-elle. Elle était ambitieuse et, désirant de beaux habits, disait à sa mère : « La dame qui habite au dessus m'a reproché d'être mal mise ». Or rien de cela n'était vrai. Il faut ajouter que, lorsqu'on lui faisait honte de ce nouveau mensonge, elle niait effrontément. Ce cas est fréquent chez les enfants.

#### [Retour à la table des matières](#)

5. — *Sens moral*. — Il n'est pas douteux que le sens moral ne manque aux enfants dans les premiers mois de leur existence, et même jusqu'à la fin de la première année. Pour eux, le bien et le mal sont les choses permises ou défendues par le père et la mère ; mais, pas une seule fois, ils ne comprennent d'eux-mêmes si une chose est bonne ou mauvaise.

---

<sup>1</sup> Récemment Kosiek a noté un fait analogue à Graz, voir *Aus dem Papieren eines Vertheidigers*, 1885, Graz.

« Il est vilain, disait un enfant à Pérez, de mentir et de désobéir ; cela déplait à maman ». Mais le même enfant croyait bonne toute action qu'il voyait faire chaque jour auprès de lui.

« Quand je pleure, disait un enfant, maman me met au lit, et alors elle me donne un oreiller ». Ils font ainsi pour les actions morales ; ils croient bon tout ce qui leur vaut des éloges. C'est ainsi que j'ai vu un enfant bien élevé refuser de se soulager dans une chambre ; il considérait cela comme une faute.

Un enfant de deux ans et cinq mois, qui pensait avoir fait une bonne action, disait : « Le monde dira : c'est un bon garçon ». (PÉREZ).

Un enfant de quatre ans avait menti, et sa mère pour le punir, l'avait enfermé dans une cave. Comme elle traversait cette prison, il lui disait : « Mais je mérite une peine plus forte ». Au contraire, sa grande mère l'ayant un jour simplement enfermé dans une chambre obscure, il n'acceptait pas le châtement, se regardait comme injustement puni, et poussait des cris de rage.

La douleur causée par le châtement varie donc chez les enfants, selon les personnes qui le leur infligent et qu'ils ont offensés. Nous avons fait la même observation sur les sauvages. (Ch. II).

En somme l'idée de justice, de propriété, fait son apparition chez l'enfant quand celui-ci a éprouvé une perte, ou quand il a entendu dire que telle ou telle chose est mauvaise. Il déteste, en général, l'injustice, surtout quand il en souffre lui-même ; pour lui elle ne consiste que dans un désaccord entre la manière habituelle dont il est traité et ce qui lui arrive accidentellement.

Qu'une circonstance nouvelle se présente, il sera plein d'incertitude. C'est ainsi qu'un enfant, transporté de la maison de sa mère chez le docteur Pérez, modifia ses habitudes en changeant de milieu. Il commença à manifester ses exigences en poussant des cris furieux ; il n'obéissait qu'au seul maître de la maison.

Le sens moral est, donc, une des facultés les plus susceptibles d'être modifiées par le milieu moral.

La notion du bien et du mal, qui en est le germe intellectuel, ne se constate pas avant l'âge de six à sept mois ; le sens moral s'accuse pour la première fois quand le sujet comprend certaines attitudes, certaines inflexions de voix qui ont un but de répression, quand il commence à obéir par peur ou par habitude.

L'intérêt, l'amour propre, la passion, le développement de l'intelligence et de la réflexion établissent avec précision la distinction du bien et du mal. La sympathie, la force de l'exemple, la peur des reproches, y contribuent peut-être plus encore. C'est de tous ces éléments que se dégage la conscience morale. L'enfant peut être

plus ou moins bien dirigé selon les aptitudes de son caractère et les accidents du moment. (PÉREZ, 1.c.).

La fille de Louis Ferri lui disait un jour : « Je sens qu'aujourd'hui je ne puis être bonne ».

[Retour à la table des matières](#)

6. — *Affection.* — L'affection est rare chez eux. Ils éprouvent surtout de la sympathie pour les jolis visages, ou pour ce qui leur procure un plaisir, par exemple, pour les petits animaux qui se laissent prendre et tourmenter par eux. Ce qui leur répugne le plus, ce sont les objets nouveaux et qui les effraient ; mais l'affection leur est étrangère ; vous voyez des enfants de sept ans oublier leur mère qu'ils paraissaient pourtant aimer beaucoup. Trop souvent il arrive que des enfants de deux ou trois ans insultent, sans s'en rendre compte, aux douleurs des plus grandes. Pérez, conduit devant le lit où reposait le cadavre de sa sœur, ne pensait qu'à une chose, à la ressemblance qu'il lui trouvait avec la sœur de son camarade, et il courait vers sa mère pour lui faire part de son observation. — Un autre enfant, âgé de quatre ans perdit son ami le plus cher ; le père du mort le prit dans ses bras en sanglotant ; mais lui, se dégageant tout à coup : « Maintenant que Pierre est mort, dit-il, tu me donneras son cheval et son tambour, n'est-ce pas ? »

Quand vous croyez qu'ils vous aiment, semblables au fond aux femmes vénales, ils sont attachés à vous par les dons que vous leur avez faits et par l'espoir d'en recevoir de nouveaux ; rien de plus. Ils cessent de vous aimer, quand cette espérance a disparu.

Il y a assurément des exceptions. — Et tu étais de celles-là, ô mon ange, dont les yeux si doux, si brillants m'illuminent encore du fond de ton sépulcre, toi qui ne semblais te réjouir que du plaisir d'autrui ! — Mais la rareté des cas, comme celle de la bonté chez quelques sauvages, chez les Wedas, les Santala (v. s.), confirme la règle ; d'autant mieux que presque toujours, soit parce que ce sont des exceptions, soit parce que cet excès précoce de sensibilité ne peut permettre un bon développement des organes, ils nous sont alors enlevés de bonne heure. — Trop souvent, hélas !

7. — *Cruauté.* — « Cet âge est sans pitié, » a dit à propos des enfants Lafontaine, ce peintre fidèle de la nature.

La cruauté, en effet, est un des caractères les plus communs de l'enfance. Il n'est pas d'enfant, dit Broussais (*Irritation et folie*, p. 20), qui n'abuse de sa force pour opprimer les êtres plus faibles que lui. C'est là son premier mouvement. Toutefois les plaintes de sa victime l'arrêtent quand il n'est pas d'un naturel féroce,

et cet arrêt dure jusqu'au moment où une impulsion nouvelle lui fera commettre une seconde faute.

En général, il préfère le mal au bien ; il est cruel plus souvent que bon, parce qu'il éprouve ainsi une émotion plus grande, parce que, faible, il peut faire montre d'un pouvoir illimité ; et voilà pourquoi on le voit briser avec plaisir les objets inanimés. Il se plaît à blesser les animaux, à noyer les mouches. Il bat son chien, il étouffe son passereau ; on en voit qui enduisent de cire brûlante des escarbots, des cerfs volants, pour les habiller en soldats et prolongent, ainsi, leur agonie pendant des mois entiers.

C'est l'enfant, qui a inventé la cage de jonc ou d'osier, les trappes, les filets à papillons, et mille autres petits engins de destruction et de torture.

J'ai vu, dit le docteur Blatin, d'ingénieux petits drôles jouer au volant avec de jeunes lapins, qu'ils se renvoyaient gaiement de l'un à l'autre à coups de raquette. (BLATIN, Nos cruautés envers les animaux, page 414).

Au mois de juillet 1865, dans l'arène de Mont-de-Marsan, on a vu des enfants de dix ans s'acharner contre des taureaux à moitié morts, et les achever à coups d'épée.

À Murcie, en Espagne, on a vu des jeunes filles descendre dans l'arène et remplir l'office du Matador.

[Retour à la table des matières](#)

8. — *Paresse, oisiveté.* — Un autre trait de ressemblance entre l'enfant et le criminel-né est une certaine paresse d'esprit qui n'exclut pas l'activité pour les plaisirs et les jeux. Ils se refusent à un travail soutenu, et par-dessus tout à un travail nouveau et pour lequel ils ne se sentent pas d'aptitude. — Lorsque, contraints à l'étude, ils ont rempli une certaine tâche, ils la reprendraient volontiers, mais ils se refusent à toute autre par suite de cette même loi d'inertie qui les porte à ne pas changer d'appartement et à ne pas faire de nouvelles connaissances : c'est que notre intelligence souffre de toute sensation nouvelle un peu forte, tandis que les anciennes lui procurent du plaisir. Quelquefois vient s'ajouter la paresse du corps, et elle est telle parfois qu'ils n'hésitent pas à salir leur couche pour éviter la peine de se lever. — C'est là un contraste, mais non une contradiction, avec cette tendance à changer continuellement de place, à poursuivre de nouveaux amusements, à rechercher la société de nombreux compagnons sans qu'il y ait pour cela une grande affection mutuelle ; mais on veut faire ensemble des orgies de gestes et de mots, et souvent aux dépens de pauvres vieillards, de crétins, ou de leurs compagnons plus faibles. Ce penchant, pas plus chez eux que chez les criminels, n'est en opposition avec la paresse : ils deviennent actifs quand il s'agit d'un plaisir plus facile à se procurer à un moment donné ; ils aiment les

nouveautés, quand elles ne fatiguent pas leur cerveau, et quand elles donnent satisfaction à ce plaisir d'un contact mutuel qui n'a aucun rapport direct avec une affection profonde, et qui se remarque aussi souvent chez les criminels.

[Retour à la table des matières](#)

9. — *Argot*. — Cette habitude a introduit parmi eux une espèce d'argot : ils se font des signes avec la main ou se parlent avec les syllabes des mots renversés ou d'une autre façon pour se soustraire à la surveillance de leurs chefs. J'ai remarqué cette coutume dans nombre de collèges et d'écoles publiques parmi des enfants de sept à douze ans.

10. — *Vanité*. — Ce fondement de la mégalo-manie et de la tendance au crime, qui est la vanité excessive, la préoccupation de soi-même, a une grande force chez les enfants. — Dans deux familles où les principes de l'égalité sont comme innés chez les pères, on a vu les fils, dès l'âge de trois ans, traiter les pauvres avec hauteur, et avoir des égards pour les enfants qui appartenaient à des familles riches et titrées. On voit cela, du reste, chez les animaux, chez le chien de garde, par exemple, qui aboie contre les personnes mal vêtues.

Une fillette fort taciturne, d'une intelligence peu développée, élevée par une mère excellente et qui écartait d'elle toute idée de noblesse, se promenant avec la fille de sa femme de chambre, lui imposait de prétendus services et ne cessait de la gronder. Il y a dans ce fait un peu d'imitation, mais surtout beaucoup de ces idées de grandeur.

Tous les enfants, dès qu'ils ont atteint sept ou huit mois, sont fiers de leurs bottines, de leurs chapeaux neufs, et boudent quand on veut les leur ôter. J'ai vu quelques enfants, même de ceux qui plus tard devaient se montrer fort peu intelligents et peu précoces, se plaindre à neuf ou dix mois, quand on ne leur donnait pas un vêtement élégant et riche. L'un d'eux, âgé de vingt-deux mois, voulait toujours son habit *bleu* ; un autre réclamait sans cesse *l'habit de marié*.

Ils se vantent, à bans, d'avoir un père professeur, d'appartenir à une famille noble ou riche.

Les plus ignorants ne reconnaissent, jamais, avoir été justement réprimandés par leurs maîtres ; ils expliquent les reproches qu'on leur adresse par de mauvaises raisons, toujours étrangères à leurs propres torts.

Tous se croient supérieurs aux autres dans leurs petites entreprises. Ainsi Pérez a observé un petit garçon qui, jouant à l'escarpolette criait : « Oh ! voyez comme je me lance bien, comme je suis léger ; personne ne pourrait faire si bien ! » Et

cependant ses compagnons ne restaient pas en arrière. Voilà, dit avec raison Pérez, une illusion produite par l'amour propre.

La personnalité, chez le petit enfant, va jusqu'à l'égoïsme, à la présomption, au pédantisme, et souvent avec des tendances à la sympathie, à la tendresse, et la crédulité. C'est ce qui, plus tard, favorisera le développement du sens moral.

L'idée de la personnalité est à peine ébauchée dans la première année, de même que chez les animaux. De deux à quatre ans, le sentiment personnel s'affirme, et va jusqu'à l'exagération. Un enfant de vingt-six mois poussait des cris à la moindre égratignure. Il se corrigea par amour propre ; et, même lorsqu'on le battait, loin de se plaindre, il tournait la chose en plaisanterie ; un jour il refusa de lire devant des jeunes filles, disant « qu'elles se moquaient de lui ».

[Retour à la table des matières](#)

11. — *L'alcoolisme et le jeu.* — Ceux qui vivent dans la bonne société ne se doutent pas de la passion qu'ont les enfants pour les boissons alcooliques ; mais, dans les classes populaires, on n'a que trop l'occasion d'observer avec quelle volupté des nourrissons boivent le vin et les liqueurs, tandis que leurs parents s'amuse de leur ébriété. (MOREAU, p. 115). Bien souvent des criminels m'ont raconté que tout enfants ils s'enivraient, poussés à cela par leurs parents.

La passion du jeu est aussi un trait caractéristique du jeune âge, sur lequel il n'est pas besoin d'insister.

12. — *Prédispositions à l'obscénité.* — Bien qu'elles soient limitées et incomplètes, les tendances obscènes se font jour dans la première enfance, dès l'âge de trois ou quatre ans. Nous aurons bientôt occasion de l'observer.

Dans toutes les écoles enfantines on m'a montré un ou deux petits garçons qui se livraient à l'onanisme. Comme nous le verrons plus bas, toutes les amours étranges et monstrueuses, de même que presque toutes les tendances au crime, ont eu leur principe dans la première enfance.

13. — *Imitation.* — La démarche et la parole, a dit Pérez, sont en grande partie, chez les enfants, un résultat de l'imitation, et naturellement ils imitent le mal comme le bien.

Une petite fille avait un père bilieux : à quinze mois elle commençait à froncer les sourcils, comme son père, et à crier comme lui. À trois ans, elle disait à son partenaire, dans une conversation : « Mais tais-toi, tu ne me laisses pas achever ma phrase ; » absolument comme son père.



Prosper Lucas cite l'exemple d'un enfant de six à huit ans qui étrangla son frère moins âgé que lui. Quand le père et la mère, à leur retour, s'en aperçurent, il se jeta dans leurs bras, pleurant et déclarant qu'il avait voulu imiter le diable qu'il avait vu étrangler Polichinelle.

Peu s'en est fallu, dit Marc, qu'un de mes amis, encore enfant, ne fût victime d'un jeu cruel : avec quelques camarades, il avait assisté à Metz, à une exécution : ils voulurent la reproduire. On le choisit pour patient, un second fut le confesseur, deux autres furent les bourreaux. Ils le pendirent au barreau d'une échelle, et, comme on vint les déranger, ils prirent la fuite, abandonnant le pauvre qui n'en serait certes pas revenu, si quelques personnes, arrivées à temps, ne l'eussent détaché.

[Retour à la table des matières](#)

14. — *La prévoyance.* — Comme les criminels, les enfants manquent absolument de prévoyance ; un avenir qui n'est pas immédiat ou ne paraît pas tel, n'a aucune influence sur leur imagination ; qu'une partie de plaisir soit remise à huit jours ou à une année, ils n'y voient pas la moindre différence.

La connaissance de ces faits explique naturellement comment la folie morale se trouve toujours dans les despotes, comment elle se trouve, en tous, dès l'enfance, et comment, pour tous, elle se continuerait dans l'âge mûr, si l'éducation ne venait y mettre ordre.

Ces enfants, dit Campagne dans sa *Folie raisonnante*, où il traite des malades prédisposés à la folie morale, sont insensibles aux éloges et aux punitions, ils ne comprennent pas combien leur conduite peut affliger leur famille, ils restent indisciplinés, sans soin, querelleurs. L'oisiveté, l'onanisme et la débauche, les surexcitations de tout genre, sont les grandes stations qu'ils parcourent pour arriver à cette exaltation particulière, dite folie raisonnante, qui les porte irrésistiblement à l'action. Alors, à la paresse succède une témérité sans bornes ; le moindre reproche leur arrache des cris furieux ; ils brisent tout ce qui leur tombe sous la main et frappent les personnes qui les entourent.

La cruauté fut remarquée dans la première enfance de Caracalla, de Caligula, de Commode, qui, à treize ans, fit jeter au four un esclave pour une faute légère ; de Louis XI, de Charles IX, qui faisaient torturer des animaux, et de Louis XIII, qui écrasait lentement entre deux pierres la tête d'un petit oiseau, et qui montra une telle fureur contre un gentilhomme qui lui était antipathique, que l'ont dut, pour le calmer, faire semblant de tuer ce gentilhomme. Devenu roi, il aimait à suivre l'agonie des protestants condamnés à mort.

La folie morale et les tendances criminelles étant indissolublement liées, on s'explique pourquoi presque tous les grands coupables ont manifesté leurs mauvais instincts dès leur plus tendre enfance.

Toute petite, la Lafarge prenait plaisir à étouffer des poulets. Feuerbach, parlant d'un parricide, dit qu'il s'amusait à faire tourner des poulets autour de lui après leur avoir crevé les yeux.

Dumbey, à sept ans et demi, était déjà un voleur. Le brigand B., à neuf ans, s'adonnait au larcin et au viol.

Cartouche volait dès l'âge de onze ans.

Crocco, à trois ans, plumait vifs de petits oiseaux.

À onze ans, Lasagna clouait la langue des bœufs sur un banc.

Locatelli a observé que la tendance au vol se manifeste dans l'âge le plus tendre ; ce sont d'abord de petits méfaits, commis dans la maison, puis, insensiblement, le vol devient plus sérieux. Au contraire, les assassins se révèlent subitement, et quelquefois de très-bonne heure.

Roussel a fait une remarque analogue, dans sa monumentale *Enquête sur les enfants abandonnés*, vol. I, 1882, pour ce qui a trait en France à la prostitution, où l'on rencontre une grande proportion de mineures : 1 500, par exemple, sur 2 582 qui ont été arrêtées en 1877. On a remarqué à Bordeaux, continue notre auteur, que, si 461 femmes se sont prostituées par suite de leur position de famille, ou parce qu'elles étaient directement corrompues par leurs parents (32 se trouvaient dans ce dernier cas), il y en avait bien 44 qui avaient été uniquement perdues par leurs instincts pervers. — Parmi elles étaient la fille d'un ingénieur et celle d'un riche propriétaire !

## II

### Casuistique.

[Retour à la table des matières](#)

Et voici pourquoi la cote des crimes chez les enfants est si chargée.

1. — Vimont (*Traité de PhrénoL.*, 1838) raconte qu'un garçon de onze ans en avait engagé un autre de cinq à le suivre près d'un marais ; là, il le frappe, le souille, lui introduit un bâton dans l'anus, et enfin le noie. Accusé de ce crime, non seulement il niait, mais il détournait l'accusation sur d'autres enfants.

2. — Le 15 juin 1834, à Bellesme, on retira d'un puits le cadavre d'une petite fille de deux ans. Deux jours après, on retirait du même puits un garçon de deux ans et demi. Une fillette de onze ans, connue dans le pays pour ses habitudes perverses, ne rencontrait jamais des enfants plus faibles qu'elle sans les battre ou les tourmenter de mille manières. C'était elle qui avait attiré et poussé successivement les deux petits dans ce puits. (MOREAU, 1. c.).

3. — La Cour d'Assises du Doubs eut à juger un incendiaire de huit ans qui avait mis le feu aux maisons de son village, et tout cela, comme il l'avouait, dans l'unique but de s'amuser et *d'éclairer les enfants*. (MOREAU).

4. — Un brigand écossais, condamné pour anthropophagie, avait laissé une fille qui à douze ans, montrait les mêmes goûts féroces. « Et pourquoi, demandait-elle, en avoir du dégoût ? Si tous savaient quelle saveur a la chair humaine, tous mangeraient leurs enfants ». (MOREAU).

5. — A. M., âgé de onze ans, est arrêté comme vagabond pour la huitième fois. Il reconnaît que ses parents le nourrissent bien et prennent soin de lui, mais déclare que, malgré lui, il ne peut résister au désir d'être libre ; on aura beau, dit-il, le ramener à sa mère, il échappera toujours. Il a cette passion dans le sang ; plutôt que de rester chez lui, il ira dans une maison de correction.

6. — À Lagny, deux enfants, l'un de treize, l'autre de dix ans, gardaient rancune à un de leurs camarades qui était dans sa septième année. Ils l'invitèrent à se baigner dans la Marne, dans un endroit écarté ; ils le jetèrent dans un trou profond

et, à coups de pied, à coups de pierre, l'empêchèrent de se sauver. Le lendemain, un des deux coupables, le plus jeune, confessait son crime. (MOREAU).

Nous trouverions encore nombre de cas où l'idée du crime paraît vraiment innée dans l'âge le plus tendre.

7. — À treize ans, un certain B. A., ultra-brachycéphale, index 87, oxycéphale, ayant les yeux obliques, les pommettes saillantes, la mâchoire très-développée, les oreilles à anse, goitreux d'ailleurs, frappa mortellement d'un coup de couteau au cœur un camarade qui refusait de payer une dette de jeu. Dès l'âge de douze ans il fréquentait déjà les maisons mal famées. Il subit six condamnations pour vol. Son frère était, un voleur, sa mère une criminelle, sa sœur se livrait à la prostitution. Il avait des sentiments religieux, fréquentait tout au moins les églises. D'ailleurs, il ne dit rien à son confesseur du crime qu'il avait commis <sup>1</sup>.

8. — Mainero était un garçon de physionomie précoce, mais peu développé quant au reste du corps, si bien qu'à douze ans il en paraissait six. On pouvait donner son signalement ainsi qu'il suit : taille 1,24, circonférence crânienne 0,400, index céphalique 80, oreilles à anse, pommettes saillantes, regard très-vif ; à huit ans il commença de voler ; neveu d'un assassin, il se vantait d'avoir accompagné son oncle dans ses expéditions, d'avoir organisé des bandes pour dévaliser les troncs des églises et les poulaillers, et d'avoir souvent dérobé la part de ses petits complices, qui, pour se venger, le dénoncèrent <sup>2</sup>.

9. — L. B. de Gênes, a le crâne large, le front étroit ; il porte sur les bras un tatouage avec ces mots : *Mort aux lâches et vive la solidarité !* Dès huit ans, il faisait le métier de coupe-bourse. Il a sept frères, dont trois sont en prison <sup>3</sup>.

10. — Un certain G., de famille honnête, était prognate et oxycéphale. À sept ans il commettait déjà des vols à l'école, dépouillant jusqu'à ses maîtres. Il avait réussi devant la police, à accuser ses parents de mauvais traitements pour les faire incarcérer ; il a encore une sœur qui est querelleuse et portée au vol <sup>4</sup>.

11. — L. P., un garçon qui à dix-neuf ans se montra un si habile fripon, qu'il fut poursuivi pour vol et tentative de meurtre, était d'une parfaite apathie morale ; il avait la taille élevée, la tête étroite et allongée, sans barbe, avec un nez disproportionné et crochu. Son père était alcoolique, sa mère débauchée, son grand père maternel s'était suicidé. À trois ans, allant au marché avec les domestiques, il volait déjà dans les paniers de l'argent, des fruits, des poissons.

---

<sup>1</sup> *Memorie del laborat di med. legale*, prof. Lombroso, 1883, Torino.

<sup>2</sup> Idem.

<sup>3</sup> Idem.

<sup>4</sup> Idem.

12. — Le brigand anthropophage F. Salvatore, de Catane, qui à trois reprises se fit passer pour fou, m'a laissé un mémoire manuscrit où il raconte comment, à six ans déjà, il volait des vivres à ses parents pour régaler ses camarades ; et plus tard, à neuf ans, parvenait à soustraire des fromages entiers dans une hôtellerie ; en luttant par jeu avec un ami, il lui déchira un bout d'oreille ; et pourtant, son père était un parfait honnête homme, qui le bâtonnait souvent pour le corriger. Cela ne l'empêcha pas d'ailleurs, à quatorze ans, de porter un violent coup de couteau à un compagnon de jeu. Il se servait de fausses clés pour dérober de l'argent à son père. À dix-neuf ans il tua un homme.

13. — J'ai connu une famille, où la mère était hystérique et d'une grande intelligence, le père très-intelligent aussi, mais d'humeur bizarre et fatigué par un travail excessif ; il y avait, enfin, deux oncles, l'un doué d'un grand esprit, l'autre aliéné. De cette famille étaient issus quatre fils : l'un fut d'une honnêteté parfaite, le second, extrêmement lascif, se donna la mort après avoir commis un meurtre sous l'impulsion d'une passion ardente ; le troisième, très-sûr dans les affaires de commerce, avait dans son enfance commis quelques larcins et repoussé toute espèce d'étude ; le quatrième enfin, enfant rachitique, avec le front fuyant, fut tellement possédé de la passion du vol, qu'il dérobait dans les collèges les montres et tous les objets qui lui tombaient sous la main. On avait usé vainement, pour le corriger, des châtimens les plus sévères ; à seize ans il devint honnête.

14. — Un enfant qui, dès l'âge de trois ans, était déjà porté à l'onanisme et éprouvait du plaisir à voir égorger les animaux, se montrait, à cinq ans, très-habile à mal faire. Il vit un jour son petit frère qui perdait du sang par le nez, et en profita pour le faire tomber la face contre terre ; il trempait ses mains dans ce sang et criait : Je veux tuer ce petit, je veux voir du sang, cela seul me procure du plaisir.

Comme on lui demandait s'il oserait tuer sa mère : « Assurément ! répondit-il ; et comment pourrais-je l'aimer, si je ne m'aime moi-même ? Oh ! je veux bien la tuer, et si je ne puis le faire aujourd'hui, j'attendrai d'être grand ».

15. — Verga (*Rendiconto Istituto Lombardo*, 1883), signale un petit paysan de onze ans, aux pommettes saillantes, intelligent et instruit pour sa condition. Ce jeune scélérat, poussé par la haine, avait d'abord roué de coups et menacé de mort un de ses camarades ; finalement, il le tua pour une botte d'herbe. Armé d'une faucille, il le frappa à coups redoublés, et ne fut arrêté un moment que par la difficulté qu'il rencontra à faire pénétrer dans le crâne de sa victime la pointe recourbée de son instrument. Il jeta ensuite le cadavre dans un fossé où il se lava les mains, et, pour se disculper inventa une fable. Tous les deux, disait-il, avaient été menacés par un garde champêtre et avaient dû, pour fuir, se jeter à l'eau. Il ne se décida à avouer qu'après avoir appris que, grâce à son âge, il ne serait frappé que d'une peine légère.

[Retour à la table des matières](#)

16. — *Obscénité*. J'ai déjà fait remarquer plus haut que les cas d'obscénité précoce sont loin d'être rares. Depuis longtemps j'avais remarqué (*L'amour chez les fous*, 1881) que tous les cas monstrueux dans l'amour sexuel (si l'on excepte ceux que produit la décrépitude), sont en germe dans le cerveau de l'enfant, et s'y mêlent aux autres » tendances criminelles.

Tel était le cas du voleur Bor..., un jeune fripon qui, à neuf ans, était sujet à des érections continuelles, et à qui il suffisait, pour être porté au viol, de voir flotter un linge blanc. Il avait présenté ce symptôme étrange dès son plus jeune âge, à trois ou quatre ans, quand, allant à l'école, il voyait ses petits camarades vêtus d'un tablier blanc. Plus tard, le froissement seul du linge lui donnait autant de plaisir que le contact d'une femme.

Il faut, toutefois, noter que tout enfant, il avait reçu à la tête un coup violent, et cette blessure l'avait fait longtemps souffrir ; et que, comme à l'ordinaire dans ces cas, il descendait de parents névropathes.

Je ne crus pas, tout d'abord, à la véracité de ses aveux, car il s'agissait d'un criminel qui pouvait avoir intérêt à feindre ; mais je tombai sur une histoire racontée par Magnan et Charcot, et dont l'analogie avec, la mienne est si évidente qu'elle la rend non pas seulement probable, mais certaine. (*Archives de neurologie*, n. 11, 1882).

17. — Il s'agit d'un certain C., paysan âgé de trente-sept ans, dont le père était alcoolique, l'oncle aliéné, la mère et la sœur hystériques, portées à la mélancolie, qui avait un frère fou et était lui-même plagiocéphale.

À quinze ans, voyant sur le sol un tablier blanc, il s'en empara, le lia autour de ses reins et s'en servit pour se masturber. Depuis ce jour, il ne pouvait voir un tablier sans l'employer au même usage, après quoi il l'abandonnait. Voyait-il quelqu'un avec un tablier ? peu lui importait le sexe, la vue seule de ce vêtement l'entraînait ; il en suivait le propriétaire et essayait de l'en dépouiller.

En 1861, ses parents, pour en finir, le mirent sur un vaisseau ; et de fait, ne voyant plus de tabliers, il s'amenda ; mais en 1864, pendant un congé, il fut repris de cette passion extraordinaire, et commit de nouveaux méfaits. La nuit, il rêvait tabliers ; le jour, il se représentait sa première rencontre et se sentait poussé à voler des tabliers, pas autre chose. — Vous auriez pu lui offrir des milliers de francs, il les eût laissés pour s'emparer d'un tablier.

Quatre fois cette même passion le fit condamner, pour vol, à des peines légères.

On croira plus aisément à ces amours bizarres, si l'on songe à leur analogie avec d'autres faits de même genre que j'ai signalés et décrits chez les aliénés (*L'amour chez les fous*, 1881) ; si l'on songe surtout (et cela est bien plus important) à l'analogie réciproque. Tous ces faits ont été observés chez des névropathes, ou chez des criminels, et toujours, ou presque toujours, on les voit aller de front avec la masturbation ; dans tous on surprend, comme il arrive pour les manies impulsives et pour les idées fixes, une sensation initiale, qui les saisit à un instant donné de leur enfance, réveille, chez le plus grand nombre, l'éréthisme comme anneau secondaire, par l'association des idées, puis se substitue à l'idée mère ; et peu à peu, à la façon de certains virus, non seulement se fixe, mais envahit de plus en plus l'ensemble de leur organisme, s'en rend souveraine maîtresse, devient irrésistible et les pousse aux actes les plus criminels.

[Retour à la table des matières](#)

18. — *Amours précoces*. — Mais toutes ces amours sont organisées ou du moins en germe, dans la première enfance ; car la précocité est un de leurs caractères.

La perversion du sens génital s'est presque toujours fait remarquer de bonne heure, à huit ans, par exemple, dans le malade de Westphal.

a) — Une enfant que j'ai soignée, d'une physionomie très-précoce, fille d'une honnête femme, mais comptant dans sa parenté une grand-mère lascive, un cousin criminel et un aïeul alcoolique, manifesta, dès l'âge de trois ans, une tendance à la masturbation. Reproches, — menaces, soins médicaux, rien n'y faisait ; elle employait même à se masturber l'instrument dont on se servait pour lui injecter des anti-aphrodisiaques.

b) — Zambaco (*Encéphale*, n. 1-2, 1882) nous a donné le portrait d'une jeune fille victime d'une étrange passion pour l'onanisme et le crime.

N. R., âgée de dix ans, avec un air de maturité précoce dans les traits du visage, remplie de vanité et d'orgueil, se faisait pardonner ses violences par son amabilité et les caresses qu'elle prodiguait surtout aux petits garçons, objets de ses préférences. Dès sa cinquième année, elle manifesta des tendances au vol, dérobant même des objets qu'elle aurait pu avoir pour rien ; le vol commis, elle le niait avec obstination.

Douée d'une imagination ardente, elle aimait le beau, mais se moquait de Dieu ; à sept ans, elle eut à souffrir d'une leucorrhée, que l'on attribua aux oxyures ; en même temps elle maigrissait à vue d'œil. On remarqua, dès lors, qu'elle cherchait à s'isoler dans une cabane avec des enfants pour jouer au... mariage ; à neuf ans, l'excès de la masturbation provoqua un gonflement de la vulve. On essaya du fouet. Mais cela l'hébétait, la rendait fautive et méchante, sans

aucun profit ; on n'eut pas plus de succès avec la chemise de force, ni avec l'eau froide qu'elle employait d'abord elle-même pour se calmer.

La partie supérieure de son corps dépérissait ; mais la partie inférieure se développait d'autant plus. Elle portait les mains sur elle devant tout le monde : « Pourquoi me priver d'un plaisir si innocent ? » disait-elle.

Souvent elle manifestait du repentir, et pleurait en voyant les larmes de sa mère, mais elle succombait bientôt à de nouveaux accès ; et elle ajoutait : « Je sais que c'est honteux, mais je ne puis m'en empêcher ».

Un prêtre essaya de la moraliser ; mais pendant qu'il parlait elle se masturbait avec sa soutane. On voulut lui appliquer un cautère au clitoris ; mais on n'obtint par là aucun résultat.

« Il est affreux, disait-elle, de vouloir le faire et d'en être empêchée ; c'est à devenir folle. Je serais capable de tuer quiconque me ferait obstacle. Dans ces moments-là, je suis prise d'un vertige. Je ne vois rien, je ne crois rien, il faut que je me satisfasse ».

Elle avait eu, toute petite, une gouvernante qui se masturbait devant elle. Plus tard, une autre maîtresse, en lui défendant de se toucher le pubis, éveilla sa curiosité. Dès lors elle y portait la main, sans éprouver de plaisir, il est vrai, mais par pure curiosité ; puis elle se figura qu'elle était malade et, pour s'amuser, s'appliqua aux parties honteuses des cataplasmes d'herbe, de sable ; elle les frictionnait avec un bâton. Les désirs vinrent à l'heure marquée par la nature.

Elle corrompit sa sœur qui avait quatre ans, et qui ne put éprouver de plaisir que plusieurs années après ; et se perdit ensuite avec des jeunes gens.

c) — On trouve dans Esquirol un cas très-curieux où l'on observe, à côté de penchants obscènes, et causée en partie par eux, une idée fixe de parricide. — Le sujet était doué d'une intelligence claire et précoce, et nous fournit ainsi un exemple complet de folie morale et de criminalité à l'état naissant, comme diraient des chimistes.

La fillette, dont il fait le portrait, avait l'air vif, les cheveux châains, le nez camus ; dès sa cinquième année, elle parut en proie à l'idée fixe de tuer sa mère afin de pouvoir se mêler en toute liberté aux petits garçons. La douleur que lui causait la découverte de tels penchants ayant rendu sa mère malade, elle lui avoua que sa mort ne lui déplairait pas. — Je pourrai ainsi entrer en possession de vos robes. — Quand ces vêtements seront usés, comment feras-tu ? — Avec votre argent j'en achèterai d'autres. — Et après ? — J'irai avec les hommes. — Tu ne sais ce que c'est que la mort ; si je mourais ce soir, je ressusciterais demain. Le Seigneur n'est-il pas mort et ressuscité ? — Le Seigneur est ressuscité parce qu'il



était Dieu, mais vous ne ressuscitez pas ; ma sœur n'est pas revenue. — Comment feras-tu pour me donner la mort ? — Si vous allez dans une forêt, je me cacherai au sein d'un hallier, sous les feuilles, et, quand vous passerez, je vous ferai tomber et vous plongerai un poignard dans le cœur. — Crois-tu que j'aie jamais dans un bois pour me faire tuer ! — Ah ! maman, c'est pour moi un bien grand chagrin ; mais je pourrai encore vous tuer pendant la nuit avec un couteau. — Et pourquoi ne l'as-tu pas fait quand j'étais malade ? — Maman, parce qu'on vous veillait toujours. — Et pourquoi ne l'as-tu pas fait depuis ? — Parce que vous avez le sommeil léger et que vous auriez pu me voir prendre le couteau. — Mais, si tu me tuais, tu n'aurais pas mes robes, tout appartient à ton père. — Oh ! je le sais trop bien, que papa me ferait mettre en prison ; mais j'ai l'intention de le tuer aussi.

Un jour qu'on la questionnait, elle tenait les yeux obstinément fixés sur une épingle qui ornait la cravate de son interlocuteur. On lui demanda pourquoi ; elle répondit qu'elle tuerait volontiers cette personne pour avoir son brillant. Un autre jour entendant parler, chez elle, d'une cuisinière qui s'était couverte de sang en coupant la gorge à un enfant, elle resta un moment muette et pensive. Peu après, on l'entendit s'écrier qu'elle avait trouvé un moyen de donner la mort sans se salir : il suffisait d'employer l'arsenic avec lequel elle avait vu empoisonner des poulets à la campagne. Elle se tenait presque toujours assise, les mains croisées ; à peine se voyait-elle seule, qu'elle se livrait à la masturbation. Tout fut mis en œuvre pour la corriger : simples réprimandes, coups répétés, privations de tout genre, rien n'y fit. Elle répondait toujours à son père qu'elle ne changerait pas, dût-elle y perdre la tête.

Et tout cela sans aucune cause psychique, sinon qu'elle avait entendu une vieille parente tenir quelques mauvais propos sur le compte de sa mère. On reconnaissait en elle une intelligence nette, un mobile très-clair du crime, une préméditation des plus astucieuses. — Si l'on eût fait abstraction de l'âge, qui aurait pu se douter qu'il s'agissait d'une folle, et non d'une criminelle ? Donnez un peu plus de force à ces muscles, un peu plus d'énergie à ces instincts, et vous aurez les plus cruelles formes de ces manies impulsives et raisonnantes, toujours unies à l'esprit le plus lucide.

Et l'on a beau dire que ce sont là des cas de folie : ces cas, chez des adultes, seraient bel et bien appelés des crimes. De toute façon ils prouvent que, dans leur première manifestation, le crime et la folie morale n'offrent aucune différence.

## III

**Statistique anthropométrique.**

[Retour à la table des matières](#)

Un petit nombre d'anecdotes ne suffiraient cependant pas à prouver que l'instinct du crime se rencontre chez les enfants au même degré et plus encore que chez les adultes. Aussi, nous a-t-il paru bon de compléter nos recherches en visitant les maisons de correction et les écoles enfantines, et de voir si les jeunes criminels présentent les anomalies physiques déjà rencontrées par nous chez les adultes.

1. — *Criminels*. — Sur 79 enfants de moins de douze ans, renfermés dans des maisons de correction, parmi lesquels 40 voleurs, 27 mauvais sujets ou vagabonds, 7 homicides, 3 dont on ne nous a pas dit la faute, nous avons trouvé par ordre de fréquence les anomalies suivantes :

30	avec les oreilles à anse.	4	ultradolichocéphales.
21	avec le front petit et bas.	3	avec le front saillant, aussi bien que l'angle orbital.
19	plagiocéphales.	3	avec oreilles grosses et allongées.
16	à pommettes saillantes.	3	avec blessures à la tête
15	à suture relevée.	2	ultrabrachycéphales.
14	à mâchoire proéminente.	2	avec bouche déformée.
7	avec des sinus frontaux saillants	14	avec des asymétries faciales.
6	hydrocéphales.	10	avec le front couvert.
5	avec le regard oblique.	10	avec la physionomie des crétins.
5	atteints de strabisme.	9	goitreux.
5	avec arrêt de développement.	9	au nez difforme.
4	avec les cheveux très-épais.	8	aux yeux petits et vitreux.
4	avec la physionomie sénile.	1	platycéphale.
2	atteints de prognatisme.	1	oxycéphale.
2	avec le nez de travers.	1	avec précocité de cheveux blancs.
2	avec le menton effacé.	1	avec une face énorme.
2	avec le regard sombre.	1	avec dents superposées.
2	avec vice cardiaque.	1	exophthalmie
2	scrofuleux	1	nistagme.
2	avec la suture métopique conservée.	1	aux pupilles inégales.

On en a rencontré seulement sept (8,9 %) n'ayant rien d'anormal dans la constitution. L'un d'eux n'était vraiment criminel, mais il était victime de ses parents qui l'avaient enfermé dans la maison de correction pour le punir de sa

paresse. Il y avait en outre, « 1 homicide involontaire ; 2 voleurs ; dont l'un épileptique.

Quant à l'hérédité, on n'a pu recueillir de notes que sur 59 sujets.

Chez le père et la mère, ou chez les plus proches parents de 27 d'entre eux, on a trouvé des anomalies du système nerveux. Savoir :

Dans 3, maladies mentales, une fois chez le père et deux fois chez un oncle ;

Dans 1, bizarrerie étrange d'un oncle ;

Dans 3, instincts violents : une fois chez la mère, deux fois chez le père ; dans l'un, à ces instincts, se joignait l'alcoolisme ;

Dans 4, des maladies nerveuses, savoir : trois fois chez le père (1 épileptique par suite d'alcoolisme, 1 sourd, 1 affecté de saturnisme), une fois chez la stère, atteinte de céphalalgie chronique ;

Dans 5, tendances criminelles ou équivoques ; dans 4, tendances au brigandage : deux fois chez le père qui était en même temps alcoolique, une fois chez le frère et une fois chez un oncle ; une fois, tendances à la prostitution (chez une sœur) ;

Dans 4, immoralité sans désignation spéciale : une fois « dans toute la famille, une fois chez la mère, deux fois chez le frère ;

Dans 7 d'entre eux on remarquait la tendance à l'ivrognerie, six fois chez le père, une fois chez le frère, sans compter quatre autres cas déjà signalés dans les catégories précédentes (dont 12 voleurs, 1 violent et 1 épileptique), ce qui porterait à 11 le nombre des alcooliques.

Il ressortirait de cette étude que le, type criminel, caractérisé par les oreilles à anse, le front bas, la plagiocéphalie, la proéminence des mâchoires, l'asymétrie faciale, la pélurie, etc., peut s'élever, (chez les mineurs à 59 % ; la proportion même irait jusqu'à 91 % si l'on tenait compte de l'une ou de l'autre de ces anomalies, isolées. — Et, même, les influences héréditaires de l'alcoolisme, de la folie, et du crime prévalent en eux dans une proportion bien analogue à celle des criminels adultes.

Reste, enfin, un nombre assez considérable de criminels précoces, 54 %, qui n'ont pas d'anomalies héréditaires distinctes.

[Retour à la table des matières](#)

2. — Pour compléter cette étude en faisant la preuve au rebours, c'est-à-dire en examinant les jeunes gens qui ne sont pas incriminés, nous avons fait des recherches dans un certain nombre d'écoles.

L'examen de 160 enfants des écoles communales, que nous avons directement étudiés l'un après l'autre, nous donne les résultats suivants :

<b>Exa- minés 160</b>	Nor- maux 89	avec caractères physiques normaux 62 avec caractères physiques anormaux 27	avec parents id. id.	honnêtes 64 inconnus 18 immoraux 7	
	Anor- maux 71	masturbateurs 11	sans anomalies physiques 3 avec anomalies physiques 8	avec parents id. id.	honnêtes 3 inconnus 1 immoraux 7
		demi-fous 11 (mattoidi)	sans anomalies physiques 4 avec anomalies physiques 7	avec parents id. id.	honnêtes 4 inconnus 2 immoraux 5
		voleurs 6	sans anomalies physiques 1 avec anomalies physiques 5	avec parents id. id.	honnêtes 2 immoraux 4
		de caractère méchant 43	sans anomalies physiques 14 avec anomalies physiques 29	avec parents id. id.	honnêtes 21 inconnus 5 immoraux 17

Le premier fait qui se détache de ce tableau est le nombre excessif des anomalies morales que l'on rencontre chez les enfants, et qui, avec le temps, devront disparaître.

Un peu moins de la moitié des enfants examinés, 44 %, nous présentaient des tendances morales anormales, telles qu'une irritabilité extrême, l'amour du vagabondage, l'obstination à mentir, ou encore une propension bizarre à se remuer sans cesse, à déchirer leurs habits, etc., de sorte, à le faire considérer même par leurs maîtres comme des demi-fous. En 17, 10 %, se manifestaient même, les tendances propres aux criminels, vol, lasciveté précoce, etc.

On voit, par là, que chez les enfants criminels les caractères morbides physiques l'emportent de plus du double, 69 %, sur ceux qui n'ont aucune anomalie morale, chez qui les anomalies physiques s'élèvent seulement à : 30 %.

On peut dire la même chose de l'hérédité morbide chez les enfants immoraux ; parmi eux, 52 % en seraient atteints, tandis que les autres n'offriraient, qu'un chiffre de 15 %. La différence paraîtrait encore plus sensible, si l'on étudiait les enfants que nous pourrions appeler des demi-délinquants, c'est-à-dire les masturbateurs et les voleurs, en qui les anomalies physiques atteignent les chiffres respectifs de 72 et 83 %, et les hérédités morbides le 70 et 66 %.

Que conclure de ce fait, sinon que l'influence de l'hérédité morbide dans la production des anomalies de caractère est considérable, bien que, d'autre part, au moins pour 15 %, elle n'empêche en rien les caractères normaux de se développer !

De même les anomalies physiques se rencontrent de préférence chez les individus de caractère immoral, quoiqu'elles puissent quelquefois faire acte de présence chez les sujets doués de moralité, et manquer chez les autres.

[Retour à la table des matières](#)

3. — Quant aux caractères morbides rencontrés chez les parents qui ont transmis cette triste hérédité à leur progéniture, on voit que l'alcoolisme a prévalu dans 11 cas, l'irascibilité dans 7, l'état convulsif ou herpétique du père et l'immoralité de la mère dans 5, la demi-folie dans 3, l'impudicité dans 2, la sénilité dans 2, la scrofule dans 1, la surdité jointe au mutisme dans 1, et l'immoralité dans un oncle.

En regard des caractères physiques morbides qui prévalent chez les enfants atteints d'anomalies morales, nous trouvons :

8 fois la physionomie sénile.	4 fois le front étroit, bas ou fuyant.
8 fois la mâchoire proéminente.	3 fois la trococéphalie.
6 fois la suture relevée	3 fois le front velu.
6 fois la plagiocéphalie.	2 fois un arrêt de développement.
6 fois la face asymétrique rachitique.	2 fois le regard sombre.
6 fois les sinus frontaux hypertrophiques.	2 fois les oreilles à anse.
4 fois le prognathisme.	et une fois les pommettes saillantes, la tête grosse, la bouche déformée.

Plusieurs fois (8) trois de ces caractères se sont trouvés réunis dans le même enfant, savoir : dans 4 d'entre eux, plagiocéphalie, regard féroce, strabisme ; dans 2, sinus frontaux développés, mâchoire proéminente, et pommettes énormes ; dans 1, soudure des sutures, trococéphalie, front fuyant — caractères que nous remarquerons dans le criminel-né.

Une étude minutieuse faite dans un établissement privé de jeunes gens riches, le Collège International de Turin, nous a donné, sur 100 sujets, 53 absolument normaux au physique et au moral, et 44 avec quelqu'un des caractères de dégénérescence. Parmi ces 44, 6 seulement avaient quelques tendances immorales,

violence, amour des querelles, négligence pour l'étude, mensonge. Par contre, 2, malgré ces caractères, étaient d'un excellent naturel, et 5, en outre (et parmi eux 1 plagiocéphalie), étaient doués d'une intelligence remarquable. Cela montre qu'une anomalie physique n'en entraîne pas toujours nécessairement une psychique.

Mais si, dans ce Collège, les anomalies psychiques étaient rares, cela n'infirmait rien nos observations. Il s'est rencontré là, grâce aux intérêts de la société et des pédagogues, puisqu'il s'agissait d'élèves payants, une véritable sélection qui ne se retrouve pas dans les autres écoles, surtout dans les communales ; à la moindre faute ils étaient renvoyés, et de fait, on nous a montré le portrait d'un enfant renvoyé l'année précédente à la suite d'un vol ; eh bien ! Il avait tous les caractères décrits plus haut : oreilles grosses et écartées, oxycéphalie, front petit, pommettes très-saillantes.

Finalement, une étude sur 35 aveugles-nés et 50 sourds-muets nous a révélé que toutes ces altérations physiques se rencontrent dans une proportion qui dépasse 75 %, même chez les adultes, même chez les individus soumis à une certaine sélection (sourds-muets riches).

Et maintenant la conclusion est facile. Les anomalies morales qui dans un adulte constitueraient la criminalité, se manifestent chez les enfants dans des proportions bien plus grandes et avec les mêmes signes, grâce surtout aux causes héréditaires ; ces mêmes anomalies sont sujettes plus tard à disparaître, en partie, grâce au secours d'une éducation convenable, sans quoi on ne s'expliquerait pas la petite proportion des types criminels chez les adultes, même si l'on tient compte des différences résultant de la mortalité et du nombre de ceux qui échappent à l'action des lois.

Les anomalies physiques se trouvent en proportion double, et atteindraient même un chiffre plus élevé chez ces jeunes gens entachés d'immoralité (rappelez-vous la comparaison de 69 à 30 % prise parmi les normaux), et l'hérédité, chez les mènes, s'élèverait à plus du triple (52 à 15). — Mais il est un fait bien établi ; c'est que les anomalies physiques et l'hérédité peuvent se rencontrer, bien qu'en proportion moindre, chez les plus intacts, comme nous avons pu bien des fois remarquer des jeunes gens très-honnêtes issus de parents mauvais. En outre, elles se manifestent moins encore chez les criminels que dans certaines autres affections probablement connexes avec l'arrêt de développement, par exemple chez les aveugles-nés et les sourds-muet ».

[Retour à la table des matières](#)

4. — Cela nous a été confirmé par des recherches qui, naturellement, devaient rester fort restreintes, sur le cours de la vie de quelques enfants (29) suivis jusqu'à l'âge adulte. — Je vais les résumer tout de suite :

11 enfants ne présentaient aucune anomalie physique ; 3 entr'eux furent méchants dès leur jeune âge, paresseux, violents et cruels, mais s'amendèrent dans la suite ; 8 bons dès l'enfance, se maintinrent tels dans l'âge adulte.

18 offraient les différents caractères physiques des criminels. — Sur ce nombre, 4, bon dès l'enfance, se conservèrent tels encore dans l'âge adulte ; 2 au contraire, en prenant de l'âge, devinrent immoraux.

12 présentaient à la fois des anomalies physiques et morales : 4 étaient violents, 3 jaloux, 1 vindicatif, 2 voleurs, 3 se livraient à la masturbation ; 6 de ceux-ci s'amendèrent avec le temps.

Ici encore on voit que si l'anomalie physique coïncide la plupart du temps avec les tendances immorales, elle n'exclut pas pour cela la possibilité d'une transformation heureuse, que nous avons vu se produire en 6 sujets sur 12. — Néanmoins, quand elle est absente, le caractère a plus de facilité à se réformer, quelle que soit sa perversité première.

On pourra, il est vrai, m'objecter qu'une hypocrisie raffinée, se couvrant du masque de la vertu, peut m'avoir fait enregistrer des réformes qui n'étaient qu'apparentes : je ne vois pas la possibilité d'écarter absolument cette hypothèse.

## IV

### **Châtiment et moyens préventifs du crime chez les enfants.**

[Retour à la table des matières](#)

Il reste donc démontré qu'un certain nombre de criminels sont tels dès le premier âge, quelle que soit la part faite aux causes héréditaires ; disons mieux, si quelques-uns sont les produits d'une mauvaise éducation, dans beaucoup la bonne n'y influe en rien.

Toutefois, son action bienfaisante est précisément mise en lumière par ce fait, que les tendances criminelles sont générales chez les enfants ; en sorte que, sans elle, on ne saurait expliquer le phénomène qui se produit dans le plus grand nombre de cas, et que nous appellerons leur métamorphose normale.

Du reste, par éducation, nous n'entendons pas les simples instructions théoriques, rarement utiles aux adultes mêmes, que nous voyons si peu influencés par la littérature, l'éloquence, les arts dits moralisateurs ; nous entendons, moins encore, les violences pédagogiques, qui engendrent le plus souvent des hypocrites, et, loin de changer le vice en vertu, le transforment en un autre vice. L'éducation est pour nous une série d'impulsions réflexes, substituées lentement à ces autres qui ont directement engendrés les tendances dépravées ou du moins en ont favorisé le développement. On doit pour cela s'aider de l'imitation, des habitudes graduellement introduites par la vie commune avec des personnes honnêtes et par des précautions sagement prises pour empêcher à l'idée fixe que nous avons vue devenir si fatale dans l'enfance (v. s.), de jaillir dans un terrain trop fertile.

Ici encore, la peine, par elle-même, ne se montre pas aussi efficace que certains moyens préventifs, tels que des conditions favorables d'air, de lumière et d'espace, une nourriture où l'on ferait prédominer, par exemple, les substances végétales, la privation de liqueurs alcooliques, l'abstinence complète et, en certains cas donnés (v. cas de Zambac), une gymnastique sexuelle qui prévienne les excès solitaires <sup>1</sup>.

---

<sup>1</sup> GALAVARDIN, dans son livre qui a pour titre : *Comment le traitement homœopathique peut améliorer le caractère*, Paris, 1882, prétend avoir guéri, avec des substances homœopathiques certaines tendances immorales ; avec le platine et la noix vomique les tendances lascives d'une jeune fille ; avec l'*origanum majoranum*, chez trois autres, une propension irrésistible à la masturbation ; avec le chlorure de sodium la méchanceté d'une fillette qui allait jusqu'à battre sa



Il importe : d'éviter les jalousies faciles pour empêcher les violences impulsives ; de réprimer l'orgueil précoce au moyen des preuves palpables, si faciles à trouver et à produire, de l'infériorité humaine, surtout dans l'enfance ; il importe de cultiver l'intelligence par la voie des sens et le cœur par la voie de l'intelligence, comme le fait d'une façon si admirable le système de Froebell. — Il y a des enfants tristes, violents, portés à la masturbation, par suite de maladies, de rachitisme, ou à cause des vers, etc. ; les dépuratifs, les vermifuges deviennent, alors les seuls moyens de correction.

Empêcher l'union tristement féconde des alcooliques et des criminels, union qui, nous le savons, est une si large source de criminels précoces, serait l'unique moyen de faire disparaître le criminel-né, ce malheureux qui, d'après les faits que nous rapporterons, est absolument incurable.

Et si, partant de là, nous nous rencontrons avec Roussel, Barzillai et Ferri pour blâmer les maisons de correction, que l'on pourrait, hélas ! appeler justement des officines de corruption, nous croyons qu'il y aurait pour le pays un immense avantage à fonder à leur place des maisons pour les fous criminels, ou, mieux encore, un asile perpétuel pour les mineurs affectés de tendances criminelles obstinées ou de folie morale.

Pour eux, l'asile criminel devient utile autant et même plus que pour les adultes, car il étouffe dès leur naissance les effets de ces tendances auxquelles nous ne prêtons, malheureusement notre attention que quand elles sont devenues irrémédiables et fatales.

Et ce n'est point là une idée nouvelle ou révolutionnaire ; sous une forme plus radicale et moins humanitaire la Bible l'avait déjà proclamée, quand elle ordonnait au père de faire lapider par les Anciens son fils méchant, ivrogne et rebelle à la voix de ses parents et à leurs corrections <sup>1</sup>. L'éducation peut, en effet, empêcher une bonne nature de passer du crime infantile et transitoire au crime habituel — mais elle ne peut changer ceux qui sont nés avec des instincts pervers.

---

mère, etc. Mais ces histoires mêmes trahissent le peu de sérieux de telles assertions, car une idée fixe, une tendance congénitale ne pourrait se modifier que par un traitement longtemps poursuivi, et non par des doses infinitésimales administrées en une seule fois ou du moins à de rares intervalles.

<sup>1</sup> Deuter. XXI.

## SECONDE PARTIE

---

### ANATOMIE PATHOLOGIQUE ET ANTHROPOMÉTRIE DU CRIME

---

#### Chapitre premier

---

#### I

#### Examen de 383 crânes de criminels <sup>1</sup>.

---

<sup>1</sup> COUGNET e DE PAOLI, *Su 26 crani di criminali*. (*Archivio di psichiatria, scienze penali, ecc.*, 1882, p. 107). — BORDIER, *Études anthropologiques sur une série de crânes d'assassins*. (*Revue d'anthropologie*, II série, fasc. II). — AMADEI, *Crani di assassini e considerazioni di craniologia psichiatrico-criminale*. (*Archivio di psichiatria, scienze penali, ecc.*, 1883 p. 98). — FERRI, *Studi di antropometria su criminali, pazzi e sani*. (1881). — LOMBROSE e MANUELLI, *Craniometria di 39 delinquenti e 66 normali del Piemonte*. (1881). — BOGGIO e COLLINO, *Tipi di delinquenti mattoidi*. (1881). — LENHOSSEK, *Crani di delinquenti rumeni, ungheresi, e croati*. (1880). — DE PAOLI, *Quattro crani di delinquenti*. (1880). — TEN-KATE e PAWLOSKI, *Sur quelques crâne de criminels*. (*Revue d'anthr.*, 1851, p. 116). — M. FLESCH, *Untersuchungen über Verbrecher Gehirne*, WÜRZBURG, 1881. — CORRE, *crânes de criminels*. (*Bulletin de la Soc. d'anthr.*, 1881). — ARDOUIN, *Craniologie des assassins*. (*Bulletin de la Soc., d'anthr.*, 1879). — HEGER e DALLEMAGNE, *Études sur les caractères craniologiques d'assassins exécutés en Belgique*, 1881. — GIACOMINI, *Varietà delle circonvoluzioni dell'uomo*, 1881. PELI, *Intorno alla craniologia degli alienati*, 1882. — SCHWEKENDIEK, *Untersuchungen an zehn Gehirnen von Verbrechern und Selbstmörder*, Würzburg, 1881. — D. M. BENEDIKT, *Anatomische Studien an Verbrecher Gehirnen*, Wien, 1879. — ID., *Schädelmessung-Kranio und Cephalometrie*, Wien, 1883. — D. A. WEISBACK, *Beiträge zur Kenntniss der Schädelformen österreichischer Völker*. (*Wiener med. Jahrbücher*, 1864, n. 1867). — D. HERMANN WELCKER, *Untersuchungen über Wachstum und Bau des menschlichen Shädels*, 1882. — EMIL KUSHKE, *Schädel Hirn und Seele nach Alter, Geschlecht und Race*, 1854. — D. E. ZUCKERKANDI, *Morphol. des Gesichtsschädels*, 1877. — *Messungen der Shädel von Irren* (*Wien Jahrbücher für Psychiatrie*, 1879, 2 Heft). — E. MORSELLI, *Critica e riforma del metodo in antropologia* Roma, 1880. — ORCHANSKI, *Crânes d'assassins*. (*Bulletin de la Société d'Anthr.*, 1882).

[Retour à la table des matières](#)

Dans une étude anthropologique sur l'homme criminel on doit nécessairement prendre pour point de départ les caractères anatomiques ; mais le grand nombre des individus examinés et les conditions spéciales des lecteurs auxquels ce livre s'adresse nous conseillent de ne donner ici que les résultats sommaires de nos recherches, tandis que dans un supplément spécial, à la fin de cet ouvrage, nous exposerons les données sur lesquelles ces résultats s'appuient.

1. — *Capacité crânienne.* — Par une étude comparée des crânes de 121 criminels italiens, mâles, et des crânes de 321 italiens en état normal (voir tav. I) nous avons trouvé que pour les capacités minimales (de 1 101 à 1 200) les criminels l'emportent sur les autres ; il en est de même pour les capacités de 1 251 à 1 300 ; ils sont, d'après nos études, presque en proportion égale pour les capacités de 1 101 à 1 450, et un peu supérieures à partir de 1 351 à 1 500. Par rapport aux capacités de 1 501 à 1 550 ils sont en infériorité ; au contraire, ils sont en proportions égales aux personnes en état normal pour ce qui est des capacités de 1 551 à 1 600 et de 1 651 à 1 700. Nous trouvons les criminels en nombre inférieur pour les capacités de 1 601 à 1 650 ; pour les capacités supérieures à 1 700, ils font défaut.

Donc, excepté pour les chiffres de 1 451 à 1 500, les petites capacités l'emportent et les très-grandes sont rares, malgré que les criminels aient une taille plus élevée que les honnêtes gens, et quoique mes mesures aient été prises avec du sable, et que de cette façon mes mesures soient supérieures aux autres de 100 c. c.

capacité crânienne

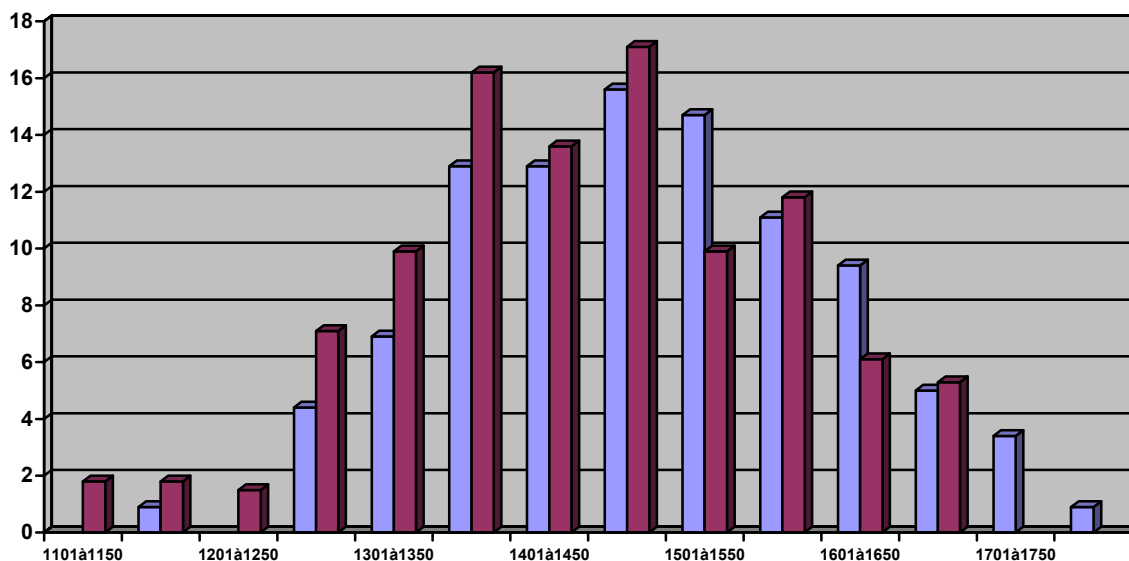


Tableau de la capacité crânienne chez 121 criminels mâles. Les lignes bleues indiquent les individus en état normal, les rouges les criminels.

[Retour à la table des matières](#)

2. — *Capacité selon les crimes.* — En séparant les criminels <sup>1</sup> nous trouvons que si pour les capacités minimales de 1 101 à 1 200 les voleurs sont en nombre bien plus grand, c'est pourtant le contraire qui arrive pour les capacités de 1 551 à 1 700. La capacité de 1 451 à 1 550 serait la plus commune chez les voleurs de 17,6 %), tandis que chez les assassins on trouverait plus fréquemment une capacité arrivant de 1 351 à 1 400, et de 1 451 à 1 500. À partir de la capacité de 1 551 à 1 600, la proportion des voleurs serait inférieure à celle des honnêtes gens et même à celle des assassins, ce qui se vérifie encore mieux à partir de la capacité de 1 600.

En comparant séparément les assassins italiens avec les personnes jouissant d'un esprit sain, nous voyons que celles-ci sont en proportion tant soit peu plus forte pour les capacités minimales de 1 151 à 1 250 ; et qu'elles sont en proportion un peu moindre pour les capacités de 1 251 à 1 350. Entre 1 501-1 550, moyennes normales, elles dépassent du triple les assassins ; ceux-ci font complètement défaut au dessus de 1700, et ils sont en infériorité dans la proportion de 13 à 9 ou à 10 quant aux capacités maximales et aussi, selon Amadei, dans les catégories de 1 401 à 1 450.

Quant aux capacités minimales de 1 101-1 200, les voleurs l'emportent sur les individus bien conformés dans la proportion de 14 à 1. Pour les capacités un peu plus grandes et pour les très-grandes, on trouve moins de voleurs que d'assassins.

Même dans la moyenne arithmétique qui pour les individus en état normal est de 1 474 à 1 550, les criminels présenteraient une infériorité ; c'est-à-dire une capacité de 1 455 ; et les assassins (1 457) présenteraient, à cet égard, une faible supériorité sur les voleurs (1 449).

	<sup>1</sup>	Assassins %	Voleurs %	Individus sains	Fous	Épileptiques
M. cub.	<b>1 101-1 150</b>	0	2,9	0	—	0,5
Id.	<b>1 151-1 200</b>	0	11,7	0,9	1	0
Id.	<b>1 201-1 250</b>	0	0	1,7	3	0
Id.	<b>1 251-1 300</b>	11,3	2,9	4,3	3	2,0
Id.	<b>1 301-1 350</b>	9,4	11,7	6,9	10	1,0
Id.	<b>1 351-1 400</b>	16,9	11,7	12,9	8	7,2
Id.	<b>1 401-1 450</b>	11,3	11,7	12,9	22	8,8
Id.	<b>1 451-1 500</b>	15,0	17,6	15,5	12	14,4
Id.	<b>1 501-1 550</b>	5,4	17,6	14,6	12	20,1
Id.	<b>1 551-1 600</b>	11,3	8,6	11,2	11	16,1
Id.	<b>1 601-1 650</b>	13,2	0	9,5	10	11,3
Id.	<b>1 651-1 700</b>	5,4	2,9	5,2	2	11,9
Id.	<b>1 701-1 750</b>	—	—	3,4	4	3,62
Id.	<b>1 751-1 800</b>	—	—	0,9	1	1,52
Id.	<b>1 801-2 000</b>	—	—	—	1	2,59

Nous n'avons eu que deux cas de criminels par passion, et nous les étudiâmes à part ; nous trouvâmes une capacité de 1 355 et une de 1 520.

En fait de capacités très-petites j'ai trouvé chez 60 femmes criminelles une proportion presque double vis-à-vis des femmes normales (comme 41 est à 29) ; mais il n'y aurait pas de différence pour les capacités un peu plus grandes — 1 251 à 1 400. — Dans les chiffres <sup>1</sup> plus élevées leur tantième, sauf pour quelques exceptions, serait évidemment inférieur (comme 14 est à 29).

La moyenne arithmétique (1 272) des criminelles, (1 295 pour les brachycéphales et 1 266 pour les doligocéphales) est quelque peu inférieure à la normale — 1 310 ou 1 316. Elle est de 1 180 dans 2 complices en viol, de 1 253 et de 1 255 dans 3 filles prostituées et 10 assassines ; de 1 238 dans 19 meurtrières ; de 1 280 dans 11 infanticides ; de 1 261 dans 12 voleuses ; et de 1 384, le maximum, dans 5 empoisonneuses.

Chez les criminels allemands nous trouvons : une supériorité numérique pour les capacités minimums (dans la proportion de 18 à 6) ; parallélisme pour les capacités de 1 305 à 1 600, infériorité pour les autres <sup>2</sup>. Cependant selon Ranke

<sup>1</sup>

Capacités	Femme crim. %	Femmes normales %	Femmes folles
1000-1050	—	0,91	—
1051-1100	1,72	1,82	2,50
1101-1150	6,89	5,45	3,54
1151-1200	12,25	10,0	3,93
1201-1250	20,60	10,9	8,21
1251-1300	25,86	10,9	13,57
1301-1350	12,25	20,0	19,63
1351-1400	10,34	10,9	17,49
1401-1450	5,17	9,09	15,35
1451-1500	3,44	6,36	10,00
Capacités	Femme crim. %	Femmes normales %	Femmes folles
1501-1550	—	5,45	3,21
1551-1600	—	5,45	1,43
1601-1650	1,72	1,82	—
1651-1700	—	—	1,07
1701-1750	—	0,91	—

<sup>2</sup>

Individus normaux (216)		Criminels (175)		Criminels célèbres
Capacité	%	Capacité	%	
1000-1100	0	1000-1100	2,3	—
1101-1150	0,4	1101-1200	2,3	—
1151-1200	1,7	1201-1300	15,5	1
1201-1300	4,0	1301-1400	30,8	4
1301-1450	29,5	1401-1500	24,9	4
1451-1600	47,6	1501-1600	13,2	2

(*Beiträge zur physischen Antrop. der Bayern*, 1883) chez les assassins Bavaois, si on trouverait beaucoup de capacités minimum <sup>1</sup> (25 pour 19 des normaux), ce nombre serait compensé par une certaine supériorité en fait de capacités maximums 18 à 6 ; mais, comme on le voit, ces études ne se rapportent qu'à des assassins, et peut-être faut-il tenir compte du crétinisme qui, comme on le sait, est très-répandu dans cette partie de l'Allemagne, et favorise les macrocéphalies.

Bordier (*Revue anthropologique*, 1879) prétendrait que la capacité moyenne des crânes chez les criminels est supérieure à la normale, mais il n'a étudié, lui aussi, que les assassins ; et si l'on déduit la capacité du crâne anormal (2 076) on a une proportion presque égale (1 531) au normal.

Pourtant il faut convenir qu'avec les méthodes sériaires on trouve bien de fois dans les criminels une supériorité dans les grandes capacités <sup>2</sup>. Cela résulte aussi, d'une récente étude de Manouvrier selon lequel il n'y aurait chez les assassins d'autre différence des crânes normaux qu'un certain nombre de capacités énormes (au-dessus de 1 900).

Bref : le plus grand nombre des crânes petits, et, peut-être aussi, des trop grands serait un des caractères des criminels. C'est la même chose qui arrive pour

<b>Individus normaux</b>	<b>(216)</b>	<b>Criminels (175)</b>		<b>Criminels célèbres</b>
1601-1750	14,8	1601-1700	6,8	3
1751-2000	3,6	1701-1800	3,5	—
2001-2100	0,4	1801-1900	0	—
— —	—	1901-2000	0,6	—

<sup>1</sup> Ranke (1883) a trouvé :

<b>La capacité</b>	<b>Sur 100 criminels</b>	<b>Sur 100 sains Bavaois</b>
De 1200 à 1300	3,0	2,8
De 1301 à 1400	22	17
De 1401 à 1500	22	35
De 1501 à 1600	19	21
De 1601 à 1700	15	18
De 1701 à 1800	9	6
De 1801 à 1900	9	0

<sup>2</sup> Criminels Français:

<b>Capacité</b>	<b>Cimetière de l'Ouest</b>	<b>Assassins</b>
1300-1400	21,87	11,42
1400-1500	18,75	14,28
1500-1600	43,75	28,57
1600-1700	3,12	22,85
1700-1800	6,25	16,66
1800-1900	3,12	2,77
1900-2000	3,12	0
2000-2100	0	2,77

les fous ; mais ceux-ci présentent une tendance bien plus marquée à excéder dans les capacités très-grandes.

En général, lorsque la grande capacité crânienne des criminels n'est pas due à une hydrocéphalie, elle est justifiée par une intelligence très-développée. Ainsi, dans les cas que j'ai pu étudier, on doit compter parmi ceux qui dépassent la moyenne et qui arrivèrent à 1 600 c. c. : Artusio féroce, mais intelligent chef de brigands piémontais et un de ses complices tout aussi rusé que lui, Violini ; Mendaro qui tua sa femme avec l'aide d'une complice et sut, pendant longtemps, éluder la justice ; I... de Verceil, voleur de grands chemins doué de beaucoup de talent ; la C... de Vérone empoisonneuse aussi très-rusée ; Soldati qui à l'âge de 70 ans avait encore toutes ses sutures intactes et avait réussi à se soustraire à toutes les recherches de la justice malgré un grand nombre de meurtres et de viols.

Parmi les criminels à grande capacité crânienne cités par Heger et Bordier, nous trouvons Rooxel et Jansens qui dans les assassinats avaient plutôt joué le rôle d'ordonnateurs que celui d'exécuteurs, et Minder-Krafft 1631, Pascal 1770, qui avaient introduit dans leurs bandes une sorte d'organisation bureaucratique.

Ten-Kate et Pawloski trouvèrent l'énorme capacité de 1 945 chez un certain Le Pelly, qui assassina un agent de change ; Le Pelly était si rusé qu'il passait aux yeux de tous pour un modèle de vertu.

[Retour à la table des matières](#)

3. — *Circonférence.* — La circonférence du crâne des criminels dans les chiffres minimums est parallèle, à peu près, à celle des individus sains ; les criminels sont moins nombreux à partir de 481, jusqu'à 500 ; depuis 501 jusqu'à 510 au contraire ils l'emportent presque du double ; entre 511 et 530 les voleurs sont moins nombreux, les assassins le sont plus ; de 530 à 540 les voleurs sont en nombre égal, les assassins présentent une infériorité numérique. Dans les proportions les plus fortes, les voleurs manquent tout à fait, les assassins atteignent ou dépassent la proportion des individus sains <sup>1</sup>.

<sup>1</sup>	Assassins	Voleurs	Individus sains
461-470	1,6	0	1,6
471-480	0	0	1,6
481-490	6,6	8,6	11,1
491-500	13,3	11,1	15,5
501-510	38,3	44,4	17,5
511-520	15,0	13,8	17,5
521-530	36,0	11,1	17,5
531-540	3,3	11,1	11,1
541-550	3,3	0	3,1
551-560	3,3	0	0
561-570	0	0	0

Pour l'Allemagne, si l'on compare les 215 crânes de Weisbach avec les 164 crânes de criminels de Bonn et avec ceux des 83 fous de Zuckerkandl <sup>1</sup>, on voit que les fous surpassent les criminels dans les proportions les moins élevées, qu'ils les égalent ou qu'ils les surpassent de peu jusqu'aux proportions de 53, et qu'ils présentent une infériorité dans les dimensions plus grandes. Les criminels surpassent les individus sains dans les dimensions les plus fortes, à partir de 54 ; leur nombre est un peu inférieur entre 52 et 53, il est de beaucoup inférieur entre 51 et 52.

Les criminels, de leur côté, seraient inférieurs aux personnes normales de 49 à 53, inférieurs aussi aux fous jusqu'à 51 ; ils égaleraient ces derniers entre 51 et 52 ; à partir de 53 ils dépasseraient de beaucoup les individus sains et les fous.

La moyenne -492- de nos 60 criminelles italiennes est presque égale à la moyenne des italiennes honnêtes -491.

En examinant les chiffres de Bordier qui a comparé les crânes d'assassins avec ceux de domestiques, de nobles, de bourgeois et de savants, nous trouvons que pour les circonférences de 51, 52, les assassins donnent le 5,5 %, proportion forte que les autres n'atteignent pas ; ces derniers seraient même inférieurs entre 53, 54 et 55. Les savants et les domestiques présenteraient, au contraire, un contingent plus fort de 56 à 57 ; les savants seuls conserveraient cette supériorité jusqu'à 57 à 58 <sup>2</sup>.

	<b>Assassins</b>	<b>Voleurs</b>	<b>Individus sains</b>	
<b>581-590</b>	0	0	0	
<b>591-600</b>	0	0	0	

<sup>1</sup>	<b>Sains %</b>	<b>Criminels %</b>	<b>Fous %</b>	
<b>47,6-48,0</b>	0	0	1,2	
<b>48,5-49,0</b>	1,9	1,8	0	
<b>49,1-50,0</b>	12,6	1,3	9,6	
<b>50,1-51,0</b>	20,0	8,5	22,9	
<b>51,1-52,0</b>	31,1	22,0	22,9	
<b>52,1-53,0</b>	18,2	22,6	24,1	
<b>53,1-54,0</b>	13,0	18,2	8,4	
<b>54,1-55,0</b>	2,8	11,5	9,6	
<b>55,1-56,0</b>	0	5,5	1,2	
<b>56,1-57,0</b>	0	0,6	0	
<b>57,1-58,0</b>	0,5	1,8	0	

<sup>2</sup> Français (Bordier).	<b>Savants %</b>	<b>Bourgeois %</b>	<b>Nobles %</b>	<b>Domestiques %</b>	<b>Assassins %</b>
<b>51-52</b>	0	0	0	0	5,5
<b>52-53</b>	0	0,6	0	1,8	8,33
<b>53-54</b>	2,0	1,9	3,7	5,4	13,8
<b>54-55</b>	4,0	6,2	9,2	5,4	25,8
<b>55-56</b>	6,0	14,0	12,8	33,9	13,8



Cependant Heger et Dallemagne nous donnent la moyenne de 529 mm. pour les assassins de Liège, de 527 pour ceux de Gand et de 534 pour ceux de Bruxelles ; ces chiffres surpassent de bien peu la moyenne normale (525) de Bruxelles.

[Retour à la table des matières](#)

4. — *Demi-circonférence du crâne, etc.* — Bordier a voulu donner une grande importance à la différence que présente la demi-circonférence antérieure par rapport à la postérieure qui serait notablement plus forte ; c'était une chose facile à présumer en tenant compte de l'étroitesse du front. J'ai trouvé, en effet, dans mes 93 criminels, que dans l'un de ceux-ci il n'y a pas de différence ; dans 76 cas la courbe préauriculaire est plus petite que la postérieure ; dans 16 cas, seulement, la ti courbe préauriculaire est notablement supérieure.

[Retour à la table des matières](#)

5. — *Projection antérieure.* — L'étude des projections crâniennes est peut-être plus concluante. Orchanski sur 24 assassins français aurait trouvé :

As. Proj.	de la face moyenne	143	Européens sains	64,0	Nègres	137
Id	du crâne antérieur	355	Id.	409	Id.	361
Id.	id. postérieur	502	Id.	525	Id.	501

Ce qui donnerait des différences bien nettes en faveur de la projection antérieure.

Quant à la Belgique Heger en est arrivé aux mêmes résultats :

	Proj. ant.	Proj. post.	Différence
Meurtriers de Bruxelles	82,0	100,5	18,5
Moyenne normale id.	83,6	93,7	10,1

6. — *Arcs et courbes.* — Bordier dans son travail sur les crânes des assassins étudie les diverses parties de la courbe antéro-postérieure ; en donnant à la totalité de la courbe la valeur de 100, il trouve :

---

56-57	18,0	24,0	28,5	42,8	16,6
57-58	36,0	24,5	22,0	10,7	11,11
58-59	18,0	14,0	12,0	0	0
59-60	8,0	7,0	8,0	0	2,61
60-61	6,0	3,3	1,8	0	2,61
61-62	2,0	1,8	0	0	0
62-63	0	0,7	0,9	0	0

	<b>C. sous-cérébrale</b>	<b>Frontale</b>	<b>Pariétale</b>	<b>Occipitale</b>
<b>Criminels</b>	7,32	26,92	34,41	31,35

Tandis que chez les individus sains il observa :

C. Innocents	4,80	29,90	33,74	31,56
« Oues	5,16	29,66	33,39	31,79

Chez les criminels, il en conclue, la portion pariétale l'emporterait de beaucoup sur la frontale. Dans notre collection, toutefois, nous avons obtenu :

	<b>C. sous-cérébrale</b>	<b>Frontale</b>	<b>Pariétale</b>	<b>Occipitale</b>
<b>Meurtriers</b>	6,37	29,22	34,29	30,27
<b>Voleurs</b>	6,61	29,76	33,49	29,98

Or si ces chiffres montrent un certain avantage quant aux pariétaux, quant au frontal, elles n'indiquent aucune différence d'avec les mesures que Bordier y a trouvées chez les individus normaux.

Chez les assassins de Bruxelles on trouve, pour la courbe pariétale, une différence contradictoire.

Benedikt en comparant les crânes des criminels de Bonn avec les crânes de Königsberg aurait trouvé :

	<b>Arc frontal</b>	<b>Arc pariétal</b>	<b>Arc occipital</b>
Chez 216 normaux	12,4	12,2	11,4
Chez les 164 crim. de Bonn	12,9	12,6	11,8

Ce qui ne donnerait aucune différence appréciable. J'insiste à regret, sur ces détails, à cause de l'importance exagérée que leur ont prêtée certains auteurs qui vont jusqu'à parler de races pariétales à propos de criminels !!

[Retour à la table des matières](#)

7. — *Indice céphalique*. — Quant à l'indice céphalique, tout ce que l'on peut conclure de nos calculs, c'est qu'il subit généralement l'influence régionale en l'exagérant : brachycéphalie exagérée dans le Piémont — 44 sur 55, — dolichocéphalie dans la Sicile, dans la Sardaigne et Calabre — 33 sur 39.

Cela se voit mieux en comparant, en détail un groupe de :

	<b>49 criminels et 83 honnêtes de Piémont</b>	
Dolichocéphales	8 %	10 %
Mésaticéphales	12 %	19 %
Brachycéphales	80 %	69 %

Il y a donc, de la part des criminels, une certaine supériorité dans les brachycéphales et une remarquable infériorité en fait de mésocéphales et de dolichocéphales.

On observa aussi que la brachycéphalie chez quelques assassins des Romagnes et surtout chez les meurtriers du Piémont arrive à un indice de 90 à 88.

Ce fait très-curieux qui se vérifie aussi chez les crétins, et qui nous sera confirmé par les études sur les vivants, avait été entrevu et mis à profit par les phrénologies qui, selon leur habitude, en exagérèrent la portée et en avaient déduit que l'organe de la cruauté résidait dans le lobe temporal.

Toutefois il faut noter que Cipolla et Gasparone, brigands fameux, ont un indice céphalique de 72, et que si la féroce Bouhors, si les assassins Matzket et Flegel avaient un indice de 89, 86, 82, par contre Blank était dolichocéphale ainsi que Lacenaire 76, Héloüin 79, Avril 72, Lemoine 73, Moreau 72, (ORCHANSKI, *Bullet. de la Soc. Anthropol.*). Et de même pour les dolichocéphales (qu'on trouve pour une simple coïncidence plus nombreux, 25 sur 42, dans les escrocs et dans les voleurs) on voit qu'ils prédominent là où la dolichocéphalie est physiologique, sauf l'exagération des indices qui vont à 68,70. Aussi les Sardes criminelles nous donnent un moyen de 70,9 au lieu de 72,3 que Zannetti trouva pour les honnêtes, ou de 74 que donne Calori. Et nous avons, là, le % pour % des dolichocéphales au lieu de 90 % que donne Calori pour les Sardes normaux.

De tout cela on ne peut conclure, je le répète, autre chose, si ce n'est qu'il y a dans les criminels une tendance à l'exagération des indices ethniques.

[Retour à la table des matières](#)

8. — *Diamètre vertical et indice vertical.* — Bordier a donné beaucoup d'importance au diamètre vertical des crânes chez les assassins, mais, ici non plus, je n'ai pu relever aucune différence notable, car j'ai trouvé dans 40 criminels des indices qui de 61-62 allaient jusqu'à 71, à 78, à 81, dans 60 criminelles des indices qui allaient de 80,1 (viol), à 78,5 (incendies), à 74,5 (vol), à 71,3 (meurtre), et à 70,4 (empoisonnement).

Et pendant que Heger avait trouvé pour les assassins à Bruxelles les diam. vert. 130, indice vert. 69, il vérifiait chez les individus sains les dim. vert. 131, indice 71.

À Paris, Orchanski sur 24 crânes d'assassins a trouvé un indice moyen de 75,3, et dans les cas ordinaires un de 72, précisément l'inverse d'Heger.

9. — *Indice frontal.* — Je ne trouve pas, non plus, qu'il y ait une différence bien nette pour l'indice frontal ; Heger a obtenu une moyenne de 66,7 à 67,8 chez les criminels et une moyenne de 67,7 chez les personnes honnêtes.

Chez les 60 femmes coupables, je trouve les plus grandes indices frontaux :

Dans le viol	75,43
Dans l'infanticide	71,47
Dans l'homicide	70,39
Dans l'empoisonnement	70,28
Dans l'incendie	69,18

Les moindres indices on les notait :

Dans l'assassinat	68,87
Dans les blessures	68,87
Dans la prostitution	67,97
Dans le vol	67,76

Sur des crânes de criminels mâles piémontais comparés aux honnêtes du même pays j'ai trouvé :

	49 criminels	60 individus honnêtes
De 60 65,2	32 %	36 %
De 66 70	44 »	36 »
De 72 73	16 »	26 »
De 75 78	4 »	4 »

Ces chiffres prouveraient, tout au plus, que les crânes des criminels ont plus souvent que les autres des indices courts et un peu moins souvent qu'eux d'indices hauts.

[Retour à la table des matières](#)

10. — *Indice cranio-mandibulaire.* — Manouvrier (*Bulletin de la Société Zoologique*, 1882) aurait conclu que les meurtriers présentent un indice cranio-mandibulaire (14,78 en moyenne) plus élevé que celui qu'on trouve sur les français normaux (13,4 à 12,8). D'après mes recherches cette différence ne serait pas appréciable, car la moyenne serait de 13,1 pour les criminels, tout-à-fait comme pour les honnêtes gens, 13,1 ; elle serait de 12,2 pour les fous.

11. — *Face.* — Le diamètre frontal minimum a présenté des différences notables ; il atteint une moyenne de 96 chez des criminels piémontais tandis qu'il va jusqu'à 109 chez les piémontais honnêtes. Avec la méthode sérielle on trouve bien moins fréquents chez les criminels que chez les derniers les chiffres de 96 à 105, tandis qu'on y trouve bien plus souvent les chiffres de 97,7, 106 à 115 <sup>1</sup>.

<sup>1</sup> Diamètres frontaux minimums.

46 criminels

60 individus sains

12. — *Hauteur de la face.* — La hauteur de la face atteint chez les criminels une moyenne (92) qui dépasse la moyenne ordinaire (86) ; et cela se voit mieux dans la série.

	Hauteur de la face			Largeur de la face	
	40 criminels	38 hommes bien constitués		40 criminels	38 hommes bien constitués
71-80	5,0 %	13,1 %	— 116-120	0,0 %	2,6 %
81-90	32,5 »	63,1 »	— 121-125	5,0 »	10,5 »
91-100	55,0 »	21,0 »	— 125-130	27,5 »	28,8 »
101-110	7,5 »	2,6 »	— 131-135	32,5 »	36,0 »
114-120	2,5 »	0,0 »	— 136-140	35,0 »	13,1 »
—	—	—	— 141-145	0,0 »	5,2 »

La largeur apparaîtrait tout à fait semblable ; mais avec la méthode sérielle on trouve dans les chiffres minimums une très-grande infériorité chez les criminels, et de même dans les chiffres maximums.

[Retour à la table des matières](#)

13. — *Indice nasal.* — Les indices les moins élevés sont chez les criminels deux fois plus rares que chez les individus normaux, tandis que les indices les plus élevés (46-55) sont presque deux fois plus fréquents<sup>1</sup>.

	46 criminels		60 individus sains	
De 85-90	1	2,1 %	2	3,3 %
De 91-95	10	21,7 »	10	16,6 »
De 96-100	15	32,6 »	29	48,3 »
De 101-105	13	28,2 »	17	28,3 »
De 106-110	5	18,8 »	2	3,3 »
De 111-115	1	2,1 »	0	0 »
De 116-120	0	0 »	0	0 »
De 121-125	0	0 »	0	0 »

<sup>1</sup> Indices nasaux

	Individus sains 43 (Piémontais)	Criminels (Piémontais)
Indices de 31-35	2,3	7,5
Id. 36-40	6,9	17,5
Id. 41-45	23,2	32,5
Id. 45-50	44,1	35,0
Id. 51-55	20,9	7,5
Id. 56-60	2,3	0

14. — *Mâchoire inférieure*. — Généralement la mâchoire est plus développée chez les criminels ; chez eux elle atteint le poids de 84 gr., tandis que chez les fous le poids en est de 78 gr., chez les honnêtes gens de 80 gr.

Quant au diamètre <sup>1</sup>, nous voyons prévaloir chez les criminels les chiffres de 100 et 110, en même temps que nous voyons une absence des chiffres inférieurs, de 80-90, que nous trouvons par contre chez les individus bien constitués et plus souvent encore chez les fous. Les diamètres infimes, de 70 à 80, se trouveraient bien plus souvent chez les fous qui présentent une infériorité pour les diamètres les plus grands.

La moyenne de ce diamètre serait en résumé :

Chez les individus	sains de	98,2
Id.	criminels	103,9
Id.	fous	97,8

Après avoir mesuré la hauteur de la symphyse du menton chez 44 fous, chez 38 criminels et chez 28 personnes honnêtes, nous avons trouvé que la moyenne est pour les criminels de 30,4, moyenne qui est un peu inférieure à la normale (31,3) ; les fous donnent une moyenne quelque peu moindre 29,1.

Par la méthode sérielle, nous trouvons que dans les chiffres inférieurs, de 30-24, les fous dépassent tous les autres. Viennent ensuite les criminels ; pour les chiffres très-grands, les fous seraient en plus grand nombre ; mais pour les moyennes de 31-39 ceux-ci seraient dépassés par les individus sains et par les criminels <sup>2</sup>.

Orchanski (*Bullet. Soc. Anthrop.*, 1882) dans son étude sur 24 assassins français confirma le fait du plus grand développement de la mâchoire que nous

<sup>1</sup> **Diamètre mandibulaire**

<b>Individus sains</b>	<b>Fous</b>	<b>Criminels</b>
<b>Distance</b>	<b>Distance</b>	<b>distance</b>
110-120-1	110-120-1	110-120-0
100-110-14	100-110-22	100-110-29
90-100-11	90-100-24	90-100-15
80-90-3	80-90-4	80-90-0
70-80-0	70-80-1	70-80-1

<b>Hommes sains</b>		<b>Fous</b>		<b>Criminels</b>	
<b>Hauteur</b>	<b>%</b>	<b>Hauteur</b>	<b>%</b>	<b>Hauteur</b>	<b>%</b>
20-23-0	0	20-23-2	4,5	20-23-1	4,6
24-27-2	7,1	24-27-17	38,6	24-27-9	23,6
28-31-13	46,1	28-31-15	34,0	28-31-15	39,4
32-35-10	35,7	32-35-3	18,0	32-35-10	27,3
36-59-10	10,7	36-39-0	0	36-39-3	7,8
—	—	40-43-2	4,5	40-48-0	0

avons trouvé dans les criminels, et l'analogie que, sous ce rapport, ils présentent avec les sauvages. Voici ses preuves numériques vraiment éloquentes :

Larg. bigoniaq.	Assassins	99,4	Bi-menton	46	Haut. de la symphy	32,9
Id.	Européens	95	Id. Europ.	45	Id. Européens	31
Id.	Mongols	98	Id. Nègres	46	Id. Hab. Nouv. Cal.	33
Larg. des branches	Assassins	66,4	Largeur	33	Indice	50
Id.	Européens	57	Id. Europ.	30	Id. Européens	53
Corde moyenne	Assassins	86	chez les Europ.	82	Chez les Nègres	89

En résumé, on trouve chez les criminels un poids plus grand, une largeur plus considérable et une plus grande hauteur des branches du maxillaire inférieur, ce que nous pourrions mettre en rapport avec les résultats de Quatrefages sur les crânes préhistoriques.

[Retour à la table des matières](#)

15. — *Indice facial.* — Mis en comparaison des individus normaux, les criminels présentent peu d'indices de 50 à 65, tandis qu'ils en présentent beaucoup d'élevés et de très-hauts ; mais, comme nous avons déjà vu, cela ne dépend que d'une augmentation dans la hauteur, la largeur se maintenant presque la même chez les criminels comme chez les autres <sup>1</sup>.

Chez les Belges, entre 61 et 64 nous trouvons un plus grand, nombre de personnes honnêtes et un nombre plus grand encore entre 66 et 67. Au contraire, de 72 à 78 le nombre des criminels l'emporte.

	<b>Criminels</b>	<b>Hommes sains</b>
61-64	9,1 0 <sub>10</sub>	23,5 0 <sub>10</sub>
66-69	27,3 »	5,8 »
70-78	38,1 »	17,6 »

[Retour à la table des matières](#)

16. — *Superficie du trou occipital, capacité orbitaire et indice céphalo-spinal*  
— La superficie du trou occipital a donné plus de 800 m. q. chez « 14 voleurs ;

<sup>1</sup>	<b>40 criminels Piémont</b>	<b>38 individus sains Piémont</b>
50-55	2,5 %	0 %
56-60	0 »	18,4 »
61-65	17,5 »	36,8 »
66-70	55,0 »	29,2 »
71-75	17,5 »	14,0 »
76-80	2,5 »	0 »

chez 4 meurtriers elle surpassait 1000 ; elle était de moins de 700 dans les 7 assassins, et 5 voleurs.

Varaglia et Silva ont trouvé chez 60 femmes coupables des délits suivants :

N° examin.	Crime	Sup. du trou occip.	Indice céph.-spin.	Cap. orbit. c.c	Indice céph.orb.
3	Incendie	790	46,7	51	26,3
4	Blessures	767	17,4	53	25,1
5	Empoisonnement	767	18,0	57	24,3
12	Vol	748	17,5	52	24,3
10	Assassinat	739	17,0	54	23,4
11	Infanticide	733	17,6	52	24,9
10	Homicide	728	17,0	53	25,1
2	Viol (complet)	710	16,6	53	22,2
3	Prostitution	705	17,8	52	23,7

Ce qui fixerait son étendue maximum chez les incendiaires, son étendue minimum dans les prostituées. — La moyenne serait chez les femmes de 731 (minimum 580).

Quant à la capacité orbitaire, Bono dans son beau travail *Della capacità orbitale e cranica* (*Archivio di Psichiatria*, Torino, 1880) a trouvé sur 50 criminels une moyenne de 59,2 et sur les criminelles une moyenne de 53, 5. Il a trouvé :

Chez les Lombards	honnêtes	la cap. orb.	56,5	id. les Piémontais	56,5
Id.	coupables	id.	61,5	id.	57,7
Id.	fous	id.	56,2	id.	55,6

Les criminels se rapprochent des crétins qui ont une capacité orbitaire de 58 avec un indice de 25,0, pour les hommes, de 24,5 pour les femmes ; tout à l'opposé de ce qui arrive pour les fous (55,6) ; ces derniers en effet, ne présentent pas de différence d'avec les individus sains.

27 sur 49 criminels (14 assassins et 13 voleurs), étudiés avec la méthode sérielle dépassaient la capacité ordinaire, arrivant à 60-78, tandis que 6 seulement restaient au dessous de la capacité ordinaire, c'est-à-dire, au-dessous de 48 cm. c.

Ce plus grand développement de la capacité orbitaire s'explique, comme chez les oiseaux de proie, par la coordination des organes en suite d'un exercice plus fréquent ; c'est pourquoi cette capacité paraît encore plus développée chez les voleurs que chez les assassins.

Dans les criminelles on ne trouve ici de notable que la grande capacité des empoisonneuses et des assassines.



L'indice céphalo-spinal, mesuré sur 20 criminels, a été trouvé plus grand que d'ordinaire et arrivait jusqu'à 34,4. Chez 6 autres il était au dessous de la moyenne, de 17 à 21.

Chez les 60 criminelles la moyenne de l'indice est de 17,7. Elle est inférieure de beaucoup à celle des normaux ; l'indice minimum se trouve chez les incendiaires et les complices en viol ; le maximum chez les empoisonneuses et les prostituées.

L'indice *céphalo-orbitaire* est en moyenne :

Pour les hommes sains de	26,6
Id. criminels mâles de	24,7
Id. fous de	26,0

On voit donc que cet indice dans les fous se rapproche plus de celui des hommes sains que de celui des criminels lequel est tout à fait inférieur. Il est plus grand dans les coupables d'incendie, blessure, homicide, vol, et moindre dans les crimes de viol.

[Retour à la table des matières](#)

17. — *L'angle facial* n'atteint que trois fois 80°, 81° dans 40 criminels et chaque fois il s'agissait d'assassins ou de chefs de brigands qui présentaient tous les plus grandes capacités cérébrales.

Chez les 38 autres la mesure de cet angle n'atteint pas la moyenne ordinaire, et cela presque sans différence ethnique ; ainsi chez deux meurtriers Piémontais, il y avait 69°, chez deux faussaires et voleurs Lombards, 70°, et même chez un Sicilien 68°, chef un voleur Lombard 69°, chez un Romain 72°, et chez des Toscans 74°. Et il faut observer que les Romains et les Toscans sont en Italie ceux qui présentent l'angle facial le plus ample.

Chez 60 femmes criminelles on a trouvé :

	<b>Maximum</b>	<b>Minimum</b>	<b>Moyenne</b>
Empoisonnement	80°	75°	76,2°
Blessures	78°	75°	76°
Incendie	79°	71°	75°
Vol	78°	72°	74,9°
Infanticide	79°	70°	74,9°
Assassinat	77°	71°	74,3°
Homicide	81°	69°	72,9°
Viol	73°	72,5°	72,7°
Prostitution	73°	70°	71°

Les angles plus amples se trouvent dans les empoisonneuses et dans les condamnées par blessures ; les moindres dans les crimes sexuels et dans les meurtrières.

*Résumé.* — L'importance de ces recherches n'a pas répondu complètement à notre attente : il ressort, en effet, seulement de ces études que l'atypie se rencontre dans les mesures de la face, surtout dans l'hauteur et largeur faciale, dans l'indice nasal, dans l'indice céphalo-spinal et dans la capacité orbitaire ; viennent, ensuite, la diminution (qui n'est pas pourtant constante), de la capacité et de la circonférence crânienne et l'exagération de l'indice céphalique, du diamètre et poids mandibulaires, l'exiguïté de l'angle facial et du diamètre frontal minimum, de la demi-circonférence antérieure ; encore ces deux dernières anomalies ne sont elles pas toujours constantes.

## II

### Anomalies crâniennes.

[Retour à la table des matières](#)

1. — Nous avons par contre une large moisson dans l'étude des anomalies ; on peut s'en faire une idée en jetant un coup d'œil sur le tableau suivant où j'ai tâché de réunir toutes les observations faites par les savants de l'Europe, et où j'ai réuni dans une seule colonne (des Italiens) les observations d'Amadei et celles de De Paoli, de Cougnet et de Bono et les miennes.

En considérant les résultats que nous donnent ces 383 crânes, on trouve que les lésions les plus fréquentes sont : une grande proéminence des arcades sourcilières, 58,2 % ; l'anomalie dans le développement des dents de sagesse, 4,6 % ; la diminution de la capacité du crâne 32,5 % ; la synostose des sutures 28,9 % ; le front fuyant 28 % ; l'hyperostose des os 28,9 % ; la plagiocéphalie 23,1 % ; les os wormiens 22,0 % ; la simplicité des sutures 18,4 % ; la proéminence de la protubérance occipitale 16,6 % ; la fossette occipitale moyenne 16,0 % ; les sutures symboliques 13,6 % ; l'aplatissement de l'occipital 13,2 % ; les ostéophytes du clivus « 10,1 % ; l'os d'Incas ou épactal 10,5 %.

Dans des proportions moindres on trouve les trococéphalies 9,0 % ; le front petit, étroit 8,6 % ; les os crâniens minces 8,4 % ; la déformation du trou occipital 7,3 % ; des traces de lésions traumatiques 6,6 % ; des anomalies dans le développement des canins 6,2 % ; la subscaphocéphalie 6,1 % ; des pertes de substance résultat d'ostéite 5,6 % ; le chevauchement des os 5,5 % ; les ostéomes du rocher et de l'os occipital 4,8 % ; l'oxicéphalie 4,5 %.

Le fait le plus important de tous, c'est-à-dire l'aspect complètement tératologique dû à la réunion de beaucoup d'anomalies dans un même crâne, se rencontre dans la proportion de 43 %, tandis que les anomalies simples, isolées, ne s'y présenteraient que dans la proportion du 21 %.

Anomalies OBSERVÉES DANS LES CRÂNES DE MALFAITEURS	MOYENNES									Total des indi- vidus exami- nés
	chez les Italiens 177	de Bordier 36	de Benedikt 13	de Ten- Kate de Pawdoski 53	de Corre et Ardouin 18	de Heger et Dallema gne 31	de Lenhossek 12	de Flesh 28	EN GÉNÉRAL	
Arcades sourcilières et sinus frontaux proéminents	66,9	60,0	»	»	»	13,0	»	»	52,2	206
Anomalies dans le développement des dents de sagesse	57,0	»	»	»	»	»	8,0	»	44,6	47
Crânes pathologiques	40,1	58,0	»	»	»	»	»	»	43,7	183
Soudure partielle ou complète des sutures	37,0	»	53,8	3,7	22,2	25,8	8,3	»	28,9	304
Front fuyant	31,7	33,0	»	»	5,5	»	»	»	28,0	228
Grande épaisseur des os, ostéoporose	60,9	39,0	»	39,6	»	9,6	»	48,0	43,4	290
Plagiocéphalie et asymétrie	14,9	37,0	23,0	»	33,0	13,0	12,0	»	23,1	289
Os wormiens	21,0	38,0	7,7	20,5	17,0	32,0	8,3	»	22,0	314
Crânes anormaux	18,8	33,0	»	2 »	»	»	»	»	21,3	183
Sutures frontales très-simples	18,7	»	»	9,5	»	32,0	»	»	18,4	260
Proéminence de la protubérance occipitale	3,8	2,7	»	»	»	»	»	46,4	16,6	90
Fosse occipitale moyenne	15,4	»	7,7	»	»	»	33,0	»	16,0	193
Augmentation de la capacité du crâne	10,3	45,0	»	»	»	6,4	»	»	15,0	232
Renflement du frontal	17,1	8,3	»	»	»	»	»	»	14,1	106
Sutures festonnées ou symboliques	10,7	25,0	»	»	»	»	8,3	»	13,6	169
Suture médio-frontale	12,0	19,5	7,7	9,5	11,0	16,0	»	»	12,7	299
Ostéophytes du clivus	10,3	»	»	»	»	»	8,3	»	10,1	118
Os d'Incas ou épactal	4,5	»	23,0	»	»	16,0	8,3	»	10,5	136
Trococéphalie	10,0	»	»	»	»	»	16,0	3,5	9,0	110
Front petit, étroit ou aplati	9,3	»	»	»	5,5	»	»	»	8,6	93
Os du crâne très mince	10,0	»	»	7,5	»	»	»	7,1	8,4	131
Exagération de la rondeur ou de l'obliquité du trou occipital	7,0	»	»	»	»	»	8,3	»	7,3	82
Asymétrie ou obliquité de la force	7,6	3,0	»	»	»	9,6	»	»	7,1	236
Traces de lésions traumatiques	7,0	»	»	1,8	11,0	»	»	10,7	6,6	242
Anomalies dans le développement des dents canines	6,0	»	»	»	»	»	8,0	»	6,2	96
Subsaphocéphalie	4,0	5,5	15,3	»	»	»	»	»	6,1	98
Pertes de substance, suite d'ostéite	4,0	11,0	»	0,9	»	»	»	»	5,6	99
Chevauchement des os du crâne	4,0	11,0	»	»	»	»	»	»	5,5	161
Ostéome du rocher et de l'os occipital	4,0	8,0	»	»	»	»	»	»	4,8	62
Oxycéphalie	6,0	»	7,6	1,8	5,5	»	»	»	4,5	133

Mais nous n'avons pas encore cité toutes les anomalies que l'on y peut rencontrer. Déjà en jetant un coup d'œil sur le tableau précédent, on peut supposer que beaucoup d'observateurs ne relevaient pas certaines altérations, non qu'elles eussent fait défaut, mais parce qu'ils s'arrêtaient plutôt aux caractères extérieurs du crâne et spécialement de la voûte. Par conséquent, dans le résumé, afin d'éviter les erreurs produites par les omissions involontaires, nous n'avons déduit la moyenne que dans les cas où l'on pouvait être sûr que l'on avait réellement observé une certaine anomalie, soit que les résultats fussent positifs, soit qu'ils fussent négatifs.

Il est impossible, par exemple, que le front fuyant n'ait été remarqué que par Corro et par moi ; comme il est aussi impossible que sur les 35 crânes de Ten-Kate et de Pawloski, un, au moins, n'eût pas été plagiocéphale.

De même si l'on pense aux rapports qui existent entre un crâne plagiocéphale et une face asymétrique, il est impossible que Benedikt et Corre qui trouvèrent tant de crânes plagiocéphales n'aient rencontré aucun cas d'obliquité de la face. Cela vient, aussi, de ce que chaque anthropologue a une prédilection pour certaines anomalies ; et voilà pourquoi, à moins que nous ne tenions compte des études faites seulement en Italie, nous pouvons avancer qu'il n'y a que les os wormiens et les sutures dont on puisse dire qu'ils ont été étudiés uniformément, car ils se dénoncent plus facilement. Aux études faites en Italie on doit recourir forcément pour une longue série d'anomalies laissées de côté par les savants étrangers. Quelques unes d'entre elles sont très-importantes : le prognatisme par exemple 69 % ; l'eurignatisme 36,1 % ; la mâchoire inférieure volumineuse 19,8 % ; et l'obliquité des orbites 19,2 % ; viennent, ensuite, la petitesse des orbites 13 % ; le menton rentrant 12,8 % ; la fosse canine déprimée 11,7 % ; les excavations laissées des glandes de Pacchioni 11,8 % ; l'enfoncement de l'ethmoïde dans les fosses orbitaires 11 % ; la suture malaire 10,3 % ; la saillie de l'angle orbitaire de l'os frontal 9,1 % ; le double trou sous-orbitaire 8,5 % ; le développement anormal des os de la face 6,0 % ; la synostose de l'atlas 7,9 % ; l'apophyse temporal du frontal 3,4 % ; la nanocéphalie 2,7 % ; le bec frontal du coronaire 2,0 %.

[Retour à la table des matières](#)

2. — *Anomalies des criminels mâles et femelles comparées avec les normaux.*  
— Mais l'étude plus superficielle de ces chiffres vous donnera la conviction du peu de valeur qu'on peut leur assigner, si on ne se donne pas la peine de les comparer avec les normaux du même pays, et avec ceux des sauvages ; et surtout, si on ne tâche de les distinguer par crime et par sexe. — Pour cela, je donne dans cette table les proportions des anomalies trouvées par moi chez 66 criminels et 60 criminelles, les chiffres trouvés par Legge sur 1770 crânes normaux et par moi et Amadei sur 1320 soldats morts à Solferino.

	Mâles		Femmes		Sauvages	Fous
	Nor- maux %	Crimi- nels %	Crimi- nelles %	Nor- males %		
Asymétrie et plagiocéphalie	20,0	42,0	21,0	17,2	?	24,0
Sclérose crânienne	18,0	31,0	31,0	17,2	100	50,0
Sutures soudées	25,0	37,0	26,0	13,3	8,0	28,0
Suture métopique	9,0	12,0	5,1	10,0	5,0	9,0
Os wormiens	28,0	59,0	46,0	20,0	»	68,0
Os épactal	0,5	9,0	1,7	6,8	5,4	3,8
Fusion de l'atlas avec l'occipital	0,8	3,0	3,2	0,0	»	2,7
Fossette occipital moyenne	4,1	16,0	3,2	3,4	26,0	14,0
Trou de Civinini	27,0	15,0	8,1	»	»	»
Front fuyant	18,0	36,0	6,8	10,0	»	»
Apophyse frontale du tempor.	1,5	3,4	6,6	0,0	12,0	2,3
Arcades sourcilières et sinus développés	25,0	62,0	29,0	19,0	100 ?	67,02
Anomalies des dents inférieures.	6,0	2,0	3,2	0,5	40,0	»
Mâchoires volumineuses	29,0	37,0	25,0	6,5	»	»
Mâchoires très-volumineuses	4,5	10,6	»	»	100 ?	60,0
Traces de la suture intermaxillaire	52,0	24,0	3,3	0,0	»	»
Oxycéphalie	2,0	7,5	3,3	»	»	»
Trou sous-orbitaire double	6,0	18,0	»	»	»	»
Subscaphocéphalie	6,0	6,0	»	»	»	»
Prognatisme	34,0	34,0	32,0	10,0	100 ?	»
Apophyses zygomatiques saillantes	29,0	30,0	7,6	6,9	»	»
Glabelle nasale fortement déprimée	13,0	31,0	»	»	»	»
Platicéphalie	15,0	22,0	33,0	0,1	»	»
Asymétrie de la face	6,0	25,0	»	»	»	»
Chevauchement des dents	6,0	1,0	»	»	»	»
Saillie des os temporaux	27,0	43,0	»	»	»	»
Bec frontal de la suture coron.	2,0	9,0	»	»	»	»
Dépression des glandes de Pacchioni	29,0	50,0	»	»	»	»

Pour les anomalies dont Legge et moi-même n'avons pas étudié les proportions, j'ai suppléé avec une étude sur 44 soldats et 29 femmes en les marquant avec un \*. J'y mets à côté les proportions trouvées chez 170 fous par moi et par Sommer, et celles trouvées dans les races plus sauvages par Anutchine, Gruber, etc., en tenant compte ici seulement des chiffres plus élevés <sup>1</sup>.

<sup>1</sup> ANUTCHINE, *Ueber eine Anomalien des Mensch. Schädel.*, 1880. — ID., *De l'os des Incas* (*Bull. des Amis des sciences nat, de Moscou*, 1881-82).

	Mâles		Femmes		Sauvages	Fous
	Normaux %	Criminels %	Criminelles %	Normales %		
Os wormien du Pterion	16,0	23,0	3,0	»	66,0	18,0
Anomalies du trou occipital	2,5	10,0	11,5	»	»	0,5
Féminillité	15,0	6,0	»	»	»	»
Virilité	»	»	9,2	»	»	»
Saillie de l'angle orbitaire de l'os frontal	15,0	46,0	7,0	6,9	100 ?	»

[Retour à la table des matières](#)

3. — *Normaux*. — En comparant les criminels avec les normaux nous trouvons que beaucoup d'anomalies perdent de leur importance, car on les trouve en proportion presque égale on même supérieure chez les derniers ; par exemple le trou de Civinini, les ailes externes ptérygoïdiennes exagérées, le prognatisme, les traces de la suture incisive, l'eurignatisme, la saillie des temporaux. Mais il y en a d'autres, au contraire, qui se présentent en proportion double ou triple chez les criminels. Telle est, par exemple, la sclérosis, l'os épactal, l'asymétrie, le front fuyant, les sinus frontaux et les arcades sourcilières, l'oxycéphalie, la suture internasale ouverte, les dents anormales, les asymétries de la face, et surtout la fossette occipitale dans les mâles, la fusion de l'atlas et les anomalies du trou occipitale.

4. — *Anomalie suivant le sexe*. — On voit, tout de suite, combien est plus grande la proportion des anomalies chez les criminels mâles. Non seulement chez les femmes criminelles il y a absence complète de subsphocéphalie, ou presque complète d'oxycéphalie, des os Incas, d'asymétrie de la face, des os wormiens du ptérior, mais encore une proportion inférieure, plus que la moitié, vis-à-vis des criminels mâles, des asymétries et des sinus frontaux, de mâchoires volumineuses, de sutures soudées et de métopisme, et une proportion de 6 à 4 fois inférieure de la saillie de l'angle orbitaire du frontal, des fronts fuyants et de la fossette occipitale moyenne. Il n'y a de supériorité chez les femmes que dans les platicéphalies, dans les anomalies du trou basilaire et de l'apophyse frontale du temporal ; il y a égalité dans la sclérosis, dans la soudure de l'atlas avec l'occipital et dans le prognatisme.

Si on compare, toutefois, les criminelles avec les femmes normales, on voit que les criminelles se rapprochent beaucoup plus des mâles normaux ou criminels que des femmes, surtout quant aux arcades sourcilières, à la soudure des sutures, aux mâchoires, aux anomalies du trou occipital ; tandis que le contraire la féminilité ne se rencontre dans les criminels mâles que dans une proportion inférieure au normal. — Les criminelles sont égales ou presque égales aux femmes normales quant aux apophyses zygomatiques, à la saillie de la ligne crotaphitique, à la fossette occipitale moyenne.

[Retour à la table des matières](#)

5. — *Anomalies suivant le crime.* — Les chiffres sont trop petits pour nous permettre de conclure avec certitude si les anomalies des crânes sont plus ou moins fréquentes chez les voleurs que chez les assassins<sup>1</sup>. Il semble toutefois que chez les voleurs soient plus fréquents les submicrocéphalies, les synostoses, les fronts fuyants, la trococéphalie, l'oxycéphalie, la sclérose du crâne, l'ampleur exagérée des cavités orbitaires ; chez les assassins on trouve nombre de mâchoires volumineuses, d'os wormiens, de platicéphalies et de sutures médio-frontales<sup>2</sup>.

Chez les femmes meurtrières et les prostituées on<sup>3</sup> a trouvé le plus grand nombre de fronts fuyants, et chez les premières d'os wormiens ; chez les infanticides, j'ai noté la plus grande fréquence des sinus frontaux saillants et la moindre des fosses occipitales et des fronts fuyants.

Je n'ai trouvé qu'un seul criminel d'occasion (Salvador, d'Arduin) (*Bull. de la Soc. d'anthr.*, 1879) qui devint tout à coup voleur de commerçant honnête qu'il était, et cela après une infidélité de sa femme ; il avait capacité grande, 1457, et

<sup>1</sup>	Voleurs	Assas- sins	Infanti- cides	Voleuses	Homi- cides	Empoi- sonneuses	Prosti- tuées
	<b>28</b>	<b>15</b>	<b>9</b>	<b>12</b>	<b>21</b>	<b>4</b>	<b>5</b>
Front fuyant	39,2	13,3	11,0	»	4,7	»	30,0
Sclérose	28,5	6,6	11,1	33,3	5,0	»	20,0
Fosse occipitale moyenne	28,4	13,3	»	8,0	24,0	75,0	40,0
<sup>2</sup>	Voleurs	Assas- sins	Infanti- cides	Voleuses	Homi- cides	Empoi- sonneuses	Prosti- tuées
	<b>28</b>	<b>15</b>	<b>9</b>	<b>12</b>	<b>21</b>	<b>4</b>	<b>5</b>
Sutures soudées	53,5	20,0	22,2	8,0	4,7	50,0	20,0
Sinus front. saillants	60,7	73,0	55,5	16,6	4,7	50,0	40,0
Os wormiens	25,0	64,2	66,6	66,6	74,4	75,0	40,0
Plagiocéphalie	10,7	33,3	»	»	»	»	»
Platicéphalie	0,0	6,6	»	»	»	»	»

<sup>3</sup> Voir note précédente.



une forme harmonique du crâne. Dans 2 criminels par passion nous n'avons trouvé d'autre anomalie que le front fuyant.

[Retour à la table des matières](#)

6. — *Comparaison avec les fous.* — La dernière table nous montre bien clairement que dans toutes les anomalies les criminels surpassent et de beaucoup les fous, hormis dans les dépressions Pacchioniennes, dans les os wormiens et dans la sclérose crânienne ; mais sur celle-ci nous avons des données qui portent la balance aussi du côté des premiers. J'ai trouvé, en effet, le poids moyen de 600 dans les crânes des normaux, de 701 dans les fous, de 746 dans les criminels ; ce que se voit mieux encore avec la méthode sérielle <sup>1</sup>.

Il en est de même dans l'étude sériale de la capacité du crâne (v. s.), de la courbe frontale et pariétale ; mais cela se voit, surtout, dans l'étude des anomalies ; les criminels avec la fosse occipitale moyenne sont plus nombreux que les fous chez lesquels on rencontre plus souvent la synostose précoce des sutures ; la submicrocéphalie n'est pas plus rare chez les criminels que chez les fous ; il en est de même de la permanence des sutures intermaxillaires.

Mais la suture médio-frontale est plus fréquente chez les délinquants que chez les fous. Les criminels offrent, aussi, un peu plus fréquemment la synostose de l'atlas, le développement de la mâchoire, l'eurgnatisme, le prognatisme, etc. Les fous se rapprochent aux hommes normaux plus que les criminels quant aux mensurations des orbites, de la mâchoire, de la circonférence crânienne (p. 156-171), de la face, de la fossette occipitale moyenne, ce qui ne doit point étonner quand on songe qu'une grande partie des fous ne naissent pas tels, mais le deviennent, tandis que c'est le contraire pour les criminels.

7. — *Analogie entre le sauvage et l'homme normal.* — L'étude de ces anomalies rapproche le délinquant encore plus au sauvage qu'au fou, surtout en ce qui concerne l'os frontal, le développement de la mâchoire, la saillie de l'arcade sourcilière, et en particulier la fosse occipitale médiane, qui n'est très-développée que chez les Américains.

<sup>1</sup>	Poids	42 criminels	42 fous	72 sains
	400-500	0,0 %	0,0 %	19,4 %
	501-600	14,2	11,9	40,2
	601-700	19,0	26,0	29,2
	701-800	30,9	35,0	8,4
	801-900	26,0	23,8	2,8
	901-1000	9,5	2,3	0,0

Cette fossette je l'ai trouvée, chez 1320 Européens sains, dans la proportion de 4,1 %.

Sur	126	crânes	Antiques (Égyptiens et Étrusques)	10 %
»	16	»	Nègres	6 %
»	40	»	Américains (Aymara)	26 %
»	9	»	Sémites	22 %
»	28	»	Paponas (Virchow)	1 %
»	11	»	Péruviens	18 %

Les os wormiens du ptérior qui chez les délinquants, les fous et les hommes normaux de l'Europe sont dans le rapport de 23 à 18 à 16, sont en Australie, d'après Anutchine, dans le rapport de 28 %, dans les Finnes de 66, dans la Mélanésie de 25, dans la Malaisie de 10, au Pérou de 6 %.

L'apophyse temporale du frontal serait normalement, d'après Sommer, de 1,4 %. D'après Anutchine chez les Européens on trouve 1,6, tandis que chez les Nègres 12 %, chez les Mongols 3,7, chez les Américains 1,9. Quant à nous, sur 58 délinquants nous avons trouvé la proportion de 3,4 %.

Ici une sérieuse critique de Calucci (*Jure penale e frenatria*, Venezia, 1876) m'oblige à faire une digression. S'appuyant sur les assertions de quelques anthropologues qui attribuent aux hommes sauvages une grande capacité crânienne, l'illustre juriste nie l'existence des caractères de véritable infériorité dans les crânes préhistoriques et chez ceux des sauvages. Cet argument lui semble ruiner toute ma doctrine. Or, les preuves qui la soutiennent sont peut-être au contraire trop nombreuses.

Les races humaines primitives, écrit Darwin, présentent des structures qui les rapprochent plus des animaux que non les modernes. (DARWIN, *Orig. de l'homme*, p. 23). La perforation de l'olécrane fut trouvée par Broca de 4 % dans les cimetières de Paris, par Dupont de 30 % pendant la période du Renne, de 25 % dans les dolmens d'Argenteuil. La capacité crânienne n'est nullement supérieure chez le sauvage ou chez l'homme de couleur ; règle générale, elle est même toujours inférieure.

Mantegazza sur 3 crânes de Néo-Zélandais trouve un reste de l'os intermaxillaire qui persiste constamment chez les mammifères. (*Arch. per l'antrop.*, 1872, p. 177). Les nombreuses anomalies de la fosse occipitale moyenne fréquentes chez les criminels le sont aussi chez les sauvages. — Mais il y a des anomalies qu'on rencontre plus fréquemment chez certaines races que chez d'autres, sans qu'il soit possible de dire que l'une ou l'autre soit pour cela vraiment inférieure. Il en est ainsi pour la fosse occipitale moyenne et pour les os épactals très-abondants dans les Américains et très-rares dans les Papouas, qui ont, à leur tour, un nombre bien plus grand d'apophyses temporelles du frontal.

Un grand nombre de crânes préhistoriques sont, il est vrai, tout à fait semblables aux modernes ; mais crâne préhistorique n'est pas complètement synonyme de crâne de sauvage. Le crâne de Gibilterra, du reste, est dolichocéphale, avec d'énormes arcades sourcilières, un front petit et fuyant, et comme chez les pithéciens il manque de fosse canine. (BROCA, *Mémoires*, II, p. 150).

Les crânes des Eyzies ont une grande capacité, un notable développement du front, un prognatisme très-accusé, un développement énorme de la branche ascendante du maxillaire et la régularité des sutures. (Id. p. 163).

Les crânes de Forbes, Quarry, et en Espagne de Cueva de la Mujer, ont un front fuyant, des courbures frontales énormes, des occipitales saillants, des orbites très-larges de 0,066, hautes de 0,039, profondes de 0,051. (*Crania ethnica*). Quatrefage a aussi observé la fréquence des os wormiens sur les crânes de Mentone, de Grenelle, de Cantalupo et de Cro-Magnon. La grande profondeur du crâne, le front fuyant avec les arcades sourcilières proéminentes sont très-fréquents sur les crânes préhistoriques de Borris, de Neander, de Cro-Magnon, de la Cueva, de la Mujer et de l'Australie.

Les crânes des Parias (*Rev. anthr.*, 1871) offrent une capacité de 1 337 pour les hommes, de 1 114 pour les femmes, et une orbite plus grande que celle de toutes les autres races. Ce sont les ancêtres de nos Zingares.

Le volume considérable de la mâchoire et celui de l'orbite sont très-fréquents chez les sauvages et sur les crânes préhistoriques, par exemple, chez ceux de Solutré (*Crania ethnica*).

Sur le crâne de Cro-Magnon la largeur de l'orbite est énorme, 0,44, sa hauteur de 0,027, son indice de 7 (QUATREFAGES, 1882) ; sa mâchoire est volumineuse, son épaisseur à la symphyse est de 0,017, avec la branche montante large de 44.

La mâchoire de Naulet et de Clichy présentent une épaisseur de 0,015, au niveau du menton et de 0,016 au niveau de la grosse molaire.

Cette tendance atavique nous explique un autre fait que nous révélèrent Varaglia et Silva dans l'étude de 60 crânes de criminelles : la plus grande analogie de ces crânes avec les crânes antiques des mêmes régions.

En effet 3 sur 4 crânes de l'Emilie présentaient comme les anciennes Felsiniens, et à l'inverse des Bolognais modernes, un plus grand développement de la partie post-auriculaire. L'un d'eux est analogue à l'étrusque antique dans l'indice dolichocéphalique 79,5 dans la capacité du crâne, 1 386, dans la carène médio-frontale.

Ainsi toutes les criminelles Sardes se rapprochent davantage des Sardes antiques dans la moyenne des diamètres antéropostérieur, transversal maximum, frontal minimum et bizygomatique, et dans les courbes du crâne <sup>1</sup>. Nous trouvons en cela une preuve anatomique de la stratification de la criminalité, c'est-à-dire de la tendance chez les coupables à hériter des formes non seulement de l'homme sauvage, préhistorique, mais, aussi, de l'homme antique, historique.

Quelques autres données, comme les fosses occipitales moyennes, les deux faces articulaires du condyle occipital, l'aplatissement du palais, la concavité des apophyses basilaires, l'emboîtement de l'ethmoïde, le prognatisme exagéré, la persistance de la suture intermaxillaire et l'énorme capacité orbitaire pourraient conduire à un préatavisme encore plus éloigné jusque aux rongeurs.

L'atavisme, pourtant, ne nous permet d'expliquer ni la fréquente obliquité du crâne et de la face, ni la fusion et la soudure de l'atlas avec l'occipital, ni la plagiocéphalie, ni la sclérose exagérée, anomalies qui semblent être le résultat d'une erreur dans le développement du crâne fœtal, ou un produit de maladies avant lentement évoluées dans les centres nerveux.

[Retour à la table des matières](#)

8. — Détails. — Entrant maintenant dans quelques détails (voir pour les chiffres le III<sup>e</sup> vol.), nous rappelons que chez 44 les sutures se trouvèrent soudées, 11 fois complètement, de façon à ne plus laisser de trace quoiqu'ils ne fussent pas arrivés à l'âge mûr. Chez un carabinier de Turin qu'un amour adultère avait poussé à l'homicide, la sagittale était soudée, et cependant la poignée du sternum ne l'était pas encore.

Nous avons trouvé sur :

<b>60 assassins</b>	20	sutures normales	26	soudées précoces	(4 compliq.)
<b>21 voleurs</b>	16	id.	5	id.	(3 id.)
<b>4 fripons</b>	2	id.	2	id.	—
<b>3 maquer.</b>	0	id.	3	id.	—

		Courbe occip. front. 100		Courbe horizontale 100	
		Part. ant.	Part. post.	Part. ant.	Part. post.
<b>Sardes antiques</b>		33,53	66,47	49,26	50,74
<b>id. modernes</b>		29,95	70,05	50,36	49,64
<b>id. criminels</b>		33,61	60,39	45,73	54,37
		D.L.	D.T.	Front M.	D. Bizy.
<b>Femmes sardes antiques</b>		176	132	92,5	116
<b>id. modernes</b>		180	143	91,5	111
<b>id. criminelles</b>		178	127	92,0	120

La suture frontale chez 22 sur 100 était d'une remarquable simplicité ; elle présentait un vrai zigzag chez les 7 vieux dont il est parlé plus haut <sup>1</sup>. Chez Lemoine à 19 ans on voyait déjà la synostose de la sagittale, et à 20 ans chez Arnioni, à 30 ans chez l'assassin Brusafarro et de même chez Hoffmann coupable de viol à 31 ans, chez François l'assassin (Ardouin), et Lacenaire à 34 ans (Bordier).

La ligne crotophitique du temporal qui ordinairement est à peine marquée dans les crânes normaux, se dessinait remarquablement chez 26 sur 66. Elle était en eux beaucoup plus rapprochée de la sagittale qu'elle ne l'est habituellement ; sur 16 elle forme des saillies osseuses. Chez presque tous, les arcs sus-orbitaires, ou les sinus frontaux sont extraordinairement développés. L'assassin Soldati est le seul qui n'en portât pas de trace ; tous les autres en avaient plus ou moins.

La synostose de l'atlas avec l'occipital s'associait, chez le calabrais Villela, à une fosse occipitale moyenne très-grande et à une obliquité du crâne et de la face ; il en était de même chez un assassin de Trapani qui avait, lui aussi, une fossette occipitale, mais beaucoup plus petite, et dont le crâne était oblique. Enfin même remarque chez Amadei, un assassin de Bologne, qui avait une énorme brachycéphalie, obliquité du crâne, sclérosis, abondance d'los wormiens.

[Retour à la table des matières](#)

9. — *Fossette occipitale*. — Chez 16 % se trouva une fosse occipitale moyenne, 11 fois avec les dimensions ordinaires, comme il arrive chez 4,1 % des hommes normaux. 6 de ces 11 étaient des voleurs, 5 des assassins ; 5 de ces 11 avaient des os wormiens, 2 la fusion de l'atlas. Chez le nommé Villela, calabrais, voleur d'une très-grande agilité, qui à l'âge de 70 ans présentait encore les sutures ouvertes, cette fosse apparaissait de dimensions vraiment extraordinaires : longue de 34 millimètres, large de 23, profonde de 11, et s'associait à l'atrophie des fosses occipitales latérales, et à l'absence complète de l'épine occipitale interne qu'elle remplaçait et à la fusion de l'atlas <sup>2</sup>.

Elle était limitée des deux côtés par des saillies osseuses, qui se dirigeaient d'abord parallèlement, lui donnant ainsi une figure trapézoïde, et finissaient en se

<sup>1</sup> L'un d'eux avait la sagittale oblique.

<sup>2</sup> Voir LOMBROSO e BERGONZOLY, *La fossetta occipitale mediana studiata in 181 alienati, ecc.*, Napoli, 1874. — CALORI, *Di tre anomalie del cervello*, Bologna, 1874. — VARDELLI, *Su un'anomalia del cervelletto in un cretino*, Bologna, 1874. — FOÀ, *Fossetta occipitale mediana con ipertrofia del vermis*, 1874. — ALBRECHT, *Interno alla fossetta wormiana*, 1884. — VERGA, *Della fossetta cerebellare media dell'osso occipitale*, 1872, p. 273. — TEMCHINI, *Della fossetta occipitale mediana*, Milano, 1882. — ROMITI, *Due casi di fossetta occipitale mediana*, 1883. — Les 31 cas de fosses occipitales observées jusqu'à présent se divisent en 10 criminels, 6 épileptiques, 14 fous, 2 alcooliques, 1 suicide, 1 avec palais bifide, 2 normaux. Des 10 criminels 8 voleurs, 2 meurtriers.

rapprochant du trou occipital par un petit promontoire triangulaire. Ces faits permettent à l'anatomie comparée et à l'embryologie de conclure qu'il s'agissait ici d'une vraie hypertrophie du vermis, d'un vrai cervelet moyen ; de sorte que cet organe descendrait de l'échelle élevée des primates au niveau des rongeurs, des lémuriers, ou bien de l'homme entre le troisième et le quatrième mois de la vie fœtale ; je peux l'assurer d'autant plus que j'ai trouvé avec Foà, Calori, Romiti et Tenchini, sur 107 cadavres, la coïncidence de l'une et de l'autre anomalie (fosse occipitale et vermis hypertrophique) dans la proportion de 60 %.

[Retour à la table des matières](#)

10. — *La plagiocéphalie* ou asymétrie est vraiment un des caractères les plus éclatants chez les criminels ; malheureusement si on voulait en établir les vraies proportions, on risquerait de se tromper en se livrant à des impressions personnelles presque subjectives. C'est ainsi que nous voyons Bordier la calculer 37 % et Lenhoffek 12, tandis que moi, partant du même point de vue, j'ai trouvé :

42,0 % pour les criminels  
21,0 % les criminelles  
20,0 % les normaux.

C'est seulement dans ces derniers jours que M. Amadei a mis de l'ordre dans cette question en fixant l'indice de l'asymétrie. Cet indice résulte du rapport entre les deux diamètres obliques dont le plus long serait égal à 100.

Après cela on peut signaler deux faits importants dans l'étude de cette anomalie chez les criminels : 1° Son exagération ; ainsi Amadei a trouvé l'index de :

99,5	chez	R. assassin
98,7	id.	W. parricide
98,6	id.	C. brigand
96,3	id.	B. assassin.

2° La prédominance de l'asymétrie à gauche ; tandis que pour les personnes saines suivant Manouvrier les proportions des asymétries sont les mêmes des deux côtés, et que chez les fous, suivant Sommer, 75 fois % elles prédominent du côté droit, chez 44 criminels j'ai trouvé :

Prédominance à droite dans	20 %
Id. à gauche id.	41 %
Symétrie dans	38 %

Excepté pourtant les femmes criminelles chez qui j'ai trouvé, avec Silva et Varaglia, 14 sur 23 asymétries gauche, 7 à droite.

La fréquence des sinus frontaux, des fronts fuyants et des arcs sourcilières développés est vraiment singulière, comme on peut le voir sur les photographies de tous nos crânes (Table I, Vol. II). Elle nous explique l'étrange analogie des crânes criminels italiens, français et allemands dessinés par Heger et Flechs, tout à fait, comme chez les microcéphales et chez les crétins.

La sclérose du crâne est un caractère saillant qui dans un cas simulait, un vrai ostéome ; chez un voleur illustré par Flechs elle réduisait la capacité crânienne à 1 080 c. c. et donnait au visage un aspect de lion ; dans un autre crâne donnait un poids de gr. 1 143, presque le double du normal.

Ces altérations ne se rencontrent pas isolées, mais 43 fois sur cent, elles sont groupées et présentent un nombre d'altérations vraiment singulier sur un seul individu. C'est ainsi que nous pouvons voir chez Vilella, non seulement les synostoses et l'atrophie de l'atlas, mais une atrophie des fosses occipitales latérales, une hypertrophie de la fosse médiane, une obliquité du crâne, etc. Sur un assassin de Trapani presque microcéphale (1 130) existaient la synostose de l'atlas, l'obliquité au crâne, de la face et de la fosse occipitale moyenne. Sur un voleur, de Pavie, microcéphale aussi, on trouva l'emboitement de l'ethmoïde, des synostoses précoces, de la sclérose crânienne, du prognatisme, un front fuyant, des temporaux élevés, et un grand nombre d'os wormiens.

Le calabrais Gatti, présentait une vraie microcéphalie, l'emboitement de l'ethmoïde, la sclérose du crâne, l'atrophie des lobes frontaux.

Lacenaire avait soudure des sutures, ostéoporose, asymétrie (Bordier). — B., voleur turbinais, avait un crâne avec un grand développement des os de la face, diploé abondant, suture soudée, oxycéphalie et sub-microcéphalie, prognatisme alvéolaire, arcade sourcilière saillante, mâchoire inférieure fort développée, nombreux os wormiens correspondant à l'apophysie mastoïde gauche<sup>1</sup>. Chez Brusafarro, vénitien, assassin célèbre, mort après avoir commis 99 homicides, la face était très-petite comparée au grand développement du crâne, la suture était complètement soudée ; il y avait des traces de suture malaire, subscafocephalie, saillie des temporaux, plachiocephalies, pariétale gauche<sup>2</sup>. Chez Scissak outre la nanocéphalie, il y avait du progénéisme, de la trococéphalie. (LENHOSSEK, loc. cit.).

Est-il possible, que des individus frappés d'un si grand nombre d'altérations, aient le même degré d'intelligence et les mêmes sentiments que les hommes à crâne tout à fait normal ? Et notez que ces altérations crâniennes ne portent que sur les plus visibles modifications du centre intellectuel, les altérations de volume et de forme.

---

<sup>1</sup> Voy. table I, II III vol. II.

<sup>2</sup> Voir note 1.

## Chapitre II

---

### I

#### Anomalies du cerveau et des viscères chez les criminels

[Retour à la table des matières](#)

1. — *Cerveau. — Poids.* — Bischoff nous a donné une étude sur le poids de 137 cerveaux de criminels comparés à 422 normaux (*Hirngewicht des Menschen*, 1880). On y voit égalité dans les chiffres les plus faibles (jusqu'à 1 300) avec prépondérance des plus petites chez les criminels (voyez fig. 1, page suivante) : différence considérable dans les chiffres faibles de 1 301 à 1 400, où les hommes ordinaires dépassent les coupables comme de 38,6 à 34,3. Le contraire arriverait de 1 400 à 1 500. Ici la proportion des criminels serait de 24,8 % et celle des gens honnêtes de 20,3 %. De 1 500 à 1 600 les premiers descendraient dans la proportion de 6,5 à 7,3 ; de 1 600 au dessus ils seraient supérieurs de quelques fractions — 3,6 à 3,3. Bref, les criminels différeraient de peu des normaux dans les plus petits chiffres ; ils leur seraient inférieurs dans les moyens ; et ils les surpasseraient, de quelque peu, dans les plus grands ; mais cette dernière différence s'efface, en grande partie, si l'on pense qu'il s'agit d'hommes de haute stature (voyez plus haut) et chez qui le genre de mort le plus fréquent (la pendaison) favorisait le plus grand poids du cerveau. On a remarqué que la différence de poids des deux hémisphères du cerveau chez les criminels et les hommes ordinaires diffère de peu. Seulement l'hémisphère droit est plus souvent égal ou supérieur au gauche. En effet le seul cerveau criminel de Bischoff chez lequel les deux hémisphères furent pesés séparément, donna un chiffre supérieur de 21 gr. pour le droit ; et le criminel étudié par Ferrier avait, lui aussi, l'hémisphère droit plus petit de 40 gr. Sur 42 voleuses homicides dont les cerveaux furent pesés par Giacomini, 20 avaient le lobe droit plus pesant, et 18 le lobe gauche ; les 4 autres avaient les hémisphères d'un poids égal.

Ce sont, pourtant, des chiffres peu décisifs, mais l'étude des asymétries les complètent. Nous les avons trouvés, en effet, prédominant à droite sur 41 0<sub>10</sub> et à



gauche sur 20 0<sub>10</sub> ; 38 étaient égaux, tandis que dans les asymétries physiologiques on trouve toujours des chiffres égaux des deux côtés.

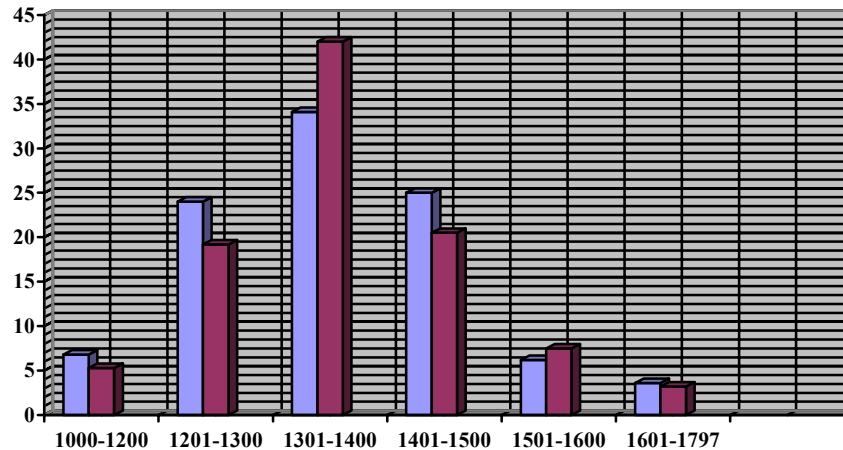


Table graphique du poids de 137 cerveaux de criminels allemands (*bleus*) et de 422 normaux (*rouges*)

Ce qui est plus certain, c'est que le poids du cervelet, de la protubérance annulaire et des pédoncules est supérieur chez les criminels. Il résulte, en effet, des études de Varaglia et Silva que, tandis que chez les femmes du peuple le poids en est de 141, il est chez les criminelles de 155. (*Studi su 60 crani*, 1885, Torino), ce qui peut bien s'accorder avec la grande agilité que nous allons vérifier chez ces malheureux et avec la présence, aussi fréquente, de la fosse occipitale moyenne.

#### [Retour à la table des matières](#)

2. — *Circonvolutions*. — Plusieurs auteurs croyaient avoir trouvé dans la disposition anormale des circonvolutions le secret des tendances criminelles. Sans remonter aux exagérations de Gall, qui n'étaient, cependant, pas toujours sans fondements, nous voyons encore, de nos jours, répéter la même affirmation.

Chez Guiteau on aurait trouvé la scissure centrale divisée par un petit pont de celle de Sylvius — ainsi que l'occipital-transverse et l'interpariétale. Dans l'hémisphère droit la région pariétale était atrophiée, et le lobule para-central très-petit ; la circonvolution post-centrale rapetissée de plus d'un quart. L'insula de Reil présentait 7 sillons à gauche et 5 à droite, 5 tours à gauche et 6 à droite. (MENDEL, *Nevrol. Centralbl.*, 1882).

Chez l'assassin Prévost, âgé de 43 ans (Broca), le premier pli de passage occipito-pariétal était profond des deux côtés, de sorte que la scissure occipitale interne se continuait avec l'externe ; le lobe occipital se détachait comme chez les singes sous la forme de calotte. À gauche, le second sillon temporal et le troisième

occipital se fondaient en se prolongeant et ne formaient plus qu'un seul sillon sans interruption de la pointe du lobe temporal à l'extrémité du lobe occipital. (*Bulletin de la Société d'anthropologie*, 1880).

Huschke, chez une féroce uxoricide, trouva des ostéomes de la grande faux ; de plus la circonvolution pariétale antérieure gauche y était interrompue dans la moitié de son parcours. C'était le seul cas dans lequel il eût observé une pareille anomalie.

Le prof. Villigk a étudié le cerveau de Freud, un juif aubergiste, âgé de 25 ans, qui sans avoir jamais donné signe d'aliénation mentale, s'était adonné au vol et à l'assassinat, et qui finit pendu. Il trouva que le corps calleux, qui ordinairement a le 22 % de la longueur de l'hémisphère, n'en avait que 18 %. La première circonvolution frontale présentait tout d'abord 47 millimètres de largeur ; après cela, elle s'amincissait d'arrière en avant, assez rapidement, sans s'unir à la seconde circonvolution frontale qui forme avec elle, à sa pointe, les deux passages obliques. (Suivant les études d'Ecker, la même chose arriverait chez les singes cercopithèques). La seconde circonvolution frontale s'unissait par un court passage oblique à la troisième. La scissure calcarine marche d'abord avec les scissures pariéto-occipitales, puis se plie à angle droit de 15 millimètres en avant, pour se diviser en forme de fourche en ses deux branches. C'est un parcours tout-à-fait analogue à celui du Pavian. (*Viert. Jahreschr. für Prak. Heilkunde*, Praga, 1876, p. 25).

Hanot, sur 11 cerveaux de criminels en trouva 4 avec le dédoublement de la circonvolution frontale moyenne. (*Gaz. med.*, 1880).

Benedikt, à qui l'on doit certainement le réveil de cette question en Europe, dans ses *Anatomische Studien an Verbrecher Gehirnen*, Vienne, 1879 tenta de réduire en lois ces observations, et de prouver comment les malfaiteurs se distinguent par les anastomoses plus fréquentes des scissures, par le type qu'il appelle des fissures confluentes : « Si nous imaginons, dit-il, que toutes les scissures de ces cerveaux soient des rivières, un flottant pourrait, par ces nombreuses anastomoses, parcourir tous les sillons : sur 38 hémisphères cérébraux de criminels, les scissures postérieures perpendiculaires s'anastomosent avec les horizontales et avec les interpariétales : 21 fois complètement, 6 incomplètement ; sur 38 hémisphères il trouva 113 communications de la scissure de Sylvius avec les sillons circonvoisins, 67 anastomoses des sillons interpariétaux, 19 de la scissure d'Ippocampe avec la fissure perpendiculaire occipitale, 11 avec la collatérale ».

Il fut fort surpris de voir si fréquemment (27 fois sur 83) des lobes frontaux ayant 4 circonvolutions.

Et il trouva 9 fois une communication du sillon calleux marginal avec la scissure occipitale perpendiculaire.

Sur 16 cerveaux, il trouva 6 fois que le cervelet n'était pas couvert par les hémisphères ; trois fois il l'était incomplètement.

Dans un cas il nota l'indépendance de la scissure perpendiculaire de la calcarine, comme chez les singes.

Mais toutes ces anomalies perdent beaucoup de leur importance après les études de Giacomini (*Varietà delle circonvoluzioni cerebrali*, 1882, page 133) ; car il en a retrouvé d'analogues chez des individus qui n'étaient pas des malfaiteurs, et bien souvent dans des proportions plus grandes. Il trouva en effet, sur 164 cerveaux d'hommes honnêtes :

	9 fois la division de la circonvolution frontale supérieure		
24	id.	id.	moyenne
14	id.	id.	inférieure

Sur 56 criminels :

	1 fois la division de la circonvolution frontale supérieure		
5	id.	id.	moyenne
2	id.	id.	inférieure

Flesch e Schwekendiek trouvent chez plusieurs criminels l'interruption de la circonvolution centrale supérieure dans la moitié de sa longueur comme dans le cas de Huschke ; une fois ils trouvèrent la séparation de la calcarine d'avec l'occipitale ; et bien souvent la formation d'un opercule du lobe occipital et l'ouverture de la scissure de Sylvius ; ils trouvèrent aussi, souvent, l'interruption des scissures par suite de plis anastomotiques, en même temps qu'une tendance aux confluences, tendance qui, toutefois fut observée par Giacomini dans des cerveaux normaux.

Celui-ci admet, cependant, lui aussi, que les plis sont plus fréquents chez les criminels, au moins dans le lobe droit, ayant constaté chez 28 criminels :

Pour les sillons de droite	5,03	et de gauche	4,89	
Id. les plis	id.	4,64	id.	3,92

Ferrier trouva, il n'y a pas longtemps, (*Archives neurologiques*, 1882), dans le cerveau d'une femme tribadique et criminelle, qui avait l'hémisphère droit plus petit que le gauche, le redoublement de la scissure frontale interne dans l'hémisphère gauche. Le droit présentait la scissure de Rolando interrompue par un pli de passage qui faisait suite à la frontale ascendante.

Celle-ci, à ce point là, paraissait atrophiée et était traversée dans sa moitié par deux scissures.

La pariétale ascendante est, au tiers de sa partie supérieure, traversée par une profonde scissure, et par une scissure superficielle dans sa partie inférieure.

La deuxième frontale est aussi dédoublée. La troisième frontale présente une dépression qui part de bas en haut et d'arrière en avant, au fond de laquelle on remarque beaucoup de plis plus petits et plus consistants que les plis de passage des autres sillons.

La scissure de Sylvius, dans sa partie postérieure, est divisée en deux branches très-longues, contournées par deux plis assez marqués, en sorte que le lobule pariétal est interrompu par trois anses successives.

Ferrier, dans la dépression antérieure du lobe frontal voit les résultats d'une inflammation ; mais quant à la déformation de la scissure de Rolando, il la considère comme une anomalie congénitale très-rare, ne l'ayant trouvée que deux fois sur 800 cerveaux normaux.

Récemment Benedikt (*Demonstration eines Verbrecher Gehirnen*, 1883) nous donne l'autopsie de l'assassin Dobrowicki ; chez celui-ci la scissure pariéto-occipitale de l'hémisphère gauche interrompait les plis de passage qui unissent les circonvolutions pariétales avec l'occipitale ; ce que Giacomini n'observa qu'une fois sur 732. De plus dans l'hémisphère gauche manquait la branche postérieure de la scissure de Sylvius.

Dans l'hémisphère droit, il nota même l'absence de la branche postérieure ascendante de la scissure sylvienne, et par suite de la circonvolution arcuée correspondante. Il trouva, en même temps, la branche supérieure séparée du sillon falciforme, comme chez les primates et comme Giacomini la vit seulement dans un idiot.

#### [Retour à la table des matières](#)

3. — *Cervelet*. — La fréquence des anomalies du cervelet chez les criminels se faisait déjà soupçonner par celle de la fossette occipitale moyenne, qui s'associe, aussi souvent, à des altérations du vermis, et par les différences du poids.

Dagleur, un voleur libidineux qui avait blessé sa mère, avait un cerveau réduit à 818 gr., le cervelet à 20 gr., plus petit et plus aplati à gauche qu'à droite, avec peu de sillons superficiels qui se développaient dans la direction de la ligne sagittale. (OTTO, *Ein Fall von Verkümmerng des Kleinengehirne*, Berlin, 1874).

Flesch, chez une voleuse (table IV, vol. II) qui avait une asymétrie crânienne, de la pachyméningite et la frontale ascendante interrompue à gauche, trouva un vrai lobe moyen cérébelleux conformé comme dans beaucoup de mammifères. Ce lobe avait deux sillons qui passaient à travers la scissure moyenne, s'écartaient en avant, et croisaient dans toute la longueur des hémisphères les circonvolutions horizontales du lobe moyen. (*Archivio di Psichiatria*, vol. III).

[Retour à la table des matières](#)

4. — D'après cela il serait trop audacieux conclure qu'on a trouvé, enfin, avec certitude, les anomalies spécifiques des circonvolutions cérébrales des criminels ; mais on peut bien déjà dire que chez les criminels ces anomalies abondent et sont de deux ordres : les unes qui s'éloignent de tout type normal même inférieur, comme les sillons transversaux du lobe frontal, trouvés par Flesch dans quelques cas, et tellement relevés qu'ils ne laissent pas voir les sillons longitudinaux ; les autres sont des déviations du type, mais qui rappellent celui des animaux inférieurs, comme la séparation de la scissure calcarine de l'occipitale, la fossette de Sylvius qui reste ouverte, la fréquente formation d'un opercule du lobe occipital.

5. — *Vaisseaux*. — L'étude de l'état des vaisseaux cérébraux sera peut-être importante avec le temps.

Sur 71 cas nous trouvons :

Artères communicantes postérieures grosses	18
Id. cérébelleuses plus petites	5
Id. communicante antérieure double	1
Id. basilaire petite	1
Id. communicante postérieure manquante	1

Anomalies qui, cependant, ne sont pas rares, à l'exception des deux dernières. Flechs aussi, me dit avoir trouvé l'absence de l'artère communicante postérieure gauche en même temps que l'anomalie fort rare d'une artère d'un corps calleux gauche atrophié, remplacée dans la partie antérieure par la communicante antérieure.

Dans un autre cas la vertébrale droite était atrophiée, et remplacée par une branche anormale de la carotide gauche.

## II

### **Histologie et anatomie pathologique.**

[Retour à la table des matières](#)

1. — *Histologie.* — La fréquence des anomalies pathologiques que l'on rencontre à peu près chaque fois que l'on procède à une autopsie criminelle laisse moins de doutes.

Dans le cerveau de Guiteau les espaces lymphatiques périvasculaires étaient remplis de masses granuleuses de pigment, résidus d'anciens épanchements sanguins. Les vaisseaux capillaires étaient en voie de dégénérescence granuleuse sur plusieurs points, particulièrement dans la substance grise. Le corps des cellules nerveuses était tellement pigmenté qu'il cachait souvent le noyau ; et il y avait des traces d'hyperplasie cellulaire tout le long des faisceaux de la substance blanche, comme dans un nerf optique atteint de névrite descendante. Tout cela se notait, surtout, dans le corps strié et dans les circonvolutions frontale, pariétale ascendante et pariétale supérieure. (*Revue scientifique*, 1883).

Golgi trouva chez Gasparone une abondance de granulations pigmentaires dans les cellules nerveuses et jusque dans les connectives. Toute la substance corticale était parsemée d'une certaine quantité de granules amyloïdes.

Dans le cerveau de ce Freud, dont nous avons parlé plus haut, Villigk découvrit une grande quantité de pigment dans la tunique des capillaires, et surtout dans celle des vaisseaux artériels de la seconde, troisième et quatrième couche de la substance grise.

Le pigment était moins abondant dans la couche superficielle, dans la substance blanche et dans les ganglions centraux ; il était très-abondant dans les lobes frontaux ; il manquait dans le cervelet, dans le bulbe rachidien et dans les cellules cérébrales. Au contraire les grandes cellules de Betz, en étaient surchargées tout près du noyau. Quelques groupes de ces cellules pigmentées, se trouvaient, aussi, dans la circonvolution centrale antérieure. On observa dans la moelle épinière l'obstruction du canal central.

Spitzka (*Evidence of insanity discoverable in the brain of criminals*, 1882, New York) parle d'un certain Grappot, qui, en plein jour, et en présence de ses fils, tua

un de ses voisins dont il était débiteur, et puis tenta de se suicider. Il fut condamné, mais il mit fin lui-même à ses jours ; l'adhérence de la dure mère était très-tenace, il y avait des pigmentations dans les noyaux du nerf vague, du facial et de la cinquième paire.

Bergmann trouva dans le cerveau d'un assassin des adhérences dans les prolongements occipitaux des ventricules, qui indiquaient qu'une inflammation avait existé précédemment. (VIRCHOW, *Abhandlungen*, 1873).

Robin et Broca constatèrent chez Lemaire une asymétrie crânienne, un front étroit, les sutures soudées à 18 ans, la pie-mère adhérente à la substance cérébrale, la dure-mère épaissie et parsemée de petites exsudations fibrineuses ; le cerveau pesait 1 183 gr.

Le voleur et parricide Benoist présentait un front fuyant, la pie-mère adhérente à l'hémisphère droit et la dure-mère épaissie.

Momble, Leger, Greeman et Preedy présentèrent, à l'autopsie, la dure-mère épaissie et la pie-mère adhérente. (DUMOUTURE, *Observ. sur l'état pathologique du crâne*, Paris, 1883, *Bulletin de la Soc. d'anthrop.*, 1867).

Dans l'autopsie de Menescloud, Chudzinski remarqua dans le lobe frontal des deux côtés un ramollissement très-prononcé ; la première et la seconde circonvolutions temporales étaient aussi ramollies, mais à un degré inférieur et l'occipitale encore moins.

Le premier pli de passage occipito-pariétal était profond et tendait à prendre la forme d'une calotte ; l'arachnoïde et la pie-mère étaient très-épaissies. (*Revue philosophique*, mai, 1881).

Flechs trouva chez deux jeunes criminels des foyers de ramollissement dans le lobe frontal, un amas de pigment dans la dure-mère qui indiquait de vieilles hémorragies. Il observa chez une femme de 24 ans nombre de kystes dans les grands ganglions, résidu probablement d'anciennes embolies ; chez un homicide de 21 ans il trouva une sclérose en plaques dans la couche superficielle de la substance grise ; il s'y ajoutait une leptoméningite.

Et on doit noter que toutes ces lésions avaient fait leurs cours sans être (comme c'est la règle) accompagnées d'aucune altération des sens ni des mouvements.

Il en fut de même pour Guiteau qui, en plus des anomalies déjà décrites, avait une énorme asymétrie et de vieilles adhérences des méninges. Prunier, qui avait violé une vieille femme, après l'avoir noyée, et qui cependant n'avait donné auparavant aucun signe d'affection mentale, présentait une énorme épaisseur du crâne, l'adhérence de l'arachnoïde, et l'épaississement de la pie-mère. (*Gazette*

*médicale*, 1879). Faella qui, d'après l'examen fait par un aliéniste, paraissait en vie tout à fait normal, présentait toutefois, outre une grande asymétrie pariétale, des adhérences de la dure-mère et de la pie-mère, et un ostéome épineux long de 45 mill. et large de 30 dans la grande faux, au niveau de la circonvolution frontale. (V. table).

Bref, sur 92 cerveaux de criminels on constata :

#### Dans les membranes centrales

Opacité et adhérences	10
Inflammations	3
Petites ossifications en diverses parties	1
Ostéomes	3

#### Dans le cerveau

Ramollissement	3
Points hémorragiques	5
Dégénérescence des artères	4
Tumeurs (1 cancer gélatineux, 1 endothéliome, 1 syphilome)	3
Adhérence des cornes postérieures	1
Hémorragies des ventricules latéraux	2
Abcès du cervelet et du cerveau	2

Flechs sur 28 cerveaux de criminels trouva :

#### Altérations des méninges en général 50 %, c'est-à-dire :

Adhérences de la pie-mère à la substance grise	4
Id. de la dure-mère	6
Pachyméningites internes hémorragiques	10
Leptoméningites chez des jeunes gens	14
Méningite tuberculeuse de la base	1
Cedème de la pie-mère	7
Athérome des artères basilaires	8
Méningite spinale hémorragique	1
Cedème du cerveau	1
Atrophie de la substance grise	1
Hémorragie cérébrale	3

Il trouva sur 26 % des criminels l'opacité de la pie-mère avec des exsudations adhérentes.

Sur 28 cas, il remarqua 3 fois des blessures graves du crâne ; un de ces cas était accompagné d'hématome et de leptoméningite chronique.



Pour comprendre l'importance de ces lésions, il est bon de se souvenir avec Rindfleisch (*Pathol. histol.*, 1373-74), que l'hyperémie chronique de la substance corticale est la base de presque toutes les altérations (§ 713) des fous.

[Retour à la table des matières](#)

2. — *Ostéomes*. — Nous avons remarqué 3 ostéomes sur 90 criminels, c'est-à-dire 3,3 %. Sur 1 069 fous observés par moi, par Raggi et Frigerio nous en avons trouvé 29, c'est-à-dire 2,3 %.

3. — *Méningites*. — Les méningites je les ai rencontrées dans la proportion de 50 % chez les criminels ; c'est bien plus que dans les fous.

Sur 180 autopsies pratiquées sur des fous, on en a constaté seulement 32 %, et d'après Hoffmann 48,7 %.

4. — *Altérations cérébrales*. — La proportion, cependant s'intervertit en tenant compte des affections cérébrales. En effet nous trouvons, avec Adriani, dans les fous l'atrophie partielle ou totale d'un hémisphère, d'un lobe cérébelleux, les hémorragies cérébrales, les ramollissements, les scléroses cérébrales donner 49 cas sur 180, sans compter les anémies et les hypéremies.

En somme, les criminels rivalisent avec les fous et quelquefois les dépassent, aussi, pour les maladies du cerveau, comme nous l'avait déjà fait pressentir la grande fréquence des scléroses et des ostéoporoses crâniennes.

Et pourtant, nous l'avons vu, ils n'offrent presque jamais, même aux spécialistes, les symptômes qui accompagnent ordinairement ces grandes anomalies.

Les observations de Soltmann sur le développement et la multiplication graduelle des centres moteurs de la substance corticale, nous montrent comment il peut se faire que le cerveau d'un homme puisse être si profondément altéré pendant que dans le cours de sa vie il n'a jamais manifesté de symptômes de maladie ; d'après des expériences faites sur des chiens, des lapins, nouveaux-nés, il résulte qu'immédiatement après la naissance, il n'existe aucun point de la substance grise corticale dont l'excitation électrique soit capable de déterminer un mouvement. Mais les centres se développent et se distinguent peu à peu, suivant les divers groupes musculaires, seulement dans les premiers 16 jours. Le défaut de ces centres dans les premières périodes de la vie, nous explique souvent, à ce moment-là, comment les maladies cérébrales peuvent rester latentes ; si, en effet, il arrive un temps d'arrêt dans le développement d'une région des hémisphères cérébraux, la multiplication des centres régulateurs des diverses fonctions ne peut plus se

produire ; mais comme dans la vie fœtale, et dans les premières périodes de la vie extra-utérine, quelques centres, un seul même, peut remplir les fonctions de tous, le travail psychologique moins divisé demeure imparfait, et c'est ainsi que le procès pathologique reste latent.

### III

#### Anatomie pathologique du cœur, du foie, etc.

[Retour à la table des matières](#)

1. — Flesch nous a révélé un autre fait jusqu'à ce jour inconnu : les altérations splanchnologiques très-fréquentes des criminels parmi lesquelles quelques-unes sont congénitales. En effet, sur 50 autopsies :

20 % présentèrent des affections du cœur si graves qu'elles furent la cause directe de la mort, et en calculant les affections accidentelles du péricarde et de l'endocarde la mortalité fut de 50 %.

Sur 54, 5 présentaient le trou de Botal ouvert ;

3 avaient un rétrécissement des vaisseaux avec épaissement des valvules aortiques ;

1 présentait une dilatation des grands vaisseaux avec traces de lésions méningitiques ;

39 sur 50 présentaient des anomalies dans l'endocarde et dans les valvules ; et enfin 23 sur 27 une artérite chronique avec dégénérescence athéromateuse, etc.

Il est important de fixer l'attention sur les altérations congénitales des vaisseaux et sur les affections du cœur ; car dans toutes ces affections, les criminels sembleraient dépasser, ou suivre de bien près les fous.

En comparant les chiffres établis par Hagen, sur ces lésions chez les fous et les normaux, avec ceux constatés par Flesch chez les criminels, nous trouvons :

	Honnêtes	Fous	Criminels
Hypertrophie de cœur	16,0 %	10,0 %	11 %
Atrophie de cœur	1,2 »	3,1 »	11 »
Dégénérescence graisseuse	3,6 »	5,2 »	9 »
Insuffisance valvulaire	3,1 »	3,6 »	17 »
Adhérence péricardique	2,1 »	2,3 »	2 »
Affection du cœur, en général	25,0 »	26,0 »	50 »

ce qui démontre chez les criminels une curieuse supériorité d'insuffisances valvulaires et d'atrophies cardiaques, et une plus grande analogie avec les fous qu'avec les sains dans l'adiposité et dans l'hypertrophie du cœur. Toutes ces analogies ont une grande importance.

Hagen a expliqué déjà un cas d'idiotisme provenant de la petitesse extraordinaire du cœur (*Stat. Untersuch.*, 1873), et signala, comme le fait Mildner lui-même, les nombreux cas de suicide chez les cardiopathies, particulièrement chez ceux qui sont atteints d'insuffisance mitrale.

Richter (*Bildungs anomalien bei Geisteskranken*, 1881) trouva sur 200 fous 4 qui présentaient l'insuffisance de la mitrale, 1 une sténose de l'aorte.

Mendel a constaté récemment que les affections cardiaques se produisent chez les maniaques dans les proportions de 3,4 à 14 %, et de 5,5 chez les déments. (*Die Manie*, 1881).

Witkowski a signalé chez les cardiopathes l'orgueil, l'égoïsme, l'inquiétude, la tendance à des actes impétueux et des manifestations violentes contre eux-mêmes et contre les autres, particulièrement chez ceux qui étaient atteints d'hypertrophie ventriculaire. (SCHULE, *Geisteskrank.*, 1880).

D'Astros (*Et. sur l'état mental des cardiaques*, Paris, 1881) d'après une étude de 39 cas, a conclu que les cardiaques en général, sont de caractère difficile, et enclins aux altérations mentales. La lésion aortique un peu plus développée détermine un affaissement, plus ou moins prononcé, des facultés psychiques, et un état névropathique qui va jusqu'à l'hystérie. Les lésions mitrales prédisposent à la mélancolie et à des accès de violence ; dans la folie cardiaque prédominent les phénomènes de dépression, le délire mélancolique avec hallucinations, avec de courtes oscillations, spécialement dans les attaques de l'asystolique ; les formes impulsives s'y trouvent fréquentes.

On doit bien prévoir qu'il en est ainsi, quand on pense à cette étroite connexité qui existe entre les actes psychiques, et la circulation sanguine dont le sphygmographe nous offre des preuves aussi éloquantes. Toutes les données, écrit Rindfleisch (*Patholog. histolog.*, 1873, § 712), fournies par l'anatomie pathologique nous indiquent que la base anatomique des affections mentales est essentiellement une anomalie dans la distribution du sang et de ses conséquences.

[Retour à la table des matières](#)

2. — *Foie*. — Sur 50 autopsies, Flechs a trouvé 6 fois seulement le foie dans un état, normal.

C'est-à-dire :

15 infiltrations et dégénérescences graisseuses	29,4	%
5 atrophies et 6 atrophies brunes	9,8	»
5 hyperémies avec stase biliaire	9,8	»
5 tuberculoses, 2 avec infiltration graisseuse	9,8	»
5 cirrhoses, 1 syphilitique	9,8	»
1 hypertrophie	1,9	»
4 foies muscades	7,8	»
2 carcinoses, 1 de la vésicule biliaire et 1 du foie	3,9	»
1 hépatite parenchymateuse avec péri-hépatite purulente	1,9	»
1 foie amyloïde	1,9	»

Il semble donc (et l'alcoolisme en partie nous l'expliquerait) que les affections hépatiques prédominent bien plus dans les criminels, et nous rappellerons que Milani, Agnoletti et Passanante avaient le foie aussi atteint que le cerveau.

[Retour à la table des matières](#)

3. — *Organes génitaux.* — Sur 24 criminels, 9 fois seulement on examina les organes génitaux, et l'on trouva :

1 paramérite, 1 ovarite, 2 endométrites, 1 hydropisie des tubes et des follicules, 1 cancer de l'ovaire, 1 kyste de l'ovaire.

4. — *Estomac.* — Sur 35 autopsies de l'estomac il a été constaté :

8 catarrhes, 2 gonflements de la muqueuse, 4 cancers, 3 hyperémies, 1 dilatation, 1 polype, 1 ulcère rond et 15 estomacs normaux.

Sur 8 204 autopsies faites à l'hôpital de Milan nous trouvons un cancer de l'estomac chez 156, c'est-à-dire une proportion de 1,9 % ; cancer du foie 0,5 %. Ce qui donne moins d'un cinquième des condamnés de Flesch.

## Chapitre III

---

### I

#### Anthropométrie et physionomie de 3 939 criminels.

[Retour à la table des matières](#)

1. — On pourrait me trouver téméraire si je tirais des conclusions sur la craniologie des criminels seulement d'après des mesures prises sur 350 cadavres ; mais ces conclusions s'appuient aussi sur 3 939 criminels vivants, étudiés par Ferri, Bischoff, Bonn, Corre, Biliakow, Troyski, Lacassagne et moi.

2. — *Mineurs.* — Commençons par les mineurs. Une étude comparative de 188 jeunes criminels avec 437 jeunes gens honnêtes du même âge, et ayant un même genre de vie, a montré que chez les criminels la taille légèrement supérieure à l'âge de 10 à 13 ans, égale de 13 à 16 ans, s'élève de 16 à 18 ans, dans la proportion de 1,54 à 1,51, et subit une légère descente de 19 à 21.

Quant au poids, ils l'ont supérieur dans toutes les séries, excepté de 13 à 16 ans, époque à laquelle il est égal à celui des hommes normaux.

Au contraire, la circonférence crânienne, chez les jeunes criminels de tout âge, est inférieure à celle des hommes normaux <sup>1</sup>.

---

<sup>1</sup> *Mesures de la tête, de la taille et du poids chez 188 criminels mineurs et jeunes gens et 437 normaux*

	Circonférence		Taille	
	Criminels	Normaux	Criminels	Normaux
De 10 à 13 ans	— 0,514	52,9	1,31	1,304
De 13 à 16 ans	— 0,528	54,5	1,41	1,41
De 16 à 18 ans	— 0,533	55,4	1,54	1,51
À 19 ans .....	— 0,54,9	55,9	1,63	1,56 (19 à 20 ans)

Le diamètre frontal minimum de 12 criminels âgés de 12 à 14 ans fut de 107-108 inférieur à celui de 12 mineurs honnêtes où il était de 111 (RICCARDI) <sup>1</sup>.

Quant à l'angle facial, Riccardi sur 21 sujets, trouva :

Quant aux indices céphaliques, ils varient suivant les régions.

Sur 4 l'angle de 65° à 68°	Sur 2 l'angle de 73°
Sur 5 id. 70°	Sur 2 id. 75
Sur 1 id. 71°	Sur 2 id. 70° à 74°
Sur 4 id. 72°	—

La grande envergure étudiée par Riccardi sur 20 criminels, 5 fois est égale à la taille, et pour « 15 la dépasse 10 fois ; sur ces 15 de 3 à 6 centimètres, tandis que chez les hommes normaux ce rapport n'excède jamais 2,3 cm.

[Retour à la table des matières](#)

3. — *Adultes. — Taille et poids.* — La taille chez les délinquants adultes reproduit presque toujours le type régional. Très-élevée dans la Vénétie et dans la province de Lucques, elle s'abaisse légèrement à Naples, en Sicile, et surtout en Sardaigne.

On peut en suivre parfaitement les différences dans chaque province, en comparant ces moyennes partielles, région par région, avec celles que donne la conscription pour les hommes sains. On a :

	<b>Soldats sains</b>	<b>Délinquants sains (Lombroso)</b>	<b>Délinquants malades (Virgilio)</b>
Lombardie	1,64	1,66	—
Calabre	1,62	1,63	1,61
Sicile	1,60	1,62	1,67
Vénétie	1,65	1,69	1,69
Ombrie	1,63	1,66	—
Emilie	1,64	1,63	1,58

	<b>Poids Criminels</b>	<b>Normaux</b>
De 10 à 13 ans	— 27,3	26,4
De 13 à 16 ans	— 34,7	34,7
De 16 à 18 ans	— 49,6	43,1
À 19 ans ...	— 54,9	46,7

<sup>1</sup> RICCARDI, *Note antropologica intorno alcuni corrigendi*, etc.

	<b>Soldats sains</b>	<b>Délinquants sains (Lombroso)</b>	<b>Délinquants malades (Virgilio)</b>
Marche	1,62	1,62	1,62
Sardaigne	1,60	1,50	1,56
Piémont	1,63	1,63	1,69
Naples	1,62	1,62	1,61
Ligurie	1,64	1,60	—
Lucques	1,66	1,71	—

Si la taille moyenne des criminels — 1,63 — est égale à la moyenne normale, dans presque toutes les régions de l'Italie, au contraire, la taille des criminels est supérieure à la moyenne.

Cette supériorité, en contradiction avec les chiffres trouvés par Thompson<sup>1</sup> et Wilson, mais d'accord avec les recherches de Biliakow<sup>2</sup> sur 100 homicides, semble surtout être le propre des voleurs de grand chemin et des homicides qui offrent la plus petite quantité de tailles basses comparés aux violeurs<sup>3</sup>, aux faussaires et aux voleurs.

En groupant, selon la criminalité, les tailles hautes et les tailles basses nous trouvons :

	<b>Tailles très-hautes supérieures à 1,70</b>	<b>Taille très-basses inférieures à 1,47 et 1,57</b>
Sur 786 voleurs de grands chemins et homicides	56	38
Id. 271 vols	24	23
Id. 34 viols	6	2
Id. 40 faux	7	8
Id. 27 incendies	9	4

Ces chiffres montrent que les tailles élevées abondent chez les voleurs de grand chemin et chez les homicides tout comme chez les voleurs ordinaires, tandis que les tailles petites sont moins fréquentes chez les premiers. Ceci est encore plus évident si on étudie la taille des faussaires, des violeurs, des incendiaires. Ces dernières catégories de criminels, trop peu nombreuses d'ailleurs pour nous occuper, offriraient une somme plus grande de tailles élevées, mais aussi de tailles petites.

<sup>1</sup> Thompson sur 324 Écossais délinquants a trouvé le poids moyen de 151 livres, de 147 sur 106 Irlandais et de 149 sur 55 Anglais. (*Psychol. of Crimin.*, 1870).

<sup>2</sup> Sur 100 homicides Russes Biliakow à trouvé :

Taille	petite	9	%
id.	moyenne	57	»
id.	haute	34	»

<sup>3</sup> D'après Lacassagne j'adopte le mot *violeur* pour *auteur de viol*.



Quant au poids, si nous comparons les résultats obtenus <sup>1</sup> par le D<sup>r</sup> Franchini et par moi sur 1 331 soldats avec le poids moyen des criminels de chaque région on trouve que, excepté dans les Marches et la Vénétie, les criminels sont d'un poids plus considérable, ce qui confirme les résultats fournis à Biliakow par 100 homicides.

Le poids des criminels dépasse de beaucoup celui des fous : à Pavie, chez 165 fous j'ai trouvé un poids moyen de 59,90, c'est-à-dire inférieur de 10 kilogr. au poids moyen des criminels Lombards.

Si l'on distingue les homicides et les voleurs de grand chemin des autres criminels, voleurs et faussaires, on trouve pour ces derniers des chiffres de beaucoup inférieurs.

Veut-on avoir une idée plus nette de la différence de poids chez les criminels ? Voici des chiffres :

		<b>Poids supérieur de 70 à 80 kil.</b>	<b>Poids inférieur de 49 à 54 kil.</b>		<b>Poids moyens d'après Virgilio</b>	
Sur	567 homicides	115 = 20 %	47 = 8 %	Sur	139	60 à 61 K.
Id.	143 voleurs	22 = 15 »	25 = 17 »	Id.	78	63 »
Id.	21 violateurs	3 = 14 »	4 = 19 »	Id.	7	50 à 60 K.
Id.	34 faussaires	7 = 20 »	6 = 17 »	Id.	8	61 »
Id.	23 incendiaires	5 = 21 »	3 = 13	Id.	4	57 »

On voit par là que les faussaires, les incendiaires et les homicides fournissent les proportions les plus élevés de poids maximum ; tandis que les homicides et les incendiaires donnent aussi la proportion la plus faible de poids minimum. Les violateurs et les voleurs ont le maximum des poids inférieurs et le minimum des poids supérieurs.

Cette supériorité, en général, du poids et de la taille peut se contrôler sur le cadavre — ce qui vaut bien mieux, parce que le vêtement peut être une cause d'erreur. En effet les chiffres fournis par le poids et la taille des 400 cadavres d'hommes normaux et des 134 criminels de Bonn, dont fait mention l'œuvre de

1

	<b>Soldats sains</b>	<b>Criminels sains (Lombroso)</b>
Vénétie	68 —	— 63 5
Napolitain	65 093	— 71 0
Emilie	64 859	— 68 0
Marche	64 295	— 64 0
Piémont	64 433	— 67 0
Lombardie	63 785	— 65 0
Sienna	61 734	— 66 0
Sardaigne	61 389	— 63 0

Bischoff (*Hirngewicht des Menschen*, Bonn, 1880) nous montrent que dans les poids les plus petits les hommes honnêtes dépassent les brigands, comme 18,6 est à 13, 4, (voyez Atlas, tab. I), tandis que dans les poids moyens (40 à 70 kilogrammes), ce sont les brigands qui l'emportent comme 84 est à 75.

Dans les poids maximum les gens honnêtes surpassent les criminels du double, comme 4 est à 2,2.

[Retour à la table des matières](#)

4. — *Grande envergure*. — Les criminels offrent une supériorité marquée dans la mesure de la grande envergure comparée à la taille. Cette supériorité déjà entrevue, chez les mineurs, par Riccardi, fut constatée chez les adultes par Lacassagne qui a étudié 800 criminels français. (*Arch. di psych.*, vol. IV, fasc. II). Ces derniers, comme il est démontré dans l'Atlas, tab. II<sup>e</sup>, ont bien des fois la grande envergure supérieure à la taille.

En effet sur 800 hommes examinés la grande envergure fut :

91 fois inférieure à la taille	
86 fois égale	id.
623 fois supérieure	id.

Maxime Du Camp a noté la grande longueur des bras chez le sanguinaire communal Verig. Thiebert avait de remarquable, outre les énormes mâchoires, des bras aussi longs que ceux d'un chimpanzé, comme Cartouche des doigts très-mobiles et très-longs.

5. — *Gracilité*. — J'ai observé :

Sur 567 homicides	santé délicate	53	taille mal formée	3
Id. 143 voleurs	id.	19	id.	1
Id. 21 violateurs	id.	4	id.	3
Id. 34 faussaires	id.	5	id.	1
Id. 23 incendiaires	id.	2	id.	2

Les brigands, les homicides, les incendiaires ont le plus souvent une taille élancée, une santé robuste, tandis que les voleurs, les violateurs<sup>1</sup> sont pour la plupart des gens frêles, surtout ces derniers : ce qu'expliquent probablement les plaisirs solitaires dont ils portent les traces sur le visage ; avec les faussaires et les incendiaires ils donnent un plus grand nombre de bossus ; ainsi se trouverait

<sup>1</sup> Pour auteurs de viol en suivant la nomenclature de Lacassagne (*N. du T.*).

fondée l'opinion populaire qui met sur le compte de cette infirmité la luxure et la malice.

On ne doit pas s'étonner si les homicides sont plus forts et plus grands : il faut un grand développement de force pour user de la violence et pour attaquer. Au voleur, au contraire, la force n'est pas nécessaire ; la faiblesse même peut être une cause adjuvant du crime.

[Retour à la table des matières](#)

6. — *Amplitude thoracique.* — La mesure de la plus grande amplitude thoracique, chez 384 Vénitiens, a été de 894 mm. sur les homicides, de 886 chez les incendiaires, de 875 chez les brigands et faussaires ; de 874 chez les voleurs et de 860 chez les violateurs. Donc, comme pour la taille et le poids, les criminels dépassent aussi la moyenne pour l'amplitude thoracique (860 en Italie, d'après Baroffio).

Biliakow a Trouvé chez 100 homicides russes un périmètre thoracique de 88 cent. à 96, c'est-à-dire supérieur à la normale de Russie ; et il a trouvé :

Pour	la taille	petite	1,60	périm. moy. thor. cent.	84,6
Id.	id.	moyenne	1,70	id.	id.
Id.	id.	haute, supérieure à	1,70	id.	id.

Ainsi les homicides lui ont donné un périmètre thoracique non inférieur aux chiffres constatés chez les personnes adonnées aux travaux plus pénibles <sup>1</sup>.

7. — *Capacité crânienne.* — Arrivons, maintenant, à l'étude de la capacité crânienne, d'après les données des diamètres, des courbes et des circonférences, (*Documents*, vol. II), quoique elle ne puisse en donner, à la vérité, qu'une idée très-grossière.

Le maximum de la capacité crânienne se rencontre chez les faussaires ; le chiffre atteint par eux est de 1 555 en Sicile et dans la Vénétie, de 1 582 en Lombardie ; dans toutes les régions excepté le Piémont et l'Emilie (où les chiffres sont de 1 497-1 498) il dépasse celui des autres criminels.

Immédiatement après viennent pour le volume notable du crâne les homicides et les brigands qui, en 11 régions sur 21, dépassent le chiffre de 1 500.

<sup>1</sup> KOWALESWSKI, *Archiv.*, 1884.

Les voleurs ont une médiocre capacité crânienne : dans 3 régions sur 9 ils dépassent le chiffre de 1 500 ; ils sont toujours inférieurs aux autres criminels et n'offrent le maximum que dans l'Ombrie et les Marches.

Les incendiaires et los violateurs, en très-petit nombre d'ailleurs, ont une capacité minima.

La capacité crânienne moyenne de 40 fous de Pavie a été de 1 508, c'est-à-dire inférieure à celle des violateurs, des faussaires, des voleurs lombards et légèrement supérieure à celle des brigands.

Cette étude vient en grande partie corroborer celle d'E. Ferri. Ici la statistique est plus étendue, et la méthode sérielle porte sur 699 délinquants (divisés en délinquants incorrigibles ou nés délinquants et en délinquants d'occasion), et sur 711 soldats et 321 fous <sup>1</sup>.

Les capacités plus grandes se trouvent dans les condamnés par blessure, les moindres dans les pickpockets et dans les assassins, les minimum dans les idiots ; les soldats ont le nombre plus petit des submicrocéphales.

En comparant les assassins homicides non récidivistes avec les récidivistes ou les accusés de plusieurs crimes dans les mêmes provinces, Ferri a trouvé une plus petite capacité crânienne et un moindre diamètre frontal avec un plus grand développement des mâchoires.

[Retour à la table des matières](#)

<sup>1</sup>

CAPACITÉ crânienne probable	TOTAL					NÉS délinquants		DÉLINQUANTS d'occasion			
	Soldats	Fous	Nés délinquants	Délinquants d'occasion	Idiots	Assassins	Homicides	Auteurs de blessures	Homicides	Voleurs	Pickpockets
1381-1420	—	1,9	2,9	0,9	10,0	2,2	3,9	—	—	0,6	—
1421-1460	2,8	8,0	11,6	5,0	15,0	15,3	9,0	—	9,1	4,1	3,8
1461-1500	18,0	25,6	26,4	21,8	30,0	32,6	27,3	19,2	13,6	25,8	34,7
1501-1540	37,7	33,0	34,8	33,4	20,0	32,6	34,2	48,6	27,3	31,4	26,9
1541-1580	31,9	22,6	19,1	29,9	20,0	17,3	19,2	29,0	50,0	28,4	23,1
1581-1620	7,9	6,7	4,5	7,5	5,0	—	5,4	—	—	8,1	11,5
1621-1660	1,6	1,9	0,5	1,2	—	—	1,0	3,2	—	6,6	—
1661-1700	0,1	0,3	—	0,3	—	—	—	—	—	—	—
1701-1740	—	—	0,2	—	—	—	—	—	—	—	—
<b>Individus examinés</b>	<b>711</b>	<b>301</b>	<b>346</b>	<b>353</b>	<b>20</b>	<b>46</b>	<b>182</b>	<b>31</b>	<b>22</b>	<b>147</b>	<b>26</b>

8. — *Front.* — Pour la hauteur du front, d'après E. Ferri, les 4 séries d'individus étudiés se résument en deux groupes : l'un supérieur, soldats et délinquants d'occasion, l'autre inférieur, fous et délinquants incorrigibles. D'après Ferri le front serait plus haut chez les meurtriers, les aliénés, bien plus bas chez les idiots. Et quand on les étudie par région les homicides restent inférieurs aux soldats dans toutes les provinces examinées.

En étudiant le *diamètre minimum frontal*<sup>1</sup>, E. Ferri confirme l'infériorité des criminels, mais bien plus encore celle des délinquants d'occasion, spécialement en rapport au diamètre transversal maximum de la tête.

Parmi les délinquants plus graves les assassins sont inférieurs aux homicides et aux voleurs de grands chemins, tandis que le plus grand diamètre frontal se trouve sur les meurtriers et les fripons. Chez les idiots se rencontre le diamètre frontal le plus faible, malgré leur plus grand diamètre transversal de tête. Chez les soldats au contraire les différences notées sont toutes en relations précisément avec ce diamètre, excepté pour les Romagnols, les Vénitiens et les Siciliens.

Étudie-t-on région par région, on trouve toujours dans toutes les provinces un chiffre inférieur pour les homicides. Ici se révèle un fait intéressant ; les délinquants d'occasion ont, dans plusieurs provinces, un diamètre frontal inférieur à celui des délinquants majeurs, malgré leur plus grand diamètre transversal et la plus grande capacité crânienne.

1

DIAMÈTRE minimum frontal	TOTAL				Indice frontal	NÉS délinquants			Idiots	EMILIENS		
	Sol- dats	Fous	Nés délin- quants	Délin- quants d'occa- sion		Assas- sins	Homi- cides	Bri- gands		Sol- dats	Nés délin- quants	Délin- quants d'occa- sion
90 - 92	—	2,2	0,5	0,2	55-68	—	—	1,1	15,0	—	—	—
93 - 95	0,2	2,6	9,5	5,0	59-62	11,1	6,2	1,1	35,0	0,9	6,3	8,1
96 - 98	4,1	10,0	16,5	13,4	63-66	42,4	30,4	34,3	35,0	12,1	50,0	35,1
99-101	7,5	16,9	24,6	23,3	67-70	37,7	41,5	31,2	15,9	50,0	37,5	45,0
102-104	25,2	22,7	24,6	31,2	71-74	4,4	21,9	30,1	—	37,5	6,2	10,8
105-107	25,2	20,3	18,3	19,7	75-78	4,4	—	1,1	—	6,2	—	—
108-110	30,6	16,0	4,3	7,0	79-82	—	—	1,1	—	—	—	—
111-113	6,4	6,8	0,5	6,2	—	—	—	—	—	—	—	—
114-116	7,3	2,5	0,5	—	—	—	—	—	—	—	—	—
117-119	3,5	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
<b>Individus examinés</b>	<b>711</b>	<b>297</b>	<b>344</b>	<b>253</b>	—	<b>45</b>	<b>178</b>	<b>93</b>	<b>20</b>	<b>108</b>	<b>16</b>	<b>37</b>

[Retour à la table des matières](#)

9. — *Circonférence crânienne.* — Si ensuite nous nous mettons à étudier, à part, dans les criminels la circonférence crânienne, la mesure plus aisément comparable avec celle des individus sains, nous voyons en général, que la plus grande se rencontre chez les faussaires, les brigands et les homicides, la plus petite chez les incendiaires, les voleurs et les violateurs.

Pour montrer quelle différence existe entre ces mesures (893) et celles de l'homme sain, nous les comparerons aux résultats trouvés sur 14 000 soldats par Baroffio et à ceux que j'ai trouvés avec le doct. Riva sur 262 aliénés de Pavie et de Pesaro. Nous voyons alors la circonférence crânienne :

<b>De</b>		<b>Chez les soldats</b>		<b>Chez les criminels</b>		<b>Chez les fous</b>
590	—	6 %	—	0,3	—	—
580	—	6 »	—	2,5	—	—
570	—	13 »	—	5,3	—	3,0
560	—	22 »	—	9,2	—	11,9

Nous avons, donc, trois fois plus de têtes volumineuses chez les individus sains que chez les criminels. Et quant aux fous s'ils ne nous présentent pas la circonférence de 59 et 58, ils sont inférieurs de peu à ces derniers quant à celle de 57, et les dépassent dans celle de 56.

Troyski à Varsave a trouvé lui aussi une proportion plus grande de circonférences inférieures aux normales, mais une proportion aussi plus grande de circonférences supérieures exagérées :

	<b>Dans 300 criminels Russes</b>		<b>Dans 58 criminelles Russes</b>	
Circonf. de	487 à 500	—	0,66 %	— %
Id.	501 à 515	—	1,83 »	12,1 »
Id.	515 à 530	—	10,06 »	20,6 »
Id.	531 à 550	—	40,07 »	55,1 »
Id.	551 à 561	—	33,00 »	12,0 »
Id.	562 à 591	—	20,01 »	—

En général les individus qui m'offraient de grandes circonférences et de grandes capacités crâniennes étaient des chefs de brigands, des faussaires, ou de très-célèbres fripons : par exemple le ligure Rosati, dont nous parlerons longuement plus tard, voleur d'un esprit extra-ordinaire, avait 565 pour la circonférence, 199 pour la longueur du front, 1 559 pour la capacité générale. Le féroce et rusé La Gala avait une circonférence crânienne de 559, une largeur de front de 150, et une capacité générale de 1 509.

Le féroce Davanzo, poète et secrétaire de La Gala, avait une circonférence de 570. Un coloriste fameux de Naples m'a donné une circonférence de 570 et une

capacité générale de 1 604. Un faussaire de Pavie avait une circonférence de 580 et une capacité générale de 1 671. Verzeni, qui pendant fort longtemps échappa à toute recherche de la justice, offrait une capacité de 1 577, et une circonférence crânienne de 561. Une circonférence de 590 me fut donnée par un droguiste des plus adroits, qui, dans son pays, faisait tuer ses confrères, et put ainsi pendant longtemps s'enrichir impunément. Sutler qui, aux galères réussit à fabriquer un passeport et même de la fausse monnaie, avait une circonférence de 580<sup>1</sup>.

Voici les chiffres comparés des circonférences fournies par les soldats, les criminels, et les fous :

<b>Circonférences</b>	<b>Soldats</b>	<b>Criminels</b>	<b>Fous</b>
530	8,4 %	11,3 %	23 %
520	2,94 »	5,0 »	13 »
510	0,00 »	1,9 »	6 »
500	0,13 »	0,8 »	3 »
490	0,01 »	0,18 »	0 »
470	—	0,10 »	—

Ce qui démontre clairement que les criminels ont une submicrocéphalie deux fois plus fréquente que les soldats, mais plus faible que celle des aliénés. Il n'y a pas là de contradiction avec ce que nous ont révélé les recherches anatomiques. Il ne faut pas oublier que, la sclérose crânienne est plus fréquente chez les criminels que chez les fous : ce qui explique comment la capacité externe peut paraître notable alors même qu'elle est diminuée à l'intérieur.

La différence de volume de la tête chez les criminels doit paraître d'autant plus considérable que, comme on l'a vu plus haut, la taille et le poids du corps, sont, chez presque tous, très-élevés.

Holbach et Poncet présentaient une circonférence de 470. L'assassin Longevin une de 431.

Lauvergne<sup>2</sup>, qui a étudié des parricides, ajoute que sur 9, trois avaient des têtes petites et léporides.

Tout cela est confirmé par l'étude de E. Ferri, qui ici encore établit une distinction entre les criminels-nés (Pesaro) et les criminels d'occasion (Castelfranco)<sup>3</sup>

Les plus petites circonférences, selon lui, se rencontrent surtout chez les criminels ; c'est le contraire pour les plus grandes. Mais les criminels d'occasion et

<sup>1</sup> LAUVERGNE, *Les Forçats*, p. 353, Paris, 1843.

<sup>2</sup> *Op. cit.*, p. 86.

<sup>3</sup> *Archiv. di psich.*, vol. II, et ici même vol. II, *Documents*.

les criminels d'habitude dépassent les criminels nés dans les circonférences moyennes et s'en écartent dans les circonférences élevées.

[Retour à la table des matières](#)

10. — *Semi-circonférence antérieure.* — En étudiant la demi-circonférence antérieure chez 1 711 individus, Ferri conclut à une infériorité pour la petite criminalité (voleurs, fripons, etc.) et plus encore pour la grande (assassins, homicides) comparée à celle des soldats.

Parmi les aliénés la grande infériorité des idiots et des imbéciles est évidente, les homicides ont une demi-circonférence antérieure inférieure à celle des soldats en Piémont, dans la Lombardie, dans la Romagne.

Corre et Roussel se sont livrés à une étude minutieuse, sur 200 condamnés morts à Brest. Chez les Français la circonférence normale étant de 525 millim., et la demi-circonférence antérieure de 271, et la postérieure de 274 millim., les circonférences des criminels seraient plutôt plus élevées, et les parties antérieures prédomineraient souvent sur les postérieures ; on trouverait chez les voleurs une proportion qui atteint 48 %, pour des circonférences allant de 559 à 540 ; et de 22 % au dessous de 560. Chez les faussaires les deux grandes mesures atteindraient 72 % ; chez les homicides 76 %. Les violeurs donneraient. 69 %. D'après ces données les faussaires et les homicides l'emporteraient sur les voleurs et les violeurs.

Quant à la prédominance antérieure, chez les voleurs nous trouvons 40 %, chez les faussaires 70, chez les violeurs 57 et chez les homicides 48 %.

11. — *Diamètre de la mâchoire.* — Manouvrier, Ferri et moi avons noté le développement exagéré des mâchoires, surtout chez les homicides. Le plus grand diamètre de la mâchoire, Ferri le constate chez les homicides et chez les petits délinquants, le plus faible chez les coupeurs de bourse et les meurtriers ; il n'est pas très-développé chez les fous, hormis ceux qui sont atteints de monomanie impulsive.

12. — *Diamètres zygomatiques.* — Ferri et Biliakow ont trouvé le diamètre bizygomatique maximum chez les délinquants comparés aux normaux. Parmi les criminels il est plus grand chez les homicides et moindre chez les coupeurs de bourses.

13. — *Face.* — Il résulte que la longueur de la face, non seulement en chiffres absolus, mais encore en rapport pour cent avec la hauteur *du vertex au menton*, est



notablement supérieure chez les criminels, surtout chez les assassins-homicides, comparés aux soldats ; elle est supérieure encore chez les homicides comparés aux meurtriers et aux coupeurs de bourses ; les homicides ont toujours un développement de la face, comparé au crâne, notablement plus élevé que chez les soldats, spécialement dans le Napolitain, et en Sicile.

[Retour à la table des matières](#)

14. — *Indice céphalique.* — L'indice céphalique conserve presque toujours congénitalement les traces de l'influence de la région et de la race ; très-grande brachycéphalie, dépassant 86,85 en Piémont, 88,93 en Russie, inférieure à 82 en Romagne, dans les Marches, en Lombardie, à 81 dans l'Emilie et dans l'Ombrie, à 80 dans la Vénétie et à Gènes.

Les déformations crâniennes sont plus fréquentes chez les voleurs et les incendiaires et en particulier chez les mineurs où elles se rencontrent dans la proportion de 13 0<sub>10</sub> ainsi divisées :

Sinus frontaux énormes	5 %
Front bas, étroit, fuyant	5 »
Saillies marquées le long des sutures	10 »
Microcéphalies	4 »
Plagiocéphalies	5 »
Trococéphalies (indice moyen 91,4)	7 »
Scaphocéphalies	5 »

La trococéphalie a été rencontrée chez un Romagnol et un Sicilien ; le Romagnol trococéphale était un enragé violateur, avec de longues oreilles en anse, le front bas, les yeux obliques, le nez camus, des mâchoires énormes, en résumé un type aussi monstrueux que celui que l'on l'encontre dans les manicomes, (voir Atlas, tab. IV, 1).

Chez 4 brigands et 5 homicides, on note un gonflement de la partie supérieure des tempes, un aplatissement de la portion inférieure et de l'occipital, et deux asymétries faciales.

En Russie Biliakow sur 100 homicides a trouvé l'obliquité du front, l'asymétrie du crâne (58 %), la saillie de la région occipitale et de la partie supérieure du crâne (15 %), un fort développement de l'apophyse mastoïde (13 %) et des sinus frontaux (42 %). D'après lui, la plus petite distance entre les angles de la mâchoire inférieure se trouve le plus souvent chez les hommes sains, la plus grande chez les homicides et les psychopathes. — Quant à la distance de l'orifice auriculaire à la base de la cloison nasale et à la ligne mento-auriculaire, les mesures maxima et minima appartiennent tout d'abord aux délinquants, puis aux psychopathes, tandis que la mesure oscille pour les hommes sains de 0,3 à 0,4 centim., elle est pour les

autres de 0,6 à 0,7 centim. Plus de la moitié des homicides présente un grand développement de la partie supérieure du crâne ; si on compare au périmètre intérieur du crâne la région occipitale et la région frontale, on trouve chez les homicides un fort développement de la première et une diminution notable de la seconde.

À Varsovie, Troyski <sup>1</sup> a donné une table comparative qui montre la différence entre les mesures des crânes normaux et ceux des délinquants et des psychopathes.

<b>Diamètre vertical</b>		<b>Crânes normaux d'après Welker</b>	<b>Crânes normaux d'après l'auteur</b>	<b>Crânes de psychopathes d'après Slemberg</b>	
Moins de 68,0	%	Platicéphalie	0,0 %	3,0 %	6,6 %
De 68,0 à 72	»	Subplaticéphal.	30,0 »	22,0 »	18,0 »
De 72,1 à 75	»	Mesocéphalie	43,3 »	31,7 »	21,6 »
De 75,1 à 79	»	Ipsicéphalie	26,6 »	31,7 »	28,0 »
De 79,1 à 84	»	Oxycéphalie	0,0 »	10,3 »	15,6 »
Au-dessus de 84	»		0,0 »	0,7 »	8,3 »

Ce tableau montre la plus grande fréquence de la platicéphalie et de la subplaticéphalie et de l'oxycéphalie chez les criminels comparés aux hommes normaux, et leur infériorité chez les fous.

Ces mêmes diamètres ont été étudiés par lui sur 3 catégories de criminels : 1° Homicides et voleurs de grand chemin ; 2° Récidivistes ; 3° Criminels entrés en prison pour la première fois.

<b>Diamètre vertical</b>	<b>1° Homicides et brigands</b>	<b>2° Récidivistes</b>	<b>3° Non récidivistes</b>	
Moins de 68,0	%	2,3 %	4,7 %	1,6 %
De 68,0 à 72	»	16,3 »	20,9 »	26,5 »
De 72,1 à 75	»	34,4 »	31,8 »	30,5 »
De 75,1 à 79	»	27,9 »	32,5 »	32,6 »
De 79,1 à 84	»	2,3 »	0,0 »	0,8 »

On voit ici, que les types extrêmes de l'indice de la hauteur, la platycéphalie et l'oxycéphalie se rencontrent plus fréquemment parmi les voleurs de grands chemins et les voleurs récidivistes, et plus rarement chez les voleurs d'occasion qui ne sont pas les hôtes habituels des prisons.

Knecht, sur 1 214 criminels allemands, a trouvé plutôt l'excès dans les dimensions crâniennes que le défaut : 4 fois seulement la microcéphalie ; 118 fois l'oxycéphalie, 15 fois la scaphocéphalie ; 32 fois le prognathisme, 56 fois

<sup>1</sup> *Archive de psychiatrie névrologie et psychopathologie* de KOWALEWSKI, Russie), 1885.

l'anomalie dans l'implantation des dents ; chez 6 il a noté la division de la luvette, et chez 6 des anomalies aux oreilles.

La paralysie unilatérale de la face, l'asymétrie faciale ont été notées seulement 56 fois ; et plus rares encore sont les cas de déviation notable du nez.

Le strabisme a été trouvé 7 fois et autant de fois l'inégalité des pupilles. 23 fois il a noté le goitre et l'hypertrophie cardiaques et 146 la hernie.

Quant aux organes génitaux le phymosis congénital a été trouvé chez 51 individus ; 29 présentaient un arrêt de développement des testicules ou du pénis ; 2 fois fut observé l'épispadias et 5 fois l'hypospadias.

L'asymétrie crânienne pour Corre et Roussel (*Rev. d'antrop.*, 1883) est le caractère prédominant des criminels français : sur 121 voleurs elle a été observée 81 fois, et 22 fois l'asymétrie faciale. La déformation scaphoïde a été notée sur 21 de ces individus. L'aplatissement pariétal postérieur ils l'ont observé 61 fois, dont 41 sur les crânes asymétriques, et 21 sur les crânes réguliers.

Chez 21 faussaires ou banqueroutiers l'asymétrie était un peu moins fréquente (63 %).

Chez 28 violateurs l'asymétrie a été notée 19 fois, soit 70 %, et 9 fois l'asymétrie faciale, dont 5 fois en rapport avec la crânienne.

L'étude de 25 meurtriers donnerait un nombre inférieur d'asymétries (60 %), et 6 asymétries faciales seulement ; au contraire 21 fois l'aplatissement pariétal.

#### [Retour à la table des matières](#)

15. — *Exceptions.* — Mais une certaine partie des criminels, celle qui peut se dire l'aristocratie du crime, offre une large capacité cérébrale, de même qu'une forme régulière du crâne, et souvent ces lignes harmoniques et fines, qui sont particulières aux hommes distingués. Tels étaient par exemple Brochetta, Lacenaire, Malagutti, de même Carbone, Pace, Franco, Venetuoli et les frères Jacovone, qui ne pourraient se distinguer craniométriquement de leurs concitoyens. Les assassins Lebiez et Baré, avaient le front élevé, les lignes du crâne régulières.

## II

### Physionomie des criminels.

[Retour à la table des matières](#)

1. — Sur la physionomie des criminels on fait courir des idées fausses pour la plupart. Les romanciers en font des hommes d'un aspect épouvantable : barbe jusqu'aux yeux, et le regard scintillant et féroce. D'autres observateurs, Casper par exemple, vont d'un excès à l'autre, et ne trouvent aucune différence entre eux et l'homme normal. Les uns et les autres se trompent. Assurément, de même qu'il y a des criminels à capacité crânienne notable, avec d'admirables conformations du crâne comme nous venons de le dire, il y en a aussi et, surtout parmi les habiles filous et aussi parmi les chefs de bande, dont la physionomie est parfaitement régulière. Tel était l'assassin dont parle Lavater et qui ressemblait à l'un des anges du Gnide. Tel était ce prétendu colonel Pontis de Sainte-Hélène qui put pendant longtemps tromper l'autorité et la cour sur les dépouilles de celui qu'il avait probablement tué. Tels étaient Holland, Lacenaire, Bouchet, Lemaire, Sutler, et le chef de brigands Carbone, une des plus gracieuses figures napolitaines. (Voir table V).

Mais ce sont des exceptions qui nous frappent et nous entraînent par leur contraste, et qui s'expliquent quand on vérifie que ces criminels ont une grande intelligence à laquelle s'ajoute une certaine gentillesse de manières.

Certains caractères particuliers de la physionomie des criminels, comme l'absence de barbe, l'abondance de la chevelure, la pâleur, nous font, bien souvent, trouver leur physionomie plus délicate et plus gentille qu'elle ne l'est en réalité. (Voir table VI, 6, 3).

Quand, à part ces rares exemples qui forment l'oligarchie du délit, on étudie la masse entière de ces malheureux, comme je l'ai fait dans les maisons de détention, on conclut que, sans avoir toujours une physionomie barbative et effrayante, ils en ont une toute particulière et presque spéciale à chaque forme de la criminalité.

Chez les violateurs (qui ne soient crétins) presque toujours l'œil est saillant, la physionomie délicate, les lèvres et les paupières volumineuses. La plupart sont grêles, blonds, rachitiques, et parfois bossus (Atlas XI, 100). Les pédérastes se distinguent souvent par une élégance féminine, par les cheveux longs et bouclés et

par des habits qui conservent, même sous l'uniforme des prisons, une certaine tournure féminine. La délicatesse de la peau, l'aspect infantile, l'abondance des cheveux lisses et séparés à la mode des femmes, qui se rencontrent souvent dans ces malheureux, on les observe aussi chez les incendiaires, par ex. cet incendiaire de Pesaro, qu'on avait surnommé la femme, et qui en avait en effet l'aspect et les mœurs. (Voir Atlas, table VII, fig. 2 ; table XI, 4, 4 (bis) et 2).

Les meurtriers, les voleurs avec effraction ont les cheveux crépus, sont déformés dans le crâne, ont de puissantes mâchoires des zygomies énormes, et de fréquents tatouages ; sont couverts de cicatrices dans la tête et dans le tronc. (Voir table V, 5, 4, et VII, 1).

Les homicides habituels ont le regard vitreux, froid, immobile, quelquefois sanguinaire et injecté ; le nez souvent aquilin, ou mieux crochu comme celui des oiseaux de proie, toujours volumineux ; les mâchoires sont robustes, les oreilles longues, les pommettes larges, (voir tab. VI, 3, V, 1, 3), les cheveux crépus abondants et foncés. Assez souvent la barbe est rare, les dents canines très-développées, les lèvres fines. Souvent il y a du nystagme et des contractions d'un côté du visage, qui montrent la saillie des dents canines comme en signe de menace. (Voir Atlas, V, 3, 4, VI, 3, 4).

Un grand nombre de faussaires et d'escrocs que j'ai pu étudier, avaient une physionomie où se peignait une bonhomie singulière, quelque chose de clérical, ce qui d'ailleurs dans leur triste carrière contribuait à inspirer la confiance à leurs victimes. J'en ai connu avec le visage pâle, des yeux hagards ou très-petits, le nez tordu, avec bien des fois une précoce perte des cheveux et la face de vieille femme ; aussi étaient-ils (Marro) bien souvent des fils de vieux. (Voir table VI, 2, 3).

En général beaucoup de criminels ont les oreilles écartées, les cheveux abondants, la barbe rare, les sinus frontaux et les mâchoires énormes, le menton carré et saillant, les pommettes larges, les gestes fréquents, en somme un type ressemblant au mongol et parfois au nègre. (Voir Atlas, table VII, 2, et XII, 1 et 2).

L'usage assez fréquent chez nos brigands de porter des tresses, et celui des bravi de porter le *ciuffo* comme insigne de leur féroce métier, est dû probablement à leur splendide chevelure crépue et rebelle à toute coiffure.

Carbone et Cavaglià, dont il a été question plus haut, et dont la physionomie est si belle, n'ont pas de barbe mais des cheveux longs et abondants : c'était le cas d'Abadie. (Voir Atlas, table V, 6, 3).

Giona la Cala a des cheveux touffus et crépus, de larges pommettes, la lèvre mince, l'œil vitreux et immobile.

Troppmann, Mabille, Ducros, avaient le front fuyant et la lèvre supérieure mince, la barbe rare, la chevelure dure, et les oreilles en anse.

Dumollard violateur et assassin avait la lèvre supérieure déformée, la chevelure foncée et très-fournie.

Billoir avait les cheveux noirs, crépus et épais.

Casper déclare avoir découvert sur tous ses assassins un regard froid et glacial, presque de marbre, souvent des cheveux touffus. Il y avait un notable prognathisme chez Helm, absence de barbe chez Winck et Lucke, des pommettes énormes chez Z., des lèvres minces chez Haube, des mains énormes chez Klausen, une bouche fendue chez les deux assassins M. V. et Polmann : cette dernière présentait de fréquentes contractions à la lèvre gauche. (*Morder Physionomie*, 1854).

A. Scheffer nous a peint Judas avec une face prognate, de longues oreilles en anse ; tel est aussi Judas sculpté par la main d'un maître au pied de la « Scala Santa » à Rome.

L'archéologie nous dévoile, comme l'a si bien montré Mayor dans sa *Monographie des Césars*, 1886, que «Tibère avait les oreilles en anses, asymétrie faciale, et la mâchoire volumineuse. Caligula avait une expression sinistre, cruelle et défiante, rictus menaçant au coin de la lèvre supérieure, pâleur du visage, lèvres minces, regards fixes et terribles, mâchoires fortes et asymétriques ; le côté gauche de la fosse-zygomatique plus développé.

Néron avait une asymétrie frappante de la face, de fortes mâchoires, de grandes oreilles légèrement écartées de plus des sinus très-saillants, un front bas (Atlas, XIII), et un léger strabisme.

Balzac nous dépeint le fripon du Tillet avec des cheveux très-noirs, comme s'ils avaient été teints.

Bret-Harte représente l'adultère sous les traits d'une femme extraordinairement pâle, qui ne rougissait jamais.

[Retour à la table des matières](#)

2. — Mais l'anthropologie veut des chiffres et non des descriptions isolées et générales ; surtout quand elles doivent s'appliquer à la médecine légale.

Je vais maintenant faire connaître ce que j'ai pu recueillir grâce, surtout, à l'aide du doct. Marco qui va en publier un puissant travail chez 500 criminels <sup>1</sup>.

*Cheveux.* — En comparant 500 honnêtes gens à 500 criminels de la même région du Piémont, nous avons trouvé les chiffres suivants :

<b>Cheveux</b>	<b>Meurtre %</b>	<b>Blessures %</b>	<b>Viol %</b>	<b>Vol. de grand chemin %</b>	<b>Incendie %</b>	<b>Escroc %</b>	<b>Vol avec effract. %</b>
<b>Noirs</b>	45,0	42,0	23,0	33,3	57,0	44,7	45,0
<b>Châtains</b>	42,0	46,0	41,7	46,0	42,0	35,5	42,5
<b>Blonds</b>	12,5	12,0	35,0	20,5	—	19,7	10,0
<b>Rouges</b>	—	—	—	—	—	—	2,5

<b>Cheveux</b>	<b>Coupeurs de bourses %</b>	<b>Vol domestique %</b>	<b>Vol simple %</b>	<b>Oisiveté %</b>	<b>Normaux %</b>	<b>Moyens criminels %</b>
<b>Noirs</b>	50,0	56,2	42,8	42,1	27,0	43,0
<b>Châtains</b>	40,0	37,5	42,8	55,9	39,0	43,0
<b>Blonds</b>	7,0	6,2	14,2	1,3	30,0	13,0
<b>Rouges</b>	2,5	—	—	2,6	3,0	0,7

Les cheveux noirs et les châains sont donc plus fréquents chez les criminels, tandis que les blonds y sont inférieurs d'un tiers — 13 à 33. — Le maximum des noirs se trouve dans les incendiaires et dans les voleurs, le minimum dans les violateurs ; le maximum des marrons est donné par les oisifs, blesseurs, voleurs de grand chemin. Les blonds ne se trouvent, en majorité, que dans le viol et dans l'escroc. Les rouges (quoiqu'en disent les proverbes) sont très-peu fréquents.

Les cheveux étaient rares chez 6,3 % et blancs chez le 5,8 % de mes 350 criminels : c'est bien moins que dans les fous, chauves dans le 23 %, grisonnants le 29 % (hommes) et le 21 % (femmes).

Marrro aussi sur 507 criminels trouva le 10 % avec les cheveux rares, tandis que le 44 % les avaient touffus avec un maximum de 53 chez les vagabonds et de 47 % chez les assassins, les rebelles et les voleurs de grand chemin, et un minimum de 31 % chez les escrocs.

La rareté ou l'absence de la barbe, je l'ai constatée chez les criminels 23 fois %, et chez les aliénés seulement 18 fois % à Pavie, et 22 % à Pesaro.

<sup>1</sup> *Antropometria e psicologia di 500 criminali*, 1886.

*Iris.* — Bertillon sur 4 000 criminels trouve 33,2 % avec l'iris de couleur marron, 22,4 % de couleur châtain sombre, 32,4 % jaune ou rouge, et 12 impigmentés ou avec reflets verdâtres. (*Rev. Scient.*, 1885).

Ces chiffres révèlent une certaine fréquence d'iris sombres, mais n'ayant une comparaison avec des normaux je n'en puis tirer des conclusions décisives.

Le *strabisme* se présentait dans le 5 % des voleurs et des escrocs, dans le 2,5 % des assassins (Marro).

Les oreilles écartées ont été notées dans le 28 % de mes criminels ; dans ses 500 criminels Marro les a trouvées dans le 7,8 % avec un maximum de 15 % chez les vagabonds et un minimum de 2 % chez les violateurs.

Sur 2 les oreilles n'avaient pas d'hélice. Deux fois elles étaient petites ou minces, 3 fois inégales, 3 fois l'une plus basse que l'autre, et 2 fois ratatinées. Ces anomalies sont d'ailleurs plus fréquentes chez les aliénés.

*Nez.* — 19 criminels sur 500 avaient le nez tordu ou à droite ou à gauche ; précisément dans la même proportion que chez les hommes normaux 3 % ; des violateurs, 2 sur 40 présentaient cette anomalie et 5 autres l'avaient trilobé ou excessivement gros. Cette difformité est encore plus fréquente chez ceux qui ont le nez camus.

Le nez démesurément long se rencontra 2 fois sur 100 ; ainsi Perello, voleur de Turin, avait un nez long de 4 centimètres.

*Dents.* — Dans le 4 % des homicides, on a noté le développement démesuré des dents canines. Sur 7 les dents présentaient d'autres irrégularités, telles que l'absence des incisives latérales, leur ressemblance avec les canines, la mauvaise direction des canines, ou leur superposition.

La *pâleur* du visage a été notée par Marro dans 158 sur 507, (31 %) avec un maximum de 35 % chez les assassins, et un minimum de 10 % chez les violateurs. — 3 présentaient la même physionomie des crétins, et 3 autres avaient le goitre volumineux.

Les *génitiaux* furent trouvés anomaux par lui dans le 2 % des blesseurs, 2,6 % des escrocs, 5 % des violateurs, 1 % des voleurs.

Sur 7 la peau avait une coloration plus sombre que la normale, et chez un elle était bronzée. Un violateur sicilien, un voleur, trois assassins avaient l'obliquité de l'orbite, la rotundité du crâne, la saillie et la distance des zygomes, la mâchoire carrée et épaisse, et une teinte jaunâtre de la peau, et présentaient ainsi une reproduction exacte du type mongol (voir Atlas, XII, 1, 2). — Quelques un,



comme Cartouche et O. par le front fuyant, la petitesse du crâne, la saillie de la face se rapprochaient du type simiesque. (Voir Atlas).

### III

#### **Photographies et types de criminels.**

[Retour à la table des matières](#)

1. — À ces recherches nécessairement incomplètes on a fait, dès le début, de graves, de justes objections. Il y a beaucoup, a-t-on dit, de gens honnêtes qui ont bien souvent ou l'un ou l'autre de ces caractères.

Aussi avant de leur attribuer une importance décisive, serait-il bon de voir en quelle proportion on les rencontre chez l'homme normal ; ici il faut se rappeler que ce n'est pas l'existence d'un ou de deux de ces caractères, mais bien leur ensemble qui peut révéler les tendances criminelles.

Une autre lacune que nous devons réparer en cette édition, consiste à signaler combien de fois le type criminel se manifeste dans son entier, en opposition à ce qu'on voit chez les hommes normaux, et combien de fois il se rencontre non seulement chez les criminels célèbres, plusieurs fois récidivistes, mais chez les criminels ordinaires, chez tous ceux qui non seulement sont criminels anthropologiquement, mais le sont juridiquement.

2. — *Photographies.* — Pour combler cette lacune et cela sans pouvoir être accusé de partialité dans le choix des types ; et pour que le lecteur puisse juger lui-même de nos conclusions, j'expose dans l'Atlas (V. tab. VIII<sup>e</sup>, IX<sup>e</sup>, X<sup>e</sup>, XI<sup>e</sup>, XIV<sup>e</sup>) de cet ouvrage les portraits de 424 criminels ; et je donne dans cette table le résumé des observations sur leurs anomalies, sur celles de 200 étudiants de Lombardie, de 100 du Piémont, et sur 122 criminelles étudiées personnellement.

220 sont les criminels mâles étudiés, dont 23 américains 1 anglais, 2 français et belge, 18 italiens, 164 allemands, 8 hébreux, 4 russes ; — 204 sont les femmes criminelles, dont 16 américaines, 59 allemandes, 129 italiennes.

Quand aux délits commis on trouve :

	<b>Hommes</b>	<b>Femmes</b>
Voleurs et coupeurs de bourses	108	81
Assassins et meurtriers	50	92
Escrocs, banqueroutiers et faussaires	54	6
Attentats au mœurs et viol	5	7
Bigames	2	1
Incendiaires	0	2
Empoisonneuses	0	3

<b>Table des anomalies</b>	<b>Hommes criminels 209 photogr.</b>	<b>Honnêtes 200 photogr.</b>	<b>Honnêtes 100 photogr.</b>	<b>Femmes criminelles 83 photogr.</b>	<b>Femmes criminelles 122</b>
Mâchoire développée	39 %	7,0 %	5 %	30 %	9,8 %
Barbe rare	32 »	5,0 »	6 »	5 »	0,0 »
Sinus frontaux	28 »	14,0 »	31 »	15 »	0,0 »
Œil sinistre et faux	23 »	1,0 »	0 »	25 »	9,0 »
Chevelure épaisse	21 »	1,0 »	2 »	7 »	0,0 »
Oreilles en anses	18 »	5,0 »	8 »	3 »	5,8 »
Zigomes proéminentes	10 »	4,0 »	15 »	12 »	1,4 »
Strabisme	10 »	0,4 »	3 »	6 »	0,0 »
Front fuyant	8 »	2,0 »	10 »	2 »	4,2 »
Prognathisme	4 »	0,2 »	6 »	2 »	0,0 »
Asymétrie faciale	3 »	0,0 »	7 »	13 »	0,0 »
Physionomie féminine	11 »	0,0 »	0 »	0 »	0,0 »
Physionomie virile	0 »	0,0 »	0 »	12 »	0,0 »
Œil hagard	4 »	0,0 »	1 »	3 »	9,8 »
Paupières pliées	2 »	0,2 »	0 »	0 »	0,0 »
Pélories	0 »	0,0 »	0 »	0 »	3,1 »
Nez déformé	2 »	0,0 »	0 »	0 »	0,0 »
Front bas étroit ou petit	3 »	0,7 »	10 »	9 »	4,2 »
Lèvres minces	2 »	1,0 »	3 »	14 »	15,4 »
Type criminel	25 »	2,0 »	2,6 »	27 »	26,0 »
Absences des caractères morbides	16 »	61,0 »	? »	15 »	0,0 »

Dans les mâles la physionomie conserve le type ethnique dans 20 sur 211, tandis qu'elle le perd chez tous les autres, hormis les 8 juifs qui conservent tous le type sémite.

On observe une physionomie normale et belle chez 36 criminels très-intelligents, escrocs, etc. (Atlas VIII, fig. 1, 5, 6), tel par exemple le n° 26 de l'Atlas, Pl. X, déjà sous officier de marine, un voleur très-rusé, et le n° 29 escroc et voleur de livres ; le 11 et le 14 de la table VIII<sup>e</sup> doué d'une grande astuce ; et chez

les 2 bigames américains <sup>1</sup>, et le faux monnayeur qui était un artiste de génie. (Voir Atlas VIII, 46).

Chez tous ces gens-là la spécialité du crime explique l'absence du type criminel ; ce sont ou des intelligences supérieures, ou des criminels d'occasion. C'est le cas de Peltzer (Atlas, table IX, fig. 6 et IV), et du contrebandier qui tua les gendarmes pour sauver sa marchandise.

Cette absence du type criminel ne s'explique guère pourtant chez les brigands de la Sicile et chez 9 voleurs récidivistes.

On peut, dès à présent, constater, et la chose est facile la photographie à la main, que chez les hommes criminels le caractère qui prédomine est le développement énorme de la mâchoire, la rareté de la barbe, la dureté du regard, l'abondance de la chevelure, puis en seconde ligne les oreilles en anse, le front fuyant, le strabisme, le nez difforme.

Et dans tous, dans ceux, aussi, qui paraissent normaux on trouve une étrange ressemblance, une vraie affinité anthropologique. Regardez, par exemple, le n° 20 et 21 table XI<sup>e</sup>, 50, 51, 55, 59, 60 table X<sup>e</sup>. Cela est bien plus évident dans ceux qui ont le type criminel ; c'est à croire bien des fois que ce soit le même personnage. Tel est le cas des n<sup>os</sup> 13, 31, 9, 22, 3 et 4 de la table VIII<sup>e</sup>, 21, 22, 14, 23, 9 et 11 de la table XI<sup>e</sup>, 1, 2, 7, 14, 11, 10 de la table IX<sup>e</sup>, 20, 21, 25, 15 et 18 de la table XI<sup>e</sup>. — On s'explique par là l'absence du type national, l'analogie des criminels italiens et allemands ; c'est comme dans les crétins où le type ethnique est effacé par la dégénération morbide.

Le type criminel se rencontre dans le 25 % ; les proportions plus grandes du type nous sont données par les meurtriers 36 % ; et par les voleurs 25 % ; les plus petites par les criminels d'occasion 17 % ; par les banqueroutiers 1 sur 8 (voir Atlas, VIII, fig. 1, 2, 3, 4, 5, 6, et 1/8 de la table IX<sup>e</sup>), par les escrocs et bigames 6 % ; or dans ceux-ci la bonhomie de l'expression est un moyen nécessaire pour surprendre la bonne foi des honnêtes gens ; c'est *mimétique*, comme diraient les naturalistes.

Dans les criminels libidineux le type se rencontre 4 fois sur 5. Le criminel classique n° 1 (Atlas XI), qui viola sa fille et la prostituua, avait les yeux gros et en dehors, les paupières pliées, les lèvres très-grosses et volumineuses. Les autres ont physionomie et vêtement de femme.

Pour les autres détails voir les explications de l'Atlas.

---

<sup>1</sup> Atlas IX, X, et XI. Pour tous les autres on trouvera les détails dans l'Atlas.

## IV.

## Sur les femmes criminelles.

[Retour à la table des matières](#)

1. — Nous n'avons, jusqu'ici, ébauché que superficiellement les femmes criminelles ; même encore maintenant nous n'en pouvons dire que fort peu de choses, car je n'ai pu en examiner que 258 ; et encore cet examen a-t-il été plus superficiel que pour les hommes.

Mais la lacune ne me semble pas trop grave : car on possède de nombreux renseignements sur des femmes à peu près identiques quant au moral, les prostituées, dans l'œuvre classique de Parent-Duchâtelet, qui abonde en renseignements aussi précieux.

La taille moyenne de 80 criminelles piémontaises m'a donné 1,53 avec un maximum de 1,59 et un minimum de 1,45 ; le poids 52 kil. avec un maximum de 61 et un minimum de 35. — Les poids de 75 prostituées lombardes étaient de 52,900 kilog.

Dans les criminelles j'ai trouvé :

	Taille	Poids	Circonférence crâniennes Ziino	Idem moi
65 voleuses	1,54	58,0	505	494
11 infanticides	1,53	57,2	502	504
5 femmes coupables d'avortement	1,51	58,0	—	—
12 homicides	1,56	56,0	508	532
6 meurtrières du mari	1,65	61,0	507	—
8 empoisonneuses	1,57	57,0	507	517

Sur 1 184 filles de joie, Parent-Duchâtelet trouva 34,6 % de tailles basses et 38,86 % de tailles élevées parmi lesquelles 7,56 de très-élevées. Ces chiffres révéleraient une grande fréquence de tailles hautes chez les criminelles, mais ils ne sont pas comparables à ceux fournis par les types sains d'un même pays.

Si on établit une comparaison avec les chiffres fournis par Quetelet sur les jeunes filles belges (max. de 1,74 et minimum de 1,44), on trouve que ce

maximum a été dépassé seulement chez 77 prostituées françaises et le minimum par 1 265 sujets sur 11,887.

De ces faits on ne peut tirer une conclusion qui soit vraiment sûre.

Voici quelques chiffres relatifs à la circonférence crânienne de 80 criminelles étudiées par moi, et 115 étudiées par Ziino :

<b>Circonférence de</b>	<b>86 folles</b>	<b>178 prostituées</b>	<b>80 criminelles piémont.</b>	<b>115 criminelles siciliennes et napolit.</b>
47 cent.	— %	—	—	1,5
48 id.	2,1 »	5,8	3,6	1,5
49 id.	1,8 »	6,0	12,0	4,5
50 id.	2,7 »	12,2	16,0	12,7
51 id.	2,4 »	21,0	25,0	9,5
52 id.	2,4 »	18,0	20,0	18,0
53 id.	3,5 »	16,0	16,0	23,9
54 id.	1,0 »	12,0	10,0	7,9
55 id.	—	3,0	12,0	6,3
56 id.	—	1,0	2,0	4,5
57 id.	—	—	1,8	6,3
58 id.	—	—	1,0	—

Les criminelles qui ont une moyenne de 530 et prostituées avec une moyenne de 522, offrent une série de têtes volumineuses presque décuplés de celles des folles ; les prostituées auraient en outre un chiffre double : de submicrocéphalies (48), en comparaison de celles-ci.

Les circonférences les plus élevées de 55, 56, 57 manquent chez les voleuses et chez les infanticides ; elles abondent dans les meurtrières.

Quant aux indices céphaliques nous ne mentionnerons que ceux qui ont atteint le chiffre le plus élevé.

Sur 30 homicides il n'y aurait que 3 ultra-dolichocéphales et 10 brachycéphales, remarquables ; sur 8 infanticides j'ai noté 3 dolichocéphales, 5 brachicéphales, sur 7 voleuses, 5 brachycéphales.

Sur 66 criminelles, 20 étaient dolichocéphales et 40 brachycéphales.

#### [Retour à la table des matières](#)

2. — Ces chiffres perdent toute importance quand on songe que toutes les dolichocéphalies les plus accusées viennent de l'île d'Elbe, de la Sardaigne, de la Calabre, et que les brachycéphales sont ou du Piémont, ou de Pavie, ou des Marches, qu'elles sont, en somme, ethniques.

[Retour à la table des matières](#)

3 — *Anomalies crâniennes*. — Les plus importantes et les plus certaines données ressortent des tableaux sur les anomalies crâniennes.

Sur 188 sujets Ziino<sup>1</sup> en trouva 7 avec des crânes difformes, 17 avec une asymétrie de la face, 19 avec les oreilles en anses ou anormales, 1 avec des dents mal implantées, 1 avec une hypertrophie du foie et avec des maxillaires volumineux, 1 avec une barbe précoce, 13 avec une circonférence crânienne de 48 centim., 2 avec une circonférence de 47 (submicrocéphales).

Chez 122 criminelles que j'ai étudiés, j'ai trouvé l'asymétrie crânienne 50 fois ; 25 fois sur 61 homicides, 9 fois sur 20 voleuses, 8 fois sur 22 infanticides, avec prédominance chez les voleuses.

Mais ce qui distingue les criminelles des femmes normales et surtout des folles c'est l'abondance extrême de la chevelure, 39 sur 122 ; je n'en ai pas trouvé une seule chauve ; et 3 homicides seulement sur 122 avaient prématurément les cheveux blancs. Thompson, lui aussi, note l'abondance de la chevelure chez les criminelles. Les splendides cheveux de l'Eberzeni, de la Sola, de la Motte sont célèbres<sup>2</sup>. Ce fait est en harmonie avec la pélurie abondante sur le visage que j'ai trouvé dans la proportion de 10 sur 122 examinées, et avec la distribution du poil du pubis que j'ai trouvé tout à fait analogue au viril dans le 10 % de nos criminelles, ce qui est le double de ce qu'on a constaté dans les femmes normales 5 %.

Quant à la couleur des cheveux j'emprunterai à Parent-Duchâtelet sa statistique basée sur 12 600 prostituées françaises, comparées aux prostituées étudiées par Sorésina, aux prostituées de Turin et aux 400 folles de Pavie.

		PROSTITUÉES			FOLLES	
		Françaises		Lombard.	Turinoise	De Pavie
		citadines (p. 1000)	rurales (p. 1000)	(p. 1000)	(p. 1000)	(p. 1000)
Cheveux	châtains	534	505	350	104	275
Id.	bruns	209	289	—	168	—
Id.	blonds	134	70	240	292	80
Id.	noirs	117	145	400	—	160
Id.	roux	3	—	—	22	—

<sup>1</sup> *Fisiopatologia del delitto*, 1884, Napoli.

<sup>2</sup> Ce qu'elle avait de plus remarquable c'était l'exubérance de sa chevelure ». (*Mémoires de Sanson*, 1862, I, p. 173).

Les cheveux noirs sont donc plus fréquents chez les courtisanes, comme d'ailleurs chez les hommes criminels, même en France où pourtant normalement les cheveux blonds ne sont pas rares. M<sup>me</sup> Eberzeni, la Trossarello, la Camburzano, M<sup>me</sup> Lafarge avaient des cheveux noirs, des yeux noirs, quoiqu'issues de populations blondes ou châtaines.

Le contraire semble se vérifier pour la couleur de l'iris chez les courtisanes françaises, mais non chez les lombardes.

	Prostituées françaises (p. 1000)	Prostituées Lombardes (p. 1000)	Folles de Pavie (p. 1000)
<b>Couleur de l'iris :</b>			
Gris	870	30	210
Châtain brun	283	425	710
Bleu de ciel	231	220	20
Roux	158	—	—
Noirs	56	310	60

[Retour à la table des matières](#)

4. — Chez les 122 femmes criminelles examinées par moi (voyez table) les faits les plus saillants sont : le développement de la mâchoire 1 sur 122, l'œil sinistre 13 sur 122, obliques 5, la saillie des pommettes 18 sur 122, la virilité de la physionomie, et la pélurie : 16 sur 122 ; la lèvre mince 19 sur 122 ; tandis qu'on y trouve bien moins que dans les criminels mâles les sinus frontaux et les oreilles en anses 7 sur 119, le strabisme 4 sur 122, les dents anormales 5 sur 122, la physionomie mongole 5 sur 122, (5 toutes meurtrières).

Quant aux séries par crime on trouve les apophyses zygomatiques énormes et les oreilles anormales : chez 6 voleuses sur 20 ; chez 7 homicides sur 61, et vice-versa la pélurie abondait chez les infanticides, 8 sur 22, et elle n'était que dans la proportion de 10 % dans les meurtrières et dans les voleuses.

Les lèvres supérieures minces se rencontrent plutôt chez les homicides (11 sur 61) que chez les voleuses 3 sur 20, et chez les infanticides 2 sur 22. Il en est de même de l'aspect viril du visage : 9 fois sur 61 femmes homicides, et 2 fois sur 20 voleuses. La mâchoire volumineuse 6 fois sur 61 homicides et 3 fois sur 20 voleuses, 1 fois sur 22 infanticides.

Étudions-les, maintenant, dans les photographies presque toutes allemandes.

13 sur 83 photographies (voir Atlas, tab. XIV<sup>c</sup>) ne présente aucun type criminel ; cela s'explique dans le n° 2, voleuse d'occasion, affamée ; dans le 21,

voleuse par ordre de l'amant, dans la bigamie américaine n° 44, mais ne s'explique point du tout dans les voleuses 15, 27, 34, 41, ni dans la 42 empoisonneuse.

Il faut, encore, noter, que chez bon nombre de celles qui ne présentent pas des types, ni des caractères criminels, et plus encore chez celles qui ont les caractères typiques on ne trouve plus la physionomie de la race. Un autre caractère consiste dans la grande ressemblance des physionomies, ce qui indique bien leur parenté psychophysique ; par exemple, entre le n° 8, 16 et 23 de la table XIV<sup>e</sup> ; entre le n° 22 et 29 de la même table ; de même entre le n° 4 et le n° 26, et puis entre le n° 15 de cette table et le n° 2 de la table VIII<sup>e</sup>.

La belle apparence de quelques criminelles s'explique très-bien par la richesse du tissu adipeux, du tissu connectif, de la chevelure, signes qui, s'ils ne parviennent pas à tromper, contribuent du moins à masquer l'anomalie. Telles Iv..., Eberzeni, Saraceni (n<sup>os</sup> 30, 50, 53 dont les caractères physionomiques les plus saillants sont le développement extraordinaire de la mâchoire, et quelque chose de dur, de masculin dans le regard, particularité que la richesse du tissu adipeux, du tissu connectif et de la chevelure masquent à l'œil peu attentif. C'est ainsi que la magnifique chevelure et l'embonpoint de Messaline<sup>1</sup> laissent à peine voir son asymétrie faciale, son front bas, le volume énorme de ses mâchoires, ses oreilles écartées. (Voir table XIII<sup>e</sup>).

---

<sup>1</sup> Comme on peut le voir, à Rome, sur le buste du Capitole, salle des empereurs, n° 13, et à Paris, au musée du Louvre, sur le groupe de marbre pentélique trouvé près de Rome, hors la porte San Lorenzo. (CLARAC, *Descrip.*, n. 183). Quel que soit le jugement porté sur Messaline, le criminaliste doit, ce nous semble, admettre que si c'était une féminité vicieuse, elle était certainement malade. Elle n'avait pas 24 ans quand elle mourut. M. Ménière, dans son curieux livre, *Études médicales sur les poètes latins*, croit que Messaline était atteinte de nymphomanie. « À la Salpêtrière, dit-il, il y a des Messalines qui n'ont rien à démêler avec la morale » (p. 364). (Note du traducteur A. B.).



## V.

**Objections. — Physionomie des gens honnêtes.  
Opinions populaires et proverbes  
sur la physionomie criminelle, ses causes.  
Conclusions générales.**

[Retour à la table des matières](#)

1. — *Physionomie de 818 hommes vivants en liberté.* — À la grave objection que beaucoup de ces caractères se trouvent chez les gens honnêtes, nous répondons avec les photographies de 200 individus, étudiants lombards de 19 à 25 ans, et de 100 hommes piémontais. Cette étude montre que les mêmes caractères isolés peuvent se trouver chez les gens honnêtes autant que chez les criminels<sup>1</sup>. Mais chez ces derniers la mâchoire développée, la physionomie virile des femmes, le regard sinistre, les oreilles en anse, le strabisme, la chevelure épaisse, le front fuyant sont bien plus fréquents, jusqu'au quintuple. Il est vrai, toutefois, que, dans la 3<sup>e</sup> colonne (examen de 100 hommes vivants), nous avons trouvé, quelques uns de ces caractères en proportion supérieure, surtout les sinus frontaux, les zygomes énormes, le front fuyant, l'asymétrie faciale. Mais cela s'explique facilement : tous ces gens appartiennent à une province où sévit l'influence d'une cause toute puissante de dégénérescence, le goitre.

Mais, même dans ceux-ci, on ne trouve réunis autant de caractères comme dans les criminels.

Car c'est là le fait plus saillant qui résulte à moi et à Ferri aussi par la comparaison avec 711 soldats, que jamais dans les gens normales on ne voit se réunir en aussi grande proportion dans la même personne les caractères dégénératifs qui forment le type criminel ; tout au plus, celui-ci arrive à 2 ou 3 %, tandis que dans les criminels il va jusqu'à 23 ou 27 %.

On peut le voir bien par cette table :

---

<sup>1</sup> Voir table des anomalies ecc., chap.III, II.

**CRIMINELS DE FERRI**

<b>Anomalies physionomiques</b>	<b>346 grands criminels</b>	<b>353 criminels légers</b>	<b>711 soldats</b>	<b>200 hommes normaux lombards</b>
—	11,9 %	8,2 %	37,2 %	32 %
1 à 2	47,2 »	56,6 »	51,8 »	53 »
3 à 4	33,2 »	52,6 »	11,8 »	16 »
5 à 6	6,7 »	2,3 »	—	—
7 et plus	0,3 »	0,3 »	—	—

Mais ici une observation est nécessaire : s'il y a des points douteux dans l'étude des criminels, il y en a bien plus dans celle des gens présumés honnêtes : ces derniers, en effet, ne sont pas tous réellement honnêtes. On en connaît bien les caractères physiques, mais pas tous les caractères moraux qui ne se révèlent qu'après une longue fréquentation. Pour résoudre ce difficile problème, étudions les caractères d'autres 400 individus dont on a pu connaître la vie. Sur ce nombre, 187 n'avaient aucun des caractères de la physionomie criminelle, et cependant il y avait parmi eux 9 immoraux.

109 seulement offraient *un* caractère de la criminalité, et parmi eux il n'y avait que 10 criminels vrais quoique étant en liberté (1 violateur et incestueux, 2 intrigants, 7 fripons, et 1 qui, criminel dans sa jeunesse, est revenu au bien) ; et 22 vicieux.

73 offraient *deux* caractères, et, parmi eux 31 vrais criminels (1 incestueux, 5 voleurs, 1 sodomiste, 2 brutaux, 12 fripons, 2 faillis, 1 femme accusée d'avortement, 1 folle morale, 4 faussaires, 1 empoisonneur, 1 homicide) ; sur 22 prédominaient les passions tristes comme la violence, le jeu, l'ambition, la vengeance l'adultère, la débauche, la dissimulation.

23 présentaient *trois* caractères, (14 criminels, 4 vicieux).

5 en présenteraient *quatre*, parmi lesquels 2 faussaires et 1 adultère.

2 en offraient *cinq* et 1 *six*. Parmi eux, 1 est honnête, mais c'est un chef révolutionnaire, aux procédés peu délicats et suspects, l'autre est un escroc, le dernier est un graphomane.

De vraiment honnête avec le type criminel complet je n'ai trouvé qu'un seul exemple sur 400 ; mais 213 gens honnêtes avaient, les uns ou les autres, quelqu'un des caractères criminels. 8 sur 400 avaient 4 ou 6 caractères, mais 3 sur ces 8 n'étaient honnêtes.

En résumé, la physionomie typique du criminel se rencontre par exception chez l'homme honnête, et presque régulièrement chez l'homme déshonnête.

Des individus que je croyais honnêtes, qui devaient me paraître tels, et qui avaient plus d'un caractère criminel, après quelques années d'observation me révélèrent en eux une criminalité latente : elle ne demandait pour se développer que l'occasion. Par exemple, un homme fort riche, à qui rien ne manquait, qui pouvait satisfaire tous ses caprices m'avouait que s'il avait été pauvre il eut été voleur, assassin même. Un autre que la faveur avait porté à un poste élevé, avec une vraie physionomie criminelle, s'abandonnant un jour à un accès de colère : « Prends garde, disait-il à un pauvre diable qui l'avait irrité, prends garde, je suis capable de tout ! On m'appelait *Galère* de mon jeune âge ».

[Retour à la table des matières](#)

2 — *Proverbes*. — Bien des gens nous objectent que cette façon de voir est en contradiction avec l'opinion publique. Celle-ci assurément n'est pas un bien bon guide dans les questions scientifiques. Nous avons, cependant, bien des preuves que plus d'une de nos conclusions ont pénétré dans la conscience populaire. C'est ainsi qu'on en retrouve des traces dans les proverbes, dans les chants populaires, dans les poésies d'auteurs qui ont réfléchi les idées du peuple. Par exemple :

La physionomie toute particulière du criminel-né a été saisie dans les proverbes : « Peu de barbe et nulle couleur, il n'y a rien dans le ciel de pire. — Face pile ou faux ou traître ». (Rome).

Et chez les vénitiens (Pasqualigo) : « Homme roux et femme barbue, salue-les de loin. — Méfie-toi de la femme qui a la voix d'homme. — Dieu me garde de l'homme sans barbe ». (France).

Et chez les piémontais : « Face pâle pire que la gale ».

Chez les toscans : « Homme sans barbe et femme barbu salue-les de loin ».

Et ce proverbe sarde : « Homme de peu de barbe, homme de peu de foi ; » et dans la France : « Barbe rousse et noir cheveux, ne t'y fie si tu ne veux ». — « Barbe rousse, noir de chevelure est réputé faux par nature ». — « Femme barbue de loin la salue ».

Tous ces dictons sont résumés dans le vieux proverbe français (*Étymologie des proverbes*, par BELLINGER, 656) : « Au vis le vice, » et dans l'autre : « Visage farouche mœurs cruelles ; » — *Il ciuffo è nel ceffo*, dit de même le proverbe toscan (GIUSTI, 341). — *A vultu vitium*, disaient aussi les latins.

Le proverbe toscan « Méfie toi de qui rit et ne te regarde pas, et des hommes à yeux petits et clignotants, » comme ceux qui se méfient des hommes roux, fixe d'autres traits de la physionomie que l'anthropologie criminelle ne peut encore accepter.

[Retour à la table des matières](#)

3. — *Antiquité.* — Le peuple ne parvint pas là, certainement, du premier coup ; il lui fallut une accumulation de faits acquis par mainte génération. En effet, beaucoup de ces observations avaient déjà été faites par les anciens. Dans un ancien traité de physionomie, (POLEMON, *Sur la physionomie*) je trouve ceci : « Le fou malfaisant a la tête tordue, les cheveux longs, les oreilles grandes, les yeux petits, secs qui regardent attentivement, (p. 89). Ghirardelli dit : front petit signifie irascibilité etc., (*Cefalogia fisionomica*, 1672), et l'*Ecclésiaste*, ch. 26 : « La fornication de la femme se révèle à l'élévation des yeux, au gonflement des paupières, etc. ; » v. 12 des *Proverbes* : « L'homme triste et l'homme de rien clignent des yeux, ont une démarche qui les trahit, et font signe avec les doigts ».

4. — *Connaissance instinctive des physionomies.* — Un autre fait qui s'explique moins facilement c'est celui de la connaissance instinctive du type criminel. Il y a des personnes, surtout parmi les femmes, qui sont à mille lieues de se douter que l'anthropologie criminelle existe, mais qui mises en face d'une personne qui porte les caractères criminels, éprouvent de suite une vive répulsion et savent dire bien des fois qu'elles sont en présence d'un malfaiteur.

J'ai connu une dame qui avait vécu, comme on dit, loin du monde. Toutefois, deux fois elle sut découvrir le caractère criminel de certains jeunes gens, que d'abord personne n'avait soupçonné.

Mais le plus curieux exemple est celui de l'assassin Francesconi, dont l'Atlas reproduit la photographie (table XI<sup>e</sup>, 42) ; il n'y a rien de particulier en lui ; la barbe est abondante, front haut ; à peine lui trouve-t-on un léger degré de prognathisme et de sinus frontaux. Or bien des années avant son crime, une jeune fille de seize ans, qui jamais n'avait quitté le château de ses aïeux, celle qui fut plus tard M<sup>me</sup> la comtesse della Rocca, refusa de lui parler : et comme on lui demandait d'où lui venait une telle répulsion, elle répondait : *S'il n'est pas un assassin, il le deviendra.* Je lui demandai quel signe l'avait conduite à cette prophétie trop vite vérifiée, elle me répondit : *Par les yeux.*

Que de fois, dans les procès, ne voit-on pas que des individus honnêtes, étrangers au monde du crime, ont échappé à une mort certaine, avertis à temps par le regard sinistre d'un assassin où ils lisaient ses intentions criminelles ! C'est ainsi justement que le premier facteur qui devait être la victime de Francesconi, eut le temps de fuir épouvanté par son regard.

Enfin des maîtres d'école ont présenté, sur ma prière, à 40 jeunes filles, 20 portraits de voleurs et 20 de grands hommes : quatre-vingts pour cent de ces enfants reconnurent les premiers pour de tristes personnages, ou pour des fourbes, et les seconds pour d'honnêtes gens.

La conscience involontaire mais universelle de l'existence d'une physionomie spéciale aux criminels, a donné naissance aux épithètes : face de voleur, visage d'assassin, etc. Il est donc impossible de s'expliquer l'opposition faite à ces assertions, si ce n'est, par la répulsion qu'ont les hommes à tirer une conclusion générale des observations individuelles. — Mais comment expliquer cette conscience involontaire ?

Dans les jeunes filles nulle connaissance acquise par l'expérience. Que reste-t-il ? Un sens intuitif, dira-t-on ; explication vulgaire dont le public se contente, parce qu'elle ne signifie rien.

Je soupçonne qu'il y a là un phénomène héréditaire. L'impression léguée par nos pères et transmise à nos fils, est devenue comme une connaissance inconsciente, semblable à celle des petits oiseaux nés et élevés dans nos demeures et qui frappent effrayés leur cage de l'aile et du bec, lorsqu'ils voient passer au dessus d'eux des oiseaux de proie, que seuls leurs grands-pères ont connus. — Chaque jour nous enseigne quelle part importante a l'inconscience dans les actions humaines, et quel rôle y jouent l'atavisme et l'hérédité.

Qui de nous peut penser, lorsqu'il plie le genou et joint les mains dans la prière qu'il fait un mouvement héréditaire, légué par ces époques de barbaries où la guerre était l'état normal ! — Alors par cette attitude humble, et qui facilitait la ligature des mains, le vaincu essayait d'éloigner le soupçon, d'exciter la pitié du vainqueur, et de changer en servitude la mort qui lui était réservée.

[Retour à la table des matières](#)

5. — Notons que le trait le plus caractéristique, et vraiment spécial aux délinquants-nés réside dans le regard. « Il ne m'est pas nécessaire, disait Vidocq, de voir tout le visage d'un criminel pour le reconnaître, il me suffit de pouvoir le fixer dans les yeux ».

Il est bien certain que tous les traits physiologiques peuvent se modifier au gré du criminel, mais jamais le regard qui trahit le fond de l'âme, même dans les plus hypocrites.

Je trouve le regard des assassins très-analogue avec celui des félins au moment de l'embuscade et de la lutte ; et je l'explique par la continuelle répétition des mauvaises actions ; car chez les enfants les plus criminels je n'ai jamais observé le regard féroce. Les rares exceptions qu'on rencontre chez les adultes proviennent

d'un phénomène très-curieux, déjà noté par Vidocq et que j'appellerai du double regard. — Lacenaire, Luciani, Gasparone, par exemple, pour n'en citer que quelques-uns, avaient deux regards différents, l'un doux et presque féminin, et l'autre féroce et félin ; ce regard ne dépendait pas d'eux, mais il variait suivant l'état de leur esprit, tantôt aimable, tantôt féroce, ce qui leur donnait un double pouvoir fascinateur, surtout vis-à-vis de la femme ; elle est attirée d'abord, par cette apparence courtoise, enchaînée ensuite, par la terreur et l'énergie, ce qui explique bien des cas d'incroyable complicité.

J'ai encore observé que lorsqu'on pousse un homme sanguinaire à un effort violent, comme, par exemple, à comprimer le dynamomètre, à soulever un poids fort, toute sa physionomie, et surtout son regard prend cet air féroce qui est spécial au criminel au moment du crime.

[Retour à la table des matières](#)

6. — Il ne serait pas difficile d'expliquer quelques autres de ces anomalies en recourant à l'atavisme et à l'arrêt de développement, auxquels seraient dus l'aspect viril de la femme, le grand volume de la mâchoire, le duvet du front, l'implantation anormale des oreilles, le développement des sinus frontaux, la saillie des apophyses zygomatiques, la richesse et la pigmentation de la chevelure et l'absence de barbe ; cela est si vrai que, sauf le regard, le type d'un Mongol et d'un Lapon reproduit bien des fois le type d'un criminel-né italien.

L'œil saillant hors de l'orbite est l'effet de l'hypérémie cérébrale ; la lèvre amincie pourrait venir des contractions provoquées par la haine. La cruauté concentre toute son expression autour de la bouche, peut-être parce que tuer et manger sont anthropologiquement deux moments successifs d'un même état.

Le volume de la mâchoire peut tenir à l'atavisme, et au grand développement du système musculaire et de ses attaches : il pourrait encore s'expliquer par la répétition du geste spécial à l'homme qui prend une résolution énergique ou violente, ou médite une vengeance, et serre énergiquement la bouche pour donner (Darwin) un point d'appui aux muscles, et fournir au corps l'oxygène nécessaire à l'action. Que ces contractions souvent se répètent et il est facile de comprendre qu'elles puissent faire grossir les muscles et les parties osseuses où ils s'insèrent. Telle est, peut-être encore, la cause du grand développement de la ligne crotaphytique du temporal ; peut-être y a-t-il là une cause de la fréquence de la brachicéphalie des criminels-nés chez les peuples dolichocéphales, d'autant plus qu'on la rencontre plus souvent chez les homicides que chez les voleurs et les escrocs ; ces derniers n'ont, en effet, jamais besoin de grande force musculaire.

[Retour à la table des matières](#)

7. — *Résumé.* — Les mesures anthropométriques sur le cadavre, bien que peu fécondes, servent cependant à démontrer, d'une façon certaine, l'infériorité des criminels, spécialement des voleurs, dans la capacité (qui est à l'envers énorme dans certains assassins), et dans la circonférence crânienne, dans le développement de la courbe et du diamètre frontal, dans l'indice céphalique exagéré, dans l'eurignatisme, dans la capacité orbitaire, dans le développement notable de la mâchoire, dans l'augmentation du diamètre et de la hauteur de la face. Il y a, chez les criminels, des indices faciaux et céphalo-orbitaires moins élevés que normalement ou que chez les fous et vice-versa un indice céphalo-spinal plus élevé.

Mais, ce qu'il y a de plus singulier, c'est de voir numériquement bien plus fréquentes chez les criminels que chez les fous, les anomalies où manque toute origine atavique, comme les synostoses, les scléroses, l'asymétrie crânienne, et faciale, l'abondance des os wormiens.

Dans des formes analogues et en proportions égales à celles des sauvages, on a dû noter des autres allégations ataviques, surtout de la face et de la base du crâne : sinus frontaux énormes, front fuyant, fosse occipitale moyenne, soudure de l'atlas, aspect viril des crânes dans les femmes, double face articulaire du condyle occipital, aplatissement du palatin, os épactal, orbites volumineuses et obliques. Ces lésions qui varient de 2 à 58 % se trouvent groupées chez le même individu, de façon à former un type dans la proportion de 43 % ; isolées sur un seul individu, elles sont dans la proportion de 21 %. Elles apparaissent plus rarement chez les femmes où on ne trouve presque pas des fosses occipitales médianes ni des plagiocéphalies.

Le cerveau suit dans les anomalies un ordre analogue ; il présente en général un volume inférieur à la règle normale, sauf un petit nombre de cas d'hypertrophie ; les circonvolutions offrent de fréquentes anomalies ataviques comme la séparation de la scissure calcarone de l'occipitale, la formation d'un opercule du lobe occipital, le vermis conformé comme dans le lobe moyen des oiseaux et des déviations absolument atypiques comme les sillons transversaux du lobe frontal.

Les quelques observations histologiques parlent toutes en faveur d'anciennes hyperémies, spécialement des centres nerveux, comme la dilatation des vaisseaux lymphatiques, la pigmentation des cellules nerveuses et connectives. Ces hyperémies préexistantes nous sont confirmées, avec une certitude absolue, par l'étude macroscopique, laquelle nous montre de fréquents foyers de ramollissements dus au processus embolique, des méningites dans la proportion de 50 % ; des ostéomes 4 % ; plus souvent on y observe aussi les affections chroniques de l'endocarde, du péricarde et du cœur (l'insuffisance valvulaire est la plus fréquente), et assez souvent celles du foie, affections qui comptent pour le quintuple chez les malades non criminels.

Avec tant d'anomalies il est surprenant qu'on vérifie sur les cadavres une plus grande supériorité de taille et pas de différence de poids, peut-être, aussi, une différence en plus.

Pour les examens sur le vivant, je résumerai, en peu de mots, ce que j'ai été obligé à exposer avec force chiffres ; et je conclurai que le délinquant a une taille plus haute, une envergure plus grande, un thorax plus ample, une chevelure plus sombre et un poids supérieur au normal et à celui des aliénés ; qu'il présente, surtout chez les voleurs et chez les récidivistes et chez les mineurs, une série de submicrocéphalies plus grande que normalement, mais plus petite que chez l'aliéné ; — que l'indice du crâne, comparé en général à l'indice ethnique, est plus exagéré en lui ; — que le délinquant offre de asymétries crâniennes et faciales, fréquentes, surtout chez les violateurs et chez les voleurs, mais plus rares que chez les fous, car s'il a sur ces derniers la supériorité des lésions traumatiques à la tête, et des yeux obliques, il a, moins fréquemment, l'athérome des artères temporales, l'implantation anormale des oreilles, la rareté de la barbe, le nystagmus, l'asymétrie faciale et crânienne, la mydriase, et encore plus rarement la calvitie précoce, et en égales proportions le prognathisme, l'inégalité des pupilles, le nez tordu, le front fuyant ; — que plus souvent que les fous et que les hommes sains, il a une face plus longue, un plus grand développement des apophyses zygomatiques et de la mâchoire, l'œil sombre, la chevelure épaisse et noire, surtout chez les voleurs de grand chemin ; — que les bossus, très-rares chez les homicides, sont plus fréquents chez les violateurs, les faussaires et les incendiaires ; — que ces derniers, et plus encore les voleurs, ont toujours une taille, un poids et une force musculaire inférieures à ceux des brigands et des homicides ; que les cheveux blonds abondent chez les violateurs, les noirs chez les voleurs, chez les meurtriers et les incendiaires.

Une étude sur les photographies des criminels nous a fourni le moyen de faire contrôler par le lecteur et de fixer la fréquence du type physiologique du criminel dans la proportion de 25 %, avec un maximum de 80 % pour les assassins, et un minimum de 6 à 8 % pour les banqueroutiers, escrocs et bigames ; et à ce propos je dois noter qu'aussi les anomalies crâniennes et faciales et spécialement la moindre capacité, la plus petite demi-circonférence antérieure, la plus grande longueur de la face et le grand développement des zygomés ont été vérifiés en proportion presque égales à celles des gens honnêtes, chez les blesseurs et chez les criminels d'occasion.

La photographie nous confirme combien de fois s'efface le type ethnique chez les criminels, tandis que beaucoup offrent entre eux une véritable ressemblance : elle nous révèle aussi la fréquence de l'aspect féminin chez quelques voleurs et



chez les pédérastes <sup>1</sup>, et de la virilité chez beaucoup de femmes criminelles, surtout dans les meurtrières.

Une étude sur 800 hommes libres : nous a montré qu'on peut bien trouver quelquefois, dans les gens libres, les caractères dégénératifs-physionomiques, mais aussi presque jamais accumulés dans les mêmes personnes et bien des fois justifiés par la criminalité latente ou par la dégénération crétinique.

L'étude sur les vivants, en somme, confirme, quoique moins exactement et moins constamment, cette fréquence des microcéphalies, des asymétries, des orbites obliques, des prognathismes, des sinus frontaux développés que nous révéla la table anatomique. Elle montre de nouvelles analogies entre les aliénés, les sauvages et les délinquants. Le prognathisme, la chevelure abondante noire et crépue, la barbe rare, la peau très-souvent brune, l'oxycéphalie, les yeux obliques, le crâne petit, la mâchoire et les zygomés développés, le front fuyant, les oreilles volumineuses, l'analogie entre les deux sexes, une plus grande envergure, sont de nouveaux caractères ajoutés aux caractères nécroscopiques qui rapprochent le criminel européen du type australien et mongol ; tandis que le strabisme, l'asymétrie crânienne et les graves anomalies histologiques, les ostéomes, les lésions méningitiques, hépatiques et cardiaques, nous montrent, aussi, chez le criminel un homme anormal avant sa naissance, par l'arrêt du développement ou par maladie acquise de différents organes, surtout des centres nerveux, comme chez les aliénés ; et en font un vrai malade chronique.

---

<sup>1</sup> Une étude récente sur 53 violateurs m'a donné comme résultat 43 % types criminels complets ; 3 féminismes, 7 mâchoires volumineuses, 14 asymétries faciales, 5 nez tordus, 6 microcéphalies.

# TROISIÈME PARTIE

---

## BIOLOGIE ET PSYCHOLOGIE DU CRIMINEL-NÉ

---

### Chapitre premier

---

#### Du tatouage chez les criminels.

---

[Retour à la table des matières](#)

Nous avons jusqu'ici traité des anomalies caractéristiques des criminels, et nous avons eu à lutter contre une difficulté presque insurmontable, celle d'obtenir des documents qui nous permettent de distinguer le criminel-né de celui qui se laisse entraîner par l'habitude, ou qui cède à la passion du moment. Mais, au point où la distinction pouvait être établie, nous avons vu ces caractères différentiels disparaître peu à peu chez les criminels dans lesquels la passion, et, plus encore, l'occasion, étaient en jeu ; si bien que chez les escrocs et les banqueroutiers, pour ne citer qu'un exemple, la proportion des anomalies est descendue de 43 à 6 ou 8 %.

Je veux maintenant étudier la biologie et la psychologie de ces hommes dont l'organisme réunit un si grand nombre d'anomalies, et qui se montrent si constants dans la récidive du crime. Je commencerai par un caractère qui tient plus de la psychologie que de l'anatomie, par le tatouage.

Un des traits les plus caractéristiques de l'homme primitif, ou de celui qui vit à l'état sauvage, est la facilité avec laquelle il se soumet à cette opération, plutôt

chirurgicale qu'esthétique, et dont le nom, même, nous a été fourni par un idiome océanien.

Cet usage est, de nos jours encore, très-répandu en Italie, sous les noms de *marque, signe, etc.* ; mais on ne le trouve que dans les classes inférieures de la société, chez les paysans, les marins, les ouvriers, les bergers et les soldats, plus encore — chez les criminels. On peut même dire que, pour ces derniers, il constitue par sa fréquence un caractère anatomico-légal spécifique et tout nouveau.

Tachons d'abord de relever exactement, par une statistique faite sur 11 572 individus dont 3 886 honnêtes et 5 343 criminels, et sur 2 343 fous, sa diffusion dans les trois catégories.

## TABLEAU SYNOPTIQUE DE CES OBSERVATIONS

Années			Classes examinées			Observateurs	Nombre des individus tatoués	Proportion %
1863	Sur	1147	soldats de l'artillerie italienne		examinés par	moi	134	11,60
1873	Id.	2739	id. d'infanterie id.		id.	le comm. Baroffio	41	1,50
«	Id.	150	id. détenus id.			—	13	8,60
1872	Id.	500	criminels de la prison centrale d'Alexandrie		id.	moi	31	6,00
1873	Id.	134	id. de Bergame		id.	le doct. Alborghetti	21	15,00
1875	Id.	64	id. de Pavie et de Turin		id.	moi	6	9,00
1876	Id.	100	de la maison correctionnelle pour les enfants de Turin		id.	moi	40	40,00
1881	Id.	235	délinquants mineurs			—	77	32,00
1873	Id.	650	détenus dans les prisons judiciaires de Milan		id.	le doct. Tarchini	50	7,00
«	Id.	300	femmes criminelles de Turin		id.	le doct. Gamba	5	1,60
1883	Id.	1218	délinquants du Piémont		id.	le doct. Marro	144	11,82
1866-73	Id.	1000	prostituées de Milan		id.	le doct. Soresina	0	0,00
1879	Id.	800	soldats français incriminés		id.	le doct. Lacassagne	378	40,00
1871	Id.	plusieurs	prostituées de bas étage de Vérone			—	qq. tatouages	—
1874	Id.		id. napolitaines, maîtresses de marins		id.	le doct. De Amicis	id.	—
1880	Id.	200	condamnées italiennes		id.	moi	1 tatouée	soit 0,50
1885	Id.	1137	fous (Sienne)		id.	Severi	46	4,00
«	Id.	1206	folles (id.)		id.	Severi	0	0,00

Sur les 1 147 tatouages observés par moi chez des soldats italiens, et sur 1 333 français observés par Lacassagne<sup>1</sup> on distingue :

Tatouages examinés	Napolitains 446			Piémontais 48			Lombards 348			des	Marches 297			Toscans 48			Français 1 133		
Id. faisant allus. à l'amour	id.	2	id.	4	id.	5	des	id.	—	id.	1	id.	280						
Id. id. à la religion	id.	15	id.	1	id.	19		id.	4	id.	1	id.	198						
Id. id. à la guerre	id.	10	id.	19	id.	18		id.	2	id.	0	id.	149						

<sup>1</sup> M. TARDIEU, *Le tatouage*, 1881, Paris, sur 100 tatouages, en a trouvé 20 ayant trait à l'amour, 8 à la religion, 20 à la guerre, 8 à la profession des individus, 6 à des mœurs obscènes. (*Ann. d'hyg.*, 1855).

Quant à la répartition du tatouage par rapport au crime ou à la récidive, je puis, grâce au doct. Marro donner quelques indications précieuses dans le tableau suivant :

	Nombre	Tatoués	Proportion
Condamnés pour meurtre et voies de fait	80	16	20,0 %
Id.  vol	141	20	14,0 »
Id.  faux escroquerie	54	6	11,1 »
Condamnés pour viol, etc.	11	1	9,0 »
Soldats déserteurs ou réfractaires	4	1	25,0 »
Criminels non récidivistes	99	4	4,0 »
Id.  récidivistes	191	40	20,9 »

Il est clair que le plus grand nombre est fourni par les récidivistes et les criminels-nés qui s'attaquent, soit aux propriétés, soit aux personnes ; ces derniers toutefois apparaissent en quantité moindre. Les plus rares, si l'on néglige les cas d'attentat à la pudeur et de désertion qui d'ailleurs ne se présentent guère nombreux en cette circonstance, sont les faussaires et les escrocs ; Et rien n'est plus facile à comprendre : plus intelligents que les autres, ils voient, sans peine, combien cette pratique leur nuirait dans l'exercice de leur triste profession.

On peut s'apercevoir déjà, en étudiant le premier tableau, qu'en Italie, comme, du reste, cela se voit chez les peuples sauvages, les femmes tatouées sont en proportion très-faible, et que chez les hommes non-criminels cet usage tend à décroître ; car, en 1873, nous trouvons une cote dix fois inférieure à celle de 1863. — Par contre, non seulement l'usage s'est maintenu, mais encore il atteint des proportions très-grandes chez les criminels, soit civils, soit militaires. Sur 5 348 individus soumis à l'examen, 667 étaient tatoués ; soit 10,77 p. 0<sub>10</sub> chez les adultes et 34,9 p. 0<sub>10</sub> chez les mineurs.

Le plus grand nombre des soldats tatoués se voit en Lombardie, dans le Piémont et dans les Marches ; le plus petit nombre en Sardaigne, en Toscane et dans le royaume de Naples. Peut-être faudrait-il bien voir là une raison historique et remonter aux Celtes primitifs, le seul peuple de l'ancienne Europe qui pratiquait cette coutume. Le sanctuaire de Lorette y contribue aussi pour une grande part : dans ses environs, on rencontre nombre d'industriels qui se font payer de soixante à quatre-vingts centimes par tatouage ; prix énorme, si l'on songe à la misère des tatoués et aux tristes conséquences, érysipèle, phlegmons, adénite, gangrène, qui peuvent résulter d'une telle opération.

Il faut tenir compte des professions exercées le plus souvent par les individus tatoués, avant leur incorporation dans l'armée. Ce sont surtout, en Lombardie et dans les Marches, des paysans, des maçons, des bateliers, des boulangers ; à Carrare, des mineurs ; en Vénétie, des charretiers ; des pêcheurs et des bergers dans les Romagnes et à Naples.

Presque tous se tatouent à l'avant-bras, à la région palmaire ; un plus petit nombre aux épaules, à la poitrine (surtout les marins), aux doigts (principalement les mineurs) ; et, dans ce dernier cas, le dessin affecte la forme d'une bague. De ceux qui portent des tatouages dans le dos ou aux parties honteuses, il n'en est pas un qui n'ait voyagé en Océanie ou séjourné dans les prisons.

Il en est de même en France. Hutin, sur 506 militaires tatoués, en a trouvé 489 qui l'étaient à l'avant-bras, 7 au bras, 48 à la poitrine, 2 aux cuisses, 2 à la région lombaire, 1 au membre viril.

Venant aux véritables symboles, représentés par les tatouages, j'ai cru pouvoir les classer en signe d'amour de religion, de guerre, et en signes professionnels. Ce sont là des traces éternelles des idées et des passions prédominantes dans les classes inférieures de la société.

Les signes d'amour sont les moins nombreux : ils se trouvent presque exclusivement parmi les Lombards et les Piémontais. Ce sont d'ordinaire le nom ou les initiales de la femme aimée tracées en lettres majuscules ; la date du premier amour ; un ou plusieurs cœurs transpercés par une flèche ; deux mains entrelacées. J'ai vu la figure entière d'une femme, vêtue en paysanne, avec une fleur à la main. Une autre fois j'ai vu un petit distique amoureux.

Les signes de guerre sont les plus fréquents chez les militaires. Rien de plus naturel, puisqu'ils ont trait à la profession de l'individu. Ils sont même dessinés avec une telle finesse, une telle vérité de détail, qu'ils nous rappellent la précision minutieuse de l'art égyptien et mexicain.

Ceux qui portent ce signe sont, pour la plupart, Lombards et Piémontais. Les symboles se rapportent à l'époque de l'engagement, indiquée par des chiffres, 1860 par exemple ; ou à la date d'une bataille importante à laquelle assistait le soldat ; ou à l'arme à laquelle il appartient, ou à toutes ces choses réunies. Un canon prêt à partir ou présentant le boulet à sa sortie, deux canons croisés et une grenade sur le triangle supérieur, une pyramide de boulets dans le triangle inférieur, sont les symboles préférés des artilleurs de campagne, sur tout de ceux qui ont servi dans les armées autrichiennes.

Un mortier à bombes est le signe de l'artillerie de place. Une barque, un petit bateau à vapeur, une ancre, sont les symboles recherchés par les marins. Deux fusils en croix, deux baïonnettes entrelacées distinguent le fantassin. Le cavalier dessine sur lui un cheval. Le tailleur, dit Lacassagne, choisit des ciseaux, un homme en posture de coudre, un fer à repasser. Les musiciens, un violon avec son archet, ou un tambour.

Après les symboles professionnels, ceux qui prédominent sont ceux qui ont trait à la religion. C'est chose naturelle pour qui connaît l'esprit religieux de notre population.

Les paysans de Pavie portent un dessin qui rappelle certains ciseaux dont on se sert pour écorcher les grenouilles. Les mineurs de Carrare ont le doigt entouré d'un anneau ; les marins ont un vaisseau, un arbre ou une ancre.

[Retour à la table des matières](#)

2. — *Criminels*. — C'est, surtout, dans la triste catégorie des criminels que le tatouage affecte un caractère tout particulier et est le plus répandu.

Nous avons déjà vu plus haut qu'actuellement, dans la milice, le tatouage est huit fois plus fréquent chez les détenus que chez les soldats libres. Cette remarque est devenue tellement commune, qu'ayant moi-même demandé à un soldat pourquoi il n'avait point de tatouage, il me répondit : *Parce que ce sont des choses que font les galériens*. Un savant médecin de l'armée, le docteur Saggini, m'a affirmé que l'on considère *a priori* les hommes tatoués comme de mauvais soldats. Que nous sommes loin de l'époque où le tatouage était considéré comme une preuve de virilité ; où il était adopté, dans l'armée piémontaise, par les soldats les plus courageux ! (1848-1850).

Chez les femmes sauvages (exception faite des Kabyles et des Arabes), cet usage est très-peu répandu<sup>1</sup>. Jamais, ou presque jamais, le tatouage n'alla chez la femme au-delà des bras et des joues, moins encore peut-on dire qu'il ait été adopté par les femmes honnêtes de l'Europe, même par celles de plus bas étage<sup>2</sup>. C'est à peine si, comme nous l'avons vu plus haut, Gamba, parmi les prisonnières de Turin, en remarqua 5 sur 300 qui fussent tatouées ; moi-même, plus tard, je n'en ai vu qu'une sur 200. Parent-Duchâtelet a vu les prostituées les plus dégradées se tatouer les bras, les épaules, les aisselles, ou le pubis, en y gravant les initiales ou le nom de leur amant, si elles sont jeunes, ou de leur tribade, si elles sont vieilles. Or, comme elles changent d'amants au gré de leurs caprices, elles effacent ces noms, jusqu'à trente fois, à l'aide de l'acide acétique.

Parmi les femmes publiques de Lombardie, le docteur Soresina, malgré les recherches les plus actives, n'a pu rencontrer aucun cas de tatouage. À Naples, le

<sup>1</sup> À la Nouvelle Zélande les femmes se contentent de deux ou trois traits à la lèvre ou au menton (SCHERZER, *Novara Reise*, III.). Les femmes des Tobas indiquent par un tatouage qu'elles sont nubiles (MANTEGAZZA, *Viaggio nell' America meridionale*, p. 329). Chez les Natchez, le tatouage n'est permis qu'aux hommes, et parmi les hommes, aux guerriers (Id.). Kocher l'a remarqué, il est vrai, en plus grand nombre dans les femmes Arabes ; mais c'était surtout des prostituées, pour la plupart adonnées au Saphisme.

<sup>2</sup> Dans quelques rares vallées de la Vénétie, au Monte Altissimo, et dans le Trentin, à Côme, les montagnardes, à ce que m'ont raconté mes élèves, se tracent une croix sur les bras.

docteur De Amicis en a trouvé quelques-uns chez les maîtresses des marins, et encore n'étaient-elles que légèrement marquées au bras.

Des 200 criminelles que j'ai vues, la seule qui fût tatouée était originaire de Chioggia. C'était une adultère, qui avait tué son amant par jalousie ; elle fréquentait les marins, et avait été infectée par eux de syphilis.

Chez les prostituées de Vérone ; comme j'ai pu l'apprendre d'un employé de la police, on a remarqué quelques cas de tatouage (des cœurs, des initiales) ; mais seulement sur celles qui étaient sorties de prison.

La statistique nous a donné un maximum de 40 % et un minimum de 6 % ; rien mieux que cette statistique ne prouve combien cet usage est répandu chez les criminels, même en comparaison de l'armée, où cet usage se fait surtout remarquer.

L'étude minutieuse des signes divers adoptés par les malfaiteurs nous montre, non seulement qu'ils ont parfois une étrange fréquence, mais encore qu'ils ont une empreinte toute spéciale.

En effet, 4 d'entre eux, sur 162, témoignaient par leurs tatouages d'un esprit violent, vindicatif, entraîné à des actes désespérés. L'un d'eux avait sur la poitrine, entre deux poignards, cette farouche menace : *Je jure de me venger*. C'était un ancien marin piémontais qui avait volé et tué par esprit de vengeance. Un Vénitien, voleur et récidiviste, portait sur la poitrine cette inscription : *Malheur à moi ! Quelle sera ma fin !* Paroles lugubres, qui rappellent celles que Philippe, ce misérable étrangleur de femmes publiques, avait tracé sur son bras droit, longtemps avant sa condamnation : *Né sous une mauvaise étoile*. Tardieu a remarqué un marin qui, dans sa prison, avait gravé en gros caractères sur son front les mots : *Pas de chance*. On dirait que le criminel pressent sa mauvaise destinée, et qu'il a hâte d'en inscrire l'expression sur son corps.

Un autre portait au front un poignard surmonté de ces mots : *Mort aux bourgeois*.

Un certain Cimmino, qui fut trouvé à Naples mort d'asphyxie, en 1878, avait fait tatouer sur sa poitrine ces paroles : *Je ne suis qu'un pauvre malheureux*. Je le soupçonnai à l'instant d'être un coquin, et, en effet : l'enquête prouva qu'il avait été jeté là par trois de ses complices et qu'il était un voleur émérite.

Malassen, assassin féroce, devenu à la Nouvelle-Calédonie le bourreau des forçats (MEYER, *Souvenirs d'un déporté*, 1880), était couvert de tatouages grotesques ou terribles des pieds à la tête. À la poitrine il s'était fait dessiner une guillotine rouge et noire avec ces mots en lettres rouges : *J'ai mal commencé*. — *Je finirai mal*. — *C'est la fin qui m'attend*. — Son bras droit, qui avait donné la mort à



tant d'êtres humains, portait cette affreuse devise convenant bien à son métier : *Mort à la chiourme !*

D'après les belles monographies de Lacassagne (*Le tatouage*, 1881, *id.* 1886, et *Archiv. di psichiat.*, vol. I, 1880), nous voyons que, sur 111 inscriptions dues au tatouage, 51 portent l'empreinte caractéristique du crime. Si l'on ne tient pas compte de certaines formules, de proverbes ou de dates commémoratives de la condamnation (un criminel alternait les dates successives des trois conseils de guerre qui l'avaient condamné ; un autre dessinait un cœur portant au centre l'époque de sa condamnation), on voit que 51 dessins sont un cri de vengeance, de révolte contre la patrie, contre les lois, contre la société ou la fortune ennemie, et que beaucoup d'autres renferment des allusions obscènes ou criminelles.

Par exemple, on lit :

8 fois Fils de l'infortune.	1 fois Le présent me tourmente ;
9 id. Pas de chance.	L'avenir m'épouvante.
3 id. Amis du contraire.	1 id. Toujours le même.
5 id. Mort aux femmes infidèles.	1 id. Martyr de la liberté.
5 id. Vengeance.	1 id. Le bain m'attend.
2 id. Fils de la disgrâce.	1 id. La vie n'est que désillusion.
2 id. Né sous une mauvaise étoile.	1 id. Plutôt mourir que changer.
3 id. Enfant de la joie.	1 id. Mort aux officiers français.
3 id. Le passé me trompe ;	1 id. Malheur aux vaincus.
1 id. La m... vaut mieux que la France entière.	1 id. Haine et mépris aux faux amis.
1 id. La liberté ou la mort.	1 id. Vivent la France et les pommes de terre frites
1 id. À la vie, à la mort.	1 id. Au bout du fossé la culbute.
Mort aux bêtes brutes.	1 id. Mort aux gendarmes.
	1 fois La gendarmerie sera mon tombeau.

Le fameux camorriste napolitain Salsano s'était fait représenter dans une attitude de bravade il avait à la main une baguette, et narguait un garde de police ; sous le dessin était son sobriquet : *Éventre tout le monde*. Puis venaient deux cœurs et deux clefs réunies par des chaînes.

Les tatouages d'un jeune Ligure, qui s'était mis à la tête d'une révolte à la Générale de Turin, rappelaient les événements les plus importants de sa vie, et ses idées de vengeance : sur l'avant-bras droit on voyait deux épées croisées et au dessous les deux initiales M. N., nom de son ami intime ; sur la face intérieure, et dans le sens de la longueur, on lisait la devise :

À mort les lâches !  
Vive l'alliance !

Sur la face extérieure, un long serpent enfermait dans ses replis tous les dessins depuis la main jusqu'au coude ; sur l'avant-bras gauche on voyait une croix mortuaire, et, au dessus, le numéro matricule de son ami qui avait été tué d'un coup

de fusil dans la révolte. Sur le bras gauche il portait deux canons croisés, deux poignards, et, au milieu, la date de 1875, en souvenir de ce dernier malheur. Sur la poitrine, il avait un écu et les initiales L. V. et C. G. ; c'étaient les siennes et celles d'un ami qu'il avait à la maison correctionnelle de Gènes.

Fieschi, avant sa fameuse tentative de régicide, avait été condamné pour faux, et, par suite, rayé des cadres de la légion d'honneur. Étant en prison, il se grava une croix sur la poitrine : « Heureusement, disait-il, celle-ci, on ne me l'ôtera pas ! ». Combien il est curieux de voir ce mélange d'une vanité toute moderne et d'une coutume très-ancienne, dans un cœur et un esprit si pervers !

[Retour à la table des matières](#)

3. — *Obscénité.* — Un autre indice nous est fourni par l'obscénité du dessin, ou de la région du corps où il a été tracé. Ceux qui nous ont offert des dessins obscènes ou tracés sur leurs parties honteuses, sont, je l'ai déjà fait remarquer, des repris de justice ou d'anciens déserteurs.

Sur 142 criminels examinés par moi, 5 portaient des tatouages à la verge ; 1 y avait dessiné une tête de femme (V. Atl. XVI), disposée de façon que la bouche fût formée par l'extrémité du méat urinaire, sur le dos de la verge, étaient figurées les armes du Roi ; un autre y avait, peint les initiales de sa maîtresse, un autre un bouquet de fleurs. Ces faits prouvent un manque absolu de pudeur, et, plus encore, une étrange insensibilité ; car il n'est pas de région plus sensible à la douleur, et c'est pour cela que les sauvages eux-mêmes dont tout le corps est couvert de tatouages, n'en ont point en cet endroit, et que les Birmans ne veulent pas infliger un tel supplice aux condamnés à mort. Hebra, dans son *Atlas für Dermatologie*, nous donne le portrait d'un européen dont la peau était devenue un vrai tapis de Perse, par un assemblage inouï d'animaux et d'arabesques : on voyait des tatouages jusque sur le cuir chevelu ; néanmoins les parties génitales avaient été relativement épargnées.

Il n'y a, à ma connaissance, que les sauvages Tahitiens (Berchon) et quelques indigènes des lies Viti (Giglioli), qui se tatouent le membre viril.

J'ai vu à l'hôpital Saint Louis de Turin un homme tué d'un coup de couteau ; il avait sur les bras et à la poitrine des représentations de femmes soulevant leurs jupons. C'était un ex-galérien.

Un autre qui avait appartenu à la légion étrangère, s'était, après avoir commis un homicide, gravé sur le bras un membre viril.

Sur 1 333 tatouages, Lacassagne en a remarqué 11 sur la verge. C'étaient, le plus souvent, des bottes à l'écuyère armées d'éperons. Dans un cas, il a vu un as de cœur, une flèche et le numéro de tirage au sort. La botte n'est pas précisément un

signe de pédérastie ; mais, à ce que lui dirent les individus qu'il examinait, elle sert à faire l'ignoble calembour : *Je vais te mettre ma botte au...*

Il a trouvé 280 emblèmes érotiques, ou, pour mieux dite, lubriques : des bustes de femmes (176) ; des femmes nues (35) des dessins représentant l'acte du coït debout (4) ; et maintes scènes lubriques qu'on ne saurait reproduire. Ceux qui ne tenaient pas au portrait de leur maîtresse, adoptaient comme ornement une cantinière, une jongleuse, une danseuse, une femme quelconque.

C'est surtout sur le ventre, au-dessous du nombril, qu'ils — tracent de préférence des sujets lubriques et des inscriptions telles que celles-ci : *Robinet d'amour — Plaisir des dames — Venez, mes petites dames, au robinet d'amour — Elle pense à moi.*

Il faut remarquer ici qu'un de mes tatoués (tab. XVI<sup>e</sup>) qui portait les dessins les plus impudiques avait un cahier tout barbouillé de vers d'amour, espèce de poésie platonique :

Je suis toujours malheureux ; — nul ne peut « me venir en aide.  
Toi seule par ton pardon — peux me sauver la vie.  
Je te le demande en grâce, — dis-moi donc : je te l'accorde,  
Si un cœur bat dans ta poitrine. — Dans ce sein divin,  
Fais du moins que la douleur — s'apaise, ô visage charmant !

C'était celui-là qui portait sur la poitrine le mot :

Je jure de me venger.

Telle est l'inconstance du cœur humain, et tant il faut se défier de ce sentimentalisme qui étourdit les femmes hystériques.

Les pédérastes qui, plus que personne, tiennent à plaire aux autres, aiment par-dessus tout, les tatouages ; peut-être même en ont-ils de spéciaux. 4 sur 12 pédérastes cités par Lacassagne portaient des mains entrelacées, deux avec leurs initiales surmontant cette inscription : *L'amitié unit les cœurs*. Quatre autres avaient les initiales de leurs amis, et, au-dessous, un cœur brûlant, une violette avec le mot : *Amitié*. Dans un cas, ce nom était surmonté de son portrait. Je regarde aussi comme ayant trait à la pédérastie l'inscription : *Ami du contraire*. Récemment, Lacassagne a vu sur la face dorsale de 1 première phalange du médius « le doigt infâme des anciens, » les initiales de l'ami ».

Pédérastes étaient aussi sans doute les prisonniers, chez lesquels Lacassagne a relevé dans les fesses des sujets lubriques, verges ailées, verges armées de voiles, tournées vers l'anus ; un œil sur chaque fesse, un serpent rampant vers l'anus ; sur chaque fesse un zouave croisant la baïonnette et soutenant une banderole avec

l'inscription : *On n'entre pas* ; ou avec le portrait de Bismark et d'un Prussien, ironie facile à comprendre.

Le prof. Filippi examina un pédéraste tatoué au bras gauche avec l'épigraphe : *Pasquin, tu es mon trésor*. Cette inscription faisait connaître en même temps son vice et sort complice.

Parent-Duchâtelet n'a jamais trouvé des symboles obscènes sur les prostituées ; mais il dit que les tribades gravent entre leur nombril et leur vulve le nom de leur amant.

[Retour à la table des matières](#)

4. — *Multiplicité*. — Un autre caractère des criminels, qui leur est d'ailleurs commun avec les marins et les sauvages, est de se tracer des dessins, non seulement aux bras et à la poitrine (c'est l'usage le plus fréquent) mais sur presque toutes les parties du corps. J'en ai remarqué 100 tatoués aux bras, à la poitrine et à l'abdomen, 5 aux mains, 3 aux doigts, 8 au membre viril, 3 à la cuisse.

Lacassagne, sur 376 individus tatoués en a trouvé : 1 qui l'était aux deux bras et au ventre seulement, 4 aux deux bras et aux cuisses, 8 à la poitrine, 4 seulement au ventre, 11 au pénis, 29 par tout le corps, 45 aux deux bras et à la poitrine, 88 seulement au bras droit, 59 au seul bras gauche, 127 aux deux bras seulement.

Un certain T., âgé de 34 ans, qui avait passé bien des années en prison, n'avait pas, en dehors des joues et des reins, la surface d'un écu qui ne fût tatouée. On lisait sur son front : *Martyr de la liberté* ; ces mots étaient, surmontés d'un serpent long de onze centimètres. Il avait sur le nez une croix qu'il avait tenté d'effacer avec de l'acide acétique.

Le nombre et la situation du tatouage sont d'une grande importance au point de vue psychologique ; nous l'avons déjà remarqué.

Tardieu a vu un voleur qui s'était tatoué un costume complet d'amiral ; et moi un autre, qui s'était fait de même un uniforme complet de général. C'était sûrement la marque de la passion qui dominait en eux, la vanité.

Ce poète sentimental que j'ai cité plus haut portait, outre des dessins obscènes (V. tab. XVI<sup>e</sup>), un vaisseau sur le bras gauche, surmonté des deux initiales de son amant et ayant au-dessous le nom de sa mère ; sur sa poitrine étaient un serpent et deux drapeaux ; sur le bras droit un autre serpent, une ancre, une épée et une femme complètement vêtue.

Un autre avait des anneaux aux doigts, un serpent au bras droit et une danseuse au bras gauche.

Un voleur de Venise, qui avait servi dans l'armée autrichienne, avait au bras droit l'aigle à deux têtes, et, tout près, le nom de sa mère et celui de sa maîtresse, Louise, avec cette épigraphe, singulière pour un voleur :

Louise chère  
Amante  
Mon unique consolation

Un voleur portait au bras droit un oiseau tenant dans son bec un cœur, des étoiles, une ancre et un membre viril ; sur le bras gauche d'un détenu Lacassagne trouva ces mots : *Quand la neige tombera noire, Augustine B... me sortira de la mémoire.*

Cette multiplicité prouve que les délinquants, comme les sauvages, sont très-peu sensibles à la douleur.

[Retour à la table des matières](#)

5. — *Précocité.* — Il est un autre fait qui caractérise le tatouage des criminels ; c'est la précocité. Selon Tardieu et Berchon, le tatouage ne se remarque jamais en France avant l'âge de 16 ans (il faut évidemment réserver le cas des mousses qui empruntent aux marins cette coutume). Et pourtant nous-mêmes à la Générale, en avons trouvé 4 sur des enfants de 7 à 9 ans ; bien plus, sur 89 criminels adultes, 66 s'étaient tatoués entre 9 et 16 ans. — Mais une preuve meilleure encore a été donnée par Lacassagne, qui a étudié le tatouage sur 376 criminels. Il en a vu :

à 5 ans	1	à 13 ans	4
à 6 »	1	à 14 »	8
à 7 »	4	à 15 »	9
à 8 »	1	à 16 »	13
à 9 »	6	à 17 »	8
à 10 »	6	à 18 »	11
à 11 »	5	à 19 »	3
à 12 »	9	à 20 »	6

À Naples, sur 394 coupables mineurs enfermés dans les maisons de correction, Battistelli en a compté 122 qui s'étaient tatoués, soit 31 0<sub>10</sub>, et c'étaient, remarque-t-il, les pires de tous. Un d'eux, par exemple, qu'il fit transférer parce qu'il le croyait incorrigible, avait tracé sur le mur, avant de partir, une adresse à ses compagnons pour les exhorter à persévérer dans le mal ; or bien tous les individus à qui il s'adressait étaient des tatoués.

[Retour à la table des matières](#)

6. — *Association, identité.* — Ces faits nous montrent, déjà, comment l'étude du tatouage peut mettre quelquefois sur la voie des associations criminelles ; ainsi j'ai montré plus haut que nombre de camorristes portaient un signe particulier.

L'un d'eux avait sur le bras un alphabet mystérieux qui devait servir à correspondre secrètement.

Considérez même ces signes de tatouage qui n'ont rien de particulier, qui se trouvent chez les criminels comme chez les paysans, les bergers, les marins ; ils peuvent venir en aide à la justice et à la médecine légale ; ils servent à identifier l'individu, à faire connaître son pays et les principaux événements de sa vie.

Ainsi 22, parmi ceux que j'ai étudiés, portaient la date d'un pèlerinage et de leur engagement dans l'armée ; 24 leurs initiales ; 7 le nom de leur maîtresse ou d'un ami ; 6 Romagnols avaient la marque ci-dessus décrite des pèlerins ; 1 Vénitien, celle de la Madone de Vicence, 2 Lombards, celle de Caravaggio ; 12 un signe de leur métier. Un militaire avait un soldat, un autre un étendard, un troisième l'aigle d'Autriche, un quatrième les armes de la maison de Savoie ; un garibaldien avait le buste de Garibaldi ; un marin un ancre et un vaisseau. Tardieu a vu des cordonniers ayant une botte, des boulangers avec l'image de St. Honoré ; un outil de maçon lui permit d'établir l'identité des deux victimes de Lescour.

Kocher observe que les Arabes mâles qui ont été en prison ou qui ont servi dans l'armée portent des tatouages de femmes ; les autres regarderaient comme un déshonneur d'en avoir.

Les criminels connaissent si bien l'avantage que la justice peut tirer de ces révélations involontaires, que les plus rusés d'entre eux évitent les tatouages, ou tâchent de les effacer, s'ils en ont.

J'en connais deux qui y réussirent, à ce qu'ils m'ont dit, en piquant la partie tatouée avec des aiguilles trempées dans du suc de figes vertes. Combien souvent cela arrive on le devine par l'énorme disproportion qui existe entre les criminels tatoués en bas âge (40 %) et les adultes (7 %).

Quatre fois seulement sur 89, j'ai remarqué un tatouage laissé inachevé parce que le patient n'avait pu résister à la douleur ; une seule fois le tatouage avait disparu, et seulement d'une façon incomplète, au bout de 35 années. Mais cela peut arriver ; nous en avons la preuve désormais irréfutable dans les études de Casper, Hutin et Tardieu <sup>1</sup>. Le premier a trouvé 3 tatouages effacés sur 66 ; le second 4 sur

---

<sup>1</sup> HUTIN, *Recherches sur le tatouage*, 1855. — TARDIEU, 1855, *Ann. hyp. Pub.*, III. — Dans les *Mémoires de Vidocq* il est question de deux forçats évadés, qu'il reconnut grâce à leurs tatouages et d'une simulation d'identité que lui-même opéra heureusement, en reproduisant le

36, le troisième 22 sur 179. On avait obtenu ce résultat en employant le vermillon et le charbon pilé.

Sur 89 criminels tatoués, 71 avaient subi cette opération dans la prison ou dans la maison de correction, 8 dans l'armée, 4 dans divers sanctuaires, 4 chez eux.

[Retour à la table des matières](#)

7. — *Causes.* — Il serait curieux pour l'anthropologue de rechercher le motif qui a fait persister dans les classes inférieures et plus encore chez les criminels une coutume si peu avantageuse, et parfois si nuisible. Essayons-le.

a) La religion, qui a tant de pouvoir sur les peuples, et qui se montre si opiniâtre à conserver les habitudes, les coutumes antiques, a certainement contribué à maintenir cet usage : nous en voyons une preuve quasi-officielle à Lorette. Ceux qui ont une dévotion pour un saint, croient, en gravant son image sur leur propre chair, lui donner une preuve, un témoignage éclatant de leur amour. Nous savons que les Phéniciens se gravaient sur le front le signe de leur divinité (EWALD, *Ind. Alterth.*, III ; à l'île Marshall on doit demander aux dieux la permission de se tatouer, et les prêtres de la Nouvelle-Zélande font seuls l'office de tatoueurs (SCHERZER, l. c.). — Là, ajoute Lubbock, on croit que la femme qui ne porterait pas le tatouage orthodoxe ne pourrait jouir de la félicité éternelle (*Presst. Man.*, p. 459) ; les femmes de la Bretagne se tatouaient pour obéir à la religion (CÉSAR, I, PLINE, 33). Les Birmans se gravent souvent des caractères mystérieux et des signes qui, à ce qu'ils croient, les rendent invulnérables.

Les adorateurs de la déesse Syra, *puncturis se notant omnes*, dit Lucien (*De Dea Sira*, 1847, p. 346). Les premiers chrétiens, à l'aide du feu, se gravaient sur les bras et à la paume de la main le nom du Christ et le signe de la croix ; cet usage est encore très-commun chez nous (PROCOPE, *Comment.*, p. 4). Jusqu'en 1688, écrit Thévenot, les chrétiens qui se rendaient à Bethléem suivaient l'usage de se faire tatouer dans le sanctuaire.

Sur 102 criminels tatoués, 31 portaient des signes religieux. Les marins ont encore un autre motif pour se tatouer : ils veulent qu'on puisse les reconnaître s'ils périssent en mer.

---

tatouage d'un autre individu (II, 167). La haute importance médico-légale du tatouage paraît dans le procès Tickborne. Ce personnage avait fait graver sur lui, à 20 ans, une croix, un cœur et une ancre ; le faux Tickborne n'en avait nulle trace, cela permit de le confondre. — Le tatouage résiste à la macération dans l'eau et même à une putréfaction avancée. Maxime Du Camp rapporte qu'il a vu un cadavre déjà réduit à un état de putréfaction très-avancée, et qu'il était impossible de reconnaître ; mais il avait encore, sur le bras, un autel surmonté d'une flamme avec ces mots : *Toujours pour mon Elise* ; c'était pour cette femme qu'il s'était noyé. — Voilà donc une nouvelle preuve de l'utilité du tatouage comme indice : il peut expliquer les causes d'un suicide.

b) La seconde cause est l'esprit d'imitation. Un bon soldat lombard me répondait en riant, un jour que je le raillais d'avoir dépensé une petite somme pour se faire gâter le bras : « Voyez-vous, monsieur, nous sommes comme les moutons ; que l'un de nous fasse une chose, tous aussitôt l'imitent, au risque même de se faire du mal ». Il arrive souvent qu'une compagnie entière porte le même signe, un cœur, par exemple ; c'est là une preuve curieuse de cette influence.

Dans la prison de Mlejad, Lacassagne a vu 10 détenus qui, pour imiter un de leurs compagnons, s'étaient fait graver sur le bras le mot : *Pas de chance*. L'un d'eux disait qu'il l'avait fait parce que tous les prisonniers étaient ainsi.

c) Il y a des tatouages inspirés par la vengeance. Bastrenga, le féroce assassin de T..., avait sur les bras divers tatouages (un cheval, une ancre, etc.) ; sur le conseil de son père, qui lui remontra que ces dessins le feraient plus aisément reconnaître, il les effaça. Mais, en 1868, il fut arrêté de nouveau par les agents et, comme il opposait une vive résistance, l'un d'eux le frappa si violemment à la tête, qu'il en a encore un œil abîmé. Oubliant alors toute prudence, il se tatoua de nouveau le bras droit, il y grava cette date fatale de 1868 et un pot sur *le bras qui devait frapper*. « Il conservera cette marque cent mille années, m'a-t-il déclaré, jusqu'au jour où il pourra assouvir sa vengeance ».

Ce fait est curieux ; il reproduit une des causes qui portent les sauvages à se tatouer, — l'enregistrement ; — il montre en même temps que, chez les criminels-nés, l'esprit de vengeance l'emporte sur la prudence la plus vulgaire, même lorsqu'ils ont été mis sur leurs gardes.

d) L'oisiveté y est bien aussi pour quelque chose. Elle explique le nombre si grand de tatouages que nous rencontrons chez les déserteurs, les prisonniers, les bergers, les marins. Sur 89 individus tatoués, j'en ai vu 71 qui avaient subi cette opération dans la prison. L'inaction est plus pénible à supporter que la douleur même !

Les emblèmes, a dit Lacassagne, dépendent de la fantaisie de l'opérateur. On en voit tant dans les prisons, inspirés soit par l'amour du gain, soit seulement par l'envie de se distraire ! « Cela fait passer le temps, lui disait l'un d'eux ; j'aime à dessiner et, faute de papier, j'opère sur la peau de mes compagnons ». Lacassagne en a trouvé beaucoup qui ignoraient la signification de leur propre tatouage : l'oisiveté y avait certainement contribué pour beaucoup.

e) Mais l'influence de la vanité est encore plus grande. Ceux mêmes qui n'ont pas étudié les aliénés savent combien cette passion puissante, qui se trouve à tous les degrés de l'échelle sociale, et peut-être chez les animaux, peut conduire aux actions les plus bizarres, les plus folles, depuis le chevalier qui raffole d'un petit bout de ruban, jusqu'à l'idiote qui se pavane avec un brin de paille passé dans son oreille. C'est pour cela que les sauvages, qui vont entièrement nus, portent des



dessins sur la poitrine ; c'est pour cela que nos contemporains, qui sont velus, se tatouent la partie du corps la plus exposée aux injures de l'air, particulièrement l'avant-bras, et plus souvent le droit que le gauche. Un vieux sergent piémontais me disait qu'en 1820 il n'y avait pas dans l'armée un brave soldat, surtout un sous officier, qui, ne se tatouât, pour montrer son courage à supporter la douleur. À la Nouvelle-Zélande, les figures du tatouage varient comme chez nous celles de la mode. Il y a quelque temps c'étaient les lignes courbes qui étaient en vogue, aujourd'hui ce sont les figures (*Novara Reise*, II). Et la preuve que cela passe pour un ornement, c'est que dans ce pays les jeunes filles se tatouent pour dissimuler la couleur rouge de leurs lèvres, réputée chez ce peuple comme un manque de beauté. Pendant l'opération, leurs mères leur chantent : « Laissez-vous tatouer, pour qu'on ne dise pas, quand vous entrerez dans une fête : Quelle est celle-ci, qui a les lèvres rouges ? » (*Ibid.*).

Et comme cette opération est très-douloureuse, et que seul un individu robuste peut la supporter, c'est une preuve de courage que de s'y soumettre, ou, pour mieux dire, c'est une preuve de l'insensibilité qui, chez les sauvages, remplace souvent le courage. Chez les Birmans, on encourt le reproche de mollesse, si l'on refuse de se tatouer. Ajoutons que pour eux le tatouage est un vrai blason, indiquant la position sociale, le nombre des victoires remportées, etc.

À Nonka Hiva, les dames nobles peuvent porter des tatouages plus nombreux que ceux des femmes du peuple.

À Samoa les veuves se font, paraît-il, tatouer la langue ; les hommes se peignent le corps, de la ceinture au genou.

Aux îles Marquises, on peut voir le crâne chauve des vieillards couvert de tatouages.

Dans la Guinée, tous les grands chefs ont la peau vraiment damasquinée.

À la Nouvelle-Zélande, le tatouage est un véritable blason ; les gens du peuple ne peuvent le pratiquer. Bien mieux, les chefs eux-mêmes ne peuvent s'orner de certaines marques qu'après avoir accompli quelque grande entreprise. Toupee, cet intelligent néo-zélandais qui fut, il y a quelques années, conduit à Londres, insistait auprès d'un photographe pour qu'il s'appliquât à faire bien ressortir son tatouage. « L'Européen écrit son nom avec la plume, disait-il ; *Toupee*, l'écrit là ».

« Les Chonqui, disait-il à Dumont d'Urville, ont beau être plus puissants que moi ; ils ne pourraient porter ces lignes que j'ai sur le front, car ma famille est plus illustre que la leur ».

Dans l'antiquité, les Thraces et les Pictes reconnaissaient leurs chefs à certains tatouages.

Les Paga île Sumatra, ajoutent un nouveau trait toutes les fois qu'ils ont tué un ennemi.

f) L'esprit de corps et aussi l'esprit de secte doivent y contribuer. Je suis arrivé à cette conclusion par l'examen de quelques initiales étudiées sur des incendiaires de Milan, et de certains signes trouvés sur les jeunes détenus de la Générale de Turin et de Naples. Des images de tarentules, de grenouilles, y apparaissent fréquemment. Je soupçonne quelques groupes de camorristes d'avoir adopté ce nouveau genre d'ornement primitif pour distinguer leur secte, comme autrefois ils avaient adopté les bagues, les épingles, les chaînes, et différentes coupes de barbe.

g) Enfin les stimulants des plus nobles passions humaines doivent aussi jusqu'à un certain point avoir leur part. Il est bien naturel que les rites du village, l'image du saint patron, les souvenirs de l'enfance et de l'amie du cœur reviennent à l'esprit du pauvre soldat, et soient rendus plus vifs par ce dessin, quand il lutte contre les dangers, les souffrances et les privations. Voilà pourquoi un signe qui résume pour lui toutes ces images peut devenir la source des plus nobles plaisirs.

Dans les classes plus élevées, j'ai relevé un seul cas de tatouage pour ainsi dire épidémique, et je le dois à la courtoisie du docteur Albertotti. Ce fut parmi les élèves du collège de Castellamonte, au moment où cette maison allait être fermée : vingt jeunes gens, sur le point de partir, se firent orner de tatouages qui faisaient allusion au collège chéri, tels que le nom du directeur, celui d'un camarade, etc. Tous, à coup sûr, ignoraient que le tatouage fût un usage des barbares et des galériens.

À la Nouvelle-Zélande, quand un parent ou même une simple connaissance vient à trépasser, on se fait des incisions par tout le corps.

h) Lacassagne croit que la cause principale de cet usage n'est pas l'atavisme, comme je le soutiens, mais plutôt le besoin pour les personnes illettrées, d'exprimer certaines idées.

Les murs, dit le proverbe, sont le papier des fous. Les dessins de Pompéi sont de vrais tatouages de murailles. Lacassagne a trouvé des dessins analogues au tatouage sur les murs des prisons, par exemple, des têtes de femmes, d'avocats, des noms ayant au dessous : *Dix ans de travaux forcés*. Laurent y avait écrit au dessous de son nom : *Condamné à mort bien qu'innocent*.

Dans les emblèmes métaphoriques, ajoute Lacassagne, l'esprit du peuple se révèle avec la plus grande clarté. Les hommes incultes expriment généralement leurs idées par la représentation de certains objets ; de là la fréquence de divers emblèmes. Le plus commun est une violette avec cette inscription : *À moi, À elle, À ma mère, À ma sœur, À Marie*. Souvent, dans l'intérieur de la fleur ou sur ses pétales, est le portrait de la femme aimée, avec son nom au dessous.

Quelquefois on trouve des abréviations dans les tatouages, comme dans les rébus. On en a vu un qui portait le chiffre 20, un *cœur*, puis *D. Belles*, ce qui signifiait : *Vainqueur des Belles*. Ce sont là, continue Lacassagne, des fantaisies populaires, des écritures senti-hiéroglyphiques.

i) Plus que tout le reste, les passions amoureuses, ou pour mieux dire, les passions érotiques, y contribuent. La preuve en est dans les figures obscènes (292 sur 2 480), dans les initiales d'amour si fréquentes chez les criminels, chez les tribades et les prostituées. Dans l'Océanie également on voit des femmes qui ornent leur vulve de dessins obscènes. Les Japonaises, il a quelques années à peine, se dessinaient sur la main des signes faisant allusion à leurs amants, et les remplaçaient par d'autres quand leur cœur changeait. (MANTEGAZZA, 1. c.).

Les femmes des Tahitiens, des Cobas et des Guaranis se font des lignes et des cicatrices particulières pour montrer qu'elles sont vierges ou nubiles. Chez les hommes également, le tatouage coïncide souvent avec l'époque de la virilité ; il est un indice, et peut-être, comme le supposait Darwin, un moyen de sélection sexuelle.

Toutes les prostituées arabes portent des croix ou des fleurs sur les joues ou sur les bras. Les Mauresques en ont à la région mammaire, aux commissures de la vulve ou sur la face externe des paupières. Des trois étudiées par Lacassagne, l'une avait sur l'avant-bras le portrait de son amant, une autre le nom d'une femme.

J'en ai vu une adonnée au saphisme, écrit Kocher, qui s'était fait tatouer sur la mamelle le portrait d'une femme. Les femmes arabes se font tatouer, selon lui, pour plaire à leurs maris ou à leurs amants, et c'est pour cela que le tatouage y est plus diffus chez elles, que chez les hommes.

Ce stimulant des passions, m'explique les sacrifices même pécuniaires auxquels bien des gens se soumettent pour se faire tatouer.

À Paris et à Lyon, écrit Lacassagne dans sa belle monographie, ceux qui font profession de tatouer ont coutume de tenir boutique près des auberges ; ils ont des albums, et leurs prix varient de cinquante centimes à quinze francs ; il y en a qui gagnent jusqu'à cent francs par jour.

Ce stimulant de la passion, et la connaissance exacte des détails chez ceux qui, ayant peu d'idées, les ont précises, m'expliquent la perfection de leurs dessins, perfection qu'on peut comparer à celle des Égyptiens, des Chinois et des Mexicains. Dans les monuments anciens de ces peuples, on distingue parfaitement la forme des animaux, des végétaux et des instruments qu'ils voulaient représenter. Cette perfection dans le dessin me rappelle le charme des chansons populaires. Tant il est vrai que la passion, dans ses produits, est souvent supérieure à l'art le plus raffiné.

l) Il se peut que la nudité ait été pour beaucoup dans le tatouage que l'on considèrerait volontiers comme une parure et un vêtement. Cela est certain pour les sauvages. Ne sait-on pas que les marins, qui vont bras et poitrine nus, et les prostituées, qui sont souvent découvertes, sont aussi ceux qui recherchent le plus le tatouage ? Il en est de même des mineurs et des paysans. D'ailleurs, le tatouage n'aurait pas de raison d'être chez un homme vêtu ; on ne le distinguerait pas.

m) Atavisme. — Mais la première, la principal cause qui a répandu chez nous cette coutume, est, à mon avis, l'atavisme, ou cet autre genre d'atavisme historique appelé la tradition. Le tatouage est en effet un des caractères essentiels de l'homme primitif et de celui qui vit encore à l'état sauvage.

Dans les grottes préhistoriques d'Aurignac et dans les sépulcres de l'antique Égypte, on rencontre quelques-uns de ces os pointus qui servent aux sauvages modernes pour se tatouer. Les Assyriens, d'après Lucien, les Daces et les Sarmates, d'après Pline, se couvraient tout le corps de figures ; les Phéniciens et les Juifs se traçaient des lignes qu'ils appelaient *signes de Dieu* au front et sur les mains. (EWALD, *Jud. Alterth.*, IV). Chez les Bretons, cet usage était si répandu, que leur nom même de Bretons (*Brith.*, peint), comme celui des *Pictes* ou *Pictons*, semble en être dérivé. Voyez César. Ces peuples, dit-il, traçaient avec le fer des dessins sur la peau des plus jeunes enfants, et coloraient leurs guerriers avec *l'isatis tinctoria* pour les rendre plus terribles sur le champ de bataille. Les Scots, dit Isidore, se dessinaient d'étranges figures sur le corps, avec de l'encre et un fer très-aigu. (*Etymol.*, IX. V. LUCIEN, *De Dea Syra*, 1840 ; EWALD, *Die Jud. AltTh.*, p. 102 ; CÉSAR, *De bello gallico*, 14). Les soldats romains dit Végèce portaient gravés sur le bras droit le nom de l'empereur et la date de leur engagement. (*De re milit.*).

Je ne crois pas qu'il y ait un seul peuple sauvage qui ne se tatoue plus ou moins. Les Payaghas se peignent le visage en bleu les jours de fête, ils se dessinent des triangles, des arabesques. Les diverses tribus nègres se distinguent les unes des autres, surtout chez les Bambaras, par des traits horizontaux ou verticaux tracés sur le visage, sur la poitrine, sur les bras<sup>1</sup>. Les guerriers Kaffis ont le privilège d'orner leur jambe d'une longue ligne couleur d'azur, qu'ils savent rendre indélébile.

Tahiti les femmes se font tatouer seulement les pieds et les mains, ou l'oreille ; elles y font tracer les colliers ou des bracelets ; un petit nombre la vulve ou l'abdomen (on en a vu une qui portait des symboles obscènes) ; les hommes tout le corps, sur le cuir chevelu, au nez, aux gencives, et il se produit souvent des phlegmons, de la gangrène, surtout aux doigts et aux gencives. C'est pour prévenir ces accidents, que l'on soumet l'opéré à la diète et au repos. Le tatoueur, dans ces

<sup>1</sup> Voyez, pour les autres citations : MANTEGAZZA, *Viaggi nell'America meridionale*, 1861-62. — BERCHON, *Le tatouage aux îles Marquises*, 1872, — WAITZ, *Anthropol.*, III. — KRAUSE, *Ueber die Tatowiren*, 1873, Göttingen. — KOCHER, *La criminalité chez les Arabes*, 1884.

pays là, est entouré de respect et accueilli comme l'étaient les troubadours chez nous au Moyen-âge. On le paie généreusement. (BERCHON, *Sur le tatouage*, 1872).

Aux îles Marquises, le tatouage est un costume aussi bien qu'un sacrement.

À partir de 15 à 16 ans, on met aux jeunes gens une ceinture et on commence à leur tatouer les doigts, les jambes, mais toujours dans un lieu sacré. Toute famille riche a son tatoueur, et la charge se transmet de père en fils, de sorte qu'à la mort du premier, il faut souvent attendre quelques années avant que le second puisse opérer. Les femmes, les princesses mêmes, n'ont droit qu'au tatouage des mains et des pieds ; les grands personnages en couvrent tout leur corps ; et si les dessins des parties inférieures sont délicats, ils prennent à la face un aspect grotesque et horrible, afin que les ennemis soient frappés d'épouvante.

Chez les Kabyles, les femmes portent sur le front ou à la joue un tatouage qu'elles font disparaître au moment du mariage.

Le tatouage est la véritable écriture des sauvages, leur premier registre d'état civil. Certains tatouages indiquaient l'obligation, pour le débiteur, de servir un temps son créancier. Ce moyen indiquait également le nombre et la nature des objets reçus. (KRAUSE, *Ueber die Tatowiren*, 1873).

Rien de plus naturel que de voir un usage si répandu, chez les sauvages et les peuples préhistoriques reparaître dans les classes qui, de même que les bas-fonds marins, gardent la même température, ont conservé les coutumes, les superstitions, jusqu'aux hymnes des peuples primitifs, et qui ont, de même qu'eux, des passions violentes, une sensibilité engourdie, une vanité puérile, une longue inaction, et même bien des fois la nudité. Ce sont bien là chez les sauvages, les mobiles principaux de cette coutume étrange.

L'influence de l'atavisme et de la tradition me semble confirmée par ce fait, que nous trouvons un tel usage répandu parmi les bergers et les paysans, si tenaces en fait d'anciennes traditions. On le trouve encore en Italie et surtout en Lombardie, dans le Piémont et les Marches, où la population est d'origine celtique. Or, de tous les peuples d'Europe, les Celtes sont les seuls qui aient conservé cet usage jusqu'au temps de César.

[Retour à la table des matières](#)

8. — *Le tatouage chez les fous*. — Le médecin-légiste peut donc puiser dans le tatouage un indice de récidive, surtout s'il le constate sur des individus qui n'appartiennent pas à la classe des marins, des militaires, des paysans lombards, des pêcheurs des Marches ou de Naples. Il doit tenir grand compte du genre et de

la fréquence de ces tatouages, aussi bien que de leur précocité, de leur siège et de leurs allusions.

Cette inclination suffirait sans doute aussi à différencier le criminel du fou. En effet, bien que celui-ci soit soumis, comme le premier, à la réclusion forcée et passe son temps dans l'oisiveté, bien qu'il éprouve des passions violentes et qu'il ait recours aux passe-temps les plus étranges, qu'il polisse des pierres, déchire ses vêtements et sa chair, salisse les murs et barbouille force papier, il est rare qu'il trace sur sa peau de véritables dessins. Sur 800 fous que j'ai observés à Pavie et à Pesaro ; je n'en ai vu que 4 qui fussent tatoués, et tous les quatre l'étaient longtemps avant d'avoir éprouvé leur premier accès de folie. MM. Zani à Reggio, Livi, Severi à Sienne, ont fait les mêmes observations, qu'ils ont bien voulu me communiquer. Les quelques fous tatoués qu'ils ont rencontrés, 46 sur 1 137 mâles (4,0 %) et 8 sur 1 206 folles, avaient presque tous (60 %) séjournés dans les prisons, et c'était là qu'ils s'étaient arrangés de la sorte<sup>1</sup>. Voilà donc une nouvelle preuve de l'influence atavistique sur le tatouage ; car la folie n'est presque jamais congénitale, et, par conséquent, ne résulte guère de l'atavisme.

Le savant De Paoli (*Note sul tatuaggio nel manicomio di Genova*, 1880) a rencontré 19 individus tatoués sur 278 fous. Mais, parmi ces 19, il y en avait bien 11 qui provenaient des prisons ; des 8 autres, l'un appartenait à une société de camorristes (les Forts) de Gênes, et celui-ci, comme 5 autres, s'était tatoué hors de l'asile étant marin ou soldat. Deux seulement s'étaient tatoués dans l'asile ; mais il est bon d'ajouter que l'un de ces deux était un marin, et qu'il s'était tatoué, de son propre aveu, pour se montrer bien orné à ses camarades, quand il sortirait de là ; le dessin qu'il portait et que j'ai examiné avec soin, représentait un Dieu gravé dans un triangle, et un ange aux ailes déployées ; c'était une allusion à sa folie religieuse.

---

<sup>1</sup> Il y en avait 7 condamnés pour meurtre ou blessures, 4 pour vol, 4 pour rébellion, 1 pédéraste, etc. (V. SEVERI, *Archivio di psichiatria*, vol. VI, p. 60 etc.

J'ai pu voir à Sienne plusieurs entre ces tatoués 11 sur 500 ; parmi eux, 6 provenaient des prisons et c'était là qu'ils avaient pratiqué sur leur corps les premiers dessins (les armes du Grand-Duché, la date de 1856, des croix, des ancre, le mot vive Garibaldi). À l'asile, ils avaient fait leurs tatouages avec de la brique pilée ; mais ils n'avaient pas réussi ou du moins ils n'avaient fait que des dessins indéchiffrables et confus ; ils avaient poussé d'autres aliénés à se faire tatouer par eux, mais sans plus de succès. — Le tatouage manqué, confus, pourrait-il distinguer l'œuvre du fou de celle du malfaiteur, dans ces rares circonstances où il se pratique dans les hospices ? — La chose est probable.

*NB.* Il existe des tatouages involontaires produits par le taffetas noir d'Angleterre, par les objets vésicants, ou même qui sont pratiqués pendant le sommeil ou à l'aide de la violence ; c'est ainsi que je connais le cas d'un détenu qui essaya avec d'autres de tatouer un de ses compagnons pendant qu'il dormait ; il tint en effet une première séance mais, à la seconde fois, l'homme s'éveilla, et le dessin resta incomplet.

Il y a enfin des tatouages tout à fait accidentels (j'en ai observé deux cas), particulièrement au nez, au front, aux oreilles, provenant blessures, ou de chûtes sur la tête, etc.

[Retour à la table des matières](#)

9. — *Blessures*. — La fréquence des cicatrices à la tête ou aux bras peut devenir pour le médecin légiste un indice précieux, par lequel il distinguera le criminel du citoyen paisible et honnête, pourvu, bien entendu, que ce dernier ne soit pas un vétéran ou un épileptique. Sur 390 sujets observés par moi, 17 portaient des cicatrices à la tête, et encore étaient-elles antérieures à l'époque du crime.

La même remarque s'applique aux prostituées. Parent-Duchâtelet, sur 392 femmes de cette catégorie recueillies dans les hôpitaux pour des maladies non syphilitiques, en a trouvé 90 soignées pour des blessures ou des contusions très-graves (l. c., p. 392).

## Chapitre II

---

**Sensibilité générale. — Gaucherie algométrique, spécifique, etc. — Dynamométrie. — Activité réflexe. — Réaction vasculaire. — Rougeur. — Longévité. — Disvulnérabilité chez les criminels.**

---

[Retour à la table des matières](#)

1. — Le goût particulier des criminels pour une opération si douloureuse, souvent même si longue et si pleine de dangers, que le tatouage<sup>1</sup>, le grand nombre de blessures que présente leur corps, m'ont conduit à soupçonner en eux une insensibilité physique plus grande que chez le commun des hommes, insensibilité semblable à celle que l'on rencontre chez quelques aliénés et en particulier chez les fous furieux.

À vrai dire, à force d'interroger les geôliers et les médecins des prisons, j'ai pu rassembler plusieurs cas d'une véritable analgésie. Un vieillard enfermé pour viol, par exemple, se laissait appliquer au scrotum un fer rouge, sans pousser un cri, et demandait ensuite si l'opération était terminée, comme s'il se fût agi d'un autre ; il est vrai que, peu d'instant après, il était pris de délire. Un autre, sans manifester la moindre émotion, se faisait couper une jambe, puis jouait avec le membre qu'on venait d'amputer. Un assassin renvoyé du bagne de l'île de S..., à l'expiration de sa peine, pria le directeur de le garder encore, disant qu'il ne savait où trouver du pain ; voyant sa prière repoussée, il se déchira les intestins avec le manche d'une grande cuillère, puis remonta tranquillement l'escalier et rentra dans son lit, où il expira peu d'instant après, sans avoir fait entendre un seul gémissement. L'assassin Descourbes, pour ne pas aller à Cayenne, se procura aux jambes des plaies artificielles et, celles-ci guéries, se passa au moyen d'une aiguille un cheveu

---

<sup>1</sup> M. Lacassagne cite un individu qui, pour se faire tracer dans le dos un dessin compliqué, resta couché sur le ventre 3 à 4 heures par jour, et cela pendant trois semaines. Un autre, à Naples, ayant voulu peu après l'opération prendre un bain de lessive, contracta une gangrène qui l'emporta en peu de temps.

M. Berchon (l. c.) a reconnu, à la suite de divers tatouages, 17 cas de phlegmons, 8 de gangrène. 1 d'anévrisme et 7 de mort.



à travers la rotule ; il en mourut. Mandrin, avant qu'on lui tranchât la tête, fut tenaillé en huit endroits différents, aux jambes et bras, et ne poussa pas un soupir. — Pour faire disparaître un signalement dénonciateur, B. se fit sauter trois dents avec de la chaux pulvérisée ; R. s'enleva la peau du visage avec des fragments de verre. — Au pénitencier de Chatam, on a compté, en 1871-72, 841 contusions ou blessures volontaires. Les condamnés qui s'étaient volontairement fracturé quelque membre étaient au nombre de 27, dont 17 durent subir une amputation ; 62 tentèrent de se mutiler ; 101 se firent des plaies avec des substances corrosives. (*Rivista delle discipline carcerarie*, 1873, p. 369).

Mais, comme on peut le voir, ici, quand la folie n'est pas en cause, il entre pour beaucoup dans cette insensibilité physique l'action toute puissante de certaines passions. C'est ainsi que les prostituées tribadiques, pour rejoindre leurs amies à l'hôpital, font usage de fers rouges avec lesquels elles provoquent sur leur épiderme des boutons qui ressemblent à l'éruption de la gale. C'est ainsi encore que j'ai vu deux meurtriers qui s'étaient mutuellement dénoncés et qui se haïssaient depuis longtemps, s'élançant l'un sur l'autre, à l'heure de la promenade, et s'étreindre pendant quelques minutes, l'un mordant la lèvre, l'autre arrachant les cheveux de son adversaire, et tous deux se plaignant, non des blessures qu'ils s'étaient faites et qui furent suivis de graves accidents, mais de ce qu'on les empêcha de compléter leur vengeance.

[Retour à la table des matières](#)

2. — *Sensibilité générale*. — Mais le problème de sensibilité dans les criminels est un de ceux qu'on ne peut pas résoudre qu'après de nombreuses expériences.

Nous en avons fait une étude sur 166 criminels, dont l'un seulement était un criminel d'occasion, tous les autres des criminels-nés ou d'habitude.

En commençant par la sensibilité générale ou topographique, nous avons trouvé celle-ci émoussée dans 38 sur 66 :

Dans 16 à droite  
Id. 12 à gauche  
Id. 18 des deux côtés

En l'étudiant avec l'appareil électrique de Du-Bois Reymond, toujours au dos de la main, nous avons trouvé le degré de 49,6 dans les criminels, de 64,2 dans les hommes normaux — Et tandis que les criminels ne commencent à s'en apercevoir qu'à 14 à 23 millim. et ont les chiffres plus fréquents de 51-57, les hommes normaux commencent à s'en apercevoir à 52-88 et ont les chiffres plus nombreux à 60-67.

En étudiant, avec Marro, ces variations selon le crime je trouvai :

Crime	Sensibilité générale		Algométrie électrique	
	Droite	Gauche	Droite	Gauche
5 vols	112,8	112,8	58,8	62,6
5 blessures	109,8	111,8	59,8	60,8
5 meurtriers	110,2	111,6	68,8	66,8
5 escrocs	121,0	119,8	79,0	80,4

La sensibilité y apparaît exquise dans les escrocs, émoussée dans les meurtriers et dans les voleurs ; mais ceux-ci n'ont jamais présenté la grande différence d'un côté, la latéralité, qui s'observe dans les autres.

[Retour à la table des matières](#)

3. — *Algométrie*. — Bien plus importante est l'étude sur la sensibilité à la douleur avec la méthode découverte par moi, c'est-à-dire avec l'appareil gradué de Du-Bois Reymond appliqué toujours au dos de la main. (*V. Algomètria életrica*, 1876).

Ici, la moyenne, dans 21 hommes normaux, était de 49,1 mm. ; elle était de 34,1 dans les criminels ; et tandis qu'il n'y avait aucun des premiers avec 0 de sensibilité et 1 seulement de 17, la plupart donnant 32 et 49 — dans 18 criminels, 4 étaient analgésiques (avec 0 sensibilité, et 3 donnaient le chiffre de 11-15). La plupart se trouvaient entre 50-55. Pour la langue, les criminels commencent à 37, aboutissent à 65 avec une grande supériorité entre 40 à 58. Les hommes normaux, commencent à 44 et ont le plus grand nombre entre 53-57 <sup>1</sup>.

Nous avons vu dans les mesures de Marro le maximum de la sensibilité dans les escrocs ; le minimum dans les voleurs et dans les meurtriers. Il en est de cela

<sup>1</sup> **Algométrie.**

**Dos de la main**

**Hommes criminels**

4-0  
3-11-13-15  
3-20-23-29  
2-35-25  
4-40-44,2-49  
5-50-51-52,2-55  
0-0

**Hommes normaux**

0  
1-17  
0  
5-31-33-32-36-35  
9-40-43-45-47,2-44-47-48-49  
4-50-54-57-58  
2-60-62

**Dos de la langue**

**Hommes criminels**

1-37  
6-40-49-55-58  
2-63-65  
1-75

**Hommes normaux**

0-37  
5-56-44-53-57-55  
0-0  
0-0

comme de la sensibilité générale sans que pourtant les deux sensibilités soient toujours parallèles.

[Retour à la table des matières](#)

4. — *Sensibilité tactile*. — Ici, grâce à l'aide du docteur Ramlot, nous pouvons donner une étude plus étendue sur 103 criminels comparés à 27 hommes normaux. (*Bulletin de la Société d'Anthrop.* de Bruxelles, III, 1885).

Comme on peut bien voir par cette table <sup>1</sup>, tout en faisant abstraction des 3 cas vraiment tératologiques, on aurait trouvé une obtusion dans le 44 % pour la phalange palmaire de l'index, tandis que dans 27 hommes normaux on ne la rencontre que dans le 29 % ; pour la langue, l'obtusion était dans la proportion de 62 %.

La moyenne arithmétique (en ne tenant pas compte des 3 exagérations d'obtusion) y résultait pour l'index de 2,94, et pour la langue de 1,7, tandis que dans les 27 normaux elle était de 1,7 à la main et de 1,0 à la langue.

C'est presque ce qu'on rencontre dans les fous où j'ai trouvé 3,0, dans 30 épileptiques, 2,4 dans 30 alcooliques, et 2,5 à 2,3 en 30 déments.

Mais un fait plus curieux ressort de ces recherches : c'est ce que j'appellerai le mancinisme sensoriel ; tandis, en effet, que :

Dans	les normaux	il y a	mm.	.	1,70	à droite	et	1,79	à gauche
Id.	criminels	id.			2,94	id.		2,89	id.
Et	les norm.	ont une obtusion			29 %	à gauche	et	18	à droite
Id.	criminels	id.			28 %	id.		36	id.
Id.	id.	parité			50	id.		36	id.

<sup>1</sup>	Tacte	Main droite	Gauche	Langue
Au dessous de mm.	0,8	0	0	5
De mm.	0,8 à 1,4	6	6	8
Id.	1,5 à 1,9	25	26	3
Id.	2,0 à 2,9	27	27	14
Id.	3,0 à 3,9	12	21	3
Id.	4,0 à 4,9	15	9	1
Id.	5,0 à 7,0	14	8	1
Id.	8,0 à 9,0	1	3	0
Id.		100	100	35

Trois tout à fait anormaux nous ont donné :

1 mm.	10	à main droite	—	10	à gauche
1 id.	18	Id.	—	23	id.
1 id.	16	Id.	—	32	id.

Et cela en faisant abstraction des 3 anormaux, qui donneraient un chiffre bien plus grand à gauche.

En étudiant le tact dans les diverses séries de criminels <sup>1</sup>, on voit que dans les escrocs et voleurs le tact est presque normal ; l'obtusion la plus grande est dans les meurtriers et dans ceux qui se sont rendus coupables de coups et blessures.

[Retour à la table des matières](#)

5. — *Vue.* — Le doct. Bono a trouvé parmi 221 jeunes criminels le 6,60 % de daltoniques, proportion qui excède de plus du double celle de 800 étudiants — 3,09 et de 590 ouvriers — 3,89. — M. Holomgrena aussi, avait remarqué le 5,60 des daltoniques dans 321 criminels ; tandis que dans 32 000 honnêtes gens il en trouvait à peine 3,25. (*Ueber die Farbenblind ecc.*, 1878). — Dernièrement le doct. Biliakow a trouvé dans 100 meurtriers russes le 5 % de daltoniques et le 28 % de dyschromatopes, tandis que dans les russes normaux il n'y en avait pas plus de 4,6 %. (KOWALEWSKI, *Archiv.*, 1884).

C'est un fait très-important, car déjà Schmitz nous a appris comment le 55 % des dyschromatiques est sujet aux plus graves maladies nerveuses, épilepsie, chorée, etc.

Les mêmes recherches faites par M. Biliakow nous montrent l'infériorité de l'acuité visuelle des meurtriers comparés aux hommes normaux.

Ce savant a trouvé chez 100 meurtriers, divisés selon l'âge <sup>2</sup>, 1,3 moins de visu supérieur, 5 fois plus de visu inférieur au 6,6 Schnellen que dans les normaux : il a trouvé, aussi, la myopie, l'amblyopie et l'ipermétropie dans un nombre plus grand des criminels <sup>3</sup>.

		<sup>1</sup>					
		<b>Droite</b>		—		<b>Gauche</b>	
		Voleurs	1,60	—		1,78	
		Blesseurs	2,30	—		2,00	
		Meurtriers	1,92	—		1,74	
		Escrocs	1,58	—		1,80	
		<sup>2</sup> <b>MEURTRIERS</b>					
<b>De 17 à 21 ans</b>	<b>30 à 40</b>	<b>40 à 72</b>				<b>Dans les norm.</b>	
21,4	le 29,0	le 25	Le Visus = 1Schnellen			22,8	
23,8	le 12,9	le 0	id. > 1			id. 64,4	
54,8	le 58,0	le 75	id. < 1			id. 11,6	
		<sup>3</sup> <b>Criminels</b>			<b>Normaux</b>		
Myopie	32 %	—			id. 28		
Emmétropie	31 %	—			id. 48		
Ambliopie	6 %	—			id. 43		
Ipermétropie	21 %	—			— —		

[Retour à la table des matières](#)

6. — *Acuité acoustique.* — Biliakow a étendu les mêmes observations à l'acuité de l'ouïe ; il a trouvé dans les criminels russes une moyenne de 250 cent. pour l'oreille droite et de 235 pour l'oreille gauche ; les  $\frac{3}{4}$  des soldats russes surpassaient les 200 centim., et  $\frac{1}{3}$  les 300 centim. de distance ; et tandis que 3 à 5 % seulement, de ceux-ci, avaient l'acuité à 1 centim., les criminels doués de cette faible acuité étaient dans la proportion de 14 à 33 % ; bien plus : 6 % était sourds. L'obtusion est, dans les soldats, prédominante à gauche comme 30 à 13, mais plus encore dans les criminels comme 54 à 66.

7. — *L'acuité du sens musculaire* a été étudiée pour la première fois dans 38 criminels par Ramlot et Warnotts (*Bull. de la Soc. d'Anthr.*, 1885, Bruxelles) qui ont pour plus de sûreté adopté comme limite le chiffre de Weber, c'est-à-dire 102 et 103. Ils l'ont trouvée obtuse, avec une moyenne de 114, dans 38 % ; 12 sur 22 de ces criminels présentaient aussi une diminution de la sensibilité tactile.

8. — *Sensibilité à l'aimant.* — Tandis que toutes les sensibilités semblent s'éteindre ou s'éteindre dans le criminel, d'autres apparaissent en lui plus vives que dans les personnes honnêtes ; par exemple la sensibilité à l'aimant : que j'ai notée dans 30 sur 62 sujets soumis à mon examen (48 %), tandis que les étudiants m'en ont donné seulement le 28 %.

9. — *Sensibilité météorique.* — L'autre sensibilité qui est plus vive chez eux que dans les honnêtes gens est la météorique, que j'ai rencontrée en 29 sur 112. J'en ai trouvé 9 qui deviennent querelleurs peu avant les orages ; l'un d'eux, voleur et pédéraste, me racontait que ses compagnons pressentaient le mauvais temps quand ils le voyaient chercher querelle. Beaucoup d'entre eux ont le vertige, des bourdonnements, de la céphalée dans les jours de grands vents.

10. — *Sensibilité olfactive.* — Il est bien probable, mais on en donnerait difficilement la preuve expérimentale, que la sensibilité olfactive soit plus exquise dans les criminels. — Je ne puis en donner en preuve pour le moment que cette curieuse statistique du docteur Venturi sur l'usage du tabac en poudre.

Chez	356	hommes normaux	la proportion est de	14,3 %
Id.	332	femmes normales	id.	1,5 %
Id.	310	hommes fous	id.	25,8 %
Id.	152	femmes folles	id.	5,2 %
Id.	279	hommes criminels	id.	45,8 %
Id.	201	femmes criminelles	id.	15,9 %
Id.	les	meurtriers	id.	48,0 %
Id.	les	voleurs	id.	43,0 %

Statistique très-peu conclusive, il est vrai, car l'usage du tabac peut se propager dans la prison grâce à l'oisiveté et à l'excitation du système nerveux central, mais qui est aussi appuyée par la remarque suivante : tandis que les gens honnêtes ne s'y adonnent avant 30 ans que dans la proportion de 14,1 et les fous de 7,2 %, les criminels l'adoptent dans la proportion de 22 % ; et presque tous, 279 sur 300 et 32 sur 32 criminelles avant leur entrée en prison (*Il manicomio*, Nocera, 1885) ; il faut ajouter que Venturi par d'ingénieuses statistiques, voudrait prouver que la passion du tabac, très-répondue chez les épileptiques (22 %), déments (29 %), monomanes (57 %) est un nouveau caractère dégénératif des aliénés.

[Retour à la table des matières](#)

11. — *Dynamométrie*. — Quiconque veut rechercher les conditions de la force musculaire des criminels ne réussit pas, même avec le dynamomètre le plus parfait, à s'en faire une idée approximative quand il l'emploie sur des malheureux affaiblis par une longue détention et par l'immobilité.

J'ajoute que quelquefois, par suite de cette perversité qui est le caractère constant de leur existence, ils feignent d'être plus débiles qu'ils ne le sont en réalité.

Un caractère commun à bien des criminels est une agilité vraiment extraordinaire, surtout chez les voleurs : c'était le cas de Cecchini, de Pietrotto, de Rossignol, de Villena, de Rossotti ; celui-ci ne s'enfuit pas seulement de prison, mais favorisa encore, le même jour, l'évasion de sa maîtresse. Cette agilité est, bien des fois, analogue à celle du singe ; Maria Perino grimpait sur les arbres les plus grêles et de leur cime sautait sur les toits, entraînait dans les maisons et, pendant quelques mois réussissait ainsi à se soustraire à la justice. (*Archivio di psichiatria*, II). Peut-être avons-nous encore là quelque reste de l'agilité de l'enfant et du sauvage.

Pourtant 241 criminels m'ont donné 30 kil. à la pression du poignet et 110 à la traction (dynamomètre de Broca), chiffres de beaucoup inférieurs à ceux offerts par les hommes libres, mais supérieurs à ceux fournis par les aliénés ; tandis que 52 hommes sains ont atteint 168 à la traction.

		<b>À la pression</b>	<b>À la traction</b>
<b>20</b>	voleurs de grand chemin nous donnèrent	31,8	114
»	homicides id.	31,9	114
»	incendiaires id.	32,0	84
»	voleurs id.	28,0	104
»	faussaires id.	29,0	114
»	violateurs id.	33,0	109
»	brigands id.	33,0	103

Ce tableau démontre clairement (les personnes les plus fortes à la pression, ne le sont pas toujours à la traction) que le voleur donne le minimum de la force et à la pression et à la traction.

Si l'on calculait ensuite la traction seule, la force maxima serait offerte par les homicides, les voleurs de grand chemin et les faussaires ; la minima par les incendiaires, les violateurs et les brigands.

Quant à la pression, la maxima appartiendrait aux violateurs, aux brigands, aux incendiaires ; la minima aux voleurs et aux faussaires. Les homicides et les voleurs de grand chemin ne diffèreraient entre eux que très-peu.

Mais plus important que ces données est le fait curieux d'une plus grande élévation dynamométrique proportionnellement à gauche. — Voici le tableau comparatif de 133 criminels et de 117 jeunes gens honnêtes avec le dynamomètre de Broca :

		Hommes criminels	Hommes normaux
Force maxima	à gauche	23 %	14 %
Id.	à droite	67 %	70 %
Id.	égale des 2 côtés	9 %	14 %

[Retour à la table des matières](#)

12. — *Mancinisme*. — Ces faits nous portent à soupçonner dans la motilité une différence analogue à celle que nous trouvons dans la sensibilité, relativement plus obtuse à droite qu'à gauche, une espèce de gaucherie. Je dis seulement soupçonner, parce que tous les dynamomètres en usage ne nous donnent pas une idée complète de la force et encore moins de la dextérité musculaire. Sur 28 gauchers nous en trouvons 11 avec des chiffres dynamométriques supérieurs à droite ; 3 seulement donnent des chiffres égaux. Aussi avons nous cru devoir étudier l'ambidextrisme en dehors des résultats fournis par le dynamomètre. Il résulte de cette étude faite sur 261 condamnés :

Gauchers					
Criminels d'occasion	9	sur	96	soit	10 %
Délinquants-nés	28	sur	145	soit	19 %
Délits de dextérité, de faux	10	sur	34	soit	—
Voleurs	19	sur	141	soit	13,4 %
Meurtriers	4	sur	52	soit	7,9 %
Violateurs	1	sur	10	soit	10,2 %
Femmes criminelles	10	sur	44	soit	22,7 %

Donc, supériorité chez les faussaires, chez tous les criminels à qui l'habileté est nécessaire et chez les délinquants-nés. Au total 14,3 % de gauchers chez les hommes et 92,7 % chez les femmes. Sur 711 femmes honnêtes on a seulement 4,3 %, et sur 238 ouvriers honnêtes seulement 5,8 % gauchers. Chez les fous 4,13 à 4,27. Tibère était gaucher (Tacite) et aussi Passanante.

[Retour à la table des matières](#)

13. — *Anomalies de la motilité.* — Virgilio (op. cit.) qui, sur 194 individus atteints de maladies chroniques, avait trouvé une quantité proportionnelle énorme d'épileptiques (5 à 6 %), d'ataxiques et de choréïques, surtout chez les voleurs comparés aux homicides, nous fait soupçonner que la motilité est anormale chez eux, tout comme la sensibilité. La forme fréquente de l'anomalie serait surtout l'épilepsie. Clark trouve le crime 11 fois pour cent chez les épileptiques communs, et 3 fois pour cent chez les épileptiques d'origine traumatique. (*Eredity and crime in Epilepsy*, London, 1880) <sup>1</sup>.

Dans la maison de détention de Reggio, sur 200 jeunes criminels, j'ai remarqué 3 choréïques et 1 ataxique très-jeune ; je fus frappé des petits mouvements convulsifs, des tics musculaires auxquels ils étaient sujets, comme cela se rencontre souvent chez les vieillards atteints de petites hémorragies cérébrales. À Turin, un certain Reazzo, voleur, avait presque continuellement le tic de hausser les épaules et de frapper du pied droit, phénomène qu'il reproduisit aux Assises, pendant la lecture de la sentence, et qui lui valut une aggravation de peine.

14. — *Mouvement réflexe.* — J'ai pu me former un critérium plus certain sur les anomalies spinales et sur l'activité réflexe, en étudiant les réflexes rotuliens sur 284 criminels, comme l'indique le tableau suivant :

Total	Violateurs	Voleurs	Escrocs	Voleurs de grand chemin	Meurtriers	Fainéants
18 —	1 —	10 —	2 —	0 —	3 —	2 —
8 —	0 —	5 —	0 —	0 —	3 —	0 —
133 —	31 —	56 —	6 —	6 —	27 —	7 —
36 —	11 —	19 —	1 —	0 —	4 —	1 —
41 —	3 —	21 —	3 —	4 —	7 —	3 —
4—8	12—	19—	2—	3—	8—	4—
284 —	58 —	130 —	14 —	13 —	52 —	17 —

Le réflexe rotulien recherché sur 284 criminels a été trouvé normal sur 133 ; anormal (affaibli ou exagéré) sur 151, c'est-à dire faible sur 67-23 %, exagéré sur 48, soit 16 %.

Les violateurs fournissent un contingent minimum de réflexes faibles 7 % et un contingent moyen de réflexes exagérés, soit 20 %.

Les voleurs dépassent de peu la moyenne générale pour les réflexes faibles 27 % et restent inférieurs de peu pour les réflexes exagérés, soit 14 %.

<sup>1</sup> Dans le cours de ce travail nous allons vérifier la grande importance de ce fait.



Chez les fripons on note un excès notable soit de réflexes faibles (35 %), soit de réflexes exagérés (21 %).

La même chose s'observe sur les voleurs de grand chemin, chez lesquels la moyenne des réflexes légers atteint 30 %, et celle des réflexes exagérés 23 %.

Les meurtriers et les fainéants fournissent un contingent de réflexes faibles et de réflexes exagérés qui se rapprochent plus de la moyenne générale, de 25 % pour les réflexes faibles et de 15 % pour les exagérés.

Le défaut de réflexe des deux côtés se montre un peu plus fréquemment chez les vagabonds, fainéants (11 %), et chez les escrocs (14 %) ; chez ces derniers et chez les voleurs de grand chemin on rencontre cependant plus souvent le réflexe faible (21 et 30 %).

Le continent le plus élevé de réflexes exagérés a été fourni par les oisifs et par les voleurs de grand chemin, 23,5 et 23,0 % et par les violateurs 20 % ; — contingent moins élevé chez les voleurs et les fripons 14 %. Un d'entre eux était adonné à la masturbation et à moitié stupide (18 %) ; 8 avaient des parents aliénés, 3 avaient un père alcoolique (13 %) ; 1, qui était sodomite, fut atteint d'une méningite traumatique suivie de démence aiguë ; il donne aujourd'hui des signes d'hyperémie spinale.

Parmi les délinquants manquant de réflexe d'un côté ou de l'autre, les épileptiques entrent dans la proportion de 11,53 %, et en égale proportion les descendants d'aliénés et les descendants d'alcooliques ; dans la proportion de 7,69 % se trouvent les individus avec altérations spinales ou cérébrales.

Chez les délinquants à réflexes normaux les épileptiques entrent seulement dans la proportion de 3,30 %, les délinquants nés d'aliénés, dans celle de 7,62 %, les délinquants nés d'alcooliques, dans la proportion de 11,01 %.

#### [Retour à la table des matières](#)

15. — *Vaso-moteurs*. — Les anomalies de la sensibilité et de l'action réflexe chez les criminels doivent nécessairement être accompagnées des anomalies de l'innervation vaso-motrice. La preuve la plus simple se déduit de cette absence de rougeur qui, depuis des siècles, est considérée par le vulgaire comme l'équivalent d'une vie déshonnête et sauvage. C'est ce que nous allons étudier chez les jeunes gens, parce que comme l'a démontré Darwin, cette absence peut dépendre aussi de l'âge avancé.

Sur 59 criminels condamnés (de 19 à 26 ans), quand on les réprimandait ou quand on les dévisageait (comme nous l'a enseigné Darwin), on en a trouvé 36 qui ont rougi, soit 61 % ; 3 ont pâli, 20 ont conservé un visage inaltérable. Sur ces 36,

11 ont rougi aux joues et au front, 2 aux oreilles, 24 seulement aux joues, et encore 1 de ces derniers n'a-t-il rougi qu'à une joue.

De deux homicides par passion, un rougissait très-vite, l'autre assez peu. L'unique fainéant et l'unique violateur examinés ne rougissaient pas.

Sur 36 voleurs nulle rougeur sur		4
Sur 6 fripons	id.	2
Sur 13 meurtriers	id.	7

5 voleurs (voleurs et fripons) rougissaient d'une manière exagérée et pour la moindre cause ; cependant 3 d'entre eux étaient intelligents et avaient une physionomie normale, 2 même appartenaient aux classes élevées ; un autre était halluciné, grâce peut-être à la vie cellulaire ; et un mattoïde.

Sur 38 mineurs des Pénitenciers, la rougeur faisait défaut en 20, sans en compter deux qui ne rougissaient, qu'incomplètement.

Des 20 qui ne rougissaient pas, 14 étaient insensibles au magnétisme, 3 avaient des réflexes tendineux exagérés, 6 n'en avaient pas.

En somme, sur 98 jeunes gens criminels, 44 % ne rougissaient pas.

Il est à noter que la rougeur chez quelques-uns venait plutôt de ce qu'ils s'échauffaient en parlant, ou s'excitaient à rire, troublés qu'ils étaient par l'entrée imprévue dans leur cellule, plus que par les reproches, le souvenir de leur crime, ou le regard fixé sur eux, comme il arrive physiologiquement.

Sur 122 femmes examinées par moi et par le docteur Pasini, la rougeur est restée absente dans 81 % précisément :

79 %	chez les	homicides
80 %	id.	empoisonneuses
82 %	id.	infanticides
90 %	id.	voleuses.

Elles ne rougissent pas au souvenir de leurs crimes, mais plutôt quand on les interroge sur leurs désordres menstruels. — Au lieu de rougir elles pâlissent : une entre autres, très intelligente, française, voleuse, avec une forme régulière du crâne et de la face, n'offrait comme caractère criminel que la pâleur.

Ici se placent quelques observations précieuses recueillies pour nous par le doct. Andronico de Messine, sur les prostituées et les jeunes criminelles de la prison dont il était chargé. Nous transcrivons sa lettre :

« Parmi les prostituées inscrites, aucune ne rougit quand on l'interroge sur son honteux métier. J'en ai vu rougir quelques-unes quand on leur reprochait d'user du coït contre nature. Parmi les condamnées de la maison de détention, j'ai noté les faits suivants : Les détenues homicides racontent leur faute ingénument et sans rougir, celles qui ont empoisonné ou fait empoisonner leur mari rougissent, mais partiellement.

« Chez des recluses condamnées pour vol, la rougeur se montre d'abord aux oreilles, puis au visage ; chez celles qui le sont pour excitation à la prostitution, aucune rougeur n'apparaît ».

[Retour à la table des matières](#)

16. — *Réaction au nitrile d'amhyle.* — Pour Mieux fixer le degré de cette importante réaction, j'ai essayé quelques expériences avec le nitrite d'amhyle.

Sur 19 expériences 5 fois il n'y a pas eu de réaction sur 4 voleurs (2 épileptiques) à la dose de 2 gouttes ; cependant l'expérience fut répétée sur un des sujets avec 3 gouttes, sur un autre avec 4 gouttes, sur un troisième avec 6 gouttes et l'on obtint : chez le premier une vive rougeur, chez le second une très-légère ; chez le dernier la rougeur se fit attendre 40 secondes et se circonscrivit au menton et au cou.

Vice-versa, on obtint, avec une seule goutte, une rapide et très-sensible rougeur chez un homicide par passion, lequel, à cause de la détention cellulaire, souffrait d'hallucinations ; l'expérience fut répétée chez un très-jeune voleur et chez un tout jeune domestique, fainéant et voleur, de physionomie agréable ; le premier eut une rougeur complète après 18", le second n'en eut qu'une très-légère ; dans 2 jeunes filous on l'eut en 3".

Avec 2 gouttes on eut chez un voleur de grand chemin une rougeur retardée 50" et seulement du côté gauche de la joue. On eut une rougeur rapide avec 2 gouttes sur un fripon. D'où l'on peut conclure : que la réaction vaso-motrice avec le nitrite d'amhyle chez certains criminels adultes est fréquemment retardée, et souvent moins intense qu'à l'état normal. (Une goutte produit une rougeur sensible chez 14 hommes normaux, sur 13 dans l'espace de 7 à 28 secondes, sur 2 il en fallut 2, sur 1 il en fallut 4 ; cette rougeur cependant se manifeste toujours en moins de 50"). Elle est intense et rapide comme normalement chez les homicides par passion et chez les criminels très-jeunes. — Dans quelques cas très-rares, l'action fut plus rapide que dans l'état normal.

[Retour à la table des matières](#)

17. — *Sphygmographie des délinquants*. — Après la découverte du plétismographe et les perfectionnements du sphygmographe dus à Mosso, qui ont tellement facilité les études sur les réactions des vaisseaux par rapport au phénomène de la pensée, il nous fallait essayer de les appliquer à l'étude psychologique du délinquant.

Nous avons pour cela choisi des individus robustes, plusieurs fois récidivistes, ayant les caractères psychiques et physiques du délinquant d'habitude ; quelques uns, au contraire, parmi les normaux ou les criminels d'occasion.

Le bras gauche placé dans l'hydrosphygmographe, on fixait sur le droit les rhéophores en communication avec les bobines de Ruhmkorff, en se servant d'abord de mon système pour mesurer (voy. LOMBROSO, *Algometria elettrica*, 1874) le degré auquel se produisait la douleur et celui où l'on avait la perception du courant. La bobine à son tour communiquait avec un signal de Desprez. En même temps, un diapason en rapport avec un courant électrique traçait sur le cylindre le temps (20 vibrations au 1") de l'expérience.

Pour marquer l'excitation gaie, mon excellent assistant le D<sup>r</sup> Cougnet construisit un diaphragme tenu suspendu par un aimant temporaire ; de sorte que si l'on voulait produire l'excitation, on ouvrait le circuit en laissant découvert l'objet choisi suivant les tendances de chaque individu expérimenté, vin, cigares, aliments, argent, figures de femmes nues.

On étudiait ensuite, d'après les travaux de Mosso et de Gley, les modifications produites par les phénomènes purement psychiques ; calcul, observations agréables ou pénibles, en entretenant le criminel d'évasion, de persécution, de jugement, etc.

Il n'y eut presque pas de réaction vasculaire sur quelques-uns, par exemple :

a) Ausano, prognathe, tatoué, front fuyant, né de parents ivrognes et névropathiques, voleur consommé depuis l'enfance, ne réagit jamais, ni au son de la musique, ni à la décharge d'un pistolet, ni sous l'impression de choses pénibles, ni sous l'influence du calcul ; seul le vin produit sur lui une légère élévation de 18 pulsations.

b) Alc..., voleur riche qui présentait une analgésie et une anesthésie complètes, n'offre jamais de réaction au courant électrique le plus douloureux, ni à la musique.

c) Rafallo, 26 ans, physionomie régulière, rire facile, inventeur d'un procédé nouveau pour laver le verre, parle l'argot, avoue qu'il vole pour se procurer l'argent nécessaire à une grande spéculation ; c'est en somme un délinquant récidiviste d'occasion.

La photographie d'une femme nue ne produit même en lui aucune réaction la première fois, à la seconde fois on constate une légère descente de 12 pulsations ; les pulsations deviennent irrégulières et il y a augmentation d'une pulsation avec anacrotique plus brève, à la quatrième, et catacrotique horizontale, avec apex moins prononcées.

Avec le courant douloureux aucune variation de la ligne, pourtant on a un soulèvement de l'anacrotique, qui est presque vertical, et la catacrotique devient oblique et présente deux pointes. Et on a l'augmentation d'une pulsation.

d) Calmano, 40 ans, physionomie normale, alcoolique, parricide, depuis quelques années repentant, sur une série de 30 tracés, où le pouls se dessinait cependant d'une façon très-claire, n'offre aucun phénomène à la douleur d'un courant de 30, de 20 millim., pas même 0 déviation très-claire de la ligne. Une fois il offre une réaction à la vue du vin, avec élévation de 7 pulsations et avec un léger abaissement du pouls, ligne catacrotique plus oblique. Une impression pénible (souvenir de son fils tué) seule, produit l'ascension de la ligne, mais seulement de la 4<sup>e</sup> à la 8<sup>e</sup> pulsation qui ne varie pas dans la forme.

Une autre fois seulement la même émotion produisit chez lui, à la 7<sup>e</sup>, un abaissement qui dura jusqu'à la fin de la 24<sup>e</sup> pulsation.

e) Comino, voleur et récidiviste, à type criminel-né, 17 ans, n'offre aucune réaction à la vue d'un couteau, à la douleur électrique la plus intense, à la vue d'une femme nue ; seule la vue d'un crâne et celle d'un pistolet produisent une légère élévation de la ligne.

f) Caselli, voleur récidiviste, 22 ans, prognathe, imberbe, sans affections, impudent, avec un pouls bien net, bicuspidé. — Sur un premier tracé nous constatons, quand on lui montre la photographie d'une femme nue, une légère hausse de la ligne, suivie d'une chute rapide. (Atlas XVII, fig. 1).

Figure 2 : la vue d'un pistolet provoque un abaissement qui se manifeste tardivement et qui est de courte durée. Au contraire la vanité, après trois pulsations, produit un allongement de la 4<sup>e</sup>, 5<sup>e</sup>, 6<sup>e</sup>, 7<sup>e</sup> pulsation, suivi d'un notable aplatissement à la 16<sup>e</sup>, 17<sup>e</sup>, et 18<sup>e</sup> pulsation, et un notable abaissement de toute la ligne (n° 3).

Le vin provoque la plus grande modification : élévation à la 2<sup>e</sup> pulsation, suivie d'abaissement à la 10<sup>e</sup> et encore ici d'un allongement d'abord, puis d'un aplatissement de la catacrotique, surtout de la 22<sup>e</sup> à la 24<sup>e</sup> pulsation (n° 4).

Sur un cinquième tracé nous trouvons sous l'influence du revolver et d'un coup de pistolet, une petite dépression avec la diminution de deux battements, et abaissement aux 3<sup>e</sup>, 4<sup>e</sup>, 5<sup>e</sup> et 6<sup>e</sup>.

g) Dalza, 30 ans, a un oncle fou. Honnête jusqu'à 24 ans, puis voleur. À 12 ans affections cérébrales. Front fuyant, athérome précoce, mâchoire développée. Tatouages multiples. Un fort courant électrique provoque, après 8 pulsations, une descente de la courbe qui va en s'accroissant.

La vanité blessée produit une ascension subite, 9 pulsations ; sous l'influence du calcul on a une hausse suivie de baisse après la 4<sup>e</sup> pulsation et qui dure jus qu'à la 16<sup>e</sup>.

h) Agagliate, voleur, récidiviste, très-jeune, présente une réaction de descente et de diminution des pulsations sous l'influence de la musique triste ; la musique gaie produit une ascension de 10 pulsations et leur accélération. Nulle réaction au calcul, à la piqûre, à l'électricité. Au contraire, le revolver fait monter la ligne sphygmographique, mais pour 4 battements seulement ; la vanité produit le même résultat. La pensée de la machine électrique a aplati le pouls, de façon à le rendre à peine sensible durant 6 pulsations (peur).

Un autre jour, ni le pistolet, ni le poignard, ni le vin, ni une tête de mort ne produisirent d'effet bien net ; la vanité fit monter la ligne du pouls pendant 12 pulsations sans modifier leur nombre.

i) Moss..., jeune voleur récidiviste, impudent, qui n'offre aucune variation à la ligne du pouls, ni à la vue de la femme, ni à celle du vin, ni à la musique, ni à un courant à 25 ; seulement le courant à 30 produit une légère descente pour 20 battements, avec pointe plus nette, et les pulsations se ralentissent de 25 à 14 ; la vue d'un poignard provoque une ascension légère ; une bourse garnie provoque un abaissement et une grande irrégularité du pouls pour 6 battements.

l) Prato Teonesto, 17 ans, fils d'alcooliques avec le type physiologique criminel, commence à 5 ans à dérober du vin dans la cave de son père ; il frappe plus tard par jalousie un de ses compagnons, abuse du vin et des femmes ; la prison ne l'ennuie pas ; il s'y trouve même très-bien. Chez lui (Atlas XVII, 5) nous avons obtenu avec la musique triste un notable abaissement de la ligne sphygmographique, avec diminution et accélération de la pulsation. Même phénomène, après 4 pulsations, à la suite d'une musique gaie. — La photographie d'une femme nue produit un aplatissement du pouls, le ralentit, et après une brève élévation abaisse la ligne.

Le calcul de 4 X 12 a produit une légère diminution du pouls et un léger abaissement. (XVII, 7).

Au contraire la vue du vin (n° 8), la vanité flattée (n° 9), élèvent, puis abaissent, la ligne du pouls et modifient le tracé du pouls : ces phénomènes se manifestent surtout quand il pense, une fois, au calcul erroné, et une fois au courant.

Le pistolet (n° 10) ne produit que l'aplatissement aux 8<sup>e</sup> et 9<sup>e</sup> pulsations, élévation de la 7<sup>e</sup> et léger abaissement de la ligne.

m) Rossano, simule la monomanie, prétend être Napoléon ; c'est un voleur récidiviste, impudent. Le plaisir qu'on lui fait en feignant de croire à sa folie produisait une descente notable pendant 5 pulsations ; mais la douleur électrique la plus forte ne provoquait chez lui qu'une légère descente à la 8<sup>e</sup> pulsation.

n) Rastelli, voleur de grand chemin, feignant la folie (il se dit généralissime), a un pouls très-beau et très-net.

Sous l'influence de la douleur électrique, on a une légère élévation pour 7 pulsations et encore plus en répétant l'excitation, on a la 22<sup>e</sup> pulsation, on a une déformation du pouls (fig. 8) ; mais on n'en observe aucune dans une troisième expérience analogue (tav. XVIII<sup>e</sup>, fig. 7) ; rien au calcul (fig. 6). Au contraire quand il se déclare généralissime, comme il entre dans l'ordre d'idées de folie simulée, si on lui dit : « Tu es fou » (fig. 4 et 5), on note un énorme abaissement.

o) Reazzo, escroc, 24 ans, monomanie simulée, affirme avoir deux têtes et des marionnettes dans le ventre ; il compose des récits obscènes ; il a un très-beau pouls. Nulle réaction au courant électrique le plus douloureux ; au contraire, il offre une notable dépression quand je lui dis à l'oreille : « voici le juge qui vient te voir ». Néanmoins, l'allure du pouls ne se modifie (tabl. XI, Peur du juge, n° 11) que dans le plus grand relèvement des sommets.

Le même, une autre fois, montre une variation notable c'est-à-dire un abaissement de la ligne qui était en hausse lorsqu'on lui dit : *tu seras en liberté, tu es fou*. Au contraire, un courant électrique assez fort n'a pas produit la plus légère variation de la ligne, ni modifié l'allure du pouls (n° 13) ; la musique amène un notable abaissement du pouls : une impression psychique agréable produit une élévation suivie d'un notable abaissement (aplatissement du sommet).

p) P. R., voleur agressif, 19 ans, n'éprouve aucune réaction à la vue de la femme, ni à une première et seconde piqûre. Une troisième piqûre provoque un très-rapide abaissement, sans modifier la forme du pouls. Si on lui offre du vin, on a une amplitude plus grande du pouls et un abaissement de son tracé. Deux fois la musique élève légèrement la ligne sphygmographique et une fois elle reste sans effet.

q) Garetti, 28 ans, 3 condamnations pour vol, fou et en même temps simulateur de la folie. Il a commencé à voler dès 11 ans, en vagabondant par toute l'Europe ; il voudrait venger la société en tuant quelque ministre : « Tous ont peur de moi, dit-il, parce que un rien m'excite, et avec un couteau je suis terrible ». Sa mère était folle. Son père est mort d'apoplexie.

À la vue du vin il présente une élévation de 10 pulsations et une descente de 7.

Un courant électrique douloureux reste sans effet ; un 2<sup>e</sup> pourtant et un 3<sup>e</sup>, avec douleur aiguë, produisent une ascension de la ligne (table XVIII<sup>e</sup>, fig. 2), à la 4<sup>e</sup> et à la 5<sup>e</sup> pulsation, suivie de descente, à la 10<sup>e</sup>, sans variation notable dans la forme du pouls. En lui montrant tout à coup un poignard, on provoque l'abaissement et la déformation du pouls la plus extraordinaire que j'aie vue (fig. 1). Il présente ensuite au courant électrique douloureux un autre abaissement, mais moindre que le premier ; plus élevé (fig. 3), au contraire, quand on lui montre des billets de 5 francs, avec une élévation à la 3<sup>e</sup> et à la 4<sup>e</sup> et un abaissement qui depuis la 6<sup>e</sup> continue, avec un allongement de la catachrotique, jusqu'à la 12<sup>e</sup> pulsation.

r) Robiola a tué une courtisane qui ne lui donnait plus d'argent ; 22 procès et 2 condamnations. Physionomie belle, crâne mal conformé. Sensibilité à la douleur et au toucher exquise.

La musique en *sol* produit en lui une élévation de la ligne.

Une violente et douloureuse décharge électrique produit un abaissement léger qui se maintient pendant 4 pulsations, et qui est suivi d'ascension pendant 7 ; les 11 premières pulsations sont de moitié moins amples, avec catachrotique oblique avec 2 sommets et l'anacrotira verticale.

Une autre douleur électrique produit un léger abaissement, qui devient au contraire considérable quand on lui dit qu'il sera condamné à 3 années de prison et non à mort, comme il le craignait.

Sept fois le calcul laisse le pouls stationnaire ; deux fois il le modifie, et ce sont les deux seules fois pendant lesquelles il le fait bien juste.

s) Roggero, jeune soldat, très-honnête, incarcéré pour coups dans une rixe, offre au contraire (table XII) au courant électrique douloureux une réaction extraordinaire abaissant la ligne sphygmographique, allongeant la catachrotique (à la 4<sup>e</sup> et surtout à la 7<sup>e</sup>, 9<sup>e</sup> et 10<sup>e</sup>) qui se continue. Le calcul produit une dépression moins nette de la ligne à la 3<sup>e</sup> pulsation, mais avec une notable modification du tracé du pouls qui se montre plus aplati à la 6<sup>e</sup>, 7<sup>e</sup>, 8<sup>e</sup> et 9<sup>e</sup> pulsation (fig. 10) et ralenti.

[Retour à la table des matières](#)

18. — *Plétismographe*. — Chez quelques autres nous avons essayé l'étude du plétismographe.



t) Chez Monti Pierre, 21 ans, écuyer, physionomie de Mongol, léger strabisme, voleur, receleur et voleur de grand chemin, doué d'une intelligence extraordinaire et ne rougissant pas, nous avons observé : une élévation de 6 mm. à la vue d'un cigare, d'un portrait de femme. La vue d'une montre, produit un rapide abaissement qui dure 1',45'' ; si je l'interroge, il m'avoue que cette montre lui rappelle le temps où il en avait une. — On a cependant un abaissement quand on s'enquiert de sa vie privée.

À un courant électrique fort, on a une élévation de 17 millimètres suivie de diminution. Élévation de 26 mm. après 10 secondes d'une musique gaie suivie de diminution de 17.

On a un extraordinaire abaissement, 20 mm., pendant 2', quand on lui lit sa propre autobiographie, en y mêlant des éloges.

L'abaissement se répète et dure pendant 45'' quand on lui parle de nouveau de son beau manuscrit.

On a un abaissement de 5 mm. en appliquant de nouveau un faible courant électrique, et de 3 mm. avec la pointe. Un 3<sup>e</sup> courant électrique durant 10'', produit un abaissement de 40 mm.

La musique gaie a donné un abaissement de 20 mm., de 9 quand on lui a offert du vin, de 34 mm. quand on lui a parlé de ses voyages et qu'on l'en félicitait, cc qui est sa corde sensible.

u) Barelli, voleur, épileptique, 23 ans, impudent et espion, habitué à la vie pénitentiaire, qui nous parle son argot et nous déclare qu'il ne pouvait dormir t'anquille s'il n'avait pas volé quelque chose, offre un pouls filiforme.

Au plétismographe, réactions assez incertaines : élévation de 22 mm. après 15 secondes d'une musique gaie ; de 1 mm. sous l'influence du vin, de 2 mm. à la vue de l'argent, de 3 à celle d'un cigare, de 2 sous l'influence d'un aimant appliqué au front : cependant la même musique produit un abaissement de 2 mm. un peu après ; il en est de même pour le vin. En lui disant à l'oreille, en argot, qu'il est un mouchard, on obtient une élévation progressive de 4 mm., qui ne dure pas moins de 2 minutes et 30 secondes, et qui descend ensuite.

v) Rivoire, d'une physionomie agréable, de bonne famille, commence à gaspiller sa fortune quand il est étudiant, et peu à peu devient voleur et récidiviste, rougit facilement et il a honte de son crime ; sous l'influence de la musique et à la première minute, on voit abaissement de 3 mm. qui va s'accroissant et au bout de 2 minutes ½ atteint déjà 13mm.

x) Bastrenta, délinquant très-robuste, tatoué, alcoolique agressif. Le calcul chez lui produit une élévation de 22 mm. en 1 minute, la musique une élévation de 29 en 1' et en 30", suivie d'une baisse. La vanité qu'on réveille en lui en vantant ses prouesses musculaires, produit un abaissement de 45 mm., suivi quelques minutes après d'une élévation de 34 mm. De nouveaux éloges faits tout de suite après donnent un abaissement de 15 mm. La douleur électrique la plus forte, après 1' et 30", provoque un abaissement de 11 mm. suivi d'une élévation de 5 mm.

y) X..., escroc récidiviste. Le chagrin provoque un abaissement de 1 mm. ; la vue d'un cigare, une élévation de 12, suivie d'un abaissement de 51 mm. quand on lui en fait cadeau ; au contraire 1 mm. seulement sous l'action d'un très-fort courant électrique.

[Retour à la table des matières](#)

19. — Il est difficile, bien que ces expériences aient été répétées durant une année, d'arriver à des conclusions certaines, si nombreuses sont les causes qui modifient cette importante réaction vasculaire ; mais il paraît évident que l'absence de réaction au courant électrique douloureux constatée dans les observations *a, c, e, d, f, l, m, o, q, y*, correspond à cette analgésie que nous avons trouvée si fréquemment, en sorte que, la douleur faisant défaut, le stimulus n'attire pas l'attention, n'arrive pas aux centres psychiques ; c'est comme s'il ne s'était pas produit, (font exception les observations *g, i, m, s, t*). — La même raison explique les autres effets négatifs.

Il est clair, vice-versa, que lorsque les impressions les plus spécifiques sont en jeu, comme la peur du juge (Reazzo) ou la lâcheté (Goretti, à la vue du poignard), ou les excitants préférés, comme le vin et la femme, *a, d*, l'or (*i, t, q*), et surtout la vanité, comme dans les observations *f, h, t, i, s, x*, on a alors des réactions supérieures aux normales ; c'est ce qui nous permet de pénétrer, comme avec un instrument de précision, dans leur psychologie intime sur laquelle le plaisir, la vanité et la crainte de la douleur ont plus de pouvoir que la vraie douleur elle-même.

On dirait que dans quelques cas la réaction est d'autant plus lente, qu'elle est plus exagérée en d'autres, comme si certaines excitations agissaient plus chez les uns que chez les autres ; ce qui est tout à fait d'accord avec ce que nous savons, c'est-à-dire, qu'ils sont d'autant plus insensibles à certaines affections et douleurs physiques et psychiques, qu'ils le sont moins à certaines autres passions, comme l'orgueil, la vengeance et la vanité.

J'estime que les criminels les plus intelligents et les simulateurs (*o, n, m, t*) ont réagi plus nettement, surtout quand on faisait allusion à leur folie, ou au juge, etc. Le plétismographe est donc ici un précieux moyen de diagnostiquer la simulation.

[Retour à la table des matières](#)

20. — *Résumé.* — *Application.* — De l'ensemble de ces faits on pourrait déduire que presque toutes les différentes espèces de sensibilité sont obtuses chez le criminel ; même chez le criminel d'occasion, comparé à l'homme normal ; tandis que chez lui comme chez les aliénés et les hystériques, la sensibilité aux métaux, à l'aimant et à l'atmosphère et peut-être aux odeurs est exagérée.

Leur insensibilité physique rappelle assez bien celle de peuples sauvages qui peuvent affronter, dans les initiations à la puberté, des tortures que ne supporterait jamais un homme de race blanche.

Tous les voyageurs connaissent l'indifférence des nègres et des sauvages d'Amérique à l'égard de la douleur : les premiers se coupent la main en riant, pour échapper au travail ; les seconds, liés au poteau de torture, chantent gaiement les louanges de leur tribu, pendant qu'on les brûle à petit feu. À l'époque des initiations, quand ils atteignent l'âge viril, les jeunes Peaux-Rouges se soumettent, sans laisser échapper la moindre plainte, à des supplices qui feraient mourir un Européen : ils se suspendent, par exemple, au moyen d'un crochet qui mord leurs chairs, aux poutres d'une cabane, la tête en bas, au milieu d'une fumée épaisse. Il faut encore rapporter à cette insensibilité les tatouages douloureux que supporteraient bien peu d'Européens, et l'usage de se couper les doigts, les lèvres, ou de se creuser les dents, en signe de deuil, dans les cérémonies des funérailles.

[Retour à la table des matières](#)

21. — *Longévité.* — Cet affaiblissement de la sensibilité, principalement en ce qui concerne la douleur physique, et, d'un autre côté, la fréquence moindre de réaction vasculaire, nous mettent, pour ainsi dire, entre les mains, la clef de la vitalité plus grande des malfaiteurs, bien qu'ils soient, à proprement parler, malades depuis leur naissance. Assurément, si l'on compare la vie moyenne des prisonniers à celle des hommes libres, on constatera une infériorité chez les premiers ; mais les causes délétères inhérentes au régime de la prison sont en si grand nombre, qu'il est inutile d'insister pour expliquer ce phénomène. Rendez les conditions égales, et vous verrez aussitôt la différence changer, précisément à l'avantage des criminels.

Nous trouvons, en effet, des cas extraordinaires de longévité, remarqués çà et là chez des individus soumis depuis de longues années au régime de la prison. « J'ai rencontré dans les prisons, écrit Casanova (*Mémoires*, III, 356), des individus qui étaient parvenus à un degré de vieillesse très-avancée : un scélérat qui faisait le double métier d'espion et de sicaire, un certain Beguelo, enfermé à 44 ans, vécut 37 années dans sa prison ».

À propos de Gasparoni, mort tout récemment à Abbiategrasso, à l'âge de 88 ans, un biographe intelligent disait, il y a déjà bien des années, en 1866 : « Comment a-t-il pu résister si longtemps aux épreuves de l'âge, de ses blessures, de la fatigue et de la prison ? Par la force de son caractère et surtout par le calme inaltérable d'un esprit que nulle émotion ne put jamais toucher ». (MASI, *Mémoires de Gasparoni*, 1867).

Settembrini, dans ses *Mémoires*, (t. II, p. 125), cite un vieillard qui vivait au bagne de S. Stefano depuis 32 ans, et en comptait 89. Il parle encore d'un calabrais qui se vantait d'avoir tué 35 hommes et qui, condamné pour viol et brigandage en 1802, vivait encore en 1825 ; d'un vieillard de 81 ans qui, avec son fils âgé de 51 ans, avait été condamné pour vol suivi de meurtre sur la personne de l'infortuné Procaccio ; enfin, d'un autre de 92 ans, dur et sec, qui avait conservé toutes ses dents, toutes ses facultés mentales, et une grande partie de sa force juvénile.

Cette longévité chez les grands criminels peut se prouver, jusqu'à un certain point, par la statistique. Déjà Settembrini, pour la démontrer, avait dressé le petit tableau suivant :

Sur 631 de ses codétenus, il en comptait en effet :

227 âgés de plus de 50 ans  
203 id. de 30 à 40 ans  
201 id. au-dessous de 40 ans.

Ajoutons que le doct. Baer, après avoir constaté qu'en Allemagne la population des bagnes donne une mortalité inférieure à celle des prisons, trouvait à cela deux raisons : d'abord, que les galériens sont plus habitués au régime de la prison (il est en effet notoire que dans les premières années d'incarcération la mortalité atteint un chiffre plus élevé) ; en second lieu, que, plus le détenu est endurci dans le crime, plus grande est la résistance qu'il oppose à la mortalité. (BAER, *Les prisons, établissements et systèmes de pénalité au point de vue hygiénique*, trad. ital. de Roggero, 1872-73).

En Italie (RASERI, *Sulle condizioni sanitarie nelle carceri*, 1881), les bagnes (où sont en plus grand nombre les criminels-nés) donnent aussi une mortalité inférieure, 33 %, à celle des prisons 51.

[Retour à la table des matières](#)

22. — *Pitié*. — Cette analgésie est, comme observe Bénédict (Congrès d'Anvers, 1886), une des sources de ce manque de compassion, de pitié, que justement Garofalo a donnée comme un des caractères du criminel-né.

Si nous voyons souffrir autrui, dit-il, nous ressentons nous-mêmes à l'aide de notre mémoire de pareilles sensations, pour ainsi dire, une copie de ces souffrances. De là naît la compassion, que nous comptons parmi les vertus. Plus nous sommes sensibles, plus nous sommes disposés à la compassion. Lorsqu'il y a une diminution congénitale de sensibilité pour les douleurs et les sentiments désagréables, alors l'aptitude à la compassion fait presque défaut.

« C'est dans ce défaut de compassion qu'il faut chercher une des sources de la cruauté qui pousse à *des actions criminelles* de violence ».

[Retour à la table des matières](#)

23. — *Disvulnérabilité*. — Cette analgésie est également la source de la *disvulnérabilité* signalée par M. Bénédickt chez les criminels, et grâce à laquelle ces gens là supportent des blessures auxquelles tout autre succomberait : il a vu un brigand de la fameuse troupe de Roza Saudor, qui, ayant pris part à une révolte de prisonniers, fut battu d'une telle manière qu'il en eut plusieurs vertèbres fracturées. Toutes ses blessures guérèrent, et le géant d'aparavant devint une sorte de nain ; eh bien ! Il l'a vu plus tard travailler dans la forge de la prison et se servir du lourd marteau comme dans les jours de sa plus grande vigueur.

Pour ma part, je n'en ai vu de plus étranges encore, un voleur eut dans une escalade le frontal droit fendu latéralement par un coup de hache ; en 15 jours il était guéri sans aucune réaction. — Le crâne du même Roza Saudor, dont parle Bénédickt avait une énorme dépression de l'os pariétal gauche, effet d'une blessure d'arme à feu, qui ne l'avait pas empêché de tenir tête, plusieurs jours de suite, aux troupes autrichiennes et russes.

Dans la prison, où je suis médecin, un meurtrier qui travaillait comme maçon, reproché pour une méprise, se jeta du troisième étage dans la cour ; tous le croyaient mort, quand tout à coup il se lève en souriant, et demande à continuer son travail.

Une infanticide Velletrise tout à l'heure se fit sur elle-même avec un couteau de cuisine l'opération Césarienne, en exportant l'enfant qu'elle tua ; elle en est guérie presque sans pansements et sans fièvre (*Riforma Medica*, 1886, avril).

Justement Bénédickt, trouve, dans cette disvulnérabilité, une autre source de leur manque de compassion et de leur penchant aux violences.

Quiconque gagne, dit-il, dans une rixe une fracture de côte et s'attire par là une pleurésie qui le retient, des mois au lit, évitera autant que possible une seconde occasion. Mais si un individu avec une telle fracture est capable, comme je l'ai vu, de fendre du bois les jours suivants et d'aller en voiture sur des routes raboteuses

de montagnes, il n'éprouvera pas un bien grand dégoût à courir de nouveau les risques d'être battu.

Vous comprenez qu'un tel individu se trouvera facilement dans le cas d'être accusé et condamné, une fois ou l'autre pendant sa vie, pour un crime de violence.

Les individus, qui possèdent cette qualité, se considèrent comme des privilégiés, et ils méprisent ceux qui paraissent délicats et sensibles. C'est un plaisir pour ces hommes durs de tourmenter les autres, qu'ils regardent comme des créatures inférieures.

Voilà une seconde source de la cruauté des criminels.

[Retour à la table des matières](#)

24. — *Poids et taille*. — L'analgésie explique également pourquoi leur corps est relativement plus lourd que celui des personnes honnêtes ; on se rappelle en effet que nous avons signalé cet excès de poids et de taille dans leurs cadavres. Il y a bien là une opposition avec l'état doublement anormal et pathologique qui le caractérise ; mais ce désavantage est neutralisé par l'analgésie congénitale, et par la diminution de réaction vasculaire, qui compensent les effets du mal et donnent au sujet un surcroît de vie. C'est là un fait très-important et qu'on ne s'expliquait pas avant notre époque ; aussi voyait-on l'homme du peuple, et même le magistrat, esquisser un sourire d'incrédulité, quand on leur présentait le criminel si florissant et si vigoureux, comme un être malade.

Hobbes, pourtant, avait déjà écrit : *homo malus infans robustas* — et le peuple disait, qui sait depuis quel temps ?

« Mauvaise herbe croit toujours ».

« Mauvaise herbe ne meurt jamais » (Pasqualigo).

« Herbe folle pousse vite » (Id.).

« L'âme enfermée dans un corps vicieux lui tient lieu de sel » (Giusti).

Et le grand poète de Florence :

... La mort

Dérobe les meilleurs et laisse vivre les coupables.

25. — *Mancinisme*. — Mais un fait plus important peut-être c'est la grande proportion des gauchers qui se rattache à ce qu'on voit chez les enfants et les sauvages, qui, on le sait, sont fréquemment gauchers. (LE BON, *Revue scientifique*, 1883).

Ce phénomène paraîtra tout d'abord plus étrange que les autres ; mais, si l'on suit avec attention les recherches faites sur le cerveau et celles sur la sensibilité

doloriphique et tactile, on verra qu'il n'en est que la continuation, puisque, dans un grand nombre de cas, la sensibilité est plus émoussée à droite qu'à gauche, et puisque on a démontré la prédominance du crâne et du cerveau à droit, dans les criminels.

De l'aveu de tous les savants, le mancinisme (OGLE, *Med. Surgical Society*, 1871, Londres) résulte de la supériorité de l'hémisphère droit sur le gauche, tandis que, chez l'individu de constitution normale, c'est le gauche qui prévaut <sup>1</sup>.

Récemment le docteur Broca, et avant lui Ogle et Jackson (S. GEORGE, *Hops. Reporter*, 1867), ont remarqué que, chez les gauchers aphasiques, les circonvolutions frontales de droite présentaient des extravasations plus fréquentes : et le doct. Lépine a vu, des gauchers avec lésions dans les circonvolutions frontales de gauche qui n'étaient aphasiques.

Il est probable que le criminel travaille plus avec le lobe droit comme l'homme normal avec le gauche.

Quand le peuple se méfie d'un gaucher et le traite d'*homme sinistre*, il ne fait qu'exagérer et généraliser un fait vrai au fond et que seule une longue observation pouvait faire, connaître et confirmer. Remarquez bien encore que le peuple, en Emilie et en Lombardie surtout, de même qu'en Allemagne (*Linker*), rattache plus particulièrement au mancinisme l'idée d'escroquerie. Or ce sont les criminels de ce genre qui nous ont fourni la plus forte proportion de gauchers (33 %) <sup>2</sup>.

Nous avons vu le mancinisme musculaire dans des proportions à peu près normales chez les fous. Ceux-ci, au contraire, principalement quand ils sont alcooliques parésiques ou monomanes, sont plus sujets au mancinisme sensoriel ; MM. Amadei et Tonnini l'ont observé aussi bien que moi <sup>3</sup>. Les observations du docteur Danillo prouvent que la prévalence en eux du cerveau gauche n'est pas considérable, quoiqu'en dise M. Luys, qui ne s'appuie que sur trois cas (l. c.). De nouvelles recherches faites par le doct. Amadei sur 52 crânes de fous prouvent qu'il y avait en eux prévalence de plagio-céphalie, à droite, dans 29, à gauche, dans 71 %. — La conclusion est donc bien nette : si, dans la prévalence du côté droit, le fou l'emporte sur l'homme normal, il le cède de beaucoup au criminel. Et cela s'accorde avec la rareté du mancinisme musculaire.

<sup>1</sup> LOMBROSO, *Sul mancinismo, etc.*, Turin, 1884.

<sup>2</sup> On dit en France : « Un gaucher ne fait rien adroit ». LEROUX, *Dictionnaire comique*, 1786). Les indiens croient que les gauchers sont possédés de l'esprit du mal ; ils leur témoignent le même dédain qu'à des êtres difformes. (LLOY, *Della legge di produzione dei sessi*, 1782). On lit dans Ricciardi (*Cant. polit.*, 2-3) : « Est-il possible que cet animal t'ait chassé ? que ce fourbe et ce *gaucher* puant t'ait traité de la sorte ? »

<sup>3</sup> Vingt sujets ayant été examinés au point de vue de la sensibilité tactile et physique, on a relevé le mancinisme sensoriel dans 16-9 sur 10 m., 7 sur 10 f. ; 4 d'entre eux étaient affectés de paranoïa, 2 d'imbécillité, 2 de manies périodiques.

On remarque dans les fous, ainsi que dans les criminels, l'absence de réaction vasomotrice à l'hydrosphygmographe. (V. *Archivio di psich.*, t. V, fasc.. II).

D'autre part, on voit deux fois plus de criminels que de fous incapables de rougir ; cela résulte des études faites à ma prière par MM. Amadei, Tonnini et Bergesio (*Archivio*, t. V., fasc. I). Pour constater un fait analogue, il faut descendre jusqu'aux idiots de la dernière catégorie (Browne) et aux peuplades sauvages les plus grossières<sup>1</sup>.

Darwin nous a fait connaître la façon de rougir des nègres albinos et des mulâtres, des Lekkas et des Chinois, des Aymaras et des Polynésiens. Il convient que les Chinois et les Malais rougissent peu, les Hindous rarement, de même que les Américains du sud, dont les Espagnols avaient coutume de dire : *Comment se fier à des hommes qui ne savent pas rougir ?* Martius a remarqué, de son côté, que les aborigènes du Brésil n'y sont sujets qu'après un long contact avec les blancs.

Quant à l'analgésie et à la disvulnérabilité des sauvages, c'est une chose déjà connue. Récemment M. Nerazzini nous écrivait avoir vu des Denka blessés, avec l'ouverture de l'articulation de l'épaule, marcher à pied 10 kilomètres sous le soleil de l'Afrique, sans avoir pas même de fièvre ; il a vu des Gallas désarticulés à la main droite marcher avec l'armée ennemie comme guides.

---

<sup>1</sup> La rougeur a manqué dans 16 fous m. sur 73, et dans 15 sur 53 f. Il en a été de même dans 2 fous moraux sur 10, dans 5 maniaques sur 12, dans 8 hypocondriaques sur 12, dans 12 pellagres sur 20, dans 4 monomanes sur 30. On a vu rougir tous les faibles d'esprit, alcooliques, déments, paralytiques ; ces derniers plus que tous les autres (Tonnini).



## Chapitre III

---

### De la sensibilité affective.

---

[Retour à la table des matières](#)

1. — En général, chez l'homme criminel, l'insensibilité morale est aussi grande que l'insensibilité physique ; sans doute l'une est un effet de l'autre. Ce n'est pas qu'en lui la voix du sentiment soit tout à fait muette, comme le supposent quelques mauvais littérateurs ; mais il est certain que les passions qui font battre avec le plus de force le cœur de l'homme normal, sont très-faibles chez celui qui nous occupe. Le premier sentiment qui s'éteint dans ces êtres est celui de la pitié pour la souffrance d'autrui, et cela justement parce qu'il est insensible lui-même aux souffrances (V. n° 23, disvulnérabilité). Lacenaire avouait n'avoir jamais tremblé à la vue d'un cadavre ; il faisait toutefois une exception en faveur de son chat. « La vue d'un mourant, disait-il encore, ne me touche guère. Je tue un homme comme je boirais un verre de vin ». En effet, l'indifférence complète en face de leur victime et en présence des instruments ensanglantés qui ont servi à perpétrer le crime, est un caractère constant chez tous les vrais criminels d'habitude ; et ce caractère suffirait à les distinguer de l'homme normal. Martinati contemplait sans sourciller la photographie de sa femme, en reconnaissait l'identité, et racontait froidement qu'après lui avoir porté le coup mortel, il avait osé implorer son pardon.

« Elle me l'a refusé, » disait-il en terminant son récit. La Maquet avait jeté dans un puits sa propre fille afin de pouvoir accuser de ce crime une voisine qui l'avait offensée. Vilou fit périr par le poison son père, sa mère et son frère pour entrer en possession de quelques écus.

Militello, un assassin précoce, presque un enfant, au moment où il venait de tuer son camarade et son ami, éprouvait si peu d'émotion, qu'il tentait de corrompre les domestiques pour se faire livrer passage et se sauver.

[Retour à la table des matières](#)

2. — Cela nous explique l'autographe de Troppmann qui, dans sa prison, demandait à son frère de l'acide prussique et de l'éther pour tuer ses gardiens, aussi naturellement qu'il eût demandé une orange. (V. MAINE DU CAMP, *Archivio di psichiatria e science penali*, volume I). Cola nous explique également comment il eut le cœur (pensant venir ainsi en aide à sa défense) de reproduire l'affreuse scène de meurtre dont il avait été l'unique auteur et dont il restait le seul témoin. Nous avons de lui, en effet, un dessin très-grossier, don de M. Maxime du Camp à notre *Archivio* ; dans ce dessin on voit deux petites victimes étendues sans vie aux pieds du meurtrier, les autres quatre, frappées par lui, élèvent les mains dans l'attitude du désespoir (V. tabl. XIXe) ; et, comme pour ajouter un dernier outrage, ce monstre calomnie sa victime après l'avoir tuée : car il y essaye de prouver, ou, pour mieux dire, d'insinuer que l'auteur du crime était le père lui-même, l'infortuné Kinke avec l'inscription :

« C'est comme c'est arrivé que Kinke le père misérable qui m'a perdu, il a tué toute sa famille » (*sic*).

Un homme poussé au crime par la passion ou par une circonstance imprévue, aurait éprouvé de l'horreur au souvenir d'une pareille scène et aurait fait tous ses efforts pour l'effacer de l'esprit des autres ; lui, au contraire, s'y cramponne et s'efforce de l'éterniser. Et on voit là, aussi, un peu de cette complaisance dans le crime, qui est propre au délinquant-né.

Boutellier, à vingt-un ans, tua sa mère de 50 coups de couteau et, se sentant fatigué, se jeta sur un lit voisin, où il dormit paisiblement. Robolio fit parer, comme pour une noce, le cadavre de sa femme, et le plaça à table entre lui et les deux fossoyeurs ; tous les trois, dans cette position, eurent l'affreux courage de prendre leur repas. Relisez les procès de Soufflard, Menesclou, Lesage, La Pommerais, La Polmann et ses filles, Gauthrie, vous y verrez que ces monstres ont dormi pendant toute une nuit à côté de leurs victimes ; le dernier cité, Gauthrie, fit même ainsi pendant deux nuits de suite.

Corvoisier, qui avait coupé à morceaux le cadavre de son frère, ne voulut pas interrompre son repas quand on lui présenta les membres de sa victime. « Il est bien mieux là que dans mon ventre, » disait-il ; et, comme on le menaçait de la guillotine, il reprit : « On pourra bien me mettre en deux, mais non en six, comme j'ai fait de celui-ci ; son cerveau a jailli à une hauteur de dix pieds. Que n'ai-je pu vous traiter ainsi ! »

Verdure, pendant qu'on exécutait son frère, déroba une bourse et quatre montres. « Quel malheur, disait-il, qu'il ne soit pas là pour en avoir sa part ! » Lemaire, après avoir tué Deschamps, voulait en faire autant à son fils, et disait à ses complices qui l'en empêchaient : « Et quoi ? J'en tuerais des milliers sans le moindre soucis ».

Clausen, Luck, dit Casper, parlaient de leur crime, devant le tribunal avec tant de sang froid et d'indifférence, qu'on les en aurait crus les témoins plutôt que les auteurs.

C'est pour cela aussi que, dans l'argot des prisons, l'idée de l'homicide est exprimée par des termes burlesques tels que *faire la saignée*, *faire une boutonnière*, *faire suer*. Cette apathie extraordinaire, cette insensibilité en présence des souffrances d'autrui, il n'est pas rare de voir les criminels la garder pour eux-mêmes, et cela en vertu certainement, de la loi qui donne l'égoïsme pour base à la pitié. On a vu, il est vrai, des individus, tels que la marquise de Brinvilliers, Antonelli<sup>1</sup>, Boggia, Vallet, Bourse, frappés d'épouvante en face de l'échafaud ; mais il n'en est pas moins vrai que la plupart conservent une grande indifférence jusqu'à la dernière heure, et, par cette aptitude, prouvent que l'amour de la conservation, — l'instinct le plus commun et le plus fort dans l'homme, — a complètement disparu de leur âme.

Pantoni, notre bourreau émérite, me racontait que presque tous les voleurs et les assassins marchent à l'échafaud en raillant. Un bandit de Voghera demanda, quelques heures avant son exécution, un poulet bouilli, et le mangea tout entier de fort bon appétit. Un autre voulut, parmi les trois bourreaux, choisir *son professeur*. Valle, l'assassin d'Alexandrie, qui avait blessé mortellement, par pur caprice, deux on trois de ses compagnons, chantait à tue-tête en marchant à l'échafaud, le refrain bien connu : *Non, c'est pas vrai que la mort soit le pire des maux*. Orsolato, traîné au supplice, adressait à toutes les jeunes filles qu'il rencontrait des gestes obscènes, témoignant que, s'il eût été libre, il aurait répété sur elles ses horribles méfaits. Au prêtre qui lui prêchait le repentir, Dumolard rappelait la bouteille de vin qu'il lui avait promise quinze jours auparavant. Sur le point de monter les degrés de l'échafaud, la dernière, la seule chose qu'il recommandât à sa femme, qui était aussi sa complice, fut de faire rentrer une créance de 37 francs. La Tiquet s'arrangeait tranquillement les cheveux pendant l'exécution de son complice : elle devait pourtant monter sur l'échafaud après lui. L'ancien bourreau Capelucho, voyant que son exécuteur n'arrangeait pas bien l'instrument de mort, se fit délier, disposa convenablement le billot et s'y plaça ensuite avec la plus grande tranquillité. Coonor fit de même.

Les livres sont remplis d'épigrammes plaisantes décochées par les condamnés dans la dernière heure. On raconte qu'un assassin, ayant déjà la tête sur le billot, cria à son complice qui se plaignait : « Ignorais-tu, par hasard, que nous étions sujets à une maladie de plus ? » Le bourreau s'excusait auprès d'un goitreux dont il ne pouvait saisir le cou, jurant que cela ne lui était jamais arrivé. « Ni à moi non plus » répondit le patient. En Toscane on se rappelle encore le mot du Rosso, qui

<sup>1</sup> Quelques mois après que celui-ci eut commis son crime, on le vit lire et relire les articles du code pénal où se trouve édictée la peine de mort contre les assassins ; on l'entendit déclarer d'une voix émue qu'il les croyait injustes. Il louait, au contraire, le petit ouvrage du doct. Poletti sur la *Tutelle pénale*, qui en relevait l'injustice.

se plaignait du mauvais état des rues par où on le faisait passer pour aller au supplice. Vidocq raconte encore qu'un savant conduit à l'échafaud disait, en montrant du doigt la hache et la fosse : « Voici l'alpha et l'oméga... toi, bourreau, tu es le bêta » Allard fumait en écoutant lire son arrêt de mort. « Je fume ce cigare, disait-il, avec préméditation et guêt-apens ». Verger se préoccupait fort de ses ouvrages inédits. La Pommerais donnait des leçons d'hygiène à ses geôliers. Bocarmé répondait au bourreau qui le pressait en alléguant l'heure avancée : « Sois sans crainte, on ne commencera pas sans moi ». (CLAUDE, o. c.).

[Retour à la table des matières](#)

3. — Cette insensibilité est encore prouvée par la fréquence des meurtres commis peu de temps après une exécution et dont les auteurs avaient été témoins ; par les sobriquets que l'on donne aux instruments du supplice et aux exécuteurs ; par les récits que l'on fait dans les prisons, où le thème favori est toujours la peine de mort<sup>1</sup>. C'est même là un des arguments les plus puissants en faveur de l'abolition de la peine capitale, peine qui certainement détourne du crime bien moins d'individus qu'elle n'y en pousse, grâce à cette loi d'imitation qui exerce un si grand prestige sur les masses ; grâce encore à cette espèce de charme horrible qui attire la foule autour des victimes de la justice, à cet appareil lugubre et solennel si propre à chatouiller la vanité des autres malfaiteurs, et qui va jusqu'à faire vénérer comme de « saintes reliques les corps des justiciers. (V. *Sur les crânes des criminels*. — *Appendice*).

Sur 167 condamnés à la peine capitale, en Angleterre, 164 avaient assisté à des exécutions. (LIVI, *Della pena di morte*, 1872). Dans le *Catalogue ms. des justiciés*, que l'on conserve à la bibliothèque Ambrosienne, on trouve enregistré le supplice d'un certain Maggi, condamné pour meurtre. — Il avait présidé la confrérie de St. Jean le décapité.

Cette insensibilité pour eux-mêmes et à l'égard des autres (de même que leur analgésie et leur disvulnérabilité (v. s.) nous fait comprendre le courage extraordinaire que semblent avoir parfois certains malfaiteurs. Holland, Doineau, Mottino, Fieschi, Saint-Clair avaient conquis la médaille militaire sur les champs de bataille. Coppa se jeta un jour tout armé au milieu d'un bataillon des nôtres, déchargea son fusil, et s'esquiva sain et sauf. Il fut, tué peu après par les siens qui, n'ayant pas osé le suivre dans sa folle entreprise, redoutaient sa vengeance. Palmieri, autre chef de brigands, se voyant serré de près par les nôtres, alla chercher la mort au plus fort de la mêlée. Masini, Francolino, Ninco-Nanco, Canosa, Perruoco, préférèrent à la prison une mort héroïque. Les Klephtes furent longtemps en Grèce les seuls soldats, les seuls défenseurs de l'indépendance.

<sup>1</sup> FREGIER, *Des classes dangereuses*, 1841, p. 111. — Dans l'argot allemand, être pendu se dit : *Heimgangen*, retourner à la maison, En français, le bourreau s'appelle *Juge de paix* ; la guillotine, *la veuve* ; guillotiner se dit *raccourcir*.

Et pourtant la plupart des malfaiteurs font montre d'une grande lâcheté quand leur surexcitation est tombée et qu'ils se trouvent en face d'un péril inattendu ; l'expérience nous l'apprend, et nous le savons aussi par le sphymographe.

Il y a quelque temps, l'intrépide chef de la police de Ravenne, M. Serafini, apprit qu'un assassin des plus dangereux s'était vanté de le tuer : il le fait venir, lui met dans la main un pistolet, et l'invite à tirer sur lui. L'assassin aussitôt de pâlir, de trembler ; sur quoi il le chasse en le souffletant. De même M. Elam Linds s'enferma un jour dans une chambre avec un galérien féroce qui avait juré de lui donner la mort ; il se fit raser par lui et le congédia ensuite en disant : « Je n'ignorais point vos projets ; mais je vous méprise trop pour vous croire capable de les exécuter. Seul et sans armes, je suis plus fort que vous tous réunis ».

C'est ce même Elam, qui calmait une révolte de prisonniers en se présentant sans armes au milieu d'eux. À Sing-Sing, 900 détenus travaillent sans chaînes en pleine campagne, et n'ont que 30 gardiens. « C'est, disait l'illustre directeur des prisons, que l'homme malhonnête est un homme essentiellement lâche ». (*Système pénitentiaire* par MM. Beaumont et Toqueville, 1837, t. I, p. 183, t. II, p. 160).

Lacenaire perdait la tête au moindre obstacle et criait : *Sauve qui peut !*

Le sphymographe nous a révélé quelle profonde impression la vue d'un poignard dégainé ou d'un pistolet produisait sur deux criminels qui étaient pourtant habitués à manier ces instruments de meurtre : la plus vive douleur physique les affectait beaucoup moins (voir page. 315).

Il est donc probable que les actes de courage des malfaiteurs ne sont qu'un effet de l'insensibilité et de l'impétuosité enfantine qui leur cache le danger, même certain, et les rend aveugles en présence d'un but à atteindre ou d'une passion à satisfaire.

Cette insensibilité qui leur dissimule et la gravité de la mort d'autrui et la propre, jointe à la véhémence des passions qu'ils éprouvent, explique la disproportion qu'on remarque parfois entre le crime et son mobile. C'est ainsi qu'on a vu un galérien tuer un de ses co-détenus parce qu'il ronflait trop fort, (LAUVERGNE, p. 108). Au pénitencier d'Alexandrie, un prisonnier tua un de ses compagnons qui se refusait à cirer ses souliers. Dans le Milanais, on a vu récemment un meurtre commis dans une prison pour une pelletée de fumier. De même, en Calabre, une querelle pour cinq centimes s'est terminée par un assassinat. Cette insensibilité morale du criminel, ainsi que son analgésie (v. s.) nous dit encore pourquoi la cruauté se manifeste si souvent chez des individus qui semblent parfois accessibles à la bonté.

[Retour à la table des matières](#)

4. — *Conclusion.* — Nous concluons en disant : que l'aberration du sentiment caractérise le criminel aussi bien que le fou, et que si un haut degré d'intelligence peut se rencontrer avec une tendance au crime et à la folie, jamais celle-ci s'accorde avec le sentiment affectif normal. Puglia *Archiv. di psich.*, III, p. 392) l'avait déjà entrevu, ainsi que M. Poletti (*Il sentimento del diritto penale*, 1887, 2<sup>e</sup> ed.). Cela s'accorde avec le fait qui a sans aucun doute frappé nos lecteurs des les premiers chapitres de ce livre, à savoir, que, dans nos criminels, les altérations du visage et des yeux sont plus fréquentes que celles du crâne. En effet, les anomalies de l'intelligence ont plus de rapport avec celles du crâne, et les anomalies du sentiment avec celles de la face et surtout des yeux.

Mais ce sujet est d'une trop grande importance pour que nous ne le reprenions pas dans les chapitres suivants.

## Chapitre IV

---

### Le suicide chez les criminels.

---

[Retour à la table des matières](#)

1. — Cette insensibilité aide enfin à l'explication d'un phénomène qui, — tout récemment M. Morselli l'a très-bien constaté dans son livre *Le suicide*, 1879, — est, bien des fois, la marque caractéristique des délinquants. Je veux parler de la fréquence du suicide.

En effet le suicide chez les criminels oscille selon les mêmes lois qui régissent le reste des hommes. On ne doit pas oublier en effet : qu'il abonde surtout dans l'été ; que ses victimes appartiennent de préférence au sexe mâle : célibataires et veufs, entre la 21<sup>e</sup> et la 31<sup>e</sup> année ; qu'il s'est multiplié chez les peuples les plus civilisés et chez ceux où il était déjà le plus répandu, par exemple en Saxe et en Danemark, aussi bien qu'en Hollande.

Ajoutons que pour une proportion notable, qui peut aller à 33 %, la tendance en est favorisée par la névrose et surtout par les maladies mentales (MOSELLI, 1. c.). La cause donc, est presque partout la même.

C'est dans la grande fréquence que gît la différence.

Sur 100 000 individus, en effet, du sexe masculin qui se sont suicidés, on compte <sup>1</sup>:

	Prisonniers	Population libre
En Italie	17,00	6,2
En Hollande	130,00	12,0
En Norvège	74,00	9,4
En Angleterre	28,00	6,9

---

<sup>1</sup> *Statistique pénit. internat.*, Rome, 1874.

[Retour à la table des matières](#)

2. — Il faut se garder de croire que ces morts volontaires si fréquentes aient pour mobile unique le chagrin que cause la condamnation, les souffrances qui résultent d'une incarcération prolongée, la privation de toute société. Les suicides sont, il est vrai, bien plus nombreux dans les prisons cellulaires<sup>1</sup> que dans celles où les détenus sont mêlés ; mais dans les premières, plupart de ceux qui en viennent là appartiennent à catégorie des prévenus (en Italie 38 %) et, parmi les condamnés, le suicide a lieu presque toujours, sinon exclusivement, pendant les premiers mois de la détention.

Sur 36 qui ont eu lieu dans les diverses prisons d'Europe en 1872 (*Statist. intern.*, Rome, 1874) :

11		se sont produits durant les 6 premiers mois de la détention.			
7	id.	durant la première année de la détention.			
7	id.	durant la seconde		id.	id.
7	id.	durant la troisième		id.	id.
4	id.	après la troisième		id.	id.

Le nombre des criminels suicides est beaucoup plus fort dans les prisons judiciaires que dans les bagnes<sup>2</sup>, et il comprend, surtout, des individus qui n'ont à subir que des peines légères. On a vu des hommes condamnés à quinze jours de détention, se donner la mort.

Ce chiffre devrait être triplé, si nous y faisons en tirer les nombreuses tentatives de suicide qui, dans les prisons d'Angleterre, s'élèvent au triple et, dans les nôtres, au double des suicides consommés (86 sur 168).

Évidemment cette fréquence du suicide chez les délinquants, aux premiers temps de la réclusion, et même avant le jugement, ou à la suite d'une condamnation légère, tient à des causes spéciales. — La première est cette insensibilité, cette absence de l'instinct de conservation, dont nous avons donné, un, peu plus haut, tant de preuves, et qui apparaît, clairement, dans les formes atroces de suicides des criminels.

<sup>1</sup> On aurait constaté en Europe, en 1872, (Morselli 1. c.), dans les diverses prisons cellulaires, 1,37 suicides par 1 000 détenus, tandis que dans celles organisées selon le système Auburn il y en aurait 0,40, dans celles à système collectif 0,35, dans celles à système mixte 0,40. Le même résultat est atteint par M. Legoyt en comparant les prisons à régime collectif et celles à régime cellulaire de France. (*Le suicide ancien et moderne*, 1881, p. 218).

<sup>2</sup> En France les maisons d'arrêt pour la période 1874-76 donnent la moyenne de 10 suicides sur 100 hommes, et 3,83 sur 100 femmes ; et les prisons centrales nous donnent seulement les proportions de 4,79 pour les détenus.



[Retour à la table des matières](#)

3. — Joignez à cela l'imprévoyance, l'impatience, qui dominent les criminels ; un mal, même léger, qui durerait longtemps, leur paraît insupportable ; ils préfèrent un mal bien plus sérieux, mais qui les frappe subitement, parce que la mort leur paraît moins dure à supporter que l'impossibilité d'assouvir leurs passions d'un moment.

« Je dis adieu au monde, puisque vivre avec une passion est pire que mille morts, » écrivait Delitala avant de commettre un meurtre et se tuer après. Mackenzie, n'ayant pu séduire une jeune fille, la faisait assassiner, puis dénonçait son complice et se donnait la mort.

On dit qu'un mousse, la veille du jour où il devait être libéré, se pendit, en disant à un de ses codétenus : « Je m'ennuie trop, nous devrions nous pendre ».

C'est ainsi qu'eut lieu le suicide de Fusil, sur lequel nous reviendrons (Chap. V).

Quelques-uns de « ces criminels, et en particulier les alcooliques, se donnent la mort presque automatiquement et, pour ainsi dire, sans cause, pour un simple caprice. Tel est le cas, de ce bourreau de la Nouvelle Calédonie qui se pendit parce qu'on avait changé sa guillotine de prédilection ; et de cet autre dont parle Morselli, qui se donna la mort parce que sa cellule était mal pavée. Un individu était monté sur une échelle pour atteindre une fenêtre ouverte, quand il lui vint à l'esprit de se jeter en bas ; jusqu'à ce moment, il n'avait pas songé au suicide.

La marquise de Brinvilliers tenta plusieurs fois de se tuer : elle empoisonna une première fois pour éprouver la vertu de ses contre-poisons (singulière preuve d'impatience chez les gens de cette espèce) ; plus tard pour donner une preuve de son amour à Sainte-Croix. On peut dire, de même, de la femme Gras, et du trop célèbre doct. Demme ; ce dernier, empoisonneur et voleur, finit par tuer sa maîtresse, une toute jeune fille, probablement avec le même poison qui lui avait servi pour se débarrasser du père, et se donna ensuite la mort.

[Retour à la table des matières](#)

4. — Il est facile de comprendre pourquoi ceux que la passion a entraînés au crime, se tuent plus volontiers que les autres délinquants. Ils y sont poussés, un peu par les remords, un peu, aussi, par la perte de l'objet aimé.

Pour tous les coupables, le suicide est, tantôt, une soupape de sûreté, tantôt une crise et un supplément de la tendance au crime, soit qu'il se trouve à son développement ou à sa naissance. Pour certains, c'est en quelque sorte un moyen de réhabilitation, avant ou après l'accomplissement du crime, une excuse aux yeux

des autres ou d'eux-mêmes, puisqu'il démontre, soit la violence irrésistible de la passion à la quelle ils ont cédé, soit la force des remords qui les accable.

Que le crime soit, réellement, en rapport étroit avec la tendance au suicide, Lacenaire et la Trossarello l'ont bien déclaré. « Un jour vint, avoue Lacenaire où je n'eus d'autre alternative que le suicide ou le crime ; je me suis demandé si j'étais une victime de moi-même ou de la société, et, après avoir conclu contre celle-ci, je l'ai frappée ». La Trossarello, après une tentative de suicide, dit à une de ses compagnes (la Tabasso) : « Cette fois, j'ai tenté de me tuer ; une autre fois, c'est lui que je tuerai ».

En étudiant les comptes-rendus judiciaires de 1882, Despine a pu établir un véritable antagonisme entre le crime et le suicide. Dans les 4 départements Français, qui ont fourni, sur 100 accusés, le plus grand nombre d'attentats contre les personnes, il n'a relevé que 14 suicides par 460 mille habitants ; au contraire, dans les 14 où ces attentats ont été le plus rares, il y a eu 14 suicides par 170 mille habitants. La Corse, célèbre par ses traditions sanguinaires, donne sur 100 accusés, 83 affaires de ce genre, et 1 suicide par mille habitants. Dans le département de la Seine, sur 100 affaires, 17 seulement ont trait au meurtre, et l'on compte un suicide par 2 341 habitants.

De même, en Russie, la tendance au suicide se fait principalement remarquer dans la région du N.-O. où les meurtres sont plus rares<sup>1</sup>. On relève dans les provinces de la Baltique, 65 suicides sur 1 million d'habitants, et 102 à St. Pétersbourg.

[Retour à la table des matières](#)

5. — On peut voir maintenant pourquoi la statistique sociale (Ettingen) a relevé une espèce d'antagonisme entre le chiffre des attentats sanguinaires et celui des suicides, et pourquoi ces derniers deviennent plus rares dans les pays les plus chauds, où ces attentats sont le plus fréquents, en Espagne, par exemple, en Corse, dans les provinces méridionales et insulaires du royaume d'Italie, tandis qu'au contraire dans l'Italie du nord et du centre, nombre d'assassinats sont prévenus, pour ainsi dire, et épargnés par le suicide. Cela nous fait encore comprendre pourquoi les délits et les contraventions dans l'intérieur des prisons sont, — on le verra, — moins nombreux dans les pays où il se commet le plus de suicides.

---

<sup>1</sup> V. *Sur le suicide dans l'Europe occidentale et dans la Russie d'Europe*, « Samoubijstro v sapadnoi Evrope i evropejskoj Rossii. Opyt sravnitelno statisticeskago issledovania » d'A. V. LIKACER ; et un article du même auteur, *Sur le suicide en Russie*, dans *l'Archivio di psichiatria*, 1883, IV, p. 315. — Rossi vient de faire la mime démonstration pour l'Espagne (V. *Archivio di psichiatria*, vol. VII, 2.

On peut en dire autant, en général, des pays et des siècles les plus civilisés : à mesure qu'augmente la culture des esprits, le chiffre des suicides devient plus fort (il a presque triplé en France de 1826 à 1866) et celui des meurtres diminue<sup>1</sup>.

C'est d'autant plus vrai, que le plus grand nombre des suicidés de cette catégorie se recrute parmi ceux qui ont commis des attentats contre les personnes (24 en Italie), ou contre l'ordre public (12), ou encore des crimes mixtes (12) ; parmi ceux qui ont attenté à la propriété on en compte beaucoup moins (18).

Il est bien naturel que plus les assassins se feront rares, grâce à l'augmentation exorbitante des suicides, moins grand sera aussi le nombre des attentats contre les personnes. Si la marquise de Brinvilliers, si Lacenaire, si Miseda se fussent réellement tués, quand ils essayèrent de le faire ou qu'ils en eurent l'idée, plusieurs de leurs victimes auraient été épargnées.

[Retour à la table des matières](#)

6. — *Suicide indirect*. — D'autre part, en certains cas, à vrai dire fort rare, le suicide inspire le crime au lieu de le prévenir. Des êtres lâches, follement superstitieux et désireux de mourir, donnent la mort pour la recevoir à leur tour : de cette manière ils évitent de se tuer eux-mêmes, et ils reçoivent en mourant les secours de l'église. Étrange forme d'égoïsme et de passion religieuse ! Despine a recueilli quelques-uns de ces faits (II, 550) ; Brière de Boismont en cite quelques autres dans son livre *Du Suicide*.

7. — *Suicide*. — D'autres fois, comme dans le cas de Nagral, on commet un assassinat parce qu'on est las de vivre et qu'on manque de courage et de force pour se suicider. Tel fut, à ce qu'il paraît, le mobile du régicide tenu par Passanante. (V. LOMBROSO, *Su Passanante*, Naples, 1880).

---

<sup>1</sup> En France :  
 De 1826 à 1866 les suicides se sont accrus de 54 par 1 000 000 d'habit.  
 De 1851 à 1855 id. id. à 100 id.  
 De 1861 à 1865 id. id. à 124 id.  
 De 1866 id. id. à 154 id.

En Danemarck : de 1835 à 1845 on a compté 1 suicide par 4 568 habitants  
 Id. de 1845 à 1855 id. 3 911 id.

Pendant qu'en Russie, écrit Likaceff (l. c.) on comptait en 1803 16 suicides par 1 million d'habitants, on en compte 30 en 1875. En Finlande, cette tendance est plus forte que dans la Russie proprement dite ; elle est plus faible au contraire dans le Caucase. Dans les grandes cités comme Pétersbourg et Moscou, l'accroissement est plus rapide, surtout à Pétersbourg, où, pour 1 million d'habitants, on a compté en 1861, 33 suicides, 85 en 1869, 98 en 1871, 136 de 1876 à 1878. À Moscou il y en a eu 42 en 1860-61 et 61 en 1871.

[Retour à la table des matières](#)

8. — *Suicides simulés.* — L'homme est naturellement porté à simuler et à feindre les actions pour lesquelles il a le plus d'inclination ; voilà pourquoi un si grand nombre de coupables feignent de se tuer et ne se font que des blessures insignifiantes. Nicholson va jusqu'à dire que, de trois suicides tentés dans les prisons, deux ne sont qu'une *feinte*.

Il soupçonne, même, en fin de compte, que plusieurs des suicides consommés appartiennent à cette catégorie, et il cite le cas d'un individu qui, s'étant pendu à l'heure où devaient venir les gardiens, ne mourut que parce que le hasard retarda la ronde de ces derniers. (*Journal of mental science*, 1872).

Je rappellerai ici le cas du docteur Brancard, qui non seulement simula un suicide et écrivit à ses parents, à ses amis, à son frère, pour leur recommander son chien, son unique ami, mais encore laissa une épitaphe toute préparée : « Ici repose un français infortuné, Jules Brancard. De grands malheurs frappèrent sa jeunesse. Il fut toujours en proie à la douleur. Passants, accordez-lui une larme ». Je rappellerai encore la Dublasson, empoisonneuse et adultère, qui, lors de son arrestation, s'empoisonna avec son mari, complice de son crime et compagnon de ses débauches ; mais elle avait d'abord écrit plusieurs lettres à ses amis, pensant qu'ils viendraient à temps pour la sauver, comme cela eut lieu en effet. C'est ainsi que, tout récemment encore, a fait la Trossarello, comme on le verra dans le 2<sup>e</sup> volume (V. *Appendice*). Telles furent, peut-être aussi deux au moins parmi les nombreuses tentatives de la marquise de Brinvilliers (v. s.).

Avant de tuer sa belle-sœur, qui avait repoussé son amour, David avait plusieurs fois manifesté des vellétés de suicide, soit devant elle, soit devant d'autres personnes ; il lui écrivit même : « Je vous embrasse avant de mourir ». Après le meurtre, il tira un coup de pistolet, et se blessa, pour que l'on pût croire qu'il avait voulu se donner la mort ; mais quand, émus de pitié, les hommes chargés de l'arrêter lui offrirent de le laisser se précipiter du haut d'un pont, il refusa, objectant : « Qu'il y avait trop de monde !!! »

Cette étrange tendance a souvent pour mobile, chez les prisonniers, le plaisir de la vengeance. Ils en veulent aux gardiens, au directeur ; ils croient qu'on les soupçonnera de les avoir poussés au désespoir ; ils espèrent faire parler d'eux, de changer, tout au moins, de prison ; mais ils sont poussés surtout par cette inclination à feindre, qui transforme souvent les prisons en de véritables théâtres. Pour ceux qui n'ont pas encore été arrêtés, c'est un moyen d'autant plus recherché qu'il s'accorde mieux avec la soudaineté et la violence de leur caractère, quand ils veulent atteindre un but fixé, ou justifier aux yeux des autres ou aux propres un assassinat, ou simuler une lutte, comme pour ce Ceccarelli qui fut pris dépouillant sa victime après l'avoir frappée ; ou pour échapper à la justice, comme cela réussit à Brancard (v. s.) ; le faux suicide est, en ce cas, une espèce *d'alibi* cherché dans l'autre monde. Il arrive, en maintes circonstances, dit Nicholson, que les criminels

procèdent à la façon de ces enfants gâtés qui font semblant de se tuer ou de se blesser pour forcer les parents à céder à leurs caprices.

[Retour à la table des matières](#)

9. — *Suicides doubles*. — Il y a aussi des suicides-homicides, ou mieux des suicides doubles, qui appartiennent essentiellement aux délits par passion, et qui sont comme la crise finale d'un grand paroxysme d'amour. Ils se rencontrent chez les jeunes gens, les célibataires, surtout les soldats ; parfois aussi chez des gens d'un âge mûr : ils sont alors provoqués par l'amour filial et sont des parricides-suicides.

Le caporal Renouard, âgé de 23 ans, s'était épris d'une fleuriste, et avait dépensé avec elle tout ce qu'il possédait. Se trouvant sans ressources, il demanda à sa maîtresse jusqu'où elle voudrait le suivre, et comme elle lui répondit : « jusqu'à la mort, » il prépara tout pour un double suicide. Quelques jours après ils se tuèrent, — laissant sur la table une lettre dans laquelle ils saluaient leurs amis. Le père de ce malheureux, et une de ses sœurs, s'étaient suicidés.

Plus émouvant encore est le cas du médecin militaire Bancal. Au retour d'une expédition lointaine, en 1835, il trouva, mariée et mère de famille, sa fiancée d'autrefois. Leur amour se réveilla ; mais, comme le déshonneur était au bout, ils se vouèrent à un double suicide, et employèrent des journées entières à le préparer. Le malheureux survécut, malgré tous ses efforts, et renouvela, deux fois, ses tentatives ; il fut acquitté par le tribunal.

Une jeune femme de Deptford, dans les environs de Londres, Sarah Dickenson, fut trouvée un jour blessée et étendue à côté de ses deux enfants. Elle avait égorgé ces petits innocents pour les soustraire à la misère qui s'était abattue sur la famille à la suite d'une longue maladie de son père. Elle avait ensuite tenté de se suicider ; mais le courage lui avait manqué pour terminer son entreprise. Le médecin appelé à l'examiner la déclara atteinte de folie intermittente.

Parfois encore, mais c'est chose rare, ce double suicide provoqué par la passion s'associe au crime et se confond avec lui : tel est le cas de Demme.

Ce sont alors des hommes qui, poussés au suicide pour se soustraire à une peine infamante, entraînent leurs amis les plus chers à partager leur sort ; cette union leur fait paraître le pas moins dur à franchir ; la mort paraît leur causer moins de douleur, s'ils ne laissent derrière eux aucun des êtres qui leur sont chers.

[Retour à la table des matières](#)

10. — Le suicide est, donc, comme on vient de le voir, plus fréquent chez les criminels rendus tels par la passion que chez ceux qui n'ont pas de pareille excuse ; il l'est davantage chez les criminels-fous. — Rien d'étonnant. — Le suicide étant fréquent chez les fous (pour un cinquième environ), et presque autant chez les criminels, il doit l'être plus encore chez ceux qui sont en même temps criminels et fous, surtout si une passion violente les domine.

Tel fut ce Palmerini, un fou, voleur de grand chemin, qui essaya trois fois de se suicider ; tels encore Monalia, à demi-fou, qui s'accusait de 128 délits et n'en avait commis que 40, et Busalla, qui, après le meurtre de son frère, tentait de se noyer et demandait avant de se jeter à l'eau, si sa victime était morte. « En ce cas disait-il, je me noie ; s'il vit, je consulte un avocat ». Ainsi enfin Delitala, fou ou demi-fou, se tira dans la tête trois coups de pistolet après avoir commis les crimes nombreux dont il sera question plus loin. On en dira autant de Valessina et Calmano, ces individus abrutis par l'alcool qui, après avoir gaspillé tout leur argent, se jetèrent sur leurs enfants, leur donnèrent la mort et essayèrent après de se tuer.

## Chapitre V

---

### Sentiments et passions chez les criminels.

---

[Retour à la table des matières](#)

1. — *Sentiments.* — Ce serait une grave erreur que de supposer tous les sentiments éteints chez les criminels ; beaucoup ont certainement disparu, plusieurs paraissent survivre. Troppmann après avoir massacré une famille entière, pleurait en entendant nommer sa mère. Ce fut un amour incestueux pour sa sœur qui poussa Martinati à égorger sa femme. Bezzati aimait sa femme et ses enfants ; Fieschi avait de l'affection pour sa maîtresse et pour son avocat Lachaud. La Sola qui *n'aimait*, disait-elle, *ses enfants pas plus que des chats*, et qui fit assassiner son amant, avait un penchant pour sa complice Azzario et accomplissait des œuvres de vraie charité, passant, par exemple, des nuits entières au chevet des moribonds. Lacenaire, le jour où il tua la Chardon, exposait sa propre vie pour sauver un chat qui allait être précipité d'un toit (*Mémoires de Claude*, XXI), et épargnait Scribe qui l'avait secouru. Les Bohémiens, ces vrais criminels-nés, escrocs, etc., sont très-attachés à leur famille ; et leurs femmes, dans certaines contrées (non dans l'Inde), ont un sentiment remarquable de la pudeur. « La *lacki* (la virginité) est le bien le plus précieux que tu possèdes... maintenant va voler, » disent les mères à leurs filles. La Noël, par amour pour son fils, qui était au bain, s'était faite, elle, pianiste célèbre, la protectrice et, comme on l'appelait, *la mère des voleurs*. Raskolnikost, dans le célèbre roman de *Dostojewski*, tue froidement, avec calcul, deux femmes pour les voler et se faire une position ; il n'a d'affection ni pour sa sœur, ni pour sa mère ; — et pourtant le même homme donne une somme considérable pour une personne pauvre qu'il ne connaît pas, et expose sa vie pour sauver deux enfants.

L'assassin Moro se plaisait à habiller et à débarbouiller ses enfants. Féron, aussitôt après avoir commis un meurtre, allait voir les enfants de sa maîtresse, et leur régalaient des friandises. Maino della Spinetta était un mari passionné et fidèle ; il fut pris à cause de sa femme. C'est pour son épouse que le terrible Spadolino se

fit brigand, Norcino voleur, Castana et La Pommerais<sup>1</sup> empoisonneurs, Montely assassin. Le féroce Franco, arrêté par l'entremise de sa maîtresse, ne se préoccupa que de la sauver tant que dura son procès ; dans la photographie qu'il fit exécuter dans sa prison, c'est à elle qu'il serre la main. Holland avoua qu'il avait commis l'assassinat pour lequel il était poursuivi dans le but d'enrichir la femme et l'enfant qu'il aimait. « Je l'ai fait, disait-il, pour mon pauvre enfant ». On ne peut lire sans un étonnement profond les paroles de l'assassin De Cosimi : « Bien des baisers à mon petit enfant ; — il sera droit comme son père, car le loup engendre des louveteaux ».

Parent-Duchâtelet a montré que si la plupart des filles publiques se sont affranchies de tout lien de famille, il en est quelques-unes qui font servir leur déshonneur à donner du pain à leurs enfants, à leurs vieux parents, à leurs compagnes. Elles ont en outre une passion extrême pour leurs amants ; ni les mauvais traitements, ni les coups, ne peuvent les détacher d'eux.

[Retour à la table des matières](#)

2. — *Instabilité.* — Toutefois, si dans la plus grande partie des criminels les affections nobles trouvent leur place, c'est toujours avec une nuance morbide, intermittente, instable ; elles semblent pour leur intermittence et leur soudaineté jaillir d'une éruption.

Pissembert, pour un amour platonique, empoisonna sa femme. La marquise de Brinvilliers tuait le père pour venger l'amant, les parents pour enrichir les fils. Mabelle, pour l'amour de quelques connaissances d'hôtel commit un assassinat. Un certain Maggin me disait : « La cause de mes crimes est une trop grande propension à l'amitié ; je ne puis voir offenser un ami, même éloigné, sans porter la main à mon couteau pour le venger ».

Voulez-vous des exemples du peu de stabilité de ces sentiments, même chez ceux qui en paraissent le plus vivement épris ? Songez à Gasparone, poussé jadis, au premier meurtre par amour excessif de sa maîtresse et qui, peu après, tue cette femme, coupable d'avoir laissé échapper un seul mot de reproche ; songez à Thomas, qui aimait sa mère à la folie et qui pourtant, dans un accès de colère, la précipita d'un balcon. Martinati avait pendant de longues années aimé la femme dont, deux mois après son mariage, il songeait déjà à se défaire.

Les prostituées se laissent battre jusqu'au sang par leurs amants ; mais le prétexte le plus futile suffit plus tard, à les détacher d'eux ; et elles témoignent à d'autres la même ardeur brûlante. Ainsi, Parent en a rencontré quelques-unes qui avaient changé jusqu'à 30 fois les initiales d'amours tracés sur leur peau.

---

<sup>1</sup> Sa dernière parole fut : « Pour Clotilde ».



[Retour à la table des matières](#)

3. — *Vanité*. — Au lieu des affections de famille et des affections sociales qui, chez les criminels, sont complètement éteintes ou se présentent à l'état d'équilibre instable, on voit dominer d'autres passions peu nombreuses, mais extrêmement tenaces. Et, d'abord, entre toutes, l'orgueil, ou, pour mieux dire, un sentiment excessif de leur valeur personnelle, sentiment que nous voyons croître dans les hommes, en raison inverse du mérite ; comme si dans l'âme se répétait cette loi qui domine dans les mouvements réflexes, d'autant plus actifs que l'action des centres nerveux s'amointrit davantage, mais qui, ici, prend des proportions gigantesques. La vanité des criminels est supérieure à celle des artistes, des littérateurs et des femmes galantes. Dans la cellule de La Gala j'ai lu cette inscription écrite de sa main : « Aujourd'hui, 24 mars, La Gala a appris à faire les bas ». Crocco cherchait aux Assises à sauver son frère : *Sans cela*, disait-il, *la race des Crocco est perdue*. — L'accusation capitale, la condamnation à mort, causaient moins d'émotion à Lacenaire que la critique de ses méchants vers et la peur du mépris public. « Je ne redoute pas la haine, disait-il, mais je crains d'être méprisé ».

Les ormes sont courbés par l'orage,  
L'humble fleur passe inaperçue.

Satisfaire sa vanité, briller dans le monde, ce qu'on appelle si mal *figurer*, voilà la cause la plus commune des crimes modernes.

Denaud et sa maîtresse avaient tué, l'un sa femme, l'autre son mari, afin de pouvoir se marier et sauver *leur réputation* dans le monde. — L'engouement exagéré de payer ses dettes, fut le point de départ aux meurtres commis par le comte de Faella (*V. Arch. di psis.*, III). — Qu'un larron fameux se pare d'un certain genre de gilet ou de cravate, ses confrères prendront modèle sur lui, et adopteront cette mode. Vidocq, dans une bande de 22 voleurs, pris le même jour d'un coup de filet, en remarqua 20 dont le gilet était semblable.

4. — *Vanité du délit*. — Ces gens là tirent vanité de leur force, de leur beauté, de leur courage, de leurs richesses mal acquises et peu durables, et, chose plus étrange et plus navrante, de leur habileté dans le crime. « Au début, écrivait l'ancien forçat Vidocq, les criminels cherchent à atténuer leur crime ; une fois qu'ils ont avancé dans cette voie funeste, ils s'en font une gloire ». Il dit ailleurs : Dans la société on redoute l'infamie ; dans une masse de condamnés on ne rougit que d'une chose, c'est de n'être pas infâme ; le plus grand éloge qu'on puisse faire de l'un d'entre eux consiste à dire de lui : C'est une *escarpe* (un assassin).

Dans une ville de la Romagne, il y a quelques années, un prêtre d'humeur très-douce fut assassiné : on ne lui connaissait pas d'ennemis ; aussi ne pouvait-on découvrir l'auteur du crime : c'était un tout jeune homme, presque un enfant, qui, avait désigné à ses camarades ce prêtre innocent sortant de l'église ; et quelques

minutes plus tard, en plein jour, lui avait donné la mort : il l'avait tué, uniquement, pour leur prouver, pour ainsi dire, sa virilité criminelle, pour montrer qu'il était capable de tuer.

En Angleterre, dit Mayhew, les bandes de voleurs se jalourent mutuellement ; chacune d'elles se vante de surpasser les autres ; s'il était possible, elles s'adresseraient des défis dans la quatrième page des journaux.

On sait que les prostituées ont comme des grades dans leur profession : qu'elles prétendent toujours appartenir au grade supérieur, et que le mot : *Vous êtes une femme de vingt sous*, est pour elles le dernier des outrages. Il en est de même aux galères : Quiconque a volé des milliers de francs se moque du pauvre coupe-bourse. Les assassins, du moins en Italie, se croient supérieurs aux voleurs et aux escrocs, ils sont fiers du bonnet qui les fait reconnaître, tandis que les voleurs s'efforcent de toutes les manières de cacher le leur. Les faussaires, à leur tour, dédaignent les assassins et évitent de se rencontrer avec eux. À Londres, les voleurs de grand chemin méprisent les larrons vulgaires, qu'ils appellent *ganofs*. « Je puis, disait l'un d'eux, qui s'écartait de ces derniers, je puis être un voleur ; mais, grâce à Dieu, je suis un homme respectable ». (LEDRU-ROLLIN, *De la décade. de l'Anglet.*, 1850).

Les voleurs croiraient déchoir s'ils dérobaient des objets de peu de valeur ; c'est souvent bien plus l'amour propre que le besoin qui les pousse à mal faire. (VIDOCQ, *Sur les moyens de dominer le crime*, 1844).

Vasko, à 19 ans, avait assassiné une famille entière. Il se réjouissait d'apprendre que tout Pétersbourg s'occupait de lui. « Eh bien ! disait-il, mes camarades de classe verront aujourd'hui s'ils avaient raison de prétendre que je ne ferais jamais parler de moi ». Les prisons en Russie, 1857 ; *Revue Britann.*, 1860).

Un vulgaire filou, Grellinier, se vantait, aux Assises, de crimes imaginaires, pour se donner l'air d'un grand assassin. Mottino et Rouget mettaient en vers barbare leurs propres méfaits. Lemaire, De Marsilly, Vidocq, Winter, De Cosimi, M<sup>me</sup> Lafarge et Collet, nous ont laissé leurs mémoires.

« Que les brigands d'aujourd'hui sont inférieurs à ceux de mon temps ! disait Gasparone. Ils florissaient alors dans toute leur pureté, ils ne se souciaient pas de politique, — ils travaillaient par amour du métier ! (*Arch. di psych. e sc. pen.*, III, 276).

Cette vanité excessive des criminels fait comprendre comment, avec une imprévoyance inconcevable, ils en viennent à parler de leurs méfaits avant et après leur accomplissement, et fournissent, de la sorte, à la justice l'arme la plus sûre pour les saisir et les condamner.

Philippe, quelques instants après ses meurtres étranges, disait à une de ses maîtresses ; « Oui, je les aime, les femmes, mais d'une façon qui m'est particulière ; je les étrangle après les avoir possédées ; mon plaisir est de leur couper la gorge. Oh ! vous entendrez bientôt parler de moi ! »

Lachaud, quelques jours avant de tuer son père, à qui il portait une haine mortelle, déclara à ses amis : « Ce soir je vais creuser une fosse et y mettre mon père ; il y dormira à jamais ». Villet annonçait d'avance les incendies dont il allait se rendre coupable. Un autre parricide, Marcellino, disait un peu avant de donner la mort à son père : « Que mon père revienne des champs, il restera ici ».

On entendit Bérard dire, avant de commettre son dernier crime, le meurtre de trois riches bourgeois : « Je veux m'appliquer à quelque chose de grand, oh ! l'on parlera de moi ». Gallarati, homme froid et taciturne, avant de poignarder l'étudiant qu'on avait désigné à ses coups, montra dans une boutique, et d'une façon toute particulière, à un homme qu'il soupçonnait d'être de la police, l'instrument avec lequel il comptait accomplir son assassinat. — L'empoisonneuse Buscemi se signait : Ta Lucrece Borgia ».

Sobber, l'assassin d'un vaguemestre de Berlin, échappa quelques mois à la justice en prenant le nom de Sandel. Mais il livra son nom véritable pour montrer à son hôte, qui refusait de voir en lui un ancien soldat, le passeport où son vrai nom était inscrit.

Quoi encore ? On voit des criminels qui, avant qu'on ait découvert leur crime ou qu'on les en ait convaincus, éprouvent le besoin, non seulement d'en parler, mais encore de le retracer, pour en rendre l'image plus claire et plus parlante, du moins à leurs propres yeux. C'est ainsi que je m'explique l'étrange dessin de Troppmann (tabl. XIX<sup>e</sup>), qui ne prouvait pas son innocence, mais qui prouvait sûrement son crime.

Un exemple curieux nous est offert aussi par ce Fusil qui, après avoir tué son compagnon pour le voler, et en avoir caché le cadavre dans une armoire, s'était sauvé en Suisse. Au bout de quelques jours, se trouvant sans ressources, il avait livré son pseudonyme pour se faire envoyer d'autre argent : arrêté et conduit à Turin, il résolut de se suicider le 100<sup>e</sup> jour ; mais, tout d'abord, il traça sur son coude des dessins au moyen desquels il semble avoir voulu s'élever à lui-même un monument qui rappelât son crime et son suicide (Atlas XX), avant de se donner la mort <sup>1</sup>.

---

<sup>1</sup> Il y a écrit : — *J'ai souffert 200 jours de prison pour cela !* Pour avoir (une bagatelle), tué son ami ; — et encore : *Adieu mon ami Gambro voleur, je t'ai bien tué.* — Et puis : *Derniers excès* — et enfin *Paix* au dessous de son sosie pendu aux fenêtres de la prison (tabl. XX<sup>e</sup>).

Mais c'est en France qu'on en trouve l'exemple plus curieux. En 1878, une bande de voleurs dévasta pendant plusieurs mois, les environs de Paris : les vols se succédaient, les coffres-forts étaient forcés, et les auteurs de ces méfaits, Clément, Tapat et Quatrelière échappaient à toutes les recherches de la police, quand un jour, dans une guinguette, un agent entendit chanter un refrain qui faisait allusion à ce vol avec effraction en désignait assez clairement les auteurs et les receleurs. Les coupables furent arrêtés ; mais il ne faut pas croire que le poète Clément, un des principaux complices, se prit à détester la muse qui lui avait été si funeste ; au contraire, renchérissant sur la dose de son étourderie et de sa naïveté poético-criminelle, il compléta cette chanson fatale et raconta dans de nouveaux vers comment avait eu lieu l'arrestation. Il fait, en même temps, pressentir une revanche contre l'autorité, qu'il dépeint avec cette haine féroce dont les sauvages se montrent animés quand ils parlent de leurs ennemis.

Nous reproduisons ce document singulier, dû à l'obligeance de MM. Ferri et Maxime Du Camp, en marquant d'un astérisque les vers qui, sans aucun doute, ont été composés après l'arrestation :

Un certain soir étant dans la débine (*sans argent*),  
 Un coup de vague il leur fallut pousser (*ils durent tenter un coup*),  
 Car sans argent l'on fait bien triste mine ;  
 Mais de courag' jamais ils n'ont manqué.  
 La condition était filée d'avance ;  
 Le rigolo eut bientôt cassé tout.  
 Du gai plaisir ils avaient l'espérance.  
 Quand on est pègre (*voleur*) on peut passer partout.  
 Le coffre-fort fut mis dans la roulante (*voiture*),  
 Par toute l'escorte il fut bien entouré.  
 Chez l' pèr' Clément, on lui ouvrit le ventre :  
 D'or et d' fafiots (*billets de banque*) l'enfant était serré.  
 Quarant millets ! Telle était cette aubaine.  
 Ah ! mes amis ! c'était un fier beau coup !  
 De le manger, ils n'étaient pas en peine,  
 Quand on est pègre, on peut se payer tout.  
 L'ami Lapat', qui n'était pas un' bête,  
 Du coffre-fort voulait s' débarrasser.  
 Chez l' pèr' Jacob, pour le jour de sa fête,  
 À son pur' lingue il voulait l'envoyer.  
 Tout près d' chez eux, en face était la Bièvre,  
 On l'y plongea ; mais voyez quel cass' cou ! (*malheur*)  
 Il fut r' pêché. Adieu tous les beaux rêves ! Quand on est pègre, on doit penser à tout.  
 Vive le vin, vive la bonne chère !  
 Vive la grinche ! (*voleur*) vive les margotons ! (*les femmes*)  
 Vive les cigs ! vive la blonde bière !  
 Amis ! buvons à tous les vrais garçons.  
 \* Ce temps heureux a fini bien trop vite.  
 \* Car aujourd'hui nous v'là tous dans l' trou.  
 \* Nous sommes tous victimes des bourriques, (*de la police*)  
 \* Quand on est pègre, il faut s'attendre à tout.  
 \* Quinz' jours après, ces pauvres camarades  
 \* Rentrant chez eux, par l'arnach (*l'agent*) furent pincés.

\* Ils revenaient de faire un' rigolade.  
 \* Deux contre dix, comment pouvoir lutter ?  
 \* Vrais compagnons de la Hante-Fanandelle,  
 \* Ils furent vaincus ; mais leur rap (*leur dos*) porta tout.  
 \* Ah ! mes amis, à vous gloire éternelle  
 \* Quand on est pègre, le devoir ( ! ! ! ) avant tout.  
 \* Mes chers amis, j'ai fini leur histoire.  
 \* À la Nouvelle (Calédonie), tous trois ils partiront ;  
 \* Mais avant peu, bientôt j'en ai l'espoir,  
 \* Brisant leurs fers, vers nous ils reviendront.  
 \* Mort ! cent fois mort à toute la police !  
 \* Ces lâch's bandits, sans pitié, coffrent tout.  
 \* On les pendra, et ce sera justice,  
 \* Car, pour les pègres, la vengeance avant tout !  
 \* *Moralité* : Ces hommes très-forts se sont fait coffrer en coffrant un coffre-fort très-fort. C'est trop fort !

Il est curieux de voir cette verve crapuleuse avec laquelle se mêlent les idées d'orgie, *Vive le vin*, de gloire, *À vous gloire éternelle*, de vengeance contre la police ; exécrée, *La vengeance avant tout*, et de crime transformé en devoir, *Le devoir avant tout*.

Mais l'exemple le plus singulier et en même temps le plus probant de cette vanité incroyable inspirée par le crime, je l'ai relevé à Ravenne dans une photographie que la Questure avait découverte dans les matelas d'un jeune homme soupçonné homicide (tabl. XXI<sup>e</sup>). Au risque d'être dénoncés ou de fournir eux-mêmes une révélation de leur crime, trois scélérats, soupçonnés d'homicide, s'étaient fait représenter dans l'attitude qu'ils avaient au moment du crime. Leur procès, par suite des réticences des témoins, qui sont souvent si fréquentes, n'aboutit pas à une condamnation ; mais, si le juriste devait s'abstenir, l'anthropologue-criminaliste trouvait dans cette photographie le plus terrible des indices. On peut voir, en effet, combien tous ces individus, à peine leur crime connu, éprouvent le besoin d'en perpétuer le souvenir soit en paroles, soit par des inscriptions <sup>1</sup>.

[Retour à la table des matières](#)

5. — *Vengeance*. — L'inclination à la vengeance pour les moindres causes est la conséquence naturelle d'une vanité si démesurée, d'un sentiment si exagéré de leur valeur personnelle. Le baron C. fit assassiner C., parce que celui-ci, dans une procession, n'avait pas fait arrêter devant son palais la statue de la Vierge. Militella, pour une légère offense, avait juré de tuer un de ses camarades d'enfance,

<sup>1</sup> Dernièrement un voleur très-malade se traça son épitaphe qui en est une autre preuve : « Ci gît le pauvre *Tulac* qui fatigué de voler dans ce monde, s'en va voler dans l'autre : les parents très-heureux lui donnent ce souvenir ».

peu de temps après, il accomplit son serment. Comme on lui en faisait reproche il répondit : « Si je l'ai tué, c'est qu'il le méritait ».

« Voir expirer l'homme que vous haïssez, dit en vers Lacenaire, est un plaisir divin... Haïr et me venger !...; C'est la seule chose que je souhaite ». Il n'avait qu'une préoccupation et il l'avait sans cesse, c'était de déshonorer et faire condamner ceux de ses compagnons qui l'avaient trahi.

« La seule joie qui me reste est celle de la vengeance ; et je ne l'ai goûtée qu'à petites gorgées ».

Renaud, âgé de 22 ans, ayant eu une légère altercation avec son ami Foy, qui l'avait nourri à ses frais pendant plusieurs années, le frappa et essaya de le jeter dans un puits. On l'arrêta : le blessé lui accorda son pardon, sans pouvoir s'expliquer une telle violence. Mais lui disait : « On me condamnera, mais, patience ; je regrette de ne l'avoir pas achevé ; si je sors de prison, je lui ferai son affaire ». Et plusieurs années après, au sortir de prison, il tint son horrible promesse. Scanariello, avant de mourir, fit jurer à ses brigands de tuer certains paysans avec qui il n'avait pas encore réglé ses comptes. La Pitcherel avait empoisonné son voisin, qui s'opposait au mariage de son fils : condamnée à mort et invitée à pardonner à sa victime, à l'exemple de Notre-Seigneur : « Dieu, répondit-elle, a fait ce qui lui a plu ; quant à moi, je ne pardonnerai jamais ». — Callaud, serrant pour plaisanter le manteau de son ami Richard, lui avait fait une petite déchirure : il lui fit des excuses et promit de réparer le dommage : mais l'autre refusa de l'écouter, tira de sa poche un couteau et le lui plongea dans la poitrine.

Un certain Moïse a fourni un exemple qui ressemble en tout aux vengeances des sauvages : insulté, de nuit par des inconnus, il s'arma et frappa les premières personnes qu'il rencontra.

La même tendance paraît chez les prostituées : « On dirait, écrit Parent, que le sentiment de leur vie abjecte est un nouvel excitant pour leur orgueil et leur amour propre : dernier est développé à l'excès, gare à qui le blesse » (1. c. p. 413). Il écrit plus loin : « La colère est fréquente chez les femmes de mauvaise vie et elle est excitée par les causes les plus légères, il suffit par exemple, pour les irriter, de leur dire qu'elles sont laides. Elles sont, sous ce rapport, plus enfants que les enfants eux-mêmes ; elles se croiraient déshonorées si elles ne se vengeaient pas (1. c., page. 152).

Cette violence des passions, de la vengeance surtout qui l'emporte sur l'amour de soi-même, explique beaucoup de traits de cruauté, communs chez les peuples anciens et chez les sauvages, mais qui chez nous sont rares et monstrueux.

[Retour à la table des matières](#)

6. — *Cruauté*. — De nos jours, il est assez rare que le malfaiteur se transforme en meurtrier sans une cause particulière ou uniquement en vue du lucre. Sur 8 vols avec effraction commis à Londres dans l'espace de dix ans, cinq seulement ont été suivis de violence à l'égard des personnes. Les assassins qui tuent pour tuer sont regardés avec terreur par leurs compagnons, au dire de Frégier. Mais que la vengeance, la cupidité inassouvie, la vanité offensée, soient une bonne foi mises en jeu, les instincts cruels de l'homme primitif reparaîtront avec la plus grande facilité, car l'insensibilité morale les dépouille de la pudeur, et de la pitié qui est un frein si puissant dans les cas de ce genre. Ainsi, la férocité de nos brigands n'a pas seulement pour cause la grossièreté sauvage des contrées d'où ils viennent en plus grand nombre (et l'on remarquera que ces contrées sont toujours les mêmes) ; elle est encore provoquée par le désir de la vengeance. Coppa était pauvre et sans famille ; rentré dans son pays avec l'uniforme des Bourbons, il fut insulté et enfin battu par ses compatriotes ; dès lors, il jura de se venger, et s'appliqua à tuer les gens de son village. Galetto avait assassiné une fille publique pour la voler ; ne trouvant sur elle qu'une montre, il entra dans une fureur telle qu'il dévora des lambeaux de sa chair. Le porcher Carpinteri, docile et bon jusqu'à 18 ans, ayant été, à cet âge, insulté par un camarade, lui broya la tête entre deux planches, se fit ensuite chef de brigands, et, en moins de neuf années, commit. 29 homicides et plus de 100 vols à main armée.

Quand on a une fois goûté à cet horrible plaisir du sang, tuer devient un besoin si impérieux, que l'homme ne peut plus se maîtriser, et que, chose étrange, loin d'avoir honte de son crime, il s'en fait gloire. Il faut constater, alors, le mélange de cette vanité extraordinaire inspirée par le crime, que nous avons vue mêlée à la trame de la vie chez tous ces misérables. Pour en citer quelques exemples, Spadolino se plaignait, en mourant, de n'avoir tué que 99 hommes, de n'avoir pu compléter la centaine ; Tortora se vantait d'avoir donné la mort à 12 soldats ; Mammone prenait un plaisir extrême à boire du sang et, quand celui d'autrui lui manquait, il buvait le sien.

Dans les cas de ce genre, on dirait que l'amour charnel s'y trouve souvent mêlé, et que la vue du sang donne à cette passion un stimulant tout particulier. En effet ces scènes sanguinaires sont toujours suivies par de honteuses débauches, ou bien sont l'œuvre d'hommes soumis à une chasteté forcée, comme les prêtres, les bergers, les soldats (Mingrat, le père Ceresa, l'abbé Lacollange, l'abbé Léotard, Legier), ou de jeunes gens à peine pubères, Verzeni, par exemple. Il en faut voir, aussi, la cause dans les métiers qui exposent au contact du sang, tel que celui de boucher, ou qui imposent une profonde solitude, comme ceux de berger ou de chasseur. Ajoutez à tout cela le spectacle de cruautés commises et, plus que tout le reste, l'hérédité. Carpinteri, Légier et Trim étaient pasteurs ; Lassagna, d'Alexandrie, et Poncy, étaient bouchers ; Militello était venu au monde au milieu de coups de couteau ; Galletti était le neveu d'Orsolato, anthropophage. Mais la

cause plus puissante c'est leur insensibilité dolorifique (Voir Disvulnérabilité, 3<sup>e</sup> partie, chap. II n° 23) et morale.

Il y entre enfin une espèce d'altération profonde de l'âme, altération qui appartient en propre aux criminels et aux fous, et qui, par moments, les jette en proie à une vive irritation sans motif apparent. Les geôliers le savent bien : « Ils sont bons en général, me disaient-ils, mais ils ont tous, dans la journée, *un mauvais quart d'heure* pendant laquelle ils ne s'appartiennent plus ». Nous avons déjà remarqué ce phénomène chez les animaux et les peuplades sauvages (1<sup>ère</sup> partie). — Il sera question plus loin de cette passion et de quelques autres.

C'est une remarque générale que, pour ce qui est de la férocité et de la cruauté, les femmes vont bien plus loin que les hommes. Les tortures inventées par les brigandes de la Basilicate, de Palerme ou de Paris, ne peuvent se décrire. Ce furent des femmes qui découpèrent et mirent en vente des corps de gendarmes ; des femmes forcèrent un homme à manger de sa propre chair rôtie ; des femmes portèrent sur des piques des entrailles humaines. La Ruffi faisait piquer avec des épingles par sa jeune sœur, la fille qu'elle avait prise en haine ; elle la fit mourir d'inanition en la forçant à s'asseoir, sans y toucher, à sa table copieusement servie. — Voilà pourquoi Shakespeare a donné à lady Macbeth un caractère plus féroce et plus impassible que celui de son complice.

#### [Retour à la table des matières](#)

7. — *Le vin et le jeu.* — Après les plaisirs de la vengeance et de la vanité satisfaite, il n'en est point, pour le criminel, de supérieur à celui du vin et du jeu. La passion pour les liqueurs fermentées est en somme très-complexe, car elle est en même temps une cause et un résultat du crime. On peut même dire qu'elle est une cause triple, puisque l'homme alcoolique engendre de futurs criminels. L'alcool est un instrument, une raison du crime, soit parce que certains individus commettent des méfaits pour gagner de quoi s'enivrer, soit parce que les lâches trouvent dans l'ivresse le courage nécessaire pour accomplir leurs coupables entreprises, et croient y trouver dans la suite un moyen de justification, soit enfin parce que les orgies précoces poussent les jeunes gens au crime. Il faut noter, aussi, que le cabaret est un lieu où les malfaiteurs sont assurés de rencontrer leurs complices, qu'il est le séjour habituel où non seulement ils méditent leur crime, mais où encore ils en dépensent le produit. C'est même pour beaucoup d'entre eux le seul, le vrai domicile qu'ils connaissent. Ajoutez, enfin, que le maître du lieu est le banquier, banquier d'ailleurs fidèle, aux mains de qui le volet confie son gain coupable. En 1860, à Londres, on comptait 4 938 bouges uniquement fréquentés par des voleurs et des femmes de mauvaise vie. — Sur 10 000 meurtres commis en France, 2 374 l'ont été dans des auberges. (GUERRY). — Sur 49 423 individus arrêtés à New-York, 30 507 sont des ivrognes incorrigibles ; à Albany, sur 1 093 prisonniers, on compte 893 alcooliques. — À l'heure de midi, écrit Mayhew, presque tous les voleurs sont plongés dans les fumées du vin ; aussi, ajoute cet



auteur, voit-on les voleurs succomber à l'alcoolisme entre leur 30<sup>e</sup> et leur 40<sup>e</sup> année. — À Turin, il y a de cela dix ans, une bande s'était organisée dans le seul but de dérober du vin.

À l'alcool, donc, il faut attribuer sans doute ces parésies, ces athéromasies précoces qui se rencontrent si fréquemment chez les criminels. Il en est de même pour les prostituées. « Les filles riches, dit Parent Duchâtelet, abusent du champagne, les pauvres se gorgent d'eau-de-vie, d'abord pour chasser leurs tristes pensées, ensuite pour acquérir une vigueur momentanée dont elles ont besoin pour exercer leur honteuse industrie, toutes pour tenir tête dans les orgies à leurs amants débauchés. — Il y a, toutefois, des exceptions ; on rencontre des voleurs et des prostituées, surtout des escrocs et des chefs de bandes, qui sont abstèmes et sobres » « Dans ce métier, me disait un jour un escroc, on ne pourrait travailler si l'on s'enivrait ».

Par contre, il est bien peu de malfaiteurs qui ne ressentent très-vivement le plaisir du jeu. « Ces misérables, écrit Frégier, qui vivent de si peu quand ils n'ont pas occasion de se goberger avec le bien d'autrui, sont pris d'une véritable fureur de dépense, quand une circonstance imprévue les a mis en possession d'une somme un peu forte. Les émotions du jeu sont les seules qu'ils préfèrent. Cette passion les poursuit jusque dans la geôle, et l'on cite des prisonniers qui, après avoir perdu, en un moment, le produit d'une semaine de travail, jouent, par anticipation, le gain d'un, de deux et même de trois mois.

Veut-on quelques exemples ? Les médecins de la maison centrale de Saint Michel ont vu un forçat qui, couché par la maladie, jouait sa maigre ration de bouillon et de vin, et finissait par mourir d'inanition<sup>1</sup>. Beausegni était plongé à tel point dans la fureur du jeu, qu'il oubliait le dernier supplice auquel il avait été condamné. Il est arrivé à la bande de Lemaire de jouer pendant deux jours de suite, sans interruption. (LAUVERGNE, *Histoire des forçats*, 1883). C'est peut-être bien pour cela que la *Statistique pénale*, en Italie, relève 114 ou 115 de crimes commis en plein jour, et la moitié pendant la nuit, aux heures particulièrement consacrées au jeu. Sur 3 287 meurtres ou attentats commis en Italie, on en compte 145 occasionnés par le jeu.

« Les prostituées, écrit Parent, ont la passion des cartes ; le loto est leur jeu de prédilection ».

Le faussaire Durand racontait à son médecin comment sa mère l'avait élevé dans l'amour du jeu, où elle dépensait tout son avoir. « Quand elle avait, perdu, nous mangions tristement notre pain sec. Si je suis ici, c'est pour avoir perdu mon honneur dans l'espoir de forcer la fortune rebelle. Pour moi, les cartes étaient des sirènes ; la vue d'un *valet de cœur* faisait sur mes sens une impression magique ;

---

<sup>1</sup> FRÉGIER, *Des classes dangereuses*, p. 102, 1840.

j'aimais mieux cela que le plus beau tableau. Dans l'ardeur du jeu, si je posais la main sur ma poitrine, je sentais mon cœur battre d'anxiété. Le sort tournait-il contre moi ? Je m'enfonçais les ongles dans la chair vive, sans même m'en apercevoir ». Et parlant ainsi, il montrait au médecin les misérables traces de cette fureur, qui l'avait conduit du berceau aux galères.

La passion du jeu donne la raison de cette contradiction perpétuelle qui éclate dans la vie du malfaiteur. D'un côté, convoitise effrénée du bien d'autrui, de l'autre, étourderie sans pareille à gaspiller l'argent mal acquis. Elle fait encore comprendre pourquoi le plus grand nombre des malfaiteurs, après avoir eu souvent entre les mains des sommes fabuleuses, finissent presque toujours dans la misère. Mayhew a connu un voleur de génie qui avait à son service les procédés les plus singuliers, qui savait par cœur tous les articles du Code pénal et l'histoire des crimes commis pendant les vingt-cinq dernières années ; il n'avait mis de côté un shelling. D'autre part, si on étudie bien la vie d'un malfaiteur vulgaire, on remarque que la cupidité n'est pas, en elle-même, l'aiguillon du crime ; elle en est seulement un des mobiles : car sans argent, il serait impossible de satisfaire les passions brutales. Aussi, l'avare est-il moins porté au crime que le prodigue ; et bien qu'il soit moins sympathique, il vaut mieux au point de vue de la justice et de l'économie politique.

Cette pauvreté intermittente, qui expose les criminels aux excès les plus contraires, est la cause première de leur mort prématurée. Elle doit être aussi pour quelque chose dans ce manque de soin pour leur personne qui distingue les voleurs <sup>1</sup> et les prostituées et qui est d'autant plus remarquable que, donnant ainsi du dégoût et inspirant des soupçons aux autres hommes, elle peut mettre des obstacles sérieux à nombre d'entreprises malhonnêtes. Mais cette malpropreté doit aussi tenir de l'absence de la famille, et, surtout de l'inertie, de l'apathie profonde qui, nous le verrons plus tard, est la marque des malfaiteurs, de même qu'elle caractérise les peuples sauvages, plus sales souvent que nos animaux domestiques. J'ai cru devoir signaler ici ce caractère des criminels, parce qu'il s'accorde à merveille avec un proverbe assez juste, d'après lequel la propreté du corps indiquerait la pureté de l'âme.

#### [Retour à la table des matières](#)

8. — *Autres tendances.* — Les malfaiteurs ont d'autres tendances qui, pour être moins vives que les précédentes, existent pourtant ; par exemple, la table, l'amour, la danse. Un parmi les rares voleurs qui m'aient avoué son forfait était un toscan qui s'évanouissait presque en entendant parler de nourriture ; il avait débuté, me disait-il, dans le vol pour acheter des macarons. (Dès que je sortirai de prison, je veux manger pour trois jours, » c'est le seul souhait que manifesta un vieux voleur après dix ans de cellule. Chandelet, dans sa prison, n'était retenu ni par les fers, ni

<sup>1</sup> Dans l'argot italien, la main est appelée la *noire* (negrosa) ; dans l'argot allemand, la tête reçoit le nom de *lausenmarkt*, halle aux poux.

par la bastonnade ; on ne venait à bout de lui qu'en le menaçant de diminuer sa ration. Les jeunes voleurs, dit Faucher, commencent par dérober des fruits et de la viande, — plus tard des objets de valeur médiocre qu'ils vendent pour se procurer des douceurs. (*Et. sur l'Anglet.*, 1845). Sur dix voleurs, neuf ont été séduits par d'autres plus âgés, qui leur offraient des fruits ou du pain s'ils étaient pauvres, des filles s'ils avaient de la fortune, puis leur faisaient contracter des dettes pour les lier indissolublement au crime. — L'amour de la danse fit de Lucke un assassin. Holland, Costa, parurent dans un bal la nuit de leur crime. Bien des gens, à Paris et à Turin, se livrent au vol pour trouver de quoi paver leur entrée dans les spectacles.

Il est rare que le criminel éprouve une passion réelle pour la femme. Son amour est un amour tout sensuel et sauvage, un amour des mauvais lieux qui se développe, on pourrait presque le dire à la lettre, dans l'intérieur des lupanars (le fait est avéré pour Londres, où les deux tiers de ces maisons sont de véritables cavernes de malfaiteurs). Il est caractérisé par la précocité et l'intermittence qui le fait passer rapidement de l'amour à la haine la plus intense. — Presque tous les mauvais garnements de 12 à 19 ans, arrêtés à Newgate, entretenaient des femmes, qu'ils appelaient *flasghirl*, — et beaucoup parmi eux avaient été pour la première fois poussés au crime par le désir de posséder quelques-unes des jeunes filles logées en *hôtel garni*. (FAUCHER, 1. c.).

Locatelli (1. c.) a connu un fripon qui, à 9 ans, commettait des larcins, non pour satisfaire sa gourmandise, mais pour régaler ses petites amies. De vol en vol, ce malheureux était devenu, à 15 ans, un des plus effrontés habitants des prisons et des maisons de débauche ; il avait un casier judiciaire qui aurait fait envie au malfaiteur le plus émérite. Ce filou volait, volait sans cesse, pour fournir des aliments à son incroyable tendance au libertinage. Il apportait à mal faire la fougue de ses quinze ans, la passion qu'un jeune homme de son âge aurait mise à rechercher les plaisirs bruyants et séducteurs de l'adolescence.

Il y a quelques mois à peine, nos tribunaux ont eu à s'occuper de trois jeunes gens, malfaiteurs précoces, qui, chassés d'un lupanar parce qu'ils manquaient d'argent, avaient assailli et dépouillé de sa montre et de quelques pièces de monnaie le premier individu qui leur était tombé sous la main, un cocher de fiacre.

L'assassin Tavalino ne pouvait se passer de femmes un seul jour. — Sichler avait 12 maîtresses. Bien souvent les voleurs mariés se troquent leur femme pour de l'argent ; une fois on en donna en échange un chien et 5 florins. (LALLEMENRAUT, *Ueb. die Gaunerthum*, 1855).

Un camarade du faux monnayeur Am... disait, au cours de son procès, que ses maîtresses étaient assez nombreuses pour former une ligne d'un bout à l'autre de la ville.

Wolff, aussitôt après avoir commis un meurtre, s'installait dans un bordel et promenait en voiture toutes les prostituées qui s'y trouvaient. Dunant, à qui l'on demandait s'il aimait véritablement la femme pour posséder laquelle il avait tué le mari, répondit : « Oh ! Si vous l'aviez vue sans vêtements ! » Hardouin, Martinati et Paggi se livraient à l'adultère en présence de leurs épouses.

En général, toutefois, l'amour charnel s'éteint vite chez les voleurs ; il ne persiste avec exagération que chez les escrocs, les empoisonneurs, et quelques assassins. Chez bon nombre de ceux qui se livrent à la débauche, l'aiguillon de la chair passe fréquemment d'un état de demi-impuissance à des accès d'autant plus violents qu'ils sont moins durables et affectent le plus souvent une forme périodique. (VERZENI, GARAYO).

Parfois, mais le cas est rare, des assassins vulgaires, comme Franco, Mottino, Montely, la Pommerais, Demme, semblent nourrir une passion unique et puissante, un amour vraiment idéal ; mais, je le répète, le cas est très-rare, et l'on doit se méfier de leurs assertions, si l'on songe au sentimentalisme poétique de cet individu tatoué dont j'ai parlé plus haut ; si l'on considère surtout que ces gens là sont passés maîtres dans l'art du mensonge.

Il est moins ordinaire de trouver l'amour platonique chez les voleurs. Mayhew a remarqué que les voleurs de Londres ne chantent jamais de chansons obscènes, mais qu'ils préfèrent les romances sentimentales, comme celle-ci, par exemple : *Ma pauvre Anne, je te quille parce que tu es pauvre*, etc. Les voleuses aiment à voir leurs amants chargés de chaînes d'or, tandis qu'elles ont des vêtements sordides. Elles les soignent au cours de leurs maladies, dans la prison même, et leur restent fidèles, pourvu, toutefois, que leur détention ne se prolonge point trop. Les prostituées ont un amour qui les distingue des femmes honnêtes (l'amour contre nature) et sont passionnées à l'extrême pour les fleurs, le bal et la table.

Mais ces plaisirs du jeu, de la table, de l'amour, etc., ceux même de la vengeance, ne servent que d'entr'acte à un plus grand, plus exclusif, — celui de l'orgie.

Ces misérables, en guerre ouverte avec la société, ont un besoin étrange d'une vie sociale toute leur propre ; d'une vie de joie, bruyante, querelleuse, sensuelle, passée au milieu de leurs complices, de leurs délateurs mêmes, une véritable vie de débauche.

À mon avis, les plaisirs de la bouche, l'amour du vin, ne sont, souvent, qu'un prétexte, à l'amour de l'orgie. Aussi, malgré l'évidence du danger, aussitôt qu'ils ont commis un meurtre, à peine ont-ils mis fin par l'évasion à une longue captivité, on les voit revenir dans les lieux de leurs exploits, où la main vigilante de la justice les guette.

Les prostituées éprouvent, en outre, un besoin continuel d'agitation et de bruit ; elles recherchent les grandes réunions et tout ce qui peut les empêcher de songer à leur triste condition. Aussi les voyons-nous, dans les pénitenciers, conserver leur loquacité bruyante, leur humeur tapageuse (PARENT-DUCHÂTELET).

Je ne dis rien des autres passions, fort nombreuses, qui, selon les habitudes et l'intelligence des criminels, peuvent varier indéfiniment, aller de la plus infâme, comme la pédérastie, à la plus noble, comme l'amour de la musique, des livres, des tableaux, de médailles, des fleurs, qui est plus spéciale aux prostituées ; les goûts les plus bizarres peuvent se rencontrer en eux, comme, du reste, chez les gens honnêtes. Mais une chose les distingue de ces derniers : c'est la forme souvent instable, toujours impétueuse et violente, et pour la satisfaction de laquelle rien ne les arrête ; car ils n'ont aucune prévoyance, et ne pensent jamais à l'avenir.

« Je savais bien, disait Lacenaire à ses juges, que je finirais par tomber entre vos mains ; mais, en attendant, Je me suis bien amusé ». Et il ajoutait qu'il n'aurait pas accepté la vie, s'il n'y avait pas trouvé la possibilité de jouir. À peine avait-il besoin d'argent, qu'il tentait un coup, quelque'en fût le danger.

[Retour à la table des matières](#)

9. — Par beaucoup de ces caractères, les criminels se rapprochent fort des aliénés. Ils ont en commun avec eux la violence et l'instabilité de certaines passions, l'insensibilité affective assez fréquente, l'insensibilité physique plus fréquente encore, le sentiment exagéré du *moi*, et quelquefois, mais rarement, la passion des liqueurs alcooliques et le besoin de rappeler leurs crimes. B. G., frappé de démence et de parésie fait l'aveu suivant, dans sa *Vie*, que j'ai publié dans mon *Génie et Folie*, 4<sup>e</sup> édition : « Les grandes infortunes endurcissent le cœur ; moi, qui aurais gémi à la vue d'une goutte de sang, je contemple aujourd'hui sans m'émouvoir les plus affreux spectacles ». Un autre, L. M., a écrit « J'entends parler de bonheur domestique, d'affection réciproque, mais je ne puis éprouver rien de tout cela ». Notons cependant une différence : les aliénés ont rarement du goût pour le jeu et pour l'orgie ; et, bien plus souvent que les malfaiteurs, ils prennent en haine les personnes qu'on a coutume d'aimer le plus, leur femme et leurs enfants. En outre, le criminel ne peut vivre sans compagnons, il s'expose même au danger pour en trouver, tandis que les fous préfèrent toujours la solitude, évitent, toujours, la société d'autrui. Il en résulte que les complots sont d'autant plus rares dans les asiles d'aliénés, qu'ils sont plus fréquents dans les bagnes.

[Retour à la table des matières](#)

10. — En ce qui concerne la sensibilité et les passions, le criminel se rapproche bien plus du sauvage que du fou.

La sensibilité morale est amortie ou éteinte chez les sauvages. Les Césars des races jaunes s'appellent Tamerlan ; leurs monuments sont des pyramides de têtes humaines. Les supplices qu'on inflige dans le Céleste Empire auraient fait pâlir les Denis et les Néron.

Mais c'est dans l'impétuosité et l'instabilité des passions qu'ils s'accordent le plus. Les sauvages, dit Lubbock, sont dominés par des passions rapides, mais violentes ; ils ont le caractère de l'enfant avec les passions et la force de l'homme.

Chez eux, la vengeance est encore considérée comme un droit, je dirai même comme un devoir. Nous n'en trouvons que trop d'exemples chez des peuples qui nous tiennent de bien près. (V. 1<sup>ère</sup> partie, chap. II, et suiv.).

Ils ont aussi à un très-haut degré la rage du jeu, bien qu'ils ne soient pas fort cupides. Tacite raconte que les Germains, après avoir joué aux dés tout leur avoir, finissaient par se jouer eux-mêmes, et que le vaincu, fût-il plus jeune et plus fort que son adversaire, se laissait charger de fers et mettre en vente hors de sa tribu. Vous voyez en Chine des malheureux qui n'hésitent pas à jouer leur dernier habit au plus fort de l'hiver, quittes à mourir ensuite de froid, quand ils n'ont plus rien, il en est qui jouent leur propre corps. Les Huns, selon saint Ambroise, exposaient comme enjeux non seulement leurs armes et leur personne, mais encore leur vie. Chez les sauvages aussi, on rencontre la lâcheté mêlée au courage, ou même à l'insensibilité, qui le rappelle et en tient lieu. Chez eux encore, la luxure se mêle à l'amour du sang, et l'amour est toute luxure. Aux îles Andaman, les époux restent unis tant que l'enfant a besoin du sein de sa mère ; après qu'il est sevré, ils se séparent et cherchent d'autres amours.

Enfin, chez les sauvages, les liqueurs alcooliques, à peine introduites, ont eu le résultat funeste de détruire des races entières, même dans les climats chauds, sous des latitudes qui préservent d'un tel fléau les peuples civilisés<sup>1</sup>. Bien plus, les peuples à qui la vie sauvage ou les préceptes de la religion ont interdit l'usage des liqueurs enivrantes, y suppléent par d'autres moyens bizarres (mouvements de la tête de haut en bas et de droite à gauche), qui malheureusement produisent le même effet.

La paresse est encore un des caractères propres du sauvage. Les habitants de la Nouvelle-Calédonie répugnent à toute occupation. « Souffrir pour souffrir, disent-ils, mieux vaut mourir que travailler ». (BOURGAREL, *Les races de l'Océanie*, 1879). Ils répètent ainsi, *presqu'à la lettre*, la confession de Lemaire.

---

<sup>1</sup> LETOURNEAU, *Médecine des passions*, trad. ital., Milan, 1880.

## Chapitre VI

---

### Récidive directe et indirecte. Morale des criminels <sup>1</sup>.

---

#### [Retour à la table des matières](#)

1. — Toutes les statistiques pénales s'accordent à constater la régularité et la fréquence toujours plus grande des récidives parmi les délinquants.

En quelques pays, il est vrai, la récidive paraît très-restreinte. Ainsi, elle est en Russie de 18 % en 1874-75 ; en Grèce, de 2 % ; aux îles Havai, de 5 % ; en Espagne, de 18 % chez les hommes et de 11 % chez les femmes ; en Italie même, de 1863 à 1870, les Assises n'ont fourni qu'une moyenne de 8 %. Mais cette faible proportion résulte moins du manque de récidivistes que de l'absence de tout contrôle. On peut constater que ces chiffres s'élèvent dans les mêmes pays, à mesure que les institutions judiciaires s'y perfectionnent et que s'y introduit le régime des casiers. En Italie, de 1876 à 1880, les récidivistes condamnés par les tribunaux correctionnels se sont élevés de 18 à 19,45 % ; ceux qui ont été condamnés par les Assises sont allés en 1878 à 13, en 1880 à 21,5 %, et en 1882 à 22 %.

En France, les accusés récidivistes (Cours d'Assises) n'atteignaient que le chiffre de 10 % en 1826 et celui de 28 % en 1850 ; — mais en 1867, c'est-à-dire 17 ans après l'introduction des casiers judiciaires, ils se sont élevés à 42 %. Ils étaient

---

<sup>1</sup> FERRI, *Dei limiti fra diritti penali ed antrop. criminale*, 1881, (*Archivio di psich.*, I). — ID., *Nuovi orizzonti*, 2<sup>e</sup> édit., 1883. — *Stat. per gli affari pen. in Italia*, 1863-69-70-74-75-76. — *Stat. delle carceri in Italia*, 1862 à 1876. — *Stat. decenn. delle carc. in Italia*, 1870-79. — *Italia economica nel 1873*, 2<sup>e</sup> édit. — *Comptes gén. de l'adm. de la Belgique, résumé stat.* — *Statist. Jahrbücher der in Reichs vertret. Verbrech. Königr. und Ländes VI Heft.* — *Comptes-rendu du Congr. pénit. intern. de Stockholm*, 1879. — *Statist. pénit. intern.*, Rome, 1872. — ØETINGEN, *Die Moralstatistik.*, 2, Aufl., 1874. — D'OLIVERCRONA, *Des causes de la récidive*, 1873. — ALMQUIST, *La Suède*, 1879. BELTRAMINI-SCALIA, *La rif. penit. in Italia*, 1879. — GAROFALO, *Sul nuovo Codice Penale del 1883*, IV, 4. — YVERNÈS, *De la récidive*, 1874. — REINACH, *Les récidivistes*, 1881.

de 44 % en 1871-76 ; de 48 en 1877 ; de 49 en 1878 ; de 50 en 1879. Ceux qui ont comparu devant les tribunaux correctionnels, et qui figuraient pour 21 % en 1851-55, ont atteint, au cours des cinq années suivantes, le 37, 31, 36, 34, 38, 40 %. (REINACH). Les prévenus récidivistes se sont élevés de 7 à 27 % en 1856-60, à 31 en 1860-65, à 36 en 1866-70, à 38 en 1871, à 40 en 1877-78.

On peut même dire que, plus un pays s'ouvre à la civilisation, plus il se montre riche à ce point de vue.

En Belgique, on arrive à 70 % pour les récidivistes fournis par Louvain en 1869-71, et à 78 % pour ceux qui ont séjourné dans les maisons centrales.

En Danemark, dans les maisons de peine, en 1872-74, on a relevé 74 % récidivistes mâles, et 71 % en 1875. Chez les femmes, la proportion s'est accrue de 61 à 66 %.

En Prusse, de 1871 à 1877, le chiffre des condamnés qui avaient déjà une fois habité les établissements pénitentiaires a oscillé entre 77 et 80 % pour les hommes, et, pour les femmes, entre 74 et 84 %.

La Hollande présentait en 1871, une proportion de 36 % de récidivistes sortis des maisons centrales, et 25 % de ceux qui avaient séjourné dans les prisons ordinaires ; en 1872, parmi ceux qui provenaient des établissements pénitentiaires, on est arrivé au chiffre de 38 % pour les hommes et 32 % pour les femmes (*Stat. penit.*).

La Suède, en 1859, comptait 34 % d'hommes et 28 % de femmes récidivistes, parmi les condamnés aux travaux forcés. Au cours des années suivantes, on en eut 33 et 36, 31 et 29, 30 et 34, 35 et 40, 34 et 43, 35 et 43, 42 et 41, 42 et 23 %. Ceux qui provenaient des condamnés à perpétuité, de 1867 à 1870, ont été de 50, 75, 63 % chez les hommes, et de 50, 71, 25, 50 % chez les femmes (D'OLIVECRONA).

En Autriche, si l'on considère l'ensemble de l'empire, les récidives, en 1860-64, donnent un total de 33 % ; elles s'élèvent à 50 % dans la haute Autriche. En 1868-71, elles y sont arrivées à 59 % pour les hommes, et à 51 % pour les femmes. (YVERNÉS, *De la récidive etc.*, Paris, 1874).

Pour les crimes, le chiffre s'est élevé de 43 % en 1872, à 44 en 1876, à 46 en 1877, à 48 en 1878 ; pour les délits, il a été de 15 % en 1872, de 14 en 1876, de 15 en 1877, de 15 en 1878. Dans les établissements pénitentiaires, les récidivistes hommes donnaient le 72 % en 1872-73, le 74 % en 1876 ; les femmes le 64 % en 1872, le 62-63 % en 1875.

Sur 100 récidivistes français, on en comptait :



1 provenant des travaux forcés <sup>1</sup> ;  
 2 id. de la réclusion ;  
 20 de ceux qui avaient été condamnés à plus d'un an de prison ;  
 64 de ceux qui avaient été condamnés à moins d'un an de prison ;  
 13 individus condamnés à une amende.

Le fait même de la précocité prouve bien que le crime est bien des fois inné chez eux. Ainsi en France, sur 1 000 récidivistes :

67 n'avaient pas atteint leur 16<sup>e</sup> année, (YVERNÉS, 1. c.) ;  
 204 avaient de 16 à 21 ans ;  
 284 id. 21 à 30 id. ;  
 215 id. 30 à 40 id. ;  
 206 id. 40 à 60 id. ;  
 20 id. 60 à 70 id. ;  
 4 avaient plus de 70 ans.

La persistance de la récidive ressort de cette constante répétition, par suite de laquelle le crime est comme enfermé dans un petit cercle de personnes.

Les récidivistes arrêtés pour la :

1 <sup>ère</sup> fois	forment, en France, le	45 %	du total
2 <sup>e</sup>	id.	20 %	id.
3 <sup>e</sup>	id.	11 %	id.
4 <sup>e</sup>	id.	7 %	id.
5 <sup>e</sup>	id.	4 %	id.
6 <sup>e</sup>	id.	3 %	id.
7 <sup>e</sup>	id.	2 %	id.
8 <sup>e</sup>	id.	2 %	id.
9 <sup>e</sup>	id.	1 %	id.
10 <sup>e</sup> et davantage		5 %	id.

En 1860, on comptait à Londres 1 698 voleurs ayant subi plus de cinq condamnations, 1 979 qui en avaient subi plus de sept, et 3 409 qui en avaient subi plus de dix. — À un *meeting* de tout jeunes voleurs, organisé dans la même ville, on en vit 5 qui avaient été déjà condamnés dix fois, 9 qui l'avaient été vingt-neuf fois, 1 enfin qui l'avait été 30 fois.

<sup>1</sup> Le petit nombre de récidivistes provenant des travaux forcés dépend de cette circonstance seule, que les individus condamnés à 80 ans ou plus de travaux forcés sont astreint par la loi à une résidence perpétuelle dans les colonies. (YVERNÉS, 1. c.).

M. Reinach compte, sur 6 108 prisonniers libérés en 1878, 2 413 individus, soit 39 %, qui ont été repris dans l'espace de 2 ans ; parmi eux, 312 s'étaient déjà rendus coupables de 2 récidives, 199 de 3, et 219 de 5 (l. c.).

27 % des individus arrêtés à Paris en 1880 avaient subi plus de 4 condamnations en 10 ans. En général, le vol *au poivrier* (sur les ivrognes), l'emporte à ce point de vue sur le vol à l'américaine.

[Retour à la table des matières](#)

2. — Et ce n'est point, certes, le système pénitentiaire qui prévient les récidives ; les prisons en sont, au contraire, la cause principale.

M. Brétignères de Courtelles affirme qu'à Clairvaux il a vu 506 récidivistes condamnés pour vol ou vagabondage, qui avaient agi dans l'unique but de se procurer une vie plus facile dans la prison ; 17 prisonniers sur 115, lui ont déclaré n'avoir pris aucune précaution dans l'exécution de leurs méfaits, parce qu'ils avaient besoin de séjourner un ou deux ans dans la prison pour rétablir leur santé délabrée. Les récidivistes, dit encore notre auteur, rentrent avec bonheur dans la prison comme si elle était leur propre demeure, et leurs compagnons, heureux de les revoir, les saluent du nom de *voyageurs*, de bons camarades. (*Les condamnés et les prisons*, Paris, 1838).

M. Bréton (*Prisons et emprisonnements*, 1875) cite un pauvre diable qui tous les ans se rendait coupable de légers vols pour se faire réintégrer en prison. À la cinquantième fois, au lieu de la maison d'arrêt, il rencontra la prison cellulaire. « La justice m'a fraudé, disait-il en se plaignant ; on ne m'y prendra plus dans ce pays ».

On demandait au chef de bande Hessel, incarcéré pour la 26<sup>e</sup> fois, pourquoi la prison ne l'avait pas amendé, et comment pouvait-il désirer la liberté, qui représentait pour lui la faim et la misère. « Rassurez vous, répondit-il, tant que nous aurons dix doigts nous ne souffrirons pas de la misère au grand air. Mais avez-vous jamais vu un homme corrigé par la prison ? — J'ai vu condamner 16 fois, pour vagabondage une famille entière de bohémiens ; à la belle saison, ces gens là sortaient et demandaient l'aumône avec force menaces ; à l'entrée de l'hiver, ils se faisaient arrêter pour avoir du pain et des vêtements ; la prison les a-t-elle par hasard rendus meilleurs ? S'ils avaient trouvé une vie abondante et facile en toute saison, ils auraient certainement préféré le grand air et la liberté ».

En Suède, M. d'Olivecrona a remarqué que les récidives, pour les voleurs condamnés à la prison cellulaire, s'élèvent à 32 % ; il a également observé que les condamnés à vie aux travaux publics, quand ils sont graciés, fournissent 73,8 à 81,3 % de récidivistes. (D'OLIVECRONA, *Sur les récidives en Suède*, 1874, Paris,

trad.). En général, les récidives, après un an de prison cellulaire, montaient dans ce pays :

à 52 % en 1864 ;  
à 72 % en 1870.

C'est chez les femmes surtout que la récidive est constante : on peut même remarquer, comme nous le verrons plus loin, que chez elles, contrairement à ce qui a lieu chez les hommes, les récidives multiples se présentent plus souvent que les simples <sup>1</sup>.

Parmi les prostituées, dit M. Parent-Duchâtelet, il en est peu qui aient éprouvé un repentir véritable ; elles ne voient dans les couvents de repenties qu'un moyen d'améliorer leur condition. Tocqueville a remarqué qu'en Amérique, les filles adonnées au mal sont bien plus incorrigibles que les jeunes garçons.

En voilà assez pour réfuter les assertions hypocrites, ou tout au moins naïves, de l'abbé Gural, qui prétend en avoir converti un si grand nombre dans l'asile de Nazareth ; et celles de M. Lamarque (*La réhabilitation des libérés*, 1873), qui ne voit là qu'une matière à de vagues déclamations.

Un grand nombre, comme l'a très-justement remarqué M. Morselli (*Rivista di freniatria*, 1877, p. 332), n'attendent même pas leur sortie de prison pour récidiver. La meilleure démonstration en est fournie par ce tableau des délits commis dans nos prisons de 1871 à 1874, et en 1872 en Saxe, en France et en Suède :

<sup>1</sup> Pour les récidives en général on ne peut l'affirmer avec une certitude complète. — Cela est bien vrai pour l'Angleterre, où l'on trouve 32 % de récidivistes mâles et 47 % du sexe féminin ; mais non pour l'Italie, où les premiers donnent 21 à 31 % et les femmes seulement 13 %.

Ce n'est pas vrai non plus :

Pour la Suède,	où pour	43 % hommes	on compte	33 %	femmes
Id. L'Espagne	id.	18	id.	11	id.
Id. Le Danemark	id.	76	id.	24	id.
Id. La Russie	id.	8	id.	6	id.
Id. L'Autriche	id.	59	id.	51	id.

En France, les femmes fournissent 1/10 du total des récidivistes. (YVERNÉS, l. c.).

En Danemarck, pour l'escroquerie, la proportion est plus grande chez les femmes ; elle s'élève à 17 %, tandis que les hommes n'arrivent qu'à 15 %. Le contraire s'observe pour le recel : 14 % hommes, 6 % femmes (l. c.).

Parmi les mineurs, la récidive est plus fréquente chez les femmes en ce qui concerne les délits communs : 75 % contre 60. Au contraire, la paresse fournit 27 % récidivistes hommes et 14 % du sexe féminin.

	Italie (1871-74 sur 106 174 condamn.	France (1872) sur 20 680 condamn.	Saxe sur 4 227 condamn.	Suède sur 6 287 condamn.
<b>Meurtres</b>	40 —	—	—	—
<b>Coups et blessures</b>	281 —	26,22	—	594 —
<b>Vol ou escroquerie</b>	29 —	1,390	—	232 —
<b>Attentats à la pudeur</b>	1 —	344,00	—	12 —
<b>Rebellions</b>	45 —	345,00	—	— —
<b>Tentatives d'incendies</b>	1 —	176,00	—	— —

Si nous nous arrêtons en Italie, nous trouverons en tout 3,68 crimes par 1 000 détenus, soit :

3,02 pour meurtres ou blessures ;  
 0,44 id. rébellion ;  
 0,16 id. vols ou faux ;  
 0,02 id. incendies ;  
 0,02 id. attentats à la pudeur ;  
 0,02 id. vols à main armée aussitôt après l'évasion ;

Et je ne tiens pas compte des infractions à la discipline qui feraient monter la récidive dans l'année :

à 1 par 3 individus mâles enfermés dans les bagnes ;  
 à 3 par 1 id. dans des prisons ;  
 à 1 par 2 pour les femmes.

Si l'on faisait le compte de ce que nous appellerons des contraventions et des fautes légères, on trouverait pour 100 prisonniers non punis :

Dans la Grande Bretagne	50,7	prisonniers punis et	30,8	femmes
En France	46,0	id.	33,8	id.
En Autriche	44,0	id.	13,9	id.
En Italie	38,4	id.	30,1	id.
En Saxe	25,4	id.	38,4	id.
Dans les Pays-Bas	24,3	id.	13,8	id.
En Prusse	21,3	id.	13,7	id.
En Suisse	18,0	id.	21,1	id.
En Belgique	14,0	id.	—	id.
En Danemark	8,0	id.	3,8	id.
En Suède	7,5	id.	22,8	id.

M. Morselli a entrevu un fait curieux, c'est que les pays, où ces fautes commises dans les prisons atteignent le chiffre le plus élevé, ont un nombre moins grand de suicides, et vice-versa ; si bien que la Belgique, la Prusse, la Suède, le Danemark, qui donnent de 1,78 à 0,60 % de suicides accomplis dans les prisons, donnent tout au plus de 21,3 à 8 % de punitions. Cela prouve, encore une fois, que le suicide est souvent une transformation du crime. (V. chap. IV, *Le suicide chez les criminels*, p. 374).

On espérait bien à tort prévenir ou diminuer les récidives en améliorant le régime des prisons.

En France, sur 100 individus sortis des maisons centrales, en 1859, on put compter 33 hommes et 23 femmes qui y retournèrent l'année suivante. En Prusse, une constatation officielle permet d'établir que la prison cellulaire n'a exercé aucune influence heureuse sur les coupables que la passion avait entraînés, et qui ne sont pas, d'ailleurs, de véritables criminels ; pour ceux-ci, la récidive s'est élevée de 60 à 70 %. C'est le chiffre que l'on relève en Belgique, à Louvain, où le système cellulaire est en vigueur depuis 12 années. Il faut y ajouter celui de 78 %, donné par les maisons centrales, dont la moitié ont adopté le même système. Au Wurtemberg, les récidivistes se sont élevés de 34 % à 37 <sup>1</sup>. D'après le passage cité d'Olivecrona, les condamnés pour vol à la prison cellulaire, en Suède, se répartissent ainsi :

45,9	récidivistes pour vol ou	vagabondage	1 fois	(vol 30,0)
74,4	id.	id.	2 id.	(vol 55,4)
86,4	id.	id.	3 id.	(vol 67,1)

Tous arrivent au maximum de récidives après la troisième année qui suit leur libération. Et même si le système de pénalité graduée, et le système individualiste ont paru donner des résultats splendides, à Zwickau et en Irlande (2,68 récidivistes à Zwickau, 10 % en Irlande), il n'en est pas ainsi en Danemark, où on en a fait un examen très-détaillé (V. vol. II<sup>e</sup> et III<sup>e</sup>).

[Retour à la table des matières](#)

3. — Si les systèmes pénitentiaires ont une médiocre influence sur la récidive, l'instruction (et l'on remarquera que les deux choses sont connexes) en a une moindre encore. Elle semble même favoriser la récidive ; et nous verrons bientôt que l'instruction, que des esprits superficiels, en cette matière, regardent comme une panacée du crime, est aussi une des causes de la récidive, ou, tout au moins, un de ses facteurs indirects (V. vol. II<sup>e</sup> et III<sup>e</sup>).

Quiconque, à l'exemple de M. Locatelli, recherchera de plus près les causes de cette influence pernicieuse de l'instruction, découvrira que le coupable, dans les prisons, apprend, avec l'art du serrurier, du calligraphe, du lithographe, de nouveaux moyens de mal faire avec moins de danger et plus de profit ; que l'agresseur se transforme en faussaire, le voleur en escroc ou en faux-monnayeur car les diverses catégories de criminels ne diffèrent entre elles, à vrai dire, que par le degré de culture ; au point de vue psychologique et anatomique, elles sont bien des fois semblables les unes aux autres. Et voilà pourquoi nous voyons, dit M.

<sup>1</sup> BELTRANI-SCALIA, *Stato attuale delta riforma penit. in Europa*, 1871. — PEARS, *Prisons etc.*, 1872.

Bettinger, les récidives se reproduire toujours en grand nombre dans les crimes qui demandent de la réflexion, surtout dans les attentats contre la propriété ; et tandis que les vols en donnent le 21 %, les rapines le 10 %, les assassinats ne dépassent pas le chiffre de 5 à 3 %. (*Crimes of passions*, Londres, 1872).

Voyez l'Italie : c'est aussi dans les crimes contre la propriété, dans les vols, les escroqueries, que la récidive présente le chiffre le plus élevé. On compte :

	<b>Condamnés en général</b>	<b>Récidivistes</b>
Dans les bagnes	30 % —	40 %
Dans les prisons	51 % —	65 %
Dans les prisons pour femmes	46 % —	70 %

(*Statistica delle carceri*, Palerme, 1877). Et la cupidité, qui compte pour 42 % parmi les mobiles qui ont entraîné les scélérats au bague, et pour 53 % touchant les autres détenus, s'élève, quand il s'agit de la récidive, à 54 et à 66 % pour les hommes, à 47 et à 76 pour les femmes, tandis que la vengeance, la haine, la colère, descendent de 17, 11, 7 à 16, 7, 3 % dans les bagnes, et à 3, 5, 2 % dans les autres prisons (*id*).

En Espagne, sur 2 249 condamnés récidivistes, 1 569 étaient retombés dans la même faute ; dans ce nombre les voleurs comptaient pour 933, les meurtriers pour 429.

En France, le contraire semblerait résulter de la statistique d'Yvernés :

On y trouve 54 % attentats contre les personnes ;  
Id. 46 % id. les propriétés ;

Mais cela provient de ce que l'on classe le vagabondage parmi les attentats contre les personnes ; en effet, conclut Yvernés, un bon tiers des récidivistes se compose de voleurs et de vagabonds, etc. ; de même, en Suède, la récidive pour vol s'élève à 46 % (1. c.).

[Retour à la table des matières](#)

4. — Ce fait a pour moi une grande importance : il montre combien est inutile, au point de vue de la moralité vraie du criminel et de sa culpabilité, la distinction si soigneusement faite par les codes entre la récidive propre et la récidive indirecte. Cette dernière est d'ailleurs toujours plus rare, tandis que la récidive propre s'est élevée chez nous, en 1872-75 :

à 66 % pour les coupables sortis des bagnes ;  
à 77 % id. des prisons ;  
à 80 % pour les femmes <sup>1</sup> ;

Bien entendu exception faite des crimes résultant de la passion : ceux-là n'ont, à vrai dire, jamais de récidive.

Le nombre des récidivistes s'accroît toujours, si l'on tient compte de certains groupes de crimes qui sont le plus souvent commis et pour lesquels la non-récidive devient presque une exception.

On le verra clairement d'après le tableau statistique des récidivistes, de 1874 à 1878, dressé par M. Ferri (l. c.). J'ai retranché de ce tableau les crimes de nature politique (expulsion de réfugiés étrangers, délits de presse), ou qui ne sont pas réellement des crimes au sens anthropologique (port d'armes prohibées) ; enfin, fondant ensemble crimes et délits, j'ai tenu compte seulement des catégories qui ont donné le plus grand nombre de récidives.

#### FRANCE.

##### *Condamnés récidivistes 1871-78.*

1. Rébellion.	100
2. Rupture de ban	100
3. Ivresse	79
4. Vagabondage	71
5. Vol qualifié	71
6. Vol à main armée sur la voie publique	68
7. Vol dans une église	67
8. Mendicité	66
9. Associations de malfaiteurs	62
10. Vol sans violence sur la voie publique	61
11. Vol à main armée sur la voie publique	57
12. Mauvais traitements à l'égard des parents	56
13. Rapt de mineurs	56
14. Incendie d'édifices non habités	52
15. Bigamie	50
16. Castration	50
17. Escroquerie	43
18. Assassinat	43
19. Outrages à des fonctionnaires publics	42
20. Fausse monnaie	42
21. Parricide	41
22. Vol commis par un domestique	41
23. Vol simple	41
24. Coups et blessures graves	40
25. Incendie de maisons habitées	40
26. Faux en écriture authentique ou privée	40

<sup>1</sup> *Statistica delle carceri*, 1873 et 1877. En France la même faute fut constatée une première et dernière fois en 37 % des récidivistes, (YVERNÉS). — En Suède 2/5 des récidives sont de même nature. (Id.).

27. Outrages à la morale publique	40
28. Abus de confiance	40
29. Homicide	39
30. Viol et attentat à la pudeur sur des adultes	39
31. Faux en écriture de commerce	38
32. Rébellion (à main armée ?)	37
33. Viol et attentat à la pudeur sur des enfants	36
34. Menaces écrites ou verbales	36
35. Violences contre des fonctionnaires publics	35
36. Faux témoignage	35
37. Fourberie	33
38. Blessures entraînant involontairement la mort	31
39. Outrages publics à la pudeur	31
40. Coups et blessures avec préméditation	30
41. Banqueroute frauduleuse	29
42. Extorsion	28

Faites la part de ce qui devient un crime par suite des fureurs politiques, et de ce que la police française si minutieuse, qualifie de rébellion, vous pourrez dire que ces chiffres représentent la cote des criminels-nés et vous trouverez qu'ils se ramènent spécialement à des révoltes contre la force armée et à des associations criminelles, vols, vagabondage, coups et blessures, bigamie : viendraient ensuite, mais dans un rapport bien moindre, les assassins, les faux monnayeurs, les parricides, les incendiaires, les meurtriers, les hommes adonnés au viol, les faussaires, les faux témoins, les fripons, les menaces, les outrages publics à la pudeur et, en dernier lieu, la banqueroute frauduleuse et l'extorsion.

M. Reinach a dressé le tableau suivant, concernant la fréquence de la récidive en France (1. c.) :

	<b>Accusées en 1878</b>	<b>Accusés en 1879</b>
Pour vol simple	70 %	72 %
Pour assassinat	45 %	42 %
Pour fausse monnaie	48 %	56 %
Pour homicide	36 %	47 %
Pour incendie	45 %	48 %
Pour coups et blessures ayant entraîné involontairement la mort	33 %	50 %
Pour mauvais traitements des parents	27 %	50 %
Pour parricide	75 %	100 %
Pour viol et attentat à la pudeur	30 %	30 %
Pour vol domestique	44 %	57 %

Ces proportions, pour une bonne part, correspondent à celles des criminels qui nous ont donné la plus grande fréquence des anomalies du crâne, de la physionomie, des anomalies algométriques, etc. ; elles servent à compléter et à contrôler, au moyen du sceau juridique, la conception du criminel-né, qui certes, en dehors de l'anthropologie théorique pure, ne peut être considéré comme tel avant d'avoir commis une ou plusieurs récidives. Et cela d'autant plus que les



anomalies anatomiques peuvent se rencontrer dans presque toutes les formes psychiatriques dégénératives, même chez l'aveugle-né et le sourd-muet, — et que les tendances criminelles sont communes au premier âge.

C'est la récidive obstinée qui commence à nous signaler le coupable de cette catégorie, surtout quand elle se fait remarquer en lui dès son enfance.

Il importe donc de constater de suite, que ces espèces de crimes, qui donnent le plus grand nombre de récidives, sont les mêmes qui ont germé le plus fréquemment dans la jeunesse.

À Paris, écrit M. Reinach, plus de la moitié des individus arrêtés ont moins de 21 ans ; on en a compté 12 721 sur 20 882 en 1879, et 14 061 sur 26 475 en 1880, et presque tous avaient commis des fautes graves.

En une seule année, 30 assassinats, 39 homicides, 3 parricides, 2 empoisonnements, 114 infanticides, 4 212 coups et blessures, 25 incendies, 153 viols, 80 attentats à la pudeur, 458 vols qualifiés, 11 862 vols simples, ont été commis par des jeunes gens.

Sur 4 347 accusés qui ont passé aux Assises en 1879, on comptait 802 mineurs, 18 %, dont 43 avaient moins de 16 ans.

En matière correctionnelle, 4 % avaient moins de 16 ans, et 15 % étaient entre 16 et 21 ans.

M. Ferri (1. c.) établit également que le plus grand nombre des crimes relevés sur des mineurs, en France (1874), se décompose ainsi :

Vol simple, escroquerie	60,2	<b>hommes</b>	—	56,2	<b>femmes</b>
Mendicité, vagabondage	25,3	id.	—	22,4	id.
Vol qualifié, faux	4,2	id.	—	2,2	id.
Attentats à la pudeur	4,1	id.	—	3,5	id.
Homicide, blessures	2,0	id.	—	0,9	id.
Incendie	1,6	id.	—	2,3	id.
Assassinat, empoisonnement	0,4	id.	—	0,15	id.

Si, maintenant, à tous ces chiffres on ajoute celui des décès, — et ils sont très-nombreux, grâce aux débauches habituelles des malfaiteurs, — et celui des fautes qu'on n'a pu relever ou punir par suite d'une habileté plus grande acquise dans les prisons, on en arrivera à conclure que le nombre des récidivistes réels, dans ce groupe de criminels, s'écarte bien peu de celui des condamnés libérés ; ou, plus exactement, qu'il n'est presque aucun de ceux-ci qui ne soit un récidiviste. Ici, je suis heureux de me rencontrer avec un adversaire consciencieux, M. Canonico, qui écrit dans son savant ouvrage *Il delitto e la libertà di volere*, 1875 : « La récidive n'est hélas ! que la règle générale pour les condamnés, dès qu'ils acquièrent leur

liberté. À ce propos, je me souviens d'avoir lu quelque part qu'un individu, à peine sorti de la prison où il avait été enfermé pour avoir dérobé 20 francs à son camarade de chambre, en vola dans la même circonstance 60 à un autre ». — Et ce qui me plaît davantage, je me rencontre aussi avec la conscience populaire qui, depuis des siècles, a consacré les proverbes suivants :

Semel malus, semper malus.

Le voleur ne se repent jamais. (PASQUALIGO, *Proverbi veneti*, 1878).

« Wer ein mal stiehlt, heiszt allezeit Dieb » (Qui vole une fois sera toujours appelé voleur). (EISELEIN, *Die Sprichtwörter, etc.*, Fribourg, 1840).

Qui commence mal finit pire. (PASQUALIGO).

Vice de complexion jusqu'à la fosse dure. (GIUSTI).

Qui d'un vice veut s'abstenir, qu'il prie Dieu de ne pas l'avoir. (GIUSTI, *Proverbes*, 333).

« Einmal Hure immer Hure » (Prostituée une fois, prostituée toujours).

N'est pas toujours femme de bien qui veut. (*La Pucelle*, p. 117).

Qui veut faire un fripon, qu'il le mette en prison. (PASQUALIGO).

Ni maladie ni prison ne rendent l'homme bon.

Ni bi» ton ni prison ne rendent l'homme bon. (Prov. Venise). Coupez la queue au chien, c'est toujours un chien.

Rien de plus naturel que ces proverbes.

#### [Retour à la table des matières](#)

5. — *Sens moral*. — M. Maudsley a écrit : On peut dire du véritable voleur ce qu'on dit du poète : il nuit tel, il ne le devient pas. Et comment croire qu'il soit possible de réformer ce qui est le produit de générations successives ? — Il cite à ce propos Chatterton entendant dire à des voleurs, dans la maison où il était enfermé, que, fussent-ils millionnaires, ils continueraient leur métier. Les neuf dixièmes des condamnés sont ainsi. (*Responsability, etc.*, 1873).

C'est que le sens moral, chez la plupart d'entre eux, fait absolument défaut ; beaucoup ne peuvent comprendre l'immoralité de la faute. — Dans l'argot français la conscience est appelée *la muette*, le voleur *un ami* ; voler se dit *servir* ou *travailler*. — Un voleur milanais me disait : « Je ne dérobe pas, je ne fais qu'enlever aux riches ce qu'ils ont de trop ; et, d'ailleurs, les avocats, les négociants font-ils autre chose ? Pourquoi donc suis je seul accusé et ceux-là les laisse-t-on tranquilles ? » — Un certain Rosati, celui dont j'ai peint la physionomie ouverte et pensive, me disait : « Je n'imiterai pas mes compagnons qui font mystère de leurs méfaits ; loin de là, je m'en vante. J'ai volé, c'est vrai, mais jamais moins de dix mille francs ; s'attaquer à de si gros morceaux me paraît moins un vol qu'une spéculation... On appelle fausses clés les instruments que nous employons ; moi je les nomme des clés d'or, car elles nous ouvrent les trésors des riches sans aucune fatigue de notre part ». — Un autre, son digne collègue, parlait ainsi. « Le vol, dit-on, est une mauvaise action ; tel n'est pas mon avis. Je vole par instinct. Pourquoi l'homme paraît-il sur la terre, sinon pour jouir ? Maintenant donc, si je n'eusse volé, je ne pourrais point jouir, je ne pourrais même pas vivre. Nous sommes

nécessaires dans le monde : sans nous, quel besoin aurait-on de juges, d'avocats, de sbires, de geôliers ? C'est nous qui faisons vivre tous ces gens-là ». — Lacenaire s'adressant à son complice Avril, disait : « J'avais compris que nous pourrions mettre en commun notre *industrie* ». — « Il y a donc, concluait à ce propos le procureur du roi, des hommes pour qui l'assassinat n'est point une nécessité extrême, mais une affaire qui se propose, se discute et s'examine comme un acte quelconque ». Tortora répondait à celui qui l'accusait de vol aux Assises : « Quoi ? voleur ! Les voleurs sont les honnêtes gens (les riches) de la ville, et moi, en les supprimant, je ne fais que leur donner ce qu'ils méritent ». « Nous sommes nécessaires, disait à ses juges Hessel, un hardi chef de bande. Dieu nous a mis sur la terre pour punir les avarés et les mauvais riches ; nous sommes une espèce de fléau de Dieu. Et d'ailleurs, sans nous, que feraient les juges ? »

Ceneri justifiait de la sorte les violences exercées dans le vol Parodi : « Nous les avons liés pour notre sûreté comme fait V. S. quand elle nous fait mettre les gants (les menottes) ; c'était alors leur tour ; à *chacun son tour* ». (*Procès Parodi*, Turin, 1870).

Bref, dans ces natures, l'idée du devoir paraît complètement renversée. Ils croient avoir le droit de voler, de tuer, et rejettent la faute sur les autres qui ne les laissent point agir à leur guise. Ils en viennent même à découvrir un mérite dans le crime. Les assassins, spécialement ceux qui tuent par vengeance, s'imaginent faire une action honnête, et parfois héroïque, alors même qu'ils ont pris leur victime en traîtres. Ainsi Martinelli, en envoyant un homme tuer son ennemi, comparait son action infâme à celle des anciens Romains, qui vengeaient par le sang leur honneur offensé. — La faute, pour beaucoup, consiste à jouer le rôle d'espion, ou à combattre leurs désirs. B., qui s'était adonné au brigandage dès sa jeunesse, et qui, en compagnie de Schiavone, avait tué plusieurs douzaines d'hommes, se plaignait à moi d'avoir été condamné à vingt années de peine. — « Dix suffisaient ; car, si j'en ai tant tué à cette époque, j'ai accompli un devoir. — Mais tu as tué aussi des femmes ? — Celles-là l'avaient bien mérité ; elles tentaient de fuir ».

On parle souvent du remords qui ronge le criminel ; et l'on a même vu, il y a quelques années, les systèmes de pénalité prendre pour point de départ le repentir des coupables. Mais il suffit d'avoir étudié même superficiellement ces misérables, pour être certain que le remords leur est inconnu<sup>1</sup>. D'après Elam et Tocqueville, les pires détenus sont ceux qui ont la meilleure conduite dans la prison ; plus intelligents que les autres, ils s'avisent que pour être bien traité il est bon de feindre des sentiments honnêtes. — Les geôliers anglais disent que l'on changerait plutôt un chien en renard, qu'un voleur en honnête homme. — M. Thompson, sur 410 assassins, n'en a vu qu'un seul dont le repentir fût sincère ; il a fait la même constatation sur 2 femmes parmi 130 infanticides<sup>2</sup>. — J'ai étudié moi-même 590

<sup>1</sup> FERRI, *Il contegno dei delinquenti*. — Id., *Il rimorso*, (*Arch. di psich.*, 1884).

<sup>2</sup> *Physiol. of crimin.*, 1870.

de ces misérables, employant tous les moyens pour gagner leur confiance ; à peine en ai-je rencontré 17 qui convinssent de leur crime ; 2 s'en vantaient ouvertement. Pour les autres, ils n'iaient tous en termes très-brefs, et se plaignaient de l'injustice d'autrui, des calomnies, de l'envie, dont ils disaient avoir été victimes.

M. Ferri qui a étudié 700 prisonniers et classé leurs réponses, a obtenu des résultats à peu près semblables. En voici le précis ; (*Omicidio*, 1877, Bologna) :

	Maintien	Total	Assassinats. homicides	Voleurs de grand chemins larrons et coupe-bourses
Qui avouent simplement		9,6	9,8	9,4
Qui, dans leur confession ou dans leur récit	se plaignent	1,7	0,8	1,1
	témoignent du repentir	1,7	0,4	3,0
	s'excusent	18,0	26,0	8,3
	paraissent indifférents	23,0	17,0	25,5
	paraissent impassibles	1,1	2,7	—
	font preuve d'impudence	10,2	5,1	19,2
Individus examinés		698	254	266

Ainsi, sur 700 détenus, il y en a seulement 3,4 % qui témoignent du repentir ou qui du moins paraissent émus en racontant leurs actions coupables ; les assassins-homicides (1,2 %) sont en plus petite proportion que les bandits et surtout que les voleurs (4,1 %).

9 % se bornent à un aveu pur et simple du crime ; il n'y a presque pas de différence entre les homicides et les voleurs.

18 % allèguent des excuses plus ou moins plausibles, comme la nécessité de se défendre, la provocation, l'imprudence du jeune âge, l'ivresse, la misère, les mauvaises compagnies, etc. Dans cette catégorie, les assassins-homicides (26 %) sont bien plus nombreux que les brigands et les voleurs (8 %).

23 % restent absolument indifférents au récit de leur propre crime. Ici, les bandits-voleurs (25 %) l'emportent un peu sur les assassins-homicides (17 %), auxquels il faut rapporter ceux qui restent impassibles (3 %).

Enfin, plus de 10 %, par leur attitude effrontée, prouvent de la façon la plus explicite, leur manque absolu de remords. Ce sont, dans ces derniers cas, ceux dont le crime est le moins grave, le moins déshonorant et le moins sévèrement puni, les bandits-voleurs (19 %), qui l'emportent ; les assassins-homicides ne donnent que le 5 %.

Si bien que l'on pourrait conclure, d'une façon générale, que, dans la masse des détenus, plus d'un tiers (35 %) prouvent directement qu'ils n'ont point de remords, par l'indifférence, l'effronterie qu'ils apportent dans leurs aveux ou dans le récit de leur crime, les assassins-homicides (24 %) restant au dessous des bandits et des voleurs (45 %) — et qu'un autre tiers donne indirectement la même preuve par leurs dénégations obstinées.

Un philosophe, dont le mérite n'est certainement pas à la hauteur de la renommée, M. Caro, dit quelque part : « Voyez les criminels eux-mêmes admettre le châtement ; ils nient le crime, jamais la peine qui les frappe ». Pensée encore plus ridicule, peut-être, qu'absurde ! Je défie bien qui que ce soit de nier un fait, dont, à tout moment, il doit souffrir la preuve douloureuse ! Ne voyez-vous pas que s'ils éprouvaient réellement le moindre remords, s'ils voyaient la justice de la peine, ils commenceraient par avouer leur faute, surtout aux personnes bienveillantes et qui ne sont pour rien dans les traitements rigoureux qu'on leur inflige ? Ne voyez-vous pas qu'ils éprouveraient tout d'abord le besoin de s'épancher, de se justifier aux yeux du monde, par ces mille et une raisons qu'un homme trouve, toujours, pour sa propre défense ? Mais leurs dénégations tenaces, obstinées, sont la meilleure preuve qu'ils n'ont pas de repentir ! Il est vrai que ces dénégations naissent du désir d'éviter une condamnation ; mais elles démontrent, en même temps, l'absence de toute réaction du sens moral offensé. — Aux comptes-rendus des causes célèbres, où l'on voit que les meurtriers les plus vulgaires et les plus sauvages sont aussi toujours ceux qui nient avec le plus d'obstination jusqu'au dernier moment j'ajouterai des nouvelles observations de Ferri. J'ai pu examiner, dit-il, tour à tour 700 détenus de Pesaro et de la prison de Castelfranco, et j'ai constaté que 42 % des plus grands criminels (assassins-homicides-voleurs de grande route) s'obstinaient à nier, tandis que le chiffre descendait à 21 % pour de moins grands coupables (voleurs, coupe-bourses, escrocs, etc.). Ce n'est pas tout : alors que les homicides du bagne de Pesaro niaient dans une proportion de 38 %, ceux de la prison de Castelfranco, moins féroces, parce qu'on les avait condamnés à la prison et non au bagne, n'arrivaient dans ce cas qu'à 4 %. Il importe de constater cette énorme différence qui, soit dans les chiffres en eux-mêmes, soit dans leurs rapports avec les totaux respectifs, acquiert une valeur psychologique évidente. En outre, beaucoup de ceux qui refusaient d'avouer, qui se prétendaient innocents, qui déploraient leurs malheurs, s'abandonnaient, ensuite, au cours de la conversation, à une hilarité qui ne laissait aucun doute sur ce que j'appellerai la véritable genèse psychologique de leurs dénégations obstinées.

Une dernière preuve indirecte de leur manque de remords, preuve qui peut être considérée comme une démonstration des plus claires, c'est que les, criminels de cette catégorie *ne plaignent jamais leur victime, qu'ils la tournent en dérision, au contraire, et la calomnient souvent*. — « Sur 10 voleurs, on en voit au moins 9 qui traitent de brigands et d'escrocs ceux qu'ils ont volés, » observe avec raison un chroniqueur judiciaire. Parmi ceux que j'ai examinés, le n° 557, à qui je demandais

ce qu'il faisait quand ceux qu'il dérobaient n'avaient rien dans leur portefeuille, me répondit avec un rire cynique : « Je dis alors que ce sont des coquins ». — Le n° 142 parlait de sa victime : « Eh ! ajouta-t-il avec un haussement d'épaules, qui ne fait ses propres affaires, allume sa lanterne pour chercher le malheur... tant pis pour lui, s'il est allé fumer la terre ». — Écoutez encore le n° 641 : « Je tirai un coup de pistolet sur l'homme que je détestais... Ah ! le meurtre de cet homme n'est rien ; c'est le cheval surtout que je regrettais d'avoir tué (il s'agissait du cheval de sa victime, qu'une balle avait frappé). (FERRI).

Si maintenant nous passons aux preuves directes de l'absence du remords dans les homicides communs, nous nous trouvons aussitôt en présence de la *satisfaction causée par l'accomplissement du crime, ou du déplaisir qui naît de l'insuccès*. — Rolande ayant déchargé son fusil sur un de ses camarades, vit que celui-ci n'était pas mort : « Ah ! bâtard, s'écria-t-il, tu n'es pas mort encore, il faut que je t'achève ? et il l'acheva, en effet, en lui coupant la gorge.

On peut enfin compléter la démonstration par une dernière preuve ; ne déclarent-ils pas, de la façon la plus explicite, *que le crime leur semble une belle chose, et qu'ils ignorent absolument ce que c'est que le remords ?*

C'est précisément ce que disait cette voleuse anglaise à une dame patronnesse : « Oh ! madame, si vous saviez comme on vit bien ! Concevoir un vol, l'exécuter, est pour nous ce qu'est une partie de campagne, ou une fête, ou un bal, pour une dame de la société ! » — Le n° 377 à qui je demandais s'il n'avait jamais frappé personne, me répondait : « Je ne suis pas un boucher ; » et comme je lui objectais qu'il enlevait bien les portefeuilles, il s'écria : « Ah ! oui ; mais quelle belle chose !... ». Le n° 442 répétait à qui voulait l'entendre que « le vol, à franchement parler, est une belle chose ». Et le n° 389 : « Je ne dis pas que le vol soit en lui-même une belle chose ; mais il l'est pour moi, car il me procure de l'argent sans fatigue ». Le n° 478, donne une idée très-claire de l'état psychologique du criminel par habitude, quand il dit : « au début, on tremble de se laisser prendre (*far marrone*) ; ensuite... c'est comme si l'on entrait dans une auberge ». Écoutez enfin le n° 509 : « Pour cela, ami, le vol est un beau métier, je souhaite qu'on me le laisse faire — l'assassinat n'est pas un métier, car il n'exige pas d'adresse ».

Nous arrivons de la sorte à ce que j'appelle la négation explicite de tout remords ; voyez plutôt : — Un homme accusé d'homicide, à qui le président demandait s'il se repentait, répondit : « Eh bien ! quoi ? puisque le coup est fait, je n'y puis remédier ». — Avinain, exécuté à Paris, criait à la foule, pendant que son confesseur l'exhortait à se repentir : « N'avouez jamais ; c'est la vérité qui nous conduit à l'échafaud ! » — Delacollonge faisait cette déclaration aux juges : « Quand j'ai quitté le lieu du crime, ce n'était pas le remords qui m'en chassait ». — Lacenaire disait à ses interlocuteurs : « Assassin par système, je devais d'abord me dépouiller de toute sensibilité ». N'avez-vous donc jamais éprouvé de remords ? « Jamais ». — Encore quelques exemples le n° 357 demandait : « Mais

quel remords veut-on que j'éprouve ? Je n'ai que du plaisir ». — Le n° 425 disait : « Je ne ressens aucun remords : après un coup heureux je songe à un autre ». — Le n° 448 : « Du remords ? Quand on me prend, on me le fait payer, et alors le remords est inutile ; quand je réussis, je pense à me donner du bon temps ». — Le n° 489 : « J'ai peur quand je commets un larcin : mais, la chose menée à bien, je n'ai plus aucun remords ».

Il est vrai que beaucoup de malfaiteurs semblent se repentir ; mais il ne faut voir là qu'une aptitude bizarre, ou des calculs hypocrites, grâce auquel ils espèrent mettre à profit les nobles illusions des philanthropes, afin de changer ou tout au moins d'améliorer leur condition présente. C'est ainsi que Lacenaire, après sa première condamnation, écrivait à son ami Vigoureux, pour obtenir sa protection et un secours d'argent : « hélas ! il ne me reste que le repentir ; vous pouvez faire une bonne œuvre et avoir la satisfaction de vous dire : J'ai ramené un homme de la voie du mal, pour laquelle il n'était pas né ; car, sans vous, je me serais engagé plus avant dans la carrière infâme ». Or, peu d'instant après avoir tracé ces lignes, le bon apôtre commettait encore un vol et méditait un assassinat ; sur l'échafaud, il déclara n'avoir jamais compris ce que c'était que le remords.

À Pavie, en Cour d'assises, Rognoni fit entendre des paroles émues, qui semblaient attester son repentir. Pendant plusieurs jours, il refusa le vin qu'on lui offrait, disant que la couleur de ce liquide lui rappelait le sang du frère qu'il avait tué. Mais il s'en faisait donner en cachette par ses co-détenus ; et si l'un de ces derniers se montrait peu disposé à cette générosité forcée, il le menaçait en ces termes : « J'en ai tué quatre, j'en tuerai bien un cinquième ».

Le Clery protestait de son repentir, déclarant qu'il aurait mérité d'avoir la main coupée ; mais, en marchant au supplice, il murmurait à l'oreille de son camarade : « Tu le vois, nous sommes ici parce que nous avons eu trop de confiance en B... Ah ! si nous l'avions tué !... ».

On en voit qui feignent le remords pour excuser leur crime. Michelin se justifiait, ainsi, du coup de grâce donné à sa victime : « La voir en cet état me faisait tant de peine, que je la retournai pour éviter son regard ». (*Rivista dei dibattimenti*, Milano, 1872).

« Je me repens d'une seule chose, disait Lemaire, c'est de n'avoir pas su les tuer tous (le père et le fils) ».

« J'ai agi, ajoutait-il, avec préméditation et guet-apens. Votre indulgence ? je la refuse ; si vous m'accordez des circonstances atténuantes, je les devrai à votre mépris et non à votre pitié ; voilà pourquoi je n'en veux point ». Et Avinain demanda comme une faveur d'être enseveli avec Lemaire, *qui avait si bien parlé*.

Quelquefois l'apparence du remords (ce fantôme chéri des romanciers) est produite par les hallucinations ou les illusions de l'ivresse. Philippe et Lucke, une

fois leur crime commis, voyaient les ombres de leurs victimes ; ils étaient en proie à un accès d'alcoolisme ; et le premier sut bien dire après sa condamnation : « Si l'on ne m'envoyait à Cayenne, je referais le coup ».

Parfois ce qui paraît du remords n'est que la peur de mourir ou une crainte religieuse qui prend bien la forme, mais presque jamais la réalité du repentir. L'exemple peut-être le plus classique de ce fait nous est fourni par la marquise de Brinvilliers, elle passait aux yeux du vénérable Poirot pour un modèle de pénitence, et pourtant elle écrivait au dernier moment à son mari : « Je meurs en femme honnête, et je le dois à mes ennemis ». Elle, la parricide et la fratricide ! Et quand son confesseur l'engageait à changer les termes de cette lettre, elle se sentait si incapable de penser autrement, qu'elle lui demandait de le faire pour elle. Conduite au supplice, elle avouait que des idées de volupté et de vengeance la poursuivaient jusque-là. — Et faisant allusion à son mari, elle répétait : « Pourrait-il vivre plus longtemps au milieu de gens qui m'ont poursuivie de leur haine ? »

J'ai trouvé un cas unique de véritable métamorphose morale dans un criminel. Mais le sujet, avait été frappé de folie ; or la folie, de même qu'elle entraîne souvent au crime, doit assez fréquemment ramener au bien les criminels les plus endurcis. Il s'agissait d'un certain U. Melicone, âgé de 40 ans, condamné pour vol à main armée. Un de ses oncles était fou ; lui-même, remarquable par la forme submicrocéphalique de son crâne, ses yeux hagards, ses lèvres minces, éprouva, après vingt années de prison, des accès d'hallucination religieuse, et se crut chargé d'une mission en l'honneur de la Vierge, qui lui apparaissait dans sa cellule. La folie l'avait débarrassé de toute trace de tendances criminelles ; bien mieux, elle avait fait de lui un apôtre et un philanthrope.

#### [Retour à la table des matières](#)

6. — *Idée de justice.* — Il n'est pas rare qu'un de ces misérables comprenne qu'il fait mal ; mais il ne donne pas à sa mauvaise action la même importance que nous. Par exemple Dombey écrivait, après son premier assassinat : « J'espère qu'on me pardonnera cet enfantillage ». — Rouet, en marchant à la potence, où le conduisait un assassinat suivi de vol, murmurait : « Faire mourir un homme pour si peu de chose ! »

Quand le juge demandait à Ansalone : vous ne nierez pas au moins d'avoir volé un cheval ? « Et comment pouvez-vous, répondait-il, appeler cela un vol ! Voudriez-vous qu'un chef de bande allât à pied ? »

D'autres croient diminuer ou même justifier la scélératesse de leurs actes par la bonté de leurs intentions ; tel fut Holland, qui faisait le métier d'assassin pour donner du pain à sa femme et à son fils. — Ils se prévalent encore de l'impunité dont jouissent de plus grands coupables qu'eux, surtout si ce sont leurs complices, ou bien du défaut ou du peu de valeur de telle ou telle preuve, ou enfin de ce que le



méfait dont on les accuse n'est pas celui qu'ils ont commis. — Qu'en résulte-t-il ? C'est qu'ils s'en prennent à la justice, comme si elle était la vraie coupable, et que leur haine rejaillit sur le Gouvernement de leur pays. Voyez l'Italie : les Bourbons, la maison d'Autriche, n'ont pas, maintenant de partisans plus passionnés que les malfaiteurs ; mais sous l'administration autrichienne, ils tenaient, tous pour Mazzini.

Les voleurs de Londres, observe Mayhew<sup>1</sup>, ont conscience de leur faute ; mais ils ne se croient pas plus coupables que le premier banqueroutier venu. La lecture assidue des procès criminels et des feuilles publiques les persuade qu'il y a aussi des scélérats dans les rangs élevés de la société. Pauvres d'intelligence, comme ils sont, ils confondent la règle avec l'exception, et ils en concluent que leur faute n'est pas grave, puisque, commise par un riche, elle ne passerait point pour répréhensible. « Sachant, écrit l'assassin Raynal dans son livre intitulé *Malheur et fortune*, que les trois quarts des vertus sociales ne sont que des vices cachés, j'ai cru moins déshonorant d'attaquer brutalement un riche que de me livrer aux combinaisons plus sûres de la fraude ; différant en cela de bien des gens qui mesurent leur probité à l'épaisseur du code, je n'ai pas voulu appliquer mon intelligence à l'astuce, et je me suis fait bandit ».

Le voleur Giacosa disait qu'il y a par le monde deux justices : la *justice naturelle*, qu'il pratiquait lui-même en donnant à de pauvres diables une partie des objets volés par lui, et la *justice artificielle*, que protège la loi sociale (*Gazzetta dei giuristi*, p. 269, 1857) et dont il faisait fi.

Il faut toutefois convenir que l'idée du juste et de l'injuste n'est pas absolument éteinte chez tous les criminels ; mais elle reste chez eux improductive, parce qu'elle est comprise par l'esprit plutôt que sentie par le cœur, et que les passions et l'habitude de mal faire ne peuvent manquer de l'étouffer. — Dans l'argot espagnol, la justice est appelée *la giuesta*, et c'est ainsi encore que des malfaiteurs de France appellent les Assises.

Prévost, parlant de l'auteur encore inconnu des assassinats commis par lui-même, disait : « Celui-là n'échappera pas à la guillotine ».

Lemaire disait aussi : « Je sais que je fais mal ; si quelqu'un venait me dire que je fais bien, je lui répondrais : Tu es une canaille comme moi ; mais je n'entrerais point pour cela dans la bonne voie ». On a remarqué que les prostituées ont horreur des lectures immorales, comme les forçats de tous les récits où il est question d'actions injustes ou déshonorantes, et dont les auteurs ont le privilège d'exciter leur indignation, comme si eux-mêmes étaient des gens honnêtes (Sue). Un autre fait nous prouve encore que beaucoup d'entre eux se savent engagés dans une voie mauvaise : les receleurs et les voleurs enrichis s'efforcent, à l'exemple des femmes de mauvaise vie, de fermer à leurs enfants leur triste carrière.

---

<sup>1</sup> *Criminal life*, Londres, 1862.

Il y a mieux : certains individus prévoient le châtement sans en être pour cela plus touchés ; ils en tirent prétexte, au contraire, pour se livrer à une cruauté plus raffinée.

Rafaele Perrone et son frère Fortunato s'étant pris de querelle avec un certain Franchi, le frappèrent à coups de marteau. Raffaele, voyant que la victime donnait encore signe de vie, lui sauta sur le corps à deux reprises et la foula aux pieds sans pitié en s'écriant : Tu n'es pas mort ? Puisque je dois te payer par 23 ou 30 ans de galères, je veux au moins t'achever ».

Ce ne sont, en somme, ni le critérium, ni la conscience du vrai, ni les connaissances juridiques qui manquent dans tous les cas aux criminels ; c'est bien plutôt la force ou la volonté de se conformer à ce critérium. Autre chose est, dit M. Horwich, avoir la connaissance théorique d'un fait, autre chose agir en conséquence ; pour que la connaissance se transforme en une volonté bien arrêtée, comme les aliments en chyle et en sang, il faut un nouveau facteur, le sentiment ; or, ce facteur manque d'habitude aux scélérats.

Quand ils se trouvent réunis et que non seulement le sentiment ne fait pas obstacle, mais qu'il y a encore un intérêt direct (satisfaction de la vanité, sécurité plus grande) à faire triompher la justice, on les voit alors diriger vers ce but l'énergie qu'ils ont coutume d'employer à mal faire. Dans un *meeting* de jeunes voleurs, organisé à Londres par un philanthrope, on applaudissait, on battait des mains, quand entraient des hommes coupables de dix ou vingt récidives ; un filou, qui avait été condamné vingt-six fois, fut accueilli triomphalement comme un héros ; or, le président l'ayant à dessein chargé d'échanger une pièce d'or, comme il tardait à rentrer, l'inquiétude et le dépit étaient grands parmi cette engeance. *S'il ne revient pas, nous le tuerons*, criaient-ils tous en chœur, et leur joie fut grande quand il parut, rapportant la somme intacte. Mais, pour qui étudie bien le cas, ce retour, ces cris, n'étaient pas le fruit d'un sincère amour de la justice (d'ailleurs un peu trop expéditive) ; ils avaient pour cause une estimable vanité, un point d'honneur louable : en cette circonstance, nos hommes faisaient le bien pour les mêmes motifs qui, un peu plus tard, les auraient poussés au mal. Eh bien ! Ce bon côté de leurs passions, si je puis m'exprimer ainsi, nous fournira le moyen de les corriger, à condition que nous fassions agir la passion et le point d'honneur de préférence à la raison. C'est aux émotions, c'est à une habile direction des sentiments, qu'il faut demander ce résultat, et non à une prétendue gymnastique intellectuelle, ni à cette catéchisation monastique, dont on fait usage aujourd'hui dans les prisons, sans songer qu'on gaspille et le temps et l'argent. Voyez Anderson : c'était un condamné des plus dangereux, et considéré comme incorrigible ; il se transforma en agneau quand Moconoch eut l'idée de l'employer à dompter des taureaux sauvages ; et il redevint la terreur de la colonie

pénitentiaire, dès qu'on le remit à la chaîne et qu'on le condamna du repos<sup>1</sup>. On a imaginé à Moscou de faire juger les fautes des détenus par leurs propres compagnons, et l'on a obtenu par ce procédé des verdicts qui feraient rougir nos jurés eux-mêmes. Un jour, par exemple, un vol léger ayant été commis par un nouveau détenu à l'instigation d'un voleur émérite, celui-ci fut condamné à quatre-vingts coup de schlague, et le nouveau venu à quarante seulement. Parlant des criminels mineurs d'Amérique, Tocqueville rapporte qu'ils sont jugés par leurs compagnons avec une justesse d'appréciation admirable.

Les voleurs de Londres sont d'une remarquable exactitude dans la répartition de leur butin, et, si l'un d'eux se montre infidèle, ses camarades le tuent ou le dénoncent à la police.

À l'île de S. Stefano, en 1860, les forçats avaient été livrés à eux-mêmes. Le vol pouvait faire disparaître leurs maigres provisions et les exposer à mourir de faim ; les querelles entre gens de la Pouille et des Calabres pouvaient entraîner également leur perte, et alors ils se donnèrent un code draconien, composé par les chefs des deux partis rivaux, que l'on appliqua avec la plus grande sévérité. Ainsi l'un d'entre eux, Pasquale Orsi, pour avoir soustrait quelques poignées de farine, fut condamné à 50 coups de bâton et à 30 jours d'emprisonnement. Un autre, qui avait dérobé à un paysan deux échalas, dut faire le tour de l'île avec ces échalas liés au corps. Était condamné à mort quiconque tuait un de ses compagnons, ou seulement menaçait et offensait dans leur personne ou leurs biens les gardiens et les insulaires. Cette loi sauva l'honneur des femmes et préserva la vie des gardiens, (*Rivista dei dibattimenti celebri*, 1872, p. 243) ; par contre, elle causa la mort de plusieurs forçats. Par exemple, un certain Sabbia avait dérobé une chèvre aux bergers du bagne. Son vol fut découvert, et c'est en vain qu'il demanda à le racheter par une amende. « La chèvre, criait un galérien, juge improvisé, ne se paie pas avec de l'argent, mais avec du sang, et, parlant ainsi, il frappait le misérable à coups de pierres, l'achevait, d'un coup de poignard, et jetait son cadavre à l'abandon sur les rochers de l'île. Quant à la chèvre, placée au milieu de la cour, elle servit d'exemple aux voleurs. Deux amis de Sabbia, qui en avaient goûté sans en connaître la provenance, eurent grand peine à sauver leur vie ; il leur fallut prouver qu'ils n'étaient pas complices du larcin. Un nommé Centrella, accusé d'y avoir prêté la main, prouva victorieusement son *alibi* et fut absous après une longue prévention ; mais on l'exclut de la commission législative dont il faisait partie, ce curieux tribunal ne voulant pas qu'un de ses membres pût être même soupçonné !

---

<sup>1</sup> *Rivista di discip. carcer.*, 1866.

[Retour à la table des matières](#)

7. — Tout cela ressemble à de la justice ; il ne faut pas oublier, néanmoins, que cette espèce de moralité ou de justice relative, apparaissant tout à coup au sein d'une troupe de bandits, est forcée et absolument temporaire. Qu'au lieu de les favoriser, elle lèse leurs intérêts ; qu'elle soit combattue par une passion violente, et vous verrez aussitôt s'effacer de leur esprit ce critérium du vrai, qui ne s'appuie pas en eux sur le sens moral. J'ajouterai même que, contrairement à une opinion très-répondue, les malfaiteurs manquent presque toujours de parole à leurs compagnons et surtout à leurs parents, s'ils en ont parmi leurs complices. La dénonciation est à leurs yeux une infamie, si elle se fait à leur préjudice ; mais, par une de ces contradictions qui se rencontrent fréquemment dans le cœur humain, ils n'hésitent pas à se faire eux-mêmes dénonciateurs d'autrui. C'est là un instrument des plus précieux pour la justice ; mais c'est également une des causes qui engendrent dans les bagnes des émeutes et des vengeances continuelles.

Ils se font délateurs, soit pour améliorer leur position, soit pour aggraver celle des autres, dont ils sont jaloux, et pour n'être pas seuls à souffrir, soit pour tirer vengeance d'une trahison vraie ou supposée. Le chef de bande Haas, assassin fameux, déclarait qu'il s'était donné des complices pour n'être pas seul condamné à mort, au cas où il serait découvert et arrêté. Dans le procès Artus, à Bellune, on voyait avec horreur les fils, de voleurs fieffés, déposer contre leur père, révéler les circonstances les plus aggravantes, en inventer même des fausses.

« Parmi les voleurs, écrit Vidocq, il en est peu qui ne regardent comme une bonne fortune d'être consultés par la police. Presque tous se mettraient en quatre pour lui donner une preuve de leur zèle. Les plus acharnés sont toujours ceux qui ont le plus à craindre pour leur propre compte ». Il dit ailleurs : « Les voleurs n'ont point d'ennemis plus redoutables que les anciens forçats ; ceux-ci déploient le plus grand zèle pour faire arrêter un ami. En l'absence de faits véritables, ils sont capables d'en inventer, ou, ce qui est plus fort, de mettre sur le compte d'autrui leurs propres méfaits, au risque d'attirer l'attention sur eux-mêmes. Ainsi, une femme nommée Bailly et un homme du nom d'Onaste furent condamnés trois fois pour des fautes qu'ils avaient révélées en les attribuant à d'autres. Les voleurs de Londres, qui s'indignent si fort contre les délateurs, sont les premiers à se dénoncer les uns les autres. — Lacenaire, dénonçant ses complices, faisait connaître des circonstances qui pouvaient nuire à sa propre cause. — Bouscant fit arrêter tous les membres des fameuses bandes des chauffeurs. — Caruso nous a rendu les plus grands services contre les brigands ; peu s'en est fallu qu'il ne nous livrât Crocco. — G. Bianco, voyant la partie perdue, feignit d'encourager ses hommes et les conduisit dans l'embuscade préparée par le général Nunziante. Mottino, Gasparone, volaient à leurs complices leur part de butin. — Les meurtriers de Ravenne usèrent de la cruauté la plus raffinée à l'égard des Tassinari, leurs complices.

De tous nos chefs de brigands, il n'en est qu'un, à ma connaissance, qui se soit montré juste à l'égard de ses peu recommandables administrés ; c'est Schiavone. — La plupart ont fait preuve d'un despotisme, d'une injustice révoltante à l'égard de leurs hommes. — Coppa, pour une légère désobéissance, égorga vingt de ses complices ; il passa par les armes son propre frère, qui n'avait pas attendu ses ordres pour piller une ferme. — Dans ce gouvernement improvisé que s'étaient donné les galériens de Saint Stefano, la vengeance engendra bien des meurtres, qui ont donné lieu dans la suite à un procès fameux <sup>1</sup>. Précisément, le chef de cette étrange commission judiciaire, le Lycurgue de ce nouveau code, irrité contre un certain Fedele qui, fier de sa force musculaire, lui témoignait, peu de respect, s'en vengea par un coup de poignard, et, surpris par une patrouille, lui défendit, paraît-il, d'en rien dire à personne. — Tant est fragile et inconstante, dans les malfaiteurs, même cette honnêteté relative, cette pseudo-justice, qui naît de l'intérêt du moment ou d'une passion plus violente, mais, à la vérité, moins honteuse que les autres !

[Retour à la table des matières](#)

8. — *Morale.* — Si maintenant nous comparons la morale des criminels à celle des fous, nous serons étonnés des différences et des analogies qui s'y rencontrent. Il est bien rare que le fou naisse méchant et immoral ; il le devient à un certain moment de son existence, à la suite d'une maladie qui change ou modifie son caractère. Si, comme le criminel, il éprouve rarement du remords, s'il se vante d'une mauvaise action, ou tout au moins déclare qu'une force irrésistible l'a poussé à mal faire, on le voit souvent, aussitôt la faute commise, recouvrer, comme par une crise heureuse, la lucidité de ses idées et le sentiment de ce qui est juste ; alors, il est entraîné à se dénoncer lui-même, mais jamais avec le cynisme du criminel ; il parle, au contraire, avec l'expansion du pécheur repentant, de l'hypocondriaque dont la bile s'évapore. — C'est le cas de Fontana, d'Elicabine, de Papavoine, de Verger, de A. A., de Livi, de Dossena <sup>2</sup>. Mis sur leurs gardes par leurs camarades de prison ou par leur avocat, ils peuvent bien tenter de dissimuler leur action coupable (comme Verzeni, Farina) <sup>3</sup> ; ils ne déploieront jamais l'habileté ni l'énergie de celui qui a l'habitude du crime.

Celui même à qui une violente commotion de l'âme fait commettre un meurtre, ressemble bien au criminel par l'insouciance avec laquelle il envisage l'avenir ; mais il diffère de lui par le repentir qu'il éprouve aussitôt après son crime, et par le besoin qui le porte à soulager sa conscience en allant se dénoncer à la justice.

<sup>1</sup> *Rivista dei dibattimenti celebri*, Milan, 1872, p. 243-44.

<sup>2</sup> Voir le vol. III.

<sup>3</sup> Id.

[Retour à la table des matières](#)

9. — À l'état sauvage, au contraire, l'homme ne connaît pas le remords ; il tire vanité de ses exploits criminels ; justice est pour lui synonyme de violence et de force. Dans l'antique langue latine, *latrocini* avait le sens de service militaire. — Chez les Gaulois, dit César (*De Bello gallico*, XI), les vols commis en dehors du territoire de la cité n'étaient pas infamants. — *De nos Jouis encore*, l'Albanais ne considère pas le meurtre comme un crime ; pour lui, *fort* est l'équivalent de juste, faible veut dire méchant.

10. — Ce fut bien certainement le dommage causé au grand nombre par la puissance de quelques-uns, et ce dommage seul, qui fit naître la première idée de la justice et de la loi. De ce côté, le code si curieux des galériens de S. Stefano, qui, par sa sévérité, rappelle assez bien les lois du moyen-âge et celles des peuples primitifs, peut nous faire voir quelle série d'événements il a fallu pour soumettre les peuples barbares à une législation ; il nous fait aussi connaître un nouveau trait d'analogie entre les sauvages et les criminels. (V. première partie, chap. II et III).

## Chapitre VII

---

### La religion des criminels

---

[Retour à la table des matières](#)

Nombre de gens croient que les criminels sont tous des incrédules, comme si la religion était le frein le plus puissant du crime. La vérité est que si plusieurs chefs de bandes, si des scélérats éhontés, Lacenaire, Lemaire <sup>1</sup>, Mandrin, Gasparone, La Pommerais, Barré, ou généralement ceux qui croissent dans les grandes villes, font parade d'une sorte de cynisme humoristique, raillant non seulement la religion, mais aussi la morale ; le plus grand nombre, au contraire, surtout à la campagne, est toute autre chose qu'athée.

Il est bon d'ajouter que beaucoup des criminels se forgent une religion sensuelle et accommodante, toute à leur avantage, qui ferait du Dieu de paix et de justice une espèce de tuteur bienveillant, de complice de leurs actions coupables.

Justement Ettingen montre qu'il est presque impossible d'avoir des renseignements précis sur cette question ; je crois que c'est déjà beaucoup si je puis donner les proportions de la fréquentation des églises, ce qui est certainement, sinon un indice, du moins une présomption éloignée du sentiment religieux.

	Par 500 criminels	—	Par 100 normaux
Fréquence régulière à l'église	46 %	—	57 %
Fréquence irrégulière	25 %	—	13 %
Absence	38 %	—	29 %

On voit que les normaux fournissent un nombre un peu plus grand de gens qui fréquentent les églises, et un nombre moindre aussi d'abstentionnistes. Mais ces proportions grossissent dans certaines catégories de criminels : dans les violeurs

---

<sup>1</sup> Vous allez pourtant à l'église, lui disait le président. « Oui ; pour m'amuser, comme au théâtre ». — Au prêtre qui l'exhortait à se repentir, Mandrin demanda combien on rencontrait d'auberges avant d'arriver au paradis, car il n'avait, disait-il, que six sous à dépenser en route. — La Pommerais, dans son testament, recommanda d'élever son fils loin des terreurs religieuses et monacales. — Kesfel demanda pour confesser un rabbin au lieu d'un prêtre.

la proportion des fréquentateurs va jusques au 61 %, dans les assassins elle va jusques au 56 %.

M. Ferri, sur plus de 200 assassins, n'en a trouvé qu'un seul qui fit profession d'athéisme. Parmi les autres, 7 affectaient une dévotion exagérée, 5 avaient de fortes croyances ; les autres, tout en conspuant les prêtres, affirmaient qu'ils croyaient en Dieu ; l'un d'eux même disait : « Il ne dépend pas de moi d'être honnête homme ; c'est Dieu qui donne ce sentiment ».

Casanova, qui devait en savoir quelque chose, remarque (*Mémoires*, p. 342) que tous les hommes vivant d'un métier illicite sont confiants dans l'aide de Dieu.

Horace met ces vers dans la bouche d'un filou :

... Pulchra Laverna (c'est la déesse des voleurs)  
Da mihi falere : da justo sanctoque videri.

Et un peu plus loin :

Noctem peccatis et fraudibus objice nubes

*Chaque voleur a sa dévotion*, dit le proverbe. Pour notre part, de 2 480 tatouages relevés sur des criminels, nous en avons trouvé 238 qui reproduisaient des symboles religieux (voir p. 299). Dans l'argot, Dieu est le *grand mek* ; l'âme, la *perpétuelle*. Cela ne prouve-t-il pas leur croyance en Dieu et en l'immortalité de l'âme ? Autre preuve : dans l'argot espagnol, l'église est appelée *la santé*.

Les assassins allemands se croient à l'abri de tout soupçon quand ils ont souillé de leurs excréments le théâtre du crime (Casper) ; chez nous, ils trempent un doigt dans le sang de la victime et le portent ensuite à leurs lèvres. Les Bohémiens meurtriers, pensent obtenir le pardon divin en portant une année entière la chemise dont ils étaient revêtus au moment du meurtre.

Tortora, qui avait tué de sa main 12 soldats et un prêtre, se croyait invulnérable, parce qu'il gardait dans son sein une hostie consacrée.

Les célèbres *chauffeurs* de France avaient adopté une série de rites religieux, propres à leur bande, pour célébrer les naissances et les mariages ; ils s'étaient donné, un peu par esprit de parodie, un peu dans une intention sérieuse, un curé, qui présidait à leurs unions et bredouillait quelques prières latines. Chose curieuse ! Ils proscrivaient sévèrement le divorce ; ils ne l'adoptèrent que longtemps après qu'il avait été introduit dans la loi française par la révolution. — En 1670, les empoisonneuses de Paris, qui appartenaient à la haute société, faisaient alterner avec les *poudres de succession* les messes diaboliques, pour obtenir la mort d'un mari ou conserver la fidélité d'un amant. Un prêtre lisait les prières de la messe sur le ventre d'une prostituée enceinte et égorgeait ensuite le



fœtus, dont le sang et les cendres servaient à composer des philtres. La Voisin, à elle seule, aurait fait périr des milliers de ces petites victimes. (V. *Les Archives de la Bastille*, 1866, 1873).

La bande de Manzi était chargée d'amulettes. — Celle de Caruso plaçait dans les bois et dans les grottes des images saintes, devant lesquelles brûlaient des cierges. — Verzeni, qui avait étranglé trois femmes, se faisait remarquer parmi les plus assidus et les plus sincères à l'église et au confessionnal ; il sortait d'une famille non seulement religieuse, mais bigote. — Les complices de La Gala, transférés à la prison de Pise, refusèrent obstinément de manger les vendredis de carême ; et quand le directeur les y engageait, ils répondaient : « Quoi donc ? Est-ce que vous nous prenez pour des excommuniés ? » La plupart des voleurs de Londres, dit M. Mayhew, font profession de croire à la Bible. — Il n'y a pas bien longtemps que les voleurs et les camorristes de Naples faisaient de magnifiques dons à San Pasquale, et enrichissaient ce magnifique couvent. Faut-il rappeler que tout récemment, comme nous l'a révélé mon ami Vincenzo Maggiorani, l'archevêque affichait, sur les portes de la cathédrale de Palerme, *la componenda*, c'est-à-dire la taxe des sommes à déboursier à l'église pour se racheter de tout délit ? Les assassins Bertoldi, père et fils, assistaient tous les jours à la messe, agenouillés sur les dalles, le visage contre terre. — Quand l'affreuse Maria Forlini, qui avait étranglé et mis en pièces une petite fille pour se venger de ses parents, entendit prononcer contre elle la peine capitale, elle se tourna vers un de ses défenseurs : « La mort n'est rien, lui dit elle ; l'essentiel est de sauver son âme. Que je sauve la mienne, je me moque du reste ».

Boggia, condamné à Milan pour trente-quatre meurtres, entendait la messe tous les jours ; il portait le dais à toutes les processions du Saint Sacrement ; il ne manquait aucune cérémonie ; il prêchait continuellement la morale et la religion du Christ et voulait être de toutes les sociétés religieuses.

La Trossarello avait une grande dévotion pour une Madone spéciale, celle de la rue des Marchands (Turin).

Vidocq a rencontré plusieurs larrons qui se faisaient dire une messe pour avoir de l'argent, quand ils avaient passé quelques mois sans rien prendre.

Marc..., jeune napolitain qui avait tué son père, était chargé d'amulettes ; il m'avoua qu'il avait demandé à la Madone de la Chaîne la force nécessaire à l'accomplissement de son crime horrible. « Et j'ai la preuve qu'elle m'a aidé, ajoutait-il ; car, au premier coup de bâton que j'ai porté, mon père est tombé mort sur le sol. Or, je suis d'une faiblesse extrême ». L'Avelina, dans une lettre à son complice, place l'empoisonnement de son mari sous la protection divine. La Zambeccari avait voué un calice à N. D. de Lorette pour le cas où elle réussirait à empoisonner son mari (JOSELLI, *Arch. Bologn.*, II, 1881). Michelin, approuvant le plan d'un assassinat, disait à son camarade : « Je viendrai et je ferai ce que Dieu

t'inspire ». Gall cite un malfaiteur qui, après avoir volé pour fonder une chapelle, vola encore afin de la pouvoir meubler ; il cite également une bande de malfaiteurs qui croyaient expier leurs crimes en récitant un *pater noster* pour chacune de leurs victimes. Lacollange, tout en étranglant son infortunée maîtresse, lui donnait l'absolution *in articulo mortis*, puis vendait le produit de ses vols pour lui faire dire des messes. Citons encore don Vincent d'Aragon, qui tua un étudiant, mais commença par lui donner l'absolution. Où trouver une personne plus religieuse, je dirai mieux, plus bigote que la marquise de Brinvilliers, qui, de sang-froid, et longtemps avant son arrestation, préparant par écrit son examen de conscience, mêlait à ses parricides, à ses incendies, à ses empoisonnements, à ses masturbations, les confessions omises ou faites avec négligence ; et qui, la veille du jour où on l'arrêta, se formalisait de ce qu'on l'autorisait à faire gras un jour de maigre ? Rappellerai-je encore Mendaro, qui tua son épouse et marcha au supplice en chantant le *De profundis* ? Mo, ce meurtrier que tous appelaient *le saint*, et qui passait pour mériter ce nom ? — Bourse, aussitôt après avoir commis un vol ou un homicide, courait s'agenouiller dans une église. Au moment où la fille Galla..., mettait le feu à la demeure de son amant, on l'entendit crier : « Que Dieu et la Sainte Vierge fassent le reste » (DESPINE, l. c., 176, II). — Masini, avec sa bande, rencontre un jour un prêtre avec trois de ses compatriotes ; il scie lentement la gorge à l'un d'eux avec une lame ébréchée, puis, la main encore teinte de sang, il force le prêtre à lui administrer la communion (PANI ROSSI, *Basilicata* p. 51). — Un voleur, élevé par les frères de la doctrine chrétienne, cachait le produit de ses vols sous un portrait du R. P. de la Salle, fondateur de l'ordre à qui il devait son instruction. Il pensait que son butin était plus en sûreté, sous la protection de ce demi-saint.

Nombre de prostituées, dit Parent, affectent l'irréligion avec leurs amants ou leurs compagnons d'orgie ; mais, au fond, elles sont loin d'être impies ; une foule d'observations le prouvent. Une d'elles était sur le point de mourir et le prêtre refusait d'entrer dans la maison mal famée ; ses compagnes se cotisèrent pour qu'elle pût être transportée et soignée hors du lupanar ; les mêmes, pour faire chanter un grand nombre de messes à une de leurs compagnes défuntes, dépensèrent une somme considérable (Id., p. 146). — Une autre, ayant un fils malade, faisait brûler des cierges bénits pour obtenir sa guérison. À Paris aucune fille de joie ne vient à la visite le vendredi, à moins d'y être forcée (Id.).

Tout cela est bien naturel, car la religion est la résultante d'un sentiment atavistique, et, sauf le cas de barbarie absolue, a d'autant plus de force que l'esprit est moins cultivé et que le peuple est plus primitif. — Aujourd'hui, d'ailleurs, plus que jamais, la religion a dégénéré de sa pureté primitive, de la saine morale, et elle a fini par s'accommoder à tous les excès.

## Chapitre VIII

---

### Intelligence et instruction des criminels.

---

[Retour à la table des matières](#)

1. — *Psychométrie*. — La principale lésion, dans la psychologie des criminels, affecte le sentiment. Néanmoins, grâce à cette corrélation qui unit toutes les fonctions, comme toutes les parties du système nerveux (nous avons vu dans quelle mesure est lésé même le système moteur), leur intelligence présente, également, de nombreuses anomalies.

Et si l'on pouvait établir une moyenne de la puissance intellectuelle des criminels avec la précision qui préside aux observations craniologiques, je crois qu'on obtiendrait des résultats égaux, c'est-à-dire qu'on trouverait une moyenne inférieure à la normale, avec des exagérations de supériorité et d'infériorité.

Les premiers en Europe, les Espagnols ont essayé d'établir cette moyenne : sur 23 600 coupables étudiés, ils en ont rencontré 67,54 % d'une intelligence saine ; 10,17 d'une intelligence peu saine ; 18,80 d'une intelligence dépravée ; 0,75 d'une intelligence presque nulle ; 2,74 qu'on n'a pas pu classer. (LÉGOYT, *E. de statistique comparée*, 1864).

M. Ferrus, *Des prisonniers (Annales d'hygiène, 1880)*, a trouvé, sur 2 005 prisonniers, 1 249 individus doués d'une intelligence moyenne, 37 d'une intelligence supérieure, 684 d'une intelligence bornée, 35 qui en étaient tout à fait dénués.

À Zwickau, où, grâce au système qui isole les individus, on a pu faire une étude plus approfondie, on a trouvé :

<b>En 1875</b>	—	<b>En 1877</b>	
229 sujets		334 doués d'une intelligence	ouverte
565 id.		705 id.	médiocre
89 id.		92 id.	obtuse

Mais ce sont là des données très-incertaines. — Quoique le psychomètre de Hipp soit plutôt un mesurateur de la perception que de la pensée, on ne peut entreprendre l'étude de l'intelligence chez les criminels, sans l'avoir expérimenté. Je donne pour cela, de suite, le résumé de mes études avec cet appareil, remarquant que, dans ce dernier les chiffres ne correspondent à 0,1000 de 1" comme d'habitude, mais à 0,0033 du 1".

	VUE				OUÏE				
		Maxima	Moyen.	Minima	Diffé- rence	Maxima	Moyen.	Minima	Diffé- rence
<b>Criminel-né (jeune)</b>	1°	280	102	20	260	140	60	10	130
<b>Voleur P.</b>	2°	240	98	10	230	140	56	15	125
<b>Vagabond P.</b>	3°	80	59	38	42	90	40	10	80
<b>Blesseur G.</b>	4°	100	71	45	55	32	16	4	28
<b>Voleur L.</b>	5°	284	81	67	17	30	16	7	23
<b>Frappeur B.</b>	6°	90	76	55	235	29	18	12	17
<b>Escroc int.</b>	7°	100	77	60	40	24	13	4	20
<b>Voleur</b>	8°	118	87	75	43	30	15	8	22
<b>Voleur chef</b>	9°	110	82	11	99	35	21	12	23
<b>Criminel d'occ.</b>	10°	120	91	58	62	25	14	4	21
<b>Id.</b>	11°	110	82	58	52	35	21	12	23
<b>Normaux</b>	1°	105	68	50	55	70	22	5	75
	2°	140	39	10	130	»	»	»	»
	3°	60	43	20	40	»	15	4	25
	4°	90	47	12	86	30	21	10	20
	5°	55	39	28	27	65	18	10	55
	6°	98	65	34	69	57	27	9	48
	7°	84	56	28	56	36	15	6	30

La lenteur, le retard on le voit tout de suite, est très-fréquent dans les criminels que j'ai choisis, pourtant, parmi les plus intelligents. — Mais plus encore que la lenteur on y entrevoit l'exagération des dites différences, grâce aux minimum très-disproportionnés avec les maximums, voir n° 1, 2, 5. Il y a, pourtant, dans l'ouïe des chiffres d'une rapidité (n° 10, 7, 4) bien plus grande que dans les normaux.

Les criminels dont la faute est moins grave, coupables d'occasion (n° 10 et 11), ou vagabonds et les plus intelligents (n° 9), se rapprochent plus des normaux ; et la différence entre ceux-ci y est bien moins accentuée.

Il n'est donc pas vrai que presque tous les criminels, comme le prétend M. Thompson, manquent totalement d'intelligence, soient fous ou imbéciles ; mais, chez tous, même chez les criminels de génie, l'intelligence présente un côté défectueux.

[Retour à la table des matières](#)

2. — *Paresse*. — La plupart, en effet, sentent que leur esprit est de plus en plus impropre à un travail assidu, et n'ont d'autre idéal que d'écartier toute espèce d'occupation. — Les voleurs français s'appellent entre eux *pègres* (paresseux). Le désœuvré est aux yeux de la loi une variété de l'homme criminel, et c'est peut-être lui qui contribue le plus à peupler les prisons.

Les Bohémiens, malgré leur esprit industrieux, sont toujours pauvres, car ils détestent le travail et ne s'y résignent que pour ne pas mourir de faim.

Les voleurs, selon Vidocq, ne sont aptes à rien de ce qui réclame de l'énergie ou de l'assiduité. Ils ne peuvent, ils ne savent faire rien que voler.

Lemaire disait à ses juges : « J'ai toujours été paresseux ; c'est une honte, j'en conviens ; mais je suis mou au travail. Pour travailler il faut faire un effort, et je m'en sens incapable ; je n'ai d'énergie que pour le mal. S'il faut travailler, je ne tiens pas à la vie ; j'aime mieux être condamné à mort » (DESPINES, *Psychologie naturelle*, I, II).

Le premier mobile qui poussa Lacenaire au crime fut certainement la paresse. Il la poussait si loin, disait son premier maître, qu'il refusait de se lever pendant la nuit pour satisfaire à ses besoins naturels. Il dormait profondément au milieu de ses ordures ; ce n'était qu'à grand-peine, et à force de cris et de menaces, qu'on le décidait à sortir de son lit, ou plutôt de son fumier. Ni les punitions qu'on lui infligeait, ni le mépris dans lequel le tenaient ses camarades, ne parvenaient à le corriger. Toute occupation, tout travail, quel qu'il fût, le mettait au supplice. — Jacquard tua son père parce que celui-ci lui reprochait sa paresse ; il aimait mieux passer des nuits entières, et seul, à l'écurie, que faire le moindre mouvement pour gagner son lit.

C'est peut-être pour cela que presque tous les grands coupables, même ceux à qui l'on reconnaît du génie, furent de très-mauvais écoliers, comme il résulte de leurs procès. Tel est le cas de Verzeni, d'Agnoletti, de Bourse, de Raymond, de Donon et de Benoist.

La paresse est un des caractères des prostituées : 9 sur 10 ne font rien de tout pendant leur journée » écrit M. Parent-Duchâtelet.

En France, sur 76 613 accusés, on a compté 11 367 désœuvrés (Descuret).

3. — *Légèreté d'esprit*. — L'intelligence des criminels présente un autre défaut ; c'est une légèreté et une mobilité d'esprit très-remarquables. En Suisse, on calcule que 44 % des condamnés ont été conduits au mal par leur légèreté.

On se ferait difficilement une idée de la légèreté des prostituées, écrit M. Parent ; il est impossible de fixer leur attention, impossible de les conduire à faire un raisonnement de quelque longueur. Cela explique leur imprévoyance et le peu d'inquiétude qu'elles ont pour leur avenir ; et c'est ce dont profitent leurs patronnes pour les retenir en leur pouvoir et les dépouiller<sup>1</sup>. Les criminels sont de même ; on remarque en eux une mobilité, une crédulité singulières. — Je me rappelle en avoir rencontré un qui, lorsque j'essayais de mesurer son crâne, voyait dans cette opération une chose si dangereuse, si diabolique, que, sans la présence des gardiens, il m'eût certainement tué. — Mottino était un franc étourdi ; quand le Président lui demanda s'il était vrai qu'il eût promis mariage à une jeune fille, il fit cette réponse : C'est vrai ; mais *où l'aurais-je donc conduite après la noce, Excellence ? Sous les remparts ?* — Un voleur avait écrit sur la muraille de sa cellule : « Dès que je serais sorti je jure de me venger par un vol de 4 000 francs, » et tout de suite après : « S'il m'arrive encore de voler, je me tue »<sup>2</sup>. — Les plus grands coupables, écrit Keller, ne prévoient jamais la possibilité pour eux d'être découverts ; une fois pris, ils s'en étonnent de manière à se porter souvent le plus grand tort et à éclairer la justice sur le crime qu'ils ont commis (*Rivista penale*, 1876).

[Retour à la table des matières](#)

4. — À leur légèreté s'ajoute une tendance exagérée à la raillerie et à *l'humour*, où l'on a reconnu depuis longtemps la preuve d'un esprit dépravé et d'un mauvais cœur. (*Risus abundat...* — *Méfie toi de l'homme qui rit*, etc.), et qui se manifeste d'une manière étonnante dans l'argot, dans le besoin de tourner en ridicule les choses les plus chères et les plus sacrées (voir ch. IX), de faire des jeux de mots, des calembours, dans les circonstances les plus graves. Ce travers, comme leur semblant de courage supérieur, provient du manque de sens moral : c'est qu'ils n'éprouvent qu'une parfaite indifférence, ou même une excitation agréable, là où tout autre serait paralysé par la crainte ou par la douleur. Ce contraste entre eux et le reste des hommes fait jaillir une source abondante de *vis comica* qu'ils gaspillent, et qui fait l'étonnement des personnes honnêtes. Cette tendance est grande aussi, comme nous le verrons, dans les criminels de génie (ch. VIII, IX, XI). Et nous en avons eu une preuve dans la conclusion de cette chanson étrange de Clément, qui fut composée sous l'influence de plusieurs condamnations aux travaux forcés et à la déportation. (V. 3<sup>e</sup> partie, chap.V, n°4).

5. — *Imprévoyance*. — Cette légèreté d'esprit fait comprendre comment les voleurs en viennent à parler de leurs méfaits, même à des agents de police ; comment ils se laissent retourner et étudier comme des enfants. « Les voleurs, dit Vidocq, sont d'une telle stupidité, qu'il est inutile de lutter de finesse avec eux ;

<sup>1</sup> V. le beau travail de RICCARDI, *Sull'attenzione*, Modène, 1876.

<sup>2</sup> Voir mes *Palimsesti del carcere*, 1887.

après leur arrestation, ils ne voient pas plus clair qu'avant ; beaucoup, malgré ma qualité de policier qui leur était connue se jetaient entre mes jambes pour me raconter leurs projets ».

Cette facilité à avouer résulte aussi en grande partie de l'habitude qu'ont les criminels de s'associer amicalement et de se fier au premier venu, pourvu que, par son expression et par l'usage de l'argot, il leur paraisse appartenir à leur catégorie.

S'ils sont, à ce point, imprévoyants, s'ils ne peuvent résister à la tentation d'une partie de plaisir avec leurs complices, pourquoi s'étonnerait-on de les voir revenir si souvent, après une évasion, dans les lieux où ils étaient accoutumés de vivre ? Sans doute, esclaves de la passion du moment, ils ne peuvent s'empêcher de satisfaire un désir qui jaillit tout à coup dans leur esprit ; ou bien, et c'est la meilleure raison, ils ne prévoient, en aucune façon, la possibilité d'un accident avant d'en être accablés.

Un autre effet de leur légèreté et de cette inconscience du mal qui les caractérise, c'est leur tendance à se défendre en faisant ressortir avec insistance les petits détails de leur crime, sans songer que ces détails mêmes le confirment et ne font que distraire un peu l'attention sans réussir à l'écarter du point principal. Telle était l'attitude de Cavaglià quand il me racontait le meurtre de son patron et de son complice ; telle encore celle de Manant, soutenant qu'il n'avait pas porté 14 coups, mais seulement 13, à sa victime.

Leur légèreté est prouvée encore par leur superstition, qui leur fait croire aux présages et à la magie (Vidocq).

Les plus grands criminels, lors même qu'ils apportent une grande habileté dans la préparation de leurs crimes, ne savent pas conserver, jusqu'au bout, cette habileté ; grisés par l'impunité, ils finissent par perdre toute prudence et par se livrer eux-mêmes <sup>1</sup>.

Ils sont, après tout, fort peu logiques et toujours imprudents ; et non seulement, dans une foule de cas, il y a disproportion entre le crime et son mobile, comme on l'a vu plus haut ; mais, presque toujours, l'exécution laisse beaucoup à désirer, ce qui fournit aux avocats peu scrupuleux un moyen de démontrer l'innocence ou l'irresponsabilité de leurs clients. — Le criminel, quelle que soit son habileté, porte toujours dans l'exécution de son crime l'imprévoyance qui est le fond de son caractère ; la violence et la passion dominante jettent comme un voile sur son critérium ; enfin, le plaisir même de commettre une action coupable, d'en savourer l'exécution, de la porter à la connaissance d'autrui, sont autant de causes d'erreur

---

<sup>1</sup> Un prisonnier écrivait à Turin dans les murailles : « Je vous fais savoir qu'on m'a condamné à mort pour deux assassinats : j'espère la grâce pour en tuer encore une dizaine ». (Voir *Mes Palimsesli*, 1887).

dans l'accomplissement du méfait et mettent la justice la moins habile sur les traces de l'auteur.

M<sup>me</sup> Lafarge envoie à son mari un gâteau empoisonné avec une lettre par laquelle elle l'engage à en goûter après son dîner ; elle ne réfléchit pas que son mari ne pourra tout manger, et qu'un fragment de cette pâtisserie, joint à la lettre, suffira à faire découvrir l'auteur du crime.

Rognoni tue son frère et se procure un *alibi* ; mais il oublie de laver les taches de sang dont son habit est souillé. Mieux encore : pendant l'exécution de son crime, il laisse allumée une lampe qui pourrait attirer sur ses traces la garde ou les voisins.

Rossignol conserve dans sa malle deux cannes ayant appartenu à ses victimes.

Fusil sait prendre à temps la fuite, après son crime, et change de nom ; mais, au bout de peu de jours, ayant dépensé l'argent volé et écrivant à un ami pour s'en faire envoyer d'autre, il lui révèle son pseudonyme, que la justice apprend ainsi par hasard.

La Trossarello médite durant plusieurs mois le meurtre de Gariglio, cache son nom aux sicaires qu'elle emploie ; mais elle révèle plus tard son affreux projet à de nombreux témoins, et néglige de fuir, bien qu'elle sache qu'on va l'arrêter.

R... va aux Assises pendant qu'on juge son complice, et se fait prendre de la sorte.

La Zerbini qui, après avoir tué Coltelli, imagina une attaque à main armée de la part de personnes inconnues, ne sut pas se débarrasser à temps de plusieurs objets dérobés par elle <sup>1</sup>.

[Retour à la table des matières](#)

6. — *Spécialistes du crime*. — On dit des malfaiteurs célèbres, écrit M. Lewes (*Les causes célèbres de l'Angleterre*, 1884), que s'ils avaient appliqué à un travail honnête l'intelligence et la persévérance développées par eux dans le crime, ils auraient rempli une brillante carrière ; rien de plus faux. Il est rare qu'un grand talent se fasse remarquer en eux ; et, s'ils le possèdent, ce n'est pas dans le crime qu'ils le mettent en pratique. Ils sont fourbes plutôt qu'habiles ; leurs combinaisons, ingénieuses tout au plus, manquent de cohérence et de suite. Le but immédiat à peine atteint, — et ce but est le plus souvent la satisfaction d'un besoin matériel, —

---

<sup>1</sup> Voir un article de M. FERRI, *L'imprecidenza negli omicidi comuni*, (*Arch. di psych.*, 5<sup>e</sup> anno).



ils se tiennent coi, jusqu'au moment où de nouveaux appétits les pousseront à des entreprises nouvelles : or, ce n'est pas ainsi que l'on arrive à la fortune.

Il arrive, souvent, que l'habileté de certains criminels paraît merveilleuse. Mais, si on y regarde bien de près, tout étonnement disparaît. S'ils réussissent si bien, c'est parce qu'ils se répètent souvent. Ne voit-on pas les idiots eux-mêmes, à force de s'appliquer à une même chose, y paraître très-habiles ?

Non seulement le voleur ne fera jamais que voler, mais encore, parmi ces malfaiteurs, il en est qui ne s'attaquent qu'aux magasins ; d'autres, qu'aux maisons particulières. Et même, dans ces derniers, on distingue des sous-divisions. Vidocq cite les voleurs de maisons, qui entrent au hasard (*cambricoleurs à la flan*) ; ceux qui préparent de loin leur coup, prennent un appartement dans le voisinage et se donnent des allures de gens honnêtes (*nourrices*) ; ceux qui s'entendent au préalable avec les concierges ou se procurent de fausses clés (*caroubleurs*) ; ceux qui entrent sous prétexte de souhaiter le bonjour (*chevaliers de la rampe*). Considérez les seuls voleurs du port de Londres, vous y verrez les *pirates*, qui pillent à main armée les petites embarcations, dérobent les grosses ancres et les câbles ; les *cheval-légers*, qui, pour faire un butin plus abondant, percent les sacs de blé ; les *hirondelles de boue*, qui dérobent les fers, le combustible des bâtiments, etc.

MM. Mayhew et Binny distinguent à Londres dix espèces de mendiants : les étrangers, les affirmés, les faux infirmes, les faux naufragés, ceux qui présentent des pétitions, etc. ; — chacun a son portrait spécial. Parmi les voleurs, ils distinguent ceux qui opèrent avec effraction, ceux qui emploient des narcotiques, ceux qui couchent dans les buffets des chemins de fer et emportent le matin les bagages des voyageurs (*gnooser*) : ceux qui volent au crochet ; les voleurs de fromage ; ceux qui travaillent sous les péristyles des maisons (*deadlurker*) ; les voleurs de chevaux (*woollybird*), de chiens, de gibier. — Un calcul officiel établit qu'on trouve à Londres 141 voleurs de chiens, 11 voleurs de chevaux, 28 faux monnayeurs dont 317 individus écoulent les produits, 323 escrocs, 343 receleurs, 2 768 chercheurs de querelles, 1 205 vagabonds, 773 pickpockets, 3 657 voleurs ordinaires, 217 qui volent avec effraction. (*The criminals prisons*, 1862, p. 47).

L'auteur anonyme du *Trattato dei Bianti* énumère 37 espèces de mendiants escrocs, ayant leurs noms particuliers (*ruffini*, *affarfanti*, etc.), qui dupaient la société italienne au commencement du XVI<sup>e</sup> siècle.

« Une longue expérience m'a donné la conviction, écrit M. Locatelli (*Sorveglianti e sorvegliati*, p. 69, Milan, 1876) que les malfaiteurs usent presque toujours d'une méthode qui leur est propre et tout à fait spéciale dans l'accomplissement de leurs exploits. Ainsi, on trouve des voleurs très-adroits pour forcer une serrure ou percer un mur ; d'autres qui grimperaient aisément au haut d'un clocher, et qui seraient incapables de briser le plus léger obstacle. — Certains

d'entre eux prennent la fuite au moindre bruit ; d'autres entreraient sans broncher dans un salon rempli de monde. Vous rencontrerez des voleurs d'une légèreté de main incroyable, capables, si je puis m'exprimer ainsi, d'enlever à un honnête homme sa chemise sans qu'il s'en aperçoive, et qui n'oseraient pas franchir le seuil d'une boutique ou d'une habitation, même non gardée. Il en est qui prendront tout ce qui leur tombera sous la main, tandis que d'autres ne daigneront pas se déranger pour des choses de peu de valeur. Plusieurs qui volent des bestiaux avec une adresse extraordinaire, n'auraient pas l'audace nécessaire pour fracturer la porte d'un poulailler » (Vidocq).

Ces spécialistes du crime ont peut-être leur psychologie spécifique, psychologie qui se fait entrevoir sûrement dans les grandes catégories.

[Retour à la table des matières](#)

7. — *Empoisonneurs*. — Les empoisonneurs appartiennent presque tous aux classes dirigeantes ; ce sont des individus très-instruits, des médecins ou des chimistes<sup>1</sup> ; leur air sympathique, leur abord aimable, leur langage persuasif, trompent, jusqu'au bout, leurs victimes, qu'ils choisissent, souvent, parmi leurs plus proches parents (Taylor, Moreau, Palmer). Ce sont encore des femmes aux passions ardentes, comme Locuste, la Bonanno, la Tofani, la Piccoli, la Caraccioli, la Costanzo, la Conti-Spina, duchesse de Ceri (V. ADEMOLLO, *Nov. Sicule*, IX). Comptant sur une impunité certaine, trouvant dans leur crime une espèce de volupté, ces misérables font périr en même temps plusieurs personnes, et souvent agissent presque sans motif. Telle fut la Lamb, qui, outre son mari et ses fils, empoisonna une amie, et enfin une voisine avec laquelle elle n'avait aucune relation d'intérêt. Telles encore la Zwanziger, (FUERBACH, p. 21), qui empoisonna plusieurs domestiques et des femmes qu'elle avait jusqu'alors fort aimées ; la Jegado, qui fit 21 victimes ; la May, qui donna de l'arsenic à ses 14 fils et à son frère ; la Cheskam, qui fit périr 14 personnes (fils, époux), et fut absoute deux fois, et enfin pendue. Presque tous ces êtres criminels sont poussés par la cupidité, l'amour, mais surtout par une luxure effrénée. Hypocrites, calmes, dissimulés, ils protestent jusqu'au bout de leur innocence et portent jusque dans la tombe le secret de leur faute. Il est aujourd'hui bien rare qu'ils s'associent plus d'un complice ; le contraire avait lieu jadis dans la haute société française et dans la Rome antique : ce crime affectait alors la forme d'une épidémie, surtout parmi les femmes.

8. — *Pédérastes*. — Les pédérastes sont la plupart du temps des hommes intelligents et instruits, des employés de barreau, des prêtres, etc.<sup>2</sup>. Contrairement

<sup>1</sup> Voir vol. II.

<sup>2</sup> Dante, au chant xv de l'*Enfer*, parlant des sodomites, s'exprime ainsi :  
*Insomma, sappi che tutti fur cherci*

aux empoisonneurs, ils éprouvent un étrange besoin de s'associer, de former des congrégations véritables, dont les membres se reconnaissent au premier coup d'œil, même quand ils voyagent en pays étrangers.

Nous ne saurions comprendre, et nous ne croirions pas, sans les recueils de lettres publiées par MM. Casper et Tardieu<sup>1</sup>, comment ces amours infâmes peuvent se trouver unies à un si haut degré de romantisme ou de mysticisme. Il est rare que leurs attentats se concentrent sur un seul individu ; ils souillent d'habitude un grand nombre de victimes, et presque simultanément. On éprouve moins de surprise à voir ces hommes, surtout s'ils appartiennent aux classes élevées, rechercher les vêtements de femmes, les uniformes brillants, aller chargés de bijoux, le cou découvert, les cheveux frisés ; et associant à leurs habitudes dépravées un goût artistique exquis, faire collection de tableaux, de fleurs, de statues, adorer les parfums, comme si, par un espèce d'atavisme, ils réunissaient en eux les vices et les mérites de la Grèce antique. La plupart sont honnêtes, se sentent coupables à leurs propres yeux, luttent, longtemps, contre leur passion honteuse, la regrettent, la déplorent, essaient de la cacher. Ceux de basse condition, au contraire, vont couverts de haillons, préfèrent aux parfums les plus subtils les odeurs nauséabondes, se donnent des prénoms de femmes ; ils s'emploient aux vols les plus audacieux, aux meurtres les plus atroces (Montely), aux chantages, triste invention de Lacenaire, qui se perpétrent en plein Paris, et dont les auteurs sont connus sous les noms *d'outils*, *de tantes*, etc. (V. TARDIEU, 1. c.). Nous en trouverons un exemple dans notre argot italien. (V. ch. suiv.).

[Retour à la table des matières](#)

9. — *Violateurs*. — Parmi ceux qui se livrent à ce crime, un grand nombre ont les lèvres épaisses, les cheveux abondants et noirs, les yeux clairs, la voix rauque. La plupart du temps ils sont à demi-impuissants et à demi-fous ; leurs parties génitales sont tantôt atrophiées, tantôt d'un volume énorme, leur crâne est de forme anormale ; il n'est pas rare d'en voir de goitreux, crétins, bègues ou rachitiques.

10. — *Voleurs*. — Comme les filles, les voleurs ont la passion des habits à couleurs voyantes, jaune ou rouge, bleu, des breloques, des chaînes<sup>2</sup>, des boucles

---

*E letterati grandi e di gran fama, etc.*

(En un mot sache que tous furent des clercs, de grands littérateurs, et de grands noms, etc.).

<sup>1</sup> Voici un extrait de la confession de l'un d'eux, que nous a donné Tardieu :

« Comment exprimerai-je ce frémissement délicieux de mes sens, quand j'entendais sa voix ; ce bonheur que j'éprouvais à me mirer dans ses yeux ? Chacune de ses paroles vibrerait en moi comme une douce mélodie ». (*Et. méd. légale sur les attentats aux mœurs*, 1873)

<sup>2</sup> Telle est la passion de leurs femmes pour les robes galonnées d'or, que, lorsqu'elles en manquent, elles s'appellent femmes fibres, c'est-à-dire, tombées dans la misère (Vidocq, *Sur les moyens de prévenir les crimes*, 1896). — Quant à la facilité avec laquelle ils se reconnaissent entre eux, le même auteur a remarqué qu'en 1815, avec les Alliés, accoururent de nombreux

d'oreilles ; ils sont les plus ignorants et les plus crédules de l'espèce. Presque toujours sans courage et craignant d'être pris sur le fait, ils font entendre des paroles sans suite, profitent de la plus légère circonstance pour changer la conversation, se lient avec le premier venu et lui font des confidences, pourvu qu'il parle l'argot et leur paraisse digne d'être leur collègue ; ils croient aux songes, aux présages, aux jours néfastes. Il n'est pas rare de les voir affecter à des amours romanesques ; mais plus souvent ils ont un goût particulier pour les prostituées, leurs alliées naturelles. Vidocq a dit : « Quiconque vit avec les prostituées est un voleur, s'il n'est un espion ». Ils cherchent à s'associer toujours en bandes pour exercer leurs exploits ; par dessus tout ils aiment le bruit et les clameurs des grandes villes ; sortis de là, ils sont comme le poisson hors de l'eau. Incapables d'un travail assidu, menteurs effrontés, ils sont moins que tous les autres susceptibles de s'amender, les femmes surtout, qui joignent presque toujours à leur métier celui de courtisanes.

[Retour à la table des matières](#)

11. — *Escrocs*. — Ceux-ci, comme les joueurs (et souvent ils s'adonnent eux-mêmes au jeu), sont superstitieux, spirituels, lascifs. Plus capables que les autres criminels d'une bonne action et aussi d'une pire, bigots et hypocrites, avec un air doux, bienveillant, vaniteux et par cela même prodigues d'une richesse mal acquise, ils sont très-souvent fous ou simulent la folie ; souvent même, on trouve les deux cas réunis en eux.

12. — *Assassins*. — Les assassins, avec les étrangers, affectent des manières douces, compatissantes, un air calme ; ils ne sont guère adonnés au vin, mais beaucoup au jeu et aux amours charnelles ; entre eux, ils se montrent audacieux, arrogants, se targuent de leurs crimes, où ils développent souvent, plus d'audace et de force musculaire que de véritable intelligence. Ce qui paraît en eux une grande habileté n'est la plupart du temps que le résultat de la répétition des mêmes actes. Boggia se fait livrer une procuration par sa victime, la conduit au grenier ou à la cave, et la tue, toujours d'un seul coup. Dumollard promet une place à des bonnes d'enfants, les conduit dans un bois, les dévalise, les tue et les enterre. Soldati attire également ses victimes dans un bois, les viole, puis brûle leur cadavre.

« Une particularité curieuse aurait été aperçue de Claude (VI, 108) chez les assassins : celle d'être, en dehors de leurs mauvaises occupations, les hommes les plus gais du monde, et de rechercher, par-dessus tout, la société des gens de théâtre ».

---

voleurs, jusqu'à des Russes et des Calmouks ; et qu'en peu de jours ils s'étaient liés avec ceux de Paris et étaient devenus leurs complices. — Moi-même je sais que des voleurs, partis de Turin pour Vienne et Paris, n'ont pas tardé à se lier également avec les voleurs allemands et français et à travailler avec eux, avant même de pouvoir parler leur langue.

[Retour à la table des matières](#)

13. — *Paresseux et vagabonds*. — Le paresseux et le vagabond, écrit M. Locatelli dans son livre déjà cité, est presque toujours d'humeur gaie et joyeuse ; aussi, dans les prisons, les voleurs et les assassins en font-ils leur bouffon de prédilection. Il est communément sobre et de tempérament calme, fuit les altercations bruyantes et, par dessus tout, les rixes où le sang coule. J'en ai vu qui avaient été condamnés des dizaines de fois, que le spectacle quotidien des misères et des scélératesses humaines avait endurcis, frissonner au récit d'un assassinat et en condamner l'auteur ouvertement et avec vivacité, en pleine prison, au risque d'avoir à s'en repentir. — Dans l'échelle du crime, il est bien rare que ces gens-là dépassent le premier degré ; ce n'est pas qu'ils se préoccupent de l'opinion publique, ils savent trop bien qu'elle les réproouve ; mais leur esprit éprouve une vraie répugnance à offenser grièvement les personnes ou la propriété.

« Je ne me rappelle pas qu'aucun vagabond ait fait valoir, pour sa justification, le manque de force musculaire (sauf dans les cas de maladie) ; tous, au contraire, ou presque tous, invoquent, pour s'excuser, la difficulté de trouver de l'ouvrage, de pouvoir exercer leur métier. — Nombre de ceux que leur oisiveté a fait admonester abhorrent le travail, et cela, non à cause de la fatigue matérielle, mais parce que l'uniformité des mouvements musculaires, à laquelle condamne la division du travail dans les grandes manufactures, leur cause un ennui insupportable. Plusieurs d'entre eux, plutôt que d'exercer le métier qu'ils ont appris, exposent leur santé et leur vie dans les entreprises les plus périlleuses.

Ils ne sont pas d'ordinaire susceptibles de violentes passions érotiques, de ces passions qui ont le pouvoir d'entraîner au crime les malfaiteurs véritables (LOCATELLI, l. c.).

M. Mayhew distingue parmi les mendiants : les marins, les soldats, ceux qui exhibent de faux papiers, ceux qui simulent une maladie ou le mutisme.

Le besoin de ne pas se fatiguer, la gaîté folle et comme artistique qui forment leur caractère, font de ces hommes des inventeurs de métiers étranges, que personne, en dehors d'eux, ne saurait imaginer, parce que personne n'a leur ingénieuse paresse. J'en ai vu un qui faisait profession de se donner à lui-même des soufflets si retentissants, qu'on eût dit les éclats d'une querelle : cela attirait la foule, mais aussi et surtout les gendarmes. Un autre est culotteur de pipes, coloriste de lapins ; un autre, encore, dresse des puces et des rats. Il y en avait un qui prétendait avoir 27 professions, il était décrotteur, chiffonnier, commissionnaire, crieur public, etc. — De telles gens sont les puristes de l'argot.

[Retour à la table des matières](#)

14. — *Criminels de génie*. — On ne peut toutefois nier qu'il n'y ait eu, çà et là, des criminels doués d'un génie véritable, des hommes qui ont créé de nouvelles formes du crime, de vrais inventeurs du mal.

Assurément, c'était un homme de génie que ce Vidocq, qui parvenait à s'évader une vingtaine de fois, et à faire tomber aux mains de la justice plusieurs centaines de scélérats, et qui a su nous retracer, dans ses *Mémoires*, une véritable psychologie du crime. Il l'était aussi, ce fameux Cagliostro, qui volait et dupait princes et rois, et parvenait presque à se poser en homme inspiré, en prophète.

Ils étaient, aussi, doués d'un génie particulier, (mais bien plutôt de grand agilité) ce Norcino, ce Pietrotto, que nulle prison de Toscane ne put retenir plus d'un mois, et qui s'évadèrent après avoir prévenu leurs gardiens ; et ce Dubosc qui, après sa condamnation à mort, ne réussit pas seulement à s'échapper, mais fit encore sortir de prison sa maîtresse.

On disait d'Hessel qu'un *souffle* lui suffisait pour ouvrir une serrure ; muni d'un petit morceau de bois et d'une cordelette, il ouvrit la porte massive de sa prison. On en peut dire autant de Sheppard, d'Haggart, qui nous a laissé un manuel de son art misérable.

Pontis de Sainte-Hélène, de son vrai nom Cognard, après avoir tué son homonyme, sut le représenter avec tant d'habileté, que les parents du mort, des généraux, des ministres, s'y laissèrent prendre. Il fut nommé colonel et comblé d'honneurs ; il serait mort maréchal de France, si un de ses compagnons du bagne ne l'eût par hasard reconnu.

M. Lewes cite un seul voleur de génie, un anglais, le fameux Wilde, qui sut organiser un magasin de recel sur la plus vaste échelle, dans la cité entière de Londres. Pendant 15 années, il monopolisa les produits de tous les vols, revendit les objets dérobés aux volés eux-mêmes, qui les lui payaient sans hésitation et même en le remerciant. D'accord avec la police officielle, il organisa une police à lui, grâce à laquelle il faisait condamner tous les voleurs qui ne lui rendaient pas un compte exact de leurs opérations, ou qui n'appartenaient pas à sa bande, et même, trop souvent, les innocents dont il redoutait la délation. Enfin il sut, jusque dans la prison, continuer son étrange métier (1. c.).

Le faussaire Sutler parvint à fabriquer, au bagne même, un décret de grâce pour son compagnon Cravet ; et celui-ci aurait été relâché, sans une circonstance impossible à prévoir, qui vint faire connaître la supercherie.

Le même Locatelli, tant de fois cité dans ce livre, a connu un voleur qui savait par cœur non seulement les articles de notre Code de procédure criminelle, mais encore ceux du code autrichien, et savait en tirer des comparaisons très-habiles. Il

donnait des consultations juridiques à ses camarades, qui l'appelaient *le docteur*, et se fiaient plus à lui qu'aux avocats véritables.

Beaumont vida, en plein jour, la caisse de la police française, et se fit escorter, durant l'opération, d'un planton militaire, qui lui servait de garde d'honneur ! — Jossas méditait pendant des années entières ce qu'il voulait entreprendre, et savait se procurer les empreintes des serrures d'une façon merveilleuse. On cite, par exemple, le cas d'un caissier qui n'avait jamais consenti à lui montrer la clé de sa caisse : un jour, notre homme l'invite à faire un tour à la campagne ; au milieu d'un chemin ils trouvent étendue sur le sol une femme enceinte, paraissant agonisante, en proie à un fort saignement de nez et demandant du secours. Il faut une clé ; chacun offre celle qu'il possède ; le caissier, comme les autres, applique la sienne sur les épaules de la malade ; or, celle-ci avait le dos enduit d'une couche de cire, et, peu de jours après, la caisse était vidée.

Lacenaire inventa le chantage pédérastique et une nouvelle façon de tuer avec la *tire-point*. — C'était d'ailleurs un poète plein d'esprit. Au juge qui voulait le convaincre de faux, il disait : « Vous me faites l'effet d'un chirurgien qui, ayant une jambe à couper, s'amuserait à y panser des cors) (CLAUDE, I, 1881).

À Vienne, en 1869, on arrêta un voleur qui avait inventé 32 instruments pour ouvrir les serrures de sûreté (*Wiener Verbrech.*, 1875). Au pénitencier de Sing-Sing, un prisonnier était parvenu à établir une distillerie avec les restes des fruits et des pommes de terre que fournissait la prison ; il put en cacher longtemps les produits. (*Riv. di discipline carcerarie*, 1876).

Mais, en général, à tous ces criminels de génie manquait, soit la prévoyance, soit la ruse nécessaire pour mener à bonne fin leurs entreprises scélérates. À travers leurs idées ingénieuses apparaît toujours cette légèreté qui fait le fond de leur caractère. Les combinaisons infernales de Desrues, de Thomas, de Palmer, de Faella, de Peltzer, de Troppmann, alors même qu'elles eussent été conçues avec une habileté plus grande, n'auraient pu finalement réussir, car leurs victimes laissaient toujours quelque parent intéressé à découvrir le coupable et à l'empêcher de jouir de son crime.

J'ai, moi-même, connu un voleur doué d'une belle intelligence, et qui avait pu se faire une large place dans la carrière des sciences. Mais, là aussi, il portait la même légèreté que dans le monde. Un trait d'esprit, une épigramme, lui tenaient lieu de raisonnement. D'une habileté extrême quand il ne fallait qu'imiter, il ne savait rien créer par lui-même ; s'il obtenait l'estime publique, c'était uniquement par son verbiage qui se transformait parfois en éloquence sous l'impulsion de quelque passion, principalement de l'orgueil.

Bref, considérés en général, ces malheureux, même ceux à qui l'on octroie du génie, ont plus de fourberie (comme les sauvages) et plus d'esprit, que de génie

véritable. Ils manquent de cohérence et de continuité dans le travail mental, — qui est puissant en eux, j'en conviens, mais intermittent.

[Retour à la table des matières](#)

15. — *Criminalité des savants*. — Quoique le génie soit, aussi, une espèce de névrose congénitale, (voir mon livre sur le *Génie et la folie*, 5<sup>e</sup> éd.), les criminels ne font que de rares apparitions dans le monde scientifique ; et, parmi ceux que l'on a signalés, il y en a beaucoup dont la culpabilité n'est pas bien prouvée. Pour ma part, je n'ai pu relever avec une entière certitude que Bacon, dont le crime de péculat dénote plutôt la faiblesse du caractère que la dépravation de l'âme ; Salluste et Sénèque, accusés eux aussi de péculat, mais sans preuves certaines ; Cremani, jurisconsulte et criminaliste célèbre, qui finit par devenir un faussaire ; Demme, savant chirurgien, coupable de vol et d'empoisonnement<sup>1</sup>. Aucun mathématicien, aucun naturaliste, à ma connaissance (si du moins nous nous en tenons au premier rang), n'a encouru de peine pour un crime commun. On peut tout au plus citer Casanova, qui fut déclaré déchu de sa noblesse pour un crime dont nous ignorons la nature, et Avicenne, d'ailleurs épileptique, qui, devenu vieux, se plongea dans la débauche et abusa de l'opium, si bien que l'on disait de lui que la philosophie ne lui avait pas servi à vivre honnête, ni la médecine à conserver la santé. (POUCHET, *Histoire des sciences naturelles dans le moyen-âge*, 1870).

On peut, jusqu'à un certain point, confirmer ce fait à l'aide de la statistique. Si on se borne aux résultats scholastiques je trouve sur mes 500 criminels comparés aux 100 normaux :

Catégories	507 Délinquants	100 Normaux
1° Analphabètes	12 % —	6 %
2° Instruction élémentaire	95 % —	67 %
3° Instruction supérieure	12 % —	27 %

On voit que si dans les deux extrêmes les criminels sont de beaucoup inférieurs aux normaux, ils ne le sont du tout dans l'instruction élémentaire. Mais on trouve une énorme différence aussi pour les premiers selon les catégories des criminels.

<sup>1</sup> Lewes (1. c.) nous parle du philologue Aram, du théologien Dodd, tous deux criminels ; mais leur valeur scientifique était fort contestée. Il en est de même des médecins Lawson, La Pommerais, Lebiez. — On peut aussi en dire autant de Mercadante, chimiste de valeur, mais non véritablement illustre, qui se mit à la tête d'une bande de receleurs ; de Meloni, médecin en renom, qui inspira un meurtre pour favoriser son parti dans une affaire municipale ; de Padovani, médecin diplômé de Pise, qui, en Corse, frappait souvent comme bandit ceux qu'il traitait ensuite en qualité de chirurgien. (*Les bandits corses*, 1871).



Les analphabètes montent jusque au 25 % dans les violateurs et dans les assassins, et descendent au 9 % dans les criminels contre les propriétés, et à 0,77 % dans les escrocs.

En Autriche, comme le remarque M. Messedaglia <sup>1</sup>, la classe qui a commis en 14 ans le plus petit nombre de crimes est celle des gens adonnés aux travaux scientifiques ; la proportion va de 0,83 à 0,71 % (de 1,21 à 1,50 en Lombardie ; mais, là, il faut tenir compte des cas politiques).

Cela n'a rien d'extraordinaire. Des hommes accoutumés à respirer la sereine atmosphère de la science, qui est déjà un but et un plaisir par elle-même ; des hommes qui ont continuellement sous les yeux le critérium du vrai, triomphent plus facilement des passions brutales et répugnent à s'empêtrer dans les voies tortueuses et stériles du crime. D'autre part, mieux que les autres hommes, ils comprennent combien toute action coupable est non seulement injuste et illogique, mais encore sans profit, puisqu'elle se retourne toujours contre son auteur.

La criminalité, chez les poètes et les artistes, est malheureusement plus forte. Beaucoup, parmi eux, sont dominés par la passion, qui est le plus puissant aiguillon de leur verve ; ils n'ont pas, pour les retenir le critérium du vrai, les sévères déductions de la logique, dont sont armés les savants. Voilà pourquoi nous devons compter au nombre des criminels les Bonfadio, les Rousseau, les Arétin, les Ceresa, les Brunetto Latini, les Franco, les Foscolo, peut-être Byron. Notez que je laisse de côté les temps anciens et les pays barbares, où le brigandage et la poésie se donnaient la main. On n'a qu'à lire, pour s'en convaincre, les poèmes sur Kaleiva Peag et Helmbrecht.

Plus criminels encore semblent avoir été Albergati, auteur comique de la plus haute aristocratie, et meurtrier de sa femme par jalousie (MASI, *La vita ed i tempi di Albergati*, 1882) ; Mureto, condamné en France pour immoralité ; et Casanova, si bien doué pour les sciences mathématiques, pour les finances, les lettres, et qui souilla son beau génie par une vie de turpitudes et d'escroqueries dont ses *Mémoires* nous offrent le tableau le plus complet et le plus cynique.

Villon appartenait à une famille honorable ; il reçut le nom sous lequel il est connu (*villon*, fripon, voleur) quand il devint célèbre dans la ribauderie, — où il fut entraîné, de son propre aveu, par le jeu et les femmes. Il commença par dérober des objets de peu de valeur, pour offrir un bon dîner à ses maîtresses et à ses compagnons d'oisiveté ; c'était alors du vin qu'il volait. Son larcin le plus considérable lui fut inspiré par la faim, quand une ribaude, aux dépens de qui il vivait, selon la coutume des filous, le mit à la porte, de nuit, en plein hiver. C'est cette femme que, dans son *Petit testament*, il fait héritière... de son cœur. Ainsi chassé, il s'unit à une bande de détresseurs, alla commettre des vols à main

---

<sup>1</sup> *Statistiche criminali dell'Impero Austriaco*, Venise, 1865-67.

armée, principalement sur la route de Ruel, si bien qu'enfin, arrêté pour la seconde fois, il eut grand peine à éviter la corde (DUSINI, 1. c.).

Luciani en Italie, et en Angleterre Lesfrois, furent des journalistes distingués ; mais il paraît que c'est l'abus de la morphine qui fit du second un assassin.

Je dois aussi constater que, parmi les assassins ou empoisonneurs célèbres, plusieurs, tels que Venosca, Lacenaire, Brochetta, d'Avanzo, de Winter, Lafarge, Barré, Lebiez, se sont élevés à une certaine réputation dans l'art de la poésie, ou pour mieux dire dans celui de la versification. — On confisqua à Fallaci un livre de vers qu'il avait composés entre deux meurtres. Hessel trouva Bouget composant dans sa prison une tragédie dans laquelle il racontait ses aventures ; cet homme regardait son cachot comme un cabinet de travail, où il se trouvait à l'abri des distractions du monde, et renvoyait son évasion à la fin de sa tragédie.

Les artistes, plus encore que les gens de lettres, sont entraînés au crime ; ils commettent surtout des meurtres par amour ou par jalousie de métier. Qu'il nous suffise de citer ici Cellini, coupable de plusieurs meurtres et peut-être de vol ; Andrea del Castagno, qui poignarda traîtreusement Domenico Veneziano, afin de rester seul possesseur du secret de la peinture à l'huile ; le Tempesta, qui tua sa femme pour épouser une fille ; frère Filippo Lippi, qui enleva une novice ; Herrera faux monnayeur ; Andrea del Sarto, escroc ; et Bonamici dit le Tassi, Benvenuto l'Ortolano, le Caravage, Lebrun ; Luino, Curtois, Cloquemin, tous assassins. Et qu'on le remarque bien, pendant que les peintres fournissent une si grande quantité de criminels, il y en a peu parmi les sculpteurs (je ne connais de tel que Cellini) ; aucun parmi les architectes. Serait-ce parce que leur art, comme les sciences, exige le calme de la méditation ? Les peintres fournissent au crime un contingent plus nombreux pour cette autre raison, peut-être : qu'ils abusent de l'alcool plus que le reste des artistes. Rappelons-nous, à ce propos, les orgies de Caracci, de Steen, de Barbatelli, que son vice fit surnommer Pocietti, de Beham, et d'une foule d'autres qui ont abandonné la peinture pour se faire cabaretiers.

Mais la criminalité est malheureusement plus fréquente chez les hommes qui exercent des professions libérales.

En Italie, parmi les criminels, nous en trouvons 6,1 % qui ont reçu une culture supérieure ; en France, 6 % ; en Autriche, de 3,6 à 3,11 % ; en Bavière, 4 %<sup>1</sup>.

Ces chiffres ont leur éloquence ; la proportion est ici relativement plus grande que dans les autres classes de la société. En Italie, en effet, nous voyons 1 criminel sur 345 professionnels, 1 sur 278 rentiers, 1 sur 419 paysans et sur 428 employés (CURCIO, 1. c.).

---

<sup>1</sup> ETTINGEN, *Die Moral statistik.*, 1848. — MESSEDAGLIA, 1. c.

Il n'y a pas là de quoi surprendre. Pour ceux qui exercent une profession, la science n'est pas un but, mais un moyen ; si donc elle n'a pas la force nécessaire pour vaincre les passions, elle n'en a que trop pour fournir des armes au coupable, alors surtout que la profession qu'il exerce lui vient en aide, que le médecin par exemple, peut facilement donner du poison, l'avocat commettre des faux, le professeur attenter à la pudeur de ses élèves.

Une grande partie des femmes livrées à la débauche sont complètement illettrées. Des 4 470 comptées en France par M. Parent, à peine 1 780 savaient tracer leur nom, et 110 seulement avaient reçu une instruction supérieure. Toutefois ce rapport n'est plus le même à Londres, où, pour 3 408 prostituées illettrées, on en comptait 6 052 sachant imparfaitement lire et écrire, 355 possédant bien la lecture et l'écriture, 22 qui avaient une instruction supérieure. (RICHELOT, *Prostit. en Angl.*, 1857).

[Retour à la table des matières](#)

16. — *Intelligence chez les fous.* — Si maintenant, au point de vue de l'intelligence, nous comparons les fous aux criminels, nous verrons que la paresse est plus rarement dominante chez les premiers ; ainsi, les mendiants, qui fournissent le contingent le plus élevé aux maisons de détention, sont très-rares dans les hospices d'aliénés (GUISLAIN, *Leçon orales*, II) ; et tandis que les fous témoignent d'une activité exagérée, mais stérile, qui s'épuise à rechercher des consonances euphoniques, à ébaucher des travaux inutiles ou sans profit (j'ai, pour ma part, connu une pauvre folle qui s'amusait à recouvrir de papier les briques de sa chambre et son vase de nuit, à relier des livres dont, par amour pour la symétrie, elle rognait souvent le texte), les criminels ne développent leur activité que pour obtenir des avantages, directs et immédiats, et plus souvent dans le mal que dans le bien ; en revanche, si ces derniers ont très-peu de logique, les fous n'en ont souvent que trop. Qu'il nous suffise de dire qu'à Bacon, à Salluste, à Sénèque et à Demme, qui seuls ont versé dans la voie du crime, on peut opposer Comte, Swammerdam, Haller, Ampère, Newton, Pascal, le Tasse, Rousseau<sup>1</sup>, Cardan, tous plus ou moins mélancoliques ou atteints de monomanie.

Les peintres (v. s.), au contraire, me semblent fournir un contingent plus considérable au crime qu'à la folie. C'est le contraire pour les grandes maîtres de musique : il me suffira de citer ici Beethoven, Gounod, Donizetti, Schuman, Mozart, Rousseau.

Enfin, on peut dire de l'instruction que, comme elle favorise certaines espèces de crimes et en combat d'autres moins sauvages, de même elle augmente certains cas de folie, par exemple la parésie générale, l'alcoolisme, la folie littéraire, et en

---

<sup>1</sup> V. *Genio e follia*, du prof. LOMBROSO, Turin, 1882, 4<sup>e</sup> édit.

diminue d'autres tels que ceux de démonomanie, de folie religieuse et épidémique, de folie du meurtre, et qu'enfin elle donne à toutes une apparence moins violente et moins basse.

## Chapitre IX

---

### De l'argot <sup>1</sup>

---

[Retour à la table des matières](#)

1. — Le criminel récidiviste ou qui fait partie d'une bande, ce qui a lieu généralement dans les grands centres, se distingue par l'emploi d'une langue qui lui est propre et dans laquelle, tout en gardant intact le type grammatical, les assonances générales et la syntaxe de l'idiome en usage parmi le peuple, il en change complètement le lexique.

Ce changement s'opère de plusieurs façons. La plus répandue, la plus curieuse, celle qui se rapproche le mieux de l'argot des langues primitives, consiste à indiquer les objets par un de leurs attributs ; ainsi, le chevreau sera désigné par l'épithète de *sauteur*, la mort s'appellera la *maigre*, la *cruelle*, la *certaine*.

Le philosophe trouve là un moyen de pénétrer dans les replis de l'âme de ces malheureux ; il peut voir, par exemple, quelle idée ils se font de la justice, de la vie, de l'âme et de la morale. En effet, l'âme est appelée *la fausse* ; la honte, *la rouge ou la sanglante* ; l'heure, *la rapide* ; la lune, *la moucharde ou l'espionne* ; le réverbère, *l'incommode* ; l'avocat, *le blanchisseur*, c'est-à-dire celui qui doit laver leurs fautes ; la bourse, *la sainte* ; le sang, *du raisiné* ; la prison, *la petite sainte* ; le

---

<sup>1</sup> ASCOLI, *Studi critici sui gerghi*, 1861 ; — BIONDELLI, *Studi sulla lingua furbesca*, 1846 ; — MOREAU-CHRISTOPHE, *Le monde des coquins*, 1870 ; — POTT, *Zigeuner*, Halle, 1844 ; — AVÉ-LALLEMANT, *Rothwelsche Studien*, 1858. — MAYOR, *Note sul gergo francese*, *Archivio di psichiatria*, IV, 4<sup>e</sup> fasc. — M. LORÉDAN-LARCHEY, *Supplément au dictionnaire d'argot*, 1883, Paris. — m. LACASSAGNE, *L'homme criminel comparé à l'homme primitif*, Lyon, 1833. — STANISLAS DE L'AULNAYE, *Verba erotica*, add. à Rabelais, 1820.

Personnellement, je n'ai pu faire que des études peu nombreuses et de courte haleine sur les argots de la Calabre et du lac Majeur, sur nos argots anciens, dispersés dans le *Trattato dei Bianti*, Italie, typ. Didot, 1828. J'ai encore porté mon attention sur les divers argots de Sicile, exposés par M. PITRE dans les *Canti Siculi*, et par x. v. dans l'*Archivio di psichiatria e Scienze penali*, vol. III ; — sur les vénitiens, étudiés par M. Venezian dans ce même *Archivio*, II, 103 et 104 ; — sur ceux du Piémont et du duché de Parme, grâce au concours de MM. Cougnet et Righini, id.

gage, *le saint* ; l'aumône, *la gueuse* ; la prédication, *l'ennuyeuse* ; la sœur, *la chérie*. Les Français appellent encore *dévo*t, le genou ; *brutal*, le canon ; *créateur*, le peintre<sup>1</sup>. Les Lombards donnent le nom de *mauvaise* à la soupe de la prison, et celui de *dangereux* au membre viril qui peut entraîner une arrestation ou causer une maladie.

Quelquefois le changement métaphorique consiste dans un procédé que nous pourrions appeler « de similitude renversée ». Ainsi, la sagesse désigne le sel ; maronte (mari), le bouc ; la médisante, une langue salée.

On reconnaîtra ici l'influence de ce sel épigrammatique fort commun chez les malfaiteurs, qui sont bien plus riches d'esprit que de bon sens.

L'argot offre une création plus curieuse encore et plus difficile à comprendre pour quiconque n'a pas la pénétration divinatoire d'Ascoli : elle consiste à faire suivre la raison métaphorique d'un travestissement phonétique. Par exemple, prophète désignera la poche ou le cellier, « par allusion à leur profondeur ; le philosophe sera le mauvais soulier, allusion subtile à l'homophonie de savant et de savate, et peut-être en même temps à la pauvreté, que l'on appelle précisément philosophie ! De même le Parmesan dit catanas pour tabac, et ramengo pour bâton.

L'expression *étrangler un perroquet*, qu'un néologiste a essayé de transformer en *strangler un ara*, nous fournit un autre exemple de ce genre. *Étrangler un perroquet* veut dire boire un petit verre d'*absinthe*. On y trouve une allusion à la couleur (*le perroquet* et *l'absinthe* sont également verts), une allusion au geste qui est le même dans les deux cas et qu'on explique par un jeu de mots : pour étrangler un perroquet on le prend *par le cou*, et pour boire l'absinthe on prend *le cou du verre à pattes (vert à pattes)* qui la contient. Il y a enfin une allusion à la sensation d'étranglement que produit l'absinthe en passant par l'œsophage.

La fille de joie prend aussi le nom d'*hôtel du besoin*. Tout le monde peut aller à *l'hôtel* ; il suffit, pour cela, de payer ; en outre, il y a une homophonie avec l'autel

<sup>1</sup> Dans l'argot français, battant = le cœur, qui bat ; dans l'argot vénitien on dit palpitante (Archivio, II 205) ; basse = la terre ; produisante = la terre ; blafard = l'argent : c'est une allusion à sa couleur ; la blafarde = la mort ; blonde = bouteille de vin blanc ; négrette = bouteille (probablement de vin rouge) ; négrette morte = bouteille vide ; coureuse = machine coudre ; couvrante = casquette : on avait déjà le terme générique de couvre-chef ; flottante = vaisseau, barque ; frisé = juif ; gluant = enfant à la mamelle ; insinuante = seringue, d'où insinuant = apothicaire ; pâlotte = lune ; priante = la messe ; ou mieux peut-être l'église ; puant = bouc ; ramendeuse = fille boulevardière, qui ramène chez elle ; reniflante = botte (percée, qui renifle l'eau) ; reposante = chaise ; retrousseur = souteneur ; roudin signifie boule, ou pomme, ou encore excrément ; roudinet = baignoire ; sans bout = cercle ; siante = séante = chaise ; disque = argent, par allusion à la forme des pièces de monnaie. Siffler au disque = demander de l'argent, par allusion à certaines manœuvres en usage sur les chemins de fer ; soutenante canne ; tortillante = vipère ; vermois pour vermeil = sang ; verte = absinthe ; volant = oiseau ; volante = dépêche télégraphique : on dit aussi : babillarde volante ; voltigeante boue ; sondeur (avocat) = procureur de la République ; père sondeur = juge d'instruction : les sondeurs = la justice (LORÉDAN, l. c.).

sur lequel on offre le sacrifice ! Le mot *besoin* qui s'y ajoute peut avoir trait et à la luxure qui entraîne l'homme, et à l'état perpétuel de misère où vivent ces espèces de fermes <sup>1</sup> (MAYOR).

Voici encore d'autres exemples de ces substitutions aussi ingénieuses que bizarres : dans l'argot vénitien, *fulmine* (foudre) et *lampo* (éclair) désignent le télégraphe ; *fa e tassi*, le poignard ; *fasta*, un aveugle, par allusion à la fermeture des magasins les jours de fêtes ; *cori sempre*, le valet de chambre ; *ombra* (ombre), la promesse ; *ebrea* (juive), la viande salée ; en parmesan *trichina* et *sbrigalet*, le médecin. Le français appelle *sœurs blanches*, les dents ; *centre*, le nom propre, le point de mire de l'ennemi naturel, le juge ou le gendarme ; *cravate*, l'arc-en-ciel ; *bride*, la chaîne du forçat ; *pré*, le bagne ; *planche au pain*, le tribunal ; *juge de paix*, le bourreau ; *carabine* (au nez camus), la mort ; *sorbonne*, la tête ; *cierta* (mot espagnol), la mort ; *lycée*, la prison ; *carquois*, la hotte du chiffonnier, qui lui-même est appelé *Cupidon* ou *Amour*. Le lombard dit : *ducato* (ducat), pour plaisir ; *morsa* (étau), pour faim ; *troppo* (trop), pour le manteau ; *rami* (petites branches), pour les jambes ; *denti* (dents), pour la fourchette ; *polenta*, l'or (argot de Pavie) ; *occhiali di Cavour* (lunettes de Cavour), pour les menottes (Pitré). Cette dernière expression, étrange, atteste la logique bizarre des basses couches du peuple de Palerme, qui confondent la politique avec la morale.

#### [Retour à la table des matières](#)

2. — *Histoire*. — Parfois, en effet, la métaphore constitue une vraie médaille historique, digne de rester dans la langue ordinaire (et cela a lieu en partie) ; ainsi l'expression si curieuse de *juillettiser*, renverser du trône ; et, chez nous, *français* pour buveur et *espagnol* pour truant ; *grec*, qui trompe au jeu ; *bolognare* (*bologniser*), mentir et voler. Tous ces mots ont trait aux vices de certains peuples. Citons encore, à Parme, *fascuna spagnola*, fagot espagnol, pour désigner le soleil, que l'on appelle encore, par une métaphore originale, *père des mal vêtus* ; et *Murcio*, en Espagne, pour voleur, par allusion aux nombreux voleurs qui désolent la province de ce nom.

Nombre de locutions, dans la langue des malandrins, se tirent d'allusions homophoniques à certaines personnes ou à certains lieux : *aller à Niort* = *nier* ;

<sup>1</sup> De même, en français, *durême* pour *fromage*, par allusion à la *crème* et en même temps à la qualité du fromage, la dureté, qui le distingue de la fleur du lait. *Bourre-de-soie* = *prostituée*. *Bourre* pour *bourdon* = *fille de joie* qui va en bourdonnant faire ses offres aux passants. Ce mot *de soie*, fait allusion à la nature de son vêtement et en même temps aux soies du porc et de sa femelle. — *Macchabée* = *souteneur* ; c'est la première syllabe *mac* ou *macq* de *maquereau*, que l'on a allongée, probablement pour y enfermer une allusion aux charognes ou aux cadavres qui flottent souvent dans les cours d'eau, et que l'argot appelle *machabées*.



*aller à Rouen = se ruiner ; aller à Montretout = aller à la visite de santé, où l'on montre tout* <sup>1</sup>.

D'autres, comme chez les sauvages, sont forgées par onomatopée ; on a ainsi : *tap*, marche ; *tuff*, pistolet ; *tic*, montre. Chez nous, une onomatopée de sympathie donne *guangana*, amante ; *taf*, défiance ; *fric-frac*, extraction. Dans le français (Lorédan-Larcher) *flopper* = battre ; *boubouille* = pauvre cuisine, bruit du bouillon ; *tambouille* = id. ; *popote* = id. ; *putanot (faire le)* = fuir ; *schproum (faire du)* = faire du bruit ; *flou* = rien ; *puff* chûte ; *flafla* = étalage. À Parme : *buf* = décharge ; *gnif* = giffle ; *lapa* = chemin de fer.

On trouve aussi des automatismes : *papà*, chef de justice ; *nona*, sentinelle ; *pipet*, château ; *babi*, hôpital ; *pipetti*, pièces de monnaie ; et, dans l'argot français : *bibi*, Bicêtre ; *baba*, assourdir ; *pipa*, baiser (d'origine vénitienne) ; *bibi*, fausses clés ; *loulou*, *bibi*, *coco*, *bébé*, ami ; *bibine*, taverne.

D'autres transformations consistent en automatismes résultant d'un redoublement de syllabes, combinés avec des suppressions, des métathèses, etc. <sup>2</sup>.

#### [Retour à la table des matières](#)

3. — *Détournements*. — Une autre source de ce lexique est constituée par un détournement des mots, le plus souvent grâce à un de ces procédés que mon ami Marzolo traitait de fausses réductions étymologiques ; p. ex., *orfèvre* pour orphelin ; *philanthrope* pour filou ; chez nous *Alberto*, veuf, *d'albumen* ; *cristiana*, le bonnet, de *cresta* ; *andare a Legnano*, recevoir des coups de bâton, de *legno* ; à Parme, on-dit *ramengo* pour bâton, de *ramo* et *ramengare*.

Évidemment, on rencontre ici un double jeu étymologique et phonétique, c'est-à-dire qu'on voit deux noms ou deux attributs se rappeler l'un l'autre et comme se fondre en un seul, p. ex. *Martin Rouant*, *gendarme* ; de *Roveau*, *Rouen*, *officier de gendarmerie* et de *roue*, instrument de supplice. Dans *Erdmann*, homme-terre, pour marmite ; dans *Darkmann*, homme-noir, pour nuit (v. Ascoli), dans *Père noir*, bouteille ; *Bernarde*, la nuit ; *Martin*, le couteau, *Père frappart*, le marteau, on voit apparaître le procédé qui fait vivre les objets inanimés et leur donne une forme humaine ; c'est le propre des enfants et des peuples sauvages ; c'est de là qu'est sortie presque en entier la mythologie.

<sup>1</sup> *Lillori* = *fil* : de Lille où il se fabrique ; *Lingre* = *couteau* : de Langres ; *Montreuil* = *pêche* : de Montreuil où l'on récolte des pêches excellentes. On appelle *Banc de Terre-Neuve* l'endroit où se réunissent les femmes publiques et leurs *souteneurs*. Aux uns et aux autres on a donné des noms de poissons. Le *souteneur* est appelé *poisson*, *barbillon*, *goujon*, *maquereau*. La prostituée a reçu le nom de *Morue* ; de là l'expression *Banc de Terre-Neuve*, qui désigne spécialement la partie des *boulevards* parisiens allant de la *Madeleine* à la *Porte Saint-Denis*.

<sup>2</sup> *Toc-toc* = *toqué* ; *ty-ty* = *typographe* ; *gaga* = *gâteux* ; *bobonne* *bonne* ; *soussouille* = *souillon* ; *Bibi* = *Bicêtre*, hospice d'aliénés. *Envoyer à Bibi* ; *baba* = *abasourdi*.



Il arrive moins souvent que le changement du mot s'opère par l'intercalation d'une syllabe. C'est, paraît-il, le procédé exclusivement employé par les bohémiens qui vagabondent dans les Pyrénées Basques, et par quelques peuplades russes ou circassiennes. On le rencontre aussi dans ces argots apocryphes que M. Biondelli a si bien nommés « argots récréatifs ; » mais il se voit également dans nos argots véritables ; exemple : *dorancher* pour dorer ; *pitancher* pour *pinter*, boire.

Le renversement des syllabes est un peu plus fréquent ; ainsi *taplo*, dans l'argot espagnol, pour le plat ou l'assiette ; *malas* chez les maçons piémontais, pour *salami* ; *lorcefê* pour la *force*. Mais cette manière est moins usitée chez nous que chez les brocanteurs de Londres et les chefs d'une tribu nomade de l'Inde, celle des Bazegur ; leurs sujets se contentent de changer une lettre.

On trouve plus souvent le changement d'une voyelle, p. ex., *boutoque*, pour boutique, etc.

D'autres altérations s'obtiennent en ajoutant des désinences augmentatives, diminutives, caressantes, et, le plus souvent, péjoratives <sup>1</sup>.

Ainsi donc, lorsqu'il s'agit de cacher le sens d'un mot, l'argot ne s'interdit pas toujours d'allonger ce mot. D'autre part, *le largonji*, espèce d'argot qui dénature les vocables à l'aide, de métathèses soumises à des règles fixes, ou par l'intercalation d'une ou de plusieurs syllabes, toujours selon des règles bien établies, doit nécessairement aussi les allonger. De *macaroni*, par exemple, il fera *lacaronimique* ; de *vache*, *lachevane* ; de *mystère*, *listermique*, etc. — Mais la tendance la plus constante de l'argot est d'abrégé. Le *Supplément du dictionnaire d'argot*, de M. Lorédan-Larcher, en fournit de nombreux exemples <sup>2</sup>.

<sup>1</sup> *Bissard* — *pain bis* (pain sec, dur, rassis, moins savoureux que le pain frais. La terminaison en *ard* est péjorative. Exemple : *communard*, *gueusard*, *bondieusard* (qui croit au *bon Dieu*), etc. : *Santaille* = *santé* (*prison de la*). La désinence *aille* est également péjorative (MAYOR).

<sup>2</sup> *Tra* = travail ; *carne* = *charogne*, *carogne* ; *ces mess* (que l'on écrit aussi *cémaiss*) *ces messieurs* et désigne la police ; *chaud* = marchand ; *fortifié* = fortifications ; *lubre* = lugubre ; *abs* = absinthe ; *delass-com* = *délassements comiques* (un théâtre de Paris) ; *aff.* = affaires ; *aminche d'aff* = *compère*, *complice* ; *avoir ses aff.* = *avoir ses menstrues* ; *mecque* (*mec* a un autre sens) = *mac*, abréviation de *maquereau* (souteneur). *Mecq* pour *macq* est dû à une mauvaise prononciation ; le *faubourien* adoucit l'a et l'o ou mieux traîne sur ces lettres de façon à en faire souvent un *ä* et un *ö* allemands : il prononce *Montmêrtre*, *Constantineuple* ; *tress* = *tressauter*, le cœur ; *vice-ra*, *vice-race* = *vice-ratichon* = *vicaire* ; *slasse* = *soulasse* = *homme ivre* : de *slasse* par amour de nouveauté *slassique* ; *slasser* (d'où *slassiques* = *saouler*, *enivrer* ; *amphi* = *amphithéâtre* ; *bas-off* = *bas-officiers*, *sous-officiers* ; *bibli* = *bibliothèque* ; *boulger* = *boulevard St. Germain* ; *math* = *mathématiques* ; *mélé-cass* = *mélange de cassis et d'eau de vie* ; *moure* ou probablement *plutôt mour* = *amour* = *figure gentille* ; *fou-foutu*, *fichu*, *perdu* ; *cassi-co* = *mélange de cassis et de cognac* ; *nég* = *négociant* ; *croch.* = *crochet* : d'où *neg au petit croch*, le chiffonnier qui va cherchant sa marchandise dans les tas d'immondices, armé d'un fer recourbé ; *rub* = *ruban*. D'où, par une hardie métaphore, *rub de rif* = *ruban de fer* (littéralement) *chemin de fer*.

D'autres transformations consistent seulement à changer les désinences, à faire des métathèses, des transpositions, à supprimer ou ajouter des syllabes qui ne changent et n'obscurcissent en rien le sens du mot. Comment expliquer ce phénomène, sinon par l'attrait qu'exerce toute chose extraordinaire ou nouvelle, et qui est un des signes caractéristiques des esprits légers, voir ceux dont nous nous occupons ? <sup>1</sup>. (Voir 3<sup>e</sup> partie, chap. VIII, n°15).

Certaines abréviations sont de véritables ellipses, des contractions de plusieurs syllabes ou de plusieurs mots <sup>2</sup>.

[Retour à la table des matières](#)

4. — *Mots étrangers*. — Les termes étrangers sont une source féconde : les argots d'Allemagne empruntent à l'hébreu ; ceux d'Italie à l'allemand et au français ; ceux d'Angleterre à l'italien et au sanscrit. Ainsi, nous avons donné au français *mariol*, *furfante*, *boye*, valet chargé de battre les galériens ; *frit*, pour perdu ; *cadeune*, *cap*, pour surveiller ; *tabar*, *fuoroba* (*fuori roba*), cri des argousins pour donner le signal d'une capture ; à l'anglais : *madza* pour milieu ; *beong* ou *bianco* pour argent ; *catever* pour mauvaise affaire, *screeve* pour lettre (Ascoli). Les Allemands, à leur tour, nous ont fourni *spilare* pour jouer ; *pisto* pour prêtre ; *faola* pour difforme ; *conobello* pour ail ; et aux Vénitiens *fira* chef de maison (de *führer*).

Les bohémiens ont donné au français le sanscrit *berge* pour année, *chourin* pour couteau ; à l'allemand *maro* pour pain ; à l'anglais *gibb* pour langue, *mooe* pour bouche (Ascoli).

En espagnol, nous trouvons l'italien *parlar*, *formage*, le français *aller belître* <sup>3</sup>.

<sup>1</sup> *De traviole* = *de travers* ; *alentoir alentour* ; *friod* = *froid* ; *loupel* = *pouilleux* ; *zerver* ou *server* ou *verser* = *verser* : sous-entendu *des larmes*, *pleurer* ; *invalo* *invalide* ; *Camaro* = *camarade* ; *churler* = *hurler* ; *habitongue* = *habitude* ; *gorgeon* = *gorgée* ; *lestome* = *l'estomac* : peut-être du piémontais *lo stomi* ; *saint-Lazo* = *Saint-Lazare* ; *morbec* = *morpion* ; *marque* = *larque* = *largue* = *femme de voleur* : d'où *marquise* *femme publique* ; *marquant* = *souteneur* ; *françillon* = *français* ; *vol à la tare* = *vol à la tire* ; *Tazas* = *Mazas* : par allusion à *tas*. *Tas de pierres* = *prison* ; *pantalzar* = *pantalon* : par allusion à *bazar*. Ce mot date de l'époque où parurent chez nous ces premières boutiques orientales. On en a fait *talzar*, *dalzar*, *falzar*, qui ont la même signification ; *turin* = *tupin* = *pot* : du vieux français *toupin* : par allusion à la ville de ce nom ; *varenne* = *garenne* : par allusion à un village historique ; *épíemar* = *épícier* ; *perruquemar* = *perruquier*.

<sup>2</sup> *Flibocheuse* = *flibustier* et *rigolbocheuse* ; et, *mistouffe* = *misère* : Peut-être *misère telle qu'on en étouffe* ; *être pied* = *être bête comme ses pieds* ; *omnicroche* = *omnibus*, par allusion (*accrocher*) à la fréquence des rencontres, des chocs, etc. : *bridankil* = *bride au kilo*, *bride qui se vend au kilogramme* = *chaîne de métal* ; *mar-chef* = *maréchal des logis chef* ; *viscope* = *viscape* = *visière de chapeau* ».

<sup>3</sup> Dans l'argot français (MAYOR, 1. c.) *fish* (de l'anglais *fish* ou de l'allemand *Fisch* = *poisson*) — *souteneur* ; *être frais*, avec le sens de l'italien *star fresco*, ne semble pas en effet pouvoir

L'hébreu a fourni la moitié des mots de l'argot hollandais, et presque un quart de l'allemand ; j'y ai moi-même compté 156 mots de cette provenance sur 700 ; et tous les noms des crimes y sont en hébreux (Gladerne, Clielef) hormis l'escroc aux dés, *Band-spieler*. AVÉ LALLEMANT.

En anglais, MM. Ascoli et Wagner en ont trouvé des traces : ainsi, *cocum* pour rusé ; *schoful* pour fausse monnaie ; *gormof* pour petit voleur, larronneau. En italien, *sacagn*, pour couteau, est d'origine hébraïque ; il en est peut-être de même de *catoffia*, qui signifie : prison.

Quelquefois dans un mot on trouve les traces des trois langues : ainsi, *amst*, allemand, emploi ; *kchr*, juge en bohémien ; *Ospiess* de *Hospitium*, font le mot *Amptkeherospiess*, maison de justice en argot allemand. AVÉ, II.

#### [Retour à la table des matières](#)

5. — *Archaismes*. — Ce sont, les termes anciens, ceux qui ont complètement disparu des lexiques aujourd'hui en usage, qui fournissent aux divers argots leur contingent le plus curieux. Ainsi nous avons *arton*, le pain ; *lenza*, l'eau ; *cuba*, la maison (dans l'argot sicilien) ; *strocca*, la fille de joie (dans *scortum* latin) ; *marcone*, l'entremetteur ; *cubi*, le lit ; *crea* et *criolfa*, la viande ; *gianicchio*, le froid ; *benna*, l'auberge ; *bolda*, la ferme, ou la fromagerie ; *pivella*, la fillette ; *nicolo*, non ; *ruffo*, le feu (le rouge) ; *zera*, la main ; *archetto*, le fusil ; *bietta*, la hache. Les Français disent : *être chaud*, pour se méfier (de *cautum*) ; *juste*, pour voisin ; *cambricole*<sup>1</sup>, pour chambre. Ce dernier mot est, selon d'Ascoli, du

---

admettre l'explication que tente d'en donner Lorédan-Larcher ; frisco = froid, frais : c'est notre fresco. Niet = rien, de l'italien niente. Stropiat = mendiant, estropié, de l'italien storpio. Bettander = mendier. C'est un vieux mot. Les bettandiers formaient une tribu de la Cour des Miracles. Le mot doit être d'origine allemande : betteln = mendier. Gambette de bois = béquille, de gamba, jambe. La béquille est comparée à une jambe. Carousse = nuit : du slave kare = noir ; se la gambiller = s'en aller : de jambe ; gambriade dans l'argot des voleurs a le sens de cancan, danse. Gat = chat, de l'italien patio. Gobin bossu : de gobbo (bossu, en italien). Stoss = coup, de l'allemand stoss. Monter un stoss monter un coup. Schlofer = dormir, de l'allemand schlafen. Ripa, ripeur — voleur de Seine, voleur des bords du fleuve, du latin ripa. Stuc = part de vol, de l'allemand Stück. Schness = mufle, groin, museau, de l'allemand schnauze qui signifie museau, mufle. Rousti = flambé, perdu, d'arrostire, roustir. Gouipeur, euse = vagabond (VIDOCQ). C'est le mot espagnol guapo, d'où guappo qui est resté dans le patois napolitain avec le sens de bravache. (V. Archivio, II, 253).

<sup>1</sup> Dans le *Supplément au dictionnaire de l'argot* et dans les *Note* de Mayor on trouve pour le français : suader = persuader : du latin suadere, passé en français dans les seuls composés persuader, dissuader, et leurs dérivés. Répérir = trouver, retrouver : du latin reperire. Bler = aller, peut-être de (en grec).

*Carreau*, est un mot qui appartient à la langue noble et à la poésie, il signifie foudre. L'usage l'a abandonné dans ce sens ; mais l'argot l'a conservé en lui donnant une autre signification. *Carreau*, en argot, désigne un outil de fer qui sert à ouvrir ou forcer les serrures et qui a la forme de deux Z superposés ; c'est à peu près la forme adoptée dans le monde pour représenter la foudre. *Housette* = botte : nous avons en italien uose, de l'ancien houseaux, aujourd'hui

provençal ancien. L'Espagnol dit *milanes* pour pistolet, par allusion aux anciennes fabriques de Milan ; *joyos* pour épée, du nom du glaive que portait le Cid.

Un reste curieux de ces archaïsmes est le mot *auber* pour désigner l'argent ; il vient des *hauberts* du moyen-âge qui étaient souvent faits de ce métal. Citons encore *petun*, pour tabac, d'un ancien mot amérigo-espagnol.

Les voleurs anglais, écrit M. Latham, sont les conservateurs, les plus obstinés, des termes anglo-saxons : ils disent, encore *frow* pour, jeune fille, *muns* pour bouche.

Nous avons encore un archaïsme qui rappelle le temps des hiéroglyphes ; c'est le mot si curieux de *serpent* pour désigner l'année. Il faut y joindre *di del vecchio* (jour du vieux) = samedi ; *mamma* (mamelle) terre ; et le parmesan *breviarario* (bréviaire), qui désigne *une lettre*.

[Retour à la table des matières](#)

6. — *Nature et caractère de l'argot*. — Ces archaïsmes doivent paraître plus surprenants encore, quand on pense à la mobilité, aux variations rapides des mots qui composent l'argot. Pour ma part, dans l'espace de quelques années à peine, j'ai vu naître et mourir à Turin et à Pavie un nombre considérable d'expressions, p. ex., *gra*, pour voleur ; *Michino*, pour garçon ; *pila*, pour argent ; *gaffi*, pour commissaire ; *spiga*, pour route ; *stec*, pour couteau ; *gian*, pour soldat ; *piota*, pour auberge ; *scuros*, pour avocat ; *caviglia*, pour somme de 100 francs ; *gamba*, pour 1 000 ; *busca*, pour 50 ; *vecia*, pour masturbation.

Il importe de noter la richesse extraordinaire de synonymes servant à désigner certains objets ou certaines parties d'objets qui intéressent spécialement les malfaiteurs ; ce sera un moyen de mieux connaître ces derniers. Ainsi, MM. Cougnet et Righini ont trouvé 17 termes différents pour indiquer les gardes ou les carabiniers (*bajoun*, *boutun*, *maso*, *pungolist*, *stravaca-oli*), 7 pour indiquer les poches, et 9 pour désigner le crime de sodomie. (*Archivio*, II, p. 103).

L'argot français a 44 synonymes pour exprimer l'ivresse, et, en outre, 20 pour rendre l'action de boire, 8 pour désigner le vin ; cela fait en tout 72, tandis qu'il y en a seulement, 19 pour l'eau et 36 pour l'argent. Les criminels ont besoin de posséder de bons yeux (et nous avons vu qu'ils ont l'orbite plus développée que le reste des hommes) ; aussi les appellent-ils : *ardents*<sup>1</sup>, *clairs*, *mirettes*, *quinquets*. Ils ont une tendance à animaliser, à désigner ce qui touche à l'homme par des mots s'appliquant aux bêtes : ainsi, la peau est pour eux *du cuir* ; le bras, *un aileron* ; le

---

inusité. *Braies* n'est plus employé. *L'argot* a conservé *braillards* = caleçons. *Carle* = argent, de *Carolus*, monnaie que l'on commença à frapper sous Charles VIII.

<sup>1</sup> Le rothwelsch a six synonymes d'odeur ; ce qui confirme l'acuité olfactive des criminels.

visage, *un mufle* ; la bouche, un *bec*. Ils employant volontiers les négations, affirment peu : ils diront *filou*, pour fourbe ; *avoir du vice*, pour avoir de l'esprit. Ils ne diront pas : *je suis bien fait*, mais *je ne suis pas déjeté*. Et remarquez que, dans leur bouche, *ne pas être méchant* équivaut à *être un imbécile*. En un mot, ils empirent tout <sup>1</sup>.

Malgré le nombre des synonymes et des métaphores, malgré l'absence de tout contrôle et de tout syndicat, si je puis ainsi parler, malgré la multiplicité des sources d'où il découle, l'argot, qui devrait être une langue très-riche, est pauvre (Mayor). La raison en est simple : le travail d'épuration qui, dans une langue, est fait en grande partie par des autorités constituées et reconnues, par les Académiciens, les hommes de lettres, les professeurs, ne s'accomplit ici que par l'usage, par une espèce de sélection entre les divers mots ; beaucoup de locutions n'ont qu'une vie éphémère, et, nées d'un caprice, d'une circonstance, meurent avec ceux qui les ont produites.

Comment d'ailleurs, ne serait-il pas pauvre, quand ceux qui l'emploient ont si peu d'idées, et sont plus riches d'esprit que de raison ?

On y trouve des expressions nées viables, si l'on petit s'exprimer ainsi, et avec une force de résistance qui s'affermira par l'usage même ; mais elles sont en bien plus petit nombre que les autres, destinées à un déclin rapide. Quant aux conditions nécessaires pour les faire vivre, je crois qu'il est difficile de les préciser. La concision, la sonorité, un certain air bizarre, semblent devoir être des éléments de durée.

C'est ainsi qu'on explique comment l'argot, en apparence essentiellement variable et changeant, a cependant un fond, un *substratum*, qui reste et survit aux changements que la mode, les temps, les circonstances, paraissent lui apporter continuellement. Ce *substratum* est, de sa nature, assez limité ; il ne s'augmente et ne se modifie qu'avec la plus grande lenteur. Autour de lui naissent, vivent et meurent des générations entières de mots qui viennent à la file, et s'éliminent successivement par l'usage. Lui seul reste debout, et nous le comparerions volontiers à un arbre séculaire, profondément enraciné, et dont les rameaux voient naître chaque année de nouvelles feuilles pour remplacer celles qui tombent.

Beaucoup des expressions citées par nous n'ont pas en elles-mêmes les conditions de durée nécessaires pour contribuer à former le fond durable de l'argot : elles sont par conséquent destinées à périr. Mais peu importe ; elles ont servi à nous faire connaître les lois qui président à la formation de cette langue

---

<sup>1</sup> Ainsi *zinc* = *argent monnayé* ; *noyade* = *baignade* ; *crever* = *mourir* ; *faire sa crevaision* = *mourir* ; *limonade de limpré*, ou *limonade de prince* = *vin de champagne* ; *cadavre* = *le corps*. *Se mettre quelque chose dans le cadavre* = *manger*. — Et *fils* se dit en argot allemand *seckes*, = abomination, en langue juive. De *Fetzer* boucher et *Briefel* lettres on a fait *Briefel-fetzer* écrivain ; *Gliederfetzer* = la fille de joie (*Glieder* = membre viril).

étrange. L'évolution, dans les choses de ce genre, est parfois très-rapide. On a vu, par exemple, en France, dans l'espace de quelques années, naître et mourir la mode des désinences en *zar* et en *rama*. Maintenant, sauf quelques exceptions conservées par l'usage, l'argot les a abandonnées. Et, dans peu d'années, il n'en resterait probablement aucune trace, si les lexicographes n'avaient eu soin de les mentionner.

[Retour à la table des matières](#)

7. — *Diffusion.* — Un des caractères les plus curieux des argots est leur extrême diffusion. Tandis que chaque région de l'Italie a son dialecte propre, et qu'il serait impossible à un calabrais de comprendre un lombard, les voleurs de Calabre ont le même lexique que ceux de Lombardie. Dans les deux pays, on appelle *chiaro* le vin, *arton* le pain, *berta* la poche, *taschi* des figues, *lima* la chemise, *lenza* l'eau, *crea* la viande. L'argot de Marseille n'est pas autre que celui de Paris.

Ce fait, qui s'explique facilement pour ce qui concerne l'Allemagne et la France, se comprend plus difficilement pour l'Italie, surtout pour l'Italie d'il y a quelques années. Alors, en effet, les barrières politiques, les nombreuses douanes qui la divisaient auraient dû opposer un obstacle sérieux aux malfaiteurs ; loin de là, elles ne les gênèrent en rien.

L'analogie paraît plus étonnante encore quand on la voit s'étendre à des peuples de race tout à fait différente (l'italien et l'allemand appellent également *tick* une montre ; la neige est pour l'un *bianchina*, pour l'autre *blanker*) ; si bien que Borrow en est venu à soupçonner pour tous les argots une même origine. Mais il est facile d'expliquer le fait par l'analogie des situations, du moins en ce qui concerne les nombreuses similitudes d'idées. En effet, l'analogie des idées est complète entre nos argots et celui que parlent les Tughs dans l'Inde ; or, il est évident qu'entre ces hommes et les brigands d'Europe il n'existe aucun rapport. Quant aux ressemblances phonétiques (bien plus rares, d'ailleurs), elles sont favorisées par l'inconstance des criminels qui, soit pour échapper à la justice, soit pour frapper à l'improviste leurs victimes, soit pour obéir à l'instinct impérieux du vagabondage, qui les pousse tout d'abord à quitter leur demeure, changent continuellement de résidence, et importent les expressions d'un pays dans un autre. Le *rothwelsch* appelle le vagabond *strohmer*, c'est-à-dire eau courante.

8. — *Genèse des argots.* — Tout le monde explique l'origine de l'argot par la nécessité où se sont trouvés les malfaiteurs d'échapper aux recherches de la police. Il est certain que telle en a été la cause principale, et que telle est l'origine, en particulier, de ces transpositions de mots que nous rencontrons en si grand nombre, des substitutions de noms à des pronoms, comme *mamma* pour *moi*, *otto* pour *oui*. Les Sardes donnent à l'argot le nom de *cobertanza*. — Quand Latude préparait,



avec son compagnon, les échelles de corde qui devaient servir à son évasion, tous les deux avaient convenu, pour dérouter les geôliers, de désigner chaque objet par une expression métaphorique<sup>1</sup>. Mais n'y a-t-il pas eu d'autres causes ? Il suffirait, pour s'édifier sur ce sujet, de voir l'argot usité en poésie, là où il n'est pas nécessaire d'échapper à l'attention de la foule, puisque l'on cherche au contraire à la séduire par le chant ; il suffirait de le voir employé par les policiers eux-mêmes, par les malfaiteurs quand ils sont dans leur propre famille ; il suffirait de remarquer enfin que, si l'unique but était d'échapper aux poursuites, on n'aurait qu'à changer complètement les mots, à les transformer en énigmes, comme dit fort bien M. Pott, par l'intercalation de syllabes conventionnelles. Or, c'est là le système le plus rarement employé par les malfaiteurs ; il n'est guère suivi que par ceux qui cherchent dans l'argot un divertissement.

C'est que l'argot, s'il n'est pas le produit d'une génération spontanée, est en tout semblable aux langues et aux dialectes par son organisme et sa nature. Langues et dialectes se sont faits et défaits par eux-mêmes, selon les lieux, les climats, les coutumes, les contacts nouveaux. Il en est de même des argots, qui ne sont pas, comme on pourrait le croire, un phénomène exceptionnel, mais bien une coutume universellement répandue. Toutes les professions, jusqu'à un certain point, ont le leur. En ce cas, le mot technique s'applique à une opération de toute autre nature. Un médecin vous dira, par exemple, que l'amour est un vice cardiaque ; un chimiste, que son amour est à 40 degrés. Allons plus loin, et constatons que chaque famille a son argot, formé par les accidents qui l'ont le plus vivement frappée et ont donné lieu pour elle à des associations d'idées particulières. Nous en créons un nous-mêmes pour causer avec les enfants. Dans certaines familles, *tata* désigne la tante ; en d'autres, ce mot a le sens de *sœur* ou *petite fille*.

[Retour à la table des matières](#)

9. — *Argots des corporations*. — La tendance à formuler un argot qui leur soit propre se manifeste chez tous les individus de même métier, principalement quand le métier est louche. Elle apparaît plus fréquemment encore chez les hommes contraints à une vie nomade ou à un séjour temporaire dans un lieu déterminé, surtout s'ils sont soumis à quelque sujétion en face d'un public auquel ils ne se mêlent pas. Ce langage spécial leur sert à affirmer leur communauté, à se dérober à la surveillance d'autrui. C'est ainsi que j'ai vu, dans une même vallée, des ramoneurs, des vigneron, des valets de chambre, des badigeonneurs, ayant chacun

<sup>1</sup> Il appelait le fer *Tubalcain* ; le fil, *Ariane* ; un couteau, *Tutu*. Voilà donc encore des termes étrangers, des onomatopées, dans un lexique de 20 mots. — Les chefs des assassins de Ravenne appelaient *plumes à écrire* les fusils conservés dans leur auberge, et *maîtres d'école* leurs sicaires. — Settembrini, dans les prisons de Naples, parlait à ses compagnons un argot formé de mots grecs ou allemands ; il disait : *latomies* pour prison ; *graf* pour détonation ; on bien encore il empruntait ses termes à un roman de Walter Scott, que tous avaient lu.

leur argot <sup>1</sup> ; et à côté, des maçons et des chaudronniers en parlaient un autre, qui se rapprochait de celui des brigands, et par bien des points se confondait avec lui. M. Avé-Lallemant signale l'argot des marchands de comestibles, celui des prostituées, des étudiants en médecine, des collégiens de Winchester, des saltimbanques, qui s'appliquent à trouver des rimes ; il constate la même chose, à Vienne, chez les garçons d'hôtel (qui emploient, en les estroplant, le français et l'anglais), les cochers de fiacre, les bateliers, les chasseurs. En Italie, c'est par douzaines, que l'on trouve des écuyers ayant une langue propre.

Avec quelle force doivent donc se sentir poussés à formuler leurs idées dans un langage spécial, des individus qui ont des habitudes, des instincts si différents des autres, et qui ont tant de monde à craindre, tant de monde à tromper !

Ajoutez que cette engeance se réunit toujours dans les mêmes centres, galères, lupanars, tavernes, et n'a de relations qu'avec ceux qui manifestent des tendances analogues aux siennes ; qu'avec ces derniers, elle fraternise avec une imprévoyance et une facilité extraordinaires, trouvant dans l'argot, comme l'a si bien établi Vidocq, un moyen de reconnaissance, un mot d'ordre. — Si ces brigands n'avaient pas l'argot, le besoin de s'épancher bruyamment, qui est un de leurs caractères, les exposerait trop vite, soit aux investigations de la police, soit à la défiance des honnêtes gens qu'ils exploitent.

[Retour à la table des matières](#)

10. — *Caprice*. — Faisons la part aussi de la mobilité extrême de leur esprit et de leurs sensations. Que, dans leurs scènes d'orgie, un mot nouveau, une phrase extraordinaire, absurde même, mais vive, piquante ou bizarre, vienne à frapper leurs oreilles, ils s'en emparent aussitôt et lui font les honneurs de leur lexique. Comme on voit les pédants recueillir amoureusement les curiosités grammaticales, les expressions baroques et qui s'éloignent le plus du langage ordinaire, quand ils les rencontrent dans un écrivain du XIV<sup>e</sup> siècle ; ainsi les malfaiteurs amassent avec soin les mots de quelque mauvais étudiant perdu dans leur milieu (le cas n'est pas rare, à Paris, dans le quartier latin), s'efforcent de les mettre en circulation, et s'en parent comme d'un riche butin. — Ils sont poussés à faire ainsi par leur esprit épigrammatique, tourné à l'ironie, qui se complaît dans ses trouvailles, à condition qu'elles soient étranges, obscènes, extravagantes, et chatouillent ce goût d'homophonies, de grossiers calembours qui est si cher aux imbéciles et aux fous <sup>2</sup> ; (V. *Genio e follia*, p. 122). La meilleure preuve nous en a été fournie par la

<sup>1</sup> Dans l'Indre, les fondeurs désignent la *machine* sous le nom de *becane*, (DAUDET JACK).

<sup>2</sup> Le vénitien appelle *emigrati* (émigrés) les masques, parce que les émigrés ont coutume de se cacher. — On explique de même certaines locutions qui sont d'affreuses satires, telles que, dans l'argot lombard : *beccaria*, hôpital ; *trichina*, médecin ; dans le parmesan cette belle périphrase : *patre dei mal vesti* (père des mal vêtus), le soleil.



*Moralité* de la complainte criminelle de Clément (3<sup>e</sup> partie, chap. V). On dira peut-être que nous insistons beaucoup sur ces penchants. Mais c'est que nous y voyons un des caractères les plus saillants de la physionomie intellectuelle de ces hommes ; — nous y trouvons une confirmation des dictons populaires qui nous mettent en garde contre ces éternels plaisantins, et déclarent qu'on voit toujours le rire s'épanouir sur les lèvres des imbéciles.

Les exemples précédents ont montré, dans ces travestissements phonétiques, une tendance presque continuelle à l'ironie et à la plaisanterie grossière. Mais

---

L'argot français est riche en plaisanteries de ce genre : *Paradouze* = *Paradis*, où *dis* (*dix* = 10) est changé en *douze* (= 12) ; *saucisse* = *moi*. Le pronom *moi*, suivi de l'adverbe *aussi*, produit un hiatus que les ignorants évitent en disant *moi-s-aussi* ; de *moi-s-aussi* à *moi saucisse* il n'y a pas loin pour qui ne redoute pas la trivialité. *Crotard* = *trottoir*, partie de la rue où l'on est le mieux garanti contre la boue (*crotte*) ; *biser* = *baiser* (verbe) : allusion phonétique appliquée à un sens obscène.

*Faire bâiller le colas* = *couper la gorge* : travestissement phonétique du mot *col* = *gorge* en *colas*, nom d'homme, et allusion (*bâiller*) à l'ouverture faite par le tranchant du fer ; *blanchir du foie* = *avoir dessein de rompre ou de trahir* : jeu de mots sur *foie* et *foi* : le mot *blanchir* continue l'allusion au foie, il est pour devenir exsangue ; *perdreau* = *Pedro* = *pédéro* = *pédéraste* ; *arrondissement (chef-lieu d')* = *femme enceinte* ; *baquet de science* = *gogueneau*, récipient destiné à recevoir les déjections et autres ordures : en prononçant le mot *science* comme si, au lieu de *sc*, il y avait *ch*, on comprendra l'allusion dégoûtante ; *Don Carlos* = *entreteneur* : de *carle* = *écu*, en même temps qu'il y a une allusion au prétendant au trône d'Espagne ; *riffaudante* = *flamme* ; *rif* en argot = *feu* : le masculin *riffaudant* a le sens de cigare et s'explique par un jeu de mots : *rif aux dents* ; *herbe sainte* = *absinthe* ; *être dans l'infanterie* = être enceinte (*d'enfanter*) ; *moulin à vent* = *derrière* ; *pape* = *verre de rhum* : *rhum* dans la prononciation française a le son de *Rome* ; *Principauté de Galles* ou simplement *principauté* = *gale* ; *artilleur* = *ivrogne*, car tous deux manient le *canon* (*canon* = *verre*, *canon* — *pièce d'artillerie*) ; *soufrante* = *allumette* ; *suif* = *assemblage de grecs* : de *grecs* est venu *grèce* : de *grèce*, *graisse*, et de *graisse*, *suif* : d'où *suiffard* = *grec* ; *symbole* = *crédit* : de *crédit* on a fait *credo*, de *credo*, *symbole des apôtres*, et simplement *symbole* ; *véronique* = *lanterne* : plaisanterie sur le mot *verre* ; *vert de gris* = *absinthe* ; plaisanterie sur *verre* et *vert*, et allusion à la couleur (*vert*) de l'absinthe et aux qualités nuisibles qu'on lui attribue ; *vezouiller* (qui devrait peut-être s'écrire *vessouiller*) = *gazouiller* = *puer* : allusion obscène.

*Cassolette* = *vase de nuit*, et aussi *fromage* ; *craie D'Auverpin* = (litt.) *craie d'Auvergnat* = *blanc de charbonnier* = *charbon* ; *ambassadeur* = *cordonnier*, *souteneur* ; *alliance* = *poucettes* : allusion à l'anneau du mariage ; *armoire* = *bosse* ; *mère abbesse* = *maîtresse d'une maison de tolérance* ; *queue de poêle* = *sabre de grosse cavalerie* ; *pastille*, pour *pastille du sérail* = *pet* ; *amadouage* = *mariage*. *Amadoué*, en argot signifie *segrimer pour tromper*, *amadouage* équivaldrait donc à *duperie* ; *boîte d'échantillons* = *tonneau de vidange* : allusion aux nombreuses provenances contenues dans ce récipient ; *faire du beef-steak* = *battre* : allusion à l'habitude qu'ont les cuisiniers de frapper la viande pour l'amollir ; *boîte à biscuits* = *pistolet* : la cartouche est le biscuit que l'on doit manger ; *bonbonnière*, comme *boîte d'échantillons*, veut dire boîte aux ordures ; *bouquet* = *cadavre* : allusion à l'odeur, que rappelle un mot de Charles IV ; *bourreboyaux* = *gorgotte*, car ce qu'on y mange remplit l'estomac (*bourre*) bien plus qu'il ne nourrit ; *bourrecoquins* = *haricots* : les haricots et les fèves sont l'aliment principal des galériens, des prisonniers, etc. ; *calèche du préfet* = *voiture cellulaire* ; *canapé* = *lieu public fréquenté par les pédérastes* : c'est une allusion aux parapets qui bordent les cours d'eau, aux bancs de certains *boulevards* où se réunissent les gens de cette espèce ; *demoiselle du Pont-Neuf* = *prostituée* : tous y peuvent passer ; *chevalier de l'agrippe* on de *la grippe* = *voleur* ; *sachète* = *chaussettes*.

l'ironie se manifeste encore dans des rapports d'idées qui n'impliquent ni, jeux de mots, ni homophonies, ni assonances. Cette propension à voir toujours dans les choses le côté ridicule est une conséquence d'une humeur tout à la fois gaie et bizarre, que nous avons remarquée chez les paresseux et les vagabonds, classe dans laquelle se recrutent en si grand nombre les malfaiteurs, et qui est la véritable académie de l'argot. Voici quelques exemples d'allusions ironiques où ce n'est pas l'analogie du son, mais la relation des idées, qui a guidé l'esprit.

L'ironie prédomine dans les périphrases suivantes : *charmer les puces* pour être ivre à griser ses puces ; *avalé le luron* = communier ; *marcher dans les souliers d'un mort* = avoir hérité ; *badigeonner la femme au puits* = mentir.

L'antiphrase fournit à l'argot un certain nombre d'expressions qui pourraient être rangées dans la catégorie précédente. En d'autres, il est vrai, on ne trouve pas d'allusions ironiques, mais on voit briller la tendance à s'exprimer autrement que le reste des hommes, peut-être pour suivre la mode, peut-être seulement par caprice.

*Déguiser*, qui, dans le langage ordinaire, signifie cacher, travestir, reçoit de l'argot le sens contraire de *signaler, reconnaître* ; *avoir à la manque* = ne point avoir ; *bonir*, qui signifie *parler*, a aussi le sens de se taire ; *mince*, = rien. Il exprime aussi l'idée contraire : *mince de confort* ! = quel confort ! — D'autre part, *rien* est parfois affirmatif : *il est rien chaud*, peut vouloir dire : *il est ardent*, il brûle ! *miel (c'est un)* peut signifier une chose excellente, désirable, mais aussi, et bien plus souvent, le contraire ; *paumer* signifie *perdre* et en même temps *prendre* ; *sublime travailleur paresseux, violent, ivrogne* ; *sublimé (un)* = homme ivre mort ; *se sublimer* = tomber dans l'avilissement.

L'euphémisme fournit cependant à la langue des criminels un certain nombre d'expressions. Mais souvent, sinon toujours, ces expressions ont une teinte d'ironie. De toute façon, l'euphémisme et l'antiphrase rappellent cette coutume des Anciens d'appeler Euménides (en grec) — favorables, bienveillantes) les Furies ; et *Parcæ*, les Parques, *ideo quod non parcunt*.

*Apaiser* = assassiner : c'est une expression de Lacenaire ; *appuyer* = avoir des relations intimes ; *avalé sa fourchette* = mourir ; *calancher* = mourir ; c'est un augmentatif de *caler* qui, en argot, veut dire ne rien faire : il signifie donc se reposer pour toujours ; *épouser la veuve* = être guillotiné. La veuve fut d'abord la potence ; c'est maintenant la guillotine : *veuve, parce qu'elle perd son homme* ; *mettre à l'ombre* = tuer ; *négociant* = souteneur ; *paletot* = cercueil ; *boire dans la grande tasse* = se noyer ; *sonner* = tuer, en saisissant la victime par les oreilles et lui frappant la tête contre le pavé ; *passer à la lunette* = être guillotiné ; *figurant de la morgue* = suicide ; *garde-manger* = water-closet ; *fumer une souche* = être inhumé ; *mannequin de macchabées* = (littéralement) panier de morts = corbillard ; *mannequin de trimballeurs de refroidis* = (littéralement) panier des croque-morts = corbillard ; *rebouis* = cadavre : de reboué = objet remis à neuf ;

d'où *rebouiser* = *remettre à neuf* = — *tuer* ; *manger du plomb* = *être tué d'un coup de feu* ; *séchoir* = *cimetière* ; *serrer la vis* = *le quiqi* = *le cou étrangler* : il peut devenir réfléchi et signifier *se pendre* ; *tape* = *marque au fer rouge* : les enfants jouent à la *tape* (ils se poursuivent et celui qui, étant pris, a reçu la *tape* sur les épaules, doit à son tour poursuivre les autres). Or, c'était également sur les épaules que s'infligeait la *marque*.

Il se pourrait aussi que certaines entorses, si je puis ainsi parler, ou encore la création de certains mots, fussent, comme les tortures du tatouage, le résultat d'un désir de nouveauté, d'un amusement destiné à charmer l'oisiveté des longues détentions.

[Retour à la table des matières](#)

11. — *Contact*. — Une autre part, et une part notable, doit revenir au contact que les criminels ont forcément avec des personnes étrangères à leur contrée et à leur nation, par suite de leur vie misérable et presque toujours nomade. Ainsi s'explique, d'un côté, le grand nombre de termes hébraïques, sanscrits, dont s'émaillent les argots anglais et tudesque ; de l'autre, l'unité de l'argot italien, que n'a pu briser la diversité des dialectes.

La chose est d'autant plus probable, que les malfaiteurs, plus souvent encore que les soldats, sont transportés hors de leur province, par une excellente mesure de police.

12. — *Tradition*. — L'influence de la tradition, léguée de siècle en siècle, est suffisamment démontrée par les expressions curieuses que l'argot tient des temps anciens, comme *arton*, *lenza*, etc., et les allusions à des faits historiques presque oubliés, que nous avons citées plus haut <sup>1</sup>.

---

<sup>1</sup> *Coup de Raguse* = *défection*. C'est une allusion à la trahison (contestée d'ailleurs par plusieurs historiens) de Marmont, duc de Raguse ; *Duc de Guiche* = *guichetier* : ici l'allusion est purement phonétique. Plusieurs Guiche sont restés dans l'histoire. Ils appartiennent à la famille de Grammont ; *aller à la cour des aides* = *être adultère* : c'est une allusion à une ancienne coutume juridique, *bâton blanc* = *commissaire de police*. À une certaine époque, le sergent d'armes avait pour insigne une baguette dont il touchait l'épaule de l'homme qu'il arrêta ; *Waterloo* = *derrière*.

*Amiral* signifie *couteau* et *préfet cuillère*, en souvenir de l'amiral Julien de la Gravière (encore vivant) qui, étant préfet maritime de Rochefort, fit rendre aux forçats de ce bagne les couteaux et les cuillères qu'on leur avait enlevés ; *maison bancal* = *tripot*, ou, en général, maison de mauvaise renommée. L'origine de cette expression se rattache à un crime qui fit beaucoup de bruit sous la Restauration. Il en est de même de cette autre : *aller chez Faldès*, de *fader* qui en argot signifie diviser, faire les portions, et qu'on rapproche plaisamment de Faldès ou Fualdès, personnage fameux en France dans les *Annales du crime*. — *Bréguet* = *montre*, est tiré du nom d'un fabricant célèbre. *Bréguilles* = *bijoux*. L'étymologie doit être la même que pour le mot précédent. Les *bréguilles* auront d'abord été les *breloques* appendues à la chaîne et que le voleur

Les trois locutions *passer en lunette* — *faire un trou à la lune* — *montrer le cul*, employées encore par l'argot comme synonymes de *faire faillite*, sont empruntées à l'histoire. Le châtement subi par les faillis consista longtemps à montrer publiquement leur partie postérieure et à en frapper la terre. À Florence, dans le Vieux Marché, on a conservé jusqu'à ces dernières années (et peut-être existe-t-elle encore) la pierre sur laquelle venaient s'asseoir les faillis et que le peuple appelait *pietra de'falliti ou pietra dei bindoli* (trompeurs). Quant à *lunette*, *trou à la lune*, ce sont des allusions communes et triviales à la partie du corps que l'on montrait.

Aux trois locutions précédentes, la tradition en ajoute une quatrième : *Hirondelle de grève*, pour *gendarme*. La *grève* fut longtemps la place des exécutions.

Cette influence de la tradition est confirmée par le fait que l'argot, tel qu'il est aujourd'hui composé, remonte à une époque très-reculée ; on en trouve des traces en Allemagne dès l'an 1350 ; (AVÉ-LALLEMANT, 1. c.) Le dictionnaire d'argot intitulé : *Modo novo da intender la lingua zerga*, imprimé à Venise en 1549, nous montre que presque tous les termes alors employés sont encore en usage, comme : *maggio*, Dieu ; *perpétua*, l'âme ; *conovello*, l'ail ; *cuntare*, parler ; *dragon*, le docteur.

Comment les traditions et le langage de ces misérables, qui n'ont pas de famille, peuvent-ils se transmettre avec une pareille fidélité ? C'est assez difficile à comprendre. Mais un fait analogue, et d'une évidence plus grande encore, nous a été offert par le tatouage. Nous le constaterons encore dans certains signes hiéroglyphiques appelés *zink*, dont se servent les criminels pour se donner des rendez-vous, ou pour indiquer les points à frapper, et qui leur viennent d'une époque très-ancienne, antérieure peut-être à la découverte de l'écriture ; (AVÉ-LALLEMANT, 1. c. ; SCHLEMM, *Die Prakt. Criminal Polizei*, Erlangen, 9842).

Ne voyons-nous pas d'ailleurs les soldats, les marins, ces gens qui n'ont pas de famille et souvent même pas de patrie, conserver encore les usages et les traditions de temps fort reculés ?

---

emporte avec la montre. — *Collignon* = *mauvais cocher*. C'était un cocher qui avait tué son client (*Mémoires* de M. CLAUDE) ; *Desfoux* = *casquette à trois ponts*, marque distinctive des *souteneurs*. Le nom a été emprunté d'un chapelier dont le magasin avoisine le Pont Neuf ; *fermer maillard* = *fermer la paupière*, *dormir*. Le sieur Maillard a inventé un système de fermeture pour les boutiques, d'après lequel les jambes des portes, très-mobiles, s'élèvent et s'abaissent comme des paupières ; *le grand Jablo* = *le soleil*. Du nom de Jablokoff, inventeur des premières lampes électriques expérimentées publiquement à Paris ; *marmiton de Domange* = *vidangeur*. Domange est le nom d'un entrepreneur de vidanges à Paris.

[Retour à la table des matières](#)

13. — *Atavisme*. — L'atavisme y contribue plus que toute autre chose. Ils parlent diversement, parce qu'ils ne sentent pas de la même manière ; ils parlent en sauvages, parce qu'ils sont de véritables sauvages au milieu de la brillante civilisation européenne. Comme les sauvages, ils emploient fréquemment l'onomatopée, l'automatisme ; ils personnifient les choses abstraites. On me permettra de citer ici les belles paroles de M. Biondelli : « Comment se fait-il que des hommes de races différentes, séparés par des barrières politiques et par des barrières naturelles, aient pu, dans leurs secrets conciliabules, se créer une même vie, et former secrètement plusieurs langues qui, diverses quant aux désinences et aux racines, sont pourtant identiques dans leur essence ? — L'homme grossier qui, privé de toute éducation morale, abandonné à ses penchants dépravés, se forme une langue nouvelle, diffère peu de l'homme sauvage qui fait les premiers efforts pour s'organiser en société. — Les langues primitives sont pleines d'onomatopées : les noms des animaux y sont exprimés dans un style figuré, le même que celui de l'argot ; ainsi, pour ne citer qu'un exemple, les bohémiens appellent le canard « *l'animal au large bec* ». — J'ajouterai (mais peut-être suis-je trop hardi) qu'en fin de compte le détournement par réduction étymologique et celui qui résulte du renversement des syllabes sont naturels dans toutes les langues ; que c'est ainsi, par exemple, que de *wolf* on a fait *loup* ; de *teren, tener* ; qu'*inchiostro* (encre) est devenu *vinchiostro*. — Enfin que, deux sens étymologiques en étant arrivés à se confondre, on a pu faire *capello* (cheveu) de *caput* et de *pilus*.

Aussi, quand je vois dans l'argot l'expression *mammnella* pour terre, qui se rapporte à la religion de Cybèle, et celle de *serpe* pour année, qui nous rappelle les hiéroglyphes d'Égypte, je serais tenté de les rattacher moins à une recherche érudite qu'à un retour psychologique vers l'antiquité.

14. — *Prostitution*. — Il paraît que les prostituées, qui ont tant d'analogie avec les criminels, n'ont cependant pas d'argot particulier ; mais il n'en était pas de même autrefois, au temps de Villon et de Rabelais par exemple.

Ce que l'on appelait la langue érotique du XVI<sup>e</sup> siècle (*Verba érotica*, Stanislas de l'Aulnaye, 1820, add. à Rabelais) était en réalité l'argot des prostituées : l'acte vénérien y avait 300 synonymes, les parties sexuelles 400, la prostituée elle-même 103 ; (DUFOUR, *Histoire de la prostitution*, vol. IV). Il en était encore ainsi dans la Rome antique, où les débauchés des deux sexes avaient, si je puis m'exprimer de la sorte, un argot de gestes ; où, par exemple, pour exprimer l'idée de sodomie, ils élevaient le doigt du milieu et ferreraient les autres tout autour ; (SÉNÈQUE, ép. 52). On trouve encore d'ailleurs un reste d'argot dans les lupanars : pour s'en convaincre, il suffit de se rappeler le nombre considérable de mots qui désignent l'acte du coït. (V. n<sup>o</sup> 10 ci-dessus). — À Paris, la haute prostitution elle-même parle une espèce d'argot. Les *cocottes* appellent *Machinskoff* le premier venu ; *Père Douillard* ou *Bobinskoff*, leur protecteur ; *Beguinskoff*, leur caprice du

moment ; *Bon*, l'agent des mœurs ; *Breme*, l'autorisation de se prostituer, la carte à jouer, la mise en surveillance ; *Panuche*, toute femme appartenant à la bourgeoisie, la femme du monde ; *Pisteur*, l'individu qui suit les dames.

[Retour à la table des matières](#)

15. — *La folie*. — Les fous n'ont certainement pas d'argot ; mais ils créent fréquemment des mots par homophonie, inventent des expressions nouvelles sans cause déterminée : c'est la spécialité des paranoïaques.

Qu'on me permette de citer ici quelques notes d'un observateur qui, bien qu'il soit étranger à la partie, a vu pourtant bien plus loin que beaucoup d'aliénistes.

Le langage des fous présente souvent une suite d'idées sans liaison apparente. Est-ce à dire que cette liaison n'existe pas ? N'en croyez rien. Le fou, servi par une imagination ardente, voit entre ses idées des rapports qui nous échappent, peut-être parce qu'ils sont trop légers, trop fugitifs, trop éloignés. Je me rappelle avoir connu en France un jeune homme dont l'esprit était dérangé, à qui sa famille avait donné pour gouverneur et pour surveillant un abbé nommé Tardy. Cet abbé, qu'il poursuivait de sa haine, était d'ailleurs un excellent homme, en tout digne de respect. Depuis quelque temps, le jeune homme donnait à son précepteur le nom de *Viliatus* ; on ne pouvait l'en empêcher, on ne pouvait non plus comprendre le rapport qui existait pour lui entre le mot latin et le personnage austère ainsi affublé de cette épithète injurieuse. Plus tard seulement, on parvint à découvrir que, dans un vocabulaire latin-français dont se servait le frère du jeune homme, le mot *viliatus* était traduit en français par *abâtardi*. C'est ce qui l'avait frappé : *Viliatus* était la traduction d'une homophonie : à *bas Tardy* !

Ni le criminel, ni la prostituée, ne doivent être considérés comme des fous pour cela seul que l'un se livre au crime et l'autre se plonge dans la débauche ; mais ils n'en ont pas moins en eux quelque chose du fou. À défaut d'autre point de contact, ils y touchent, celui-là par son imagination dérégulée, celle-ci par sa sottise irritabilité, tous les deux par leur vanité exubérante, à laquelle on pourrait appliquer la célèbre expression de M. Taine : *hypertrophie du moi*. Leur langage en est une preuve manifeste, avec son abondance de tropes, ses métaphores hardies, ses homophonies sans nombre, ses jeux de mots, ses calembours, son lyrisme d'idées qui déroutent un froid observateur. La phrase *avoir les idées décousues*, euphémisme vulgairement employé pour indiquer l'état mental du fou, peut souvent s'appliquer à point nommé à l'homme versé dans le crime <sup>1</sup>.

---

<sup>1</sup> MAYOR. V. *Archivio di Psichiatria*, 4<sup>e</sup> année, fasc. I, p. 58.

## Chapitre X

---

### Hiéroglyphes et écritures des criminels.

---

[Retour à la table des matières](#)

1. — M. Avé-Lallemant avait déjà signalé certains signes hiéroglyphiques (*zink*) en usage chez les criminels allemands. *Ueber die Gaunerthum*, 1858).

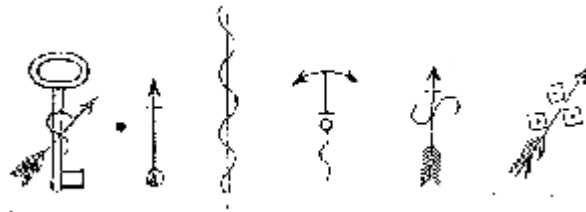


Fig. 1. Fig. 2. Fig. 3. Fig. 4. Fig. 5. Fig. 6.




Ainsi la figure 1, c'est le hiéroglyphe du vol. Une ligne horizontale traversée par une spirale (fig. 3) indique le vol accompli, et aussi une ancre (fig. 4) dont la table ou la chaîne signale la direction prise par le voleur en s'évadant.



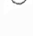
La figure 5 c'est le signe du mendiant.

La figure 2 signifie : « Je crains d'être emprisonné ».

La figure 6 « Joueur aux dés pipés ».

En Angleterre on trouva dans l'année 1849 une mappe (Cadger Map) destinée aux mendiants dans laquelle, à côté du plan des villages et des fermes de la contrée, avec les signes suivants étaient signalées les vertus et les défauts des involontaires clients.

-  Mauvais : trop pauvres.  
 Très-bonnes gens.  
 Méfie-toi du chien.

-  Marche par ici.  
 Gens très-religieux.  
 Un mois de prison t'attend.

Dans la haute Italie, après de longues recherches dans plus de 1 000 inscriptions de malfaiteurs, je n'ai trouvé en usage que trois de ces signes :



Fig. 7



Fig. 8

Le premier (fig. 7), pour indiquer le *vol à la tire*, est une allusion au jargon *forcolina* (fourchette), d'où ensuite, par apocope *forlin*, coupeur de bourses.

La figure 8 est le signe du voleur. — Un troisième est un fleuret traversé par une spirale pour signifier un vol.

À Naples et en Sicile, où les associations des malfaiteurs sont bien plus enracinées, j'ai trouvé un grand nombre de vrais hiéroglyphes idéographiques.

Ainsi *les prostituées* on les désigne par un *sabot*, ou par une *souris*, allusion à la grande abondance de tous les deux dans les basses caves de Naples.

Le *poison* est indiqué par un *serpent* ; la *prison* par une *cage* ; le *brigand* par une *ceinture avec poignard* ; l'escroquerie par une *carte à jouer*.

Un *chat pendu* signifie un *vol sûr* ; un drapeau à trois couleurs le *Procureur du Roi* ; un *fer à cheval* le *médecin* (allusion, hélas, bien peu honorable au maréchal ferrant) ; un *gardien-chef* est représenté par *une tête avec toute la barbe* ; un *sous-chef* par la moitié inférieure du visage ; un *gardien* par la moitié supérieure.

Un vol en campagne on l'indique avec une *grappe de raisin* ; un vol heureux avec une *étoile* ou une *rose* ; un vol qualifié par des *ciseaux* ; un vol en général par une *clé*, ainsi qu'en allemand ; l'appropriation illicite par un *poing*.



On pose la question « Combien de mois ou d'années tu as attrapé » avec une *oreille* ; et la réponse est faite par un nombre de petits cercles ou boucles accrochées à l'oreille même, pour les mois, mais s'il s'agit d'années, par un carré au milieu du quel on inscrit le nombre, ou encore par une casquette (*beretta*), qui, en argot, est synonyme d'année.

La *ville* on l'indique par une *cloche* ; le *revolver* avec une *souricière* ; le marchand de vin avec un *petit buisson* ; un *juge* avec un scorpion ; la *liberté* avec un *coq* ; le n° 5 avec une main ; le 100 = une jambe ; le 50 = la moitié d'une jambe.

De même que pour l'argot, beaucoup de ces signes changent de contrée en contrée ; ainsi l'œil signifie *mouchard* dans l'Italie centrale, et *pouvoir* dans le midi et cela par allusion à la puissance fascinatrice du mauvais œil. L'évasion, tantôt on l'indique avec un *oiseau*, tantôt avec un *cheval*, tantôt avec un *revolver en décharge*.

Ces hiéroglyphes sont doublement atavistiques ; car bien des fois, (comme l'*arton*, le *cuba* de l'argot) ils reproduisent des signes en usage chez des peuples anciens<sup>1</sup> ; et toujours ils ont le point de départ dans le penchant des sauvages à peindre (*graffein*) la pensée avec les figures, qui se sont transformées, peu à peu, en lettres dans les peuples plus modernes.

#### [Retour à la table des matières](#)

2. — *Écriture*. — Nous attachons d'ordinaire peu d'importance et de valeur à ce qui frappe trop souvent nos regards ; aussi, nombre de gens estimeront-ils tout d'abord bien futile et même bizarre l'idée que l'écriture d'un homme puisse faire quelque lueur sur sa condition morale. Néanmoins, pour revenir de ce jugement, il ne sera pas nécessaire de lire les nombreux ouvrages publiés aujourd'hui sur la matière, tels que ceux de BOVARY, *Graphologie*, 1876 ; ADOLPHE HEUZE, *Chirogrammatomanzia*, Leipzig, 1862 ; DESBAROLLES, *Les mystères de l'écriture*, 1872 ; il suffira de considérer que les gestes d'un individu, sa voix, sa manière de prononcer, sa démarche, tous phénomènes dus à l'action de certains muscles, donnent souvent des indications utiles sur l'état de son âme. Et pourtant ces mouvements sont instantanés ; ils s'effacent aussitôt après avoir été produits ; tandis qu'il s'agit ici des effets d'un mouvement qui peut rester fixé pendant de longs siècles après l'instant où il s'est manifesté.

Il est vrai : que, jusqu'à ce jour, les études de cette espèce ont eu pour but la satisfaction d'une curiosité puérile, plutôt qu'un éclaircissement scientifique : et que, même chez les graves auteurs que je viens de citer, les recherches sérieuses,

<sup>1</sup> Dans le Moyen-Âge les savants usaient le *grimoire*, une vraie écriture hiéroglyphique, ou le *poison* signifiait la *mer* ; la *masque* = la *comédie*, etc. (POPELIN, *Introd. à la lecture de l'hypnerotomachie*, 1884, Paris).

loin d'être contenues dans une juste mesure, se trouvent mêlées à de telles frivolités, à de telles folies, sous prétexte de phrénologie, de chiromancie, etc., qu'il y a de quoi tuer la foi, même la plus robuste, en ce qui touche les meilleures parties de leurs livres <sup>1</sup>.

Pour ce qui est de l'écriture des criminels, « on peut, à bon droit, s'étonner de voir tous ceux qui, avec une exagération coupable, prétendent tirer le diagnostic d'un criminel de son écriture seule, n'en apporter ensuite comme preuve à l'appui qu'un exemple ou deux, tout au plus. Ainsi, malgré l'aide bienveillante du savant M. Gorresio, je n'ai pu, dans tous les ouvrages de ces graphologues, mettre la main que sur trois signatures de criminels célèbres.

Si je résume les études faites sur mes autographes, (que je dois à l'obligeance de MM. Alfred Maury, directeur des Archives de France, de Muoni, de Beltrani-Scala) dont le nombre s'élève à 520, je crois pouvoir les diviser en deux groupes bien distincts. (Je ne tiens pas compte, naturellement, de ces individus à peu près illettrés qui forment pourtant la plus grande masse des brigands fameux, et dont l'écriture est tout à fait enfantine).

Le premier groupe est constitué par les homicides, les voleurs de grand chemin, les brigands. La plus grande partie d'entre eux est caractérisée par un allongement des lettres, parce que les gens du métier appellent l'écriture gladiolée, c'est-à-dire la forme plus curviligne et en même temps plus saillante du prolongement des lettres, soit en haut, soit en bas. Chez un bon nombre, la barre du *t* est forte ou prolongée, comme on le remarque généralement pour les gens de guerre et les personnes énergiques ; chez quelques autres, les lettres forment avec leurs traits des angles aigus. Chez tous, la signature est ornée d'une quantité de petits traits et d'arabesques qui la distinguent aisément de toute autre (V. planches XXII<sup>e</sup> et XXIII<sup>e</sup>). On n'a pour s'en convaincre, qu'à comparer les signatures de Desrues (n<sup>o</sup> 46), empoisonneur et faussaire, de l'assassin Francesconi et de Carrier (63), de Vidocq (48), d'Alberti (76). On y voit, comme dans celles de certains tyrans Galéas, p. ex., Philippe II, Farnèse, qu'ils ont une haute idée de leur personnalité, et qu'ils sont doués d'une énergie peu commune.

Beaucoup présentent, pour la même cause, un allongement des lettres : 1, 2, 3, 104, 43, 39, 13, 64, 63.

Sur 98 assassins et voleurs de grand chemin, 52 présentent ces caractères, qui se retrouvent avec une uniformité remarquable chez tous les brigands (V. tab. XXXII<sup>e</sup>, n<sup>o</sup> 8, 9, 10, 11, 12, 13, 14, 16, 21). J'ai fait entrer dans ce tableau les hommes d'État connus pour leur cruauté (n<sup>o</sup> 81, 84, 85, 63, 87, 79). Quelques-uns, mais ils sont en bien petit nombre (n<sup>o</sup> 53), terminent chacun de leurs mots par une

---

<sup>1</sup> Je fais exception pour un article qui a paru dans ces jours dans *la Revue Philosophique*, novembre, 1885.

espèce de crochet. Le type de cc genre me paraît être fourni par les n<sup>os</sup> 9, 11 ; et à ce type se rapporte la signature de l'assassin de Wallenstein (49), bien que ce misérable fût évidemment très-peu familier avec l'écriture.

Dans un autre groupe d'assassins, à la tête desquels se placent Lacenaire et De Cosimi (31 et 32), et où nous ferons entrer des personnages historiques, Fouquier-Tinville, Chabot, les lettres n'ont point à un degré notable la forme gladiolée, sauf la dernière de chaque mot, qui finit souvent par un trait vertical aigu (32) ; mais toutes sont légèrement distantes les unes des autres, écrasées et arrondies. Souvent, par exemple dans l'écriture de Marat, Faella, Robespierre, Spissani, Antonino, elles paraissent, en dépit de l'âge (de 30 à 36 ans), avoir été tracées par la main tremblante d'un vieillard. C'est peut-être une marque d'alcoolisme, peut-être le résultat d'une de ces névroses que nous avons relevées si fréquemment dans cette classe de gens. Sur 90 assassins, j'ai rencontré 13 fois ce caractère. — J'ai observé le tremblement dans 7 du premier groupe (Planche XXII<sup>e</sup>, 13, 14, 15 et 37), et dans 6 du second.

De ces 90 individus, 36 seulement ne présentaient aucune particularité saillante ; leur écriture était tout à fait commune (50). On pourrait compter Boggia (22) parmi ces derniers, s'il ne trahissait incontestablement son énergie par la forme qu'il donne au *t*. J'en dirai autant du brigand Leone (97).

Le second groupe, exclusivement composé de voleurs, se distingue nettement de celui qui précède : il n'offre pas de lettres gladiolées, mais toutes sont écartées, molles ; la signature n'a rien de saillant, est presque dépourvue de paraphe. En somme, cette écriture se rapproche de celle de la femme et n'a pour ainsi dire pas de caractère, (V. pl. XXII<sup>e</sup>, 37, 34, 45).

La caractéristique du groupe se rencontre dans la signature de cet Honeyman, qui eut l'audace de s'introduire pendant sept nuits de suite dans les locaux d'une banque de Londres et y prit chaque fois l'empreinte d'une serrure, jusqu'à ce qu'il pût arriver à la caisse et enlever les 245 000 dollars qu'elle renfermait ! (38). J'ai vu deux autres signatures qui ressemblaient à la sienne, celle du brigand Bignami (70) et celle de Pavesi (37).

L'écriture de celui qu'on pourrait appeler le type des voleurs, Cartouche, présente, en dehors des caractères précités et d'un tremblement singulier, une espèce de crochet, d'inflexion, à presque toutes les lettres, qui rappelle la conformation particulière de ses doigts. On retrouve ce caractère chez un pillard émérite (60) et chez d'autres voleurs (39, 54 et 62).

Sur 106 écritures de voleurs, j'en ai vu 12 qui ne présentaient rien de semblable.

Ajoutez qu'il n'est pas rare de rencontrer ces caractères chez des individus qui, au vol proprement dit, ont joint le brigandage et la débauche, comme Cibolla (54) ; celui-ci n'a du voleur de grand chemin que la forme gladiolée de la signature. Mais, d'un autre côté, on voit de simples voleurs (47, 64, 43) présenter les mêmes caractères que les assassins.

Quant à ceux qui se rendent coupable de viol, d'escroquerie ou de faux, je n'ai pu recueillir un assez grand nombre de documents pour les juger avec certitude. Il me semble pourtant que l'aspect gladiolé de leurs lettres, leurs finales en forme de stylet (58), le paraphe extravagant de leur signature (66, 48, 44), les rapprochent beaucoup des voleurs de grand chemin. D'après les graphologues, et je puis citer à ce propos deux exemples (53), les escrocs usent d'une écriture très-fine, comme s'ils cherchaient à rester dans l'ombre, à dépister toute recherche. — Casanova, pourtant, ne présente rien de tout cela.

L'écriture des femmes homicides ressemble beaucoup à celle des assassins du sexe fort (V. celle de la Trossarello, n° 57). En général, toutes se rapprochent de la forme virile. On observe d'ailleurs la même chose pour les honnêtes femmes douées de quelque énergie. — La Raffaella Amata, condamnée pour meurtre, était un mâle hypospade que l'on avait pris pour une femme et élevé en conséquence. Son écriture est une écriture d'homme.

Toutes ces données j'ai pu récemment les confirmer expérimentalement ; selon la méthode de Richet et Burot (*Bullet. de la Soc. de Psychol.*, 1886), j'ai suggestionné par l'hypnotisme un jeune homme de mœurs irréprochables d'être un brigand et son écriture a changé tout à fait, avec des lettres grossières, larges, et des énormes *t*, tout à fait comme dans celle de Boggia. (Voir *Archivio di psych.*, VII, 3, pl. 4<sup>e</sup> et 5<sup>e</sup>).

#### [Retour à la table des matières](#)

3. — *Comparaison avec les fous.* — Ces données, je l'avoue, n'ont de l'importance, que quand on les compare avec celles fournies par les fous. Ces derniers se distinguent nettement des malfaiteurs, surtout des voleurs de grand chemin. Les fous, généralement, à moins qu'ils ne soient monomanes, ont une écriture peu déliée, déformée par des griffonnages, empâtée, inégale, avec des majuscules là où il faudrait des minuscules, des lettres tantôt d'une longueur démesurée, tantôt ridiculement petites, et jamais de dimension égale. Quelques-uns se distinguent par la manie de mettre des points sur toutes leurs lettres, ou entre chacune d'elles ; plusieurs monomanes, et en particulier tous les fous ou demi-fous que j'appelle *littéraires*, parce qu'ils griffonnent chaque année des volumes, tous, dis-je, ont coutume de souligner un grand nombre de mots ou de les écrire autrement que les autres et de les tracer avec un soin exagéré, pour imiter l'écriture imprimée. Dans les écrits des paralytiques et de beaucoup de ceux que l'hypocondrie a brisés, on observe que les premières lettres de chaque mot sont à

peine distinctes, les dernières indéchiffrables, et que toutes sont tremblées et incertaines, souvent précédées de signes informes, tracés par une plume hésitante. Les *r* et les *t*, chez les hommes frappés de démence ou de paralysie générale, sont remplacés par des *l* ou même supprimés. Les fous furieux, les déments, superposent leurs mots, ou les écrivent, partie en lettres majuscules, partie en minuscules, avec les mêmes lettres répétées jusqu'à huit ou dix fois. Le plus grand nombre, suivant une excellente observation de M. Raggi<sup>1</sup>, les monomanes surtout, ne se contentent pas de suivre la ligne horizontale, ils écrivent aussi verticalement, et forment avec leurs mots des espèces de dessins qui font ressembler leurs pages à des plans topographiques. À Racconigi, j'en ai vu un qui s'était formé une écriture spéciale, semblable à celles de quelques orientaux : les voyelles manquaient ; mais, en revanche, on y voyait, comme dans les langues les plus anciennes, des hiéroglyphes, des représentations de l'objet qu'il voulait exprimer. Marcé cite un homme atteint de folie religieuse, qui mettait sous chacun de ses mots trois points et une croix.

Je n'ai pu remarquer aucun de ces traits dans les autographes des criminels. Le lecteur peut s'en faire une idée par ces *fac-simile* où à peine 4 sur 110, c'est-à-dire les n<sup>os</sup> 75, 80, 30, 33, sont empâtés, et où, à l'exception d'un seul, le n<sup>o</sup> 43, tous exagèrent les *t* et les *s*.

Quant aux hiéroglyphes s'ils remontent à l'atavisme, de même que ceux des monomanes, ils diffèrent de ces derniers parce qu'ils ne sont particuliers à un seul, mais sont compris par tous les complices de la même région.

---

<sup>1</sup> V. RAGGI, *Sugli scritti dei pazzi*, 1875, Bologne. — MARCÉ, *De la valeur des écrits des aliénés*, (*Ann. d'hyg.*, 1862). — LOMBROSO, *Genio e follia*, Turin, 1882.

## Chapitre XI

---

### Littérature des criminels.

---

[Retour à la table des matières](#)

1. — De même qu'ils ont un argot, de même les criminels ont une littérature qui leur est spéciale. Les livres obscènes d'Ovide, de Pétrone, de l'Arétin, en seraient les modèles fournis par les Anciens. Modèles mal suivis d'ailleurs, car c'est un genre de littérature dépouillée de toute fleur de rhétorique, une littérature basse et cachée comme celle des almanachs populaires, sèche comme une chronologie, et qui s'est toujours conservée à l'insu peut-être des esprits cultivés. Tels sont le *Liber vagatorum*, de 1509, traduit dans toutes les langues d'Europe ; *L'Histoire des Larrons*, de Lyon Didier, 1647 ; la *Légende of te hystorie van de snode practjique, ende de behendige listichden der Dieve*, de Lopez de Haro, Leyde, 1645 ; enfin cet interminable chansonnier criminel, qui appartient à l'Angleterre, et dont les titres seuls couvrent une page entière du livre de M. Mayhew <sup>1</sup>.

Les voleurs se montrent très-avides de toutes ces lectures, et celles-ci, à leur tour, engendrent, hélas ! trop de voleurs.

Nous avons en Italie le fameux *Trattato dei Bianti*, de 1600, édité je crois à Urbin. Il décrit 38 espèces d'escrocs et de vagabonds de l'Italie centrale, et dont les plus curieux sont les *testateurs*, qui feignent de mourir en laissant leurs biens à d'autres ; les *affarfanti*, qui feignent d'avoir à expier de grands crimes par des pénitences cruelles ; les *formigoti*, faux soldats revenant de fausses expéditions en Palestine ; les *sbrisci*, qui vont tout nus, feignant d'avoir été pris et maltraités par les Turcs ; les *ruffiti*, faux incendiés qui prétendent avoir dû quitter les ruines de leurs maisons. À ce livre, dans l'éditionn *Italia*, (Didot, 1860), ont été ajoutés six petits poèmes écrits dans l'argot toscan, que je crois de la même époque. Un de ces poèmes traite précisément de l'argot ; en voici le début :

---

<sup>1</sup> *Le voleur de la vallée. — Le jardinier ensanglanté. — Adieux des transportés. — La mort de Puk. — Quand je me promène la nuit, etc.*

Par les médecins des filous, le contre-point (*l'argot*)  
Fut inventé, pour qu'ils pussent chanter (*parler*) entre eux.

Un petit poème, fort leste en argot milanais, a été publié par M. Biondelli. On ne les édite que trop par milliers, ces histoires de brigands, à couverture rouge, dans cette espèce de bibliothèque anonyme qui, sans grand profit pour le peuple, et plutôt à son grand dommage, continue, grâce à l'imprimerie, cette œuvre à demi historique, à demi fantastique, autrefois composée des chants des poètes cycliques, et plus récemment de ceux des Klephtes grecs.

Il n'est pas de procès, pas de crime sortant de l'ordinaire, qui n'aboutisse à une plainte. J'en ai de Verzeni, de Martinetti, d'Agnoletti, de Norcino, de Guicche, de Chiavone, de Nuttoni, de Mastrilli, de Porcia, de Marziale, de Lucchini.

En somme, sur 92 plaintes ou historiettes éditées en feuilles volantes que j'ai pu acheter sur les places publiques, et dont la plupart sont composées dans un de nos dialectes, j'en ai compté 20 qui se rapportaient à des crimes ou à des vols ; 14 étaient en vers, 6 en prose.

[Retour à la table des matières](#)

2. — À côté de cette littérature criminelle, œuvre du peuple, il en existe une autre, plus curieuse encore, qui émane directement des prisonniers : elle est le produit de leurs longs loisirs, de leurs passions mal contenues. Les poèmes de ce genre sont fort nombreux en Espagne, plus encore en Russie, où le peuple les chante même en dehors des prisons. Tels seraient ceux-ci, que M. Hepworth Dixon dit avoir entendus ; (*Free Russia*, London, 1869) ;

1.

Que peut me rapporter ma bêche  
Si mes mains sont vides, si mon cœur est souffrant,  
Un couteau ! un couteau ! Mon ami (*le brigand*) est dans la forêt.

2.

Je pillerai le marchand dans sa boutique,  
Je tuerai le noble dans son château,  
J'enlèverai de l'eau-de-vie et de belles filles,  
Et le monde m'honorera comme un roi.

Et ceux-ci, entendus par l'auteur des *Prisons d'Europe* dans une prison russe :

Dans ce lieu où l'infamie a placé  
À toujours sa demeure, deux anges halètent  
Ayant dans leurs mains une croix... Mais, dans la nuit,  
À pas mesurés, lentement, lentement,  
Tournent, surveillant la prison, les sentinelles.

Derrière ces murs est la tristesse, est la terreur.  
 Dehors sont la vie, l'or et la liberté...  
 Mais de ce pas lent, lent, le noir  
 Écho m'avertit : Toi reste ! Reste !

C'était un criminel féroce, assassin de sa femme, qui avait dicté ces vers et les chantait de la voix la plus douce ; (*Revue britann.*, 1876).

Et. Dostoïevski dans ses *Souvenirs de la maison des morts* 1886 ajoute : « Ce que l'on chantait dans les prisons de Sibérie surtout, c'étaient les chansons dites des forçats. L'une d'elles toute humoristique, raconte comment un homme s'amusait et vivait en seigneur, et comme il avait été envoyé à la Maison de force, il épiçait son *bla-manger de Chianpagne*, tandis que maintenant :

On me donne des choux à l'eau  
 Que je dévore à me fendre les oreilles.

» Une autre chanson encore plus mélancolique, mais dont la mélodie était superbe, se chantait sur des paroles fades et assez incorrectes, dont voici, quelques fragments :

Mon regard ne verra plus le pays  
 Où je suis né ;  
 À souffrir des tourments immérités  
 Je suis condamné toute ma vie.  
 Le hibou pleurera sur le toit  
 Et fera retentir la forêt.  
 J'ai le cœur navré de tristesse,  
 Je ne serai pas là-bas.

» On la chante souvent, mais non pas en chœur, toujours en *solo*. Ainsi, quand les travaux sont finis, un détenu sort de la caserne, s'assied sur le perron ; il réfléchit, son menton appuyé sur sa main, et chante en traînant sur un fausset élevé. On l'écoute, et quelque chose se brise dans le cœur. Il y avait de belles voix ».

Les chants de cette nature sont rares dans l'Italie continentale. On les trouve un peu plus répandus dans les îles, en Sardaigne, en Corse. Ils abondent en Sicile.

En effet, dans les chants vénitiens, que j'ai étudiés en m'aidant des critiques et des recherches de MM. Pitré<sup>1</sup> et Bernoni (*Canti Pop.*, Venise, 1874), je n'en ai trouvé que 3 de ce genre ; l'un est d'un *Prisonnier*, qui se plaint de n'avoir été visité par aucun de ses parents ; un autre d'un *Condamné à perpétuité*, qui proteste de son innocence et pousse contre la justice des imprécations semblables à celles que nous verrons plus loin dans la bouche d'un Pavesan.

---

<sup>1</sup> *Rivista Europea*, 1876.



Sur 106 poésies piémontaises et liguriennes, si l'on met à part les chants historiques des trois voleurs, — d'un parricide, — d'une infanticide, on n'en trouve que deux qui soient à moitié des chansons de brigands.

La ritournelle populaire en Toscane :

Fleur de canné,  
Je suis dans cette prison à cause d'une femme ;  
J'attends que l'on prononce ma condamnation ;

est le seul débris qui nous reste, dans cette contrée où la civilisation est si brillante, de ce genre extraordinaire de poésie.

Le recueil tout récent des *Canti Marchigiani*, dû au professeur Gian Andrea (Turin, 1875, édit. Comparetti), renferme 1 174 morceaux ; c'est à peine si j'en ai trouvé 8 (0,67 %), sur le nombre, qui rentrent dans la catégorie étudiée ; celui-ci, par exemple :

Fleur de grenade,  
La, vie élu pauvre bandit,  
Ne me la dites pas à moi qui l'ai menée ;  
Toujours il va s'égarant dans les halliers,  
Toujours il craint d'être jeté en prison.  
Je me sens prêt à faire une folie,  
Je veux tuer un abbé, et puis prendre la fuite.

Prenons, au contraire, les *Chants siciliens*, si pieusement, recueillis par M. Pitre (Palerme, 1870-73). Nous y trouverons 41 chants criminels sur 1 000, d'où il résulte que la Sicile en a une proportion de 4 %. — Ce sont, pour la plupart, des cris de vengeance, des plaintes sur la liberté perdue, des imprécations contre les juges ou les gendarmes :

Et ces cruels gendarmes — M'avaient recommandé :  
Tenez-le solidement, — Car c'est un fier scélérat.

Mais plus importantes que les autres sont ces trois chansons, qui nous mettent à nu l'âme habituée au crime : « *Il est indigne de notre* » estime, celui qui se repent et se propose d'être à l'avenir un » observateur des lois. Les véritables *hommes* ne se rencontrent pas » en tous lieux ; il n'y a *d'hommes rares* que ceux qui, dans le bagne, » savent rire et folâtrer. Aux Assises, comment doit-on se tenir ?

Parler peu, et fixer les yeux à terre ».

Vers bien dignes de ce code de l'*Omertà*, que nous a dernièrement révélé M. Tommasi-Crudeli. Ceux qui croient à la force moralisatrice du châtement n'ont qu'à lire ce qui suit :

« Je déchirerai en petits morceaux le visage de quiconque parlera mal de la Vicaria (*prison de Palerme*). Celui qui dit que la prison corrige, oh ! comme il se trompe, le pauvre ! La prison est une fortune qui d'abord nous échoue ; puis nous enseigne les bons moyens de prendre et de ne pas nous faire prendre ».

Et ceci encore :

Ô douce prison, ma vie et mon bonheur !  
 Quel plaisir pour moi de me sentir dans tes murs !  
 Que l'on casse la tête à qui te décriera,  
 Ou pensera que tu lites la paix du cœur.  
 Là seulement vous trouverez les frères et là les amis,  
 Des trésors, de bons repas, une douce existence ;  
 Hors de là vous serez toujours au milieu de vos ennemis,  
 Si vous ne pouvez travailler, vous mourrez de faim, etc.

Ces vers, par leur cynisme, nous en rappellent d'autres composés par des prisonniers français<sup>1</sup>, et mettent à nu l'âme du malandrin, pour qui la prison est un nid. Ils justifient, en outre, nos conclusions sur la récidive (3<sup>e</sup> partie chap. VIII), et font voir les résultats que donnent les prisons quand, par un humanitarisme outré, on les convertit en des espèces d'auberges confortables.

Mais, comme tout bon sentiment n'est pas éteint dans l'âme de ces misérables, et que souvent, à travers la cupidité et la vengeance qui les dominent, reparaît l'image de l'ami ou de la mère dont on les a séparés, il peut vous arriver de rencontrer quelques couplets exhalant un parfum d'amour si suave, que, dans pareilles bouches, ils vous accablent de stupeur :

Au milieu de la place de la Vicaria  
 Avec ses petites mains elle me fit des signes ;  
 J'ai vu que c'était ma petite mère  
 Et que ses yeux coulaient comme deux sources ;  
 Mère, qui seule pensez à moi,  
 Je suis entouré de mauvais chrétiens...  
 Nous sommes dans l'enfer, condamnés,  
 Et vous, tendre mère, vous exhalez en vain vos plaintes...(PITRÉ)

Cette poésie pleine de tendresse suffirait à elle seule pour montrer combien est grande l'erreur de Thompson et de Maudsley, qui refusent aux criminels le sens esthétique.

---

<sup>1</sup> Ces vers, chantés en 1836 par les condamnés français au départ de la chaîne :  
 Renommée, à nous tes trompettes :  
 Dis que, joyeux, nous quittons nos foyers ;  
 Consolons-nous si Paris nous rejette ;  
 Et que l'écho répète le chœur des prisonniers :  
 Adieu ! nous bravons et vos fers et vos lois (VIDOCQ, 1. c.).

Et ce n'est pas la seule : voici une autre du même genre :

Ô mère, comme je regrette, heure par heure,  
 Tout ce lait que vous m'avez donné !  
 Vous êtes morte, ensevelie sous la terre,  
 Et vous m'avez laissé au milieu des tourments.

Voici, maintenant une pensée empreinte d'un désespoir terrible :

Vienne la mort ; je la serre entre mes bras, je la couvre de baisers.

De ces 41 morceaux, 8 font allusion à une vengeance ou à la parade du crime ; 7 à des sentiments d'amour filial ou de chaste adoration.

Onze autres chants sont consacrés au récit de crimes célèbres et à leur exaltation. Par exemple, dans le chant des *Fra Diavoli*, je trouve ces vers :

Suivons l'exemple  
 De quatorze valeureux cœurs  
 Que l'on nommait Fra Diavoli.

Ils nous montrent fort bien le peu de moralité d'une littérature qui, à l'exemple de nos ancêtres, confond le criminel et le héros.

Et moi, qui trouve une si grande analogie entre le crime et la prostitution, je ne saurais négliger comme choses de peu d'importance ces seize autres chants de prostituées découverts par M. Pitré, qui manquent, autant que je puis le savoir, dans tous les autres recueils. Dans leur simplicité plus qu'enfantine, stupide, ils me paraissent fournir une nouvelle preuve de la pauvre intelligence de ces infortunées. — Maintenant, en lisant dans son bel ouvrage qu'ils sont chantés jusque dans les prisons, je constate qu'une nouvelle preuve vient confirmer l'analogie entrevue par moi.

Certes, il convient, pour expliquer le grand nombre de ces chants, de tenir compte de la diligence que M. Pitré a mise à les rechercher ; mais il est impossible de ne pas admettre que cette abondance dépende aussi de leur diffusion parmi les classes populaires, comme cela a lieu en Corse pour les chants des bandits.

C'est évidemment la même cause : d'un côté, l'extension plus grande du banditisme, de l'autre, le dédain moins grand qu'ont pour lui les classes inférieures<sup>1</sup>.

---

<sup>1</sup> V. PITRÉ, *Sui canti popolari italiani in carcere*, 1876, Florence.

[Retour à la table des matières](#)

3. — Les Parias, nous le verrons plus loin, sont les représentants d'une caste criminelle ou vouée à une prostitution précoce ; ils y préparent leurs enfants dès qu'ils ont atteint leur sixième année. Je comprends dans cette catégorie les Carobaru, qui, s'ils ne s'adonnent pas au vol, font les métiers de comédiens ambulants, de tatoueur, de devins, exercent, en un mot, des professions équivoques. — On constatera, peut-être avec étonnement, que, malgré leur abjection profonde, ils ont de très-belles poésies — et cela prouve encore que le sens esthétique n'a pas été refusé aux criminels — mais toutes ces poésies, sauf le chant de Tiravallura, sont empreintes d'une obscénité, d'une immoralité à faire pâlir même des Grecs <sup>1</sup>.

Dans une comédie, par exemple celle qui a pour titre Baham et la Nautchay, un personnage montre à une jeune fille pour quelle raison physiologique un vieillard peut arriver à plaire aux femmes, et des ivrognes chantent ce refrain :

Préparez les nattes, ô jeunes filles, et couvrez-les de fleurs ;  
Nous ferons entrechoquer dans nos embrassements  
Vos membres délicats, et la douleur  
Augmentera le plaisir.

J'appelle, encore une fois, l'attention du lecteur sur cette obscénité que j'ai déjà signalée plus haut. Elle prouve, comme nous l'a révélé l'histoire des Yucke, que les tendances obscènes se mêlent fréquemment aux criminelles ; — et cela est en outre prouvé par la diffusion de la débauche chez les Parias. — Ce peuple, si répandu malgré les nombreuses persécutions qu'il a subies, nous permet de faire aussi une autre constatation qui viendra confirmer l'étude de Dugdale sur les Yucke, c'est que le criminel est beaucoup plus fécond que l'honnête homme (V. 2<sup>e</sup> vol.).

4. — Un certain nombre de chants criminels se trouvent encore <sup>2</sup> en Sardaigne, où le banditisme n'a pas seulement laissé des traces dans l'histoire ; car on en rencontre aujourd'hui encore des restes nombreux.

<sup>1</sup> Dans un de ces poèmes, par exemple, un chacal attire une chèvre dans un piège préparé pour le tigre et la dévore ; moralité : « Ce que tu ne peux avoir par la force, obtiens-le par la ruse. Si tu sais mettre à profit les tromperies des autres, tu ne souffriras pas de la faim ». — Un autre a pour morale Ne fais alliance qu'avec les forts ; place ta demeure près d'un temple, afin de voler de nuit les offrandes. Les imbéciles se laissent prendre aux apparences : tâche d'en profiter ». — Un chacal ayant dérobé des poulets, remerciait Dieu de l'avoir favorisé, un çoudra fut attiré par le bruit de sa voix, et le tua : « Garde-toi de te confier à Dieu ; la plus belle prière ne te sauvera pas d'un coup de bâton (DUBOIS, *L'Inde*, 1868).

<sup>2</sup> V. SIOTO-PINTOR, *Storia civile della Sardegna*, 1877. — En 1843, on comptait en Sardaigne 864 bandits. De 1831 à 1840, il a été commis dans file 2 468 meurtres, 527 vols à main armée, 296 incendies, 436 enlèvements.

On ne lira pas sans une vive curiosité le morceau suivant, qui présente une grande analogie avec le chant russe précité, et avec la poésie criminelle des Parias.

« Dis-moi, demande Achea au prêtre, si je n'ai rien à manger et que je trouve de quoi apaiser ma faim, puis-je prendre le bien d'autrui ?

» — Crois-moi ; si tu n'as pas de quoi manger et que tu rencontres quelque chose, tu serais fou de ne pas t'en saisir.

» — Tu es de bon conseil, mais voici une difficulté ; ce que j'aurai pris de la sorte, devrai-je le rendre ?

» — Non. L'observation de la loi te condamnerait à un jeûne trop dur ; tu es un bien grand sot, si tu ne comprends point qu'en face de la nécessité tous les biens appartiennent à tous <sup>1</sup> ».

Ce chant nous prouve, une fois de plus, que le criminel, dans les pays peu civilisés, considère le crime comme un droit, ou tout au plus comme un péché véniel qu'il est facile d'expier ; que, par conséquent, la religion est pour lui moins un frein qu'un excitant (V. 2<sup>e</sup> partie, chap. III.).

Les chants Corses recueillis par M. Tommaseo peuvent être considérés presque tous comme œuvres de bandits. Presque tous, en effet, respirent la vengeance du meurtre d'un ami, la haine de l'ennemi qu'il faut tuer, l'admiration pour le meurtrier. Rinald, Canino, Gallochio, Galvano, y figurent comme des héros. La vengeance y va au-delà du sépulcre :

...La vengeance,  
Nous la ferons éternelle, et sur la race inique  
Nous porterons ta colère comme un héritage légué par toi ;  
Les crânes resteront suspendus à la voûte du temple ;

C'est un mérite, un titre d'éloge que d'être *épouvante*.

Vous jouissez d'une estime si grande, si grande !... (GALLOCHIO)

Le nom seul de Gallochio épouvantait les hommes.

Toutefois, au milieu de tout cela, on voit apparaître le sourire d'une femme, soit d'une mère, soit d'une amante.

M. Tommaseo a tenu entre ses mains un gros volume de vers dictés par le Peverone, féroce bandit qui eut le cœur de saupoudrer de poivre, après l'avoir tué,

---

<sup>1</sup> BOULLIER, *Les dialectes et les chants de la Sardaigne*, Dentu, 1864.

le corps de son ennemi, pour le marquer de son sceau. On y voit, mêlées à des couplets qui dénotent une cruauté implacable, comme celui-ci :

J'en ai l'espoir, Dieu permettra que je me venge ;  
Mon compte est tout fait :  
Je serai vainqueur, tué, ou bandit,

des strophes d'une exquise délicatesse, et qui ne paraîtraient pas indignes du doux chantre de Laure ; celle-ci, par exemple :

Quand je te vois, quand je t'entends parler.  
Mon sang se glace dans mes veines,  
Mon cœur veut bondir hors de ma poitrine  
Toute parole d'elle, quand elle ouvre la bouche,  
Attire, lie, frappe, transperce.

[Retour à la table des matières](#)

5. — Bien qu'il paraisse au premier abord y avoir une grande différence entre les régions insulaires et les continentales, au point de vue de la richesse de cette littérature, je ne crois pas cependant que, dans ces dernières, ce genre extraordinaire se soit perdu ; les passions, l'oisiveté des détenus doivent le maintenir. Seulement, comme ici la différence est devenue plus grande dans le populaire entre les gens honnêtes et ceux qui ne le sont pas, les premiers ne collectionnent pas les œuvres des autres et, par conséquent, négligent de nous les transmettre.

Une grande partie de la *littérature des prisons* est en vers. Elle est l'œuvre des criminels eux-mêmes, qui ont un penchant pour la poésie, peut-être parce qu'elle est plus en harmonie que la prose avec l'ardeur de leurs passions. C'est aussi pour cela que ces œuvres portent toujours l'empreinte du *moi*, et retracent les sentiments douloureux de l'auteur avec une force et une éloquence extraordinaires. Corani, avant d'être pendu, déclama, du haut de l'échafaud, un poème sur sa propre mort ; le brigand Milano demanda et obtint l'autorisation de présenter en vers sa défense. Voici maintenant un morceau dicté par un cordonnier, presque illettré, détenu au bain de San Stefano. Lisez-le ; vous y trouverez, outre la preuve de ce que j'avance, un tableau du bain aussi exact que pourrait l'être une photographie.

LE BAGNE DE SAN STEFANO.

Dante, qu'on ne vante plus tes cercles infernaux,  
Et toi, Virgile, cesse de chanter les flammes sombres de l'Averne,  
Et les cérestes, et les Harpyes, et les autels  
Qui distillent en ces lieux ténébreux une affreuse pourriture.  
Ici, ici, l'on perçoit le grouillement sombre  
De ces âmes impies, perverses et sordides.  
Ici, l'on entend le son terrible et rauque  
Qui retentit sur l'autel de Pluton.

Un monstre s'endort ici, sur ce grabat,  
 Et bientôt devient la proie d'un autre monstre  
 Qu'un troisième se hâte de venir dévorer à son tour.  
 Le sang dégoutte sur le sol ; l'air ne respire  
 Que vengeance, carnage et trahison.  
 Ici, pendant que l'un périt, l'autre conspire.

Cette pièce prouve, non seulement que le sentiment esthétique ne fait pas défaut aux criminels, mais encore qu'il atteint souvent en eux un développement extraordinaire. Il n'y a pas longtemps que Lecrosnier, un vulgaire détresseur, composait dans sa prison ces vers emphatiques, mais non dénués de grâce <sup>1</sup> :

Tu pleures, quand le soir mon âme veut tremblante  
 Vers tes parents là-bas voler pleine d'amour :  
 Tu pleures ; sur tes cils, une larme brûlante  
 Vient se diamanter aux premiers feux du jour.  
 Tu pleures : mais ces eaux qu'une amère souffrance  
 Épanche de tes yeux,  
 Font épanouir l'espérance,  
 La fleur des malheureux.  
 Tu pleures : bien souvent ta voix monte plaintive  
 Vers le maître des cieux aux heures de sommeil.  
 Tu pleures : ta pensée, hélas ! longtemps captive,  
 Voit ses liens tomber et s'élançe au soleil.  
 Tu pleures : mais au ciel ton ange qui t'adore,  
 Heureux, dit aujourd'hui :  
 Regarde, ô père ! c'est encore  
 Une larme de lui.

On a de Lacenaire plusieurs poésies, vantées moins pour leur valeur intrinsèque que pour la surprise excitée par leur apparition. Une seule, dans laquelle, jeune et innocent encore, peut-être il prophétise sa noire destinée, me paraît digne de remarque. En voici les derniers vers :

#### À MON AMANTE.

Je te rêvais au temps de mon bonheur,  
 Quand sur mon front brillaient les plus vives couleurs ;  
 Maintenant le songe s'est évanoui, et mon sort  
 Doit suivre le destin fatal  
 Qui veut me jeter en pâture à la mort cruelle.  
 Attends-moi dans le ciel, belle immortelle.

Les autres sont d'un platonisme faux et vulgaire, hormis lorsque son *moi* est un jeu, comme celui-ci :

---

<sup>1</sup> Je les dois à l'obligeance de M. Léon Weile-Schott.

## LACENAIRE.

Maudissez-moi, j'ai ri de vos bassesses,  
 J'ai ri des Dieux, pour vous seuls inventés ;  
 Maudissez-moi mon âme, sans faiblesses,  
 Fut ferme et franche en ses atrocités.  
 Pourtant cette âme était loin d'être noire,  
 Je fus parfois béni des malheureux...  
 À la vertu si mon cœur eût pu croire,  
 N'en doutez pas, j'eusse été vertueux.

LA FLÛTE ET LE TAMBOUR  
(LACENAIRE).

Bien fou, ma foi, qui sacrifie  
 Le présent au temps à venir ;  
 Tout est bien et mal dans la vie,  
 Le chagrin succède au plaisir.  
 Contre le sort en vain on lutte :  
 Amour, richesse, n'ont qu'un jour.  
 Ce qui vient au son de la flûte  
 S'en retourne au bruit du tambour.

Un gros financier qui, naguère,  
 Roulait, gorgé du bien d'autrui,  
 Rançonné par d'autres confrères  
 Marche dans la crotte aujourd'hui.  
 On voit souvent semblable chute  
 Chez le peuple, ainsi qu'à la Cour.  
 Ce qui vient au son de la flûte  
 S'en retourne au bruit du tambour.

Quand je vois la superbe actrice  
 Qui ruina plus d'un amateur,  
 Aujourd'hui, par un beau caprice,  
 Se ruiner pour un mince auteur,  
 Pauvre fille, hélas ! Quelle chute !  
 Ainsi, dis-je, même en amour,  
 Ce qui vient au son de la flûte  
 S'en retourne au bruit du tambour.

Pendant son dernier procès, quelques publicistes avaient fait paraître un volume de chants républicains, parmi lesquels se trouvaient quelques morceaux composés par lui et qu'avait retouché M. Altaroche. Lacenaire s'indigna de ce procédé et adressa aux journaux la réclamation suivante, dans laquelle le nom d'Altaroche était suffisamment désigné par une rime caractéristique et transparente :

Je suis un voleur, un filou,  
 Un scélérat, je le confesse !  
 Mais quand j'ai fait quelque bassesse,  
 Hélas ! Je n'avais pas le sou.  
 La faim rend un homme excusable.  
 Un pauvre, de grand appétit,  
 Peut bien être tenté du diable ;



Mais, pour me voler mon esprit,  
 Êtes vous donc si misérable ?  
 Or, contre un semblable méfait  
 Notre code est muet, je pense ;  
 Au parquet, j'en suis sûr d'avance,  
 Ma plainte attrait bien peu d'effet.  
 Pour dérober une *filoche* (bourse)  
 On s'en va tout droit en prison ;  
 Aussi le prudent A...  
 Ne m'a volé qu'une chanson,  
 Sans mettre la main dans ma poche.  
 Un voleur adroit et subtil,  
 Pour éviter toute surprise,  
 Sait déguiser sa marchandise  
 Et la vendre ainsi sans péril ;  
 A..., aussi raisonnable,  
 Et craignant quelque camouflet,  
 A pris le parti détestable  
 D'estropier chaque couplet  
 Pour le rendre méconnaissable.  
 Je ne puis assez m'étonner  
 De ce bel effort de courage ;  
 D'un autre copier l'ouvrage,  
 Pour moi se faire emprisonner,  
 Ce dévouement est admirable.  
 C'est vraiment avoir trop bon cœur  
 De remplacer le vrai coupable  
 Et, sans avoir été l'auteur,  
 D'être l'éditeur responsable.

Ici la vanité blessée remplace le génie poétique.

Avant de mourir, Lacenaire voulut se réconcilier avec Avril, son complice, qui  
 devait être exécuté avec lui. On leur accorda de dîner ensemble, le jour des Rois, et  
 Lacenaire composa pour la circonstance le *Noël* suivant, en forme de chanson à  
 boire :

Noël ! Noël !  
 Tout tombe du ciel :  
 Allons, plus de fiel !  
 Vive Noël !  
 À nous, saucisse et poularde !  
 À nous, liqueur et vin vieux !  
 Fais la nique à la camarde  
 Qui nous montre ses gros yeux.  
 Noël, etc.  
 Salut, pays de Cocagne,  
 Lieu jadis si fréquenté !  
 Salut, pétillant champagne,  
 Vin si cher à la beauté !  
 Noël, etc.  
 Un bon buveur, c'est l'usage  
 Boit à l'objet qui lui plaît !

Avec moi, frère, en vrai sage,  
Bois à la mort, c'est plus gai.  
Noël, etc.

Buvons au jour qui s'avance,  
À l'oubli de tous nos maux,  
À l'oubli de la vengeance,  
Des méchants et puis des sots !  
Noël, etc.

Buvons même à la sagesse,  
A la vertu qui soutient ;  
Tu peux, sans crainte d'ivresse,  
Boire à tous les gens de bien.  
Noël, etc.

Un pauvre homme, d'ordinaire,  
Pour mourir a bien du mal.  
Nous, nous avons notre affaire,  
Sans passer par l'hôpital.  
Noël, etc.

Sur les biens d'une autre vie,  
Laisse prêcher Massillon :  
Vive la philosophie  
Du bon curé de Meudon !  
Noël, etc.

Nous trouverons bien, par grâce,  
À nous caser aux Enfers :  
Moi j'irai trouver Horace,  
Toi l'ouvrier de Nevers.

Ici il pose et pour poser même après sa mort, il avait composé sa complainte, dont voici deux couplets :

Plus tard enfin, voleur, escroc, faussaire,  
Tous les forfaits ne me coûtent plus rien.  
Pour débiter on chippe une misère,  
Et pour finir on devient assassin.  
Ah ! quand pour moi viendra l'heure dernière,  
Foulez aux pieds mon cadavre sanglant,  
Maudissez-moi ! Qu'a besoin de prière  
L'arbre abattu par le souffle du vent ?

Dans son autobiographie trop vantée, je ne trouve de vraiment beau et digne de fixer l'attention du psychologue, que le morceau où il peint la vie morale du bagnard :

« Qu'advient-il du jeune homme poussé dans cette misérable société (celle des prisons) ? Pour la première fois il entendra résonner à ses oreilles la langue barbare des Cartouche et des Poulailleur, l'ignoble argot. Malheur à ce jeune homme, s'il ne se met pas immédiatement à leur niveau, s'il n'adopte pas leurs principes et leur langage ; on le déclarerait indigne de s'asseoir à côté des amis ! Ses réclamations ne seraient pas écoutées de ses gardiens eux-mêmes, qui inclinent toujours à protéger les chefs ; elles n'auraient d'autre résultat, que d'exciter contre

lui la colère du geôlier, qui est d'habitude un ancien forçat. Au milieu de ces hontes, de ce cynisme de gestes et de paroles, l'infortuné rougit du reste de pudeur et d'innocence qu'il avait en entrant ; il regrette de n'avoir pas été aussi criminel que ses confrères ; il redoute leurs brocards, leur mépris ; car, même sur les bancs des galères, on connaît l'estime et le mépris, et cela explique pourquoi certains forçats s'y trouvent mieux qu'au sein de la société où ils ne recueilleraient que le dédain. Qui donc consentirait à vivre méprisé ? Ainsi le jeune homme, qui prend exemple sur ces beaux modèles... en deux ou trois jours arrivera à parler leur langue, et alors il ne sera plus un pauvre niais ; alors *les amis* pourront lui serrer la main, sans crainte de se compromettre. Remarquez bien que ce n'est encore là que gloriole de la part de ce pauvre garçon, qui rougit de passer pour un novice. Le changement s'est opéré dans la forme plutôt que dans le fond. Deux ou trois jours tout au plus, passés dans ce cloaque, n'ont pu le pervertir entièrement ; mais soyez tranquille, le premier pas est fait ; il ne s'arrêtera pas à mi-chemin ».

Cette prose est éloquente, parce qu'elle exprime un sentiment vrai. Les poésies tant vantées de M<sup>me</sup> Lafarge sont de méchants vers, des morceaux à allures sentimentales, toujours vaporeux, farcis de ces commérages, de ces petites misères de la vie cellulaire, dont l'esprit du prisonnier est toujours plein.

Robert Bréohat est surpris ces jours derniers, dérobant un dictionnaire de rimes à l'étalage d'un bouquiniste. On le fouille ; on trouve sur lui un tas de petits papiers sur lesquels sont tracés des sonnets, des idylles, des rondeaux. Une élégie commence par ces mots :

Un geôlier repoussant vient de fermer la porte.  
Depuis deux ans déjà, triste, je gis ici ;  
De moi ma fiancée, hélas ! n'a plus souci.  
Mon père, en ma prison, seul, à manger m'apporte.

Voici le premier couplet d'une chansonnette du même individu :

Mes petits moutons  
Vont sur les gazons ;  
Ma bergeronnette,  
Près de moi seulette,  
Chante ses chansons.

[Retour à la table des matières](#)

6. — Voici un indice précieux des tempêtes qui tourmentaient l'assassin Lebiez, et que l'intelligence dont il était doué rendait plus affreuses : ce sont

quelques poésies <sup>1</sup>, et surtout des réflexions qu'il y inscrivit en marge quand on les lui rendit avec les autres papiers dont le juge d'instruction s'était d'abord emparé.

À UN CRÂNE DE JEUNE FILLE.

De quelque belle enfant restes froids et sans vie,  
 Beau crâne apprêté par mes mains,  
 Dont j'ai sali les os et la surface blanchie  
 D'un tas de noms grecs et latins.  
 Compagnon triste et froid de mes heures d'étude,  
 Toi que je viens de rejeter  
 Dans un coin, ah ! Reviens tromper ma solitude,  
 Réponds à ma curiosité.  
 Dis-moi combien de fois ta bouche s'est offerte  
 Aux doux baisers de ton amant ;  
 Dis-moi quels jolis mots de ta bouche entr'ouverte  
 Dans des heures d'égarement...

Insensé ! Tu ne peux répondre, pauvre fille ;  
 Ta bouche est close maintenant,  
 Et la mort, en passant, de sa triste faucille  
 A brisé tes charmes naissants.  
 Triste leçon pour nous, qui croyons que la vie  
 Peut durer pendant de longs jours !  
 Et jeunesse, et bonheur, et beauté qu'on envie,  
 Tout passe ainsi que les amours !  
 Aussi, quand, vers le soir, âpre et dur à ta tâche,  
 Je travaille silencieux,  
 Mon esprit suit le monde et, tout inquiet, s'attache  
 À des pensers plus sérieux,  
 Je rêve au temps qui passe... alors, je te regarde,  
 Et, songeant aux coups du destin,  
 Sur ton front nu je crois lire en tremblant : « Prends garde,  
 Mortel, ton tour viendra demain !

« Pauvres vers ! Mais, pour mauvais qu'ils soient, ils peignent fidèlement l'état de mon âme dans les moments de solitude. Dans le monde je suis aimable et gai. On me prend pour un étourdi qui se moque de tout. Mais si l'on connaissait le fond de mon caractère, si l'on savait que je ris et que je fais des jeux de mots au sortir d'une solitude où je me suis laissé aller au désespoir et aux larmes ! Si l'on savait que j'ai des sanglots au fond du cœur quand le rire s'épanouit sur mes lèvres, on ne dirait pas que je me moque de tout.

» Ma gaieté n'est qu'un masque ; elle cache l'angoisse qui depuis si longtemps déchire mon cœur.

<sup>1</sup> MAJNO, *Arch. di psichiatria*, 1883, IV, fasc. III M. Lacassagne en fait aussi mention dans son *Homme criminel*, 1882.

» Ah ! si les hommes qui m'ont vu rire avaient pu me voir dans une de ces excursions solitaires, au cours desquelles je cherche les pauvres plantes que je dois étudier ; s'ils m'avaient vu pleurer comme un enfant, m'asseoir sur le revers d'une colline, au pied d'un arbre, y rester des demi-heures la tête dans les mains, ils m'auraient pris pour un fou, mais ils n'auraient point osé dire (style Barré), que je me... de tout, du tiers comme du quart ».

On doit à Fallaci, outre un traité sur les allumettes, plusieurs poésies sentimentales, qu'il a composées entre ses deux assassinats.

Le faussaire Ruschovich, dans quelques pages recueillies par M. Nocito (*Storia di un condannato*, 1873), dépeint d'une façon vraiment étonnante, l'âme des prisonniers.

« Ah ! trop souvent on oublie que, en parlant des prisonniers, en faisant leur portrait, on peint des membres de la société. Tous ces corps parfois abandonnés de tous, sauf des satellites chargés de leur garde, non, non, ils ne sont pas tous opaques, il y en a parmi eux de diaphanes et de transparents. Le sable vulgaire que vous foulez aux pieds donne un cristal brillant, après avoir passé par l'ardent creuset. La lie elle-même peut devenir utile, si l'on sait l'employer ; en la foulant aux pieds, comme on le fait, avec indifférence et sans souci, on mine le sous-sol de la société et on l'emplit de volcans. Connaît-il bien la montagne, l'homme qui n'en a pas visité les cavernes ? Le sous-sol, pour être situé plus bas et plus loin de la lumière, est-il par hasard moins important que la croûte extérieure ? Il y a parmi nous des difformités et des maladies capables de faire frémir ; mais depuis quand l'horreur exclue-t-elle l'étude, et la maladie éloigne-t-elle le médecin ? »

Dans une autre lettre il écrivait, parlant de lui-même : « Ah ! quel tourment que l'inaction, pour l'homme qui fut toujours habitué à l'étude et au travail et qui sent vivre encore en lui-même cette activité, ce besoin d'occupation qui anoblissent l'homme en le perfectionnant ! Me tenir ainsi dans une oisiveté honteuse ! Me faire ainsi graduellement pourrir au sein de la misère ! Ah ! cela afflige et débilite mon esprit, au point que je crains de perdre enfin le peu d'intelligence qui me reste. Quoi ! Toute la création est fondée sur le mouvement et sur le travail, la nature entière a horreur de l'inertie, et le prisonnier doit faire exception à cette loi universelle ? Doit-il, lui seul, comme les eaux stagnantes, se corrompre et pourrir dans sa propre fange ? Doit-il seul consommer et non produire, causer du dommage sans faire rien d'utile, détruire tout autour de lui et en même temps se détruire lui-même ?

« Si les dernières statistiques sont exactes, s'il est vrai que les prisons du royaume d'Italie renferment environ quarante mille détenus, c'est l'œuvre de cent années de travail que l'on fait perdre chaque jour au trésor commun de la société. La religieuse de Cracovie criait : du pain ! du pain ! Et moi, du fond de ma cellule

solitaire, je fais de même entendre ma voix suppliante : du travail ! donnez-moi du travail !

« Si le corps a besoin d'exercice pour se plonger ensuite avec plus de plaisir dans le sein du repos, l'esprit a besoin de converser, pour méditer ensuite avec fruit aux heures de la solitude ; si nous nous en tenons à la méditation pure, nous resterons dans une indigence orgueilleuse. Dans le cerveau d'un solitaire, la pensée, rude et assauvagie, pour ainsi dire, ressemble à un aventurier vagabond qui s'applique à franchir des espaces imaginaires, et, finalement, va périr au milieu de plages solitaires et désertes. Les pensées trop longtemps enfermées et comprimées dans l'esprit se gâtent et se corrompent, comme ces ballots de marchandises qui, entassées, fermenteraient rapidement, Si l'on n'avait soin de les développer sur le sol pour leur faire prendre l'air <sup>1</sup> ».

Abbadie, cet assassin à peine pubère, s'applique à une réforme sociale : Il faut bien (dit-il) suivre la mode ! Mais son manuscrit n'est qu'une suite ininterrompue d'imprécations contre ses juges, une apothéose de ses avocats et de lui-même.

Dans les *Mémoires* de Vidocq, personnage à peu près illettré, il n'y a de remarquable que la description d'une orgie. Dans ce morceau, l'homme apparaît sans voiles, et le paroxysme de la passion lui donne un moment d'éloquence.

[Retour à la table des matières](#)

7. — En somme, ces gens là ne sont pas des littérateurs ; ce sont des criminels à qui les misères de la prison, les tourments d'une passion victorieuse, tiennent lieu de talent, ou que la vanité a poussés à écrire leur vie.

Il y a bien, je le sais et j'en ai dit un mot précédemment, un certain nombre d'artistes et de littérateurs qui ont penché vers le crime et quelquefois s'y sont abîmés ; mais le sens du droit, la pudeur du juste, dont ne manquent pas les malfaiteurs les plus vulgaires, et que ceux-ci possèdent à un degré encore plus élevé, les empêchent de laisser dans leurs œuvres une empreinte trop nette de leurs passions criminelles. Notons, cependant, que quelques peintres homicides, tels que le Caravage, Spagnoletto, Molyneux, Cloquemin (qui a peint un convoi de forçats), Lebrun, Tassi, ont aimé à reproduire des scènes barbares ou sanglantes, comme le massacre de la Sainte Barthelemy, le martyre de S. Girolamo <sup>2</sup>, le supplice d'Ixion. C'est même ce goût qui a fait donner à Molyneux le surnom de Tempesta.

<sup>1</sup> Voir pour des autres documents mes *Palimpsesti del carcere*. 1887.

<sup>2</sup> « Avec ses ombres effrayantes et ses figures où respirait la menace, il s'empara du public, etc. ». BOLLERI, *Vita di Caravaggio*. — Steen, qui était un ivrogne, préférait, au contraire, les scènes d'orgie.

Dans sa *Vie*, Cellini tente d'enjoliver quelques-unes de ses mauvaises actions, d'en excuser d'autres, en invoquant la fatalité des astres, comme on disait de son temps. En deux endroits, seulement, il se laisse voir à découvert : c'est quand, loin de repousser l'accusation de sodomie que son ennemi lui jette à la face, il s'en vante comme d'une marque de bon goût ; et quand il laisse entendre que, pour lui, non seulement le crime n'est pas un crime, mais est chose permise. « Sachez que les hommes comme Benvenuto, uniques dans leur art, ne sont liés par aucune loi ». Mais, là même, il a bien soin de se couvrir de l'autorité du Saint Père.

Les poésies ou les lettres de Ceresa, de Byron, de Foscolo, vous offrent quelques traces de leurs remords, de la violence avec laquelle ils ont tenté de faire disparaître leurs mauvaises passions.

Villon, poète et voleur, a peint ses deux qualités contraires dans deux de ses poésies (les *Deux Testaments*), et dans son *Jargon* ou *Jobelin*. Ce dernier ouvrage a été composé en argot, et les principaux personnages en sont des voleurs (éd. Morot, 1800). Il fut le premier poète réaliste ; et, au sein des vices les plus honteux, il laissa percer un grand amour pour sa mère et pour sa patrie. Condamné à mort, il écrivit, outre son *Épitaphe*, le quatrain suivant :

Je suis François, dont ce me poise,  
Né de Paris emprîs Pontoise.  
Or d'une corde d'une toise  
Saura mon col que mon cul poise.

qui nous donne une preuve curieuse de l'indifférence : des criminels à l'égard du supplice. — Dans son *Grand Testament*, il dépeint la vie des prostituées, se donne pour un souteneur, avec les détails les plus ignobles. En voici, du reste, sa morale :

Il n'est trésor que de vivre à son aise.

Mais comme cela nous est précieux, pour démontrer l'analogie qui existe entre la prostitution et le crime !

Je suis paillard, la paillarde me duit :  
L'ung vault l'autre, c'est à mau-chat mau-rat ;  
Ordure avons et ordure nous suit,  
Nous deffuyons honneurs, et il nous fuyt,  
En ce bourdel où tenons notre estat.

Ceresa, prêtre sodomite, peint avec de vives couleurs la lutte du bien contre le mal, et se plaint de ce que la nature a donné à celui-ci un si splendide vêtement :

Pourquoi m'avoir donné une âme,  
Qui, dans un fatal conflit,  
Vaincue par une force indomptable,  
Me précipite dans le crime ?  
Mon cœur est séduit ; ses frémissements

Comment pourrais-je les réfréner,  
 Si de dehors si agréables  
 Dieu a voulu revêtir le crime ?  
 Et pourtant, quand, dans sa révolte  
 L'argile offense les cieus,  
 Pourquoi le remords vient-il s'abattre  
 Sur mon cœur pour le déchirer ?  
 On dirait une forme d'ange  
 Qui tournoie parmi les hommes,  
 Une fascination irrésistible  
 Émane de son doux regard  
 Oh ! n'est-ce pas Dieu qui l'a revêtue  
 D'un voile si brillant ?  
 Quoi ? le ciel voudrait imposer  
 Un frein au cœur plein de flammes ?  
 Et tandis que, solitaire,  
 Je m'entretiens avec mon crime,  
 Comme la foudre sème l'épouvante !  
 Comme le tonnerre jette la terreur !

Byron qui, dans deux de ses poèmes, a célébré deux incestes, se peint ainsi lui-même sous les traits de ses héros :

Toujours superbe, et refusant  
 De renoncer à l'estime de lui-même,  
 Il faisait complice de ses fautes  
 Sa propre nature, cet embarras  
 De chair et d'os... (LARA).

... Coupable, il savait l'être ; mais les autres  
 N'étaient pas meilleurs à ses yeux. Il méprisait les bons  
 Comme hypocrites, et pensait que ces gens là, dans l'ombre, Étaient ce qu'est  
 l'homme franc en plein midi. (LE CORSAIRE).

Dans son *Caïn*, les représentants mystiques du mal, Lucifer, Caïn, sont mis en scène avec plus de complaisance, et quelquefois semblent plus logiques que les représentants du bien. — Les chérubins sont :

... des créatures  
 Misérables, sans force, aveugles aux rayons  
 De toute science qui franchit les bornes  
 De leur courte vue ; — des créatures  
 Qui n'ayant sur les lèvres que des chants d'adoration,  
 Croient bon ou mauvais ce qui pour bon  
 Ou pour mauvais fut donné à leur faible  
 Nature.

Au contraire, les démons s'intitulent :

... des esprits superbes,  
 Qui ne craignent point d'abuser  
 De notre immortelle nature, ni d'élever leurs regards



Contre l'opresseur tout puissant, et de lui dire :  
Le mal que tu nous infliges n'est pas juste.

Mais ce sont là des éclairs rapides ; s'ils peuvent vaincre d'erreur ceux qui nient au criminel le sens esthétique, il faut pour les découvrir de grands efforts et la loupe d'un érudit.

Si Foscolo, dans son *Ortis*, dans sa *Ricciarda*, et dans son *Tieste*, nous dépeint la violence de ses passions et se comptait, trop souvent, dans la peinture du crime, du vol et de l'adultère ; s'il donne, souvent, à ses personnages sa personnalité grande, mais perverse, qui, de son propre aveu, est portée vers le mal, il est le premier à s'irriter quand il voit qu'on le prend trop à la lettre et qu'on met en pratique ses maximes mauvaises.

[Retour à la table des matières](#)

8. — On ne peut, donc, affirmer positivement que ces grands hommes aient terni la pureté de l'art par les souillures de leur âme. Des bas fonds du monde où se parle l'argot, au sommet de la république des lettres, s'étend toujours un abîme. Ce n'est que dans ces derniers temps, grâce à Balzac, à Victor Hugo, à Dumas, à Sue, à Gaboriau, à Zola, que ce triste miasme du bague et du lupanar, digne conjoint du bague, a essayé de pénétrer dans la littérature. Mais c'est là un phénomène isolé, qui ne saurait durer ; le vain plaisir, la saveur âcre et nouvelle que provoquent des ordures pareilles, doivent rapidement s'effacer devant le mépris qu'elles font naître, même dans les esprits les moins scrupuleux. — En tout temps l'art aima à planer dans les régions pures et sereines ; et cela avec d'autant plus d'ardeur qu'il voyait autour de lui un plus grand contraste.

9. — Les productions littéraires des fous ressemblent, dans les tendances autobiographiques, dans la vivacité des plaintes, dans les petits détails, à celles des criminels. Mais elles les surpassent souvent par une éloquence brûlante et passionnée, qui ne se voit que dans les œuvres des hommes de génie. Elles sont, en outre, empreintes de moins de légèreté, d'une plus grande originalité de forme et de fond, quand elles ne se perdent pas dans les jeux de mots, les rimes, les homophonies, toutes choses que les fous recherchent<sup>1</sup>, et par lesquelles ils ressemblent aux criminels.

---

<sup>1</sup> On en peut voir des exemples dans mon livre intitulé *Genio e Follia*, IV<sup>e</sup> éd., Turin, 1882, p. 122 et seq. ; dans le *Diario del Manicomio di Pesaro*, 1872, p. 52, 73, dans les *Diari del Manicomio di Siena, di Ferrara, di Ancona, di Colorno, di Napoli* (Fleurent), 1876-77, et surtout *di Fermo*, janvier, 1878.

## Chapitre XII

---

### Associations de malfaiteurs.

[Retour à la table des matières](#)

1. — *Brigandage, mafia et camorra.* — Les associations illicites sont un des phénomènes les plus importants du triste monde du crime ; d'abord, parce qu'on voit se vérifier dans le mal la grande puissance que donne l'association ; en second lieu, parce que la réunion de ces âmes perverses engendre un véritable ferment malfaisant qui, faisant pulluler à nouveau les vieilles tendances sauvages qui sont dans l'homme, les renforçant par une sorte de discipline, et par cette vanité du crime dont nous avons déjà parlé, fait commettre des atrocités auxquelles répugneraient la plupart des individus pris isolément.

Tout naturellement, les associations de ce genre sont surtout nombreuses là où abondent les malfaiteurs, dans les grandes villes. On remarquera toutefois que, dans les pays les plus civilisés, elles sont moins solides et moins sanguinaires et se transforment en sociétés équivoques de politique ou de commerce.

Le but des associations de malfaiteurs est presque toujours de s'approprier le bien d'autrui. Ils se réunissent en grand nombre pour offrir une résistance plus forte à l'action des lois. On a vu se former des sociétés d'avorteuses, d'empoisonneurs ; on en a souvent observé qui tendaient au but le moins présumable, depuis la pédérasie, qui donnait au vice les apparences de la vertu la plus délicate, jusqu'à l'homicide accompli sans aucun désir de lucre, pour le seul plaisir de voir couler le sang, comme dans la bande des meurtriers de Livourne, enfin jusqu'au cannibalisme et au viol inspiré par le fanatisme religieux, comme chez les sectaires russes.

2. — *Sexe, âge, profession, etc.* — La condition des malfaiteurs réunis en sociétés correspond, comme il est bien naturel, à celle du plus grand nombre de criminels. Le sexe masculin l'emporte de beaucoup ; on ne peut citer qu'à titre exceptionnel des bandes commandées par une femme ; celle de Louise Bouviers, par exemple, qui dirigeait, en 1828, une quarantaine de voleurs. Le cas de femmes

qui s'unissent, entre elles pour voler est encore plus rare ; je ne connais qu'une bande de cette espèce : celle qui, formée de voleuses et de prostituées, avait à sa tête l'ex-vivandière Lina Mondor.

Chez les femmes, toutefois, qui, nous le verrons plus loin, inclinent davantage aux crimes domestiques, prédominait, à une certaine époque, tant à Rome qu'à Paris, l'association pour empoisonnement. Les femmes n'entrent, d'ailleurs toujours, que trop dans les bandes de malandrins, à qui elles servent de receleuse, d'indicatrices, ou de maîtresses.

Les associations de malfaiteurs se composent, presque toujours, de jeunes gens. Sur 900 brigands de la Basilicate et de la Capitanate, on en comptait 600 âgés de moins de 25 ans (Pani-Rossi) ; presque tous étaient célibataires, beaucoup enfants naturels, comme Tardugno, Coppa, Masini, etc. ; sans instruction, gens de métier ou paysans, bouchers, bergers, anciens militaires, en un mot, exerçant une profession manuelle ou le métier des armes.

Ce n'est, guère, que dans les grandes villes que l'on peut voir des sociétés criminelles composées de gens ayant reçu de l'instruction. La bande Coulin était composée de merciers, de peintres, de concierges ; Cartouche, Lacenaire, Teppas, chefs de bandes à Paris, étaient de bonne famille. On a vu à Paris la bande dite des *habits noirs*, dont les membres étaient vêtus à la dernière mode. Elle était commandée par un ancien officier, Mayliatt, joyeux convive et poète à ses heures ; elle comprenait des huissiers, des souteneurs, des courtiers et des comtes en déconfiture. — La bande Mallet (1845) était dirigée par un capitaine de la garde nationale. — Celle de Mayence avait pour chef un ex-séminariste qui savait le latin et le grec. — La bande Graft se composait de gros négociants. — On a vu à Palerme des propriétaires, des prêtres mêmes, se mêler à des malandrins. Il n'est pas rare de voir des associations criminelles se former au sein de sociétés honnêtes, dans celles de secours mutuel, par exemple, comme à Ravenne et à Bologne (*Paggi*) ; ou bien entre les ouvriers d'un même atelier, qui se laissent séduire et entraîner par un camarade ou par leur chef. C'est ainsi que Prout, employé comme secrétaire dans une manufacture d'armes, put organiser sa bande ; c'est ainsi, également, que se forma une société de chourineurs parmi les cordonniers de Livourne.

[Retour à la table des matières](#)

3. — *Organisation.* — On a remarqué, que beaucoup de ces bandes, tout en se montrant ennemies jurées de l'ordre et de la société, présentent une espèce d'organisation sociale. Presque toutes ont, pour exemple, un chef armé d'un pouvoir dictatorial ; et ce chef, comme ceux des tribus sauvages, doit son autorité bien plus à ses qualités personnelles qu'à l'assentiment d'une foule turbulente. Toutes, aussi, se ménagent au dehors des affiliés, des protecteurs pour les jours de danger. Quelquefois, dans les bandes nombreuses, on observe une véritable

subdivision du travail : il y a un bourreau, un maître d'école, un secrétaire, un commis-voyageur, quelquefois même un curé et un médecin. Toutes ont une espèce de code, ou de règlement, qui n'a pas, presque jamais (Abbadie fait exception, mais c'était une demi-farce) à la vérité, d'auteur connu, qui s'est formé spontanément et dont les articles ne sont pas écrits, mais, qui est respecté à la lettre et par le plus grand nombre.

Les bandes de Sicile, par exemple, celles du Pugliese ou du Lombardo pour admettre un homme à *chevaucher* (c'est-à-dire à voler en compagnie), exigeaient de nombreuses épreuves, et l'assentiment de la majorité. Un de leurs membres venait-il à transgresser les lois qui les régissaient, on le mettait à mort ; mais, auparavant, *on lui faisait la cause* ; un homme de la bande exerçait les fonctions d'accusateur public, les chefs celles de juges, et le coupable prétendu pouvait se défendre, bien que, à vrai dire, la sentence fût toujours également défavorable.

Un des plus graves méfaits punis par ce code était de voler pour son propre compte, sans en faire part à la société ; venait ensuite la révélation d'un crime commis avec des complices. Cela est si vrai, qu'on a vu Pugliese, aux Assises, s'excuser de ne pas connaître les méfaits de ses compagnons : il n'aurait pu s'en informer, disait-il, sans manquer à la *loi*.

Les chourineurs de Ravenne avaient une espèce de hiérarchie ; à l'instar des camorristes, ils donnaient à leurs chefs le nom de maîtres, et, avant de délibérer sur une entreprise nouvelle, prêtaient serment sur un poignard ; souvent, avant de commettre un meurtre, ils prévenaient leurs victimes par des menaces symboliques. Ainsi faisaient encore les chefs des *balles* de Bologne.

La bande de Mayence se subdivisait, dans ses entreprises, en groupes de cinq membres au plus ; tous participaient au butin, même les absents. Chacun des coups était préparé par un receleur (Kochener) d'après les avis fournis par des espions toujours en éveil. Le chef, après en avoir pris connaissance, rédigeait le plan, qui était exactement suivi. Ils devaient s'en tenir à l'or et aux bijoux, et ne se rabattre sur les marchandises qu'à défaut d'autre chose. En outre, ils ne devaient pas commettre de vols dans leur localité, car il fallait se ménager un domicile sûr ; il leur était même enjoint de dénoncer ceux qui enfreindraient cette loi. S'il leur arrivait d'être mis en prison pour une cause légère, ils devaient avoir la précaution de cacher des clous et des limes dans les fentes des murs ; cela pouvait leur être utile plus tard. Quand ils marchaient en nombre avec leur butin, les femmes tenaient la tête de la colonne et portaient des paquets simulant des enfants à la mamelle. — Dans la bande de Schwarzmüller (avec 150 membres) chacun avait un manuel d'action, un dictionnaire d'argot et sa tâche particulière ; les uns faisaient les épileptiques, les autres les fous, les muets (AVÉ-LALLEMANT, *Geber die Gaunerthum*, 235).

[Retour à la table des matières](#)

4. — *Camorra*. — L'organisation criminelle la plus complète nous est offerte par l'association, qui domine dans les murs de Naples sous le nom de *Camorra*. La camorra se constituait partout où se trouvait un certain nombre de prisonniers ou d'anciens détenus. On formait de petits groupes indépendants les uns des autres, mais néanmoins soumis à une hiérarchie qui subordonnait, par exemple, les centres des prisons de Naples à ceux de Castel Capuano, et ceux-ci au bague de Procida. On y comptait divers grades <sup>1</sup>.

Le *picciotto*, (enfant), aspirant, ne devient *picciotto di sgarro* qu'après avoir prouvé qu'il a du courage et qu'il sait garder un secret. Il devait pour cela blesser ou tuer celui que lui désignerait la secte ; si les victimes manquaient, il s'escrimait au couteau, faisait une *tirata*, avec un de ses futurs collègues. C'est justement comme dans les épreuves pour la virilité des jeunes sauvages (V. Part. I<sup>e</sup>). Au temps passé, l'épreuve était plus difficile. Le candidat devait enlever une pièce de monnaie pendant que les camorristes s'efforçaient de percer cette pièce avec leurs poignards. On parle encore d'autres épreuves analogues à celles des francs-maçons, de coupes empoisonnées qu'ils devaient approcher de leurs lèvres, de saignées, etc. Je ne sais ce qu'il y a de vrai dans tout cela ; mais, à coup sûr, de telles épreuves ont depuis longtemps disparu.

Le *picciotto* subissait un noviciat de deux, trois, et quelquefois huit années. Il passait ce temps au service d'un camorriste, qui lui confiait ses affaires et les entreprises les plus fatigantes et les plus périlleuses, lui donnant de loin en loin quelques sous, par charité. Quand il avait commis un méfait considérable, ou que, à force de zèle et de soumission, il avait conquis l'estime du chef, celui-ci réunissait l'assemblée, exposait les titres du postulant, et, après délibération, le faisait recevoir camorriste. Le nouveau membre renouvelait la *tirata* en présence de l'assemblée, et jurait sur deux poignards mis en croix d'être fidèle à ses coassociés, *de se montrer en tout ennemi de l'autorité, de n'avoir aucun rapport avec la police, de ne point dénoncer les voleurs, mais de leur porter au contraire une affection particulière, comme à des gens qui exposent continuellement leur vie* ; le tout finissait par un banquet. Chacun pouvait monter en grade en déliant un supérieur à la *tirata*, et en le tuant ou lui faisant une blessure grave. Les camorristes qui, à leur tour, se subdivisaient en simples affiliés et en propriétaires (ceux-ci étaient les vétérans, les sénateurs de la bande), élaient parmi les plus courageux ou les plus riches un chef qui s'appelait *Masto*, *Maestro* (maître), ou *Si* (oui).

Celui-ci ne pouvait prendre de détermination importante sans consulter les électeurs qui, réunis en assemblée, discutaient le plus gravement et le plus correctement du monde, sur les plus petites choses comme sur les questions de vie et de mort. Il était assisté d'un comptable, *contarulo*, d'un trésorier, *capo*

---

<sup>1</sup> Voir, pour des détails plus complets, l'appendice *Sulla Camorra*, Vol. III<sup>e</sup>.

*carusiello*, enfin d'un secrétaire choisi parmi les moins illettrés de ses hommes. Il devait indiquer les marchandises de contrebande, régler les litiges (et il avait pour cela toujours trois armes sur lui ou dans un coin), proposer aux assemblées des punitions (qui variaient de la privation partielle ou totale du butin, à la flétrissure et à la mort), ou la grâce, *alzata di mano* (acclamation à main levée), accordée généreusement dans les circonstances heureuses. Mais la partie la plus importante de sa charge était de distribuer chaque dimanche la *camorra*, ou *barattolo* (petit pot), ou *sala* (petite tranche).

C'est ainsi qu'ils appellent le produit de leurs extorsions régulières sur les maisons de jeu, les lupanars, sur les marchands de pastèques et de journaux, les voiturins, les mendiants, le sang, la peau et les os des animaux, et enfin sur les messes et sur les prisonniers, qui furent leur premier champ d'exploitation et fournissent encore, le meilleur de leur revenu. À peine entré en prison, le pauvre diable devait payer ce que l'on appelait *l'huile pour la madone* ; il donnait ensuite le dixième de ce qu'il possédait, et payait enfin pour boire, pour manger, pour jouer, pour vendre, pour acheter, pour dormir sur une couche moins dure. Les plus pauvres étaient ruinés par ces extorsions : ils se voyaient forcés de vendre la moitié de leur ration, le peu de vêtements qu'ils avaient sur le dos, s'ils voulaient fumer une pipe ou faire une partie ; s'ils ne voulaient pas jouer, on les y contraignait, car le jeu était le principal revenu du camorriste, qui gagnait ainsi des deux côtés. — Oh ! disait l'un d'eux, nous savons extraire l'or de la vermine. — En effet, sous les Bourbons, ils faisaient fortune, en forçant les gens timides à acheter des portraits du roi ; depuis 1866, ils offrent leur protection, moyennant finances, aux partisans des Bourbons et à ceux qui aspirent à des fonctions administratives ou politiques.

Leur code, sans être écrit ni même formulé, n'en était pas moins suivi avec la plus grande exactitude. Le camorriste ne pouvait tuer un collègue sans l'autorisation des chefs ; il est vrai qu'en revanche il pouvait faire disparaître tout autre individu, surtout quand il s'agissait d'une vengeance, non seulement sans permission, mais avec l'espoir d'avancer en grade et d'établir sa réputation. Il ne devait pas avoir de rapports avec la police : il pouvait suspendre un inférieur pour une durée de 5 à 18 jours. Était condamné à mort quiconque trahissait la société, ou tuait ou volait sans l'ordre des chefs ; ou dérobaient une partie du *barattolo*, (à moins qu'il ne rendit la somme avec l'intérêt) ; ou violait la femme d'un chef ; ou refusait de commettre un meurtre quand il en avait reçu l'ordre ; ou tentait de changer les statuts de l'association ; ou se montrait lâche, auquel cas tout sociétaire, fût-il le dernier, avait le droit de le frapper, pourvu qu'il le fit en présence de deux témoins. Dans les autres cas, la société se réunissait pour prononcer le jugement. Avait-on conçu des doutes sur la fidélité d'un collègue ? Avant de le condamner on lui envoyait un plat de *macaroni* ; s'il refusait d'en manger (va sans dire par crainte du poison), on acquérait la certitude de sa faute et l'on prononçait sa condamnation. La sentence était prononcée solennellement, et le sort désignait le *picciotto* (novice) qui devait l'exécuter. Quelquefois on choisissait deux hommes : l'un pour commettre le meurtre ou frapper le coup prescrit, l'autre

pour en endosser la responsabilité et en subir la peine. Ce dernier était sûr d'obtenir de l'avancement ; on lui faisait la réputation d'un héros, d'un martyr de l'honneur.

On aurait peine à croire avec quelle ponctualité de telles sentences sont exécutées, et subies, ce qui paraîtra plus extraordinaire encore <sup>1</sup>.

Je dois à un de mes bons amis de Naples la preuve suivante. Un camorriste avait reçu du chef l'ordre de tuer son ami le plus cher ; désolé, mais ne songeant point à désobéir, il va lui en porter la nouvelle ; la victime ne demanda qu'une chose comme faveur suprême, c'était qu'on lui laissât le choix du genre de mort. C'était l'année du choléra : le fer lui faisait peur, il aima mieux se jeter sur un lit où un cholérique venait d'expirer. Les croque-morts arrivent, le prennent pour le défunt, l'enferment dans un sac et le jettent sur un monceau de cadavres. Il put s'en évader, et, respecté par le fléau, il vagabonda par les rues de Naples. Malheureusement il fut aperçu du chef, et, peu de jours après, le couteau d'un *picciotto* mettait fin à ses jours et à ceux de son ami trop compatissant <sup>2</sup>.

Et ce n'est pas seulement à Naples et dans la Pouille que cela arrive, mais à peu près dans toutes les prisons de l'Italie méridionale. M. Garofalo (*Archivio di psichiatria*, vol. I, p. 373) publie la lettre d'une jeune napolitaine à son amant, détenu dans l'île de Giglio. Cette fille demande la grâce d'un prisonnier qui devait être condamné à mort par la camorra pour avoir refusé sa contribution ; et le détenu, du fond de sa prison, lui accorde cette grâce avec une majesté olympienne.

---

<sup>1</sup> La preuve en est dans le fait suivant, qui se produisit en 1876, parmi les détenus de la forteresse d'Ischia, et qui prouve : 1° l'utilité de l'internement pour l'extirpation de la camorra ; 2° l'extension extraordinaire de cette secte dans les prisons, même hors de Naples.

Un jour, Giuseppe de Liberto vint, en gémissant et tout hors de lui, faire au gouverneur du château la déposition suivante :

« Dans la partie du château affectée aux déportés, s'est établie depuis quelque temps la camorra, et, pour mon malheur, je m'en suis trouvé un des chefs. Parmi les lois que nous avons établies, se trouve celle d'obliger tous les détenus à nous payer dix centimes par jour. Un certain Raso n'a pas voulu s'y soumettre. Nous, chefs de la camorra, avons mis aux voix la punition qu'il convenait de lui infliger, et l'on a voté la mort. Les votes ont été unanimes ; le sort m'a ensuite désigné pour frapper Raso. J'ai d'abord accepté et je devais ce matin commettre le crime. Mais, réfléchissant aux tristes conséquences d'un tel forfait, dont la cause serait insignifiante, puisqu'il ne s'agit que de quelques centimes, j'ai retenu mon bras et je suis sorti du château. Je vous supplie de m'isoler ; car mes camarades, après cette trahison, me tueraient sans pitié ; il suffirait même pour cela du dernier des camorristes.

» Les affiliés à *la société*, sont au nombre de vingt-huit. Un mot d'ordre leur permet de se reconnaître dans toutes les colonies pénitentiaires : ce mot est changé tous les mois et donné par un chef suprême ».

<sup>2</sup> Le *picciotto* Tommasini avait déchargé son revolver, sans qu'il en résultât d'ailleurs aucun mal, sur le camorriste P..., qui maltraitait sa maîtresse ; il dut, pour obtenir son pardon, baiser publiquement le... de l'homme qu'il avait offensé. Un certain Filadelfia, qui s'était contenté de murmurer contre le même camorriste, fut condamné à la même peine ; il dut, en outre, couper avec un rasoir la gorge à la pauvre femme qu'il avait voulu protéger par ses discours. — Et cela en 1881 !

Entre sociétaires, tout différend devait cesser à l'intervention d'un tiers, qui en référerait au chef ; celui-ci prononçait en arbitre. Toutefois, quand la sentence ainsi rendue ne satisfaisait point les adversaires, ils étaient libres de recourir aux armes.

Le camorriste, après cela, était le juge naturel de ses compatriotes, surtout en ce qui concernait le jeu ou les querelles ; il maintenait l'ordre dans les maisons de prostitution et dans les prisons, favorisant, bien entendu, ceux qui avaient payé la redevance. À son tour, il était comme une caisse d'épargne vivante : sur les taxes fournies par les prisonniers, il mettait de côté un fonds de réserve, qui servait à empêcher de mourir le pauvre diable qu'on avait complètement dépouillé ; cette mesure contribuait, en même temps, à le maintenir dans une plus grande sujétion. — Le camorriste était encore un courtier pour le petit commerce ; à l'occasion, il devenait un excellent policier ; après avoir dépouillé le négociant en gros, il surveillait, pour son compte, le revendeur au détail, et l'obligeait à remettre fidèlement au patron le produit de sa vente.

Les vieux camorristes et leurs veuves recevaient une pension régulière ; le malade, le prisonnier, touchaient leur part de butin, bien qu'ils ne fussent pas appelés aux délibérations de la société.

[Retour à la table des matières](#)

5. — *Mafia*. — Les *bonachi*, ainsi appelés, jadis à cause de leur casaque, les *sgaraglioni*, les *spadaiuoli*, ou, comme ils se sont appelés, paraît-il, il y a quelques années, à la suite d'une comédie populaire de Rizzotto, les *Mafiosi*, sont certainement une variété des anciens camorristes. Cette variété est due peut-être à la ténacité plus grande qu'ils mettent à garder un secret, qualité propre aux races sémitiques<sup>1</sup> ; peut-être aussi à leur extension parmi les hautes classes de la société et principalement chez les avocats ; car il se trouve à Palerme des milliers d'avocats et de chicaneurs. Mais elle provient surtout de l'organisation féodale dont ils conservent les usages et jusqu'aux dénominations hiérarchiques, soit en prison, soit au dehors, et même en beaucoup d'endroits la livrée : anneaux, cravates, arrangement des cheveux, chapeaux relevés, langage concis et impérieux. Ils ont pu perdre en partie leur organisation étroite ; mais ils savent la retrouver au besoin et même la dépasser ; je n'en veux pour exemple que la révolution de Palerme et le vol du Mont de Piété. — À Messine, il y a quelques années, on distinguait les chefs suprêmes, *bravi*, qui étaient élégamment vêtus et portaient des gants paille ;

---

<sup>1</sup> Je rappellerai au lecteur que M. Maxime du Camp, à propos des juifs français condamnés par les tribunaux, note cette fidélité à garder un secret comme distinctive de leur race. Voir pour la mafia, VIOLA, *Relazione statistica giuridica di Mistretta*, 1881, et la belle monographie de LESTINGI (*Archivio di psichiatria*, vol. I, p. 162). Il en résulterait que le mot *mafia* vient de l'habitude qu'ont les mauvais sujets de Trapani de se cacher dans les carrières de tuf des environs, carrières appelées *mafie*. — Voir aussi ALONGI, *Sulla Maffia*, 1536, Torino, (*Bib. Antr. Giur.*, II, § VIII).



les *accoltellatori*, chourineurs, pris dans la populace ; et, en troisième lieu, les voleurs repris de justice. Ils ont renoncé à prélever un impôt sur les revendeurs au détail et sur les maisons de jeu, peut-être parce que l'amointrissement de la population et la pauvreté plus grande du même peuple rendaient leurs bénéfices illusoires ; mais ils ont trouvé des ressources plus abondantes et plus soudaines dans l'entreprise des vengeances particulières, dans le trafic de leurs votes en cour d'Assises, dans la contrebande, les loteries clandestines, l'exploitation des travaux publics, le concours exclusif qu'ils prêtent pour l'acquisition des biens ecclésiastiques, et quelquefois encore dans le vol, le chantage, le brigandage à main armée.

Ils suivent tous fidèlement les règles de ce code anonyme, mais appliqué avec tant de rigueur de l'*omerta*, qui nous a été révélé par MM. Tommasi-Crudeli et Vincenzo Maggiorani, et qui se retrouve souvent dans les proverbes populaires <sup>1</sup>. En voici les articles principaux : garder un silence absolu sur les crimes que l'on voit commettre aux autres, et se trouver prêt, si l'occasion s'en présente, à prêter un faux témoignage pour en faire disparaître les traces ; accorder protection aux riches moyennant finance ; défier la force publique en tout temps et en tous lieux, par conséquent avoir toujours sur soi des armes prohibées ; se battre en duel pour les motifs les plus frivoles et ne pas hésiter à donner un coup de couteau en trahison ; se venger à tout prix des injures reçues, même si l'on est intimement lié avec l'offenseur. Quiconque manque à un de ces préceptes est déclaré *infâme*, ce qui revient à dire qu'il doit être tué dans le plus bref délai, même s'il est en prison ; là, à défaut d'armes pour le frapper, on l'étouffe dans le baquet aux excréments ; il reçoit aussi, comme au temps de l'antique Rome, l'ordre de se donner la mort, et il obéit stoïquement, sachant bien que la condamnation est irrévocable. Avant de tuer un affilié, on l'avertit, soit en traçant une croix sur sa porte, soit en tirant un *coup* de fusil contre sa maison.

J'en ai vu plusieurs qui avaient pu se dérober à la mort ; mais qui, fous de terreur, demandaient en grâce d'être enfermés seuls dans une cellule de la prison.

Une foule d'observateurs ont prétendu tirer, de ces coutumes et de ces lois spéciales aux associations criminelles, un témoignage en faveur du principe éternel de la justice.

---

<sup>1</sup> Quand un homme est mort, on doit sauver le survivant. — Le témoignage est chose excellente, à condition qu'il ne nuise pas au prochain. — À qui te prend ton pain, toi à ton tour, prends la vie. — Les armes d'abord, la femme ensuite. — TOMMASI-CRUDELI, *La Sicilia*, 1871, p. 66. — Après l'assassinat de Pancaro à Vittorio, tous les témoins honnêtes étaient paralysés par des menaces incessantes ; on lisait sur les murs :

Qui se tait sera payé ;

Qui parle sera tué.

On voit se former à toute heure, en Sicile, des associations secrètes et sanguinaires, qui ont tous les rites des anciennes sociétés secrètes politiques.

Mais l'idée de justice, prise en elle-même, n'y est pour rien ; c'est la nécessité qui les guide. Si l'on pouvait se dénoncer réciproquement sans obstacle, si rien n'arrêtait l'anarchie qui ne manquerait pas au milieu de tant d'hommes altérés de sang, nulle association pourrait se maintenir un seul instant. Il est bien naturel, d'ailleurs, que tout groupe d'hommes appelés à vivre ensemble quelque temps, adopte une vie spéciale ; c'est ce qui arrive aux moines, aux soldats. Cette espèce d'organisation judiciaire serait comme la pseudo-membrane d'un malade, où personne ne s'aviserait de voir une marque de santé, bien qu'elle se conservât longtemps, bien qu'elle finît par s'accommoder en quelque sorte et s'adapter à la vie. Mais les fausses membranes, par suite même de leur origine, s'altèrent plus facilement que les véritables ; ainsi en est-il des lois établies par les criminels : elles sont souvent enfreintes par leurs propres auteurs, elles conservent la fragilité morbide de leur origine, et nous donnent seulement l'idée d'un ordre grossier tenant le milieu entre l'anarchie et le despotisme, comme chez beaucoup de peuplades sauvages.

Coppa, Palmieri, Andreotto, ont été tués par leurs hommes. Malgré la terreur inspirée par les lois de la mafia, la police de Palerme comptait parmi ses membres beaucoup d'affiliés. Les plus terribles défenses n'empêchèrent pas Doria, en 1861, de dénoncer Forestiero, ni Virzi de révéler les noms des complices qui l'avaient aidé à piller le Mont de Piété. Les camorristes, qu'une de leurs lois oblige à soumettre leurs différends à leurs chefs, se sont battus des centaines de fois à l'intérieur des prisons. Lombardo répétait plus d'une fois à ses juges : « C'est l'habitude des voleurs de se voler entre eux, comme des assassins de s'entr'égorger ». Les chourineurs de Ravenne avaient tué un grand nombre de leurs associés, p. ex. Soprani, les deux Tassinari, etc., et ils les avaient tués en traîtres avec les plus grands raffinements de cruauté.

Ces manquements nombreux des brigands à la parole donnée font que bien souvent on refuse aux associations criminelles le titre qu'elles ne méritent cependant que trop ; or c'est là, pourtant, un de leurs caractères les plus remarquables.

On pourra m'objecter que, bien des fois, la mafia s'est rencontrée sans qu'il y eût de véritables chefs hiérarchiques ; mais cela ne diminue en rien, du moins pour l'anthropologie, l'idée d'association, de même que la privation de gouvernement ou de chef, ne fait pas disparaître l'idée de tribu, par exemple en Australie. C'est là seulement une preuve de sa diffusion dans toutes les classes, de sa condition endémique, comme diraient les médecins, condition qui rend cet aiguillon spécial moins nécessaire à leur formation et à leur maintien, et les dispense d'y recourir, à moins de circonstances exceptionnelles.

Dans beaucoup de bandes de brigands, comme dans les tribus sauvages, les chefs peuvent être renouvelés, renversés, faire même complètement défaut, sans que pour cela l'association en souffre. Nous en avons vu un exemple célèbre dans

ce qu'on a appelé la bande Poulain, qui n'eut pas de chef, à moins qu'on ne veuille donner ce nom à l'homme qui indiquait les coups à faire ou qui remplissait l'office de receleur. Au temps de Cartouche, des milliers de voleurs et d'assassins passaient pour appartenir à sa bande, et cependant travaillaient pour leur propre compte, ne s'associant à lui qu'en de rares circonstances. Aussi, quand je vois, dans un pays, un nombre considérable de petits groupes de malfaiteurs, groupes anonymes et acéphales, j'y trouve un indice plus grave que lorsqu'ils ont un chef. Dans ce dernier cas, en effet, ils peuvent avoir été poussés et maintenus dans la mauvaise voie par l'initiative d'un seul homme, et celui-ci, en disparaissant, emporte avec lui tout le mal ; tandis que le fait même de leur existence, sans qu'il y ait personne à leur tête, indique une tendance déplorable, une grave maladie sociale au sein du pays qui les a vus naître.

Quelques observateurs, fondant leur opinion sur l'attachement de ces misérables pour leurs statuts et sur une certaine apparence chevaleresque, ou sur la couleur politique et religieuse dont se sont parfois revêtues la camorra et la mafia, pourraient douter de la nature essentiellement criminelle de ces associations. Avouons-le d'ailleurs ; elles ont eu quelquefois des éclairs de générosité ; à l'égard des prisonniers politiques, par exemple, sous les Bourbons. Nous les avons vues, égaleraient, couvrir les faibles d'une protection efficace, après les avoir taxés, bien entendu. Et on en pourrait dire autant des meurtriers de Ravenne, des contrebandiers de Mandrin, des brigands de Majno della Spinetta<sup>1</sup>, qui se donnaient pour protecteurs des petits commerçants et vengeurs politiques. Mais au fond, cette générosité, cette couleur de parti, ne furent, la plupart du temps, qu'un vernis destiné à couvrir les actions délictueuses, à combattre les lois sous prétexte de combattre les Gouvernements ; à se faire, peut-être, quelquefois illusion à eux-mêmes. — En veut-on la preuve ? Les camorristes, qui se donnaient pour des révolutionnaires sous les Bourbons, se disent, aujourd'hui, bourboniens et autonomistes. Ceux de la Mafia se conduisaient de même en 1830 ; ils font pis encore de notre temps : garibaldiens en 1860, ils sont devenus réactionnaires en 1886 ; en réalité ils ne souhaitent qu'une chose : c'est de se couvrir d'une bannière politique pour faire le mal avec plus de facilité.

D'ailleurs, les brigands célèbres s'entourèrent toujours d'une certaine auréole de sentiment chevaleresque ; un peu par suite de cette générosité qui se retrouve toujours chez l'homme vigoureux, un peu aussi par la nécessité de se rendre favorable le bas peuple, qui leur fournissait des secours ou leur ménageait un asile.

Au fond, la camorra et la mafia ne sont que des variétés du brigandage vulgaire. Comment en douter, quand on voit les affiliés de ces bandes présenter les caractères particuliers aux autres criminels ? Ils aiment à se parer de bijoux, à

---

<sup>1</sup> Un brigand appartenant à la bande de Majno della Spinetta avait dérobé cinq sequins à un paysan. Celui-ci vint réclamer, et Majno, jetant sur le voleur un regard courroucé, l'obligea à restituer le double de ce qu'il avait pris, et à tenir la montagne pendant six semaines. Tu as, lui dit-il, manqué à ton devoir ! »

porter un uniforme qui les distingue, par exemple, un pantalon blanc ouvert sur le pied, etc. ; nous avons vu que c'est là un des caractères propres aux voleurs. Tout comme les scélérats ordinaires, ils ont leur argot. Ainsi le camorriste dira : *dormente* pour mort ; *chats* pour patrouille ; *rubino* pour œil ; *camicia* ou *chemise* est pour lui la conduite d'un camarade, terme emprunté à la bureaucratie ; *linge* le produit de ses extorsions ; *tic-tac* le revolver ; *martino* le couteau ; *cassa* la poitrine. Ces trois dernières expressions se retrouvent dans l'argot de toute l'Italie. Les membres de la société sont désignés par le mot *si* (oui) ; ils s'appellent encore *compagnons*, comme les voleurs de France s'appellent *amis*.

Le membre de la camorra et de la mafia a son domicile principal dans les prisons. Il se montre implacable dans ses inimitiés. On dit que l'un d'eux, ayant à se venger d'une raillerie offensante, mais se sentant le plus faible, couva sa vengeance pendant quinze années, et, son adversaire ayant été enfin condamné à mort, sollicita de la cour de Naples et obtint la faveur de remplir l'office de bourreau. Un autre, ajoute-t-on, était sur le point de mourir, dévoré par la phtisie, quand il apprit qu'un de ses camarades tenait sur son compte des propos offensants : aussitôt le voilà qui s'élance de son lit, court à la taverne où se trouvait son homme, le tue, et meurt lui-même quelques instants après, achevé par cet effort suprême (MONNIER, l. c.).

Ajoutons que cette belle horreur du vol et de la délation, dont ils font parade dans leurs règlements, n'est en réalité qu'un leurre. Je n'en veux pour preuve que Lucianello, ce camorriste des orfèvres, qui volait des bijoux ; Anglesino et Del Giudice qui furent sept fois emprisonnés pour vol ; Garofalo, qui le fut cinq fois ; Gallucci, qui se faisait donner de l'or pour le revendre et menaçait de mort quiconque se plaindrait, fût-ce un avocat ou même un commissaire. On ne peut donc soutenir que la camorra se soit bornée à de simples extorsions. Et qui ne sait d'ailleurs que, pendant un certain temps, grâce à une aberration incroyable, mais inévitable, peut-être, de Liborio, les camorristes ont fait la police de Naples, eux qui ont pour premier principe d'éviter tout rapport avec la police ? Bien mieux, parmi les officiers de la camorra, il y eut, du moins à une certaine époque, un chirurgien chargé de désarticuler les doigts des *picciotti*, pour les rendre plus aptes au vol.

[Retour à la table des matières](#)

6. — *Code des criminels*. — La manie de légiférer qui distingue notre siècle a pénétré jusques au sein de ces associations criminelles. Je crois même qu'à notre temps seul était réservé le spectacle d'un véritable code écrit dans la bande que commandaient à Paris, Gilles, Abadie et Claude. Les articles de ce code, portent les initiales G, ou A, ou C, selon leur auteur, et limitent à 14 le nombre des associés ; ils indiquent certaines façons d'opérer dans la perpétration du crime, comme : se débarrasses des vêtements qui pourraient mettre sur la voie du coupable, en adopter de spéciaux pour *le travail*, éviter les chaussures qui font du

bruit ; marcher à rebours dans tout endroit où les pieds laissent une empreinte visible, afin de tromper toute investigation ; se loger sous un faux nom, et ne laisser ni celui-ci, ni le véritable, sur une carte, sur un livre, etc. Le même code interdit d'avoir une maîtresse sérieuse ; il n'accorde que des liaisons passagères, et menace de mort quiconque fera connaître à sa maîtresse d'un moment les secrets de la société. Il défend d'employer les armes à moins d'une extrême nécessité (si, par exemple, le criminel est reconnu, ou si la victime prend la fuite ou pousse des cris) ; il indique même celles qu'on doit employer de préférence.

La plupart des infractions à ce code sont punies de mort.

En Espagne, on a récemment découvert une association très-étendue, celle de la *Main Noire*. Elle se composait de ces visionnaires qui ne voient la solution du paupérisme que dans une catastrophe sociale, de vagabonds, de criminels, et de ces êtres lâches qui s'enrôlent dans une conjuration pour ne pas en devenir les victimes. — Cette association avait aussi un code déclarant que le but poursuivi était la défense des pauvres et des opprimés contre leurs exploiters et leurs bourreaux.

« La terre a été créée pour le bien-être des hommes, ils ont tous un droit égal à sa possession ; l'ordre social actuel est inique ; les travailleurs produisent et sont maintenus dans l'esclavage sur les terres des riches ; on ne saurait donc, jamais haïr trop fortement tous les partis politiques, qui sont tous également méprisables ; toute propriété acquise par le travail d'autrui est illégitime. La société met les riches hors du droit des gens, et déclare que pour les combattre tous les moyens sont bons, sans exception, le fer, le feu, et même la calomnie ».

Les statuts organiques de la Main Noire sont rédigés en termes brefs et catégoriques. Il n'y a qu'une sanction générale à tous les articles, c'est la peine de mort.

« Quiconque révèle, par imprudence ou mauvaise foi, les actes dont il a connaissance, est privé de ses droits de sociétaire pour un temps illimité ou condamné à mort, selon la gravité de la révélation.

« Toute mission confiée à un affilié est obligatoire. S'il refuse de l'accomplir, il sera considéré comme un traître.

« L'affilié doit avoir pour règle de dissimuler en public ses rapports avec l'association, et les sympathies qu'il a pour elle.

« Tout affilié est soumis à un noviciat : il doit donner des marques positives de sa sincérité, et ce n'est qu'après cette première épreuve qu'il est admis en présence des initiés de la section à laquelle il appartiendra. Les initiés s'entourent, en cette circonstance, de toutes les précautions nécessaires pour éviter une surprise. Ils

entendent le néophyte ; puis, l'on procède à un vote. Nul n'est admis, s'il n'a obtenu l'unanimité des suffrages.

« Tout membre d'une section est obligé de lui soumettre ses vues sur le meilleur moyen à employer pour allumer un incendie, pour commettre un meurtre, pour nuire aux bourgeois. Il paie une cotisation de 5 centimes par semaine. Pour les sommes plus élevées, on a recours à une cotisation individuelle ; s'il se présente une dépense extraordinaire, on s'adresse à la fédération.

« Quiconque se tient à l'écart d'une façon permanente est déclaré inhabile et expulsé de l'association ; mais il reste sous la haute surveillance du tribunal, et toute révélation de sa part, serait punie de mort. Aucune considération d'amitié ni de parenté ne saurait éloigner du traître la peine capitale.

« On ne doit respecter à aucun prix la vie d'un frère ou même d'un père qui met en danger un nombre considérable de personnes. Chaque fois qu'un groupe d'une certaine localité ne pourra exécuter la sentence de mort prononcée contre un traître, les affiliés d'une autre localité seront chargés de ce soin ».

Les membres du tribunal usaient de divers moyens pour assurer le secret de leurs propres actes : ils changeaient fréquemment de nom, ils avaient un chiffre spécial pour leur correspondance, etc.

Tous les registres, — depuis les livres de comptes, jusqu'à l'état civil des affiliés, — étaient tenus dans le plus grand ordre ; la division territoriale y était parfaitement observée, comme celle des différentes professions. L'Andalousie et les provinces limitrophes de l'Estremadure, Jaën, Murcie, contenaient 130 fédérations et 42 000 affiliés.

Souvent la voix publique exagère le mal, imagine des associations véritables là où il n'y en a qu'un embryon, et, stimulant ainsi la vanité, finit par les faire naître. Telle fut, par exemple, cette *Compagnia della Teppa* qui n'était, au fond, qu'un groupe de mauvais drôles, réunis par ce besoin d'activité exagérée, par cet appétit brutal et impérieux du sexe, qui pousse tant de fois le jeune homme au crime, comme nous le verrons plus loin, et qui, à Naples, est désigné par un mot spécial : *Scuonceco*. (*Arch. di psisch.*, vol. IV, fasc. 3<sup>e</sup>).

En revanche, certaines associations inoffensives et même philanthropiques dégénèrent en sociétés criminelles, quand elles sont transplantées dans un mauvais terrain. C'est le cas de la *Mano Fraterna* (la Main Fraternelle) de Sicile, découverte en 1883. Simple société de secours mutuel à l'origine, elle se transforma tout à coup. Certains devoirs furent la source de certains crimes. Tous les membres qui la composaient devaient faire respecter en eux l'honneur du corps, protéger les femmes, venger les injures de leurs confrères comme les leurs propres,

travailler à les sauver s'ils étaient poursuivis ; tout cela conduisit à l'assassinat, qui était réglé et exécuté comme, entre chasseurs, la poursuite et la mort d'un lièvre.

## Chapitre XIII

---

### Le fou moral et le criminel né <sup>1</sup>

[Retour à la table des matières](#)

1. — Avant de passer à l'étude du criminel-fou, nous devons commencer par traiter, ou, plutôt, par écarter de cette étude le fou moral, dont nous nous sommes assez occupés, en étudiant le criminel-né.

Au premier abord, le lecteur éprouvera, j'en suis persuadé, une vive répugnance à accepter cette fusion. Pourquoi ? 1° Parce qu'une longue suite de siècles nous a habitués à charger le coupable d'une responsabilité d'autant plus lourde, que sa faute est plus grande, et que nous sentons plus vivement le besoin de nous venger et la crainte de le laisser libre ; en sorte que la terreur qu'il nous inspire sert de

---

<sup>1</sup> C. H. HUGHES, A case of moral insanity. (The Alienist and Neurologist, 1882, n° 4). — WRIGHT, The physical basis of moral insanity, viewed in relation to alcoholic impressions. (The Alienist and Neurologist, 1882, n. 4. — A. HOLLANDER, Zur Lehre von der « Moral Insanity, » 1882. — BRANCALEONE RIBAUDO, Contributo sudl'esistenza della follia morale, Palerme, 1882. — SALEMI-PACE, Un caso di follia morale, Palerme, 1881. — TAMBURINI e SEPPILLI, Studio di psicopatologia criminale sopra un caso di imbecillità morale con idee fisse impulsive, Reggio, 1883. — G. B. VERGA, Caso tipico di follia morale, Milano, 1881. — VIRGILIO, Delle malattie mentali, 1882. — LEGRAND DU SAULLE, Les signes physiques des folies raisonnantes, Paris, 1878. — MENDEL, Die moralische Wahnsinne, 1876, n° 52. — M. GAUSTER, Ueber moralisches Irresein, 1877. — MOTET., Cas de folie morale. (Ann. méd. psych., 1883). — REIMER, Moralisches Irresein dans le Deutsche Wochenschrift, 1878, 18, 19. — H. EMMINGHAUS, Allgem. Psycho-pathologie, etc., Leipzig, 1868. — SAVAGE, Moral Insanity. (Journal of medical sciences, 1881). TODI, I pazzi ragionanti, Novare, 1879. — GROHMANN, Nasse's Zeitschr., 1819, p. 162. — HEINRICH, Allg. Zeitschrift f. Psychiatr., I, page 338. — PRICHARD, Treatise on insanity. — ID., On the different forms of insanity, 1812. — MOREL, Traité des dégénérescences, 1857. — BRIÈRE DE B., Les fous criminels de l'Angleterre, 1869. — SOLBRIG, Verbrechen und Wahnsinn, 1867. — GRIESINGER, Vierteljahrschr. f. ger. u. öffentl. Med., N. F. IV, n° 2. — KRAFFT-EBRING, Die Lehre v. moral. Wahnsinn, 1871. — STOLTZ, Zeitschr. f. Psychiatrie, 33 H. 5 u. b. — LIVI, Rivista sperimentale, 1876, fascic. 5 et 6. — GAUSTER, Wien. med. Klinik, III, Jahrg. n. 4. — WAHLBERG, Der Fall Hackler in Gesammelte kleinere Schriften, Wien, 1877. — BANNISTER, Chicago Journ., 1877, Oct. — PALMERINI, BONFIGLI, Rivista sperim., 1877, fasc. 3 et 4. etc. — BONVECCHIATO, Il senso morale e la follia morale, Venise, 1883. — DAGONET, Folie morale, 1878.



règle à notre appréciation. En second lieu, parce qu'on n'a connu jusqu'ici, pour arrêter le mal, d'autres moyens que la prison ou la peine capitale. En un mot, parce que le sentiment de la vengeance et celui de la peur, joints à l'habitude, qui est un de nos tyrans les plus absolus, ont longtemps modifié nos jugements du tout au tout, sans nous permettre de chercher une explication de nature différente. Moi-même, comme je l'ai fait observer déjà dans ma préface, je partageais cette opinion pendant que j'écrivais les deux premières éditions de ce livre ; je n'avais, même, pu m'en débarrasser entièrement quand j'ai entrepris la troisième.

Je ne pouvais détourner les yeux de l'origine du criminel-né, qui remonte presque toujours au moment de la conception, de sa diffusion tous les jours plus grande, grâce au développement de la civilisation et aux facilités que procurent les grands centres : sa bonne santé apparente, sa taille plus élevée, l'abondance plus grande des cheveux, ses passions, qui, non moins que sa physionomie, rappellent l'homme sauvage plus que l'aliéné, la paresse surtout, et la soif de l'orgie et de la vengeance, qu'on ne voit presque jamais chez le fou ; tout cela, joint à l'idée du péril social auquel me semblait pouvoir donner lieu la confusion du criminel et du fou, m'avaient persuadé, tout d'abord, que j'avais mis en lumière les différences bien plutôt que les analogies existant entre ces deux malheureuses conditions pathologiques de l'esprit. Bien mieux ; — alors que tous, partisans et adversaires, étaient d'accord là dessus, moi seul, n'osais encore en convenir et m'en dire convaincu.

Mais la distinction qui s'est faite ensuite entre le criminel d'occasion et celui qui agit par habitude, la faveur universelle qu'a rencontrée ma proposition d'un asile criminel, la découverte de cas nouveaux, comme ceux de Faella, de Zerbini, de Verzeni, de Guiteau, de Sbro..., où la folie et le crime se mêlaient complètement, rendaient impossible la distinction entre la folie morale et le crime. Et les caractères nouveaux assignés par les auteurs les plus récents, Krafft-Ebbing, Holländer, Mendel, Magnan, à la folie morale ; ceux que j'ai découverts moi-même dans le criminel-né, par ex. l'anesthésie, l'analgésie, les anomalies réflexes, le mancinisme ont fait subir un changement complet à mes convictions premières.

[Retour à la table des matières](#)

2. — *Statistique.* — Une des choses qui prouvent indirectement l'identité de la folie morale et du crime, et qui en même temps nous expliquent les doutes dont les aliénistes ont été possédés jusqu'à ce jour, est l'extrême rareté de la première dans les hospices d'aliénés et sa grande fréquence, au contraire, dans les prisons.

M. Dagonet, sur 3 000 fous, n'en a vu que 10 ou 12 cas. MM. Adriani à Pérouse, Palmerini à Sienne, sur 888 fous, n'en ont pas rencontré un seul. M. Raggi en compte 2 seulement sur 924, et M. Salemi-Pace 6 sur 1 152.

M. Verga (*Annali di Statistica*, 1883, vol. 8<sup>e</sup>) sur 16 856 aliénés en a constaté 0,56 %, dont 0,65 chez les hommes et 0,45 % chez les femmes. La proportion devient plus grande quand il s'agit de personnes riches soignées dans des établissements privés ; elle est alors, sur 585 sujets, de 3,9 %. Cette différence tient, dit avec beaucoup de justesse M. Verga, à ce que nombre de ces riches, qui iraient peupler les prisons, doivent à des juges plus éclairés ou à des avocats plus habiles d'être enfermés, après leur faute, dans une maison de santé ; souvent même, après un premier scandale, leur famille prend l'initiative de cette mesure, pour sauver l'honneur du nom.

Sur 960 fous qui ont habité nos prisons dans une période de dix années (*Stat. decenn. delle carceri*, 1882), on en a compté, officiellement, c'est-à-dire en restant fort au dessous de la vérité, que 5,2 % de cette espèce.

C'est, surtout, chez la femme que cette folie apparaît le plus rarement, comme le crime d'ailleurs, et pour le même motif : la prostitution y tient lieu d'équivalent ; elle en est en même temps, comme une soupape de sûreté.

La rareté dans les hospices d'aliénés, l'abondance dans les prisons, prouvent, avons nous dit, quoique d'une façon indirecte, l'identité du crime et de la folie morale. Mais il y avait là, pour les aliénistes, qui ne fréquentent pas les prisons, une source d'incertitudes sur l'existence réelle de cette forme psychiatrique ; plus grand encore devait être l'embarras des médecins-légistes, qui sont obligés de travailler sur des faits positifs et de démonstration facile. En outre, rien n'était plus propre à susciter des contradictions entre les observateurs qui se sont prononcés sur la nature essentielle de certains symptômes en se préoccupant exclusivement des caractères présentés par l'un ou par l'autre dans les cas assez rares qu'ils avaient sous les yeux.

Cependant, en réunissant tous les cas les plus classiques relevés par les auteurs, nous obtiendrons un ensemble de caractères reproduisant assez bien ceux que nous avons signalés chez le criminel-né.

[Retour à la table des matières](#)

3. — *Poids*. — Sur 37 individus atteints de folie morale <sup>1</sup>, 22, par le poids ou par la vigueur du corps, ont paru égal ou même dépasser la moyenne normale. Nous avons fait la même observation à propos des criminels (V. 2<sup>e</sup> partie, chap. 3 n° 3).

---

<sup>1</sup> Voir note (1) 3<sup>e</sup> partie, chap. XIII, n° 1, ou note précédente.

[Retour à la table des matières](#)

4. — *Crâne*. — En ce qui concerne les mesures du crâne, nous sommes réduits à un petit nombre de cas, qui ne suffisent point à nous donner un critérium certain d'analogie.

Sur les 14 fous moraux cités par M. Virgilio <sup>1</sup>, nous trouvons une moyenne de capacité crânienne de 1 459 chez les femmes, 1 538 chez les hommes, avec un maximum de 1 693 et un minimum de 1 518.

D'autre part, M. Campagne aurait trouvé, — mais en cela je crois qu'il exagère, — 12 cas sur 13 où le fou moral se distingue par le rapetissement du crâne et l'aplatissement de l'occiput. — MM. Krafft-Ebbing, Legrand du Saulle, signalent, également, la microcéphalie dans un grand nombre de cas. Il est bon de remarquer, ici, que les microcéphales, devenus adultes, se distinguent moins encore par la perte de l'intelligence que par la perversion du sens moral.

M. Morel le premier, puis M. Legrand du Saulle (*Gazette des hôpitaux*, mai, 1878), et aujourd'hui M. Krafft-Ebbing, signalent chez le fou moral la fréquence du crâne étroit et pointu, la macrocéphalie, les crêtes osseuses du crâne, le crâne très-allongé ou excessivement arrondi. Dans l'étude de la face, ils relèvent la disproportion des deux moitiés du visage, l'épaisseur des lèvres, l'ouverture exagérée de la bouche, la mauvaise conformation des dents, qui tombent de bonne heure avec les accidents les plus graves ; ils signalent encore la voûte du palais asymétrique, ou plate et resserrée, la luvette allongée et partagée en deux, les oreilles grandes et disproportionnées. Toutes ces anomalies, celles du crâne en particulier, nous les avons rencontrées chez les criminels. (V. 2<sup>e</sup> partie.)

En réunissant le petit nombre de cas fournis par de bons observateurs, on peut arriver à une certaine précision. Ainsi, sur 24 individus frappés de folie morale, on en a vu 10 qui avaient des anomalies du crâne, 14 qui en étaient exempts.

[Retour à la table des matières](#)

5. — *Physionomie*. — La physionomie de Sbr..., de Ross..., de X., de Cantarano, de Verzeni, reproduirait presque tous les caractères de l'homme criminel : développement des mâchoires, asymétrie faciale, inégalité des oreilles, absence de barbe chez les hommes, traits virils chez les femmes, angle facial étroit, 71-76-78. — F., du docteur Verga, a les dents mal plantées. Gil... a les pommettes et les mâchoires disproportionnées et les yeux obliques.

Dans les planches photo-lithographiques de notre Album, on a dû remarquer que, sur les 6 hommes atteints de folie morale, 4 ont le type véritable du criminel,

---

<sup>1</sup> Voir note (1) 3<sup>e</sup> partie, chap. XIII, n<sup>o</sup> 1.

et que ce sont précisément le n°14 de la planche X, les n°s, 1 et 24 de la planche IX, le n° 51 de la planche XIV. En fin de compte, sur les 14 fous moraux observés par M. Virgilio, 7 présentaient des défauts pour les oreilles, 3 pour les dents, 5 pour le nez ; 9 seulement n'avaient rien d'anormal ; soit 64 %. Comparez ce dernier chiffre à celui des idiots, 55 %, et vous verrez que l'écart est presque nul.

Que si les anomalies du crâne et de la physionomie sont moindres chez les fous moraux que chez les criminels, on pourrait expliquer cette différence en disant qu'un plus grand nombre de cas de folie morale, du moins si l'on considère ceux qu'on trouve dans les hospices, se produisant tard, à la suite d'une lièvre typhoïde ou de toute autre maladie, la physionomie n'a pas eu le champ libre pour prendre cet aspect sinistre qui distingue celle du criminel-né, qui a pour origine un arrêt de développement ou une dégénérescence et une plus longue habitude du mal.

Il ne faut pas oublier, pour ce qui a trait à la physionomie, l'exemple fourni par les soldats, les prêtres, les bedeaux. On ne saurait nier qu'une direction donnée, poursuivie dès l'enfance dans la compagnie des scélérats, ne donne au visage, au regard, une empreinte commune, surtout quand l'individu est forcé de mener cette existence dans les maisons de correction et dans les prisons. À cela, joignez encore l'attitude particulière que donnent la peur d'être surpris, les appréhensions d'une vie qui se passe toujours en dehors de la loi. L'illustre astronome Tacchini s'appuyait sur cette dernière raison pour m'expliquer le phénomène d'une physionomie normale chez certains brigands, dans les pays où le brigandage, loin d'être considéré comme chose déshonorante, était protégé par la population.

#### [Retour à la table des matières](#)

6. — *Analgesie*. — L'analogie est encore plus manifeste si l'on considère les anomalies fonctionnelles signalées par MM. Legrand du Saulle, Krafft-Ebbing, Bonvecchiato, etc., strabisme, nistagme, mouvements convulsifs de la face, ataxie légère, pied-bot, hyperesthésie passagère ou périodique, exagération ou manque absolu d'excitation génésique, incapacité à supporter l'alcool. — Presque tous les caractères décrits en cet endroit, nous les trouvâmes fréquemment chez les criminels (V. 3<sup>e</sup> partie, chap. III, n°4).

Parmi les caractères biologiques, on aurait pu croire que l'analgésie et l'anesthésie sont spéciales aux seuls criminels ; mais les derniers faits recueillis par la science établissent précisément le contraire.

J'ai fait connaître (*Arch.*, III) comment les nécessités de ma profession m'avaient mis en contact avec un fou moral qui, atteint d'une blennorrhagie aiguë, continuait à monter à cheval, faisait une ascension dans les Alpes, et riait pendant qu'on lui amputait un membre. M<sup>r</sup> Renaudin cite le cas d'un jeune homme excellent d'abord, qui devint tout-à-coup étrangement pervers et qui, s'il ne fut pas reconnu pour absolument fou, parut du moins tout à fait analgésique. Revenu

pendant un certain temps à une vie plus calme, il recouvra la sensibilité de l'épiderme ; mais il fit une nouvelle chute morale et alla jusqu'au crime ; alors reparut l'analgésie. — La Cat. dont parle Bonvecchiato ressentait fort peu la douleur sur le côté gauche ; Agnoletti parut à plusieurs reprises insensible au froid.

MM. Tamburini et Seppilli, dans leur examen de Sbro..., meurtrier de son frère et de son père, et atteint de folie morale, ont reconnu qu'il était analgésique. Ils lui traversaient avec une aiguille les chairs, la langue, la peau du front, sans provoquer aucun signe de douleur. — Lui... d'Asti avait la paume, et Verzeni le dos de la main, très-peu sensible au courant électrique.

L'analgésie est, donc, un des caractères les plus fréquemment relevés chez le fou moral, comme chez le criminel-né. On me permettra de rappeler ici que, dans un certain nombre de cas d'hystérie hypnotique accompagnée du dédoublement de la personnalité, on a vu se manifester un réveil temporaire des tendances immorales pendant que l'anesthésie ou l'analgésie était complète.

[Retour à la table des matières](#)

7. — *Tact.* — On n'a pas encore bien étudié en eux la sensibilité tactile, mais il est assez curieux de constater que 9 des 17 individus examinés par MM. Amadei, Berti et Tonnini parurent atteints de mancinisme sensoriel et d'obtusion.

8. — *Tatouage.* — On ne peut non plus nier que le tatouage, qui semble le signe caractéristique du criminel, se retrouve chez l'homme atteint de folie morale. Si, en effet, nous rassemblons les cas mis en lumière par M. De Paoli et Severi, nous voyons qu'ils se rapportent pour la plupart à des fous moraux ou à des épileptiques. Le seul individu de cette catégorie que j'aie pu rencontrer à l'hospice de Turin était couvert de dessins.

9. — *Réaction vasculaire.* — Les seules expériences faites à l'aide de l'hydrosphygmographe sur un fou moral, Sbro..., nous révèlent une autre identité : celle de la faiblesse des réactions vasculaires. — M. Krafft-Ebbing, du reste, a constaté l'irrégularité de ces réactions. — Tantôt, dit-il, elles sont exagérées, tantôt elles sont nulles, sous l'influence de la lumière ou des liqueurs alcooliques.

10. — *Agilité.* — Dans trois fous moraux soumis à mon examen, j'ai reconnu une agilité extraordinaire qui, en un cas, égalait vraiment celle du singe. C'est encore un des caractères fréquents des criminels. Et, à ce propos, qu'on nous permette de réparer un oubli : dans le chapitre consacré à ces derniers, nous n'avions pas mentionné les évasions presque miraculeuses de Sheppard et d'Haggard.

[Retour à la table des matières](#)

11. — *Sexualité*. — La précocité de la perversion sexuelle, l'excès suivi d'impuissance, ont déjà été reconnus par M. Krafft-Ebbing dans le fou moral, comme par moi dans le criminel (3<sup>e</sup> partie, chap. VI, n<sup>o</sup> 5).

« Ils ont, continue M. Krafft-Ebbing, des anomalies notables dans les instincts, particulièrement en ce qui concerne l'union des sexes ; ils éprouvent à ce sujet des désirs souvent prématurés ou contre nature, quelquefois précédés ou accompagnés d'une férocité sanguinaire ». — De mon côté, non content de citer Verzeni, Sbro... (ce dernier, avant d'avoir atteint sa seizième année, était déjà affecté d'une maladie vénérienne), Zastrow, Bertrand, Menesclou, Lemaître, Prunier, je rappellerai la précocité sexuelle des voleurs, la luxure toujours inassouvie des assassins, les goûts étranges de ceux qui ont la passion du viol, enfin ceux des enfants atteints de vraies anomalies sexuelles (1<sup>ère</sup> partie, chap. III).

12. — *Sens moral*. — En ce qui concerne la nature morale, l'affectivité, l'analogie n'est pas contestable. Je n'ai que l'embarras du choix, parmi les descriptions faites par les adversaires les plus acharnés de mon école, pour le prouver sans qu'on puisse me taxer de partialité.

Ce sont, écrivent MM. Krafft-Ebbing (l. c.) et Schüle, de vrais idiots moraux qui ne peuvent s'élever jusqu'au sens moral, ou qui, si l'éducation le leur a fait entrevoir, s'en tiennent à la théorie, sans jamais passer à la pratique. Ce sont des daltoniques, des êtres frappés de cécité morale, dont la rétine psychique est, ou devient, anesthésiée. Ils n'ont point la faculté d'utiliser les notions d'esthétique, de morale, qu'ils ont reçues, en sorte que les instincts cachés au fond de tout cœur humain montent chez eux à la surface. Les notions d'intérêt personnel, de toute chose utile ou nuisible, déduites de la logique pure, peuvent se rencontrer en eux à l'état normal ; de là un froid égoïsme qui repousse absolument le beau et le bien, une absence complète d'amour filial (nous rappellerons ici ce juge allemand qui tua sa femme et sa mère pour leur épargner les souffrances de la maladie ; de là encore l'indifférence au malheur d'autrui, à l'opinion publique, l'exagération d'un égoïsme qui recherche avant tout la satisfaction de l'intérêt personnel, sans nul souci des droits du prochain. Que de tels hommes se trouvent un jour en opposition avec la loi, leur indifférence fera aussitôt place à la haine, à une ardente soif de vengeance, à une affreuse férocité ; car, ne l'oubliez pas, ils sont convaincus qu'il leur est permis de mal faire.

« Ils ont bien, écrit M. Krafft-Ebbing, la notion de la culpabilité en certains cas donnés ; mais c'est une notion tout-à-fait abstraite et comme mécanique de la loi.

« Ils parlent, souvent, (dit à son tour M. Vigna, psychiatre spiritualiste) d'ordre, de justice, de moralité, de religion, d'honneur, de patriotisme, de philanthropie, etc. ; ce sont même leurs mots de prédilection ; mais, dans le fait, ces sentiments

leur font toujours défaut. Et c'est précisément cette lacune qui donne la clé de leurs jugements si bizarres et souvent si contradictoires sur des faits de même nature ; c'est elle qui explique pourquoi on s'efforcerait en vain de leur faire reconnaître l'absurdité de leurs opinions, l'immoralité de leurs actes, l'injustice de leurs prétentions...

« En un mot, c'est là que réside le motif secret de leur lutte perpétuelle contre la famille et la société. Ce sont des individus susceptibles, à la vérité, d'une instruction superficielle, mais absolument rebelles à une véritable éducation morale ; car la base fondamentale de celle-ci est le sentiment ». (Doct. CESARE VIGNA, *Rendiconto statistico del Frenocomio centrale femminile di San Clemente*, Venise 1877).

Écoutez maintenant le frère Battanoli, un prêtre aliéniste. Il dit dans sa *Relazione statistica di San Servolo*, (Venise, 1880) : « Les fous moraux sont des infortunés qui ont la folie dans le sang ; elle date pour eux de l'acte même de la conception, elle a été nourrie avec eux dans le sein de leur mère. Ils manquent des sentiments affectifs et du sens moral ; ils sont nés pour étudier le mal et pour le commettre. Toujours en guerre avec la société, dont ils se regardent comme des victimes, ce sont eux qu'on voit au premier rang dans les révolutions politiques ; leur naturel aisément inflammable les rend extrêmement dangereux ». Parlant de ses deux malades, il ajoute : « Tous les deux ont une mémoire heureuse et prompte, l'esprit fin, des connaissances nombreuses et variées ; tous les deux sont égoïstes et manquent absolument de sentiments affectifs. Alors que toutes nos actions sont réglées par le cœur, eux se laissent guider uniquement par l'instinct, s'occupent du présent seul, ne songent nullement à l'avenir (c'est bien ce que nous avons remarqué chez les criminels). L'amour propre leur est inconnu ; après s'être rendus coupables d'une action répréhensible, ils restent indifférents, comme s'ils n'en étaient pas les auteurs ; leur sommeil n'en est point troublé. Ils ont le verbe haut, l'expression emphatique ; vous trouverez dans leurs écrits des phrases gonflées et sonores, d'un style facile d'ailleurs et plein d'esprit, mais sans onction. Quelque malheur qui frappe leurs parents les plus proches, leurs amis ou leurs connaissances, ils n'éprouvent aucune émotion. Ils parlent de la vertu et du vice ; mais ce sont là des phrases qu'ils répètent, dont ils entendent le sens et qu'ils ne sentent point ; aussi, leurs actions les plus vertueuses ne sont-elles dues qu'à la vanité ».

M. Brancaleone dépeint ainsi le fou moral : « Doué d'un caractère changeant et versatile, excentrique, inconséquent, paradoxal, systématiquement hostile à toute tendance moralisatrice, irrésolu dans ses projets, irritable à l'excès, insensible aux joies domestiques, inaccessible aux douceurs de l'amitié, instinctivement, porté à la révolte, aux extravagances et au scandale, il déclare hautement qu'il ne croit pas à la vertu ; il soutient avec un grand luxe d'érudition et de logique les théories les plus immorales, les plus capables de porter atteinte à la dignité humaine et à l'ordre social.

« Poussé à apprécier avec justesse le bien et le mal, et à en estimer les conséquences relatives, l'hypocrisie et le mensonge lui paraissent choses toutes naturelles s'il doit en tirer profit ».

Les traits dont je me suis servi pour caractériser le criminel-né, (Part. III, § 3 et 5), reproduisent exactement ce tableau. Lemaire disait : « Je sais que je fais mal ; si quelqu'un me disait que je fais bien, je lui répondrais : tu es une canaille ; mais je ne puis m'empêcher d'agir ainsi ». La mort d'un homme ne causait pas à Lacenaire plus d'émotion que celle d'un chat.

[Retour à la table des matières](#)

13. — Affectivité. — Et, des deux côtés, on constate la haine, sans cause aucune ; on la trouve plus naturellement encore, ainsi que la jalousie et la vengeance, quand il existe une cause, quelque légère qu'elle soit.

« Ces malades, écrit M. Motet (*Annales médico-psych.*, 1883), sont tourmentés du besoin de nuire. Incapables de goûter les douceurs d'une vie de famille, qu'ils fuient sans motif, ou pour des motifs futiles, ils aiment mieux dormir sous un pont que sous le toit paternel, et se laissent aller à de vrais raffinements de cruauté. On a vu un enfant de 10 ans, à l'œil noir, à la mine effrontée, écolier indisciplinable, pousser dans l'eau un de ses camarades, sans motif, pour le seul plaisir de le voir se noyer. C'était le fils d'un voleur. Dans la prison, il déchirait ses couvertures ; aucune punition ne pouvait le retenir ».

Catherine B., écrit M. Bonvecchiato, prend plaisir à dire du mal des autres, surtout si elle a à se plaindre d'eux ; il suffit d'ailleurs de l'approcher pour encourir sa haine. Toute personne bien vue lui est odieuse, comme si elle lui faisait tort à elle-même. Faites-lui du bien, vous êtes sûr qu'elle vous détestera. Un jour elle demandait avec instances qu'on la laissât battre deux chiens ; on voulut, qu'elle s'expliquât. « Je suis ennuyée, dit-elle alors, de voir que tout le monde les caresse ».

Un certain B. R., me voyant donner un sou à un pauvre, se prit à ricaner. « Je paierai pour lui ôter ton aumône, me cria-t-il. Et comme je lui demandais s'il aimait sa mère, il répondit : « J'aimerais la voir mourir, si je pouvais vivre sans elle. Ah ! Si c'était possible ! Je saurais bien aider la nature ! ».

Callisto Grandi enterra vivant un enfant qui lui avait pris ses couleurs et sali son manteau (MORSELLI).

Sbro..., sans aucun motif, sentit naître en lui une vive haine pour son frère et sa mère.



La malade du docteur Hughes détestait sa sœur au point de lacérer le portrait de son père parce qu'elle l'avait trouvé dans sa chambre ; recueillie par un oncle, elle conçut pour lui, dès les premiers jours, une telle haine, que, pendant nombre d'années, elle refusa de s'asseoir à sa table.

Rif, à 7 ans, tourmentait les oiseaux, déchirait ses habits, crevait les tubes du gaz quand ses parents lui adressaient les plus légers reproches. « Je me venge, » disait-il alors.

Z... traité par M. Legrand du Saulle (*Ann. méd.*, 1881) lui avouait qu'il se sentait envahi d'une haine froide, profonde, à l'égard de son père qui le privait du bien le plus désiré, la liberté. Il essaya de tuer sa mère parce que, disait-il, il n'aimait que les gens sérieux, et qu'un homme doit savoir tuer les siens. « Si je voyais leur cervelle répandue j'en serais bien aise, ajoutait-il ; car je serais alors bien sûr de n'avoir rien à craindre ».

Rappelons-nous la vengeance sans cause, ou pour de légers motifs (3<sup>e</sup> partie, chap. V, n<sup>o</sup> 8), relevée chez les vrais criminels.

#### [Retour à la table des matières](#)

14. — Altruisme. — À la place de cet égoïsme révoltant, il n'est pas rare de trouver l'altruisme : Holländer a connu une pauvre fille qui voulait se suicider pour ne pas survivre à son amie, et un jeune homme qui, en dépit d'une vie d'orgie et de violences morbides, se montra toujours un excellent fils et un bon frère.

Mais regardez de plus près ; vous ne verrez-là qu'une nouvelle forme d'affections perverses, au détriment de celles qui brûlent avec le plus de force au cœur des autres hommes d'amour de la famille, p. ex.), ou vice-versa. Par là, beaucoup de philanthropes, beaucoup de saints personnages rentrent dans la catégorie des fous moraux, ainsi que nombre de scélérats qui pillent les voyageurs, qui maltraitent leur femme ou leurs parents pour procurer du plaisir à leurs amis. C'est le cas de la marquise de Brinvilliers, qui aurait donné sa vie pour son amant ; de la Trossarello, qui passait ses nuits au chevet des malades ; de la Ruffi, qui faisait mourir de faim sa propre fille et se montrait prodigue à l'égard des étrangers (Voir 3<sup>e</sup> partie, chap. III, n<sup>o</sup>2, etc.).

Il y a d'ailleurs aussi une perversion dans la forme que revêtent ces affections quand elles se manifestent.

M. Legrand du Saulle (1. c.) cite une mère qui, sous prétexte de préserver son fils de la syphilis et d'autres maux pareils, le conduisait elle-même progressivement dans la voie de l'amour charnel, le soumettant à des rations progressives pour ménager sa santé. Devenue grosse, elle voulait se faire avorter afin de conserver sa beauté, seul moyen, disait-elle, de retenir son fils, dont

l'éloignement la tuerait. Elle n'acceptait pas d'ailleurs les reproches : « Elle obéissait à l'inspiration de Dieu, qui ne peut se tromper ». — C'est en alléguant des raisons de ce genre, que la Catherine de M. Salemi-Pace voulait prostituer ses filles et leur faire goûter les plaisirs de la chair. Et notez qu'elle n'en retirait aucun profit ; elle s'exposait, au contraire à la prison.

Un de mes clients privait de sommeil ses enfants, sous prétexte de les faire étudier, si bien qu'ils tombèrent malades et que l'un d'eux mourut. Il se repentit alors de sa conduite ; mais son remords dura peu, et il ne tarda pas à reprendre son système cruel d'éducation.

[Retour à la table des matières](#)

15. — *Religiosité. — Vanité.* — Notons encore l'ascétisme, qui met sur le compte de Dieu <sup>1</sup> l'insensibilité de l'individu et fait de cette insensibilité une sorte de loi ; la vanité excessive, qui pousse à dépenser, à se ruiner en aumônes, pour s'attirer l'estime publique et faire parade des richesses, vraies ou fausses, que l'on veut avoir. La mégalomanie, l'excès de vanité, qui se rencontrent dans le criminel-né, se retrouvent donc aussi dans le fou moral.

Agnoletti répétait continuellement : *C'est Dieu qui m'a permis de survivre pour confondre mes calomniateurs... C'est Dieu qui a fait mourir un juge qui m'était hostile,... Dieu, ou tout au moins sa mère, qui m'illumina à l'audience et me rendit éloquent* (Voir vol. III).

Il n'éprouvait certainement aucun dommage à se laisser convaincre de lâcheté, cela excusait même son suicide manqué ; c'est pourtant en vue de s'en défendre qu'il insiste le plus à l'audience.

Il a, au contraire, grandement à perdre en soutenant ce qu'il appelle son mérite ; mais il ne se lasse point de le faire, et trouve pour cela de véritables phrases stéréotypées. Personne n'est à *la hauteur de sa conscience*. Personne ne peut *dire qu'il soit convaincu*. — *Il a son passé*. — Tout ce qui le concerne est *fameux* : le contrat, la *breloque*, etc.

À moi-même, il disait sérieusement, un jour, qu'un artiste de Milan avait voulu faire son buste, comme s'il eût été un grand homme, et, me voyant à la main la

---

<sup>1</sup> On ne verra pas sans curiosité, ne fût-ce que pour éclairer l'histoire des religions, leur manie d'attribuer à Dieu leurs propres impulsions, précisément parce que ces impulsions sont irrésistibles. Ainsi Guiteau : Sans la pression exercée par Dieu sur mon libre arbitre, Garfield n'aurait pas été attaqué. Dieu m'a soutenu comme dans le procès d'Abram. Je ne puis être fou. Dieu ne choisit pas ses instruments parmi les fous ». — Et Sbro...: « Dieu, j'en suis persuadé, avait résolu la mort de mon frère. » — Or, ce caractère a été relevé par nous chez les criminels, chez celui, par exemple, qui se donnait la Madone pour complice de son parricide (V. chap. VII).

*Revue des Deux Mondes*, il me demanda s'il y était question de lui. Finalement, après m'avoir débité, le plus sérieusement du monde, des insanités sur l'Italie et son Gouvernement, il voulut bien m'apprendre qu'aussitôt après sa libération (chose dont il ne doutait point) il s'emploierait à faire triompher les idées de Garibaldi, les seules, selon lui, qui convinssent à l'Italie.

C'est bien certainement, encore, cette vanité morbide qui le poussa à écrire sa vie très en détail, et avec beaucoup d'élégance. En cela il se rencontrait avec un grand nombre des criminels qui sont portés à rédiger leur autobiographie.

Sandon s'appelait avec emphase l'étoile du barreau Limousin; son style, disait-il, était celui d'un grand écrivain LEGRAND DU SAULLE, ouv. cité).

La jeune M., traitée par Holländer, parle, à sa pension, de ses richesses imaginaires ; elle se fait adresser de fausses déclarations d'amour, et se brouille avec sa directrice parce qu'elle n'a pas été classée première.

J'ai connu, encore, un individu qui signait non seulement ses lettres, mais encore des effets de commerce, avec de faux titres nobiliaires ; il se vantait d'avoir pour maîtresses des dames de la haute société, forgeait lui-même des lettres en imitant une fine écriture de femme et se les adressait par la poste, afin de pouvoir les montrer ensuite à ses amis.

Holländer a observé qu'aucun fou moral ne se cache pour commettre un crime, car il est convaincu qu'en cela il n'excède pas son droit. Il explique ce phénomène par un certain délire des grandeurs qui leur fait croire qu'ils sont supérieurs au reste des hommes, leur fait dédaigner toute précaution, et les empêche de voir les obstacles. — Krafft-Ebbing, lui aussi, relève l'opinion exagérée qu'ils ont d'eux-mêmes ; M. Maudsley en a vu un, qui parlait, sans cesse, de ses grandes actions, de ses projets de réforme. — C'est bien ce que nous avons constaté pour Faella, Gasparone, La Gala, dans tous les grands criminels. « La race des Crocco ne doit pas se perdre, » disait le brigand Crocco. — Naturellement, les humiliations de la prison et de leur condamnation exercent une action sur ces misérables : plusieurs dissimulent leur orgueil, comme du reste fait le fou moral sous l'influence de la discipline de l'asile ; — mais l'observateur attentif n'a aucune peine à le discerner.

[Retour à la table des matières](#)

16. — *Intelligence*. — L'intelligence n'est assurément pas lésée en eux au même degré que le cœur et le sentiment. Mais, par suite du lien qui unit entr'elles toutes les fonctions de l'esprit, on ne peut dire qu'elle soit complètement saine. Si beaucoup d'auteurs, en particulier Pritchard, Pinel, Nicolson, Maudsley, Tamassia, s'accordent à leur reconnaître une intégrité parfaite de l'intelligence, sans hallucinations ni illusions, et même sans défaut et sans désordre d'aucune espèce, beaucoup d'autres, Zelle, Mac-Ferland, Gray, par exemple, admettent un

affaiblissement ; un plus grand nombre encore constatent de graves irrégularités. M. Morel (p. 57) trouve en eux une attitude intellectuelle spéciale, caractérisée par la facilité à écrire, à parler, à cultiver les beaux-arts, mais dominée souvent par la tendance au paradoxe. M. Campagne (*Annales médico-psych.*, 1879) signale, aussi, leur bizarrerie, leur manque de sens commun.

M. Krafft-Ebbing lui-même, quoiqu'il ne trouve pas d'anomalie dans leur intelligence, avoue qu'ils sont souvent simples d'esprit, souvent absurdes, qu'ils n'apportent aucune prudence dans l'accomplissement d'une action coupable, qu'ils font des coq-à-l'âne, débitent des mensonges ; mais il ajoute qu'ils finissent par croire à la réalité des faits inventés par eux-mêmes, et qu'ils s'attribuent de bonne foi ce qui appartient à d'autres. « Ils ont, écrit M. Battanoli à propos de ses deux sujets, des connaissances étendues, ils écrivent et parlent avec grâce, avec beaucoup de verve ; ce ne sont, toutefois, que de jolis perroquets bien dressés ».

Ces caractères contradictoires, qui se retrouvent exactement chez les criminels, proviennent de ce que tous les fous moraux n'ont pas été forgés sur un modèle unique, pas plus que les criminels eux-mêmes. — Les espèces animales, à mesure que leur nombre augmente, s'individualisent et offrent des variétés plus nombreuses et plus distinctes, de manière à former des sous-genres ; il en est de même des fous moraux et des criminels pour ce qui regarde l'intelligence ; cela ne les empêche pas de garder toujours leur caractère principal : la légèreté et la ruse. — La différence résulte encore de ce que, doués souvent, dans leur enfance, d'un esprit vif, ils vont s'engourdissant à mesure qu'ils grandissent ; et, de ce que, étant sujets à des congestions cérébrales (KRAFFT-EBBING), ils doivent nécessairement présenter à chaque instant la plus grande variété de travers intellectuels. Voilà pourquoi nous pouvons, dans les auteurs, en suivre des gradations qui vont insensiblement des hommes de génie, très-rares toutefois parmi eux aussi bien que chez les criminels, aux esprits faibles, tel que la plupart des voleurs (V. chap. VIII), et même aux imbéciles, parmi lesquels je n'hésite pas à placer Sbro..., et ce Grandi, qui a été pourtant condamné.

Le doct. Battanoli, en effet, nous en présente un qui fut un vrai poète ; et M. Livi, dans son sbire toscan, nous fait connaître un véritable philosophe épicurien. Pour ma part, j'ai pu étudier un de ces malheureux qui, dans les sciences, avait conquis l'estime publique et s'était élevé au premier rang. Cependant, il souffrait, depuis son enfance, d'amnésies fréquentes ; il était d'une malpropreté extrême ; enfin, plus tard, il oublia la valeur des mots et fut envahi par la folie des persécutions.

D'autre part, nous trouvons dans Sbro..., qui pourtant savait écrire passablement et était un bon orfèvre, une intelligence si débile, qu'elle touchait, de près, à l'idiotisme (TAMBOURINI).

Tous, d'ailleurs, même ceux dont l'intelligence paraît saine, commettent dans leurs jugements des erreurs causées par l'excès de leur vanité, et se contredisent de la façon la plus absurde. Écoutez les axiomes du parricide Agnoletti :

« Un faux nom cesse d'être tel, quand on l'a pris déjà une fois.

« La parole d'honneur n'oblige pas, quand on la donne à une personne indigne.

« Tout acte souscrit perd sa valeur, quand il cesse d'être en harmonie avec les impressions du moment.

« Les livres obscènes sont moins immoraux que les traités français de philosophie.

« Un capital de 20 000 livres peut en produire en peu de temps 100 000.

« Arrêter un homme qui, provoqué, n'a pas relevé le gant, est une chose juste.

« Qui n'a pas de remords n'est pas coupable. » Quiconque tue son fils ne commet pas de crime, s'il se tue en même temps.

« User d'expédients pour tromper sa femme est une excellente chose » (V. *Documents*, III<sup>e</sup> vol.).

Sandou veut que les ministres le traitent en chef de parti, puis il se contente d'une cellule dans une maison de santé : il appelle Billaut son assassin, et lui confie ensuite ses volontés dernières en le chargeant de veiller à ses funérailles.

La nommée Perino vole des bijoux avec la plus grande habileté ; mais la vanité la conduit à s'en parer à l'église, sous les yeux de ses victimes.

La folie morale est un genre, dont le crime constitue une espèce. Voilà pourquoi elle peut offrir des variantes qui vont jusqu'à paraître opposés à celles qui ont été notées par les classiques. On voit des sujets, en qui les formes diverses, ou, du moins, certains symptômes des maladies mentales, se greffent sur la forme principale, qui est la folie morale, absolument comme des cryptogames poussent quelquefois sur d'autres végétaux de même espèce. Tel a été un de mes malades, Gib..., atteint de folie morale, à la suite d'une fièvre typhoïde : aux tendances les plus tranchées, au vol et à la calomnie contre ses parents, étaient venues se joindre des idées hypocondriaques ; il se croyait atteint d'un écoulement dont la castration seule pourrait le guérir. Deux autres, Bi... et Ing..., dont j'ai déjà parlé, s'imaginaient souffrir d'une affection cardiaque et tourmentaient les médecins à ce sujet. Bien d'autres (nous le verrons) étaient épileptiques, ou hystériques, ou avaient de courts accès de fureur et de mégalomanie.

Schüle dit des fous moraux (*Geist. Krankheit.*, 1881) : « Fils ou petits-fils de fous, ils présentent de fréquentes anomalies du crâne, des dents, du palais, de la langue. Ils sont portés à la névrose, au somnambulisme, aux convulsions, à la folie, surtout périodique, à l'hypocondrie. Pour produire ces accidents, il suffit d'une occasion ; le moment de la puberté, une maladie grave, etc. ».

La malade de Salemi-Pace, commit, avant le crime dont on l'accusait, une foule d'extravagances : elle courait par les rues sans motif ; elle exigeait un jour que son mari lui apportât son traitement, bien qu'il fût malade, et, comme il n'arrivait pas, elle forçait un de ses valets à s'agenouiller devant elle sur la rue publique. Déjà auparavant, n'avait-elle pas eu l'idée bizarre de prostituer ses filles, sans aucun but de lucre et seulement pour leur procurer du plaisir, alors que les pauvres enfants résistaient avec horreur ?

Sbro... se croyait poussé par Dieu lui-même au parricide et au vol ; on le vit frapper des arbres avec fureur, déboucher les récipients d'huile et de vin et laisser les couler, mettre en lambeaux une chemise de sa mère et abîmer un crucifix. Dans sa prison, il écrivait et murmurait sans cesse d'affreux blasphèmes à l'adresse de Dieu et de ses juges.

Mais tout cela ne contredit en rien le diagnostic de la maladie principale ; car il s'agit d'une affection chronique, souvent même congénitale, qui donne lieu à des congestions cérébrales et, par suite, à des complications de folie. C'est un champignon sur lequel pousse un autre champignon, ce qui n'empêche pas le premier d'en être le vrai point de départ. *A potiori fit denominatio.*

Et Dagonet va, jusqu'à parler de délire aigu et d'hallucinations chez le fou moral.

On en voit tout autant chez les criminels : s'il arrive souvent que leur intelligence paraisse normale, il n'en est pas moins vrai que les cas les plus typiques s'allient à la folie ordinaire dans la proportion de 2,50 au 5 %.

Nous trouvons des traces d'anomalies dans leurs chants, dans leur argot, etc. — Quant à la possibilité d'un véritable délire, je m'en rapporte à Nicolson lui-même (*Journal of Mental Science*, 1877) : il a fréquemment trouvé chez les prisonniers ce qu'il appelle justement une perversion de conception, qui les pousse à user de mensonges très-complicquées pour expliquer les faits les plus simples. Ils croient, par exemple, à l'existence d'une sorte de loi qui ordonne aux employés des prisons de les tourmenter ; et c'est ainsi qu'ils interprètent les mesures de discipline les plus élémentaires.

La contenance des criminels, soit dans la prison, soit au dehors, ressemble souvent, en tous points, à celle des aliénés. Dans l'ensemble des criminels, écrit Nicolson, il s'en trouve qui, indifférents aux punitions, incapables de se contenir,

pris de véritables accès de fureur (cela se rencontre surtout chez les femmes) qui souvent sont périodiques et n'ont pas de cause, et pendant lesquels ils brisent tout, vitres, fenêtres, vêtements ; poursuivis par des idées fausses de persécution, s'acharnant à mal interpréter ce qu'ils voient faire aux autres, devraient être classés parmi les aliénés (*Journal of Mental Science*, 1873).

M. Meyer (*Souvenirs d'un déporté*, 1880) cite un cas survenu à la Nouvelle-Calédonie : les déportés et les argousins qui, pour la moralité, ne sont pas supérieurs aux premiers, furent un jour en proie à une sorte de folie épidémique qui leur faisait voir dans tout individu, aux uns un ennemi, aux autres un fugitif.

Rappelons ici la Zerbini, ce type de criminelle qui souillait de ses ordures la chambre de son maître, coupait les cordons des sonnettes, simulait des apparitions d'esprits, et accusait de tout cela sa maîtresse.

Les prostituées non atteintes d'aliénation ont pourtant dans leur maintien, dit M. Maxime du Camp, quelque chose qui touche à la folie. On les voit éclater de rire, en chœur, à l'aspect d'une mouche qui vole, regarder le feu avec stupéfaction, comme si elles le voyaient pour la première fois, s'épancher en un flux de paroles que rien ne saurait arrêter, et se figurer qu'elles sont poursuivies par l'inspecteur des mœurs ou par une de leurs compagnes. Dans les maisons de repentir qui leur sont affectées, on a remarqué que, surtout au printemps, elles semblent en proie à une agitation que la folie seule peut expliquer (PARENT D., 1. c., p. 371).

#### [Retour à la table des matières](#)

17. — *Astuce*. — Une raison qui porte bien des gens à leur attribuer une intelligence intacte, c'est que tous sont rusés, comme le sont les criminels. La Catherine de Salemi-Pace niait obstinément qu'elle eût tenté de corrompre ses filles et leur eût présenté des hommes ; elle se justifiait en disant que, craignant d'être battue par elles, elle avait cherché des protecteurs. — L. M., du docteur Cappelli, ayant aperçu une veuve : sortir d'une maison où elle était en villégiature, s'y établit comme si elle lui appartenait, et chargea la domestique d'en vendre le mobilier ; découvert, il s'empressa de prendre la fuite. — Sbro... et enfin Grandi, après avoir commis leurs crimes, surent longtemps se mettre à l'abri du soupçon, allant même à la recherche de leurs victimes. — La Catherine de Bonvecchiato donnait une raison pour tout ce qu'elle faisait : pour se procurer des complices de ses honteux plaisirs, elle simulait une paralysie et choisissait, pour l'assister, des nymphomanes disposées à lui complaire : elle s'était mise à la tête d'un club d'hystériques et accusait un médecin de l'avoir séduite. Convaincue de mensonge, elle se contentait de dire : « Ç'aura été une hallucination ».

[Retour à la table des matières](#)

18. — *Paresse*. — Les fous moraux se distinguent, aussi, par une paresse invétérée qui les éloigne de tout travail, et qui contraste fort avec l'activité déployée par eux dans les scènes d'orgie et dans les entreprises délictueuses ; c'est un nouveau point de ressemblance avec les criminels. — X. reste au lit des semaines entières, ce qui ne l'empêche pas de passer dix jours à suivre les bals ou à courir hors de sa maison. La fameuse Catherine prétextait des maladies de tout genre pour être dispensée de travailler. « En général, dit Krafft-Ebbing, ces gens-là manquent d'activité, d'énergie ; quand il n'est pas question de satisfaire quelqu'un de leurs penchants déréglés, ils fuient le travail avec horreur. La mendicité, le vagabondage, voilà leur vocation ».

Rappelons à notre tour que Lemaire disait : « J'ai les chairs molles ; plutôt mourir que travailler ». Le sodomiste Hog poussait la paresse au point de se soulager dans sa gamelle pour éviter un petit dérangement ; il fallait le rouer de coups pour le contraindre à se laver (V. *Archivio di psichiatria*, I, p. 278).

19. — *Activité*. — Schüle, à la vérité, nous les montre étrangement irritables, faisant alterner l'activité la plus excessive avec la plus complète inertie. — Ce caractère, il est vrai, paraît en contradiction à ce qu'on observe dans les criminels ; mais il n'y se manifeste que dans les premières années de la puberté, est intermittent, et manque même en beaucoup de sujets ; il se trouve bien des fois chez des criminels célèbres, tels que Lacenaire, Gasparone, Alberti, qui sont arrivés souvent à une position sociale élevée.

En second lieu, leur activité ne se déploie que dans le mal. « Dans leur famille, dit M. Krafft-Ebbing, leur entêtement morose est la terreur des parents ; à l'école, ils inventent, pour se faire renvoyer, des coups d'une finesse étonnante.

« Travaillent-ils ? On les voit devenir en peu de temps fripons, menteurs, rebelles à toute discipline, — comme, en prison, ils se refusent à tout exercice ». — Et dans le mal les plus mauvais sont habiles.

20. — *Prétendues différences*. — À regarder de près, tous les caractères que, avec une analyse pénible, les aliénistes ont fini par découvrir pour tracer une différence entre le fou-moral et le criminel-né, ne servent qu'à confirmer les analogies existant entr'eux.

M. Krafft-Ebbing signale la marche progressive de la maladie dans le fou moral. — Pourquoi ne rappellerions-nous pas à notre tour ce qu'on appelle *l'échelle du crime* ? — « Dans l'exécution des actes impulsifs, écrit Pinel, ils font montre d'une imprévoyance et d'une cruauté monstrueuses, d'un cynisme révoltant ; ils se vantent de leurs méfaits, n'éprouvent pas le moindre remords, se



montrent intraitables à toute éducation ». Mais notre auteur avoue plus loin que ces caractères sont aussi ceux du vrai coupable.

« Ils se distinguent des criminels, selon M. Krafft-Ebbing, par leurs affections cérébrales, congénitales ou acquises, par l'hérédité alcoolique, l'épilepsie, la folie ; par les blessures du crâne, la méningite, l'atrophie ou la démence séniles, l'altération du système nerveux ou du développement du corps ; par le strabisme, le pied bot, la mauvaise conformation des parties génitales.

« Ils sont prédisposés aux maladies du cerveau, aux congestions ; ils ne peuvent supporter l'alcool, se font remarquer par une grande variabilité d'humeur, par l'exagération de leurs passions ; enfin, ils sont épileptoïdes.

Nous avons constaté tout cela chez le criminel-né.

[Retour à la table des matières](#)

21. — *Préméditation*. — On parle de la préméditation, de la dissimulation, de l'art avec lequel les vrais criminels savent se cacher, et l'on oppose ceux-ci aux fous moraux, qui n'hésiteraient pas à faire le mal publiquement, persuadés qu'ils ont le droit de le faire (HOLLANDER) ; mais je rappellerai à mon tour les vanteries qui précèdent le crime, les divulgations toutes spontanées que les criminels-nés font souvent au premier venu. — Un peu plus haut, d'ailleurs, j'ai montré plusieurs fous moraux usant d'une profonde dissimulation, chose qui ne fait pas non plus défaut aux aliénés véritables.

Il ne sera pas mauvais d'ajouter que plus d'une fois le fou moral, comme le criminel ordinaire, se prépare un *alibi*, prémédite son crime, l'accomplit, non sous l'impulsion du moment, mais dans un but de vengeance ou de lucre, en se donnant souvent des complices. — Nul, parmi les aliénistes, n'ignore que tous les accidents qui arrivent dans les hospices d'aliénés ont pour auteurs des fous qui poussent au mal leurs camarades, trompent et dénoncent leurs supérieurs, et sont toujours prêts à comploter. — Aux cas déjà cités j'ajouterai le suivant :

Aubanel raconte qu'un fou qui détestait la famille de sa femme, ayant appris que cette famille devait faire une partie de plaisir dans les environs de Paris, se travestit, loua une voiture et la conduisit à la porte de ceux qu'il détestait, supposant qu'ils la prendraient pour l'excursion projetée. C'est en effet ce qui arriva ; on ne le reconnut point, et, quand on fut au bord de la Seine, il s'efforça de précipiter la voilure dans le fleuve. Alors seulement on s'aperçut de la supercherie, et le fou fut ramené à Bicêtre.

[Retour à la table des matières](#)

22. — *Esprit d'association*. — Ajoutons à ce fait celui qui s'est passé à l'hospice de Marseille, il y a de cela dix ans : deux fous s'étaient entendus pour tuer les gardiens, s'emparer des clés et prendre la fuite<sup>1</sup>. Que faut-il de plus pour démontrer que non seulement les fous moraux, mais encore les aliénés ordinaires, peuvent s'accorder entre eux, former des complots, tout comme les prisonniers, et que l'opiniâtreté de la vengeance peut se loger dans leur cerveau, aussi bien que dans le cerveau des criminels ?

Aucun des auteurs cités n'a, je crois, remarqué un trait que j'ai souvent relevé chez les fous de cette espèce, comme chez la plupart des criminels ; à savoir, le besoin de vivre au milieu de la société, à laquelle pourtant ils font tant de mal et qu'ils poursuivent d'une haine si profonde, surtout quand il s'agit de gens de leur classe.

Je me souviens d'un certain Ros..., qui avait d'abord étranglé sans motif une de ses nièces, et qui ensuite, dans l'hospice dont j'étais chargé, tua par esprit de vengeance un de ses compagnons. Eh bien ! Il ne pouvait supporter la solitude. À peine l'eussé-je mis en cellule, qu'il éclata en menaces, puis essaya de se pendre ; il aurait fini par se tuer, si je ne l'avais ramené au milieu de ceux qu'il tourmentait sans cesse, mais dont il ne pouvait se passer.

J'en ai connu un autre, un certain Gi..., devenu fou moral après avoir atteint sa puberté, en qui cette tendance se manifestait, mais à l'égard de la société criminelle ; il demandait d'être ramené à la prison où, disait-il, il trouverait la compagnie qui lui convenait. Ses réclamations incessantes n'étaient pas dépourvues de logique : « Si j'ai volé, répétait-il, c'est en prison qu'on doit me mettre ».

Ce sentiment prouve, une fois de plus, l'identité des deux formes : car il est notoire que les vrais fous éprouvent une véritable horreur pour les criminels et qu'en général ils recherchent toujours l'isolement.

23. — *Vanité dans le crime*. — *Autobiographie*. — Nous avons pu constater par des exemples nombreux que les criminels ont une tendance particulière à tirer vanité de leur crime, l'éterniser en le couchant par écrit. Pareil fait a pu être constaté par des observateurs profonds, dans certains cas où le diagnostic de la folie morale ne laisse aucun doute ; et même, qu'on y prenne garde, le fou moral peut aussi, comme le criminel ordinaire, fournir un indice et quelquefois une explication de ses actes.

---

<sup>1</sup> Je tiens de source certaine qu'à Naples, sans l'énergie de M. Buonomo, trois fous moraux auraient introduit la camorra dans l'asile de St. François de Sales.

Le fou moral Sbro..., après avoir pris toutes ses précautions pour cacher le meurtre de son père et de son frère, écrivait ces lignes (*Archivio*, IV, p. 391) :

« Quel est le destin de ma mère, et quelle sera sa mort ? Si je puis, je l'empoisonnerai avec de l'arsenic : sinon, quand et de quelle façon ?

« En quelle année mourra-t-elle, et de quelle maladie ? ne peut-on le savoir ? Je pourrai sans doute la tuer ; mais de quelle façon ? Et si ce n'est pas possible ?

« Jusques à quand dois-je vivre (ne puis-je le savoir) ?

« Que vaut-il mieux pour moi, m'unir avec... et vivre en famille, ou m'engager dans l'armée ?

« Mon destin, quel est-il ?

« Quel était le destin de Henri, et quel devait être son meurtrier ?

« À propos de sa mort, suis-je coupable en quelque chose ? »

Ces lignes, qui le firent juger coupable, nous font toucher du doigt le besoin qu'éprouvent les scélérats de parler de leur propre crime et d'en laisser des traces par écrit (interrogé à ce propos, Sbro..., répondait *qu'il n'avait pu s'empêcher d'écrire ces lignes*). On doit, comme le font très justement remarquer MM. Tamburini et Seppilli, faire la même réflexion à propos de ce fou épileptique dont parle M. Maudsley, qui, aussitôt après avoir égorgé une petite fille, se lava les mains et écrivit dans son journal : « Tué une petite fille ; elle était bonne et chaude ». Cela nous explique encore la strophe extraordinaire dans laquelle Menesclou, ce misérable qui violait et tuait les petites filles, a laissé une preuve écrite de son crime, alors que de vive voix il le niait obstinément :

Je l'ai vue, je l'ai prise ;  
Je m'en veux maintenant  
Mais la fureur vous grise :  
Et le bonheur n'a qu'un instant.  
Dans ma fureur aveugle,  
Je ne voyais pas ce que je faisais.

Grandi, fou moral et idiot (MORSELLI, 1. c.), était à peine entré dans sa prison, qu'il se mit à composer une comédie stupide et des illustrations plus stupides encore, pour célébrer ses assassinats et se décerner à lui-même le triomphe.

Le fou moral de Battanoli avait également mis en vers ses propres mésaventures :

... longuement j'errai  
 De çà, de là, pauvre voyageur abandonné,  
 Cherchant souvent le malheur,  
 Comme on dit, avec une lanterne.  
 J'allais comme l'oiseau de branche en branche,  
 Le nez au vent, tout mon mobilier dans la poche.

Quand je considère ce nombre considérable de versificateurs et d'autobiographes parmi les fous moraux, je ne puis m'empêcher de songer à ces nombreux poètes-voleurs, ou plutôt voleurs-poètes, dont j'ai parlé plus haut ; et je les relie à ces vers bizarres adressés à Mr. Arboux (*Les prisons de Paris*, 1881) par un escroc :

Je vous écris en vers — n'en soyez pas choqué,  
 En prose je ne sais exprimer ma pensée.

J'en conclus, en somme que ce n'est pas seulement la vanité, mais encore une sorte d'instinct morbide, qui pousse ces gens-là à une production littéraire renfermée d'ailleurs, au dedans d'eux-mêmes ; qu'ils font des vers, à l'exemple des peuples sauvages (*Genio e follia*, p. 124), parce que leurs passions ne sont pas maintenues en équilibre. Nouvelle preuve encore que le génie peut être le résultat de la dégénérescence, comme il en est certainement bien des fois la cause.

[Retour à la table des matières](#)

24. — *Simulation de la folie*. — La simulation fréquente de la folie, qu'il n'est pas rare de trouver chez le criminel, a été relevée chez le fou moral par plusieurs observateurs attentifs : Lärh l'a retrouvée chez un homme coupable de viol ; M. De Paoli a fait de nos jours une observation analogue.

25. — *Symptomatique de la folie*. — On m'objectera que de nombreuses maladies mentales offrent parmi leurs symptômes des tendances propres à la folie morale ; mais cela ne contrarie en rien l'existence de ce genre de folie. Est-ce que les accidents syphilitiques, les cas de saturnisme, d'hystérie, avec convulsions, délire, prouvent la non-existence de la paralysie, de l'épilepsie, de la folie ?

Les méningites à caractère hydrophobique n'empêchent malheureusement pas la véritable hydrophobie d'exister. C'est d'ailleurs là précisément la cause qui a fait si longtemps douter de la folie morale.

26 — *Histologie pathologique*. — Dans les trois sujets atteints de folie morale dont on a fait l'autopsie, Sandou, le J. du doct. Lasègue et L. de Bonvecchiato, on a pu constater des méningites, des foyers de ramollissement et d'apoplexie, et une

atéromasie profonde des vaisseaux. — Nous manquons de tout travail histologique à ce sujet.

Mais, une fois qu'on a reconnu la parfaite analogie de ce mal avec les autres névropathies, on peut s'appuyer sur les précieuses observations de M. Arndt (*Virchow Archiv.*, 61, 67, 72) : « Beaucoup de cellules gangliaires sont, chez les névropathes comme chez les reptiles, chez la salamandre, dans un état de développement inférieur ; en plusieurs d'entre eux, le *cylindrer axis* est trop ténu, ou couvert de granulations et pas assez nettement séparé de ce qui l'environne, d'où résulte une excitation trop facile ; quelquefois même une partie fait tout à fait défaut, et se trouve remplacée par un amas de cellules protoplasmiques ; souvent leur gaine médullaire est pointillée et n'a pas son aspect ordinaire d'homogénéité à double contour : de là, interruption dans la circulation, stase des forces moléculaires, réaction, explosion dans les autres régions centrales. Les vaisseaux semblent contournés par un petit nombre de cellules lymphatiques, en sorte que l'écoulement de la lymphe se trouve suspendu et que les cellules du cerveau subissent de fortes pressions ».

Ces observations ne servent pas seulement à montrer d'une façon plus claire, au moyen d'une formule anatomique, les arrêts de développement ; elles nous aident en outre à expliquer ces phénomènes de perversion de la sensibilité et de la volonté que nous avaient déjà fait entrevoir nos études sur la réaction vasculaire.

Que voyons-nous, en effet ? D'un côté, interruption de la conductibilité nerveuse, apathie, analgésie ; de l'autre, accroissement subit de cette même conductibilité, d'où exagération impulsive.

[Retour à la table des matières](#)

27. — *Étiologie.* — La meilleure preuve est encore fournie par le décours et par l'étiologie de la maladie.

Le criminel-né, aussi bien que le véritable fou-moral, date presque toujours de l'enfance ou de l'adolescence.

M. Livi (*Monomanie in relazione al foro crimin.*, 1876) a dit : « Les fous moraux naissent naturellement portés au mal ».

M. Savage décrit, comme MM. Mendel et Krafft-Ebbing, une forme de folie morale primaire, qui se manifeste souvent, entre la cinquième et la onzième année, par une propension au vol, un caractère excentrique, une aversion prononcée pour la vie de famille, un ennui profond, une répugnance complète à toute éducation, la cruauté envers les animaux et les camarades de classe, le mensonge, la ruse, un cynisme extraordinaire à couvrir ses propres méfaits, une précocité sexuelle qui,

dès le plus bas âge, porte à la masturbation, et souvent, avec cela, quelques lueurs brillantes de génie.

Je me souviens de deux enfants qui, dès leur quatrième année, commencèrent à faire le désespoir de leurs parents : voleurs, menteurs, ils ne pouvaient souffrir ni leur mère, ni leurs frères. Et pourtant, ils paraissaient admirablement doués, l'un pour le commerce, l'autre pour tout ce qui a trait à l'arithmétique.

M. Todi cite une petite fille qui se plaisait à piquer les yeux des chevaux et des chiens de la maison ; elle devint une mère et une épouse dénaturée, et, plus tard, fut convaincue de folie morale. La même chose arriva, dit-il encore, d'un enfant qui s'amusait à arracher la langue aux oiseaux qu'il pouvait prendre. Eh bien ! N'avons-nous pas trouvé chez les criminels-nés des tendances très-précoces à l'immoralité, continuation de celles qu'ils avaient apportées en naissant ? Ces tendances congénitales sont la meilleure explication de ce qui frappe nos yeux, et nous donnent la clef d'une telle diffusion ; car tout cela n'est, au fond, que le développement d'une maladie, d'un état physiologique.

Quelquefois il se produit une recrudescence au moment de la puberté. Plusieurs enfants, selon MM. Todi et Legrand du Saulle, paraissent tout d'abord admirablement doués pour les arts et pleins d'ardeur pour l'étude ; mais, à l'apparition de la puberté, ils deviennent timides, puis se plongent dans le vice avec la même énergie qu'ils avaient apportée d'abord au travail. Ils cherchent, alors, dans de riches bénéfices, de quoi effacer l'humiliation de la gloire perdue ; impatients du succès, peu fermes dans leurs jugements, ils accomplissent avec cynisme l'action la plus coupable, s'ils y voient un moyen de parvenir.

Chez d'autres, la puberté seule, sans que rien vienne s'y joindre, fait naître des tendances immorales.

Nous rappellerons à ce propos Verzeni, Lemaître, Sbro... Aucune autre cause que la puberté ne peut expliquer les penchants criminels qui se sont développés en eux, tout d'un trait, et avec tant de force.

Enfin, l'influence de la vieillesse, l'affaiblissement des forces génitales, peuvent marquer, provoquer même subitement la recrudescence de tels penchants et en donner une explication plausible. C'est le cas de Garrayo Sacamantecas, qui, vertueux d'abord et très-honnête, s'avisa, à 40 ans, de tuer neuf femmes pour les violer, et qu'on pourrait appeler un nécrophilomane (V. *Archivio*, II).

L'hérédité de la folie se rencontre également ici ; mais, comme nous le verrons pour les criminels-nés, en proportion moindre que chez les fous ordinaires. La proportion atteint, au contraire, un chiffre plus élevé, dès qu'il s'agit de parents égoïstes, vicieux ou criminels.

Ainsi, M. Campagne n'a relevé l'hérédité de la folie que :

4 fois chez la mère ;  
2 fois chez une tante ;  
3 fois chez des cousins, à propos de 15 fous moraux ;

Tandis que :

l'égoïsme lui est apparu 12 fois chez leur père ;  
id. id. 13 id. mère ;  
l'apoplexie id. 3 id. id.

L'excès d'énergie morale lui est apparu 15 fois chez leur mère ; la faiblesse d'énergie morale est apparue 5 fois chez leur mère.

Si je fais la somme de ces chiffres et de ceux qui ont été relevés par moi, par Krafft-Ebbing, etc., j'arrive au résultat suivant :

	<b>Folie</b>	<b>Alcool.</b>	<b>Névrop.</b>	<b>Crime</b>	<b>Vices</b>
Parents directs des fous moraux	6	8	13	10	40
Parents collatéraux	17	1	11	5	1

On voit par là que l'influence héréditaire de la folie n'y est pas si forte que celle du vice et de la criminalité, — constatation déjà faite sur les criminels : — J'appellerai surtout l'attention sur Sbro..., qui est peut-être le type le plus classique de la folie morale ; son grand-père avait commis un meurtre par jalousie, son oncle était un incendiaire, son père, condamné pour viol, avait tué une femme *pour essayer un fusil*.

Mais c'est précisément cette proportion un peu moindre que nous trouvons chez les criminels, en qui l'hérédité de la folie ne dépasse pas 22 %, tandis que chez les fous ordinaires elle va au-delà de 50 (elle est pourtant plus élevée chez les grands coupables : Faella, Alberti, Mio, Gotting, Giovanni di Agordo, Costa, Militello, Palmerini, Didier, Bussi, Brienz, Ceresa, Abbado) ; c'est cette même proportion plus faible que M. Sommer a vérifiée chez les fous criminels en les comparant avec les autres.

Pendant que chez les fous ordinaires, écrit-il, l'hérédité est de 30 %, elle n'est que de 22 % chez les fous criminels ; en revanche, elle est plus marquée dans les branches collatérales. Et ici, notre auteur cite des cas où l'aïeul, le père, les oncles du sujet étaient atteints de folie, et tous ses frères très-exaltés ; d'autres où le grand-père, la mère et les sœurs étaient atteints de folie, le père adonné au vin, trois sœurs démentes (*Beitr. Zur Kenntniss des Criminal Irresein*, Berlin, 1883).

L'influence directe des liqueurs alcoolique a été relevée 6 sur 15 par M. Campagne, qui l'a vue trois fois jointe à des excès vénériens. Nous l'avons déjà

trouvée nous-mêmes et nous la trouverons bien mieux encore plus loin dans le crime (Vol. II<sup>e</sup>).

M. Krafft-Ebbing parlait des méningites, des blessures à la tête, comme d'autant de causes de la folie morale ; nous verrons aussi qu'elles produisent la tendance au crime, par exemple, au vol, s'il faut en croire Acrell, Morel, Gall. Rappelons ici que les coupables se rencontrent aussi souvent avec des blessures à la tête ; j'en ai trouvé 7 % ; Del Bruk en a compté 21 cas sur 58 sujets, et Flechs 3 sur 28.

On n'a pas oublié sans doute l'ostéome de Faella, du voleur de Pavie ; ni les traces de méningite ou d'encéphalite trouvées sur Fusil, Prévost, Freude, Faella, Menesclou et presque tous les grands criminels.

Mais, plus que toute autre chose, il importe de signaler la proportion assez faible, il est vrai, mais certaine, de ceux qui doivent leur folie morale à une mauvaise éducation.

M.M. Hollinder et Savage font remarquer la fréquence du mal chez les individus qui, par suite de la faiblesse ou de la négligence de leurs parents, ont manqué de frein dans leur enfance, ne se sont pas habitués à ces réserves qu'impose la loi et qui constituent la moralité de l'homme. — On peut en dire autant de certains criminels, en particulier de ceux qui vivent dans des pays barbares ou peu civilisés : de là la *vendetta* corse, et autres crimes de ce genre.

J'ai été longtemps chargé de traiter un jeune homme, T..., qui confirme cette observation. Son père était un alcoolique d'humeur fort bizarre ; sa mère, légèrement hystérique, avait la manie du suicide ; son grand-père s'était donné la mort, ses frères étaient d'ailleurs d'une honnêteté irréprochable. Choyé par ses parents, et surtout par une femme de chambre qui l'avait pris sous sa protection et savait toujours excuser ses fautes, il se livra au vol dès sa première enfance. À peine âgé de trois ans, quand on le conduisait au marché, il prenait dans les corbeilles de l'argent, du poisson, des fruits ; un peu plus tard, il dépensait en douceurs l'argent qu'il pouvait dérober à sa mère ou à la femme de chambre, et celle-ci, même lorsqu'elle s'en apercevait, ne se plaignait pas ; à l'école, il prenait tout ce qui lui tombait sous la main. Ce malheureux finit par devenir un escroc émérite.

Cela se comprend d'autant mieux que, dans la première partie de ce livre, consacrée aux tendances criminelles des enfants, nous avons vu ceux-ci présenter au point de vue physiologique, un état qui ressemble fort à la folie morale ; en sorte que, si le milieu où ils se trouvent n'offre pas de circonstances favorables pour les transformer moralement et faire d'eux des hommes honnêtes, ils restent tels, comme les *tritons* alpestres qui conservent leur nature de têtards dans les eaux



froids<sup>1</sup>. Cet état pathologique est transformé par le temps en habitude, même si l'individu n'a pas eu de tendance spéciale au crime, même s'il n'a été qu'un homme comme tous les autres. À plus forte raison en est-il ainsi, quand il porte au dedans de lui des influences héréditaires, comme ce T... dont je parlais plus haut. Ce fait nous explique le cas des criminels nés tels en apparence, même quand ils n'ont aucune anomalie du crâne ou de la face (V. première partie, chap. III, n° 10). Il nous explique aussi la folie morale des despotes, qu'ils soient assis sur le trône, comme la plupart des Césars, ou qu'ils dominent dans les rues, comme Masaniello, Cola da Rienzi, Marat, comme ces tyranneaux des républiques hispano-américaines, qui, paisibles et humains quand ils vivent dans la vie privée, deviennent cruels au contact du pouvoir absolu, avec ou sans influence héréditaire, même s'ils ne poursuivent pas un avantage particulier, même quand leur caprice seul est en jeu.

Après cela, les cas les plus importants sont ceux qu'ont signalés MM. Virgilio (2 sur 14) et Campagne (7 sur 15), frappés de folie morale après de vives impressions morales.

M. Todi parle encore d'une excellente ménagère qui, ayant perdu subitement sa petite fille, fut atteinte de folie morale et se sentit irrésistiblement portée à déterrer les cadavres de petits enfants.

En ce dernier cas, l'arrêt de développement des centres psychiques avait été provoqué, comme le sont plusieurs maladies du cerveau, par des causes morales plutôt que matérielles ; mais les effets qui en résultèrent étaient les mêmes. Il est évident qu'ici la folie morale s'enchaîne avec un groupe de crimes qui ne produisent pas de grandes anomalies : ceux qu'engendrent la passion ou une occasion imprévue (V. vol. II<sup>e</sup>).

---

<sup>1</sup> CAMERANO, *Accademia delle scienze*, Turin, 1884.

## Chapitre XIV

---

### Criminels épileptiques

---

[Retour à la table des matières](#)

1. — On a objecté, justement, contre cette fusion, que les cas de vraie folie morale que j'ai pu étudier, sont en nombre trop restreint. Cela est vrai ; mais cela est aussi bien naturel : justement par ce que les fous moraux sont des criminels-nés, on ne les trouve pas aussi fréquemment dans les asiles que dans les prisons : et c'est aussi pour cela qu'il n'est pas aisé, ni même possible d'en établir une comparaison ; on ne peut pas, en effet, comparer des objets qui sont identiques.

Mais il existe un trait d'union bien plus important, bien plus saisissable, et qu'on peut étudier sur une plus grande échelle, dans l'épilepsie, qui réunit et fond les fous moraux et les criminels-nés dans une même famille naturelle.

Pour les gens du monde ; qui n'aperçoivent dans l'épilepsie que l'accès convulsif, ou l'équivalent psychique, ou ces formes singulières qu'on nomme absences et vertiges, etc., ce rapprochement pourrait, d'abord, paraître absurde ; néanmoins il ne l'est plus, du moment où l'on embrasse, dans un même coup d'œil, non seulement les épiphénomènes les plus saillants de ces malheureux, mais aussi tous les caractères, dont l'ensemble constitue ce que j'appelle l'histoire naturelle de l'épileptique.

C'est dans cet ensemble que nous allons trouver, quelque peu exagérés, tous les traits des fous moraux et des criminels-nés <sup>1</sup>.

---

<sup>1</sup> Si j'ai pu achever cette étude, c'est grâce à la coopération de mes collègues Bonvecchiato, Tamburini, Raggi, Albertotti, Musso, Morselli, Adriani, Sepilli, Marro, qui me procurèrent plus de 200 photographies d'épileptiques avec leur histoire, et grâce surtout aux professeurs Frigerio, Bianchi, Tonnini, Cividalli et Amati, qui ont fait pour moi des études précieuses sur les épileptiques. Tonnini a publié ces données dans le beau livre *Les épilepsies*, Bocca 1886. Les mémoires de Frigerio, de Cividalli, et Amati, sont insérées dans les *Actes du Congrès d'Anthropologie criminelle*, 1887, Rome, et dans l'*Archivio di Psichiat.*, VII, 1886, Turin.

[Retour à la table des matières](#)

2. — *Hauteur et poids, etc.* — Cividalli, Adriani, Albertotti, Virgilio <sup>1</sup> et Herpin trouvèrent sur 410 épileptiques, la haute taille, le poids supérieur à la moyenne, et, fréquemment, cette bonne nutrition qu'on remarque si souvent chez les fous moraux et les criminels-nés.

Chez 45 épileptiques, Müller en rencontra 39 avec sclérose, exostose, asymétrie du crâne, et pachyméningite.

Le cerveau, 17 fois sur 30, présentait aussi, scléroses, ramollissements, œdème ou épaissement des méninges ; circonstances qui indiquent non seulement la fréquence des vices de conformation, mais aussi de précédentes inflammations.

Nous trouvâmes les mêmes données chez les criminels. (V. 2<sup>e</sup> partie, chap., II).

3. — *Crâne.* La fréquence de l'asymétrie du crâne, que nous avons remarqué associée à l'asymétrie du visage chez les criminels, dans la proportion de 12 à 37 %, parut à certains auteurs, surtout à Lasègue, tellement constante qu'elle en formerait pour eux un caractère, tout à fait spécial, des épileptiques.

Ajoutez à cela : la fréquence des mandibules et des zigomes volumineux, des sinus frontaux, de la fossette occipitale moyenne, trouvée par moi dans 14 crânes d'épileptiques sur 92, soit sur le 16 %, la même proportion exactement que chez les criminels.

Les différences sont minimes ; on rencontre chez les épileptiques moins d'os wormiens, de synostoses de l'atlas ; moins de fréquence de microcéphalie frontale.

Et les analogies sont tout à fait complètes par rapport à la capacité du crâne, dit Amadei (*Sulla craniologia degli epilettici*, Florence, 1882).

Quoique parmi les épileptiques il y ait souvent des individus bien portants, robustes, de haute taille, et quelquefois des athlètes, pourtant la capacité moyenne

<sup>1</sup> Sur 132 épileptiques de Cividalli et Tonnini, et 113 d'Albertotti je trouve :

38 supérieurs à	m. 1,69 —	46 supérieurs à kilogr.	61,85
31 »	m. 1,60 —	26 » »	60,65
	—	5 » »	59,49
	—	7 » »	40,50

Sur tous les 410 je trouve : 106 inférieurs dans la taille à la moyenne ;

Id. 102 supérieurs Id. id.

Id. 202 de stature moyenne »

Sur 160 : étaient de bonne nutrition 156

Id. id. mauvaise id. 4

du crâne est un peu au dessous de la moyenne générale des fous (au moins pour les mâles, 1479 ; femmes, 1358) et on y remarque les deux extrêmes, des capacités exagérées (celles-ci pourtant, en très-petit nombre), et des capacités moindres, qui prédominent.

Cela ressort mieux encore en étudiant les moyennes sériales qui nous donnent une capacité crânienne :

De	1700 à 1600	dans les hommes épileptiques	18,7 %	Femmes épileptiques	—
»	1600 à 1500	»	18,7 %	»	28,6
»	1500 à 1400	»	43,7 %	»	—
»	1400 à 1300	»	12,5 %	»	14,3
»	1150 à 1000	»	6,2 %	»	28,8

Le résultat est le même que celui trouvé par Ranke, et Manouvrier sur les criminels (V. pages 147, 148).

Les récentes observations de Tonnini, et de Frigerio démontreraient, aussi, chez le 55 % des épileptiques, l'exagération de l'index céphalique que nous remarquâmes chez les criminels ; et (nouvelle analogie) la prépondérance, pour le 50 %, de la demi-curve postérieure sur l'antérieure.

Qu'on ajoute à cela : la fréquence presque égale à celle des criminels (2<sup>e</sup> partie, chap.III) des affections cardiaques trouvées par Cividalli de 45 % chez les épileptiques mâles et de 30 % chez les femmes.

#### [Retour à la table des matières](#)

4. — *Physionomie*. — Bien plus curieuse c'est l'analogie dans la physionomie.

Nous donnons dans un tableau, à la page suivante, les résultats de 410 observations faites par moi, par Tonnini et Cividalli et Amati.

Ce sont les mêmes caractères dont nous avons trouvé la prépondérance chez les criminels-nés ; ce sont, aussi, exclusion faite de la moindre microcéphalie frontale, presque les mêmes proportions numériques. (V. 2<sup>e</sup> partie, chap. III).

Mais ce n'est pas tout. Car nous avons trouvé aussi sur 26,9 % mâles, et 25,8 % femmes, cet ensemble de caractères dégénératifs, réunis jusqu'à 5, 6, 7, que nous appelâmes *type criminel* ; et dans le 9,5 % des uns, et dans le 10,3 des autres, la réunion de 4 et 5 de ces caractères que nous nommons *demi-type* ; ce qui correspond arithmétiquement à mes observations sur les criminels males, 25 %, et qui s'éloigne bien peu de mes remarques sur les femmes, 28 %. En totalité il ne reste exempt de caractères criminels que le 63,4 % des hommes, et le 63,7 % des femmes.

Le lecteur pourra aisément s'en assurer, grâce à la reproduction des nombreux portraits (V. Atl., Plan. XV<sup>e</sup>).

Que l'on examine les numéros 1, 2, 3, 4, 7, 9, 11, 13, 14, 16, 17, 18, 19, 24, 31, 32, 38, 40, 51, 55 et 56 de cette planche, et on y trouvera la plus complète analogie avec les types criminels. Et pourtant, seulement les numéros 1, 9, 23, 31, étaient des coupables. Vogué a noté la physionomie criminelle de Destojewski, ce grand écrivain épileptique, qui pourtant était de mœurs très-douces.

		<b>Moi 20 mâles</b>	<b>Cividalli 68 mâles</b>	<b>Tonnini 12 mâles</b>	<b>Moi 58 femmes</b>	<b>Cividalli 52 femmes</b>
Oreilles à anse	%	39	41	32	12	19
Zigomes saillants	%	34	42	»	39	36
Sinus frontaux	%	28	26	32	20	9
Manque de barbe	%	20	42	24	»	»
Mandibule volumineuse	%	19	16	10	32	15
Asymétrie faciale	%	11	57	76	5	32
Asymétrie crânienne	%	30	33	»	»	»
Front fuyant	%	11	»	»	1	»
Front hydro-céphalique	%	»	»	»	8	28
Front bas	%	9	»	»	3	9
Œil fier et menaçant	%	6	»	»	»	»
Plagiocéphalie frontale	%	4	»	»	8	»
Saillie de l'angle orbital du frontal	%	3	»	»	»	»
Œil de côté	%	3	»	»	10	»
Prognathisme	%	3	»	»	6	»
Microcéphalie frontale	%	3	»	»	»	»
Macrocéphalie	%	19	»	25	»	»
Teint pâle	%	2	»	»	1	»
Occipital aplati	%	9	25	»	»	5,7
Cheveux épais, yeux hagards, oxycéphalie, figure allongée, lobule de Darwin exagéré de chaque.	%	1	»	»	»	»
Strabisme	%	»	11	16	1	9
Acrocéphalie	%	»	15	16	»	»
Physionomie virile	%	»	»	»	31	6
Ajouté par Tonnini	Paupières nictitantes (sur 12)	»	»	8	»	»
		»	»	25	»	»
		»	»	25	»	»
		»	»	25	»	»
		»	»	33	»	»

Jusqu'à un certain point on peut expliquer ce fait, en ce que la répétition, dans les accès, des actes impulsifs propres aux criminels, et surtout de ces contorsions de la figure (qu'on voit bien dans les numéros 7, 8, 10, 12, 13, 16, 22, 23, 25), qui ressemblent souvent aux sinistres attitudes de l'homme criminel, finit par en sillonner la trace sur la physionomie la plus honnête.

Mais ce fait sert, très-bien, aussi, à confirmer la consanguinité des deux formes.

[Retour à la table des matières](#)

5. — *Anomalies dégénératives.* — Qu'on ajoute à cela une série singulière d'anomalies dégénératives, la plupart du temps atavistiques, telle que la syndactylie, 14 % : les mamelles et le gland conique dans les hommes, le 3 % : l'albinisme 6 %, la scoliose vertébrale, le 25 % accompagnée de la déformation du thorax, 61 % (BIANCHI <sup>1</sup>).

Qu'on remarque, encore, que Tonnini pour le 25 %, Cividalli et Amati pour le 30 % des hommes et 25 % des femmes, trouvèrent la grande envergure supérieure à la taille, et inférieure, seulement dans le 8,8 % (mâles), 9,6 % (femmes), ainsi que Ferri et Lacassagne le remarquèrent chez les criminels.

6. — *Sensibilité.* — La fréquence de l'obtusité tactile est aussi très-importante. Sur 35 épileptiques étudiés par moi et par le doct. Albertotti :

6	seulement avaient la sensibilité tactile normale			
8	id.	id.	id.	de 4. à 5 à 8mm.
6	id.	id.	id.	de 3 mm.

Dans un cas on arrivait à 12,1 à gauche, 6,8 à droite.

Qu'on ajoute encore, à cela, la fréquence de l'obtusité des quatre sens, démontrée chez les épileptiques par Thomson (*Centralblatt*, 1882) et ensuite par Cividalli et Tonnini dans la proportion de 35 %, et cela avant et après l'attaque et dans l'équivalent psychique.

Récemment Oscrezski (*Médec. observ.*, 1885) remarqua sur 96 reclus russes épileptiques de 20 ans :

L'obtusité tactile		dans le	60 %	et nous sur	100 crimin. de	93
Id.	de la vue	id.	56 %	Biliakow	id. <sup>2</sup>	25
Id.	de l'ouïe	id.	26 %	et nous	id.	23
Id.	du goût	id.	48 %	id.	id.	—
Id.	de sens musculaire	id.	34 %	id.	id.	59
Id.	de la douleur	id.	69 %	id.	id.	19

<sup>1</sup> TONNINI, *L'épilepsie*, Bocca, 1886, Torino.

<sup>2</sup> Cela selon Biliakow (v. s.). Mais je dois noter ici que récemment le doct. Ottolenghi a examiné, dans mon laboratoire, le *Visus* de 177 yeux de criminels, dont 74 voleurs, escrocs, etc., et 16 homicides de 25 à 35 ans, et il a trouvé un V. supérieur aux normaux, c'est à-dire V. 1,8 dans le 84 % des voleurs, et V. 2,2 dans le 100 % des homicides (V. *Archivio di Psichiatria*, 1886, VII, 6). Bono a obtenu presque le même résultat dans les jeunes criminels et a mis cela en relation avec le V. plus élevé des sauvages. — Faisons remarquer aussi que dans nos dernières recherches nous trouvons dans les criminels une proportion très-faible de daltoniques, 0,22 %, ce qui infirme les observations de Biliakow.

Venturi<sup>1</sup> trouve dans les épileptiques mâles une acuité acoustique inférieure aux normaux comme 21 à 100 à droite, 25 à 100 à gauche, et dans les femmes comme 60 à 100 à droite et 47 à 100 à gauche. Amadei et Cividalli remarquèrent une diminution de la douleur dans le 19 % ; Tonnini, sur 12 épileptiques, observa un cas d'analgésie telle, qu'on pouvait percer tous les points du corps avec une aiguille. Frigerio en vit un qui s'ouvrit le ventre avec un morceau de verre, pour s'enlever, disait-il, le mal : et un autre qui se coupa le membre viril, de sorte que la gangrène s'y mit.

Holmgren calculait déjà le 55 % de daltonismes parmi les épileptiques. Récemment Sepilli a trouvé chez les épileptiques la dyschromatopsie dans le 21 %, Cividalli dans le 44 % (hommes) et 51 % (femmes) : proportion toujours supérieure aux criminels.

Pour l'odorat, je trouve digne de remarque la plus grande acuité que Tonnini aurait observée chez un de ses sujets de deux côtés, et chez deux d'un seul côté : parce que, chez quelques criminels j'ai observé aussi une forte acuité de l'odorat.

[Retour à la table des matières](#)

7. — *Latéralité et mancinisme.* — Mais la plus grande analogie nous est donnée par la latéralité, qui est une vraie asymétrie sensorielle.

J'ai trouvé, chez les épileptiques, une plus grande sensibilité tactile à gauche, dans le 45 %, et j'ai eu ainsi une moyenne de 2,15 à gauche et de 2,80 à droite. Ces données se rapprochent de celles fournies par les criminels : à gauche de 2,8, et à droite de 2,9.

Dans quelques cas je suis arrivé à d'étranges différences ; 12 mm., par exemple, à gauche et 6,8 à droite.

Cette latéralité, cette vraie asymétrie sensorielle, mieux que par moi, fut illustrée par Tonnini, qui la vérifia, même, pour tous les autres sens, constatant, sur 9 sujets, l'inégalité de l'ouïe 8 fois, de l'odorat 2 fois, et du tact 7 fois sur 11.

La prépondérance, presque constante, de l'obtusité sensorielle à gauche, tandis que la plagiocéphalie crânienne prévaut à droite, confirme la relation déjà entrevue par nous chez les criminels, du mancinisme sensoriel avec développement de l'hémisphère droit ; c'est ainsi que sur 21 plagiocéphalies du crâne, j'en ai remarqué 13 à droite.

---

<sup>1</sup> *Archivio di psichiatria*, vol. VII, fig. 4.

Tonnini, Bianchi et Zuccarelli ont démontré chez les épileptiques une latéralité, une asymétrie non seulement de la face, mais aussi du thorax, ainsi que nous nous l'avons remarqué, dans les criminels, avec une prépondérance du 50 % à droite et du 40 % à gauche. — Tonnini a observé aussi, dans la température des deux côtés, une différence de 0,2 à 0,4 chez 9 sur 12. On peut en dire autant des réflexes vasculaires, différents des deux côtés chez 5 sur 12, et de la dilatation pupillaire inégale pour 5 sur 12, et de la sensibilité à la douleur différente chez 7 sur 12, et même de la sécrétion de la sueur.

C'est cette latéralité manifeste et générale, qui fait croire à Tonnini qu'une des causes de l'épilepsie réside dans la disproportion exagérée entre les deux hémisphères, disproportion que nous avons constaté, à un plus petit degré, chez les criminels, et qui se relie, aussi, au mancinisme (V. s.).

J'ai trouvé le mancinisme 18 fois sur 176 épileptiques, et chez 9 j'ai observé l'ambidextrisme : ces proportions ne sont pas égales à celles des criminels, mais elles n'en restent pas moins supérieures aux normaux. Un autre fait m'a frappé, qui s'enchaîne avec celui-ci ; c'est que la plupart des hémiplegies épileptiques 10 sur 15, le sont du côté droit. Marro vient de faire la même observation sur 500 criminels <sup>1</sup>.

[Retour à la table des matières](#)

8. — *Motilité.* — Sur 58 épileptiques j'en ai pu noter 9 d'une adresse extraordinaire : un était acrobate ; un autre très-habile cocher ; un troisième savait glisser adroitement des fenêtres et des barreaux, de sorte qu'il s'évada plusieurs fois ; nous remarquâmes la même chose chez les fous moraux et dans les criminels.

*Réflexes tendineux.* — Bewoor avait déjà remarqué, que sur 70 épileptiques, après la période clonique, 11 avaient les réflexes rotuliens abolis ou diminués et 7 seulement augmentés.

Cividalli, trouva exagérés les réflexes (du genou) dans le 41 % ; Tonnini dans le 32 % et moi dans 85 % : et tout-à-fait abolis ou affaiblis, moi, dans le 11 % ; Tonnini dans le 16 %. C'est à peu près comme chez les criminels.

Sur 12 examinés, Tonnini constata, pour 6, bien tardive la réaction vassale qui était au contraire très-prompte dans les autres, 6. — Venturi constata la même chose.

---

<sup>1</sup> *I caratteri dei criminali*, Turin 1887. (Bibi. antropologico-criminelle, I<sup>e</sup> série, vol. III.



*Pupille.* — Musso observa dans le 22 % de ses épileptiques l'inégalité de la pupille plus fréquente dans les formes psychiques, et dans les moments qui précèdent la crise.

Il remarqua, lui aussi, le réflexe pupillaire retardé chez plusieurs, et souvent plus prompt après la crise.

[Retour à la table des matières](#)

9. — *Psychologie.* — Mais c'est surtout dans l'étude psychologique des épileptiques qu'on peut démontrer leur identité avec les criminels.

La première preuve en est donnée par la psychométrie.

Sur ma prière, M. Tanzi (*Archivio di Psichiatria*, vol. VII, 2) étudia 13 épileptiques comparés avec 13 normaux : et trouva un retard dans les premiers à l'égard des derniers comme de 3 : 2 ; ou plus précisément comme 200 % ; avec oscillations moyennes de 0", 024 pour 0",011. Sur 320 cas, Algeri et Tonnini en firent autant. — (Pour les criminels voir 3<sup>e</sup> partie, chap. VIII, n<sup>o</sup> 1).

Si, maintenant, nous venons à l'étude de la psychologie proprement dite : nous constatons, que, seuls les épileptiques, peuvent embrasser, comme les fous moraux (voir dessus, n<sup>o</sup>15), et les criminels (3<sup>e</sup> partie, chap., VIII, n<sup>o</sup> 12) sous une forme clinique égale, une divergence intellectuelle énorme, qui du génie va jusqu'à l'imbécillité. Krafft-Ebbing, dans son *Traité*, p. 187, soupçonne dans Mahomet, Napoléon, César, Pétrarque, Molière, génies épileptiques, quelque défaut dans l'esprit ; pour moi j'ajoute : que leur descendance de criminels ou de fous, leurs fréquentes hallucinations, et le fait que les conceptions du génie<sup>1</sup>, par la soudaineté, l'intermittence si fréquente, l'inconscience suivie même d'amnésie, ont une remarquable ressemblance avec la décharge épileptique, sont autant de preuves qui expliquent et confirment cette concomitance.

Et le talent de l'épileptique, non idiot, se rapproche bien de celui du criminel-né, par le fait de la fréquente paresse (3<sup>e</sup> partie, chap., VIII, n<sup>o</sup> 2), ou du contraste qu'offre son indolence habituelle, avec l'excès d'activité dans les actions mauvaises, étranges ou fantastiques.

« Leur indolence, écrit Schüle, s'alterne avec une activité excessive, une fantaisie excitée, une convoitise effrénée ».

« Paresseux (VOISIN) ils ne travaillent que par l'âpreté du gain.

---

<sup>1</sup> LOMBROSO, *Genio e Follia*, 4<sup>e</sup> édit., 1884. Bocca, Torino.

« Aux prises avec la justice, leur lucidité apparente, leurs agissements selon un plan arrêté à l'avance, vous donnent à croire qu'ils sont des simulateurs, non pas certes des épileptiques ; et cet état peut durer des heures, des jours, des semaines (KRAFFT-EBBING).

« Quelquefois, aussi (écrit Italus), ils ont un étrange sentiment de satisfaction, de jouissance, qui leur fait bâtir des projets insensés et concevoir des plans impossibles ». Nous en avons vu un qui rêva la conquête de l'Inde avec une soixantaine de paysans, qu'il entendait engager avec l'argent gagné par le vol : il se disait comte, député, etc. (V. *Archivio di Psichiatria*, VI, 3).

Mais c'est surtout la contradiction, l'excessivité du contraste qui les caractérise. Il y en avait un (TONNINI) qui se croyait, par moment, Napoléon, et d'autres fois léchait la terre, comme le dernier des esclaves.

Ils ont (dit Krafft), une émotivité énorme ; tour à tour timides et exaltés, incapables de loyauté, tyrans domestiques (chap. VI, VII). « Méfiants, intolérants (écrit LEGRAND DU SAULLE, *Épilepsie*, 1880), un geste, un regard, suffisent pour les jeter en colère ». — Ils présentent, encore, les plus saisissantes contradictions : de querelleurs, méfiants, cyniques, ils deviennent tout-à-coup timides, respectueux, dévots ; et, ils sont surtout caractérisés par le pervertissement des affections, par la dureté du cœur.

Fabre dit : « L'intermittence des sentiments, ainsi que des facultés intellectuelles, est le trait dominant de leur caractère.

« La plupart du temps, entre deux accès, ils sont sournois, irascibles, bizarres : par moments polis et aimables, par d'autres grossiers, querelleurs, calomniateurs ; leurs parents, aussi, sans être épileptiques, partagent les mêmes défauts, la même inconstance de caractère ».

Delasiauve dit : — « Ils avouent leur crime sans réticences, parce qu'ils n'y voient que l'effet d'une légitime défense, ou d'un fait involontaire, et ils en ont plus de chagrin que de remords. Indifférents aux dangers qui menacent leur existence ou leur liberté, ils n'ont pas garde de faire disparaître les traces de leur forfait, ou de se soustraire à ceux qui les poursuivent ».

« Le caractère des épileptiques, écrit Schüle, consiste dans une extraordinaire irritabilité malade, qui rapidement se transforme en des actes impulsifs. Ils sont des hommes capricieux, méfiants, excités contre eux-mêmes et contre les autres, turbulents, mauvais voisins, d'une gaieté, souvent, dont ils ignorent la raison, et puis d'une dépression, exagérée : tour à tour humbles et avec tendances religieuses, ou orgueilleux, durs, méchants.

« Dans une certaine mesure loyaux dans le commerce, et consciencieux, ils deviennent tout-à-coup grossiers, cruels, malhonnêtes, jusqu'au vol.

« On ne trouve pas chez les aliénés une tendance au vol aussi fréquente, aussi manifeste que parmi les épileptiques. Ces malades volent tranquillement tout ce qu'ils peuvent attraper dans le début de l'exaltation nerveuse ; ils sont à même d'accomplir le vol le plus raffiné, ou de voler par-ci, par-là, sans plan arrêté, dévoilant ensuite l'adresse de leurs exploits » (ID.).

« Les épileptiques les plus apparemment sains d'esprit, (écrit Voisin), peuvent commettre en certains moments des actes irrésistibles par rancune, etc., par les illusions trop vives qui faussent leur jugement.

« L'épilepsie gâte le caractère, engendre la perte du sens moral, l'irritabilité : elle gâte surtout l'intelligence, provoquant l'affaiblissement, la stupeur, les dépressions, les morosités, les éblouissements, les illusions » (VOISIN).

En somme écrivent Fischer (*Zur Lehre von Epilept. Irres*, 1884) et Pick (*Encycl. Epilept.*) « les contrastes, et l'immoralité, sont leurs caractères dominants ; le cynique, tel jour, est religieux ; le bourreau de sa femme se jette, tel autre, à ses pieds ».

« Ils oscillent, toujours, entre les deux extrêmes.

« C'est pour cela, dit Voisin, que la distinction des épileptiques en fous ou non fous, est un sophisme sans aucun appui pratique. À Bicêtre, j'ai constaté que sur 60 épileptiques non aliénés, 4 seulement étaient intelligents ; d'autre part sur 150 épileptiques fous, 22 étaient d'intelligence au moins égale à celle de ces quatre derniers. Parmi 148 épileptiques de la ville, j'en ai trouvé 10 apparemment sains d'esprit.

« La cause principale qui éveille le doute de l'immunité mentale chez tous les épileptiques, c'est le penchant à la colère subite, la trop grande irritabilité, les sensations trop vives qui faussent leur jugement ». « L'anesthésie, dit, Thompson qu'ils ont dans leur sens ils l'ont aussi dans le cœur ».

Les accès maniaques, si fréquents chez les épileptiques, par le caractère même de la soudaineté, de l'intermittence, de l'hallucination, de la facilité à éclater pour un rien et surtout pour la colère, expliquent, aussi, les accès maniaques des fous moraux (Dagonet) et des prisonniers. (V. s.).

La belle découverte de Magnan (*Leçons sur l'épilepsie*, 1880) que les épileptiques peuvent accoupler au délire maniaque un autre délire, p. ex. d'hallucination et de mélancolie, explique la complication que nous trouverons,

aussi souvent, du délire systématique hallucinatoire ou mélancolique parmi les détenus et les fous moraux.

Ainsi la X. de Cantarano était une piromaniaque avec inversions sexuelles, la Glaser, la Jeanneret, et la Zerbini étaient hystériques.

Pour compléter, selon notre habitude, ce tableau par des chiffres, nous donnons ci-après les résultats de Cividalli, Bianchi et Tonnini, qui résumant en très-peu de lignes ces caractères psychopathologiques :

		<b>Hommes</b>		<b>Femmes</b>
		<b>Cividalli 65</b>	<b>Tonnini et Bianchi sur 42</b>	<b>Cividalli 52</b>
Intelligence limitée	%	61	30	69
Mémoire faible	»	91	14	78
Hallucination	»	41	20	36
Impulsivité	»	50	2,3	49
Idées de grandeur	»	1	2,3	—
Irascibilité	»	100	30	61
Mensonges	»	100	7	100
Vols	»	63	4,6	75
Croyances exagérées religieuses	»	86	14	100
Pédérastie	»	39	2,3	38
Perversité	»	57	30,	15
Onanisme	»	67	—	21
Sens moral intègre	»	—	16	—

Remarquez combien, tous les vices, ou mieux tous les penchants au crime prédominent ici, mais surtout cette impulsivité, cette irascibilité qui est la cause la plus fréquente des crimes contre les personnes. (Voir vol. II).

Un fait remarquable est que les épileptiques détenus sont précisément de tous les prisonniers ceux qui commettent le plus de méfaits dans la prison même. Sur 44 punitions infligées dans les prisons de Turin de 1881 à 1884, 21 ont frappé des épileptiques, qui n'étaient qu'au nombre de 17 ; tandis que des autres 378 détenus non épileptiques, 23 seulement ont été punis (MARRO). Richter remarque que tout en faisant abstraction de cas d'épilepsie larvée, les épileptiques sont parmi les prisonniers ceux qui ont commis les crimes plus graves d'effraction et de meurtre et qui donnent aussi le plus grand nombre de simulateurs (*Die Beziehungen der Verbrechen etc.* 1886).

[Retour à la table des matières](#)

10. — *Religiosité.* — Il faut, surtout, faire attention à cette religiosité, que nous avons vu être (3<sup>e</sup> partie, chap., VII) un caractère des criminels, et qui, accompagne

ou s'alterne de même dans les épileptiques avec le cynisme et sert de prétexte aux actes criminels impulsifs. Bigots avec Dieu par la langue, (disait d'eux Fischer) ils ont la méchanceté, le poignard dans le cœur ». J'en ai connu un, qui, en tuant sa femme et sa belle-mère, croyait exécuter les ordres du Saint, son protecteur, qui par des signes et par la parole l'excitait au crime. Lorsqu'on parle au nommé Praganò des enfants qu'il a tués : « Où les deux premiers étaient morts, répondit-il, il était prédestiné que le dernier mourût ». Cette religiosité est si marquée que le docteur Toselli en a fait justement un caractère spécifique de = épileptiques. Toselli, prié par moi d'en étendre l'étude sur ceux de la bonne société, il y a remarqué la grande religiosité, également, 11 fois sur 19 mâles et 5 fois sur 11 femmes, et toujours mêlée à des excès contraires, avec le penchant au viol, au meurtre, — ou bien encore avec de véritables caractères atavistiques qui rappellent les plus anciennes religions : ils offrent p. ex. leurs cadeaux au Dieu Soleil, et vont les déposer sur les arbres ; ils croient entendre les voix de la Madone qui leur ordonne les meurtres, etc. Frigerio a connu une épileptique qui lui disait : « Ce n'est pas moi qui parle ; c'est Dieu qui est dans moi, et qui me commande de parler et d'agir ». Un autre se cachait dans les églises craignant que hors de là le diable l'emporterait (TOSELLI).

*Détails.* — Il y a aussi des autres petits détails, trop peu fréquents pour être classés et précisés numériquement, mais qui ont pour moi, comme diraient les peintres, une couleur locale, et d'où jaillit éclatante l'analogie des deux formes.

11. — *Amour aux bêtes.* — Par exemple : j'ai vu les épileptiques, avoir d'étranges prédilections, et de haines plus étranges encore, pour les animaux, surtout domestiques.

Deux épileptiques, jeunes gens riches, pendant toute la journée, n'avaient de soucis que pour leur cheval qu'ils affectionnaient plus que leurs parents. Un montagnard aimait ses brebis, et il portait son amour jusqu'aux rapports charnels. — Un autre, prisonnier, s'emparait des rats communs en espérant de les dresser à traîner ; celui-là, étudiant de lycée, ramassait des poux pour les exercer militairement ; tandis, qu'un autre s'efforçait d'apprendre à une oie les exercices militaires.

Pour ce qui se rapporte aux criminels et aux fous moraux, je n'ai que le choix parmi les étranges prédilections pour les animaux, que montrèrent Commodo, Caligole, le doct. Francia, Lacenaire, la Trossarello, qui préférait des petits chats à ses propres enfants.

Dostoïevski raconte « que ses forçats aimaient la chèvre Vasci jusqu'à vouloir lui dorer les cornes ; ils auraient rempli leurs chambres d'animaux ».

[Retour à la table des matières](#)

12. — *Destruction*. — Il y a un autre caractère qui est commun à tous ; c'est le besoin de briser, de détruire les objets inanimés, mais plus encore les êtres animés : ce besoin se rattache au penchant aux meurtres et aux blessures dont ils sont coutumiers : on le rencontre, hélas ! bien souvent parmi les enfants.

Misdéa, qui était barbier du régiment, au moment d'être relevé de ce service, cassa avec les dents trois rasoirs en petits morceaux.

Piz... pour se soulager, ainsi qu'il disait, brisait régulièrement, chaque jour, la vaisselle et les carreaux de sa cellule.

13. — *Cannibalisme, etc.* — Cette tendance arrive, quelquefois, jusqu'au cannibalisme, qui y est bien des fois, sans aucun rapport avec les sentiments de vengeance.

Un épileptique, condamné pour coups et blessures, pendant que je lui appliquais un aimant sur la tête me disait qu'il sentait se réveiller en lui l'irritation qui avait été la cause de son forfait : « Je me mangerais moi-même si on m'en empêcherait pas » me disait-il ; — Misdéa criait qu'il voulait ronger le foie de ses compagnons.

Cividalli en vit un manger le nez à trois de ses camarades.

Verzeni et Garayo, après avoir étranglé leurs victimes, mirent de côté certains morceaux choisis, pour les faire rôtir et manger. (V. après).

Dans la prison, où je suis médecin, j'ai vu prendre par un épileptique G... une couvée de rats vivants, et les manger à peine brouillés avec l'huile de sa lampe, comme on *ferait* d'une salade. — C'est presque du cannibalisme.

Mais l'exemple plus classique, et le plus saisissant, est celui observé par Adriani <sup>1</sup>.

Un épileptique de 42 ans, paysan de son état, avec des sinus frontaux et mandibules énormes (V. Pl. XV, n° 33 et 34), os occipital aplati, oreilles difformes, œil injecté de sang, était la terreur de ses compagnons de travail, parce que, sans aucune provocation, il les mordait avec rage. Un, jour, ayant rencontré dans sa route un jeune homme, il l'attaqua, le renversa, et lui laboura les joues avec les dents. Arrêté, au moment qu'on lui apportait l'ordinaire, mit les gardiens en fuite, courut chez lui s'empara de sa fillette de deux ans, et se mit à lui manger les fesses, les cuisses, la poitrine, jusqu'à ce que les voisins lui sautèrent à la gorge, et

<sup>1</sup> ADRIANI, *Des maladies mentales* dans l'asile d'aliénés de Ferme, 1872.

l'obligèrent à lâcher prise. La pauvre enfant en mourut. Lui, il erra, tout nu, quelque temps, par la campagne et un beau jour s'en retourna chez lui : à sa vue sa femme s'enfuit avec les autres enfants, mais il la rejoignit, lui arracha des bras un petit garçon de cinq ans, en cherchant de lui écraser le crâne : il l'aurait certainement achevé si la mère héroïque, ne l'eût empêché.

[Retour à la table des matières](#)

14. — La *vanité* est fréquente, en eux, ainsi que la vanterie et la registration des délits. Interrogé sur le nombre de coups, dont il avait frappé la fille, Praganò répondait : « Un seul a suffi ; ce bras ne se trompe pas facilement ». Taylor enregistrerait sur son carnet : « Aujourd'hui j'ai tué une petite fille : elle était chaude ».

Le penchant exagéré aux plaisirs vénériens et surtout aux alcooliques est aussi frappant chez beaucoup d'épileptiques que chez les criminels ; et j'en ai vu dans des épileptiques enfants. Aussi a-t-on voulu faire de l'épilepsie alcoolique une classe à part.

15. — *Suicide*. — La tendance au suicide est fréquente chez les épileptiques — quelquefois sincère, souvent simulée, plus souvent encore automatique, sans motifs — comme chez les criminels. Le suicide des épileptiques a, parfois, pour but, comme chez ceux-ci, de les soustraire à la peine, et même au délit. Sur 128 épileptiques, Leisdedorf a trouvé 13 suicides ; sur 306, j'en ai trouvé 11.

Legrand du Saulle nous parle d'un épileptique, qui écrivait : « Je me sens poussé à te tuer... Si je ne me tuais pas, sauve-toi ; ne me remercie pas : tu aurais été ma victime... Et voici que la tête me boute encore, que la plume me tourne entre les doigts ». Cet épileptique était fils d'un ivrogne et d'une phthisique. Il finit par se pendre.

Un autre, sergent, frappait un camarade ; puis, pris de remord se blessait à l'abdomen avec un couteau. — Un mari épileptique, congédié par sa femme à cause de son mal, se tua à sa porte ; et aussitôt son fils, âgé de 17 ans, se tua à son côté (LEGRAND).

Morel vit une épileptique condamnée par lui à subir la douche pour avoir frappé ses compagnes, prendre un morceau de verre et se couper la jugulaire.

Misdéa essaya, plusieurs fois, de se suicider, sans aucune cause, et plus tard par dépit de ne pouvoir assouvir ses tendances brutales.

Delasiauve raconte qu'un épileptique, après chaque accès nocturne, avait un penchant à se couper la gorge.

[Retour à la table des matières](#)

16. — *Tatouage*. — Sur 46 fous tatoués<sup>1</sup>, étudiés par Severi, 2 étaient épileptiques. Le tatouage de l'un de ceux-ci lui couvrait tout le corps, comme cela se rencontre chez les prisonniers. L'un et l'autre avaient été renfermés dans l'hospice des aliénés. Or, le fait de tatouage exécuté à l'hospice est rare, et quand il se vérifie, le tatouage n'est pas étendu à tout le corps. Sur 5 tatoués, trouvés par Frigerio parmi les 350 fous par lui étudiés, 2 étaient épileptiques. Sur 31 épileptiques étudiés par Blanchi, 3 étaient tatoués.

17 — *Association*. — Parmi les fous des asiles, les épileptiques sont les seuls qui aient, de même que les criminels, une tendance à se rechercher et à s'associer. Ils conspirent non seulement avec les individus affectés de leur propre maladie, mais aussi avec les fous moraux. Ils ne recherchent, souvent, l'association que pour la trahir, et pour se frapper mutuellement. Dans la Maison de Santé de Schöenberg, (REIMER, *Allgem. Zeit. für Psys.*, 1884) 5 fous complotent une évasion, en allumant un incendie : or de ceux-ci, 3 étaient des fous moraux, 2 étaient épileptiques. Frigerio nous a parlé d'un certain L. T., qui non seulement vole avec une dextérité incroyable, mais qui souvent pousse ses camarades au vol et leur sert de guide. C'est un épileptique.

18 — *Simulation*. — De même que les criminels, les épileptiques donnent un grand nombre de simulations, non seulement de folie, mais aussi d'épilepsie. Il y a des cas, où, chez les uns et chez les autres, il est absolument impossible de discerner si l'accès est simulé ou réel. Cappello publia le cas d'un enfant de 12 ans, épileptique, qui simulait l'épilepsie. Venturi, nous communique le cas d'un épileptique qui ayant tué son ennemi par esprit de vengeance, simula en prison, un accès convulsif.

[Retour à la table des matières](#)

19 — *Intermittences*. — *Amnésies*. — Que l'on ne dise pas que chez les fous moraux manque la forme intermittente ni les accès précédés d'aura. On la remarque aussi chez eux, quoique moins souvent que chez les épileptiques. Les gardiens disent que les prisonniers ont, de temps à autre, un *mauvais moment* dans la journée, moment, où, sans cause spéciale, ils deviennent intraitables. C'est une observation que Dostojevski fit aussi parmi ses compagnons (V. *Souven. de la Maison des Morts*, p. 17). « Étranges, dit-il, sont les éruptions d'indiscipline de ces gens-là. Pendant des années entières, ils supportent des supplices cruels, et ils se révoltent pour un rien... D'autres qui pendant des années avaient été endurcis dans

---

<sup>1</sup> *Archivio di psichiatria e Scienze penali*, vol. VI, p. 6.



le mal, au moment le plus inattendu se répandent en sentiments de cordialité, comme si les écailles leur tombaient des yeux »

J'ai observé dans les prisons de Turin, que les mêmes jours où, sous des influences certainement météorologiques, les accès des épileptiques devenaient aigus, les criminels non aliénés commettaient, des actes violents ou d'indiscipline ; ainsi, ils déchiraient leurs vêtements, détruisaient le matériel de travail, frappaient, sans raison, le premier gardien venu. — Frigerio a remarqué le même fait chez ses fous moraux.

J'ai, enfin, vu des cas où l'impulsion du fou moral ou l'acte criminel étaient précédé comme chez l'épileptique, par une aura motrice. J'ai noté, ailleurs (*Archivio di psichiatria*, vol. III), le cas d'un jeune homme dont la famille s'apercevait qu'il méditait un vol, lorsqu'il portait continuellement ses mains au nez, habitude qui finit pour le lui déformer.

Qu'on ne nous dise pas, non plus, que l'amnésie manque dans ces gens. Blanchi a observé l'amnésie de leurs actes chez 4 fous moraux. Nous l'observons souvent dans les boutades des enfants. Et on sait désormais que bien qu'elle soit un des traits les plus fréquents des actes épileptiques, elle n'est pas indispensable pour les caractériser (SAMT et TAMBURINI). Et nous allons le voir tout de suite.

#### [Retour à la table des matières](#)

20. — *Cas cliniques*. — Un fait très-important pour notre thèse est que dans les cas les plus frappants de folie morale, l'épilepsie se confonde avec les tendances criminelles et date de la première enfance.

Giuliano Celestino, par ex., de 16 ans, taille 1,51 ; poids kilogr. 40,500, peau jaunâtre couverte de tatouages, sans traces de poils, capacité crânienne 1 516, index crânien 77. Crâne avec plagiocéphalie frontale gauche, qui correspond à une asymétrie du visage ; yeux obliques, front étroit, angle orbital saillant, coupe de la bouche horizontale comme chez le singes ; dents incisives supérieures latérales semblables aux canines ; nez asymétrique ; mandibules et zigomes très-volumineux ; sensibilité tactile très-obtuse, et plus à droite, 4 mm., qu'à gauche, 2 mm. ; sensibilité dolorifique tout à fait abolie à droite, très-obtuse à gauche ; reflexes rotuliens exagérés à droite, presque nuls à gauche ; sa sensibilité affective est tout à fait abolie. Lorsque on lui demande s'il aime sa mère : « Je l'aime, dit-il, toutes les fois qu'elle m'apporte des cigares et de l'argent » et il ne rougit pas si on lui parle de ses forfaits. Il avoue souriant qu'il essaya à dix ans de tuer dans son berceau le plus petit de ses frères, et qu'il en fut empêché par sa mère à la quelle, il n'épargna ni coups, ni morsures. Il voulait, dit-il, lui trancher la tête pour s'en faire une culotte de pipe ! Né d'un père syphilitique et ivrogne il souffrit d'épilepsie jusqu'à l'âge de sept ans ; adonné de bonne heure à l'ivrognerie il se livre au vagabondage ; renfermé, il grimpe sur les fenêtres, monte par les cheminées, brise

les meubles, menace sa mère, etc. Il essaya aussi la profession de garçon boucher pour se vautrer dans les souffrances des bêtes. Il fit après le saltimbanque. Enfermé à onze ans dans une maison de correction il s'y signala par ses tentatives d'évasion et d'incendie, et il fut condamné, par ce fait, à deux années de prison.

Atteint de manie, il manifesta des accès épileptiques convulsifs et quelquefois larvées avec tentatives de pendaison, qui se renouvelèrent périodiquement chaque deux mois pendant une année.

Preuss (*Zur Casuistik der zweifelhaften Geisteszustände*, 1885) nous fournit l'exemple de R. P., âgé de 23 ans, dont la sœur est épileptique. Fainéant et indiscipliné à l'école, dès son jeune âge convulsionnaire et ivrogne, voleur de ses parents, vagabond, enrôlé dans l'armée, il est, d'abord, bon soldat, puis mauvais sujet et voleur. Il disait souvent qu'il en coûtait cher de s'en prendre à lui, qu'il aurait fait quelque diablerie pour être mis en liberté et ne plus servir comme simple soldat. Plus tard : il eut un accès d'épilepsie. Un mois et demi après, il s'absente, veut être visité à l'auberge par le médecin militaire, menace de frapper les sous-officiers qui veulent le reconduire à la caserne, prend à partie les soldats avec lesquels il a précédemment eu à dire, leur crie : « Si vous me croyez fou, c'est que c'est vous qui l'êtes ! » et leur résiste au point que dix d'entre eux peuvent à peine le contenir. Trois jours après il ne présente plus rien d'anormal, sauf la fixité du regard, la contraction des muscles de la face, du côté gauche, et l'amnésie.

C'était encore un épileptique que ce coupeur de bourses, espion, ivrogne, fils d'ivrogne, neveu de fou, que j'ai illustré, qui ne parlait que l'argot, qui ne dormait pas la nuit s'il n'avait pas commis un vol pendant le jour, qui ne se croyait mis au monde que pour voler (*Archivio di psichiatria*, 1881, p. 207). C'était un épileptique que ce De... T... (*Genio e follia*, 4<sup>e</sup> édition, p. 215), presque analgésique, qui voulait fonder une nouvelle religion dont la prostitution aurait été la règle, règle qu'il voulait pratiquer, le premier, sur les places publiques ; il était, à la fois, ivrogne, violateur, escroc, faisait du chantage en journalisme, rouait sa femme de coups et la couvrait de blessures. — C'était un épileptique que ce voleur-escroc condamné 14 fois et mis 23 fois sous procès, 3 fois reconnu simulateur, 9 fois mis dans un asile, qui 4 fois essaya de se suicider, que Tamburini a illustré (*Rivista freniatria*, 1881) ; c'en était un autre que ce soldat, étudié par De Paoli (*Archivio di psichiatria*), qui en six ans subit 12 condamnations criminelles. Et vice-versa, c'étaient des criminels tous les épileptiques fameux qui ont été illustrés : Huich par Krafft-Ebbing, Morzani par moi, R. V. par Tamburini, Hofstapfel par Liman, Meloni par Bonfigli (voir p. 509 et suiv.), (*Archivio*, 1881, n). Sur 8 cas de folie morale décrit récemment par Richter (*Die Beziehungen Zwischen Geisteskr. und Verbrechen*, 1886) je trouve 5 fois l'épilepsie, 2 fois le vertige. Les deux cas « type » de folie morale décrit par Tamburini, Sbro..., et Z..., avaient l'un le vertige et l'amnésie, l'autre l'irascibilité sans cause, la périodicité des accès, la parentèle avec des épileptiques.

[Retour à la table des matières](#)

21 — *Statistique criminelle*. — L'identité du criminel-né et de l'épilepsie semble prouvée aussi par la statistique. Les études récentes de Sommer et de Knecht (Archivio di psichiatria, V, p. 148), démontrent que les épileptiques se trouvent parmi les prisonniers dans la proportion de 5 % (Virgilio a trouvé le 6,3 % chez les voleurs). Or, parmi les individus normaux, Rayer compte 6 épileptiques par 1 000, et Villeneuve en compte 5 sur 1 000 conscrits (Statistique des Bouches du Rhône, 1826). En Allemagne, Hirsch en compte 1 par 1 000 ; en Italie, Morselli 1,3 par 1 000. Ainsi donc, les prisonniers donnent environ 10 fois plus d'épileptiques que les normaux. Clark constata le délit chez 11 % d'épileptiques communs (Heredity and crime in epilepsy, 1880).

Sur 297 prévenus épileptiques, dont les données ont été réunies par Krafft-Ebing, Legrand du Saulle, Tamburini, Toselli, Liman et par moi, j'ai compté :

Homicides	76
Voleurs	63
Accusés de blessures, brutalités	47
Vagabonds, fainéants	46
Incendiaires	16
Déserteurs, escrocs	17
Violateurs	11
Suicides	11
Rebelles, violents	5
Empoisonneurs	3
Calomnieurs	2

Richter (v. c.) remarque que, même en dehors des cas d'épilepsie larvée, les épileptiques fournissent le plus grand nombre de crimes plus graves, de meurtres, de vol avec effraction, etc.

Plusieurs des Césars étaient épileptiques : Caligula, par exemple.

[Retour à la table des matières](#)

22. — *Épilepsie larvée*. — Les accès de fureur épileptique, ou, pour mieux dire, d'équivalent psychique, par leur caractère d'instantanéité soudaine, par leur férocité inutile et exagérée, forment aux yeux de l'observateur attentif, dans une période aigüe et courte, ce que l'épileptique est normalement — une caricature du crime, de même que l'obtusion sensorielle, la stupidité momentanée qui suivent et accompagnent les accès ne sont que l'excès de l'état habituel et souvent congénital de l'épileptique.

On objectera : que la fureur épileptique, par son instantanéité, par le manque de but utile, se révèle tout de suite comme morbide, surtout par l'amnésie qui suit le fait. Mais il ne manque pas des cas où même dans l'équivalent, même dans la fureur épileptique, l'acte semble prémédité, s'accorde avec les intérêts des sujets, se

prolonge longtemps, et n'exclut pas le calme, de façon à se confondre, d'une manière absolue, avec le délit. Samt, Tamburini, Bonfigli, Toselli, et, plus récemment Echeveria, prouvèrent qu'il y a des cas où l'accès psychique, même le mieux caractérisé, a été suivi du souvenir le plus net, qui s'effaça quelquefois plus tard. Voici un cas que nous fournit la *Rivista di freniatria*, 1878 :

B., de 41 ans, (il a un frère voleur et des sœurs épileptiques), sujet depuis des années aux vertiges, voit en avril 1878 un chat mort dont les yeux sortaient de la tête. Il en est impressionné : ses rêves deviennent bizarres. Un jour il demande une faucille à une voisine, puis il sort et se fait accompagner de sa femme en lui prodiguant une foule de bonnes paroles ; puis il roule avec elle dans un champ, et avec un caillou lui écrase la tête. Les voisins accourent : il les menace et les poursuit en criant : « Vous êtes venus pour me dénoncer, mais je vous tuerai ». Désarmé, il se calme, mais peu d'instant après il enfonce la porte des voisins, et avec des pincettes écrase la tête à une femme et à trois petites filles. Il grimpe sur le toit ; prend une poutre à bras-le-corps et se laisse tomber, privé de sens, d'une hauteur de six mètres. Le jour après, il se souvenait de tout et déclarait avoir obéi à une voix qui lui criait : « Tue, tue!... ». Il est complètement analgésique (TOSELLI).

Autre cas :

V. S. est imputé de vol. Insubordonné depuis l'enfance, mauvais sujet, somnambule à 20 ans, convulsionnaire à 22, il maltraite sa femme, commet des escroqueries, etc. Il s'éprend d'une dame, qui, ignorant son mariage, l'accueille assez bien ; mais ayant appris la vérité l'éconduit. Il en devient féroce ; brise les meubles, écrit des insolences, menace ; un matin, il pénètre de vive force, armé de deux pistolets, chez cette femme, disant qu'elle lui a fait cadeau de ces armes pour qu'il la tue au cas où elle le trahirait. Il tire sur elle et sur un domestique, la poursuit en enfonçant deux portes. Lorsqu'on l'arrête, son aspect est celui d'un homme arraché inopinément au sommeil. Mis sous procès, il est calme, se souvient de tout ; c'est lui qui se fait accusateur. (TAMBURINI, *Rivista di freniatria*, 1876).

Thauriot est fils d'une femme publique et d'un vieux juif sordide et violent. Il a un père suicide et un grand-père apoplectique. Il a exercé tous les métiers : soldat, libraire, sculpteur. Il se plaint d'étourdissements et de certaines crises pendant lesquelles l'envie le prenait de tuer quelqu'un. Ces crises duraient de *un à trois* jours. Pendant ce temps, il lui était impossible de rester tranquille ; il avait besoin de commettre quelque violence. Une fois, pendant un accès, il quitte la boutique où il était, achète un couteau, passe la nuit avec une courtisane et le lendemain prémédite de la tuer ; puis s'en va, le couteau dans sa poche, résolu à tuer quelqu'un. Dans la journée, il se rend dans une auberge et pendant qu'on lui prépare le menu, il écrit que sa destinée est de finir au baignoire ou sur l'échafaud, que dans peu d'instant il va frapper quelqu'un, incertain, si ce sera la servante ou la maîtresse ; la servante le sert : c'est elle qu'il tue. En prison il est calme.

[Retour à la table des matières](#)

23 — *Épilepsie larvée reconnue très tard.* — Envoyé à l'asile on ne découvre que plus tard, qu'il avait, pendant la nuit, des accès d'épilepsie. Des témoins rapportent qu'étant garçon libraire il avait commis des actes sottement obscènes, causes de son renvoi. Une autre fois, il perdit connaissance près d'un fourneau et fut sur le point d'être brûlé vif (LEGRAND DU SAULLE, *De l'épilepsie*, 1876).

Tout dernièrement Jac. A. Botkin, dans son étude sur l'*Aliénation mentale épileptique* (KOVALEWSKI, *Archiv. psikhatrii, nisrologhii i sudehnoi psiktoparologhii*, Kharkov) raconte le cas d'un soldat qui, en 15 mois, avait commis 16 fautes contre la discipline et autres.

La punition l'exaspérait au lieu de le corriger. Il en arriva à se jeter sur un officier, les poings levés. D'après l'instruction judiciaire, il s'agissait d'un criminel en durci. On en donnait comme preuve qu'il prétendait n'avoir gardé aucun souvenir de son dernier crime, tandis que d'autres lui étaient restés dans la mémoire. On trouvait naturel qu'il ne se rappelât pas un fait qui pouvait le conduire aux bagnes. Une expertise prouva que ce soldat appartenait à une famille qui, dans le cours de trois générations, avait donné 5 aliénés ; dès son enfance le prévenu avait eu un caractère triste et entêté ; on l'avait renvoyé de toutes les écoles. Sa famille le regardait comme un fléau. Plus tard l'épilepsie s'était déclarée.

Hofstapfel (*Archiv. für Psychiatrie*, Berlin 1874), garçon d'auberge, jouissait d'une mauvaise renommée. Âgé de 19 ans, il coupe un soir le fil de la sonnette qui fait communiquer sa chambre à celle de la maîtresse ; puis, une lumière une main et le revolver de l'autre, il tire sur deux de ses camarades (morts plus tard de leurs blessures), cherche d'en blesser un troisième et dans la lutte qui s'ensuit, s'acharne sur un des premiers blessés. On le désarme : il demande de se tuer, puis se calme, s'habille avec recherche, et disparaît, mais pour se rendre à la police et déclarer d'avoir tué deux de ses camarades. On l'arrête, il déclare que les coups sont partis au moment où on lui arrachait l'arme des mains et que ces mêmes coups l'ont réveillé. Il dit que depuis l'enfance il est somnambule, et que la veille du fait, une voix lui avait dit : « Tire, » et qu'il en avait parlé à ses camarades. On sut plus tard qu'il s'était rendu coupable de vol et d'incendie et on le soupçonna d'avoir voulu tuer ses camarades pour pouvoir piller plus à son aise la maison.

À l'audience, il s'arrête sur des minuties et ne se souvient pas des circonstances importantes. On le taxa de simulation, malgré qu'il résultât que deux de ses oncles étaient épileptiques, une grand-tante aliénée, le fils d'un grand-oncle imbécile et un autre épileptique. Il fut condamné. Plus tard, on reconnut qu'il souffrait, réellement d'accès épileptiques et de somnambulisme. Le premier à le reconnaître fut Liman qui pourtant l'avait déclaré un simulateur. (*Praktisches Handbuch des Gerichtlichen Medicin*, von D. KARL LIMAN, 1876).

Meloni (*Rivista di freniatria*, 1878), plusieurs fois mis sous procès, fils de mère épileptique, neveu d'aliéné, après une maladie (petite vérole), à l'âge de cinq ans, est pris de vertiges épileptiques avec courtes amnésies, pour lesquels il eut recours aux médecins. Il devint dès lors irascible, de doux et affectueux qu'il était. Il commet des actes étranges : se jette par la fenêtre, se plonge la tête dans la neige, etc. Devenu soldat, en 40 jours de service il est continuellement puni. Un jour, il abandonne sur le chemin public le panier des vivres et n'en garde aucun souvenir. Plus tard, il se fait marchand, s'adonne à l'ivrognerie, devient brutal, peut-être voleur, se fait aimer des uns, haïr des autres, commet des actes de folie pour une femme qu'après trois jours il roue de coups et méprise sans raison. Le 27 mai il s'enivre ; peut-être aussi le 28. Ce jour-là, il est à la taverne. Un nommé Gononi se plaint de sa sœur, sans qu'il s'en ressente le moins du monde. Plus tard, il est surpris à bougonner : il dit qu'il veut le tuer et montre un couteau préparé pour cela : aussitôt qu'il l'aperçoit il le poursuit, le frappe, et s'enfuit dans les champs et y passe la nuit. À son réveil, il a tout oublié. Mais lorsqu'il apprend que G. est mort, il va se livrer. Il avoue le crime, en reconstitue les précédents et proteste qu'il portait le couteau sur lui par pur hasard et que le crime n'était nullement prémédité.

Un an plus tard, en prison, il est pris d'un accès de manie avec vertiges. Il ne se souvient plus de rien. Il sait qu'il est l'auteur de la mort de Gononi, parce que ' on le lui a dit.

Une nuit il est pris d'un accès d'épilepsie furieuse ; il se jette sur les infirmiers ; ses pupilles sont dilatées et insensibles. Le matin, il a les souvenirs clairs ; dans le jour, il a tout oublié. (BONFIGLI, 1879).

On voit qu'il n'y a, ici, qu'une amnésie intermittente.

Misdea, est un soldat de 22 ans, qui sait lire ; son aïeul est peu intelligent, 2 oncles sont imbéciles, un autre bizarre et irascible, et 1 dernier meurtrier mort aux galères, 3 cousins sont imbéciles et 1 fou. Son père ivrogne, bizarre, irascible, est marié à une femme hystérique qui a 1 frère brigand et un autre voleur. Des 5 frères : 2 sont irascibles, 1 épileptique, ivrogne, condamné pour coups, a déjà un fils condamné pour viol.

Misdea a une taille de m. 1,63, il pèse 59 kilogr., il a des cheveux épais, des poils abondants, des cicatrices aux bras et sur le crâne, dont une adhérente. Sa tête offre (V. Atlas Plan. VII), dans sa partie antérieure, la forme d'une *carène* avec saillie à la bosse frontale droite et à l'occipital gauche, brusque aplatissement de la région pariéto-frontale gauche, excavation à la base du front, et sténocrotaphie ; pommettes énormes, la droite plus développée ; léger strabisme convergent à gauche.

Il accuse de violentes douleurs de tête : quand il est contrarié, il éprouve des spasmes, et des rougeurs à la face et aux yeux, lorsqu'on réveille chez lui certaines pensées de haine.

À 10, à 19 ans, il a été condamné pour coups et blessures, pour vol, puis pour port et usage d'arme.

Au régiment, il a subi cinq punitions, dont deux pour insubordination.

Il a été souvent malade : de février 1883 à mars 1884, il a été neuf fois à l'hôpital pour des vertiges. Il passait dans son pays pour un être étrange, hypocondriaque, un peu fou.

L'affectivité est à peu près nulle chez lui, ou au moins intermittente : s'il s'attendrit dans sa prison, en pensant au chagrin qu'il va causer à sa mère, et dans d'autres moments, il dira qu'il n'a aucune affection : il a des haines sans cause, il prétend aimer ses compagnons, mais il leur *mangerait le foie* à la moindre contrariété ; après ses meurtres, il nourrit encore des sentiments de vengeance contre ses victimes.

Son intelligence est bornée, sa mémoire faible ; il est verbeux, illogique, incapable de s'élever à une conception abstraite ; il est dissimulé dans sa défense, quand il ne se laisse pas entraîner par ses impulsions.

Profondément paresseux, il ne souffre pas d'être en prison : « Il y pourra dormir à l'aise » il avoue qu'il s'est fait punir au régiment pour éviter la fatigue des manœuvres. Son caractère présente de grandes anomalies : des faits graves le trouvent indifférent ; de choses insignifiantes l'irritent.

Un jour, rentrant à la caserne, après quelque libation, il croit entendre des propos contre les Calabrais et menace tous d'une vengeance. Un sergent intervient, le silence se fait ; tout d'un coup, on entend des détonations : un soldat tombe à terre frappé par Misdea d'un coup de fusil ; trois déjà couchés sont grièvement blessés ; trois autres cherchent un refuge dans les latrines.

Misdea s'acharne après ses compagnons qui fuient ou se jettent à terre pour éviter ses coups ; quand il ne voit plus personne dans la chambrée, le meurtrier se met à une fenêtre et tire sur des soldats qui sont dans une cour.

Un sergent pénètre dans la chambrée : il le trouve l'arme au bras et lui demande : Où est le soldat qui a tiré ? Misdea pour réponse le frappe à la cuisse.

Pendant cette scène de carnage Misdea montre un grand sang-froid : il dit à un Calabrais : « Ne crains rien, je ne te tuerai pas, parce que tu es de mon pays ».

Quand on veut le saisir, il se défend avec ses pieds, ses poings, en mordant ; lorsqu'on veut lui mettre la camisole de force, il s'écrie : « On la met aux ivrognes et aux fous, je ne suis ni fou ni ivrogne ».

Il tombe, après, dans un sommeil prolongé (comme c'est le cas des épilepsies larvées) mais il n'oublie rien de ce qu'il avait fait, seulement il y donne une autre tournure ; il a la vanité de ses meurtres ; *son crime restera mémorable, on parlera de lui dans les journaux* ; il se vante d'avoir commis trois tentatives d'homicide sur des bourgeois.

Chez Misdea, l'insensibilité, la paresse, la vanité, la violence, la haine poussée parfois jusqu'au cannibalisme, tous ces symptômes qu'on rencontre chez le « criminel-né » et chez le « fou moral » sont exagérés par l'épilepsie, dont l'existence n'a fait aucun doute pour personne, pas même pour les experts de l'accusation.

On rencontre en effet chez Misdea<sup>1</sup> : la forme anormale du crâne ; le fait d'avoir frappé indistinctement amis et ennemis ; une force musculaire extraordinaire déployée, lors de son arrestation, bien qu'il ne donne que 34 à 37 kilogr. au dynamomètre ; le sang froid, le calme après ses meurtres ; un courage extraordinaire contrastant avec une lâcheté habituelle ; une irascibilité excessive ; l'abus du vin ; les vertiges ; les velléités de suicide ; l'existence d'accès épileptiques antérieurs ; l'emploi, pendant les accès, de phrases stéréotypées, telles que : *J'ai mes caprices, la tête me tourne* ; un sommeil profond dans la matinée qui suit la scène de carnage ; des douleurs de tête ; et, avant tout, la parenté avec des épileptiques, des alcooliques, des fous, des idiots, des criminels.

Avant de mourir, Misdea, chez qui nous avons constaté le défaut d'affectivité, a écrit une lettre dans laquelle il manifeste des sentiments religieux et témoigne une grande affection pour sa mère et ses frères ; mais dans cette lettre on lit cette phrase singulière : « Je vous écris en fumant (le cigare) ».

Le contraste entre les graves préoccupations du condamné et le détail puéril, auquel il attache assez d'importance pour le consigner dans une lettre d'adieu, est un autre signe caractéristique de l'épilepsie.

Dans ces cas on a dans l'accès épileptique psychique la continuation des tendances antérieures ; on trouve la préméditation et le souvenir complet ou presque ; il n'y a plus rien enfin qui le distingue de l'acte criminel : Qu'on remarque que cet état, apparemment raisonnable, peut durer des jours et des mois entiers.

Krafft-Ebbing écrit : « Souvent l'accès est suivi d'un état qui se rapproche du somnambulisme, sous l'empire duquel on dirait que le malade a la conscience de

---

<sup>1</sup> Voir *Misdea* avec figures, par LOMBROSO 1889, Bocca, Turin.



ses actes ; il parle avec connexion, agit avec ordre, poursuit ses occupations, et néanmoins il n'a pas sa conscience, de sorte que, plus tard, il ne sait rien de ce qu'il a accompli. — Cet état d'aveuglement psychique peut durer longtemps et même pour tout l'intervalle entre deux accès ».

On objectera que, dans tous ces exemples, on avait constaté antérieurement des accès épileptiques. Je répondrai que dans plusieurs, ces accès ne furent reconnus que longtemps après le crime ou le jugement, p. ex. Thouriot fils, et bien des fois seulement par hasard.

Auguste N..., âgé de 17 ans, au moyen d'une massue, écrase le crâne du camarade qui partage son lit. On l'arrête de suite, pendant qu'il déclame des vers latins et des chants d'église ; il continue ainsi pendant 5 jours, après lesquels il revient à lui tout-à-fait inconscient de son forfait. Il n'avait jamais eu aucun accès, mais il se rappelle qu'à trois ans il était tombé, sans connaissance, dans le feu, et à huit ans il eut un éblouissement dont il tomba d'un arbre. Plusieurs fois, en portant du lait, il le perdit. On finit pour observer sur lui un accès épileptique à l'hôpital des fous (MAGNAN).

Legrand du Saulle, consulté sur un enfant de 9 ans, fils de maniaques et neveu de suicidé, rusé, voleur, onaniste et cruel avec les camarades et les animaux, suspecte l'épilepsie, bien qu'il n'y en eut auparavant aucun symptôme ; et en effet avec le bromure, il obtint une sensible amélioration. Les vrais accès épileptiques ne se déclarèrent, que *onze* ans après.

D..., était connu pour un homme violent, malhonnête, arrêté plusieurs fois pour vol de chevaux, lui qui était maquignon ; c'est Legrand qui, par hasard (page 61) le vit une nuit dans l'accès épileptique ; autrement personne ne s'en serait douté.

C..., très-emporé dans sa jeunesse, fantasque, urinait dans son lit ; à 18 ans il eut quelques accès de délire. Devenu officier, il s'irritait toujours avec ses camarades. Il eut une faible attaque de délire qu'on attribua à un coup de soleil : puni pour une dernière querelle, il donna ses démissions. En 1870, il se battit comme simple soldat, à Metz, dans un autre régiment ; il écrivit après à Gambetta qu'il était lieutenant et décoré, et il reçut les brevets de son grade et de sa décoration : découvert ensuite et poursuivi par-devant les tribunaux, on s'aperçut qu'il était épileptique et il fut acquitté.

Sommer (*Épilepsies contestées*) rappelle un cas d'épilepsie qui ne fut reconnue qu'à son dénoûment fatal.

Le maçon D..., dans le juin 1884 mettait le feu à une auberge, arrêté, il avouait qu'il avait été incendiaire par instigation et mandat du propriétaire même de l'hôtel, qui voulait ainsi toucher la prime d'assurance : il signa sa déclaration. Amené en prison, il fut atteint de délire ; quelque temps après le médecin remarqua qu'il avait

complètement oublié le délit et sa cause et même le lieu où il était ; il se croyait à l'hôtel et voulait en sortir. — Il était hanté par de sinistres apparitions, il avait commerce avec Dieu.

Il améliora avec le traitement antialcoolique, mais il ne se rappela jamais de l'accident. — Il prétendait avoir souffert de vertiges, de crampes, mais sa femme et ses amis le niaient. Une fois pourtant il eut un accès dans l'asile où il était en observation, mais on le soupçonna de simulation. Ramené en prison, il fut pris en décembre d'une série d'accès épileptiques si clairs et si nombreux, que le doute ne fut plus possible : il en mourut.

Il y eut, tout de même, chez plusieurs médecins le soupçon qu'il pouvait avoir simulé l'amnésie. (*Central-blatt*, 1884).

[Retour à la table des matières](#)

24. — *Cause de cette ignorance.* — Cette ignorance des accès tient à plusieurs causes. « Bien souvent (écrit Trousseau) les accès épileptiques, surtout au début, arrivent la nuit, de sorte qu'on pourrait en être frappé pendant 8 ou 10 ans sans le savoir ; et il y a des accès incomplets qui sont ignorés toute la vie » (*Clinique médicale*, 1868).

C'est justement pour cela que tous admettent cette forme spéciale d'épilepsie, tout-à-fait exempte de convulsions, qui consiste en absences et vertiges, ou en penchants violents vénériens et au vol.

25. — *Obscénité.* — Tels sont certains actes obscènes ou cruels, commis d'emblée par des gens honnêtes.

Kiernon nous parle de P..., très-honnête homme, qui deux ou trois fois dans l'année, et pour une durée de 8 à 14 jours, était pris d'accès de fureur, de dystimie et de penchants pédérastiques ; et d'une dame, dont l'âge critique fut accompagné de vertiges, d'accès épileptiques, et de penchants criminels pour un petit enfant (*Archiv. psychiatrie*, XVI).

Récemment Tarnowsky (*Messenger de psychiatrie*, Saint Pétersbourg, 1884) nous présente des cas de vertiges épileptiques qui se manifestèrent par des étranges, intermittentes lubricités (se faire battre, masturber oralement, etc., par des prostituées) chez des hommes honnêtes qui prévoyaient toujours l'approche de l'accès ; il cite, aussi, l'exemple d'un jeune homme qu'on a reconnu après épileptique, qui allant visiter sa maîtresse et ne la trouvant pas à la maison, se jeta sur un garçon de 17 ans pour le violer ; la femme de chambre, accourue aux cris, en fut renversée et violée à son tour ; il se coucha ensuite et dormit 12 heures, en oubliant tout au réveil, hormis ce dernier coït.

Un autre, étudié par Kowalewsky, après 8 jours de dépression, demande, d'emblée, à une amie de sa femme et sous les yeux de celle-ci, de se donner à lui : sur son refus, il s'adresse à sa femme, qui, de même le repousse. Il tombe alors à terre, devient furieux, déchire ses habits et menace, avec de l'eau bouillante, tous les voisins, et finit pour en brûler son enfant : quelques années après l'épilepsie se déclara.

Après ces données, et après l'étude des cas de cannibalisme, chez les épileptiques, il n'est pas douteux que c'était bien un épileptique que ce Bertrand, qui cherchait, par périodes, la volupté dans la putréfaction, en mutilant les cadavres des femmes, jeunes ou vieilles qu'elles fussent, et qui, pendant ces accès, était dans un état convulsif et dans une complète anesthésie (MOREAU, *Aberrations du sens génésique*, 1884, p. 240), et plus sûrement l'étaient Verzeni<sup>1</sup> et Garayo.

Verzeni, jeune homme de 17 ans, avec asymétrie crânienne et faciale, de mœurs douces jusqu'alors, quoique d'une famille de crétins et de pellagreux, essaya, en certaines époques de l'année, en 1872 d'étrangler 7 femmes et il en découpa deux en morceaux, en éparpillant les entrailles et même des lambeaux de chairs ; il m'avoua que l'étreinte du cou et surtout la mutilation des cadavres, les morsures et les succions du sang, lui faisaient éprouver le maximum de la jouissance vénérienne : dans ces moments il se sentait une force énorme et il ne voyait plus rien ; il eût des amnésies.

Garayo, fils d'ivrognes, devenu tout-à-coup vertigineux après un traumatisme à la tête et à la suite d'un mariage malheureux, d'honnête et doux qu'il était, se mit, soudain, à étrangler des femmes, la plupart de vieilles filles, pour en jouir. Il en blessa 7, en tua 6 ; souvent il enfonçait tantôt une épingle dans la poitrine de ses victimes, tantôt les piquait à coups redoublés avec la pointe d'un couteau, et d'autres, il en éventrait les cadavres et il en arrachait les entrailles, en détachait des lambeaux pour les manger et tout cela dans certains périodes de l'année (printemps et hiver).

Dans ces cas, nous trouvons les preuves de l'épilepsie larvée dans les vertiges, dans les caractères physiques, dans l'hérédité alcoolique, dans le penchant à remplacer le coït avec le démembrement, avec le cannibalisme — dans les contrastes frappants entre la vie antérieure — dans la périodicité constante des accès.

Magnan note un cas de délire épileptique chez un individu qui n'éprouva jamais de convulsions, mais qui avait de telles altérations intermittentes qu'on pouvait suspecter l'épilepsie. Une nuit il se leva et, malgré les prières de sa mère qui l'en dissuadait, il s'en alla, à moitié nu, dans la rue, un couteau à la main, et tua des

---

<sup>1</sup> Voir vol. III.

passants. Il demeura étonné pendant six jours, et il oublia tout après : on sut qu'il n'avait jamais souffert de convulsions, mais que par moments, il sortait de la maison, restait dehors deux jours, et rentrait après chez lui, harassé de fatigue et inconscient de ce qu'il avait fait.

Preganò de Girifalco, âgé de 52 ans, paysan, d'un bon développement squelettique, avec crâne scaphoïde, et plagiocéphalie, sinus frontaux énormes, asymétrie faciale, nez dévié à droite, oreilles à anse, sensibilité tactile obtuse, 5 mm. à droite, 6 à gauche, plutôt sourd, d'une extraordinaire sensibilité olfactive, avec deux frères fous, n'a jamais souffert d'accès convulsifs épileptiques. Soucieux de ses pratiques religieuses, on l'aurait dit un chrétien modèle ; et pourtant il tua, certainement trois et probablement quatre de ses enfants. Il était le commis d'un pharmacien débaucheur et immoral, et, à ce qu'on en dit, il l'aida à se débarrasser de sa femme par le poison.

Un fils de ce dernier, dans un accès de folie, ayant essayé de tuer son père, Preganò en fut (dit-il) très-frappé. Le pharmacien mourut, aussi, après une certaine potion qu'il lui administra, dans l'espoir d'en hériter ; mais déçu de l'attente, il se mit à travailler comme paysan, songeant toujours à la tragédie dont il avait été témoin, et à la charge pénible qui lui venait de ses enfants. Le jour de Pâques, il emmena ses fils près d'un bassin, où il travaillait, s'amusant avec leur ... Tout-à-coup, il se sentit (dit-il) le sang aller de la tête aux pieds, vit les arbres et les montagnes tourner, se rappela la scène du fils du pharmacien, se jeta avec ses enfants dans le bassin, puis il sortit, il en repêcha les cadavres et fit croire dans le pays à un accident malheureux.

Deux mois après, sa fille, belle enfant de 18 ans, qu'il aimait par-dessus tous les autres, était elle aussi près du fatal bassin. Il eut un retour de son vertige criminel. « Où les autres sont morts, il faut qu'elle meure » se sentit-il suggérer, et d'un coup de bâche la tua, en essayant après de se jeter du haut d'un rocher.

Maintenant il est gai, souriant, respectueux : il donne des conseils aux malades, aux infirmiers, il a une idée très-élevée de lui-même, comme grand travailleur, et surtout comme habile criminel. *Vous pouvez mesurer mon crâne, mais vous ne saurez jamais ce dont ma tête fut capable.*

Le fait étrange c'est qu'il eut toujours pour ses enfants une tendresse sans borne, jusqu'à leur épargner les travaux plus pénibles (TONNINI, *Les épilepsies*, p. 40).

[Retour à la table des matières](#)

26. — *Vertiges*. — Toutes ces formes d'accès impulsifs, que nous dirons criminels, sont bien plus fréquentes dans les épileptiques qui ne souffrent que de vertiges ; et à cause de cela ne sont reconnus pour tels. — Esquirol remarqua, aussi, que les accès vertigineux troublent plus facilement l'esprit que les accès

convulsifs ; et Halmhaus (*British Med. Journal*, 1883) nota sur 250 épileptiques, que les épileptiques exempts apparemment de folie, étaient ceux qui souffraient de convulsions, tandis que ceux qui étaient frappés de vertiges, étaient par moment aliénés. Et Magnan, dit justement : que les absences, les vertiges, bien plus que les accès impulsifs s'associent aux plus fortes dégradations intellectuelles.

Dans tous ces cas de *vertigo* érotique ou sanguinaire, on arrive par des nuances et par des passages successifs, à une vraie surcharge de la criminalité normale.

27. — *Physiologie, etc.* — À présent on explique cela très-bien : car on sait que l'épilepsie n'est autre chose qu'une décharge des centres corticaux. L'irritation et la décharge envahissent, dans ces cas, les centres psychiques, préservant les psychomoteurs. Il se produit ici le même phénomène que dans les paralysies, qui suivent plus fréquemment les attaques très-légères d'épilepsie ; et on l'explique, aisément, car plus les décharges sont violentes, plus elles sont diffuses et moins elles se concentrent dans certaines régions et bien moins encore elles les désorganisent (GOWERS).

Du reste cela est démontré scientifiquement. C'est le grand mérite d'Albertoni et Luciani, et surtout dans ces derniers temps de Rossebach (*Ueber die Pathogenesis der Epileps. Virchow. Archiv.*, 1884), de Ziehen (*Ueber die Krampf in folge elektrische Ziehung der Grosshirnrind*, 1886) d'avoir confirmé, par l'expérience, l'hypothèse de Jackson (*The Medical press.*, 1884) que la convulsion épileptique n'est qu'un effet de l'irritation des zones motrices de l'enveloppe cérébrale, absolument comme l'hallucination épileptique est le résultat de l'excitation des centres sensoriels, et la perte de la conscience, l'impulsion criminelle épileptique est une décharge des centres psychiques plus élevés, des lobes antérieurs.

« Un accès épileptique n'est qu'une décharge rapide et violente de la matière  
« grise, qui au lieu de développer sa force graduellement, éclate tout d'un coup, à  
« cause même de son état de dystrophie. Pour qu'il y ait épilepsie, il n'est pas  
« toujours nécessaire qu'il y ait des convulsions : les décharges locales sont  
« suffisantes ; et on peut aussi avoir une attaque épileptique avec des seules  
« hallucinations olfactives, etc. » (JACKSON).

La perte de la connaissance, selon Hammond, ne diffère pas des autres symptômes ; la conscience, aussi, garde un substrat anatomique déterminé ; quand celui-ci est frappé, elle se manifeste ; autrement non.

En effet, avec de faibles courants appliqués par Rossebach sur les centres psychomoteurs, on détermine une épilepsie partielle, qui se transforme ensuite en accès épileptique complet, en gagnant les autres groupes musculaires : tandis que

avec un courant très-énergique, qui va des centres psychomoteurs aux zones non excitables, on a, tout de suite, un accès épileptique complet.

Pour ce qui est de la conscience, il peut se manifester des convulsions sans perte de connaissance, et sans altération de l'excitabilité de l'écorce, convulsions limitées à une extrémité ou à une moitié du corps, produites par l'excitation immédiate mais faible des centres psychomoteurs.

Ainsi, par l'excitation du même centre cortical, on peut avoir les formes les plus diverses d'épilepsie.

Nous aurons donc la forme convulsive s'il y a décharge de la zone motrice, épileptogène ; impulsivité criminelle ou vertiges quand l'irritation et la décharge se bornent aux circonvolutions frontales.

Et cela d'autant plus, depuis que Charcot et Pitres ont démontré que les affections corticales qui engendrent l'épilepsie, ont une topographie bien peu déterminée, l'irritation d'une aire pouvant se déplacer et se propager dans les voisines (*Revue de médecine*, 1883 ; 5, 6, 8).

Les phénomènes de *l'aura* épileptique n'excluent pas, mais confirment la localisation cérébrale de l'épilepsie : et, comme dit bien Rossebach, ils ont l'empreinte d'une projection excentrique des excitations des centres sensoriels ; et par le fait ils sont presque toujours du domaine des sens.

Ajoutez à cela, que, souvent, *l'aura* n'est qu'une hallucination compliquée, ou un symptôme psychique, par ex., anxiété, impulsion ; et qu'on a une *aura* sensorielle même dans le petit mal, selon Gowers 55 %. *L'aura* motrice, comme l'inflexion d'un ou plusieurs doigts, peut très-bien s'expliquer, aussi, par une excitation limitée du centre cortical psychomoteur.

Il est bon, ici, de remarquer que la différence anatomique plus saillante entre les épileptiques et les criminels complète ces recherches ; c'est-à-dire, la microcéphalie frontale, qui est très-fréquente chez les criminels, dans lesquels nous trouvâmes aussi une infériorité quadruple de la demi-circonférence ethnique antérieure par rapport aux normaux, et une infériorité de 95 à 100 du diamètre frontal minime et une majorité de fronts plus bas et plus étroits<sup>1</sup>, et dans lesquels nous avons remarqué d'abord l'aplatissement de la région frontale, ensuite la sclérose de l'os, et des sinus frontaux. Tout cela ne se trouvant pas avec autant de fréquence dans les épileptiques convulsifs, on s'explique pourquoi chez ceux-ci

<sup>1</sup> Récemment MARRO, dans son beau livre *Les caractères des criminels*, nota :

Sur 119 criminels,	fronts étroits	86 %	bas	41 %
Id. id.	id. larges	13 %	hauts	58 %
Id. normaux	id. étroits	50 %	bas	15 %
Id. id.	id. larges	41 %	hauts	84 %

plus que chez les autres (dans lesquels prévalent les anomalies des circonvolutions pariétales et des pariétales ascendantes) se réitèrent les accès criminels, dans lesquels on constate toujours le défaut, ou de conscience ou de prévoyance et surtout de cette énergie de frein, d'inhibition aux premières impulsions qui distinguent l'homme adulte et le civil, du sauvage et de l'enfant et même de l'hypnotisé, et qui dépend du manque des centres frénateurs psychiques qui ont leur siège dans les lobes antérieurs. — Il faut, peut-être, ajouter à cela, comme cause impulsive dans les épileptiques, l'extraordinaire asymétrie cérébrale révélée par la plagiocéphalie, et ensuite par le latéralisme des fonctions, qui rendent ces hommes, à la lettre, des gens sans équilibre.

[Retour à la table des matières](#)

28. — *Étiologie.* — Tout cela est encore mieux confirmé par les analogies étiologiques dont une preuve nous est donnée par la distribution géographique.

Nous avons étudié, avec le doct. Rossi, les chiffres de la criminalité italienne (BODIO, *Mouvement de la criminalité italienne*, 1879 -83) et les chiffres de l'épilepsie, comme cause de réforme du service militaire : et nous avons remarqué (V. Atlas, Planche III) sur nos 69 départements que :

De 35 qui sont au-dessous de la moyenne du royaume par nombre d'épileptiques ;			
25 le sont aussi	id.	id.	dans les crimes de révolte, violences, etc. ;
25 le sont aussi	id.	id.	dans les outrages aux mœurs, etc. ;
23 le sont aussi	id.	id.	dans les meurtres ou blessures suivis de mort ;
De 32 qui sont au dessus de la moyenne du royaume par nombre d'épileptiques ;			
11 le sont aussi	id.	id.	dans les délits de révolte, violences, etc. ;
13 le sont aussi	id.	id.	dans les outrages aux mœurs, etc. ;
13 le sont aussi	id.	id.	dans les meurtres ou blessures suivis de mort ;

Les 2 départements (Chieti et Reggio Calabria) qui ont un nombre d'épileptiques égal à la moyenne du royaume (24 par 100 000), ont, pourtant, dans les 3 catégories de délits des nombres supérieurs aux moyennes.

Mais pour les 7 départements dont exceptionnellement le nombre d'épileptiques est moindre et la criminalité est exagérée, il faut noter que Rome est la capitale du royaume, et pour Campobasso, Avellino et Potenza il ne faut pas non plus oublier les traditions et les restes du brigandage. — Pour les 14 départements dans lesquels l'épilepsie est plus étendue que la criminalité, il est à remarquer que 5, Bergamo, Como, Sondrio, Porto-Maurizio, Massa, sont sujets au goitre et au crétinisme qui s'allie bien souvent avec l'épilepsie.

Ainsi donc ou n'aurait manque de rapport entre les deux fléaux que dans 23 départements sur 69, et pour 9, ce manque serait, justifié par d'autres influences. — Nous pourrions ajouter que dans quelques départements la disproportion ne serait

qu'apparente, par ex., à Ravenna, Forli, Palermo <sup>1</sup>. Ici on pourrait dire, même que le chiffre des épileptiques corrige celle des criminels, rectifie la statistique.

On ne peut nier que l'accord de trois genres de criminalité entr'elles et avec l'épilepsie, ne soit frappant (V. planche III). Il ne se dément que dans quelque cas : à Lecce et Venezia pour les délits de révolte ; à Siracusa et Grosseto pour les outrages aux mœurs ; à Pisa pour l'épilepsie.

Une autre analogie nous est donnée par l'âge des parents.

Marco a démontré récemment que les criminels surtout (52 %), les meurtriers et les escrocs (37 %), sont, ainsi que les épileptiques (47 %), en proportion double relativement aux gens normaux (24,9 %) nés de parents très-âgés (V. Planche XXVI) ; il fit aussi la même observation sur les quelques fous-moraux étudiés par lui.

La fréquence plus grande du jeune âge chez les épileptiques est d'une grande importance pour démontrer son origine congénitale, de même que son analogie avec la folie morale <sup>2</sup>.

C'est une chronologie tout à fait analogue à celle que j'ai démontrée pour les criminels.

Dans l'âge critique, selon Griesinger, il y a une faible recrudescence, surtout pour l'état épileptoïde larvé, et cela explique ces cas de crimes féroces, pratiqués par des personnes très-honnêtes auparavant, précédés toujours par des vertiges, chez des hommes mûrs, comme chez Garayo. — Pour ce qui se rapporte aux autres causes (V. tab. <sup>3</sup>), je suis frappé par l'analogie de cinq : l'alcoolisme en première ligne, les traumatismes, les méningites, les exanthèmes, les ostéomes.

<sup>1</sup> Il y a peu de jours, j'interrogeais en prison un jeune homme de Forli, déjà condamné plusieurs fois pour blessures. Comme je m'en étonnais et lui en faisais des reproches : « Mais monsieur, me dit-il, je suis de Forli ».

Je trouve, aussi, dans les dictons de Rimini, récemment illustrés, celui-ci : « Mère, une gifle vaut bien un coup de couteau ? » Oui, mon fils, c'est de l'Évangile que cela. (BOAGLI, *Proverbi romagnoli*, 1886.

<sup>2</sup>	Selon : Herpin	Reynolds	Hammond	Gowers
De 0 à 10 ans	15	19	60	422
De 10 à 20 ans	20	406	329	651
De 20 à 50 ans	9	45	143	422
De 50 à 80 ans	6	2	40	21

<sup>3</sup> Cividalli en trouva, sur 120 épileptiques, 78 qui l'étaient déjà avant la quatorzième année.

Causes	Sur 206 de Hammond	Sur 60 de Reynolds	Sur 128 de Leidesdorf	Sur 428 De Gowers
Peur, anxiétés, etc.	15	29	24	186
Scarlatine, fièvre typhoïde	11	9	4	35



J'avais déjà fait remarquer dans mon *Archivio*, vol. III, p. 43, en m'appuyant sur mes observations et sur celles de Skae, Azam, Lasegue, Flesch, Morel, Mesnet, Acrel, combien souvent des individus sains, après des traumatismes à la tête, tombent dans un état d'irascibilité soudaine, s'adonnent au vol, etc. Ces traumatismes sont fréquents chez les criminels (17 %).

Les ostéomes signalés par Leidersdorf, Battanoli et Frigerio dans les épileptiques, furent aussi remarqués par moi 3 fois sur 90 fous criminels.

La fréquence de l'alcoolisme chez les parents des criminels n'a pas ici besoin d'être démontrée.

Les aliénistes ont remarqué bien souvent la folie morale engendrée par les fièvres typhoïdes ou exanthématiques.

Et pour la fréquence de la méningite, nous rappelons que Flesch l'observa sur 50 % ; des criminels les plus célèbres, Lemaire, Benoist, Momble, Seger, Greemen, Guiteau, Granier, Faella, l'ont jusqu'ici présentée ; Lasègue, il y a bien des années, observa certaines méningites qui se manifestèrent dès l'enfance, disparurent après, pour éclater soudain dans l'âge mûre sous la forme de perversité et d'actes impulsifs.

On objectera que les causes morales sont bien plus nombreuses dans l'épilepsie proprement dite que dans la folie morale, et qu'elles sont même d'une nature différente, car les chagrins prévalent plutôt en celle-ci, tandis que dans l'épilepsie c'est la peur qui l'emporte. — C'est vrai ; et ayant même consulté à ce propos le

<b>Causes</b>	<b>Sur 206 de Hammond</b>	<b>Sur 60 de Reynolds</b>	<b>Sur 128 de Leidesdorf</b>	<b>Sur 428 De Gowers</b>
Traumas à a tête	10	9	13	65
Excès intellectuels	17	—	—	—
Excès vénériens	15	—	—	—
Première dentition, indigestion chez les enfants	11	16	—	72 (*)
Règles dérangées	10	—	—	—
Grossesse	3	—	—	6
Syphilis	3	—	—	—
Méningite infantine	—	—	7	—
Alcoolisme	—	—	4	13
Éclampsies	—	—	3	—
Eau froide à la tête	—	—	2	—
Premier coït chez une femme hystérique	—	—	2	—
Sans cause	104	—	67	—

(\*) En outre des vers intestinaux 6, asphyxie 9. — Empoisonnement saturnin 6, par le tabac 1. — affection des reins chronique 2. Anesthésie artificielle 1.

savant qui fit de la peur son étude spéciale, le professeur Mosso, il me répondit ainsi :

« Je crois qu'il n'y a pas d'émotion qui produise, comme la peur, une contraction aussi forte des vaisseaux sanguins.

« Les effets de la peur sont très-graves, par son action subite et par la grande quantité d'énergie nerveuse qu'elle anéantit ; elle est toujours suivie d'une dépression et d'un épuisement supérieurs à tout autre fait psychique.

« Les troubles de nutrition des centres nerveux sont les premières conditions morbides de l'origine de l'épilepsie.

« La douleur, les actions morales qui envahissent peu à peu le système nerveux, n'ont pas de conséquences aussi graves parce que dans ce cas les nerfs, irrités par une excitation électrique ou mécanique, ne réagissent pas avec une contraction ».

« Plus la cause est aigüe, plus l'effet sera rapide et immédiat ».

L'hérédité directe de l'épilepsie, trouvée dans 10 sur 68 par Herpin, dans 408 sur 1 113 par Gowers, dans 12 % par Reynolds, dans 33 sur 300 par Delasiauve, dans 11 % par Siewcking, dans 21 sur 171 par Hammond, n'aurait pas ici d'importance sauf pour les cas, non rares, de fous moraux et de criminels avec parents épileptiques (selon Virgilio 14 %).

Knecht, étudiant récemment 400 de ses criminels, en trouva 60 avec parents épileptiques (15 %), et parmi ces derniers, 24 fois l'était la mère, 14 le père, 17 les frères. — Seulement 5 de ces 60 étaient épileptiques, et 3 sur 42 avaient très-saillants les caractères dégénératifs (*Allg. Zeitz. f. Psych.*, 37, 40).

Les Césars descendent d'un épileptique.

[Retour à la table des matières](#)

29. — *Opinions des aliénistes.* — Du reste, tout cela n'est pas aussi nouveau, dans le monde scientifique, qu'on pourrait le croire. En effet ces idées, si elles ne furent pas claires, furent, au moins, soupçonnées, et je dirai pressenties et affirmées de nos aliénistes les plus savants. « Souvent les hommes privés de sens moral sont des épileptiques ou des idiots » écrit Maudsley (*Mental science*, 1882). Krafft-Ebing (*Lehrh. der Gericht. psych.*, 1882, p. 248), après avoir dit « que les fous moraux dérivent souvent d'épileptiques ou d'alcooliques, ou de fous, énumère encore, parmi leurs caractères la fréquence très-grande de symptômes épileptiques en plus d'autres anomalies, » et, parlant de l'épilepsie, il écrit :

« L'énorme fugacité et la fréquence des phénomènes psychopathiques, la facilité toujours plus grande qu'un acte criminel, soit accompli sous l'empire d'un accès épileptique vertigineux, ou dans l'état crépusculaire de l'épilepsie, donne à

penser que beaucoup de crimes ne sont, peut-être, que des phénomènes épileptiques mal jugés ».

Gaustner (*Das impulsive Irresein*, Tubinga, 1882), et avant lui Schüle dans son *Handbuch der Geisteskrankheiten*, 1878, parlant des impulsifs, pyromanes, dipsomanes et cleptomanes, réunirent ces formes au procès de l'épilepsie psychique, grâce aux accès intermittents, à la transformation directe de la cleptomanie en manie épileptique, à l'amnésie fréquente, à l'inconscience et soudaineté des accès, à l'anxiété précordiale, avec douleurs de tête et d'estomac, à la durée, tantôt brève, tantôt prolongée, mais toujours interrompue par périodes ; à l'analogie typique entre les actes, à la fréquence des conditions hypérémiqes du cerveau qui les précèdent, ainsi qu'à la présence de vraies *aura* de sang, de flammes hallucinatoires, et à leur transformation en accès de fureur périodique.

Et déjà, depuis le 1867, Griesinger avait étendu le cadre de l'épilepsie, en faisant entrer sous le nom d'état épileptique certaines névroses périodiques, avec hallucinations instantanées ou perte de la conscience, ou lourdeur de la tête, ou douleurs qui découlaient de la tête jusqu'aux pieds, pourvu que dans un temps plus ou moins ancien ils fussent devancés par des amnésies, des vertiges, des palpitations de cœur et des coups dans la tête, ou par l'abus des alcooliques, surtout dans l'adolescence et dans l'âge mûr.

Il y a peu de temps que Cividalli et Amato, Reich (*Das épilepsismus*, 1886) Frigerio et Tonnini, non seulement épousèrent mes idées, mais ils les appuyèrent, comme nous avons vu, par un nombre imposant de nouveaux faits. Tonnini, surtout, allant plus loin que les autres, admet et démontre que l'épilepsie provoquée par les altérations de tous ou de certains centres corticaux, présente cinq variétés particulières :

« 1° L'épilepsie à forme motrice convulsive, qui est très-rare et qu'on peut observer dans des sujets de bon caractère, mais d'une grande émotivité ;

« 2° L'épilepsie psychique qui est fréquente chez le fou moral ou criminel-né, avec des lésions spéciales dans les lobes frontaux ;

« 3° L'épilepsie sensorielle dans laquelle prédominent les hallucinations terrifiantes et impulsives et dont sont affectés beaucoup de ces fous périodiques, de ces monomanes, qui bons et dociles toute la vie, sont tout-à-coup poussés aux meurtres, aux incendies, par les voix impérieuses, etc. ;

« 4° L'épilepsie complète avec altération motrice, sensorielle et psychique ;

« 5° L'épilepsie mixte, tantôt psychosensorielle avec ces impulsions hallucinatoires, tantôt motorio-sensorielle, tantôt psychomotrice ».

Toutes ces cinq variétés, exception faite des cas où elles sont motivées par des causes traumatiques, ont des caractères de famille, l'asymétrie, p. ex., le latéralisme, l'obtusité sensorielle (*Épilepsie*, 1886).

« Et, ajoute-t-il, si on est parvenu de nos jours, non seulement à fondre l'épilepsie partielle avec la générale mais à regarder comme des phénomènes épileptiques des barres épigastriques, des céphalées, des sialorrhées intermittentes, pourvu qu'elles soient précédées d'un *aura*, quelles difficultés peut-on avancer pour admettre la folie morale dans la famille de l'épilepsie ?

« S'il y avait eu dans ces cas des difficultés, c'était alors que nos aïeux reconnurent dans l'épilepsie larvée une épilepsie sans convulsions, en se basant sur les seuls caractères criminels et vertigineux. De premier abord quelle analogie peut-il y avoir entre une simple convulsion et un vertige, et entre celle-ci et une scène de massacre ? Et toutefois, nos ancêtres, partant de l'épilepsie classique, et voyant que les convulsions se substituaient et s'alternaient avec les absences, les vertiges ou les impulsions, élevèrent un symptôme isolé qui tenait seulement par un coin à l'épilepsie jusqu'à la diagnose d'épilepsie à soi, et firent alors bien plus que nous n'essayons aujourd'hui d'accomplir pour la folie morale » (TONNINI).

Mais combien cela nous est plus aisé maintenant, qu'aux rares points d'appui d'autant, on peut en ajouter bien d'autres, tels que les caractères anthropologiques, fonctionnels, les anatomo-pathologiques et les étiologiques.

Du reste, bien des années avant que le baptême physiologique eût confirmé cette fusion, elle était déjà entrée dans le domaine de la pratique médico-légale <sup>1</sup>.

Je rapporterai ici les paroles de Trousseau (l. c., page 22) : « On peut admettre, sans le moindre doute, toutes les fois qu'on a sous les yeux un crime qui n'est pas provoqué ni par aliénation mentale, ni par empoisonnement alcoolique, ni par autre cause, que c'était un cas d'épilepsie ».

Et avant Trousseau, Plater : *Facta epileptica quamvis malefaciendi et ulciscendi consilia suscepta amentia excusatione non carent.*

---

<sup>1</sup> Dans la littérature même on en trouve quelque trace. Macbeth était, selon Shakespeare, épileptique dès son enfance (Acte II). Dostoïevski dans ses romans peint ses criminels avec des vertiges ou des absences, et dans ses *Souvenirs de la liaison des Morts* il écrit :  
« Un détenu a vécu tranquillement pendant plusieurs années consécutives, sa conduite était si exemplaire qu'on l'a même fait dizainier ; tout à coup, au grand étonnement de ses chefs, cet homme se mutine, fait le diable à quatre, et ne recule pas devant un crime capital tel qu'un assassinat, un viol, etc. On s'en étonne. La cause de cette explosion inattendue, chez un homme dont on n'attendait rien de pareil, c'est la manifestation *angoissée, convulsive* de la personnalité, une mélancolie instinctive, un désir d'affirmer son moi avili, sentiments qui obscurcissent le jugement. C'est comme un accès d'épilepsie ».

Citons encore le mémorable ordre du jour, dicté en 1875, dans la Société de Médecine légale française, après une discussion très-étendue sur la responsabilité des épileptiques, par des savants comme Lasègue, Fabrea, Manuel, Devergie.

« Considérant : Que sous le nom générique d'épilepsie, il faut comprendre des états morbides ayant les mêmes caractères intermittents, convulsifs, vertigineux, mais qui diffèrent par le type, l'intensité, la fréquence et la durée ;

« Que le pervertissement moral d'un même individu à des époques diverses, ou de plusieurs malades, peut défier les prévisions les plus habiles ;

« Que l'épilepsie se transforme, par le seul fait de la durée du mal et par la périodicité des accès ;

« Il est avis de la Société médico-légale que les règles générales qui président aux arrêts sur la responsabilité des aliénés, doivent s'appliquer à l'épilepsie, tenant compte des difficultés spéciales que nous présente une affection dont les accès éclatent soudain dans toute la lucidité de la raison, et s'évanouissent après sans en laisser aucune trace ».

[Retour à la table des matières](#)

30. — *Atavisme*. — Il est bien entendu que la fusion de la folie morale avec l'épilepsie n'exclut pas l'atavisme.

Presque toutes les maladies mentales engendrent, déjà, une espèce de folie morale intermittente, mais l'épilepsie en provoque une bien plus constante ; et cela parce que les premières à s'effacer sont toujours les fonctions qui se manifestent plus tard dans l'organisme mental de l'humanité.

Si une lésion du cerveau enlève la propriété de reconnaître les couleurs, la première couleur qui s'efface c'est justement la dernière à paraître dans l'évolution du cerveau ; le sens moral, qu'y paraît aussi le dernier, est le premier à s'évanouir dans son infirmité.

Que l'atavisme des épileptiques y soit plus constant, et plus complet que dans toutes les autres maladies mentales, c'est ce qu'on conçoit très-vite, si on se rapporte à l'étrange religiosité de ces gens, au cannibalisme et à bien d'autres caractères de l'animalité.

Gowers, après avoir noté certains actes étranges des épileptiques, comme manger de la chair humaine, boire du sang, croquer, vivants, des animaux avec leur poil, aboyer, mordre, miauler, etc., ajoute : « On dirait qu'il y a là les manifestations de cette instinctive animalité que nous possédons à l'état latent (*Epilepsy*, 1880, Londres).

Confession précieuse de la part d'un praticien, qui n'avait la moindre idée de ces théories.

L'épilepsie ne nous fait pas perdre non plus le trait d'union, que nous avons trouvé entre la folie morale et l'enfance, car elle fut justement appelée maladie de l'enfance, *morbus primæ infantiae* ; Cividalli et Amati, sur 120 épileptiques, en trouvèrent 78 frappés dans leur première enfance : la passion aussi en faveur et contre les animaux, la manie de destruction des objets inanimés est bien propre des enfants, ainsi que des fous *moraux*. Ajoutons-y la moindre sensibilité, l'amnésie <sup>1</sup> et les emportements de colère aussi souvent remarqués dans les uns que chez les autres.

[Retour à la table des matières](#)

31. — *Différences*. — La variété criminelle, à son tour, bien que par beaucoup de diramations elle se rapproche de l'épilepsie ordinaire et lui ressemble, nous présente, pourtant, pas mal de différences : dans le crâne, p. ex., elle présente les os wormiens moins fréquents, ainsi que la microcéphalie frontale, ce dont on a l'explication dans le fait que dans la folie morale les plus frappés ce ne sont pas les circonvolutions pariétales, mais les frontales (voir n° 8 *supra*).

Le véritable épileptique présente, au surplus, moins d'acuité visuelle, tandis que la plupart des criminels l'ont supérieure aux normaux <sup>2</sup>, et selon les dernières études, il a, après la crise, l'augmentation thermique plus fréquente ; il donnerait, selon Charcot, 38 et même 41° <sup>3</sup>, tandis que dans les criminels on ne dépasse jamais les 37,2, 37,5.

Les criminels nous offriraient aussi une plus fréquente exacerbation pendant les grandes chaleurs, tandis que, selon les études de Lachi (*L'influence des météores sur l'épilepsie*, 1882), les épileptiques convulsifs ont, les accès plus fréquents dans les jours froids : ils auraient aussi les reprises plus fortes et plus saillants les contrastes entre les accès, et une plus grande asymétrie crânienne, thoracique, etc., et une latéralité bien plus exagérée, et moins de vanité, et plus de cruauté et d'irascibilité ; et dans l'étiologie de l'épilepsie la peur tient une place bien plus grande que dans celle de la criminalité.

Le caractère différentiel réside, surtout, dans l'exagération des lignes : de même que la folie morale se fond avec la criminalité innée, (en cela seul, différente qu'elle en est une exagération), ainsi le criminel épileptique proprement dit, qui continue chroniquement les férociétés des accès aigus ou larvés, nous présente

<sup>1</sup> Voir PEREZ, *L'enfant de trois à sept ans*, Paris, 1886.

<sup>2</sup> Voir notes 3° partie, chap. XIV, n° 3.

<sup>3</sup> HERBZ, *Ueber den Status epilepticus*, 1877, trouva 39,3 trois jours après l'accès.

l'exagération de la folie morale ; mais dans les périodes moins prononcées elles se fondent ensemble. Et comme deux choses égales à une troisième sont égales entr'elles, il est hors de doute que la criminalité-innée et la folie morale ne sont que des variantes de l'épilepsie ; elles sont, comme dirait Griesinger, des états épileptoïdes <sup>1</sup>.

C'est là que, à notre insu, nous aboutissions continuellement en constatant d'aussi nombreux phénomènes pathologiques qui s'additionnaient aux atavistiques pour former le type du criminel.

Et il est bon de remarquer que l'épileptique dans les cas moins fréquents où il y a seulement émotivité exagérée sans penchants mauvais et sans caractères dégénératifs, (16 %), nous offre un trait d'union avec les criminels par passion dont nous parlerons dans le deuxième volume, lesquels, d'autre part, n'auraient aucune autre analogie avec la folie morale.

---

<sup>1</sup> Je résume mes idées, pour plus de clarté, dans ces lignes graphiques :

<i><b>Épileptoïdes</b></i>			
1 <sup>er</sup> degré	—	Épilepsie larvée	5 <sup>e</sup> degré — Criminel par passion
2 <sup>e</sup> id.	—	Épilepsie chronique	6 <sup>e</sup> id. — Criminel d'occasion,
3 <sup>e</sup> id.	—	Fou moral	et d'habitude
4 <sup>e</sup> id.	—	Criminel-né	—

## Chapitre XV

---

### Force irrésistible.

---

[Retour à la table des matières](#)

1. — La perversion de l'affectivité, la haine exagérée et sans cause, l'absence ou l'insuffisance de tout frein, les tendances héréditaires multiples, sont la source des impulsions irrésistibles chez le fou moral, aussi bien que chez le criminel-né et chez l'épileptique.

Ils ont, écrit Schüle à propos des premiers, un fond d'irritabilité prompt à éclater comme un volcan ; — ils ne peuvent commander à leur volonté, ils suivent les impulsions de la jalousie, de la sensualité, sans y pouvoir résister ; — ils sont ingrats, impatientes, tirent vanité de leurs plus mauvaises actions.

Pinel parle ainsi d'un fou moral, qu'une mauvaise éducation avait habitué à se livrer à tous les excès : « Il tue les chevaux qui ne lui conviennent pas, frappe à coups de canne ses adversaires politiques ; une dame l'ayant contrarié, il a trouvé tout naturel de la précipiter dans un puits ».

Les motifs les plus futiles, dit M. Tamburini à propos de Sbro..., quand ils font obstacle à l'accomplissement de ses désirs, suffisent pour le jeter dans des accès de colère pendant lesquels il ne se connaît plus. — On le dirait un enfant qui ne voit pas de proportion entre la réaction et le motif qui la provoque. — A-t-il quelque raison, la plus faible du monde, pour haïr quelqu'un ? Aussitôt il se sent entraîné irrésistiblement à le tuer. À peine un blasphème lui vient-il aux lèvres, qu'il se sent forcé de le répéter des centaines de fois.

« Si vous saviez, disait la Cat. (épileptique et folle morale) à M. Bonvecchiato, combien de fois j'ai juré de me corriger ! Mais je ne puis résister à la force qui m'entraîne. Dieu lui-même ne saurait demander plus qu'on ne peut lui donner ».

« Chez l'un et l'autre, écrit le frère Battanoli en parlant de ses deux fous moraux, on aperçoit un effort pour devenir meilleur et en même temps



l'impossibilité d'y réussir. Ils manquent de prévoyance et de prudence ; c'est en vain qu'on leur donne des conseils, qu'on leur prodigue les avertissements, qu'on leur fait subir des corrections auxquelles ne résisteraient pas des animaux : tout est inutile.

« Avez-vous observé F... ? À quoi lui ont servi toutes les péripéties de sa vie passée, toutes les difficultés qu'il a dû surmonter pour obtenir sa liberté, six années de réclusion, les conseils et les prières qu'on lui a prodigués avant de le relâcher, les promesses qu'il nous avait faites ? Le jour même de sa sortie de l'asile, il est allé se quereller pour un bâton sans valeur tout près de l'hospice où on l'avait interné, à St Servolo ».

On comprend, après cela, que si la forme impulsive n'est pas spéciale aux seuls fous moraux et aux épileptiques, on ne peut pas dire non plus qu'elle leur manque. C'est bien naturel, d'ailleurs. Dans des cerveaux prédisposés par une nutrition imparfaite, par un arrêt de développement qui date de la naissance, il y a toujours un *locus minoris resistentiæ*, où s'introduit, puis s'enracine et se développe une de ces mille tendances morbides qui se manifestent en chacun de nous, à une mauvaise heure du jour, surtout quand nous sommes enfants, et s'évanouissent dans les bonnes natures sous l'influence d'une bonne éducation (V.1<sup>ère</sup> partie, chap., II n° 4) ; mais qui persistent, au contraire, quand elles rencontrent un organisme qui leur est favorable et quand on néglige de les combattre. Il arrive donc nécessairement que ces tendances se multiplient tout d'un trait chez des individus qui n'entendent point parler en eux l'amour du prochain, qui sont, au contraire, la proie du plus vif égoïsme ; des individus qui ne sentent aucune autre force agir en sens contraire, qui sont portés au mal par mille mobiles et au bien par aucun. — Après une série répétée de ces tristes accès, vient l'habitude de l'acte lui-même. En apparence, on ne voit pas de proportion entre la cause et l'effet, on relève des actes qui, à première vue, semblent n'avoir été produits par aucune cause ; et voici que s'expliquent ces étranges tendances à l'obscénité, à l'amour paradoxal, que nous avons vues apparaître dans l'enfance des individus prédisposés déjà par l'hérédité. Ces tendances, à première vue, paraissent souvent isolées, sans aucune lésion des autres fonctions affectives ; mais il leur serait impossible de se constituer sans un *substratum* de sensibilité pervertie qui se manifeste dès que l'on en vient à connaître l'anamnèse. À ce moment, on trouve, comme chez les autres fous moraux, et sur une vaste échelle, une hérédité d'aliénation et de vices, une précocité sexuelle anormale (p. 14), grâce à laquelle il suffit du premier accident pour faire germer l'idée fixe. Or, cette idée, le hasard seul décide si au lieu d'être criminelle, monstrueuse, comme dans le cas de Verzeni, Legier, etc., elle sera seulement bizarre, comme chez l'individu porté à dérober des clous d'escarpins et des tabliers de femme (v. s. page. 123).

L'analogie est d'autant plus évidente que le plus grand nombre d'entre eux, p. ex. L. P. (1<sup>ère</sup> partie, chap. II, n°s 15-16), Bor... (1<sup>ère</sup> partie, chap. II, n° 15), la N. R. et la jeune fille adonnée à la masturbation dont parle Esquirol (1<sup>ère</sup> partie, chap.

II, n° 18), se sentent déjà portés non seulement à la luxure, mais encore à de vrais crimes : au vol, par exemple.

Les anomalies de l'affectivité ne font pas, d'abord, saillie, et la raison en est simple : elles sont tenues dans une espèce de pénombre par le fait impulsif, qui a une influence énorme, et qui, grandissant d'une façon disproportionnée à la cause, fait oublier le germe dont il est sorti. Peut-être, aussi, se concentre-t-il seulement dans une direction donnée, et seulement à certaines périodes laissant le malade dans un état d'apparence normale.

Ainsi, chez Verzeni et chez Garayo, la perte de l'affectivité ne se manifestait que d'une façon périodique, et par leur manie barbare d'étrangler des femmes. Mais l'apathie dont ils firent montre après leur crime à l'égard de leurs parents, de leurs victimes, de leur supplice même, prouve bien que l'affectivité était atteinte, même en dehors des tendances spéciales qui les avaient poussés (V. chap. XIII.

Il n'est, en somme, question que du degré, de la direction accidentelle vers un courant donné plutôt que vers un autre ; mais il y a toujours un fond de névropathie ; il y a toujours un arrêt de développement de quelques facultés qui persistent à l'état d'enfance, et, comme dans l'enfance, se traduisent subitement par un acte, sans qu'on puisse les arrêter par le frein de l'intelligence, par la prévision de mésaventures possibles, ni par le mépris cru sens moral offensé.

[Retour à la table des matières](#)

2. — J'ai déjà prouvé, statistique en main (3<sup>e</sup> partie, chap. VI), et en m'appuyant sur les observations d'autrui, que tous ces traits se rencontrent avec la plus grande exactitude chez le criminel-né ; j'aurais pu le prouver mieux encore par le seul exposé de leurs confessions. — C'est ainsi qu'un voleur me disait : « Nous l'avons dans le sang ; ne verrais-je qu'une aiguille, je ne puis m'empêcher de la prendre, quoique, un peu plus tard, je sois disposé à la rendre ». Le pickpocket Bor... (*Archivio*, I, 203) nous disait aussi qu'ayant volé dans les rues dès l'âge de 12 ans, volé au collège, sous les coussins de ses camarades, il était dans l'impossibilité de s'en abstenir encore, même quand il avait les poches bien garnies ; que s'il n'en trouvait pas l'occasion, il ne pouvait dormir, et, au milieu de la nuit, il se levait, mu par une impulsion irrésistible, et s'emparait du premier objet qui lui tombait sous la main.

Deham avouait à M. Lauvergne qu'il était irrésistiblement poussé au vol. « Ne plus voler, disait-il, serait pour moi comme ne plus vivre. Le vol est une passion qui brûle comme l'amour ; quand mon sang bouillonne dans ma tête et dans mes doigts, je crois que je me volerais moi-même, si c'était possible ». Sur les galères, il volait les cercles des mâts, les clous, les coussins des rameurs. Lui-même, après chaque vol, fixait le nombre des coups de bâton qui devaient lui revenir, quitte à recommencer après (*Les forçats*, p. 358).

[Retour à la table des matières](#)

3. — Il y a aussi, d'un autre côté, des malfaiteurs chez lesquels le procès de l'acte criminel prend absolument la forme et l'opiniâtreté de la manie impulsive. En voici quelques exemples :

Ponticelli a vu un voleur phthisique, à l'agonie, prendre une mauvaise chaussure appartenant à son voisin et la cacher dans son lit.

À la prison de Milan, il y a quelques mois, on assassinait un gardien d'humeur si douce, qu'il n'avait encouru la haine d'aucun de ses prisonniers. Le meurtrier, interrogé sur le mobile de son crime, répondit qu'il n'avait aucun sentiment de haine contre sa victime, mais qu'il s'était senti le besoin de tuer, et qu'il aurait frappé le directeur lui-même, s'il l'eût rencontré. C'était un vulgaire voleur de grand chemin, fils de bandit. — Feliciani rencontre sur sa route un commissaire avec qui il n'avait jamais eu le moindre rapport ; il lui demande son nom, et apprenant qu'il s'appelle Bianchi : « Et moi, lui — crie-t-il, je te donnerai du Noir ! » et il le tue sans autre motif. C'est exactement la même cause qui a porté un pellagre maniaque à tuer un curé (*curato*) en haine des Croâtes...

Dans l'excellente publication qui a pour titre *Rivista delle discipline carcerarie*, nous lisons cette curieuse confession d'un certain Visconti, condamné déjà vingt fois pour vol : « Je sais qu'on me qualifie de voleur émérite ; je ne suis qu'un voleur fieffé, à qui le courage manque pour assassiner. J'ai débuté en 1861 par une petite friponnerie, et puis j'ai avancé peu à peu dans la mauvaise voie. À mesure que la condamnation devenait plus forte, il me devenait plus difficile de trouver du travail. Alors je bus, je m'enivrai. En buvant je me sentais plus à l'aise, je ne songeais plus à mes malheurs. Marchant à l'aventure, regardant à droite et à gauche, dès qu'un objet se trouvait à ma portée, je m'en emparais sans prendre la moindre précaution, car je voulais me faire arrêter. C'est ce qui est arrivé. Sans cela j'aurais continué à voler ; je volerais d'ailleurs encore, si j'étais libre. Au moment du larcin, j'éprouve un vif plaisir ; mais ce plaisir passe vite et me laisse dans une grande agitation. L'appétit me manque, je ne dors plus ; je me remets alors à boire, et voici revenir déjà mes instincts de voleur. Je sens bien que je ne saurais triompher de ce vice maudit ; je suis même convaincu que, si j'étais riche et qu'il m'arrivât un jour de trop boire, je ne me conduirais pas autrement qu'aujourd'hui ; il est vrai qu'alors je pourrais indemniser les personnes lésées par moi. Je crois qu'à l'avenir la justice me rendrait un grand service en me laissant dans la prison où je me trouve, avec une occupation quelconque. Puisque je suis déshonoré, je serais bien mieux en prison qu'au milieu de la société. La nourriture qu'on me sert n'est pas très-abondante, mais je lui trouve un excellent goût ; mes deux couvertures et mon sac de paille me procurent un sommeil tranquille : j'aime la solitude. Mon cœur est fermé à toute affection, je ne demande que le repos, etc. ».

Quelle différence établir entre un pareil esprit, qui appartient à un vrai criminel, et celui du fou moral, affecté de tendances instinctives contre lesquelles il ne peut lutter ?

P... avait la manie de dérober les ornements des tombeaux, jusqu'à des pierres dont le poids excédait ses forces ; il dispersait les produits de ses vols chez tous ses amis, et était le premier à mettre les autres sur la trace de ses larcins. — Cependant., personne ne le croyait fou.

D. Vincent d'Aragon, après qu'on eut aboli les corporations, se fit libraire. Il vendait bien les livres de peu de valeur ; mais, pour ceux qui étaient rares, il ne pouvait se résigner à s'en défaire. Dans une vente publique, un certain Pastot, par une surenchère, se rendit acquéreur d'un livre qu'il désirait beaucoup posséder. Peu de jours après, Pastot et sa maison étaient consumés par les flammes. Encore quelques mois et l'on trouva un jour huit cadavres étendus sur la voie publique ; c'étaient ceux de riches étudiants, qui avaient fait des emplettes de livres. D. Vincent fut arrêté, on lui promit que ses livres de prédilection ne seraient pas dispersés, mais qu'on les réunirait dans la Bibliothèque de Barcelone ; alors il se décida à faire des aveux : il s'était introduit chez Pastot sous prétexte de lui porter le livre ; après l'avoir enlevé, il en avait étranglé le propriétaire et mis le feu à la maison ; un autre jour, un curé voulut lui acheter un incunable de grande valeur ; il essaya de l'en détourner, mais en vain ; le curé paya ce qu'il voulut et prit le livre : « Je me repentis tout à coup du marché, dit D. Vincent, et je courus après lui pour le prier de me rendre le livre. Il refusa et je le tuai ; mais je lui avais donné auparavant l'absolution *in extremis*. J'ai tué de même les autres : toujours dans une bonne intention. Je voulais enrichir la science, lui conserver des trésors. Si j'ai mal fait, qu'on me traite comme on voudra, mais qu'on ne me sépare pas de mes livres. Il n'est pas juste qu'on impose à ceux-ci un châtement que je mérite seul ». Le président lui demanda comment avait-il pu porter la main sur des créatures de Dieu. « Les hommes sont mortels, lui répondit-il ; mais il importe de conserver les livres, car ils sont la gloire de Dieu ». Il ne se plaignit pas d'être condamné à mort ; son seul regret fut d'apprendre que l'exemplaire, qu'il croyait unique, ne l'était point. (DESPINE).

À Strasbourg on se trouva un jour en présence de deux assassinats qui, pour tout le monde, étaient un mystère. Quelques années après ces meurtres, l'abbé Terenk fut arrêté et avoua qu'il les avait commis pour le seul plaisir de voir mourir ses victimes. Dans son enfance, il avait conduit des enfants dans les bois pour les pendre et avait ensuite brûlé leurs cadavres. Il fut condamné (GALL).

Le grand-père et le trisaïeul de Patetot avaient tué leurs épouses ; lui-même, très-avare, laisse mourir de faim sa femme et ses enfants ; un jour même il les attire près d'un cours d'eau et tente de les noyer. Il égorge un de ses fils coupable d'avoir dépensé la somme de 80 centimes. — Condamné à mort, il refuse de recourir en appel, parce qu'il faudrait payer les frais et l'avocat (DESPINE).

La servante Yegado empoisonna trente personnes, les unes pour gagner quelques sous, les autres par un sentiment puéril de vengeance, d'autres enfin sans motif aucun ; elle fut assez habile pour éloigner d'elle tout soupçon, sauf la dernière fois ; elle avait même su se faire plaindre comme une victime du destin qui semait la mort sur ses pas. C'était d'ailleurs une criminelle véritable ; toutefois elle souffrait continuellement de la tête, et on l'avait vue un jour déchirer les habits et les livres de pauvres pensionnaires contre lesquelles elle n'avait aucun motif de haine.

La Jeanneret, qui empoisonna neuf personnes de ses amies et dont elle gardait, en souvenir, une boucle de cheveux, comptait dans sa famille des parents aliénés et portés au suicide ; elle-même était atteinte d'hystérie, et s'était fait cautériser au fer rouge et sans qu'il en fût besoin, la matrice et le rectum. Elle se sentait irrésistiblement entraînée à prendre elle-même les poisons (atropine et morphine) qu'elle administrait aux autres.

Fitz-Gerald, secrétaire de lord Peel, dès sa première jeunesse était grand amateur de livres rares, mais non au point d'en paraître ridicule ; il le devint par suite d'infortunes conjugales. « Je ne puis expliquer, dit-il, ce qui s'est passé en moi. J'étais soumis à une volonté plus forte que la mienne ; je désirais des livres, je les achetais, j'en désirais encore ; 12, 20, 30 volumes achetés en un seul jour ne suffisaient pas à me satisfaire : qu'ils eussent ou non de la valeur, peu m'importait. Rentré chez moi, je déposais mes livres et ne songeais qu'à m'en procurer d'autres. J'en ai acheté pour 12 mille livres sterling ». Mais il ne se contenta pas d'en acheter, il en vola, aussi, quelques-uns, à un libraire de Londres, et fut condamné à deux ans de prison.

Le berger Légier, qui vivait seul au milieu des rochers, et dans une continence absolue, saisit un jour, sous le coup d'une impulsion irrésistible, un enfant qui passait dans le bois où il se trouvait, lui arracha les entrailles, le souilla et s'abreuva de son sang.

M. Tarchini-Bonfanti m'a raconté le cas d'un soldat allemand qui, après avoir violé trois femmes, leur déchira avec les doigts le périnée de façon à ne faire qu'un seul cloaque du vagin et de l'anus. — M. Tardieu parle d'un débauché, véritable brute, qui, irrité de la résistance que lui opposait une femme de *soixante ans*, lui enfonça les mains dans le vagin et lui arracha les entrailles ; on en voyait des lambeaux sur la voie publique. — Gilles de Retz, maréchal de France, aimait à contempler les convulsions des agonisants ; il tua, pour satisfaire ses infâmes passions, plus de 800 enfants. Chez lui, la folie de la luxure s'alliait à une teinte bizarre de religion. Il avoua que, s'il s'était trouvé à la cour, il aurait attenté à la vie du Dauphin lui-même.

Le marquis de Sade se plaisait à faire déshabiller des filles publiques, à les fouetter jusqu'au sang, puis à panser leurs blessures. Il s'était fait une sorte d'idéal de ce mélange de luxure et de cruauté ; il érigeait sa conduite en apostolat.

M. Brière de Boismont cite un capitaine qui obligeait sa maîtresse à s'appliquer des sangsues aux parties honteuses toutes les fois qu'il l'approchait ; la malheureuse finit par devenir complètement anémique et l'on dut la conduire à l'hospice. Le même auteur raconte que le marquis de S... faisait lier par ses gens une fille de joie, lui criblait le corps de blessures, spécialement près des parties honteuses, et se mettait en devoir de la violer quand il la voyait évanouie.

L'avocat Carrara a défendu en justice un certain H..., qui, en plein jour et *coram populo*, avait renversé et violé, sur la place publique, trois femmes sortant de l'église. Le coupable fut laissé libre sous la surveillance de son père ; mais, l'année suivante, à la même époque, il coupa la tête d'un chat et la mit dans une marmite. On l'enferma pour quelques jours, puis on le relâcha. L'année d'après encore, et toujours à la même époque, il eut un court accès de délire, puis il se rendit en Corse où, au bout d'un an, il se fit condamner pour viol et homicide.

Tous ces malheureux ont été condamnés comme coupables. — Qui ne voit, cependant que, dans leur cerveau, le crime se trouvait confondu avec la forme impulsive de la folie morale, et de l'épilepsie larvée ?

[Retour à la table des matières](#)

4. — Entendons-nous, pourtant. Je ne veux pas dire qu'à l'état normal la volonté soit libre, comme le pensent les métaphysiciens ; — mais, en cet état, les actes sont déterminés par des motifs, des désirs qui ne sont pas en opposition avec le bien-être social. — Ces mauvais instincts, quand ils se font jour, sont plus ou moins réfrénés par d'autres mobiles, amour de la louange, crainte du châtimeut, de la honte, de l'église ; ou par l'hérédité, ou encore par de bonnes habitudes dues à une incessante gymnastique de l'esprit. — Tous ces motifs restent sans influence sur le fou moral et sur le criminel-né, et voilà pourquoi ceux-ci fournissent la cote maxima des récidives.

## Chapitre XVI

---

### Résumé de la troisième partie et de l'ouvrage.

---

[Retour à la table des matières](#)

1. — *Résumé.* — Les études qui forment la troisième partie de ce volume s'accordent admirablement avec celles qui ont été développées dans la seconde, pour nous faire voir dans le criminel l'homme sauvage et en même temps l'homme malade.

Nous trouvons, en effet, en tête des caractères distinctifs, le tatouage, plus fréquent chez les mineurs que chez les adultes (la proportion est de 34 à 10), plus fréquent aussi chez les récidivistes (20 %), les hommes de sang (20 %), les voleurs (14 %), que chez les escrocs (11 %). Ce tatouage, avec ses formes obscènes, sa diffusion par tout le corps, la vanité qu'il dénote, nous fait entrevoir une grande insensibilité au moral et plus grande encore au physique, en même temps qu'il nous rappelle les habitudes tout à fait analogues des peuplades sauvages<sup>1</sup>.

L'esthésiomètre et l'algomètre électrique nous ont prouvé, de la façon la plus précise, que la sensibilité à la douleur diminue dans le rapport de 34 à 49 mm., surtout au côté droit, et que le tact s'émousse plus fortement à droite, avec une cote supérieure de parité (54 à 51 %). Or, c'est là un signe d'infériorité aux yeux de quiconque veut se rappeler que toute asymétrie est un signe d'évolution (DELAUNAY).

On a remarqué aussi que, chez les criminels, l'acuité visuelle était plus forte à gauche, contrairement à ce qui a lieu à l'état normal ; et, chose curieuse, pendant que leur sensibilité s'émousse dans toutes les autres parties du corps, ici elle progresse et est deux fois plus vive que chez les honnêtes gens. Ce fait, joint à un autre qui s'y rattache étroitement, la grande capacité de l'orbite, rappelle

---

<sup>1</sup> Voir l'étrange obscénité des tatouages dans la planche XXXII, dont mon ami Boselli m'a fait cadeau et qu'il a trouvé sur des soldats criminels.

absolument les sauvages, comme les rappellent peut-être aussi le grand nombre de daltoniques que l'on rencontre parmi eux, et leur sensibilité plus vive à l'aimant et aux météores <sup>1</sup>.

Importante et curieuse aussi est l'anomalie fréquemment causée par la faiblesse des réflexes tendineux (23 %), et par leur exagération (16 %), plus remarquable chez les voleurs de grand chemin et les escrocs, moins chez les voleurs. Ce fait se rencontre uni à la fréquence des spasmes musculaires, de la chorée, de l'ataxie, de l'épilepsie ; la meilleure preuve en est que les condamnés épileptiques sont ceux qui nous ont fourni le contingent le plus considérable d'absence de réflexes. Ici ce n'est plus l'atavisme qui se trouve en cause ; c'est une maladie bien caractérisée des centres corticaux.

L'étude dynamométrique est, aussi, de grande importance. Non qu'elle nous donne une idée de l'agilité particulière <sup>2</sup>, souvent simiesque, dont ils sont doués pour la plupart ; mais elle nous fait constater une prévalence relative des forces musculaires au côté gauche, prévalence que l'étude du mancinisme a confirmée, puisque ce phénomène a été relevé chez les criminels dans une proportion de 13 % pour les hommes et de 22 % pour les femmes ; c'est-à-dire trois et quatre fois plus souvent qu'à l'état normal. Tout cela, joint à ce que nous avons observé touchant la sensibilité, indique un nouveau caractère atavistique ; mais nous fait soupçonner aussi chez les criminels, en opposition aux gens de bien, une prépondérance du lobe droit du cerveau. Or, cette prépondérance, le peu de recherches anatomiques qu'on a pu faire l'ont à nouveau confirmée, en même temps qu'elles complétaient les premières lignes d'un nouveau caractère atavistique de grande importance, puisqu'il nous fait voir que les asymétries de la face et du crâne, si souvent rencontrées chez les criminels, et que les théories modernes feraient considérer comme une marque de perfection, n'ont pas pour eux ce caractère, et cela pour deux motifs : d'abord, parce qu'il y a une énorme exagération, ensuite, parce qu'on les constate dans le côté droit du cerveau et non dans le côté gauche qui, chez l'homme honnête et civilisé, l'emporte par son activité et son volume.

Les observations et les expériences faites au moyen du nitrite d'amyle, nous ont montré les criminels, et en particulier les voleurs, souvent incapables de rougir. Cette incapacité s'est présentée jointe à la rareté de réaction vasculaire sous l'influence de la douleur, prouvée par l'hydrosphygmographe ; elle ne se démentait que dans les cas où leurs tendances gloutonnes ou lascives étaient en jeu. Ainsi se trouvent expliqués, pour la première fois, en même temps que l'analgésie, la plus

---

<sup>1</sup> Maggiorani a constaté que les Zoulous, comme les bêtes sauvages, tigres, lions, etc., étaient extrêmement sensibles à l'action de l'aimant. — Dans le livre qui a pour titre *Pensiero e meteore* (*Bibl. internat.*, 1878, p. 43-53), j'ai établi que les animaux d'ordre inférieur, ainsi que les fous, sont plus sensibles que les autres à l'action météorique, et qu'ils la pressentent souvent deux ou trois jours d'avance.

<sup>2</sup> Nous savons aujourd'hui, par M. Lindau, que les voleurs de Berlin ont un *club* d'athlètes, où ils donnent des représentations d'acrobatie (*Nord und Sud*, 1883).



grande longévité relative et le poids plus lourd des criminels, malgré la maladie qui les mine dès leur naissance. Ainsi s'explique, encore, l'extrême insensibilité morale et affective qui est le trait le plus saillant de leur caractère ; insensibilité telle, qu'ils n'ont aucun souci de leur propre vie, se tuent avec la même déplorable facilité, avec laquelle ils voient ou provoquent la mort d'autrui. Ce spectacle devient même pour eux un vrai plaisir, un besoin (3<sup>e</sup> partie, chap. VI), sous l'impulsion de la vengeance ou de la haine, ou même seulement par suite de l'habitude. De là cette absence apparente, ou du moins cette incohérence de motifs, que l'on remarque souvent dans les crimes les plus atroces. Les seules passions qui survivent en eux sont la vengeance et la vanité, la vanité du crime surtout, l'amour des alcooliques, du jeu et la luxure. Cette dernière est chez eux plus précoce que tenace ; elle remplace l'amour et s'éteint assez vite, sauf dans certains débauchés et dans les hommes de sang.

Sans doute, ils n'ignorent pas ce qui est justice ; mais ils ne le sentent point. Ils déforment la morale, comme la religion, au gré de leurs passions.

De là la fréquence des récidives qui, pour certaines fautes, en particulier pour la rébellion (100 %), le vol (70 à 72 %), les coups et blessures (57 à 60 %), la bigamie (50 %), et l'incendie (40 %), deviennent plutôt la règle que l'exception ; et, si on les met en rapport avec les crimes les plus fréquemment commis dans la jeunesse, vol, stupre, vagabondage, coups et blessures, meurtres, incendies, on voit que ceux-ci constituent le contingent spécial des criminels-nés. On ne pourrait, en effet, les qualifier ainsi au point de vue juridique, si l'on n'en constatait la récidive, directe ou indirecte, peu importe. — Car un bon nombre des caractères anthropologiques et biologiques qui les distinguent peuvent, bien qu'en des cas plus rares, être attribués aux sourds muets, aux fous, aux enfants de parents tuberculeux.

On ne peut dire, d'ailleurs, que leur intelligence soit intacte, complète. Le génie n'est, chez eux, qu'une exception, surtout si l'on considère la perpétration des crimes dans lesquels l'habileté dont ils font preuve vient seulement de ce qu'ils répètent toujours les mêmes actes, et aussi de leur astuce, que l'un a très-bien appelée le bouclier dont l'homme se sert pour couvrir un fond de faiblesse intellectuelle. Toujours la légèreté, la bizarrerie d'esprit, la fourberie, prévalent en eux sur la solidité, la ténacité et la cohérence. On le voit surtout dans l'argot, qui reproduit, comme le tatouage, les tendances de l'homme primitif. Cet homme primitif reparaît encore dans leurs sentiments religieux, dans leurs associations criminelles qui, par leur réglementation sanguinaire, la domination tout-à-fait personnelle de leurs chefs (TACITE, *Germ.*, VII), la façon tout anarchique dont elles se désagrègent et se reforment selon le besoin du moment, rappellent bien une tribu de sauvages.

[Retour à la table des matières](#)

2 — *Folie morale*. — L'analogie du fou moral, du criminel-né et de l'épileptique apaisent pour toujours un différend qui s'éternisait entre les moralistes, les juristes et les psychiatres, et qui éclatait parfois aussi, entre les écoles psychiatriques. La situation était même d'autant plus délicate, que par un hasard extraordinaire, tout le monde avait raison. En effet, d'un côté, on objectait, à bon droit <sup>1</sup> que les caractères attribués au fou moral appartiennent en propre au criminel ; de l'autre on n'avait pas tort de soutenir que les divers caractères du criminel-né se retrouvent avec la plus grande exactitude, en bien des cas, chez le fou moral.

On arrive ainsi à comprendre pourquoi des savants très-respectables n'ont pu s'accorder sur le diagnostic d'un criminel, et ont déclaré coupables des individus qui certainement étaient fous, ou, tout au moins, mal équilibrés, comme Guiteau, Menesclou, Verzeni, Prunier, Agnoletti, Lawson, Militello, Garayo, Passanante. On comprend que Cacopardo, examinant les cas attribués à la folie morale par Pinel, ait soutenu qu'il s'agissait de coupables ; de même que presque tous les fous moraux de Bigot sont de véritables criminels.

De l'aveu de Krafft-Ebbing, le bagne est rempli de fous moraux ; c'est que l'on avait cherché l'essence de la folie dans le désordre de l'intelligence, d'où il résultait qu'aux yeux de médecins peu expérimentés la plupart des fous moraux étaient des coupables ordinaires.

La vérité est que tous avaient raison, puisque les deux choses étaient réunies dans le même sujet.

---

<sup>1</sup> M. Balfour-Brown, dans son travail sur la folie morale, s'exprime ainsi : « Une folie morale, une affection de l'âme caractérisée par des propos ou des actes délictueux, n'a jamais existé. On devrait laisser de côté, une bonne fois, cette dénomination malheureuse, et dire que le sujet souffre, par exemple, d'une faiblesse psychique, où d'une disposition à la mélancolie, accompagnée d'anxiété et du délire de la persécution, et que cet état le pousse à des actions délictueuses ». — Knap nie l'existence de la folie morale comme maladie distincte, et la regarde comme une complexe symptomatique qui se vérifie quelquefois dans le prodrome des maladies mentales. Les autres individus qui présentent une pareille complexe symptomatique, dit Knap, sont pour la plupart des délinquants. (Bonfigli. *Rivista di freniatria*. 1872).

M. Bonfigli a raison d'objecter que le terme de folie suppose toujours une maladie acquise, tandis que la folie morale est presque toujours congénitale. Aussi vaudrait-il mieux l'appeler idiotie, imbécillité morale, d'autant mieux qu'elle a avec celle-ci, comme avec le crétinisme, ses nombreuses analogies physiques, par exemple, vice de la base du crâne, grandeur démesurée des oreilles et des mâchoires, rareté de la barbe. Mais ce n'est là qu'une question de mots, et nous savons qu'à ce propos l'usage est un despote souvent aveugle. (*Rivista di freniatria*. 1873).

[Retour à la table des matières](#)

3. — *Influence de l'épilepsie.* — Mais la théorie de l'atavisme du crime se complète et se corrige par l'adjonction de la nutrition déficiente du cerveau, d'une mauvaise conductibilité nerveuse, d'un manque d'équilibre des hémisphères, par la condition épileptique. C'est, en un mot, la maladie qui vient s'ajouter à la monstruosité. M. M. Sergi (*Rivista filosofica scientifica*, 1883) et Bonvecchiato (1. c.), partant de l'induction pure, mais géniale, l'avaient déjà entrevu.

L'épilepsie explique la plagiocéphalie, les asymétries de tout le corps, la sclérose du crâne, les ostéophytes du clivus, l'hémorragie des méninges, les adhérences de la dure-mère, les adhérences des cornes postérieures, les ramollissements et les scléroses du cerveau, les fréquentes insuffisances valvulaires, la pigmentation des cellules nerveuses, l'hyperplasie cellulaire le long des faisceaux nerveux, qui indiquent des procès déjà anciens congestifs et hémorragiques, enfin, l'œdème de la couche corticale et l'athérome des temporales. Ces altérations, à leur tour, expliquent l'inégalité ou la dilatation des pupilles, les erreurs dans les réflexes tendineux, la contraction des muscles, la chorée, l'analgésie et l'anesthésie, l'absence de réaction vasculaire, l'incohérence et la bizarrerie propres à la folie, la cruauté, le plaisir de faire le mal pour le mal, la perte de l'affectivité, la lésion du sentiment, qui suffit pour former le caractère pathognomonique exclusif, et peut exister, sans lésion apparente de l'intelligence, et laisser des traces dans la prévalence des anomalies faciales, dans celles de l'œil surtout, sur les anomalies du crâne.

4. — *Arrêt de développement.* — me serait facile d'expliquer la genèse du mal, en me réunissant à cette phalange d'aliénistes, qui soutiennent le concept de la dégénérescence, somatique et psychique, qui fait suite à l'hérédité morbide, et qui irait en progressant toujours dans la suite des générations jusqu'à la stérilité. Cette école exagère même ce concept au point de se contenter d'un seul des signes des dégénérescences, même du plus insignifiant, de l'organisme, pour en admettre l'existence.

Je ne suis pas contraire, en ligne générale, à cette théorie, qui a un grand fondement de vérité : seulement à une époque où la science vise toujours à l'analyse, cette conception me paraît trop large ; il me semble qu'elle embrasse un trop grand nombre de régions du champ pathologique, allant du crétin à l'homme de génie, du sourd-muet au cancéreux, au phtisique ; et qu'il est impossible de l'admettre sans restriction. Je crois qu'il vaut mieux, pour le moment, accepter l'arrêt de développement, qui nous est apparu solidement établi sur une base anatomique, et qui a le mérite de concilier l'atavisme avec l'état morbide. Nous connaissons, en effet, les causes de cet état : par suite d'un arrêt de développement, certains organes, surtout ceux des centres psychiques imparfaitement nourris, présentent à toute action externe un *locum minoris resistentiæ*, d'où naissent les phénomènes hypérémiqes, inflammatoires, pigmentaires, épileptoïdes, et, d'autre

part, les impulsions et les idées fixes qui, dans leur bizarrerie sans bornes, ne laissent plus entrevoir aucune connexité avec l'atavisme.

Ainsi s'explique l'infinie variété des formes que revêtent la criminalité et la folie morale, selon qui est compromise l'une ou l'autre des régions de l'organisme, surtout des centres corticaux — tandis que les autres ne subissent aucune modification, du moins appréciable. Comme me l'ont appris mes études sur la fossette occipitale moyenne dans les races sauvages (v. s. p. 188, et mon *Archivio*, IV, p. 507), et sur le mancinisme dans la nôtre, si, en règle générale, les anomalies atavistiques sont souvent accouplées, il y en a cependant quelques-unes qui restent isolées dans certaines races, chez certains individus très-avancés dans leur développement et n'offrant pas d'autre anomalie<sup>1</sup>. — D'autre part, on peut ne pas en rencontrer dans les races inférieures. De là une sorte de mosaïque ne laissant pas facilement entrevoir comment tout aboutit à un arrêt de développement, alors même qu'il se rencontre des conditions, comme, par ex., une intelligence ouverte, une taille élevée, un poids normal ou même extraordinaire, — qui sembleraient établir clairement le contraire.

Partant de là, nous comprendrons, sans peine, pourquoi certains caractères biologiques, atavistiques, très-singuliers, se rencontrent, plus chez des criminels (p. ex. le mancinisme chez les escrocs) qui n'ont presque aucune anomalie anatomique, et pourquoi la perte de l'affectivité, caractère saillant du fou moral et du criminel-né, peut se rencontrer sans lésion apparente de l'intelligence.

C'est le phénomène de la colonie linéaire, qui laisse une trace dans les fonctions aussi bien que dans les tissus du délinquant, et grâce à laquelle une anomalie seule, isolée, peut, en certains cas, tenir la même place que beaucoup d'autres réunies, et se manifester en leur absence. Grâce à elle, on peut trouver des variétés (l'œuvre de Marro nous les a précisées) aussi grandes parmi les espèces des criminels que entre ceux-ci et les normaux.

[Retour à la table des matières](#)

5. — *Atavisme du crime*. — L'arrêt de développement, et l'état épileptoïde peuvent très-bien concilier la maladie avec l'atavisme, qui malgré la maladie, ou plutôt d'accord avec elle, reste un des caractères les plus constants du criminel-né. Quiconque a parcouru ce livre aura pu se convaincre que le plus grand nombre des caractères de l'homme sauvage se retrouvent chez le malfaiteur. Tels seraient, par exemple, la rareté des poils, l'étroitesse du front, le développement exagéré des

<sup>1</sup> Par exemple l'*os de l'Inca* et la *fossette occipitale moyenne* qui se rencontrent, fort souvent, chez les Américains et presque jamais chez les Noirs. Ceux-ci, au contraire, se distinguent par l'apophyse temporelle du frontal, qui manque presque toujours aux Américains (V. *Revue scientifique*, 1883). Nous avons souvent rencontré, chez des gens honnêtes comme chez des scélérats, le mancinisme moteur et le mancinisme sensoriel indépendants l'un de l'autre.

sinus frontaux, la fréquence plus grande des sutures médio-frontales, de la fossette occipitale moyenne, des os wormiens, surtout des épactaux, les synostoses précoces, particulièrement au front, la saillie de la ligne arcuée du temporal <sup>1</sup>, la simplicité des sutures, l'épaisseur plus grande de la boîte du crâne, le développement disproportionné des mâchoires et des pommettes, le prognathisme, l'obliquité et la capacité plus grande de l'orbite et de l'aire du trou occipital ; la prééminence de la face sur le crâne, parallèle à celle des sens sur l'intelligence, la peau plus brune, les cheveux plus épais et hérissés, les oreilles à anse ou charnues, les bras plus longs, les cheveux plus noirs, le visage glabre chez les hommes, la pelurie du front, une plus grande acuité visuelle <sup>2</sup>, la sensibilité considérablement diminuée (d'où résultent la disvulnérabilité, et ensuite un poids plus grand et une plus grande longévité), l'absence de réaction vasculaire, la précocité qui est un des caractères essentiels du sauvage <sup>3</sup>, une plus grande analogie entre les deux sexes, et une uniformité de physionomie plus grande, le mancinisme, l'incorrigibilité plus grande chez la femme, la sensibilité physique peu prononcée, la complète insensibilité morale et affective, la paresse, le manque absolu de remords, l'imprévoyance, qui ressemble parfois à du courage, et le courage qui alterne avec la lâcheté, une extrême vanité, la passion du sang, du jeu, des alcools ou de ce qui peut les remplacer, les passions aussi promptes à disparaître qu'elles ont été violentes, un esprit très-superstitieux, une susceptibilité exagérée du *moi* et enfin la conception toute relative de la divinité et de la morale <sup>4</sup>.

<sup>1</sup> Et son rapprochement. Voir Pl. XXXIX, A, B, crâne de voleur étudié par Amadei.

<sup>2</sup> D'après les nouvelles recherches de Ron et Ottolenghi (*Archivio di psichiatria*, VII, 4, 1884) en contradiction avec celles de Riliakow, que nous avons citées.

<sup>3</sup> SPENCER, *Principes de sociologie*, p. 78.

<sup>4</sup> V. 1<sup>re</sup> partie, chap. I § 3. Aux exemples qui s'y trouvent, j'ajouterai les suivants. — Schweinfurt a vu quelques peuplades nègres se servir de la chair humaine en guise de monnaie. Les Boschmanns, dit Fritsch (*Die Eingeborenen Sud Africa*, 1873), sont de véritables enfants : suivant toujours l'impulsion du moment, dépourvus de toute prévoyance, ils font consister le bonheur dans une nourriture abondante. Un missionnaire, après avoir fait aux Koron une prédication sur le remords, demandait à l'un d'entre eux quelle idée il s'en faisait : « Ce doit être, répondit le sauvage, quelque chose comme la colique » (TYLOR, l. c.). Le genre humain, écrit le même auteur, s'est fait à diverses époques, des idées différentes sur la morale ; la morale se confondait avec l'usage. — Les Massagètes et les Vendes (HÉRODOTE) tuaient leurs vieillards, les faisaient bouillir et les mangeaient dans un festin. Selon Elien, les anciens Sardes se croyaient obligés de tuer leurs pères à coups de massue, quand ils devenaient vieux ; les Romains faisaient de même. — L'étymologie sanscrite de crâne, *Karana* (vare) et de *coppa* (nuque, coupe), de *Kopf* = *crepa* dans le dialecte vénitien, s'explique par l'habitude qu'ont encore certains brigands, p. ex., Mammone, de boire dans un crâne en guise de tasse. — En Perse, au Pérou, en Égypte, l'inceste était permis, et même obligatoire pour les rois. — Les sauvages ne peuvent fixer longtemps leur attention sur un même point ; ils n'ont de sentiments durables que sous le coup des passions qui sont en eux instables, fugitives, mais violentes, comme chez les enfants (SPENCER, *Psich. of man*. 1863). — Celui qui voudrait trouver, dans l'antiquité, un fait analogue à l'étrange confession de la marquise de Brinvilliers, n'a qu'à lire le rituel des funérailles égyptiennes ; il y verra consignés au rang des plus grands crimes, à côté de l'avortement et de l'assassinat, le meurtre d'un animal sacré et la défécation dans le Nil. — Les Australiens, écrit Eyre, n'ont pas l'idée du juste : leur seule règle de conduite consiste à s'assurer s'ils sont ou non en force (*Discov. in Centr. Austr.* VII.)

Les analogies vont jusqu'aux plus petits détails que l'on ne saurait bien pressentir ; p. ex., l'abondance des métaphores et des onomatopées, des automatismes, des allusions obscènes, des étymologies renversées, des personnifications de choses inanimées, toutes choses observées dans leur façon de parler ; les lois improvisées que se donnent leurs associations, l'influence toute personnelle des chefs (TACITE, *Germ.*, VII), la coutume du tatouage, des hiéroglyphes, une littérature toute spéciale, qui rappelle celle des temps héroïques, pour employer l'expression de Vico, où le crime obtenait des éloges, et où la pensée tendait à revêtir, de préférence, la forme rythmique et poétique (V. *Genio e follia* (4<sup>e</sup> édit.).

[Retour à la table des matières](#)

6. — *Applications.* — Cet atavisme explique la nature et la diffusion de certains crimes. Ainsi, l'on ne se rendrait pas un compte bien exact de la diffusion énorme de la pédérastie, de l'infanticide, crimes pour la perpétration desquels on voit souvent se former de vraies associations, si l'on ne se rappelait le temps où à Rome, en Grèce, en Chine, à Tahiti, les faits de ce genre, loin de passer pour des crimes, faisaient quelquefois partie des coutumes nationales. Cet exemple nous permettra peut-être de comprendre la présence fréquente de goûts esthétiques (v. 3<sup>e</sup> partie, chap. IX) chez les pédérastes, absolument comme chez les anciens Grecs ; surtout si nous voulons bien nous rappeler, avec M. Sergi <sup>1</sup>, qu'il y a dans l'hérédité une vraie stratification ; c'est celle-ci qui favorise, chez nous, la reproduction des instincts de l'homme préhistorique et ceux aussi de l'homme du moyen-âge. Ainsi s'expliqueraient, p. ex., les crimes récemment commis par les antisémites, les querelles de clocher, où nous pourrions voir une haine héréditaire datant du moyen-âge ; ainsi encore la manie du duel, que rien ne peut réfréner.

Si nous poursuivons, plus loin encore, les analogies atavistiques, si nous remontons au-delà de la race, dans les animaux inférieurs, nous pourrions trouver la raison de quelques autres apparences du monde criminel qui, par elles-mêmes, semblent inexplicables, même à l'aliéniste. Telles sont : la soudure fréquente de l'atlas avec l'occiput, la saillie des canines, l'aplatissement du palais : la concavité de l'apophyse basilaire, la fréquence de la fosse occipitale moyenne et son développement exagéré, précisément comme chez les lémuriens et les rongeurs ; la persistance des poils sur le visage, les arrêts de développement du cerveau, comme la formation d'un opercule du lobe occipital <sup>2</sup>, l'ouverture de la fossette de Silvius, la séparation des scissures calcarone et occipitale, l'hypertrophie du vermis ou du cervelet tout entier, ou encore le lobe moyen affectant la même forme que celui des mammifères, la tendance au cannibalisme alors même que la vengeance n'est pas en jeu, et, mieux encore, cette forme de férocité sanguinaire jointe à la luxure,

<sup>1</sup> *Della stratificazione del carattere nei delinquenti*, Turin, 1883.

<sup>2</sup> Ces faits, découverts par Flesch, ont été retrouvés dans les criminels de Rome par le dort. Mingazzini. (Laborat. du prof. Todaros).

que nous avons rencontré dans Gille, Verzeni, Garayo, Legier, Bertrand, Artusio, dans le marquis de Sade <sup>1</sup>. Chez ces criminels, il est vrai, l'atavisme était presque toujours favorisé par l'épilepsie, l'imbécillité ou la parésie générale ; mais cela ne nous rappelle pas moins l'époque où chez l'homme, comme chez les animaux, l'accouplement était précédé et accompagné de luttes féroces et sanglantes dont le but était, soit de dompter la résistance de la femme, soit de vaincre les rivaux en amour. On voit encore dans plusieurs tribus australiennes, l'amant se cacher derrière une haie pour attendre sa fiancée, la terrasser, quand elle passe, d'un coup de massue, et l'emporter ainsi à demi morte dans la demeure conjugale. Cet usage a laissé quelques traces dans le rite nuptial de beaucoup de nos vallées ; on le retrouve dans l'horrible fête du Jagranath, et dans les bacchanales de Rome, où jeune homme qui refusait de se laisser souiller était coupé en morceaux si petits qu'il était impossible d'en retrouver le cadavre (T. LIVE, XXXIX, chap. VIII).

Le premier et le plus illustre peintre de la nature, Lucrèce, avait observé que, même dans les cas ordinaires où les sexes s'unissent, on peut surprendre un germe de férocité à l'égard de la femme ; germe qui nous porte à la frapper quand même elle ne nous résiste pas <sup>2</sup>.

Je connais un poète distingué qui se sent pris de désirs lubriques dès qu'il voit dépouiller un veau ou pendre à l'échalas ses chaires sanguinolentes ; un autre qui éprouve des pollutions rien qu'en étouffant un poulet ou un pigeon. — Mantegazza reçut un jour la confession d'un ami qui, ayant eu à tuer quelques poulets, ressentit après avoir égorgé le premier, une joie barbare à plonger ses mains dans les entrailles chaudes et fumantes, et qui au milieu de cette espèce de fureur, s'était senti tout à coup en proie à un accès de luxure (*Fisiol. Del piacere*, Milan, 1870).

Qu'en conclure ? Sinon que les crimes les plus affreux, le plus barbares, ont un point de départ physiologique, atavistique, dans ces instincts animaux qui peuvent bien s'émousser pour un temps dans l'homme, grâce à l'éducation, au milieu, à la crainte du châtement ; mais qui renaissent tout à coup sous l'influence de certaines circonstances, comme la maladie, les météores, l'imitation, l'ivresse spermatique, fruit d'une trop longue continence. C'est pour cela, sans doute, qu'on les remarque surtout à l'âge où commence la puberté, chez les parésiques, les individus qui mènent une vie sauvage, ou ceux qui se trouvent contraints au célibat ou à la solitude, comme les prêtres, les bergers, les soldats <sup>3</sup>.

<sup>1</sup> V. 3<sup>e</sup> partie, chap. XIII (fin). — Artusio souilla un jeune homme par une blessure qu'il lui avait faite à l'abdomen. — Mainardi cite un certain Grassi qui, furieux de voir ses avances repoussées, tua la femme qui lui résistait, puis son père, son oncle, et enfin plusieurs bœufs. Après quoi il alla se jeter dans les bras de sa maîtresse (V. LOMBROSO, *Verzeni ed Agnoletti*, Florence, 1873).

<sup>2</sup> Osculaque adfigunt, quia non est para voluptas ;  
Et stimuli subsunt, qui instigant lædere id ipsum, Quodcumque est, rabis unde illa germina surgent ».  
(*De Rer. Nat.*, lib. IV, vers 1070).

<sup>3</sup> Voir volume II.



Puisque nous savons que certaines conditions morbides, comme les blessures à la tête, les méningites, l'alcoolisme et autres intoxications chroniques, ou certaines conditions physiologiques, telles que l'accouchement, la sénilité, peuvent provoquer un arrêt de développement et une irritation dans les centres nerveux et, par suite, une tendance épileptique et un retour atavistique, il ne nous sera pas difficile de comprendre que ces mêmes conditions facilitent les tendances criminelles.

Sachant, en outre, que la différence est bien petite, quelquefois nulle, entre le criminel, l'homme du peuple sans éducation et le sauvage, nous ne serons pas surpris de voir, d'un côté, l'homme du peuple, même honnête, témoigner souvent au criminel une véritable prédilection<sup>1</sup>, s'en faire une espèce de héros, et finir par lui rendre après sa mort des honneurs divins<sup>2</sup>; de l'autre, les galériens se mêler avec tant de facilité aux sauvages et adopter leurs mœurs, sans en excepter le cannibalisme (BOUVIER, *voyage à la Guyane*, 1866), comme cela a lieu dans l'Australie et à la Guyane.

Voyez nos enfants avant qu'on ait commencé leur éducation ; ils ne font aucune distinction entre le vice et la vertu ; ils volent, frappent, mentent sans la moindre appréhension. Comment nous étonner après cela si tant d'enfants laissés à l'abandon, orphelins ou enfants trouvés, se laissent aller au mal ? S'ils font preuve d'une précocité effrayante dans le crime ? Et nous comprenons enfin que le trait de caractère le plus odieux du coupable et du fou moral, la méchanceté sans cause, puisse être considérée comme une continuation de l'âge enfantine, comme un état *d'enfance prolongée* : et que la folie morale, aussi bien que la tendance au crime, puisse encore se manifester par le seul fait d'une mauvaise éducation qui, au lieu de mettre un frein, apporte plus de facilité aux mauvais penchants congénitaux (voir première partie, chap. II, no<sup>o</sup> 18).

L'atavisme nous aide, encore, à comprendre pourquoi le châtiment a si peu d'efficacité, pourquoi l'on voit revenir avec ce caractère si singulier de constance et de périodicité un certain nombre de délits ; si bien que les plus grandes variations présentées par le nombre des attentats contre les personnes (au dire de MM. A. Maure et Guerry) ne dépassent pas un vingt-cinquième, et contre les propriétés, un cinquantième<sup>3</sup>. Et l'on peut en conclure, observe M. Maury, que nous sommes gouvernés par des lois muettes, mais qui ne tombent jamais en désuétude, et qui régissent la société avec plus d'autorité que les lois inscrites dans les codes.

<sup>1</sup> « Hélas ! Pauvre criminel, etc. Qu'a-t-il fait ? Etc. Eh ! Presque rien. — Il a étranglé son patron » (NERI TANFUCIO, *Cento sonetti*, Florence, 1873, p. 39).

<sup>2</sup> V. Appendice, *Sui crani dei delinquenti*, vol. II. — Les anciens donnaient le nom d'Hercule aux grands malfaiteurs après leur mort (Varron en cite 44) et leur vouaient un culte (SMITH, *Biog. and. Mith.*, II).

<sup>3</sup> MAURY, *Mouvement moral de la société*, Paris, 1860. — Voir le mémoire de POLETTI, *Sulla tutela penale* — au bas de mon *Uomo delinquente*, Turin, 2<sup>e</sup> édit.



Le crime, en somme, aussi bien d'après la statistique que d'après un examen anthropologique, apparaît comme un phénomène naturel ; et, si nous voulons emprunter la langue des philosophes, comme un phénomène nécessaire, aussi bien que la naissance, la mort, la conception, les maladies mentales, dont il est souvent une triste variété. — Et voilà que les actes instinctivement cruels des animaux et même des plantes ne semblent plus séparés comme par un abîme (V. p. 3 à 24) de ceux de l'homme criminel ; chaque différence va diminuant sans cesse et tend à disparaître, si bien que, dans cette forme étrange qu'on dit de *méchanceté brutale* du criminel, se laisse entrevoir une analogie, je dirais presque une identité, à laquelle ne songeaient certainement pas ceux qui abusaient de ce mot.

[Retour à la table des matières](#)

7. — *Diffusion dit criminel-né.* — Il est bien entendu que tout ce que nous avons dit jusqu'ici s'applique à une seule classe de criminels ; que si l'on s'en tient aux observations de la physionomie réunies de façon à créer un type, on arriverait à 23 % de l'ensemble des criminels, avec un maximum de 36 pour les assassins, de 25 pour les voleurs et de 6 % pour les bigames et les escrocs ; que si l'on observe ces mêmes traits isolés, le chiffre serait bien plus fort, la mâchoire seule donnant 37 % chez les hommes criminels et 36 % chez les criminelles, et l'absence de barbe 32 ; que si l'on s'en tient aux particularités du crâne, on arrive à 58 % pour les anomalies isolées, et à 43 % pour celles qui se trouvent réunies en grand nombre dans le même sujet.

Cela pour les adultes.

Chez les enfants, en réunissant dans une même étude les anomalies de la physionomie et celles du crâne, nous trouverions une proportion plus forte, 59 % ; et si nous considérerions chaque anomalie prise à part, la proportion s'élèverait à 91 %.

Si l'on s'en tient au tatouage, on aura la proportion de 10 % chez les adultes et de 34 % chez les mineurs ; si l'on s'en tient à l'amoindrissement de la sensibilité générale, 67 % ; à la sensibilité physique obtuse, 20 % ; au daltonisme, 6 % ; à l'exagération de l'acuité visuelle, 49 % ; à la sensibilité plus forte, 48 % ; à l'intelligence obtuse, de 8 à 29 % ; enfin le mancinisme nous donnerait le chiffre de 13 % chez les hommes et 22 % chez les femmes, avec un maximum de 33 pour les faussaires et un minimum de 7 pour les assassins.

Si l'on s'en tient à l'impossibilité de rougir, on atteindra le chiffre de 44 % pour les hommes et de 81 % pour les femmes.

Et si l'on s'en tient à la récidive, combinée avec les fautes commises dans le jeune âge, on trouvera une moyenne de 40 à 50, qui va jusqu'à 70, et à 78 %, et

s'applique surtout aux délits de vol, de bigamie, de coups et blessures, d'incendie et de rébellion.

Beaucoup de ces caractères se réunissent, se soudent les uns aux autres, de façon à nous donner un *maximum* de monstruosité ; mais les études précédentes nous ont démontré que les anomalies, même isolées, ont leur importance.

Aussi ne tiendrais-je pas pour exagéré un calcul qui porterait la cote du criminel-né au-delà de 40 %.

Restent les autres formes du crime, celles qui ont pour sources la folie, l'occasion, l'alcoolisme, la passion. Ces formes sont liées plus étroitement à leurs causes occasionnelles ; je les étudierai, avec elles, dans le second volume.